

REVUE
DE L'ORIENT
DE
L'ALGÉRIE ET DES COLONIES.

BULLETIN ET ACTES

DE LA SOCIÉTÉ ORIENTALE, ALGÉRIENNE ET COLONIALE DE FRANCE.

Recueil consacré

A LA DISCUSSION DES INTÉRÊTS DE TOUS LES ÉTATS ORIENTAUX,
de l'Algérie et des Colonies françaises et étrangères,

et à l'étude

DE LA GÉOGRAPHIE, DE L'HISTOIRE, DES LITTÉRATURES,
DES SCIENCES, DES RELIGIONS, DES MŒURS ET DES COUTUMES DES PEUPLES
DE CES DIVERSES RÉGIONS.

Rédigé avec le concours des Membres de la Société orientale.

RÉDACTEUR EN CHEF,

M. J. D'ESCHAVANNES,

Membre titulaire de la Société orientale de France.

—◆—
TOME DOUZIÈME.
—◆—

PARIS,

AU BUREAU DE LA REVUE, CHEZ JUST ROUVIER, LIBRAIRE,
20, rue de l'École-de-Médecine.

—
1852.

LE MARABOUT

DE LA ZAOÛIA DE CHELLATTA.

Il y a cinq ans, à pareille époque (17 mai 1847), un des plus grands capitaines des temps modernes, M. le maréchal Bugeaud, conduisait, pour la première fois, les belles cohortes de l'armée d'Afrique, dans la vallée de l'Oued-Sahel, entre Aumale et Bougie.

A mi-chemin, sur la rive droite de la rivière, le vainqueur d'Azrou trouvait le petit Etat théocratique de Chellatta, et, à la tête de ce petit Etat, un jeune homme de vingt-cinq ans, aux traits beaux et calmes, aux manières nobles et distinguées, à la parole pleine de charme et de douceur. Ce jeune gentilhomme était Si-Mohammed-Saïd, héritier et successeur de Sidi-ben-Ali-Chérif, saint marabout, objet de la vénération kabyle et fondateur de la zaouia de Chellatta, où ses reliques sont pieusement conservées et placées sous la garde de quelques centaines de tolba.

Si-Mohammed-Saïd, par son alliance avec le cheikh héréditaire du Ferdjioua, Bou-Akkas-ben-Achour, et par sa parenté avec le kaïd de Batna, était tout préparé à ouvrir des relations avec l'autorité française à la première occasion.

Cette occasion lui était naturellement offerte par la présence, sur les lieux, du chef tout-puissant de la colonie. Cependant, il ne fallait rien moins que cette circonstance déterminante, car, ainsi que le rapporte M. le général Daumas dans son remarquable ouvrage sur la

Grande Kabylie, « une prescription singulière est imposée par le fondateur de la zaouia à tous les chefs qui lui succèdent. Elle leur interdit de quitter le territoire du petit Etat : la crête des montagnes au nord, la rivière au sud, sont pour eux deux limites infranchissables, sous les peines les plus terribles, car il n'y va pas de moins que *la ruine de la zaouia*. »

Fidèle, en 1847, à cette prescription, Si-Mohammed-Saïd fit, suivant l'usage arabe, les honneurs du territoire de sa zaouia à l'hôte illustre qui le visitait, mais s'arrêta religieusement devant les fatales limites imposées à son domaine temporel et spirituel.

Moins scrupuleux, en 1852, Si-Mohammed-Saïd accepte, sans aucune contrainte, de faire partie de la députation des chefs indigènes envoyés à Paris pour assister à la grande fête militaire de la distribution des drapeaux à l'aigle.

En 1852, bien loin de l'enceinte où reposent, sous des noyers séculaires, les restes vénérés de ses ancêtres, l'ermite solitaire de la zaouia de Chellatta assistait, le 10 mai, dans l'enceinte du Champ-de-Mars, sur la terre des infidèles, à l'une des plus grandioses solennités militaires que le ciel ait jamais éclairées.

Et il a trouvé grâce devant le courroux de l'illustre saint dont il est le successeur, et l'incendie n'a pas dévoré la zaouia, et la terre ne s'est pas entr'ouverte pour l'engloutir!!!

Maintenant, au lieu d'ajouter une foi superstitieuse à des contes ridicules, Si-Mohammed-Saïd rentre chez lui vivement impressionné de ce que ses yeux ont vu, de ce que ses oreilles ont entendu, de ce que ses mains ont touché, et ne croit plus qu'en Dieu, dans le ciel, et à la grandeur de la puissance de la France, sur la terre.

Ce miracle, c'est le temps, le temps seul, qui l'a opéré.

Cependant le voyage de Si-Saïd loin des lieux qui l'ont vu naître, a occasionné dans le pays une inquiétude populaire assez vive pour que M. le gouverneur général ait cru devoir, dans son trajet de Bougie à Sétif, interroger à cet égard les principaux personnages des tribus. « On attend le retour de Si-ben-Ali-Chérif « avec impatience, dit le *Moniteur algérien*; mais ce « n'est pas dans une crainte injurieuse pour nous que « ce sentiment prend sa source : c'est uniquement dans « le désir qu'éprouvent les Kabyles de connaître par la « bouche d'un de leurs chefs les merveilles de notre « pays. »

Sous ce prétendu désir de connaître les merveilles de notre pays, les Kabyles déguisent mal leurs craintes superstitieuses. Si-Saïd a violé une grave prescription, qu'en adviendra-t-il?

Il en adviendra qu'avant peu les Kabyles eux-mêmes croiront à une fable de moins et à une vérité de plus

GUEYMARD.

ROUTES PAR BATEAUX A VAPEUR,

ÉTABLIES

DANS L'OCÉAN INDIEN.

1. Route de la malle entre l'Angleterre et la Chine.

La plus ancienne ligne de bateaux à vapeur, établie pour les communications avec l'océan Indien, est celle qui porte les *malles* mensuelles entre l'Angleterre et la Chine, touchant à Pinang et à Singapore, et qui, depuis sa création en 1845, a été dans les mains de la Compagnie orientale (*Peninsular and Oriental steam navigation Compagny*). Un bateau à vapeur part de Southampton le 20 de chaque mois, avec des malles pesantes et de petits ballots pour Alexandrie, en touchant à Gibraltar et à Malte; on embarque à cette dernière place la malle supplémentaire, qui quitte Londres le 24 du mois, et se rend par la France à Marseille, et de là à Malte par bateau à vapeur. Puis, d'Alexandrie la malle est portée à travers l'isthme jusqu'à Suez, où un bateau à vapeur de la Compagnie orientale attend son arrivée. Ce bateau se dirige sur Calcutta; mais il touche à Aden et à Ceylan, où les malles et les voyageurs en destination pour la Chine et pour l'archipel Indien passent sur un bateau à vapeur appartenant aussi à la Compagnie orientale. Ce bateau, après avoir atteint Bombay, se remet en route

assez à temps pour rencontrer à *Pointe de Galles* le bateau à vapeur des mers extérieures, qui se rend à Hong-Kong, en touchant à Pinang et à Singapore. Le voyage de retour suit les mêmes directions en sens inverse. Quoique les *malls* entre Suez et Hong-Kong, soient aussi transportées par deux lignes distinctes de bateaux à vapeur, telle a été néanmoins la perfection de leur mise en œuvre, qu'elles peuvent être considérées comme une seule grande ligne, dont les branches accessoires, établies ou proposées, se dirigent sur les possessions hollandaises et espagnoles dans l'archipel, sur l'Australie, et enfin sur les ports septentrionaux de la Chine.

La portion de cette grande ligne, qui traverse les mers de l'archipel Indien, a une longueur d'environ 2,000 milles (3,220 kilomètres). La première partie, entre Pinang et Singapore, traverse le détroit de Malacca, où la navigation n'est jamais interrompue par des tempêtes; et en réglant convenablement le départ des bateaux à vapeur de chaque point de relâche, on peut franchir de jour les parties dangereuses du détroit.

La route de la malle entre Singapore et Hong-Kong traverse directement la mer de Chine par Poulo-Sapata; et, comme les bateaux à vapeur ont à lutter contre la mousson, il n'y a que de puissants navires qui soient employés pour ce service. Les bateaux à vapeur de cette ligne marchent comparativement avec lenteur, à l'exception du *Singapore*, maintenant à son premier voyage; mais ils sont construits si solidement, qu'ils n'ont encore éprouvé aucun accident grave.

Les bateaux à vapeur, avec la malle anglaise qui part le 24 du mois, arrivent à Singapore au commencement du second mois suivant, quelquefois le 12, mais généralement le 4 ou le 5, et même plus tôt, puisque la malle du 24 mai est arrivée, d'Angleterre à Singapore, dans la matinée du 1^{er} juillet, c'est-à-dire en

trente-huit jours. Le bateau à vapeur revenant de Hong-Kong arriva dans la soirée du même jour, donnant ainsi les moyens de répondre presque instantanément aux lettres reçues d'Europe; et ce fait se renouvelle pendant la période bisannuelle dans laquelle les bateaux à vapeur quittent la Chine sept jours plus tôt que le reste de l'année. A cet égard, Singapore jouit de grands avantages, car il n'est pas possible, même avec une accélération nouvelle dans la marche des bateaux à vapeur, que ses habitants puissent correspondre plus promptement avec l'Europe par la malle de retour.

Dans le mois de juin de la présente année, la Compagnie orientale a établi, entre Calcutta et Hong-Kong, une ligne régulière de bateaux à vapeur, dont le départ doit avoir lieu vers le 12 du mois, et l'arrivée à Singapore vers le 20. Cette ligne a été établie principalement pour transporter en Chine l'opium vendu aux enchères mensuelles de la Compagnie des Indes orientales. Le résultat de la première campagne du mois de juin fut de nature à satisfaire les espérances les plus hardies, le fret de l'opium seul ayant produit un gain considérable tous frais payés. Aujourd'hui que les derniers incendies de navires dans les ports de Calcutta et de Bombay ont décidé les assureurs à ne pas répondre des risques que courent les bâtiments équipés par les marins du pays, les bateaux à vapeur recueilleront tous les profits du transit entre l'Inde et la Chine, et les communications deviendront hebdomadaires et peut-être plus fréquentes encore¹.

¹ Depuis que ceci a été écrit, les deux bateaux à vapeur employés sur cette ligne, *l'Érin* et le *Pacha*, se sont rencontrés avec tant de violence dans le détroit de Malacca, que le dernier a coulé bas immédiatement, et que *l'Érin* a failli éprouver le même sort.

II. *Route de la malle de Singapore à Java et à Macassar.*

Bientôt après l'établissement des malles mensuelles entre l'Angleterre et Hong-Kong, le gouvernement des Indes néerlandaises a établi un bateau à vapeur qui transporte la malle et des passagers de Batavia, et rencontre le bateau à vapeur de Hong-Kong à Singapore ; les nouvelles d'Europe sont distribuées dans l'île de Java au moyen des routes de postes organisées d'une extrémité de l'île à l'autre. Depuis le mois de mai dernier, la malle hollandaise est transportée par un bateau à vapeur appartenant à une association, fondée à Java sous le nom de *Compagnie des bateaux à vapeur de l'Inde néerlandaise*. Ce navire quitte Singapore vingt-quatre heures après l'arrivée de la malle d'Europe, et se rend à Batavia par les détroits de Rhio et Banca, en touchant sur sa route à la résidence de Rhio et à Minto, capitale de Banca. De Batavia, le bateau à vapeur se rend à Samarang et à Sourabaya, capitale orientale de Java, où les malles pour Macassar sont remises à un bateau du gouvernement, qui les porte à Célèbes. Les bateaux à vapeur de la Compagnie N. J. S. attendent l'arrivée du bâtiment de Macassar, et continuent ensuite leur voyage de retour, touchant aux mêmes lieux, et abordent à Singapore assez à temps pour profiter des malles de retour par les bateaux à vapeur de la Compagnie orientale venant de Chine. Ainsi une ligne régulière mensuelle de communication par bateaux à vapeur est établie à un point éloigné de moins de 700 milles du continent de l'Australie, et seulement de 2,700 milles de la baie Moreton, sur la côte orientale du continent, où il existe une communication régulière par bateaux à vapeur avec Sydney et la terre de Van-Diemen.

III. *Route de la malle entre Hong-Kong et Manille.*

Le gouvernement espagnol des Philippines a été dans l'usage de dépêcher un petit bâtiment de guerre à vapeur partant de Manille pour rencontrer les malles de Singapore, toutes les fois qu'une transmission rapide de dépêches pour la mère-patrie a été jugée nécessaire; mais, comme la communication par ce canal est quelquefois interrompue pendant deux ou trois mois consécutifs, on ne peut pas appeler cela une ligne régulièrement établie. Une association a été dernièrement formée à Manille pour entretenir une communication par la vapeur avec Hong-Kong au moyen d'un navire qui avait été envoyé à Sydney pour être vendu, et qui a été acheté à cet effet. Comme la distance entre les deux places est d'un peu plus de 600 milles, ce seul navire sera suffisant pour entretenir une communication mensuelle et régulière.

Traduit de l'anglais par DE LA ROQUETTE.

LETTRES SUR LA QUESTION DES LAINES

EN ALGÉRIE.

Vous êtes venu nous voir, Monsieur, et bien que vous ne soyez resté que peu d'instant^s parmi nous, cette rapide visite a dû vous laisser entrevoir tout ce qu'il y a de richesses pour l'avenir dans cet admirable pays au milieu duquel s'élève Tlemsen. Il semble que le ciel ait voulu favoriser vos excursions en mettant un temps d'arrêt à ses rigueurs et à ses ennuis qui sont, du reste, ici toujours de courte durée.

La question des laines, si importante pour la province d'Oran, a été presque exclusivement l'objet de vos préoccupations. Vous vous êtes enquis avec soin de tout ce qui pouvait y avoir rapport ; vous êtes parti muni de nombreux échantillons, travaillés ou en nature. Je suis désolé que le temps ne m'ait pas permis de vous faire part de ce que j'ai pu recueillir sur ce sujet qui rentre naturellement dans le cercle de mes études. Permettez-moi donc de le faire ici. Ce sera, d'ailleurs, avec tout l'avantage qu'ont des documents écrits sur une simple conversation. Dans la crainte de fatiguer votre attention, je ne traiterai pas la question dans son ensemble, parce qu'envisagée de ce point de vue, elle sortirait bientôt du cadre d'une lettre. Je m'empresse du reste de déclarer que n'étant pas encore aussi bien renseigné sur les autres parties de l'Algérie que sur celle-ci, je m'exposerais peut-être à commettre quelques erreurs. Les documents que je vais vous soumettre sont donc relatifs à la subdivision de Tlemsen, à l'extrême partie occidentale de l'Algérie.

Je commencerai par poser ce que j'appellerai les bases de la question, en jetant un coup d'œil sur les formes plastiques du pays dont nous allons nous occuper. Leur liaison avec tout ce qui touche aux questions économiques est telle, qu'on ne saurait véritablement les négliger, quand on tient, comme vous l'avez très-bien remarqué, à posséder des idées nettes, précises. Cela nous évitera des redites et des digressions.

La partie de la province d'Oran, objet de ce travail, embrasse tout ce qui s'étend des limites du bassin de la Mekerra aux frontières du Maroc, de la mer au désert, entre le 30^e et le 36^e parallèle. Lorsqu'on l'étudie avec soin, on reconnaît bientôt qu'elle se divise en cinq zones naturelles parallèles entre elles et parallèles à la mer ; mais formant dans leurs axes, avec le méridien, un angle d'environ 30 degrés, c'est-à-dire que, par égard aux parallèles équatoriaux, ils sont obliques de droite à gauche ou de l'orient à l'occident.

Ces cinq zones sont :

Une zone montagneuse bornant la mer, et que, pour cette raison, nous

appellerons le *massif maritime* ; sa largeur moyenne est de 20 à 22 kilomètres ;

Une zone de plateaux légèrement ondulés , mais dont la surface se dessine sous la forme d'un plan presque horizontal lorsqu'on la voit d'un de ses points extrêmes ; ce sont les *bas plateaux* ou *plateaux inférieurs* ;

Une seconde zone montagneuse plus élevée que la première, seulement un peu plus large, sur le flanc de laquelle s'élève Tlemsen , et qu'en l'absence d'autre nom général, nous appellerons le *massif tlemsénien* ;

Une quatrième zone, la plus large de toutes, qui ne consiste qu'en vastes plaines que leur grande élévation au-dessus des mers a fait nommer avec raison les *hauts plateaux* ;

Enfin, la cinquième zone, montagneuse, formée de chaînes déprimées , abruptes , déchirées et stériles , laissant entre elles des vallées étroites, affectant toutes la direction générale des autres formations et au sein desquelles se cachent de petites villes et des villages fortifiés appelés *kçours*, qui l'ont fait désigner sous la dénomination de *chaîne des Kçours*.

De ces cinq divisions naturelles, les trois premières appartiennent à ce que nous appelons avec les Arabes, le Tell , c'est-à-dire le pays de culture générale ; les deux autres, au Çah'ara, c'est-à-dire à la région des landes et des pâturages, où la culture n'est plus qu'une exception.

On connaît déjà assez le Tell pour qu'il ne soit pas besoin d'entrer dans de grands détails au sujet des ressources qu'il peut offrir en vue de l'élevage du bétail. Les plateaux inférieurs seront toujours plutôt des terres de grande culture que des terres à prairies. Excepté sur quelques points, le modelé du terrain se refuse à ce qu'on puisse y créer de véritables pâturages, des prairies artificielles arrosables à volonté, mais on pourra, comme en Normandie, y créer de vastes herbages et cela par le fait même de la grande culture, car une des conditions indispensables auxquelles celle-ci devra obéir pour sa complète réussite, sera de planter, d'abriter, de soustraire la terre autant que possible à l'action solaire. Elle arrivera d'ailleurs ainsi à résoudre ce problème dont la solution intéresse à un si haut degré le sort à venir de l'agriculture africaine, le reboisement.

Dans le massif maritime, la végétation qui sert de nourriture aux troupeaux se conserve un peu plus longtemps que dans les plaines, mais encore là le manque de bois, en amenant bientôt un dessèchement général, n'y laisse aux animaux qu'une rare et insuffisante nourriture. Dans le massif tlemsénien, les bois apparaissent vastes, pleins d'ombre et de fraîcheur et rendent aux tribus de véritables services pour le bétail. Mais il faut que ces bois soient aménagés avec soin pour qu'ils deviennent une source de richesses ; il faut, en un mot, les faire rentrer dans le système général de l'*économie agricole*. Les bois en Afrique ne doivent pas être seulement des bois, mais ils doivent être en même temps des *bois-pâturages*. Je sais qu'en disant cela, je commets, au

point de vue des idées forestières de France, une véritable monstruosité; toutefois je maintiens mon assertion. parce que, en Afrique, devant une nature différente de la nôtre, devant des conditions climatiques tout autres, je ne puis me résoudre à raisonner comme en France. Il faudrait peu de travaux et peu de temps pour mettre les bois tlemséniens à même de remplir le double but que je viens de signaler. Du reste, on accroîtra ainsi la valeur non moins considérable qu'ils ont à un autre point de vue, d'être les plus puissants conservateurs des eaux; ils sont en effet placés à l'origine même des courants qui en donnent le plus et le plus constamment. Les masses nuageuses apportent chaque année à l'Algérie une quantité d'eau bien plus que suffisante à sa consommation. En multipliant le chiffre de la surface du Tell seul par celui qui représente la quantité moyenne annuelle (900 millimètres), on trouve que cette quantité équivaut à environ 125 milliards de mètres cubes; la subdivision de Tlemsen en reçoit à elle seule près de *six milliards*. Il serait trop long de vous dire ce que tout cela devient; mais le pays n'en conserve certainement pas la *sixième partie*¹. Et si le palmier nain, — ce pauvre palmier nain si calomnié, — les jujubiers, les lentisques-broussailles (dzro) n'étaient pas là, le mal serait encore bien plus grand.

Du déboisement, de la nature géologique du sol, de la puissance et de l'action des rayons solaires sur la terre, il résulte des conséquences funestes pour les Arabes qui n'ont pas encore adopté (et qui seront peut-être longtemps à le faire) la méthode des fourrages secs. Je ne parle pas ici des désastres qu'amène sans cesse l'habitude où ils sont de laisser les troupeaux au grand air, exposés à toute la rigueur des phénomènes de la saison d'hiver. L'expérience aurait dû leur démontrer, depuis des siècles, la nécessité de les mettre à couvert, si les circonstances politiques ne les avaient obligés à adopter une manière de vivre qui s'y est opposée tout à fait jusqu'à présent. Aujourd'hui il y aurait moyen de tout concilier, en admettant que le va-et-vient de la vie nomade soit indispensable à leur existence, ce qui n'est pas prouvé.

Sur plusieurs points de la subdivision de Tlemsen, l'administration de la guerre a fait exécuter des travaux d'irrigation dans le but de créer des prairies destinées à fournir les fourrages qui lui sont nécessaires. Voici le nom et l'étendue de ces prairies artificielles :

Prairie de Sebdou.	96 hectares.
— de Terni.	300 —
— des Ouled-Mimoun.	600 —
	Total. 996

Les deux prairies de Ksar-Chara et de l'Hanaïa ont été distribuées aux colons.

A l'exception de ces mille hectares de prairies artificielles, on n'en trouve pas d'autres dans le reste du pays, et encore il a fallu l'interven-

¹ Le reste est surtout enlevé par l'évaporation.

tion de l'Etat pour en amener la création. Il est vrai que la colonisation n'est pas encore assez forte pour tenter de semblables travaux. A peine peut-elle suffire aux faibles charges de l'adjudication. Mais tout cela ne peut que changer avec le temps, et il faut espérer que l'Etat, débarrassé de cette tutelle, trouvera, dans l'initiative individuelle des colons, toutes les ressources dont il peut avoir besoin. L'éleveur du bétail mérite de leur part la plus sérieuse attention, et du moment où on voudra s'y livrer, il faudra de suite s'occuper de la formation des prairies et d'herbages sans lesquels elle ne saurait exister. Mais comme cette époque n'est pas encore arrivée, nous sommes naturellement ramenés à l'étude des éléments de production qui se développent sous l'influence des Arabes.

Les ressources que le pays offre aux tribus et celles qu'elles trouvent dans leur industrie, pour l'éleveur du bétail, sont de plusieurs natures.

- Il y a 1° les terres labourées, *après la moisson* ;
 2° les terres non labourées ou jachères ;
 3° les terres vagues, broussailleuses, susceptibles ou non d'être défrichées ;
 4° les terres boisées.

La subdivision de Tlemsen est divisée en quatre cercles ayant respectivement pour chefs-lieux : Tlemsen, Sebdou, la Magrnia et Nemours ou Djama-Ghazaouat. Le cercle de Sebdou comprend tout le Sahara *tlemsénien*, mais je ne m'occuperai en ce moment que de sa partie tellienne.

D'après les recherches de M. le capitaine Borel (actuellement chef du bureau arabe de Tlemsen), ces diverses espèces de terres, dans le *cercle de Tlemsen*, auraient respectivement une étendue :

Les premières de	28,000	hectares.
Les secondes de	14,000	— ou la moitié.
Les troisièmes de	200,000	—
Les quatrièmes de	40,000	—

Dans le cercle de *Sebdou*, je trouve :

Pour les premières,	4,800	hectares.
les secondes,	4,200	—
les troisièmes,	22,000	—
les quatrièmes,	80,000	—

Le cercle de *Lalla-Magrnia* donne respectivement :

Pour les premières,	1,143	hectares.
les secondes,	500	—
les troisièmes,	26,000	—
les quatrièmes,	0	—

Celui de *Nemours* :

Pour les premières,	9,000	—
les secondes,	4,000	—
les troisièmes,	72,000	—
les quatrièmes,	0	—

La surface générale de la subdivision calculée avec soin dans ses nouvelles limites, en y comprenant les Ouled-Nalr-el-Habaidiah et les

16,000 hectares que les Djaouna possèdent dans le Tell, est de 650,000 hectares.

Les chiffres ci-dessus mis en rapport avec celui-ci, auquel ils empruntent surtout leur valeur, se transforment ainsi :

Terres labourées,	1/23	de la surface totale.
Terres non labourées,	1/46	—
Terres vagues,	1/2	—
Terres boisées,	1/6	—

Ces chiffres, présentés ainsi, n'ont qu'une signification assez vague. La statistique, refusant de s'appuyer sur la géographie, conduirait où elle conduit trop souvent, à l'appréciation imparfaite de la vérité. Ce n'est pas dans ce rapport que, sur une surface quelconque, les choses sont distribuées, ainsi qu'on a pu le penser tout d'abord. La nature, je vous l'ai observé, Monsieur, a divisé le Tell tlemsénien en trois zones qui, au point de vue agricole, ainsi que vous allez le voir, se présentent dans des conditions assez dissemblables.

J'ai cherché à apprécier l'étendue de ces trois zones, ce qui donne pour :

Le massif maritime,	250,000	hectares.
Les plateaux inférieurs,	220,000	—
Le massif tlemsénien,	275,000	—
	<hr/>	
Total,	650,000	—

Si je reprends un à un les éléments qui m'ont servi, tout à l'heure, à donner le chiffre de l'étendue relative des terres que l'on peut utiliser pour l'élevé du bétail, je trouve, eu égard à la surface totale de chaque zone :

Dans le *massif maritime* :

Terres de labour,	1/25
Terres vagues,	1/3
Broussailles,	1/3

Dans la *Plaine* ou les *Bas plateaux* :

Terres labourées,	1/10
Terres vagues,	1/3
Broussailles,	1/3

Dans le *Massif tlemsénien* :

Terres de labour,	1/9
Terres vagues,	1/5
Bois,	2/5

Ces chiffres ne sont qu'approximatifs. Je n'ai pas la prétention de faire de la statistique économique, comme on peut la faire en Europe; mais en négligeant les fractions, ils laissent dans l'esprit une idée nette d'accord avec ce qui se présente aux regards de l'observateur. Il était du reste important d'atteindre un semblable résultat afin de ne pas errer au sujet de certaines questions qui se présentent sans cesse à notre examen. Mais il est certain, d'après cela, qu'à l'époque où l'on pourra prescrire quelques mesures générales pour sauver le bétail des conséquences désastreuses de la sécheresse, l'attention devra se porter par-

ticulièrement sur la plaine et sur le massif maritime, car, pendant que la mortalité est très-faible dans le massif tlemsénien, dont les $\frac{2}{3}$ sont couverts de bois, elle est considérable dans la plaine, et légèrement moindre dans le massif maritime qui est plus ombreux.

Il est indispensable que nous étudions maintenant la partie complémentaire du Tell, le Çah'ara, cette région qui, aux yeux de l'Arabe, sera éternellement rivée aux flancs de sa voisine comme le polypier à la roche sur laquelle il meurt. Elle joue un grand rôle dans la question qui nous occupe. Tell et Çah'ara sont les deux parties d'un même tout, dont la vie complexe se traduit cependant sous des formes très-simples.

Je ne saurais bien peindre l'effet que produisit sur moi la vue des Hauts-Plateaux, lorsque j'y pénétrai pour la première fois, il y a trois ans. L'idée que je m'en étais faite, d'après les descriptions incomplètes que nous en avons, était si loin de la vérité, que je demandais si nous n'y serions pas bientôt, alors que nous y voyagions depuis plusieurs heures. Le spectacle que j'avais sous les yeux justifiait la demande. Imaginez-vous une plaine plane, immense, reculant sans cesse un horizon sans fin, au-dessus de laquelle pointent quelques montagnes isolées, véritables points de repère dans la solitude; pour tous mouvements de terrain, quelques collines basses aux lignes arrondies, de vastes dépressions plates où se réunissent les eaux dans la saison des pluies; partout un terrain ferme, d'un jaune rougeâtre, parsemé d'une infinité de petites pierres calcaires, blanches, polyédriques; partout aussi une végétation dont les teintes générales, légèrement différentes, indiquent seules la nature, couvrant le sol entier et s'étendant sur tout, dans toutes les directions, soit qu'on la voie de la plaine même, soit que, gravissant les hauteurs, l'œil cherche au loin le terme de son étendue. J'étais surpris, confondu. Comment! disais-je en moi-même, voilà ce qu'on appelle le désert! L'homme frappe-t-il d'anathème tous les lieux où il n'est pas? Sa présence ici n'est qu'un accident, il est vrai. Mais il y a cette végétation qui, semblable à une mer immense, est l'emblème d'une vie multiple, indéfinie. A plusieurs jours de là, grâce à la bienveillance de l'excellent colonel Mellinet (aujourd'hui général de brigade), je pus étudier avec soin la nature tout exceptionnelle de ces steppes africaines, qui offrent l'un des phénomènes végétaux les plus grandioses que je connaisse après les Llanos et les Pampas de l'Amérique. *Steppes* est leur nom et le seul qu'elles puissent accepter, car ce sont des *stipæ*, la Seunra, la Stipa phléoïdes, et surtout le H'alfah, qui y présentent le plus large développement. Le H'alfah couvre tout ce qui, dans la plaine, domine les légères dépressions où vont se réunir les eaux, c'est-à-dire les $\frac{7}{8}$ ^e du sol. Les dépressions elles-mêmes avec leurs fonds plats, leurs rives effacées, sont partout remplies d'une plante aromatique qui a beaucoup de rapport avec le thym, dont il a l'odeur pénétrante et que les Arabes appellent *Chiah'*. C'est l'*Artemisia odoratissima* des botanistes. Sur les pentes légèrement déclives qui unissent, par une transition insensible, la plaine aux bas fonds, entre la *Chiah'* et le H'alfah, on voit, en beaucoup de points, cette autre gra-

minée aux reflets grisâtres appelée *Seunra*, qui diffère beaucoup du H'alfah, bien qu'au premier coup d'œil on puisse la confondre avec lui. Après la maturité des graines, il ne saurait en être de même, car tandis que le H'alfah élève à 1 mètre ou 1 mètre 50 les hautes tiges de ses épis jaunissants, la *Seunra* livre au souffle des brises, à 50 centimètres du sol, les petites spathes blanches et aiguës qui protègent ses graines soyeuses. Je ne pousserai pas plus loin cet aperçu sur la botanique des Hauts-Plateaux, quel que soit le vif intérêt que présentent plusieurs phénomènes dont elle est la cause première, mais qui rentrent dans une étude plus profonde de ces grandes plaines. Veuillez seulement retenir, que là où nos cartes inscrivent le mot *désert*, il y a les plus vastes pâturages de la région atlantique. Ceci explique naturellement une chose qui fut une énigme pour moi jusqu'au moment où j'y pénétrai : la possession, par tribus qui en sont maîtresses, de ces immenses troupeaux de moutons et de chameaux, dont la présence seule est une protestation énergique contre l'expression impropre dont nous nous servons pour désigner le sol qu'elles foulent et qu'elles possèdent.

La portion du Çah'ara algérien dépendant de la subdivision de Tlem-sen a une superficie de 2,000,000 hectares. Dans la zone montagneuse qui en occupe la partie méridionale se trouvent les K'çours de Sfîsifa, Mograd inférieur et supérieur, Tîout, A'in Seufra et A'sla, magasins de cette partie de la grande tribu des Haméïan, qui en forme la population principale, les H'améïan occidentaux, ou Chafa, au nombre de 6,000. Le nord est au pouvoir des Ouled-Ali-bel-H'amel et des Ouled-Nahr-el-Ibel (Ouled-Nahr des chameaux), deux autres tribus nomades qui comptent ensemble un peu plus de 5,000 individus; total, 11,000 ou 1 environ par 150 hectares. Groupons cela sur quelques points, autour des puits principaux, et nous aurons une idée réelle du mouvement vital qui peut animer cette singulière région.

Les recensements, vous le savez, Monsieur, sont partout d'épineuses mesures. Aux difficultés matérielles de l'opération viennent s'en joindre d'autres qui résultent de préjugés ou d'idées dont il est facile de déterminer la cause. Dans tout l'Orient, dans tout ce vaste ensemble de fantômes d'Etats courbés sous l'action du despotisme, on s'est étudié à tout cacher pour tout dérober aux convoitises d'un pouvoir dévorant, et, au milieu de ces défiances trop souvent justifiées, les religions sont venues jeter leurs vagues et décevantes croyances au sujet de l'impuissance de l'homme, de son écrasante nullité par rapport à Dieu. « Il n'appartient qu'à lui seul, dit le Koran, de compter ses créatures. » Représentez-vous l'effet d'une telle parole sur des esprits déjà trop disposés à accepter comme fatale l'infériorité de l'homme au milieu du monde. Ce n'est pas, du reste, son sentiment propre qu'a exposé Moh'ammed dans le Koran : il n'a été que le reflet de ces éternelles idées de l'Orient, nées en même temps que l'homme, résultat de ses premières luttes avec une nature dont l'énergique puissance ne devait être domptée que par la civilisation la plus avancée. Etudiez l'histoire morale de ces peuples, et vous verrez ce sentiment-là empreint dans tous leurs actes, réagissant sans cesse con-

tre tout ce qui pourrait avoir pour but d'arriver à formuler la vérité par le rigoureux langage des chiffres. Joignez-y de plus ici, en Algérie, la répugnance pour un pouvoir étranger, pour des chrétiens, que la religion musulmane met au cœur de tous ses adhérents.

Ce sont là les difficultés devant lesquelles se sont trouvés les bureaux arabes, lorsqu'il s'est agi de procéder à la statistique des populations indigènes. Pendant longtemps la tâche a dû être très-pénible, si on a voulu la faire avec conscience, et je suis intimement convaincu qu'on n'a rien négligé pour cela. Aussi est-il à croire qu'aujourd'hui nous sommes, relativement aux chiffres qui représentent une partie des forces du pays, très-près de la vérité.

Voici, d'après les recherches des quatre bureaux arabes de la subdivision de Tlemsen, le nombre de moutons que l'on y comptait en 1854, au mois de mai, en tenant compte toutefois des difficultés qu'offre un pareil recensement :

CERCLE DE TLEMSSEN.		CERCLE DE SEBDOU.	
Tlemsen et sa banlieue.	5,436	<i>Aghalik de la montagne du Sud.</i>	
Ouled-Riah.	4,020	Beni Hediél.	2,940
Doui Iah'ia.	O. H'ammou. 1,110	Beni Bou Saïd.	3,590
	Hal Tamexalet 2,029	Beni Snouss. {	Azaïl. 1,123
	Hal bel Grafer. 1,201		El Khremis. 3,221
O. Addou. 1,651	El Kef. 1,004		
O. Sidi Medjahed.	368	Mahzer. 197	
Beni Ouarsous.	El Hamman. 515	Ouled Nahr.	22,266
	El Oued. 370	Ouled Ali bel H'amel et	
Beni Khralled.	O. Eddouch. 450	Djaouna.	23,087
	Nouss Achour. 583	O. Ourièch.	3,166
Oulhaça.	Abegrain. 430	<i>Tribus Çahariennes.</i>	
	Beni Aâbed. 248	Haméïan {	Akerma. 68,880
Beni Ouâzan.	Beni Riman. 4,374	Garaba ou {	O. Mançourah 68,880
	Beni Fouzèche. 4,247	Chafâa. {	B. Metarraï. 34,720
	7,232		Bekekra. 68,880
<i>Grossel.</i>			<hr/>
Mediouna Cheraga.	1,387		301,954
Mediouna Garaba.	1,912		
M'Guenia.	2,147	CERCLE DE LALLA MAGRNIA.	
Ouled Chiah et Aouara.	4,333	Djouidats.	3,010
O. Si Hamed ben Youcef.	2,603	Zemmara.	1,530
El Fehoul.	4,050	Maazis.	702
El Aouamer et Zenata.	3,493	Ouled Mançour.	1,365
O. Ala et El Merazga.	6,170	Ouled Mellouk.	11,540
			<hr/>
<i>Kaidats du Djebel.</i>			18,147
Beni Çmaïel.	5,882		
Beni Ournid.	8,080	CERCLE DE NEMOURS.	
Hal el Oued.	5,088	Beni Mish'el.	2,411
	<hr/>	Beni Menr.	512
	79,406	Nedromah.	728

<i>Report.</i>	3,651		TOTAL GÉNÉRAL.
Djebala.	2,415	Cercle de Tlemsen.	81,357
A'chache.	618	— de Sebdou.	301,954
Souh'alia.	2,111	— de la Magrnia.	18,147
Msrda Fouaga.	1,328	— de Nemours.	12,084
Msrda Tah'ta.	1,359		
Zaouiat el Mira.	602		
	<hr/>		
	12,084		<hr/>
			413,542
			<hr/>

Je vais tâcher de vous montrer quelle est la valeur actuelle de tous ces chiffres et leur portée pratique. Mais il est indispensable préalablement que nous les rapportions à nos précédentes études sur les grandes divisions naturelles du sol. Ils auront seulement ainsi leur véritable signification. Je vous ai mis à même d'apprécier d'une manière très-exacte une des faces de la physionomie agricole du Tell tlemsénien. Je voudrais vous faire saisir aussi nettement la liaison qu'il y a entre elle et les nouveaux éléments que nous analysons.

Le nombre total de moutons, pour les quatre cercles de la subdivision, est, ainsi que nous venons de le voir, de 413,000 têtes.

C'est là le chiffre administratif, celui qui sert de base à l'impôt.

Les régions naturelles se le partagent ainsi :

Le massif maritime.	29,000
Les bas-plateaux.	63,000
Le massif tlemsénien.	34,000
Les hauts-plateaux.	287,000
	<hr/>
Total.	413,000

Ce qui revient à dire, en d'autres termes, qu'il y en a :

Dans le Tell.	126,000
Dans le Çah'ara.	287,000

J'ai eu la curiosité de mettre ces chiffres en rapport avec ceux de la population (recensement de 1851); j'ai supposé que j'avais là à ma disposition une partie de la fortune publique et que chacun m'en réclamait sa part. Savez-vous ce qu'il résulte de ce rapprochement? Eh bien, c'est qu'en même temps que je n'aurais eu à donner à chaque habitant du Tell qu'un peu plus de deux moutons, je devrais en remettre vingt-six à chacun des nomades des hauts-plateaux.

D'où vient cette grande supériorité de l'une des deux régions sur l'autre? Nous allons le voir.

Les troupeaux du Tell peuvent disposer, avons-nous dit :

- Des terres cultivées,
- Des jachères,
- Des terres vagues et des broussailles,
- Des bois.

La manière dont les indigènes font leurs récoltes de céréales vous a frappé avec raison. Cette méthode, digne de véritables gentilshommes campagnards, qui n'exige pas que le faucheur se courbe pour couper l'épi que le soleil a mûri, et qui consiste, en un mot, à le scier à hau-

teur de main, est en effet assez remarquable. A voir dans certains pays kabyles (les Trara par exemple), le moissonneur couvert de ses blancs vêtements de laine garantis par un tablier de cuir, armé de la faucille, on dirait qu'il s'agit de tout autre chose que de l'humble besogne à laquelle il va se livrer. Mais tout élégant et commode que peut être ce système, il a l'inconvénient très-grave de laisser sur le sol une quantité considérable de paille; Kabyles et Arabes, il est vrai, n'y tiennent aucunement. Ce sont les chèvres, les mulets, le gros et le menu bétail qui en profitent. Lorsque cette ressource est épuisée, on conduit les moutons sur les jachères et au milieu des broussailles. Ils trouvent sur les jachères cette végétation toujours très-convenable pour eux qui couvre les terres récemment moissonnées; dans les broussailles, une herbe plus ou moins abondante, et cette foule de plantes dont les fleurs donnent au pays, à une certaine époque, l'aspect d'un jardin. Mais ces végétaux, d'une nature peu résistante, abrités pendant quelques temps par les grandes broussailles, succombent d'assez bonne heure sous la triple action du soleil, de la chaleur du sol et des vents. Alors les pauvres animaux ne découvrent plus qu'avec peine une rare nourriture, et je me suis demandé bien souvent ce qu'ils pouvaient manger sur la terre presque nue et brûlée où je les regardais errer silencieux. Cela dure trois, quelquefois quatre mois, et devient surtout sensible dans le massif maritime et la plaine des plateaux inférieurs. Dans le massif tlemsénien, dont les $\frac{2}{3}$ sont couverts de bois, cet état de choses est très-différent. Toutefois, les conséquences n'en sont pas aussi importantes qu'on pourrait le croire, parce que, par suite de raisons trop longues à développer ici, cette région doit être et est en effet la moins peuplée des trois régions ou Tell tlemsénien¹.

Les hauts-plateaux se présentent sous un tout autre aspect que le Tell. Là, pas de terres cultivées, et partant pas de jachères, plus de broussailles, pas de bois. Mais à la place de tout cela des graminées et des plantes aromatiques (labiées et synanthérées), toutes avidement recherchées par les troupeaux, couvrant des espaces considérables, se suppléant, du reste, suivant les saisons comme si elles voulaient ne jamais faire défaut; car, tandis que le sud, un peu moins favorisé que le reste, voit ses landes flétries par les rayons ardents du premier été, le nord, mieux disposé pour retenir les eaux, baigné, d'ailleurs, par les fraîches vapeurs des bois du Tell et les dernières ondes de la brise des mers, offre alors aux animaux des pacages toujours verts et abondants. Les tribus, dans leur migration, ne font qu'obéir à ces conditions différentes des différentes parties de la région qu'elles occupent.

Ces plantes des hauts-plateaux réunissent la qualité à la quantité; elles sont toutes excellentes et laissent peu de choix. Nos chevaux si délicats, nos chevaux habitués au confortable *farniente* des garnisons,

¹ Tandis que le massif maritime a 15 habitants par 2 kilomètres carrés ou 200 hectares, et les bas-plateaux près de 25, le massif tlemsénien n'en a que 7; la moyenne de la France, pour la même surface, est de 134.

mangent avec plaisir et longtemps le h'alfah, la seunra, la stipa phléoïdes, la chiah', les thym, etc. Les hauts-plateaux ont donc, sous le rapport de l'alimentation, d'incontestables avantages que l'on ne saurait trouver aujourd'hui dans le Tell. Et c'est à cela surtout qu'il faut attribuer le grand développement qu'y a pris l'élevage des moutons. En effet, ses habitants ne possédant point de terres cultivables, obligés, en outre, de mener une vie qui n'admettait pas de séjour prolongé sur un point déterminé, ayant devant eux et à leur disposition de vastes pâturages, ont dû naturellement tourner leurs efforts vers cette industrie qui, en leur donnant les moyens de vivre largement leur laissait toute leur indépendance. La liberté, nous la retrouvons encore une fois là avec ses grands principes générateurs. Les conditions politiques bien différentes dans lesquelles se trouvaient placées les populations du Tell, ont, en effet, énergiquement contribué à y réduire le chiffre du bétail. Les tribus telliennes cherchaient bien par tous les moyens possibles à échapper à l'oppression des divers gouvernements qui se sont abattus successivement sur elles; mais ce n'était qu'imparfaitement et toujours aux dépens de leur richesse. Alors que le nomade du Çah'ara, défendu par les difficultés que présentent, à une troupe quelconque, les landes des hauts-plateaux, se dérobaient sans peine à leurs atteintes, l'Arabe, cultivateur et pasteur des vallées du nord, échappait rarement à leurs poursuites acharnées.

Aux trois siècles d'un despotisme inintelligent, qui aurait fait des dissensions intestines son plus solide appui, ont succédé pour lui les quinze ans de guerre qu'il opposa à l'invasion française et qui ont complété une ruine dont il se relèvera avec peine.

Aussi, et sous l'influence de toutes ces causes réunies, le mouton du Tell est-il devenu bien inférieur, comme espèce et comme produit, au mouton du Çah'ara. Trop souvent petit, maigre, couvert d'une laine peu abondante et peu longue, quelquefois chétif et épuisé, il ne saurait lutter avec ce dernier qui est presque toujours de haute taille, vêtu d'une épaisse toison, charnu, pas trop gras, vigoureux et rompu à la fatigue. On serait porté à les regarder comme étant d'origine différente, bien qu'il y ait beaucoup de raison pour croire le contraire. Mais cela ne rend que plus frappant l'état de décadence dans lequel se trouve le premier. Cette question de race est bien certainement un des côtés les plus curieux du sujet qui nous occupe.

La race barbaresque, cette espèce, pour laquelle nous avons aujourd'hui à peine un regard de dédain, déchue dans le Tell, est restée intacte dans le Çah'ara; elle y a conservé tous ses avantages, toutes ses qualités, lesquels ne pourraient que se développer et s'accroître si on modifiait avec intelligence quelques-unes de ses conditions d'existence. C'est elle que l'on a introduite chez nous, en France, avec profit; c'est elle que le père de Columelle, l'un des principaux écrivains agronomes de l'antiquité, importa à Gadès (Cadix), pour améliorer ses troupeaux, sous l'empereur Claude¹; c'est elle, enfin, que le cardinal Ximènes, à

¹ Voy. *De Re rustica*, livre VII, 2.

quinze siècles de là, fit passer en Europe dans le même but. Aussi ne s'avancerait-on pas trop en regardant ces alertes et vigoureux moutons des Chotts, comme les pères de nos orgueilleux mérinos. Et un fait récent a laissé entrevoir que cela pouvait être fondé. En 1850 comme en 1851, une bonne partie des laines de la province d'Oran ont été enlevées comme laines de *qualité supérieure*. Cependant elles provenaient d'animaux qui sont incontestablement traités de la manière la plus primitive. Je n'ajouterai rien à ce que je viens de dire, parce qu'il faudrait trop ajouter.

D'ailleurs, le sujet a été traité à plusieurs reprises dans le journal *l'Echo d'Oran*, et entre autres dans une série d'articles publiés au mois de décembre 1851.

Après avoir ainsi étudié la source de la production des laines, nous allons chercher à savoir ce que peut y prendre le commerce français.

413 à 415,000 moutons, cela dit chaque année, en chiffres ronds, quelque chose comme 400,000 toisons; le poids des toisons est, en moyenne, de 2 kilog., ce qui fait 800,000 kilog. environ; ce chiffre est plutôt trop faible que trop fort. La tonte se fait à la fin de février et dans les premiers jours de mars; la laine arrive peu de temps après. Elle se concentre pour ainsi dire sur six marchés principaux, tous placés dans le Tell; ce sont Tlemsen, Seb dou, le Kremis des Beni-Snouss, le Djemâ des Grossel, Nedroma et Aïn-Témouchent. Excepté ce dernier, tous les autres appartiennent à la subdivision de Tlemsen. Nedroma, Aïn-Témouchent et le Djemâ des Grossel reçoivent les laines du massif maritime et des bas-plateaux; Tlemsen, Seb dou et le Kremis, celles du massif tlemsénien et les hauts-plateaux, c'est-à-dire les masses véritablement importantes. Tlemsen tend à devenir l'un des plus forts marchés de laine de l'Algérie, surtout depuis la création du marché de Seb dou (en mars 1851), qui a été fondé pour amoindrir celui des Beni-Snouss, parce qu'une certaine quantité de nos laines pouvait passer dans le Maroc.

Le marché de Seb dou ne sera peut-être jamais un marché considérable, à cause de son voisinage de Tlemsen, mais il aura l'avantage de rejeter sur cette dernière ville tout ce qu'il aura reçu, et les apports ne peuvent qu'augmenter chaque jour. Il est de toute nécessité pour cela que la route qui unit les deux localités soit améliorée, car l'état dans lequel elle est sur plusieurs points, nuit singulièrement aux communications. Il faut, de plus, que nos négociants mettent dans leurs relations avec les indigènes la plus scrupuleuse probité. L'Arabe ne tient pas au temps et s'éloigne sans peine d'un marché dès qu'il peut trouver sur un autre, beaucoup plus éloigné, un avantage qui, au point de vue européen, serait bien inférieur au dérangement exigé pour l'obtenir, mais qui, à son point de vue, est suffisant. Qu'on ne néglige donc rien pour lui donner les articles d'échange dont il a besoin un peu au-dessous de la mercuriale du marché le plus favorisé. C'est en cela que pour Tlemsen apparaît de nouveau l'importance de Rachgoun, de ce port avec lequel elle peut communiquer par une route facile de 55,000 mètres

(13 lieues 1/2 de poste de 4,000^m.) de développement, au lieu de continuer à atteindre Oran par une route trop souvent exécrable, de 124,000 mètres (31 lieues). Le plus petit inconvénient de cet état de choses est de frapper le commerce tlemsénien de frais de transport considérables, qui s'opposent énergiquement à ce qu'il prenne de l'extension. Non seulement Rachgoun rendra à Tlemsen ce signalé service d'en faire le centre des affaires arabes d'une région fort étendue; mais il lui permettra l'écoulement facile du résultat de ses échanges et de ses propres produits dont l'abondance se développe chaque jour. Oran, lui, gagnera singulièrement à ces relations devenues plus faciles, et par conséquent plus actives, plus considérables.

Je ne sais si je dois parler du prix de la laine sur les marchés; c'est chose tellement variable qu'on ne saurait la déterminer d'une manière précise : elle a cependant une moyenne très-appreciable. Jusqu'à présent je l'ai vu flotter entre 1 fr., 1 fr. 20 c., 1 fr. 30 c., 1 fr. 50 c. la toison, d'à peu près 2 kilog.

J'arrive enfin à la partie la plus essentielle, la consommation locale; c'est par elle que nous pourrons arriver à connaître les véritables ressources du pays pour le commerce.

La consommation est fondée sur la population, ici surtout où il s'agit d'une population qui ne s'habille absolument que de lainages.

D'après le recensement de 1851, la population de la subdivision de Tlemsen est de 73,000 individus, et dans ce chiffre je comprends non seulement le Tell, mais le Çah'ara tlemsénien et les Kçours qui en dépendent; car, si tout le monde ne produit pas, tout le monde consomme. Sur le chiffre total, les femmes, les vieillards et les enfants comptent pour un peu plus de la moitié, le reste se compose d'hommes valides. En admettant que la consommation annuelle de chaque individu, en laine, soit d'un kilog., cela donnerait pour la consommation locale indigène environ 73,000 kilog. La quantité de tissus de laine qui se fabrique sur les lieux mêmes n'est pas considérable dans la province d'Oran; Tlemsen, Maskara, les Beni-Snouss, les Kçours pour les beurnous; Kalaâ pour les tapis, Nedromah et Maskara pour les haïks, sont les seuls centres où l'industrie manufacturière ait quelque activité. Ajoutons à cela ce que les femmes des douars peuvent mettre en œuvre dans leurs moments perdus, et l'on aura une idée des matières premières employées. J'estime qu'on peut ajouter 20 à 25,000 kilog. au premier chiffre, ce qui nous donnerait un total d'à peu près 100,000 kilog. Mettons 150,000, il restera dès lors de disponible à peu près 650,000 kilog. Nous sommes loin de voir arriver tout cela sur nos marchés, puisque la province d'Oran, qui possède plus de 1,600,000 moutons, et qui tient la tête pour l'exportation, n'a expédié au-dehors l'année dernière qu'un peu plus de 720,000 kilog., c'est-à-dire ce qu'aurait pu fournir seule la subdivision de Tlemsen.

Une portion de la laine brute ouvrée s'en va dans le Sud, dans le Çah'ara central, le Touât, le Soudan même, mais cela n'est pas aussi considérable qu'on pourrait le croire; une autre portion peut gagner le

Maroc par notre frontière du sud-ouest, j'ai de bonnes raisons de croire qu'elle n'a pas l'importance qu'on lui prête. Quant à ce qui peut passer par notre frontière du Tell, cela se réduit à rien, parce que les relations commerciales, par suite de l'état de vol, de pillage et de trouble dans lequel vivent sans cesse les parties voisines du Maroc, y sont nulles.

Il est incontestable dès lors qu'il y a un mouvement d'exportation très-actif vers le centre et l'est de l'Algérie; ce mouvement, je le suivrai avec grand soin, parce qu'il intéresse au plus haut degré, et qu'il nous est trop peu connu.

Tel est l'exposé sommaire de la question des laines réduite à l'étude d'une des divisions secondaires du pays. Je compte faire pour toutes les autres subdivisions le même travail que je viens d'achever pour celle de Tlemsen, à mesure que je les explorerai, et je serai désormais plus bref; cependant j'ai laissé de côté ici beaucoup de choses pleines d'intérêt et d'actualité. C'est que l'Algérie est, pour celui qui l'analyse avec soin, un inépuisable sujet d'observations de la nature la plus riche, la plus variée.

O. MAC CARTHY.

(La fin au prochain numéro.)

ANATOLIE.

PACHALICK D'ADANA.

Adana, chef-lieu de la province de ce nom, était autrefois la résidence ordinaire du pacha; mais, depuis que la province de Marach a été réunie à celle d'Adana, le pacha (ou gouverneur général) demeure alternativement dans les deux chefs-lieux.

La ville d'Adana compte environ 20,000 habitants; l'agriculture y est mal soignée, et toute l'industrie du pays consiste en quelques tisseranderies de coton, dont le produit est acheté pour la voilure des navires.

Tarsous est la seconde ville de la province. Elle peut avoir 10,000 habitants. Résidence du kaïmakan, des consuls et des négociants ou commettants, elle centralise le commerce du reste de la province avec l'Asie mineure et l'Europe. C'est là que la majeure partie des négociants de l'intérieur apportent les produits du pays, comme laines, graine jaune, graine de lin, cire, cuivre, etc., pour les échanger contre des savons, café, sucre, *henna*, drap et autres produits manufacturés.

Le pachalick d'Adana est borné au nord par ceux de Konié et de Kaïssarié, au midi par la Méditerranée, à l'orient par celui d'Alep, dont la frontière est Alexandrette, à l'occident par celui de Koniah, à douze lieues de Tarsous.

Son étendue est de plus de 160 kilomètres de longueur d'orient en occident et sa largeur de 60 à 80 kilomètres du nord au sud.

Les plaines commencent au pied du Taurus et s'éten-

dent jusqu'à la mer, dans une largeur de 16 à 60 kilomètres et dans presque toute la longueur du pachalick. Cette immense et fertile plaine est arrosée par de nombreux cours d'eau, dont trois principaux, le Sarus, le Cydnus et le Pyramus.

On n'a pas exactement le chiffre de la population de la province d'Adana; mais, d'après des calculs approximatifs, elle s'élèverait au moins à 150,000 âmes. On reviendra plus loin sur cet objet, à l'occasion de la province de Marach. Ce qui prouve la dépopulation du pays, c'est que pas 1/8 des terrains n'y est cultivé. La culture se borne aux quatre articles suivants : blé, orge, coton et sésame. Par suite du manque de bras, les habitants ensemencent trop à la fois et labourent mal leur terrain; aussi tout leur revenu passe-t-il, le plus souvent, à défrayer le sarclage et les moissonneurs. Ceux-ci viennent, de l'intérieur, travailler dans ce pachalick et se font payer fort cher.

Dans des années de bonne récolte de blé et d'orge, Tarsous peut charger pour l'étranger 60 bâtiments jaugeant ensemble 10,000 tonneaux, 3/4 en blé, 1/4 en orge. La moitié de ces chargements provient du pays et l'autre de l'intérieur, dont le blé est supérieur à celui de la province.

Le pachalick produit un million de kilogrammes de coton, dont le quart ou le tiers est expédié en Europe, la plus grande partie pour Marseille. Le reste est acheté par des négociants de l'intérieur, qui font régulièrement ce commerce. On peut calculer le prix de cette matière, dans le pays, de 75 à 80 centimes le kilogramme. La qualité est inférieure à celle de Naplouse et de Chypre.

Le pays produit 3,000,000 de kilogrammes de sésame. Le prix de cette graine, sur le marché, est de 25 à 40 centimes le kilogramme : 7/12 sont expédiés à Marseille, 1/12 en Angleterre, depuis deux ans seule-

ment, et les 4/12 restant sont convertis par les gens du pays en huile à leur usage, huile comestible et huile à brûler; car l'huile d'olive manque complètement, quoique les oliviers soient en très-grande abondance et couvrent la plus grande partie des montagnes du Taurus.

Quant aux autres graines alimentaires ou légumes, tels que le maïs, les pois-chiches, les lentilles, les habitants n'en cultivent que ce qu'exige leur consommation.

La production en laines du pays s'élève à 200,000 kilog., qui sont expédiés à Marseille; le prix ordinaire, sur le marché, est de 60 à 70 c. le kilog. La qualité en est très-inférieure à celle de la Roumélie et même de la Syrie. Le fil en est très-gros et les 2/3 des toisons sont noires.

La province produit 25,000 à 30,000 kilog. de cire, dont la moitié est expédiée pour Marseille et l'autre pour la Syrie et Chypre; le prix ordinaire en est de 3 fr. le kilogramme.

La quantité de soie produite par le pays est de 400 ou 500 kilog. Cette année (1851), elle s'est élevée à un tiers de plus; mais elle n'a pas été filée, les négociants ayant acheté les cocons pour l'envoi en Europe; on ne sait, du reste, s'ils pourraient l'y faire parvenir en état de parfaite conservation, l'éleve du ver à soie étant encore très-défectueuse. Il a été reconnu, d'ailleurs, que le fil provenant des vers du pays est très-fort: on doit l'attribuer aux feuilles du mûrier qui vient à l'état sauvage.

Le pays fournit à la Syrie et à l'Egypte le chargement de 25 à 30 bâtiments par an, soit environ 5,000 tonneaux en planches et en poutres, bois de construction de toute espèce. Il n'existe, néanmoins, sur toute la côte aucun chantier pour les navires.

Le bois, coupé à la montagne par des gens de l'Anatolie, est ensuite porté par eux dans les villes ou aux

plages de la mer. Cette branche d'industrie, qui rend de 200,000 à 300,000 fr. par an, est entièrement exploitée par les étrangers.

Le tabac produit par cette province est absorbé par la consommation des habitants; lorsque la récolte est bonne, on en expédie cependant un peu au-dehors. La culture de la plante est fort négligée, ce qui vient sans doute de la manière dont l'impôt sur cette denrée est perçu. Le gouvernement vend à ferme cet impôt, et ceux qui l'achètent ont la faculté de percevoir leur droit quand la plante est en maturité, de sorte que la récolte vient quelquefois à manquer lorsque l'impôt a déjà été payé. Le produit de cette culture s'élève à 300,000 kilog., de 70 à 75 c. le kilogramme.

Dans les montagnes de Rosan-Kat, chaîne du Taurus, à environ 88 kilomètres de Tarsous, se trouve une mine de fer qui paraît être fort abondante. Le fer qu'on en retire suffit à la consommation locale, et pourtant elle n'est exploitée que par les montagnards, qui, pour extraire le minerai, n'ont qu'à effleurer la surface de la terre ou à la gratter légèrement. La production du fer est de 40,000 à 50,000 kilog., vendus à raison de 30 ou 35 c. le kilogramme. Ce fer, plus pliant que celui de Russie, est d'une excellente qualité.

Aux environs de Koulik-Bogas se trouve, en outre, une mine de plomb exploitée par le gouvernement : elle produit de 300,000 à 400,000 kilog., qui sont expédiés à Constantinople. On prétend que la qualité en est fort supérieure, que la mine est fort grande, et que, si elle était exploitée avec plus d'activité, elle rendrait dix fois autant.

La valeur totale des productions du pays peut s'élever à 7 millions de francs. Il faut déduire de cette somme les impositions perçues par le gouvernement, lesquelles sont divisées ainsi qu'il suit :

	piastres.
La dîme, vendue à un prix toujours favorable au gouvernement.	4,500,000
Le sasiau, ou droit de teskeret.	3,000,000
Droits de douane sur les marchandises.	4,250,000
Id. sur les tabacs.	180,000
Ferme des badjis.	220,000
Karatch sur les chrétiens.	110,000
Id. sur les bohémiens.	40,000

On doit remarquer qu'un quart au moins de ces impositions n'est pas payé, par suite de la pauvreté des habitants ou du manque des récoltes, ou pour d'autres motifs.

Avant de parler du développement que le commerce pourrait acquérir dans cette province, il importe de faire connaître les causes qui peuvent lui être nuisibles.

Six badjis entourent le district et perçoivent sur les échanges avec l'intérieur les droits et redevances ci-après :

1° Au badji du Koulik-Bogas :

	piastres.
Sur un chrétien.	3 1/4
Sur un pèlerin musulman (Haggi).	5 1/2
Sur une charge de savon, sucre, café, etc.	9
Id. de laine, alizari, etc.	5 1/2
Id. de blé et orge.	1 5/8

2° Au badji de Madem :

	piastres.
Sur une charge de café, sucre, miel, etc.	12
Sur un pèlerin.	12 1/2

3° Les marchandises venant d'Alep pour Adana et Tarsous paient aux badjis de Baylau, de Payas et de Massis,

	piastres.
Par chaque charge.	23 1/2

D'après le traité de commerce de 1838, ces divers droits devraient être abolis depuis longtemps; mais les pachas qui ont successivement gouverné cette province

les ont jusqu'ici maintenus. Toutes les fois, il est vrai, que ces droits ont été perçus sur les commerçants français et que la somme ne dépassait pas quelques centaines de piastres, l'autorité locale s'est empressée d'en faire la restitution sur une simple demande du vice-consul ; mais pour de plus fortes sommes, les réclamations restent presque toujours sans résultat.

Quoi qu'il en soit, le commerce de Tarsous a beaucoup augmenté depuis deux ans, par suite de l'établissement de deux fortes maisons qui entretiennent une correspondance très-active avec les principaux centres commerciaux d'Europe. On ne craint pas même d'avancer que le commerce doublerait, triplerait peut-être, si ces établissements trouvaient le moyen de fournir aux grandes villes qui avoisinent la province, comme Curcuman, Konié, Kaïssarié, etc., les denrées coloniales, les articles manufacturés et les autres marchandises à leur usage, à des prix analogues à ceux que l'on paie ordinairement à Smyrne et à Constantinople, lieux de leur approvisionnement. La différence sur les frais de transport, entre ces deux dernières villes et Tarsous, est évaluée à 10 p. 100, abstraction faite des retards et autres causes de plus-value résultant ordinairement des distances. Il y a vingt ans, les rapports commerciaux de la province ne s'étendaient pas plus loin que Beyrouth, Chypre et Alexandrie, et étaient entre les mains de commerçants qui, par défaut de ressources, n'approvisionnaient le pays, en objets manufacturés et denrées coloniales, que des rebuts de ces trois villes, vendus à des prix excessifs. C'est aussi la cause pour laquelle le commerce ne s'étendait pas au-delà des frontières, la consommation locale étant d'ailleurs presque insignifiante. Les habitants étaient en outre à l'état presque sauvage, et les étrangers ne pouvaient s'y établir sans risque. Cet état de choses ne s'est modifié que deux ans après l'arrivée des Egyptiens. La civilisation alors a

commencé à se faire jour dans cette province et le commerce y a pris de l'extension. Depuis près de deux ans, les indigènes ont adopté l'usage des verres, des gobelets, de la faïence, des chaises et autres objets d'ameublement de l'industrie européenne. Ils ont aussi commencé à adopter nos habillements, nos chaussures. Ce qui en outre a contribué à augmenter, cette année, l'importation du pays, c'est la préférence donnée par la population au cuir tanné d'Europe : les montagnards ont pu apprécier la bonté de ce produit, et ne veulent plus se servir des cuirs des tanneries du pays, lesquels sont en effet d'une qualité fort inférieure. On évalue à 400 balles environ l'importation de 1850 à 1851.

Le département de Marach formait autrefois un pachalick à part; il a, depuis près d'un an, été réuni, comme on l'a dit plus haut, à celui d'Adana. Ce district contient en tout une population de 220,000 à 240,000 âmes.

Voici les noms des principales villes et la population de chacune d'elles :

	âmes.
Marach.	30,000
Albintan.	12,000
Haggen.	8,000
Gaytunlié.	10,000

La principale industrie des villes consiste en harnais, que le commerce exporte en Syrie et même en Egypte, où ils sont recherchés. Les habitants qui n'exercent pas de métier (et c'est le plus grand nombre) s'adonnent au vagabondage; c'est d'ailleurs la passion dominante de tous les habitants de cette contrée, sans exception d'âge ni de religion. La montagne de Giahour-Dagh est leur asile ordinaire; elle est habitée principalement par des Arméniens hérétiques.

A Marach, il n'y a que quelques marchands alepins qui font le commerce des produits manufacturés de

leur pays. Ils opèrent les retours en numéraire, la distance qui les sépare d'Alep ne leur permettant pas de les effectuer en denrées.

Ce pays produit 15,000 à 20,000 kilog. de graine jaune, 150,000 à 200,000 kilog. de laine, 3,000 à 4,000 de cire et 150,000 à 200,000 kilog. de riz. Une partie de ce dernier article s'exporte dans l'intérieur, le reste sert pour la consommation locale. Le blé et l'orge ne sont cultivés que pour les besoins des habitants.

La plus grande partie de ces productions s'échangeait dans l'intérieur contre des produits coloniaux et objets divers. Depuis que les deux provinces ont été réunies sous le commandement d'un même pacha, qui, la plus grande partie de l'année, réside à Adana, les habitants ont commencé à fréquenter les marchés du dehors et à y apporter leurs produits.

(Ministère du commerce.)

ALGÉRIE.

ENFANTS TROUVÉS.

Une commission a été instituée au ministère de l'intérieur pour étudier les moyens d'envoyer en Algérie les enfants trouvés. Nous reproduisons ci-après les documents que nous fournit le *Tableau des établissements français dans l'Algérie*, publié récemment par le ministère de la guerre, et qui peuvent être utilement consultés pour l'étude de la question.

DÉPARTEMENT D'ALGER.

Le nombre des orphelins et enfants trouvés, abandonnés, entretenus et élevés aux frais de l'administration dans les établissements hospitaliers du département d'Alger, s'élevait à 944 au 15 août 1850, savoir :

- 320 dans la maison d'apprentissage de Ben-Aknoün ;
- 384 dans la maison des orphelines de Mustapha ;
- 192 enfants des deux sexes placés chez les nourrices ;
- 28 jeunes filles placées au couvent du Bon-Pasteur ;
à El-Biar ;
- 20 orphelins protestants confiés au consistoire ;

Ben-Aknoün. — L'établissement des orphelins, situé à Ben-Aknoün, commune d'El-Biar, fut commencé en 1839, par Mgr. Dupuch, ancien évêque d'Alger, dans l'ancien consulat de Danemarck, où il resta jusqu'au mois d'octobre 1844. De là, il fut transféré dans le camp de Dély-Ibrahim, prêté par l'administration de la guerre, jusqu'à son installation définitive à Ben-Ak-

noÛn (1^{er} mai 1845), dans une propriété achetée directement par M. l'abbé Brumauld, directeur de la maison.

Cet ecclésiastique reçoit de l'administration, conformément à une convention passée avec lui, en juillet 1845, une première mise de 60 fr. par chaque enfant, plus une allocation mensuelle de 21 fr. 50 c. jusqu'à l'âge de quinze ans.

L'administration accorde, en outre, à titre de frais généraux, une somme de 60 fr. par mois pour chaque maître ou employé, dans la proportion d'un maître ou employé pour dix enfants, non compris les emplois généraux de directeur, sous-directeur, aumônier et économiste.

L'éducation donnée dans l'établissement est tout à la fois morale, professionnelle et agricole. Utilisant les forces et l'aptitude de chaque enfant; occupant les uns au défrichement des terres, au labour, au jardinage; les autres à la fabrication des outils et des instruments nécessaires à l'exploitation agricole; ceux enfin dont la constitution est plus faible, dans des ateliers de couture, de teinturerie, de chapellerie, de cordonnerie, etc., le directeur de Ben-AknoÛn s'est efforcé de faire de cette institution une pépinière de cultivateurs acclimatés et laborieux, et d'ouvriers intelligents et honnêtes, qui se répandront ensuite dans le pays, au grand profit de nos établissements. C'est à la fois une œuvre intelligente de colonisation et de charité, et dont le succès croissant a récompensé les efforts de son honorable fondateur, et décidé l'administration à encourager la fondation d'établissements semblables dans les deux autres provinces.

Ajoutons que, depuis cinq ans, la mortalité n'y a été que de 12 enfants sur 497 reçus à l'établissement, et que de 1 enfant depuis la fin de novembre 1848; et que 2 seulement ont dû être renvoyés pour cause d'immoralité incorrigible.

Maison Mustapha. — Cette maison, située dans l'ancien camp de Mustapha, et dirigée par les sœurs de Saint-Vincent-de-Paule, est un véritable établissement en régie. Le local et le matériel appartiennent à l'Etat; les religieuses reçoivent un traitement annuel de 500 fr., et l'administration paie, en outre, à la supérieure de la maison, par mois et par enfant, une subvention de 15 fr. Le produit du travail des jeunes filles profite à l'établissement, et sert à couvrir ses dépenses générales.

Les orphelines de Mustapha reçoivent, dans cette institution, les éléments de l'instruction primaire, et sont préparées, par des travaux d'aiguille et des travaux de campagne, à devenir de bonnes ménagères et de bonnes mères de famille.

Enfants placés chez les nourrices. — Des nourrices, auxquelles les orphelins et les enfants trouvés ou abandonnés en bas âge sont confiés, reçoivent de l'administration une somme mensuelle de 15 fr. Ces nourrices, ordinairement choisies par les sœurs de la Miséricorde, sont prises parmi les femmes espagnoles, juives, indigènes et moresques.

Maison du Bon-Pasteur, à El-Biar. — Le couvent du Bon-Pasteur est un établissement religieux, fondé complètement en dehors de l'administration, et ayant pour but d'ouvrir un asile aux jeunes filles abandonnées.

L'administration y entretient aujourd'hui 28 jeunes filles, à raison d'une première mise de 60 fr., et d'une allocation mensuelle de 20 fr. pour les unes, et de 15 fr. pour les autres.

Orphelins protestants. — Le consistoire central des églises réformées avait demandé, à différentes reprises, que les orphelins de sa communion ne fussent plus soumis à l'éducation commune des maisons de Ben-

Aknoün et de Mustapha, attendu que, se trouvant placées sous la direction de corporations religieuses, elles ne lui paraissaient pas offrir toutes les garanties désirables en ce qui concerne la liberté de conscience, et il avait vivement insisté pour que les indemnités accordées par l'administration aux orphelins catholiques fussent allouées également en faveur des orphelins protestants.

Cette demande a été accueillie par le ministre de la guerre; les allocations ordinaires sont accordées aujourd'hui à 20 orphelins protestants confiés au consistoire.

DÉPARTEMENT D'ORAN.

Orphelins. — Avant 1849, il n'existait, dans le département d'Oran, aucun asile où les orphelins des deux sexes pussent être recueillis; on avait dû, jusqu'à cette époque, diriger ces enfants sur les orphelinats de Ben-Aknoün et de Mustapha supérieur, près Alger.

Un traité, en date du 20 août 1849, intervenu entre l'administration et M. l'abbé Abram, a fait cesser en partie cet état de choses.

Aux termes de ce traité, il a été fondé, à Misserghin, un établissement destiné à servir de maison d'éducation et d'apprentissage aux orphelins pauvres et aux enfants abandonnés au-dessus de cinq ans.

Depuis sa création, cet établissement a déjà recueilli 20 enfants.

Le régime alimentaire des orphelins est modelé sur celui des enfants de troupe dans les régiments; rien n'est négligé pour leur assurer les soins moraux et physiques qu'exige leur situation; ils reçoivent l'enseignement ordinaire des écoles primaires, et, au fur et à mesure qu'ils en deviennent capables, on joint à cette éducation l'enseignement d'une profession industrielle qui puisse, à la fois, leur être avantageuse et être utile à la colonie. Tous les enfants sont, d'ailleurs, initiés

aux divers travaux des champs : c'est par leurs mains, dirigées et soutenues, que se cultive la propriété rurale qui a été affectée à la fondation de l'établissement.

Aux termes du traité provisoire conclu avec le directeur de l'établissement, il est alloué par l'administration :

1^o 60 fr. à titre de première mise ou trousseau ;

2^o 21 fr. 50 c. par mois jusqu'à l'âge de quinze ans.

A partir de cet âge jusqu'à la majorité, époque à laquelle ils quittent l'établissement, le produit de leur travail doit couvrir suffisamment les frais de nourriture et d'entretien qu'ils occasionnent.

Orphelines. — Rien n'a encore été définitivement arrêté au sujet des orphelines. Cependant, pour éviter l'inconvénient de leur translation à Alger, il a été convenu provisoirement avec les sœurs trinitaires de Valence, qui ont une succursale à Oran, que les orphelines seraient admises dans leur établissement moyennant la rétribution de 5 fr. de première mise, et de 15 fr. par mois pour chaque enfant.

15 jeunes filles y ont déjà été reçues à ces conditions toutes provisoires.

DÉPARTEMENT DE CONSTANTINE.

Orphelines. — Dans les premières années qui suivirent l'établissement de l'autorité civile, on envoya à Alger les quelques enfants dont l'assistance publique eut à s'occuper. Mais, plus tard, et dès la création de l'hospice civil à Constantine, on remit aux soins des sœurs, chargées de l'administration de cet hospice et des écoles, toutes les orphelines ou jeunes filles abandonnées, moyennant une subvention de 15 fr. par mois et par enfant, pour tous frais de nourriture et d'entretien, sans première mise.

Jusqu'en 1848, les enfants ainsi recueillies ne furent

pas nombreuses ; mais, en ce moment, on en compte 24, occasionnant une dépense annuelle de 4,320 fr.

La plus grande partie de ces enfants ont de six à dix ans ; quelques-unes de onze à quatorze ; 3 ou 4 seulement sont un peu plus âgées.

9 appartiennent à la nation espagnole, 13 sont Françaises.

Outre les jeunes filles dont il vient d'être question, l'administration a eu à s'occuper de la nourriture et de l'entretien de pauvres enfants très-jeunes des deux sexes.

En ce moment, 8 enfants sont en nourrice aux frais de l'administration.

Il est alloué 20 fr. par mois pour 5 d'entre eux, et 15 fr. pour les 3 autres.

Sur ces enfants, 2 sont d'origine arabe, 2 Espagnols, les 4 derniers Français.

Orphelins. — Jusqu'en 1849, les orphelins de la province furent dirigés sur Ben-Aknoün.

Au commencement de cette dernière année, M. l'abbé Landmann a fondé, sous la protection du gouvernement, un établissement à Medjez-Amar, près Guelma, et, au mois de décembre, les premières admissions ont eu lieu.

Aujourd'hui, 10 enfants y sont entretenus aux frais de l'Etat, aux mêmes conditions que dans l'orphelinat de la province d'Oran, et y reçoivent la même éducation.

Sur ces 10 enfants, il y a :

5 Français, 4 Allemands, 1 Espagnol.

8 sont âgés de six à douze ans, 2 approchent de leur quinzième année.

(Documents officiels.)

LE CHRISTIANISME

A MADAGASCAR.

La mission de Madagascar, qui n'est encore, pour ainsi dire, qu'à l'état de germe, et où, jusqu'à ce jour, il ne s'est guère cueilli que des fatigues, des épreuves et des tribulations de toute espèce, présente un caractère particulier, c'est qu'elle a à opérer sur des populations qui ne sont ni pleinement civilisées, ni entièrement sauvages, mélange de l'un et de l'autre, auquel viennent se surajouter une corruption profonde et une incroyable superstition.

Toutefois, nous conservons au plus intime de nos âmes, et c'est là ce qui nous console et nous soutient, la ferme espérance qu'un jour viendra, qui n'est peut-être pas très-éloigné, où il plaira à la bonté divine de bénir le grain de sénevé.

J'assignerai comme fondement de nos espérances les causes suivantes :

1° *Unité dans la mission.* On ne saurait se dissimuler que la diversité d'ouvriers travaillant sur un même point, si droites que soient leurs intentions, si grande que soit leur charité, amène presque toujours la divergence dans les vues et les moyens. Or, cette diversité, bien loin d'avancer l'œuvre, ne peut que l'entraver et lui nuire. C'est ce qu'a éprouvé, plus qu'aucune autre peut-être, la mission de Madagascar. Aujourd'hui, grâce aux nouvelles mesures adoptées par le Saint-Siège, la mission est homogène, et tout fait présager

qu'à l'aide de cette unité, les choses marcheront plus facilement, et mieux, et plus vite.

2° *Arrivée d'un nouveau gouverneur de Mayotte.* Personne n'ignore tout ce que doivent avoir d'influence, au milieu d'une mission naissante, la présence et l'action d'un bon gouverneur. Or, il était difficile que la Providence nous servît plus à point qu'elle ne l'a fait en nous envoyant un commandant supérieur du caractère de M. Bonfils. Intelligence supérieure, esprit droit et loyal, cœur noble et plein de foi, comprenant admirablement qu'il n'y a pas de civilisation possible sans religion; nous espérons qu'à l'ombre de sa protection, la mission de Madagascar ne saurait manquer de prendre bientôt un développement considérable.

3° *Excellentes dispositions d'un grand nombre de chefs.* Malgré l'apathie et l'indifférence naturelles aux Malgaches, la persévérance des missionnaires à s'occuper de leurs enfants, à les rechercher, à les loger, à les habiller, à les nourrir, à les instruire avec un dévouement et un désintéressement dont ils n'ont jamais eu d'exemple, tout cela ne laisse pas à la longue que de faire une profonde impression sur ces cœurs à demi sauvages, et à la défiance commencent à succéder la confiance et l'admiration. C'est ainsi qu'à Sainte-Marie de Madagascar, les premiers chefs eux-mêmes sont ébranlés. L'un d'eux, Manditsaru, doit bientôt envoyer sa femme à Bourbon, pour s'y disposer plus parfaitement à sa première communion; car elle a déjà été baptisée. Déjà, l'année dernière, il nous a confié deux de ses enfants pour être élevés à la Ressource; et, bien que l'un d'eux nous ait été ravi par une mort subite le lendemain de son baptême, le père, loin d'être découragé par un coup si sensible et imprévu, n'a pas hésité un seul instant, lors de mon dernier voyage, à me confier le troisième de ses fils. Lui-même a conçu

le projet de se rendre à la Ressource pour y être instruit et préparé au baptême.

4° Ecoles nombreuses à Madagascar et à l'île de la Réunion. C'est là, je l'avoue, notre première et notre plus douce espérance. Multiplier les écoles, y rassembler le plus d'enfants possible, choisir parmi ces enfants déjà connus et dégrossis, en quelque sorte, les plus capables et les plus intelligents pour les transplanter au centre d'un pays civilisé, afin d'y puiser le complément de l'instruction religieuse, les reporter ensuite sur leur sol natal pour y faire l'application de ce qu'ils auront appris et y devenir à leur tour les apôtres et les civilisateurs de leurs compatriotes, tel est le plan que nous avons adopté et que nous ne cesserons de suivre, parce que l'expérience nous a démontré que c'est à peu près le seul efficace.

Toutes ces écoles prospèrent à l'envi. A Sainte-Marie de Madagascar, l'autorité locale, admirablement disposée, grâce à son propre zèle et aux recommandations de M. le commandant supérieur, vient de s'engager à nourrir et à habiller à ses frais trente garçons et trente filles, et le chiffre des élèves est plus que complet.

A Nossibé, le gouvernement a pris les mêmes engagements, et l'école des garçons compte déjà plus de cinquante sujets. Malheureusement il nous manque des sœurs pour tenir l'école des petites filles.

Deux établissements de filles et de garçons s'élèvent en ce moment à l'île de la Réunion. Celui de Nagarest renferme déjà trente-quatre jeunes filles malgaches, sous la direction et la surveillance de deux sœurs de Saint-Joseph, secondées par trois novices.

La maison de la Ressource comprend quatre-vingt-dix garçons qui, outre l'instruction religieuse, s'y exercent à l'agriculture et à divers métiers.

C'est dans ce double établissement surtout que se prépare le noyau des familles chrétiennes, que nous jetterons successivement sur le sol de Madagascar pour y implanter et y propager la civilisation et le christianisme.

5° *Projets pour la grande île de Madagascar.* Nous avons la pleine confiance que la barrière infranchissable qui nous ferme cette île tombera enfin. Nous sommes, pour ainsi dire, de toutes parts aux aguets pour y pénétrer. Ce que nous ambitionnerions surtout, ce serait de nous glisser au cœur de l'empire Hova.

A l'heure où je trace ces lignes, un de nos missionnaires s'y est introduit. Il est entré, bien entendu, *incognito*. Mais pourra-t-il s'y maintenir longtemps? Je n'oserais trop l'espérer, tant le gouvernement est ombrageux! tant la défiance est extrême vis-à-vis des blancs! tant la vigilance et la surveillance sont actives!

Voici comment il raconte lui-même son anxiété et les embarras où il se trouve :

« Une nouvelle circonstance vient s'ajouter à d'autres
« pour m'interdire un long séjour ici. Outre que le
« jour même où je vous écris (24 août 1851) j'ai été
« désigné aux Hovas comme un *Umpizourou* (homme
« de la prière), hier, une lettre de Tananarive a été re-
« mise à M. N***; il y était question d'une pièce ano-
« nyme qu'un capitaine de Maurice avait envoyée à
« Ranavalo¹, laquelle pièce contenait, disait-on, des
« menaces et des injures. On l'a attribuée aux ministres
« anglicans. Jugez quel effet doit faire ma présence ici
« sur ces méfiants Hovas. La lettre de Tananarive dit
« que la reine a été furieuse contre les *Priants*, et qu'il
« pourrait bien en résulter quelque nouvelle persécu-
« tion. »

¹ La reine des Ovas.

Comme on le voit, le séjour prolongé de notre missionnaire est encore problématique. J'en suis d'autant plus désolé que nous nourrissions l'espoir d'arriver par là jusqu'au jeune prince, qu'on dit admirablement disposé à nous accorder son estime et sa confiance, et d'attendre ainsi l'heure où il plaira à la divine Miséricorde de nous permettre d'agir au grand jour.

Nous avons formé un autre projet, c'est de tenter une nouvelle descente sur la côte ouest parmi les Sakalaves de ces contrées. Sera-t-elle plus heureuse que la première? Dieu le sait. Je crains que les guerres qui ont lieu et qui se prolongent encore ne nous soient pas favorables.

Quoi qu'il en soit, il n'est point d'efforts que nous ne soyons prêts à faire, point de fatigues ni de dangers que nous ne soyons disposés à braver, pour réaliser enfin ce qui est l'objet de nos vœux les plus ardents : arborer sur la grande île malgache l'étendard de notre religion, et conquérir à la sainte Eglise catholique toutes ces populations infidèles!

LOUIS JOUEN,
Préfet apostolique de Madagascar.

LES FAMILLES D'ORIENT¹.

HISTOIRE DE LA FAMILLE DE LUSIGNAN.

CINQUIÈME BRANCHE DES LUSIGNANS, ROIS DE CHYPRE ET DE JÉRUSALEM.

XII. — Guy de Lusignan, connétable de Chypre, était le cinquième fils de Hugues III et d'Isabelle d'Ibelin. Nous avons vu comment il s'était rendu indigne des bontés du roi Henry, son frère, et le sort funeste que lui attira son ambition en 1311. Surpris en flagrant délit de conspiration contre la vie du souverain, il fut condamné à la peine capitale, ainsi que ses complices. Guy avait épousé Esquive d'Ibelin, dont il eut un fils nommé Hugues, qui suit :

XIII. — Hugues de Lusignan, IV^e du nom, roi de Chypre et de Jérusalem, fut appelé, en 1324, à succéder à son oncle le roi Henry II. Le jeune prince, qui, malgré la fin déplorable de son père, n'avait pas perdu les bonnes grâces de Henry, fut élevé à la cour et traité en héritier présomptif de la couronne; son mariage avec Alix, fille de Balian d'Ibelin, fut même contracté, en 1319, sous les auspices de son oncle. Le roi Henry, malgré la perte de son royaume de Jérusalem, en avait toujours conservé le titre, et avait recommandé en mourant que ses successeurs n'y renonçassent jamais; c'est pourquoi Hugues IV, après avoir été couronné roi de Chypre à Nicosie, se fit encore couronner roi de Jérusalem à Famagouste. Son règne fut marqué de très-peu d'incidents graves : le

¹ Voir les livraisons de mars et juin 1852.

plus important est sa participation à la ligue conclue contre les Turcs entre le pape Clément VI, les Vénitiens et les chevaliers de Saint-Jean, et qui eut pour résultat la prise de Smyrne, en 1344. L'état du commerce et de l'industrie fut très-florissant sous son règne. On lui doit, ainsi qu'à son fils Pierre II, les monnaies appelées *vieux besants de Chypre*. Il avait fait établir un hôtel des monnaies à Famagouste, où les marchands vendaient, suivant un tarif déterminé, des métaux, et surtout de l'argent, qu'ils apportaient des pays étrangers. On sait que Boccace lui dédia son livre de la Généalogie des dieux. Hugues, fatigué des soucis du trône, abdiqua, en 1360, en faveur de Pierre, son fils aîné, mais il ne jouit pas longtemps de ce repos, car la mort l'enleva en 1361, à l'âge de 64 ans. Il eut d'Aloyse d'Ibelin, sa femme, cinq fils et deux filles :

1° Pierre, qui suit.

2° Guy, prince de Galilée et connétable de Chypre, qui épousa Marie, fille de Louis I^{er} de Bourbon, et mourut l'an 1346, laissant un fils nommé Hugues.

3° Jacques, connétable de Chypre, qui devint roi de Chypre en 1384.

4° Jean, assassiné, en 1375, par ordre de son neveu Pierre II.

5° Thomas, qui se noya le 15 novembre 1340.

6° Isabelle, qui périt avec Thomas.

7° Esquive, mariée à Ferdinand, infant de Majorque.

XIV. — Pierre de Lusignan, roi de Chypre et de Jérusalem, I^{er} du nom, fut couronné roi de Chypre du vivant de son père, en 1360. Il avait, dès sa jeunesse, juré une haine implacable aux musulmans, et, pour ne pas laisser refroidir ce sentiment, il avait, n'étant encore que comte de Tripoli, organisé une association de chevaliers, dont le but était de recommencer à la première occasion la guerre contre les infidèles. Un écrivain du temps, Guillaume de Machaut, qui avait voyagé en Orient et séjourné à la cour de Nicosie, nous fait ainsi connaître la devise et les emblèmes de cette corporation militaire.

Et vesci l'ordre et la devise :
Il portait entre toute gent
Une espée de fin argent
Qui avoit le pommel desseure
En signe de crois, qu'on assure,
Assise en un champ azuré
De toutes couleurs espuré.

Et s'avoit lettres d'or entour
Qui estoyent faites à tour,
Disans, bien m'en doibt souvenir
C'est pour loiaulté maintenir ;
Car je l'ay mille fois veu
Sus les chevaliers et leu.

C'est, on le voit, la restauration de l'ordre de l'Epée fondé en 1190 par le premier roi de Chypre, Guy de Lusignan, et que laissait tomber en désuétude la politique pacifique adoptée dans les dernières années du règne de Hugues IV. A l'avènement de Pierre I^{er}, l'ordre de l'Epée fut en grand honneur, et les successeurs de ce prince le conservèrent toujours, ne l'accordant que dans des occasions importantes aux personnes qu'ils voulaient honorer. Pierre ayant occupé, durant son séjour à Venise en 1363 et 1364, le palais Cornaro, remit à Frédéric, son hôte, les insignes de son ordre, que la famille Cornaro, qui devait, un siècle plus tard, se trouver sur le trône de Chypre, porta depuis dans ses armes. Frédéric, pour perpétuer cet honneur, avait fait dessiner sur la façade de son palais, du côté du grand canal, le roi et la reine assis sur leurs trônes, et aux côtés l'écu de l'ordre de l'Epée avec les armes des rois de Chypre ¹.

Pierre I^{er}, afin de donner plus d'éclat à l'institution qu'il avait créée, plaça ses emblèmes et sa devise dans le sceau qu'il employait ordinairement. C'est ce que

¹ Ces armes étaient, d'après les peintures du palais Cornaro (seul monument original auquel nous puissions nous référer pour cette époque), écartelées : aux 1 et 4 *d'argent à la croix d'or potencée et cantonnée de quatre croisettes du même*, qui est de Jérusalem ; aux 2 et 3 *burelé d'argent et d'azur, au lion de gueules, brochant*, qui est de Lusignan-Chypre. Le lion de gueules couronné sur champ d'argent pour Chypre, et le lion de gueules sur champ d'or pour Arménie, ne furent adoptés que plus tard, après la réunion fictive de la couronne d'Arménie à la royauté des Lusignans sous le roi Jacques I^{er}.

La devise, *C'est pour loyauté maintenir*, était figurée dans l'écu de l'ordre sur une banderolle qui passait par-dessus l'épée

l'on apprend d'une attestation inscrite par le chancelier de la république de Gênes dans le *Liber jurium* après la copie du renouvellement des privilèges commerciaux des Génois en Chypre, accordé par ce prince le 5 mars 1363. Il est cependant à remarquer que ces armes étaient seulement sur le sceau particulier du prince, et non sur le grand sceau royal.

Peu de temps après son inauguration, Pierre I^r envoya des troupes au secours du roi chrétien d'Arménie, attaqué par les infidèles, tandis qu'à la tête d'une armée navale, composée de ses propres forces et de celles des chevaliers de Rhodes et des Catalans, il se rendit maître de la ville de Satalie. Continuant le cours de ses opérations militaires, et après avoir obligé les petits princes de Cilicie à lui payer tribut, il fit, en 1362, une entreprise sur Smyrne, qu'il prit et rasa. Après quoi, il s'en revint en Chypre, triomphant et chargé de butin. L'année suivante, des affaires l'ayant appelé en Occident, il laissa le gouvernement à Jean de Morfa, comte de Rochas, qu'on appelait aussi le comte d'Edesse. Accompagné de son fils et de Philippe de Maizières, son chancelier, le roi Pierre s'en fut trouver le pape Urbain V à Avignon, où il rencontra Jean, roi de France, qui promit de se croiser. De là, il parcourut l'Allemagne, les Pays-Bas et l'Angleterre pour exciter les princes et les peuples à la croisade, puis revint en France, où il assista aux funérailles du roi Jean, puis au couronnement de Charles V. Il était de retour en Chypre le 28 septembre 1365. Pressé d'utiliser les secours qu'il ramenait avec lui, il s'arrêta à peine quelques jours, puis se rembarqua pour Alexandrie d'Égypte, qui fut prise au premier assaut le 9 octobre. On comptait dans l'armée chrétienne une assez grande quantité d'Anglais, qui, enrichis par quatre jours de pillage, remirent à la voile, laissant Lusignan avec trop peu de forces pour garder sa conquête. Le prince fit mettre le feu à la ville, puis

regagna son île, où il fut reçu aux acclamations de toute la population.

Les représailles ne se firent pas attendre, et les Egyptiens saisirent tous les effets des chrétiens qui se trouvaient sur leur territoire. Venise surtout éprouva des pertes considérables; mais, à sa sollicitation, le roi de Chypre fit un traité de paix, par lequel on convenait de rendre les prisonniers de part et d'autre. Ce traité portait, en outre, que le roi de Chypre aurait la moitié des droits que les marchandises paient à Tyr, à Berouth, à Saïda, à Alexandrie, à Damiette, à Tripoli, à Jérusalem, à Damas. Ce droit était le dixième denier. On convint, de plus, que tous les chrétiens qui auraient un passe-port du roi de Chypre ne paieraient point les cinq florins de Florence pour entrer dans Jérusalem; mais ce traité, mal observé par les musulmans, fut ouvertement rompu au bout de dix-huit mois.

L'an 1368, pendant qu'il était à Rome pour obtenir de nouveaux secours, les Arméniens, se voyant sans roi, lui déférèrent le trône vacant de cette monarchie réduite presque à rien. Jean, son frère, alla aussitôt en prendre possession pour lui; l'élection de Pierre n'eut pas d'autre suite, à cause de la mort de ce prince, survenue l'année suivante, comme on va le voir.

Le vicomte de Nicosie, régent du royaume pendant les fréquentes absences du roi, vint jeter un sinistre éclat sur la vie de Pierre. Abusant du pouvoir qui lui était confié, il séduisit la reine Eléonore et osa tendre la main jusqu'à la couronne de son maître. Le roi, averti par un courrier que lui dépêcha secrètement un seigneur du nom de Visconti, revint brusquement, fit arrêter le traître, et le mit entre les mains de la justice pour être puni selon la rigueur des lois. Mais les lois, chez une nation si efféminée, n'avaient plus guère de rigueur; les juges, corrompus par les présents de l'accusé et le crédit de la reine, déclarèrent l'accusation

mal fondée, et Visconti fut condamné à un bannissement perpétuel, comme calomniateur. A la lecture de ce jugement, d'une vénalité manifeste, le roi tomba dans une sorte de démence furieuse. Il sévit avec une rage aveugle contre les partisans, les amis et les enfants du vicomte, entoura d'espions ses propres sujets, et fit bâtir une prison d'Etat, à laquelle, par un raffinement de vengeance, il contraignit toutes les classes de l'île et les femmes même, à travailler.

Dans le malheur commun, une jeune fille, Marie d'Ibelin, fille du vicomte de Nicosie, et une des victimes de la folie royale, imagina un étrange moyen d'exciter le peuple contre son roi. Un jour qu'elle était aux travaux, sous prétexte de marcher plus facilement avec les fardeaux dont on la chargeait, elle releva sa robe, découvrant effrontément la nudité de ses jambes et demeura dans cet état jusqu'à ce que le roi, qui venait régulièrement chaque jour visiter ses ouvriers, parut, suivi de toute sa cour. Sitôt qu'elle l'aperçut, elle laissa retomber ses robes, mais après qu'il fut passé elle les releva de nouveau. Ce manège, indigne d'une jeune fille de haut rang dont la chasteté de mœurs était connue, éveilla l'attention, et, sur la demande du motif qui la faisait agir, elle répondit que : « Entre femmes on ne devait pas se gêner, car elle ne pouvait regarder que comme des femmes ceux qui n'avaient ni la hardiesse ni le cœur de se débarrasser de la tyrannie. » Ce propos coûta la vie au roi. Les Chypriotes, rougissant de leur lâcheté, se ruèrent sur le palais, en forcèrent les portes, égorgèrent les sentinelles et parvinrent jusqu'à Lusignan, qui fut percé de cinquante coups de poignards dans son lit, à côté de la reine, le 16 janvier 1369. Le cadavre royal fut porté à Sainte-Sophie de Nicosie, et de là aux Dominicains, sépulture ordinaire des rois de Chypre.

Ce prince avait épousé Eléonore d'Arragon, qui lui donna un fils et trois filles :

1° Pierre, qui suit.

2° Esquive.

3° Marie, femme de Jacques de Chypre, seigneur de Bérouth.

4° Marguerite, épouse de Charles Visconti, seigneur de Parme.

XV. — Pierre de Lusignan, roi de Chypre et de Jérusalem, II^e du nom, monta sur le trône l'an 1369, à l'âge de 13 ans, sous la régence du prince Jean, son oncle, à l'exclusion de sa mère¹. A un grand repas donné pour les fêtes de son couronnement, dans la ville de Famagouste, des seigneurs vénitiens et génois se trouvèrent divisés par une question de préséance ; on mit l'épée à la main et le sang coula. Choisi pour arbitre des prétentions réciproques, le roi de Chypre décida en faveur des Vénitiens. Cette préférence blessa l'orgueil génois, et les seigneurs de cette nation se rendirent le lendemain au palais avec des armes cachées sous leurs vêtements dans l'intention de s'en venger. Pierre, prévenu à temps, se saisit de huit d'entre eux et les fit jeter par les fenêtres de son palais ; mais il se trouva que non seulement ces seigneurs n'avaient pris aucune part à la conjuration, mais qu'ils en ignoraient même l'existence. Gênes, furieuse, équipe, pour venger ses compatriotes, une flotte de quatorze mille hommes, commandée par Frégose, qui débarque dans l'île en 1373, la ravage, bat les troupes royales, prend Famagouste, et lève sur ses habitants un tribut de 10,000 ducats. D'après le traité de paix qui suivit, et qui est daté de 1374, le connétable de Chypre, Jacques de Lusignan, oncle du roi et frère du régent, fut emmené ignominieusement, avec la princesse sa femme, jusqu'à Gênes, où on l'enferma dans une prison, dont nous ne le verrons

¹ Il est souvent appelé Pierrin, traduction du nom de Pierino, sous lequel il fut désigné, à cause de son jeune âge, par les historiens italiens du quatorzième siècle qui ont parlé de la funeste invasion des Génois en Chypre ; mais ce prince, dans ses actes officiels, prend et reçoit toujours, sans exception, le nom de Pierre.

sortir que pour monter lui-même sur le trône de Chypre.

Pierre n'avait pas oublié la mort de son père et avait toujours conservé le désir de la venger; il y était d'ailleurs vivement poussé par sa mère. L'occasion se présenta. Après l'enlèvement du connétable par les Génois, l'assemblée du royaume donna la régence à la reine-mère, après l'avoir retirée à Jean, oncle du roi, qui avait été le principal auteur de la révolte dans laquelle le peuple avait égorgé le roi Pierre. Ce prince, froissé dans son ambition et dans sa vanité, voulut fomenter quelques troubles; c'est alors que la reine-mère vint se jeter aux pieds de son fils, en le suppliant de la débarrasser du traître qui lui faisait ombrage. Pierre, avec un sang-froid qu'on a peine à s'expliquer à son âge, fit amener son oncle en sa présence, et ordonna qu'il fût égorgé.

Trois ans après, le 13 mars 1378, le roi épousa Valentine, fille de Barnabé Visconti, seigneur de Milan, mais cette union ne fut pas de longue durée; Pierre mourut, le 17 octobre 1382, à l'âge de 26 ans, sans laisser d'enfants. Sa succession revenait à Jacques de Lusignan, qui était prisonnier des Génois.

SIXIÈME BRANCHE DES LUSIGNANS, ROIS DE CHYPRE, DE JÉRUSALEM ET D'ARMÉNIE.

XIV. — Jacques, 1^{er} du nom, roi de Chypre, de Jérusalem et d'Arménie, était le troisième fils du roi Hugues IV, mort en 1361, et d'Alix d'Ibelin. Revêtu de la dignité de connétable de Chypre lors de la prise de Famagouste par les Génois, il avait déployé un courage au-dessus de tout éloge; mais, abandonné de ceux qui auraient dû le soutenir, il s'était vu livré aux ennemis et conduit avec sa famille dans les prisons de Gênes. C'est là qu'il se trouvait encore lorsque le roi Pierre II, son neveu, mourut sans laisser d'héritier direct. La couronne lui revenait de droit. Dans

cette conjoncture les Génois lui rendirent la liberté, mais à des conditions bien onéreuses. Avant de le laisser s'embarquer pour retourner dans ses Etats, ils exigèrent de Jacques qu'il leur laissât en toute souveraineté la ville de Famagouste, et s'engageât à leur payer un tribut annuel de 10,000 ducats. Les négociations avaient duré deux ans, et le prince captif s'était vu, pour recouvrer sa liberté et sa couronne, obligé de souscrire au traité, se réservant de lui donner plus tard une interprétation moins défavorable à ses intérêts.

Rentré dans ses Etats à la grande joie de ses sujets, Jacques se fit couronner roi de Chypre à Nicosie en 1384; mais comme il espérait toujours rentrer dans la propriété de Famagouste, où ses prédécesseurs s'étaient fait sacrer rois de Jérusalem, il ajourna cette cérémonie. Ce n'est qu'en 1393 qu'il se décida à recevoir à Nicosie la couronne de Jérusalem, suivie peu de temps après de celle d'Arménie, qui lui échut par la mort du roi Livon ou Léon V, son cousin. Mais les Turcs étaient maîtres de ces deux royaumes, et Jacques n'en eut jamais que le titre.

Ce prince mourut le 20 septembre 1398, âgé de 64 ans. Les enfants qu'il eut de ses deux mariages avec Agnès de Bavière et Cive d'Ibelin sont :

- 1° Janus ou Gen, dit Jean, qui suit;
- 2° Hugues, archevêque de Nicosie, assista au concile de Bâle, et fut promu cardinal de Saint-André en 1442. Il mourut la même année en Savoie, où il s'était fixé près de sa nièce, Anne de Lusignan, mariée à Louis de Savoie, prince de Piémont et d'Achaïe;
- 3° Philippe, connétable de Chypre, mort en 1320 sans laisser d'enfants;
- 4° Guy, connétable de Jérusalem, mort aussi sans enfants;
- 5° Eudes, sénéchal de Chypre, mourut au service de Gênes dans les guerres de Corse;
- 6° Henry, prince de Galilée, tué par les Turcs en 1426 à la même bataille où le roi Jean II fut fait prisonnier. Sa postérité sera rapportée plus loin;
- 7° Marie, mariée à Ladislas, roi de Naples et de Hongrie;
- 8° Isabelle, mariée à Pierre de Lusignan, comte de Tripoli, sans enfants;
- 9° Agnès, morte en 1388 sans avoir été mariée;
- 10° Cive, morte en 1393 sans avoir été mariée.

XVI. — Gen ou Janus de Lusignan, dit Jean, II^e du nom, roi de Chypre, de Jérusalem et d'Arménie, s'appelait véritablement Gen, du nom de la ville de Gênes, où il était né pendant que son père était retenu comme otage du traité de 1374 ou de Nicosie, et il ne porta jamais d'autre nom de son vivant. Ce n'est donc que par une confusion des auteurs postérieurs qu'il est appelé Jean II.

Ce prince avait été élevé dans une haine héréditaire contre la république de Gênes; aussi employa-t-il les premières années de son règne, malgré les fléaux de la peste et des sauterelles, à réunir des forces considérables; puis, quand il se crut en mesure, il vint, en 1402, assiéger Famagouste par terre et par mer. La nouvelle de cette expédition étant arrivée à Gênes, qui, pour mettre un terme à ses divisions intestines, venait de se placer sous le protectorat de la France, le maréchal de Boucicault, gouverneur de cette république, dépêcha l'Hermite de la Faye avec trois galères de Malte commandées par le chevalier Antoine de Grimani, pour aller trouver le roi Gen et se plaindre de la rupture de la paix. Peu après, le maréchal partit lui-même avec une flotte de huit galères et s'en fut à Rhodes attendre la réponse du roi, qui ne paraissait pas vouloir renoncer à son entreprise. Pour hâter la négociation, le grand maître de Malte, Philbert de Naillac, se rendit à Chypre, où, s'étant abouché avec le roi, il lui fit envisager qu'il n'était point en état de résister aux forces de Gênes, commandées surtout par un capitaine aussi expérimenté que le maréchal, et que s'il appelait les Vénitiens à son secours, il ne lui resterait tout au plus que le choix de ses tyrans. Depuis longtemps, les rois de Chypre ne se soutenaient que par la protection et les secours des chevaliers de Rhodes; aussi Lusignan se rendit-il aux instances du grand-maître. Celui-ci intervint encore pour faire aboucher le roi et le maréchal, et enfin la

levée du siège de Famagouste fut convenue ; mais à ce moment surgit une difficulté qui pensa faire échouer la négociation.

Boucicault, chargé de défendre les Génois, demandait que le roi de Chypre remboursât les frais de la guerre, évalués à une somme considérable ; le roi prétendait au contraire qu'on devait se contenter de le voir renoncer à une place qui avait appartenu à ses ancêtres depuis plusieurs siècles et dont il se voyait à la veille de rentrer en possession. Chacun restait ferme dans ses prétentions, et il était à craindre que cet incident ne remit tout en question, lorsque le grand-maître de Rhodes, qui connaissait l'importance et la nécessité de la paix, s'interposa de nouveau. Il décida le roi de Chypre à payer aux Génois soixante-dix mille ducats, et, comme le jeune prince n'avait point cette somme, il la lui fit prêter par le trésor de l'ordre, qui, pour sa sûreté, reçut en dépôt la couronne royale, des vases d'or et d'argent et des pierreries jusqu'à concurrence de la valeur du prêt.

Après la ratification du traité, Boucicault vint saluer Lusignan à Nicosie.

Le roi de Chypre, en paix avec la chrétienté, mit à profit ses loisirs pour se refaire une flotte et une armée qu'il employa contre les Ottomans. Un butin considérable avait été le résultat de quelques descentes sur la côte d'Égypte, et, encouragé par ces succès, il eut l'audace de se présenter en 1423 devant Alexandrie, dont il pilla plusieurs quartiers. Le soudan Boursbaï-Aferaf-Seifeddin, poussé à bout par ces entreprises incessantes, vint surprendre l'année suivante la ville de Famagouste, qui fut livrée au pillage pendant trois jours. La leçon ne suffit cependant pas, et Lusignan persista dans ses hostilités. Le soudan, alors, revint, en 1426, avec une armée considérable, livra bataille au roi et le fit prisonnier avec plusieurs des siens.

Le prince de Galilée, frère du roi, et grand nombre de barons perdirent la vie dans cette bataille, qui fut suivie de la dévastation complète de l'île.

Le grand-maître de Rhodes, à cette nouvelle désastreuse, et dans la crainte que les Sarrasins ne s'emparassent de toute l'île, y fit passer de nouveaux secours d'hommes et d'argent et promit aux principaux seigneurs du royaume que l'ordre ne les abandonnerait jamais, pourvu qu'ils prissent la résolution de se défendre courageusement. Ces seigneurs, peu unis entre eux et amollis par les délices qui les rendaient peu propres à la guerre, préférèrent traiter amiablement de la rançon de leur souverain. Après plus d'une année de négociations, Lusignan recouvra sa liberté moyennant une rançon de deux mille besans d'or, payée par Jean Podocator, gentilhomme chypriote, qui vendit tous ses biens pour racheter le roi ; on dut encore s'engager à payer un tribut annuel au soudan.

De retour dans ses Etats, l'infortuné prince passa le reste de ses jours à déplorer les suites de son expédition. En effet, le royaume se trouvait dans un état déplorable ; non seulement il était tributaire du soudan d'Egypte, mais il était encore débiteur des Génois pour des sommes considérables, et ceux-ci, maîtres dans Famagouste, parcouraient librement le royaume pour prélever les droits de douanes et d'octrois, que le roi, dans l'épuisement de son trésor, avait été obligé de leur abandonner. En outre, on craignait à chaque instant une attaque nouvelle de la part des Egyptiens, que les Génois ne cessaient d'exciter contre les Chypriotes, et, pour comble de malheur, le trouble et la désunion étaient dans la famille royale. Le monarque, accablé de douleur, et ne traînant plus qu'un vie languissante, mourut le 29 juin 1432, âgé de 58 ans, et fut enterré dans l'église de Saint-Dominique, vis-à-vis de son père. Il avait épousé, le 2 août 1389, Charlotte de Bourbon, fille de Jean de

Bourbon, comte de la Marche, et de Catherine de Vendôme¹; il en eut trois enfants :

1^o Jean, qui suit ;

2^o Jacques, sénéchal de Chypre ;

3^o Anne, fiancée à Amédée de Savoie, prince de Piémont et d'Achaïe, mort en août 1431, et mariée en février 1433 à Louis de Savoie, prince de Piémont et d'Achaïe : c'était une des plus belles femmes de son temps. Elle mourut en 1462².

XVII. — Jean de Lusignan, III^e du nom, roi de Chypre, de Jérusalem et d'Arménie, succéda à son père, sous la régence de la reine-mère Charlotte de Bourbon, qui ne survécut à Jean II que jusqu'au 13 décembre 1434. Contrairement à la coutume de ses ancêtres, il prit possession par un seul et même couronnement des trois royaumes que son père lui avait laissés³. Ses mœurs efféminées et sa faible complexion le rendaient véritablement incapable de gouverner; néanmoins les deux premières années de son règne se passèrent assez tranquillement, grâce aux soins de la régente et de sa femme Aimée ou Médée de Monferrat, fille de Jean-Jacques Paléologue de Monferrat. Cette dernière étant venue à mourir, il épousa, en 1435, Hélène, fille de Théodore Paléologue, despote de Morée, princesse ambitieuse et avide, qui vint de Grèce accompagnée de plusieurs gentilshommes de sa nation habitués aux intrigues de la cour de Constantinople. Dès ce moment

¹ Cette princesse ne se rendit en Chypre qu'en 1491.

² Leur fille Charlotte fut reine de France par son mariage avec le roi Louis XI.

³ Bien que les rois de Chypre, à partir du règne de Henry II, se soient fait couronner deux fois, la première comme roi de Chypre à Nicosie, la seconde comme roi de Jérusalem à Famagouste, jusqu'au règne de Pierre II, où cette ville fut occupée par les Génois, ce n'est pas une raison de croire que les couronnes employées dans les deux cérémonies différaient nécessairement entre elles malgré les exemples qu'on pourrait citer en Europe. Il en fut encore de même pour le sacre de ces souverains comme roi d'Arménie. La couronne en usage était une couronne royale ordinaire du moyen-âge.

l'autorité résida dans la personne de la reine, déclarée publiquement par son mari régente du royaume. Le gouvernement d'Hélène, gouvernée elle-même par le chambellan Thomas, son frère de lait, causa de graves mécontentements, d'autant plus qu'attachée au rit grec, elle ne négligeait rien pour abolir le rit latin dans l'île de Chypre. C'est ce dernier motif qui la fit agir lorsqu'en 1445 elle empêcha Galefio de prendre possession de l'archevêché de Nicosie, auquel il avait été nommé par le pape Eugène IV. Un nonce, envoyé à ce sujet, fut encore plus mal accueilli, puisque Hélène le fit jeter en prison. Ce ne fut qu'aux sollicitations du grand-maître de Rhodes que le roi se détermina, malgré sa femme, à recevoir l'archevêque et à mettre le nonce en liberté.

L'injuste domination du ministre de la reine excita un mécontentement général, et le prince Jean de Portugal, duc de Coïmbre, qui avait épousé la princesse Charlotte, fille du roi de Chypre, et se trouvait ainsi, du chef de sa femme, héritier présomptif de la couronne, voulut entrer en possession des droits que le roi son beau-père avait abandonnés. L'impérieux ministre s'y opposa, mais le parti du prince prévalut, et Thomas, qui redoutait son ressentiment, se réfugia à Famagouste sous la protection des Génois. Sa mère, pour se venger de l'exil de son fils, empoisonna le prince portugais en 1457, et cette mort permit au ministre de revenir à la cour et d'y reprendre son ancienne autorité.

Il reprit en même temps tout son orgueil; soit par esprit de vengeance, soit que la tête lui eût tourné dans une fortune trop élevée, il ne garda nulle mesure avec la veuve du duc de Coïmbre et chercha même les occasions de lui rendre de mauvais offices auprès de la reine sa mère. La princesse, outrée de ses manières hautes et insolentes, s'en plaignit à son frère bâtard qu'on nommait Jacques de Lusignan, promu à l'archevêché de Nicosie, quoiqu'il ne fût pas encore dans les

ordres sacrés. Pendant la vie du duc de Coïmbre, dont il redoutait le courage et l'habileté, ce bâtard s'était tenu éloigné des affaires et renfermé dans les bornes de son état; mais la mort du prince portugais ralluma son ambition, et il crut qu'il ne lui était pas impossible de s'approcher plus près du trône ou du moins de parvenir au ministère. Il fallait, pour cela, éloigner Thomas des affaires.

Jacques, sous prétexte de venger les outrages qu'il avait faits à la princesse, le poignarda lui-même. Il se flattait d'occuper sa place; mais la colère de la reine ne lui permit pas de se montrer à la cour, et il se réfugia secrètement chez un noble Vénitien, son ami particulier, appelé Marc Cornaro, homme puissant et riche, et qui avait des propriétés considérables dans l'île; puis, ne s'y croyant pas encore assez en sûreté contre le ressentiment d'une reine offensée, il passa à Rhodes, d'où il écrivit au pape pour en obtenir la confirmation de sa dignité d'archevêque, ne se doutant pas que la reine, qui redoutait son esprit artificieux, traverserait ses desseins. Le bâtard, irrité de la trouver sur son chemin, prit un parti extrême; sans songer davantage à l'archevêché, il ramasse une troupe de bandits qu'il emmène en Chypre, se forme à Nicosie un puissant parti et fait tuer ou emprisonner tous ceux qui pouvaient le gêner. La reine, mal secondée d'ailleurs par le roi, qui affectionnait son bâtard, renonça au pouvoir jusqu'à ce qu'elle pût trouver de nouvelles ressources dans un second mariage de sa fille; et elle mourut, le 11 avril 1458, suivie de près au tombeau par son mari, qui mourut, le 26 juillet suivant, âgé de 43 ans. Jean III eut pour enfants :

1^o Cléopatre, morte jeune;

2^o Charlotte, qui suit;

3^o Jacques, fils bâtard qu'il avait eu de Marie de Patras, et que nous verrons plus tard usurper la couronne.

E. D'ESCHAVANNES.

LE COMMERCE D'IMPORTATION ET D'EXPORTATION

EN ALGÉRIE.

Nous avons sous les yeux un relevé authentique des principales marchandises importées ou exportées en 1850 et 1851. La comparaison entre les résultats de ces deux années mérite, à bon droit, l'attention du public algérien.

Constatons d'abord ce fait important : prises dans leur ensemble, les importations de 1851 ont diminué; les exportations, au contraire, ont augmenté. Ne doit-on pas tirer de ce rapprochement significatif cette conséquence heureuse que l'Algérie a plus produit que par le passé, le chiffre de la population européenne et celui de l'armée étant restés stationnaires, ou peu s'en faut, pendant ces deux années ?

Passons maintenant aux détails qui nous sont connus.

IMPORTATIONS.

Céréales. — La diminution que présente l'année 1851 sur 1850 est de 93,000 hectolitres pour les blés; — de 200,000 hect. pour l'orge; — 1,600,000 kilogrammes pour les farines. C'est donc une différence de près de 2,500,000 fr. sur ce seul article.

Huiles d'olive. — En 1850, 848,000 kilogrammes; — en 1851, 317,000 kilogr. — La différence est donc de plus de 500,000 kilogr. que l'Algérie a fournis ou retenus pour sa propre consommation : nous disons retenus, car nous verrons tout à l'heure à quel chiffre se sont élevées les exportations.

Houille crue. — Ici l'importation est plus considéra-

ble en 1851 qu'en 1850 ; et cependant les fers, fontes et aciers, présentent un résultat contraire.

Vins et esprits. — La comparaison entre les deux années est sans intérêt ; on reconnaît seulement une faible diminution sur les vins : 402,000 hectol. en 1850, 386,000 hectol. en 1851.

Tissus de coton. — Cette branche si intéressante de notre commerce avec les indigènes, et qui nous est tout entière réservée (sauf la contrebande), présente un accroissement d'un dixième. En 1851, les importations s'élèvent à une valeur de 7,400,000 fr. — En 1850, elles n'ont été que de 6,790,000 fr.

EXPORTATIONS.

Laines en masse. — En 1850, 2,138,000 kilogr. — En 1851, 2,743,000. — Augmentation, 605,000 kil.

Céréales. — L'exportation était nulle en 1850. — En 1851, elle s'élève à 104,000 hectolitres.

Huiles d'olive. — C'est ici que nous rencontrons le résultat le plus remarquable, et qui avait vivement frappé l'attention du commerce marseillais. En 1850, l'exportation des huiles de l'Algérie s'est élevée à 92,661 kil. — En 1851, elle s'élève à 6,350,519 kil. Différence en plus : 6,257,858 kil.

Brebis et moutons. — Exportation nulle en 1850 ; — elle s'élève à 30,000 têtes de bétail en 1851.

Minerais. — Cette branche importante de notre industrie éprouve une augmentation fort sensible. Ainsi, en 1851, nous trouvons : minerai de fer, 180,000 kil. ; minerai de cuivre, 1,018,000 kil. ; autres, c'est-à-dire antimoine, plomb argentifère, etc., 1,377,000 kil.

Tels sont les résultats principaux que nous pouvons faire connaître dès à présent. Ils ne pourront être complétés et appréciés d'une manière positive que lorsque le tableau général du commerce de la France aura été publié.

A. BOURGET.

VARIÉTÉS.

LES MATELOTS DE MANILLE.

Le trois-mâts anglais *Herald*, sous le commandement de M. Lawson, avait quitté Shangai en octobre dernier, se dirigeant vers Leith, avec un chargement de thés. Il y avait à bord plusieurs marins européens et notamment un Portugais; mais c'étaient des natifs de Manille, au nombre de douze, plus un enfant du même pays, qui formaient la majorité de l'équipage.

M. Lawson, était accompagné de sa femme. Le navire était en marche depuis quelques jours, lorsque les gens de Manille, irrités d'une mesure que le capitaine avait prise au sujet de la répartition des vivres, formèrent un complot, dont le but était le massacre de tous les Européens. Ils avaient seulement cru que, dans l'intérêt de la réussite, ils devaient s'associer le Portugais, et, en conséquence, ils lui firent part de leur projet. Le Portugais parut entrer dans leurs vues, chercha à gagner du temps et avertit le capitaine. Quelques précautions de défense furent prises, et cette situation pleine d'anxiété durait depuis plusieurs jours, lorsque, le 25 octobre, la terre fut en vue. L'équipage croyait que l'on s'arrêterait sur ce point, mais le capitaine pensait avoir assez de provisions pour continuer la route jusqu'au cap Sainte-Hélène, et il ne permit point qu'on jetât l'ancre. Cela exaspéra les hommes de Manille, et, le matin du 26, ils appelèrent à haute voix le Portugais sur le pont. Lorsque celui-ci s'y présenta, ils lui dirent qu'ils venaient d'envoyer le capitaine et ses officiers dans l'autre monde; ils le firent descendre dans la ca-

bine pour qu'il eût à effacer les traces du crime qui venait d'être commis.

Le malheureux Lawson était gisant dans la chambre, et sans vie. Les officiers avaient été tués aussi. Madame Lawson, agenouillée auprès du corps de son mari, poussait des cris déchirants. Les corps furent jetés à la mer. Un des assassins prit le commandement du navire. Trois Européens restaient; l'un d'eux fut massacré quelques jours après. Le cuisinier et le Portugais furent seuls épargnés.

La résolution fut prise de quitter *le Herald* et de le faire couler à fond, et l'ordre de préparer les barques fut donné. Madame Lawson, entendant ces préparatifs, supplia qu'on ne l'abandonnât pas à bord; mais l'homme qui commandait lui dit qu'il devait se conformer à ce qui avait été décidé. Elle demanda comme une grâce qu'on lui permit de s'attacher à une pièce de bois et de se soutenir sur l'eau par ce moyen qui lui laisserait du moins une faible chance de salut. Mais les misérables étaient tellement endurcis dans leur cruauté, qu'ils refusèrent. Madame Lawson fut enfermée dans une des chambres de manière à ce que tout espoir d'échapper à la mort fût perdu pour elle. A dix heures du soir, le navire fut abandonné par les hommes qui s'étaient jetés dans les chaloupes, et, vingt minutes après, ils virent *le Herald* s'engloutir dans les flots.

Le lendemain matin les barques atteignirent Java. Les hommes, aussitôt après leur débarquement, firent un récit de la perte de leur navire, récit qui éveilla les soupçons du résident hollandais. Ils furent arrêtés et conduits à Singapore, à bord d'un bateau à vapeur hollandais.

Le cuisinier, le Portugais, et le jeune enfant de Manille, qui n'avait pas pris part aux événements, seront entendus comme témoins.

LES SOURCES D'EAU CHAUDE DU RHUMEL
A CONSTANTINE.

Un industriel de Constantine, M. Bégot, vient de faire une découverte très-importante pour les habitants de cette ville. Elle consiste en deux sources d'eau chaude sortant du rocher sur lequel est assise la ville, et coulant à dix mètres environ au-dessus de la rivière, entre l'origine du ravin et le pont El-Kantarah.

L'une de ces sources, dont la température est de 32 degrés, fournit 9 litres à la seconde. L'autre source donne 7 litres et demi à la seconde; sa température s'élève à 29 degrés.

Constantine était privée d'établissement de bains. M. Bégot, faisant aussitôt une application de cette découverte, a songé à en établir au moyen des sources dont nous venons de parler.

L'eau, élevée jusqu'à la hauteur de la rue Perrégaux, par une pompe aspirante et foulante, serait conduite par des canaux dans le local affecté aux bains.

Les bains ne pouvant pas absorber le produit fourni, chaque jour, par les deux sources, M. Bégot en rechercha un nouvel emploi. Dans ce but, il a installé aux portes d'El-Kantarah et Djebia, des hommes chargés de faire le relevé journalier des charges d'eau qui entrent en ville à dos de mulet et à dos d'âne, et qui sont livrées à la consommation. Il s'établit lui-même à la porte Valée. De ces épreuves, répétées pendant huit jours, il résulta ceci : qu'il entrait en ville, en moyenne, par jour, l'énorme quantité de *seize cents* charges d'eau qui se paient dix centimes, quelquefois quinze centimes l'une. M. Bégot donnerait l'équivalent pour un prix moindre, et les consommateurs y trouveraient un grand avantage, sans compter celui que trouverait l'adminis-

tration dans l'établissement de fontaines publiques arrosant les rues de la ville.

M. Bégot, après avoir porté sa découverte à la connaissance de l'autorité supérieure, a demandé la concession des sources, indiquant l'emploi qu'il comptait faire des eaux. Une commission a été nommée pour constater l'exactitude des faits, et le rapport a justifié tout ce que M. Bégot avait annoncé. La demande a été transmise au ministre de la guerre, qui ne peut manquer de l'accueillir avec le plus vif intérêt.

SPÉCIFIQUE CONTRE L'HYDROPHOBIE.

Nous empruntons aux *Annales de la Société d'horticulture* de Saint-Petersbourg le fait suivant, communiqué par M. Jean Hegrowsky, maître-forestier à Frauenberg en Bohême :

« Il existait dans la propriété de Bzy, en Bohême, un nommé Schweida, qui, par l'usage d'une certaine poudre et des bains, a, de notoriété publique, réussi à guérir beaucoup de personnes reconnues hydrophobes, par suite de morsures d'un chien enragé.

Le prince Joseph de Schwarzenberg avait acheté, dans un intérêt humanitaire, le secret à Schweida, pour en mettre en possession les hommes de l'art.

Après plusieurs cures heureuses, le prince fit plus, il abandonna une maison et une certaine étendue de terre au sieur Schweida, et lui assura, sa vie durant, l'usufruit de ce que pouvait produire l'usage de son remède.

Cette poudre, déjà connue, depuis plusieurs années, aux environs de Frauenberg, sous le nom de *poudre Babutzky*, s'emploie avec le plus grand succès, à ce qu'il paraît, et on assure que, depuis qu'on se sert de

la poudre anihydrophobe de Schweida, toutes les personnes qui avaient eu le malheur d'être atteintes par la rage ont été complètement guéries.

Entre autres, un chasseur du prince, sa femme, deux de ses enfants et son domestique avaient été tous mordus par un chien enragé. Depuis ce moment, ces pauvres gens étaient dans l'anxiété, attendant d'un moment à l'autre l'heure fatale du paroxysme de la maladie; mais ils prirent de la poudre de Babutzky et des bains. Voici aujourd'hui trente-cinq ans que ces personnes ont été mordues, et elles vivent encore toutes; chez aucune, il ne s'est déclaré le moindre symptôme de la maladie.

Maintenant que, après la mort de Schweida, rien n'empêche plus de vulgariser ce bienfait, le prince Adolphe de Schwarzenberg, qui avait religieusement respecté les engagements pris par son père avec Schweida, s'empresse de mettre à la connaissance publique la formule de la poudre dite de Babutzky. La voici :

Feuilles du peuplier pyramidal ou d'Italie (*Populus dilatata* Wild), 2 onces;

Menthe (*Pulegium vulgare*), Mill., ou *M. Pulegium*. (L.), un quart de livre;

Sarriette (*Satureja hortensis*, L.), un quart de livre.

Le tout réduit en poudre, bien mêlé, se conserve dans une fiole en verre bien bouchée; pour en prendre, il faut ajouter à la poudre un peu de bonne huile de Provence, mais seulement assez pour l'humecter et lui donner une certaine consistance.

Usage. Trois fois par jour la quantité qui peut tenir sur la pointe d'un couteau, délayée dans un demi-litre environ de bière chaude.

Pour les chiens, on délaie la poudre dans un quart de litre de lait; pour les chevaux, on l'étend simplement sur un petit morceau de pain, et aux autres ani-

maux domestiques on mêle la poudre à leur boisson ordinaire.

Le remède administré, on ne donnera aucune nourriture au malade pendant plusieurs heures.

On prépare des bains où l'on fait entrer les mêmes simples indiqués ci-dessus ; à cet effet, il faut les piler, faire infuser, et verser cette infusion dans un bain tiède. »

LE PHARE DE MALTE ET LES DROITS DE TONNAGE.

Le ministre de la marine vient de faire notifier dans les ports de France une ordonnance, rendue à Malte, par le gouverneur de cette île, et qui a pour objet de soumettre les navires de commerce à un droit de tonnage destiné à pourvoir aux frais de construction et d'entretien d'un phare. Dans le principe, ce droit, qui est assez élevé, était établi sur tous les bâtiments marchands sans distinction, soit qu'ils fussent conduits à Malte pour opérations de commerce, soit qu'ils ne fissent qu'y mouiller en passant.

Or, on sait que l'île de Malte est un point de relâche pour les nombreux steamers qui font le service de la correspondance et le transport des passagers dans la Méditerranée. L'entrée et la sortie périodique de ces bâtiments donne au port et à l'île tout entière un mouvement que Malte était menacée de perdre par l'effet de la nouvelle ordonnance. Les paquebots de la Méditerranée amènent dans l'île un grand nombre d'étrangers de toute nation, voyageurs aisés pour la plupart, qui, dans leur court séjour à terre, répandent l'argent dans l'île. Si les bateaux à vapeur prenaient une autre route, Malte, réduite à ses propres ressources, perdrait toute son animation, et ne serait plus qu'une fortification anglaise, isolée, sur un rocher au milieu de la mer.

La population a compris qu'elle était menacée de cet isolement, et d'unanimes réclamations ont été adressées au gouverneur pour obtenir le rappel de l'ordonnance. Le conseil local a fait entendre des représentations, et l'administration de l'île a senti qu'elle faisait fausse route. En conséquence, un nouvel acte du gouvernement a profondément modifié le premier en ce sens que les navires à voiles resteront seuls soumis désormais au droit proportionnel de tonnage primitivement établi. Quant aux bâtiments à vapeur, ils n'auront à payer qu'une taxe de 25 à 37 fr. 50 c., que le collecteur des douanes prélèvera en délivrant les expéditions.

Le gouvernement de Malte, s'il avait maintenu sa première mesure, aurait commis une erreur d'autant plus grande que l'utilité de relâcher à Malte a été déjà très-souvent et très-fortement contestée.

E. D'ESCHAVANNES.

CHRONIQUE DU MOIS.

JUILLET 1852.

Le ministre de la marine vient d'adresser à la chambre de commerce de Bordeaux la lettre suivante, datée du 5 juin :

Messieurs,

Vous m'avez adressé, au mois de janvier dernier, en l'appuyant de votre recommandation, une pétition du comité des assurances de Bordeaux, réclamant l'organisation d'un service permanent de remorquage à l'entrée du fleuve du Sénégal. Je viens de décider que l'avis à vapeur *le Galibi* serait affecté spécialement à cette destination. Il reçoit, en ce moment dans le port de Cherbourg, les appropriations nécessaires. Vous pouvez en donner avis aux signataires de la pétition que vous m'avez transmise.

Recevez, etc.

Signé THÉODORE DUCOS.

— La junte de santé de Mahon a supprimé la quarantaine imposée aux provenances de la France et de l'Algérie.

— Les bouchers et les éleveurs de bestiaux en Algérie doivent se rappeler qu'il est défendu d'abattre des vaches pleines et d'un âge au-dessous de neuf ans. Cette mesure, indispensable pour la conservation de l'espèce, sera appliquée dans toute sa sévérité. (*Communiqué.*)

— *Colonisation de l'Algérie par les enfants trouvés.* — Par arrêté du ministre de l'intérieur, en date du 12 courant, une commission a été instituée au ministère de l'intérieur, à l'effet d'étudier les moyens d'appliquer à la colonisation de l'Algérie les enfants trouvés dans des hospices de France.

Ont été nommés membres de cette commission, qui doit s'assembler sous la présidence de M. Dupuy, chef de la division de l'administration générale et départementale : MM. Delavergne et Testu, chefs de bureau de la colonisation au ministère de la guerre; Sers, chef du troisième bureau de la deuxième division (établissements généraux et départementaux de bienfaisance), et de Fontanes, chef du quatrième bureau de la troisième division (hospices), au ministère de l'intérieur. M. Durangel, employé à la division d'administration générale et départementale, remplira les fonctions de secrétaire.

Cette nouvelle atteste que la question algérienne entre de plus en plus dans sa véritable voie : la colonisation par les jeunes, et non par les vieux !

Enfants trouvés, orphelins, abandonnés, tous les pauvres ont de droit leur patrie dans une société nouvelle, au sein de terres nouvelles. Avec des colonies de 4 à 500 enfants, on réalisera bientôt des merveilles ! Mais qu'on ne commette pas la faute de ne fonder que des orphelinats de garçons, sans fonder en même temps des orphelinats de filles !

— M. le contre-amiral Verninac, nommé gouverneur des établissements français dans l'Inde, vient de quitter Paris pour se rendre à son poste.

— Le chemin de Vienne au port de Trieste, que la concurrence française et anglo-piémontaise redoutait, à cause des avantages qu'il devait enlever à Marseille et à Gênes pour le passage et le transit vers l'Orient et les Indes, vient d'être interrompu par ordre supérieur. C'est entre Trieste et Lubiana que les travaux sont suspendus, sur une longueur de près de vingt lieues.

— L'Académie nationale, agricole, manufacturière et commerciale, a voté à M. Hardy, directeur de la pépinière centrale du gouvernement, une médaille de première classe, en considération de ses travaux agricoles, de ses recherches et études sur les meilleures méthodes de culture applicables à l'Algérie.

— On parle de l'établissement d'une grande compagnie maritime d'émigration, à la tête de laquelle se trouveraient placés plusieurs grands personnages. Il résulte des informations publiées par les journaux de tous les pays, que partout les populations, accablées de misère, s'empressent d'abandonner l'ancien continent.

TURQUIE.

Le sultan vient de faire établir à Constantinople un Musée, sous le nom d'El-Bicai-Atica, renfermant des spécimens de tous les costumes officiels et ordinaires que les sujets ottomans, depuis les plus hauts fonctionnaires jusqu'aux classes les plus inférieures, ont portés depuis les premiers temps de la monarchie jusqu'à l'an de l'hégire 1261. Des mannequins revêtus de ces costumes permettent d'en voir exactement la forme et de saisir la manière dont on les portait.

— Omer-Pacha, qui a commandé la dernière expédition militaire en Bosnie, est de retour à Constantinople. Il est arrivé avec un nombreux état-major, composé en grande partie d'officiers polonais et hongrois, réfugiés, qui se sont faits Turcs. On sait qu'il était lui-même sujet autrichien, et qu'il a embrassé l'islamisme en entrant au service de la Porte. L'accueil que les chefs du gouvernement ont fait à Omer-Pacha est de nature à faire tomber les bruits que la malveillance s'était plu à débiter sur son compte.

— Toutes les administrations publiques ont été fermées à cause du licenciement des soldats et marins de l'armée de Constantinople, qui ont fini leur temps de service, et des examens des écoles publiques, cérémonies auxquelles le sultan assiste en personne, accompagné des ministres et des grands dignitaires. Ces vacances n'étaient d'ailleurs que le prélude de celles qui ont lieu d'ordinaire à l'approche du ramazan, et comme ce mois de pénitence a commencé le 18 juin, on peut considérer la plupart des affaires comme suspendues en quelque sorte jusqu'après les fêtes du baïram, c'est-à-dire jusqu'au 24 ou 25 du mois de juillet. Il n'y a d'exception que pour les affaires majeures et les questions de haute politique.

— Après quelques mois de tranquillité, on a eu une nouvelle apparition d'écumeurs de mer dans l'Archipel. Deux bâtiments de commerce étaient à l'ancre dans le golfe de Saros, à l'endroit nommé Xéro. L'un de ces bâtiments était commandé par un capitaine d'Enos, nommé Angheli, le second par le capitaine Giano, de Tcheshmé. Un tricandiri monté de trente brigands armés jusqu'aux dents aborda ces deux navires. Dans la nuit du 15 mai, à deux heures après minuit, les pirates s'emparèrent sur le premier de 400 piastres en argent et de tous les effets de l'équipage, et sur le second de 20,000 piastres. Ces deux agressions faites avec une rapidité extraordinaire, les forbans prirent le large sur leur tricandiri, laissant les équipages qu'ils avaient pillés dans une consternation difficile à décrire. L'amirauté a reçu l'ordre de préparer en toute hâte une escadrille composée de bateaux à vapeur et de plusieurs bâtiments légers, pour aller croiser dans les golfes de Contesse et de Salonique, et sur les côtes de l'Albanie et de l'Épire, où, depuis quelque temps, les brigands exercent d'affreuses déprédations. Quelques bâtiments ont déjà fait voile pour ces destinations; les autres ne tarderont pas à les suivre.

— L'avant-dernier paquebot d'Odessa a amené à Constantinople le général russe Sévastianoff, accompagné d'un secrétaire et de deux aides-de-camp, MM. Proskine et Stervein, capitaines du génie. Après un court séjour à Constantinople, le général Sévastianoff est parti, avec sa suite, pour aller visiter la Roumélie et l'Albanie. Il voyage, dit-on, pour son agrément. Cependant on croit généralement que son voyage se rattache aux travaux topographiques exécutés en dernier lieu par ordre du gouvernement russe sur les points principaux de la Turquie d'Europe, et qu'il est tout simplement chargé d'une inspection ayant pour but de vérifier l'exactitude des plans envoyés à Saint-Petersbourg. La Porte sait parfaitement à quoi s'en tenir à cet égard; toutefois, vu la nature de ses relations avec les puissances européennes, elle n'a pas tenté de mettre le moindre obstacle à la promenade de cet émissaire russe, et lui a même fourni tous les moyens en son pouvoir pour lui faciliter la tournée qu'il va entreprendre. A l'heure qu'il est, le général Sévastianoff doit déjà avoir quitté Salonique pour pénétrer dans l'Albanie.

SYRIE.

Les désordres de la Syrie semblent se rattacher à la question turco-égyptienne. Le nombre de Bédouins qui parcourent le pays croît chaque jour: le scheik Jobab s'est joint à eux. Nami-Pacha l'avait fait arrêter dans une réunion où il avait attaqué le gouvernement et voulait le faire transférer à Constantinople; mais, arrivé à Merdin, il s'évada et gagna sa tribu.

L'empressement que le divan a mis à ratifier le traité conclu avec le vice-roi d'Égypte s'explique par les désordres de la Syrie. Nous avons reçu la nouvelle que Méhémet-Pacha n'avait pas pu pénétrer dans les montagnes d'Agilum pour y procéder au recrutement, par la résistance des habitants, malgré un renfort de deux bataillons d'infanterie, 200

hommes de cavalerie et de quelques canons. Méhémet fut obligé de se retirer sur Tel-el-Faras. Les districts de Djebel et Horan ont suivi l'exemple d'Agilum. Le séraskier a envoyé le 18 des parlementaires à Horan, pour calmer les populations des montagnes; mais celles-ci ont continué leur résistance et ont menacé de mettre le feu aux récoltes, plutôt que d'en livrer à la ville de Damas.

— A Damas et à Alep, la capitation a été transformée en un impôt foncier. Une commission, composée d'hommes de toutes les religions, s'occupe de faire la répartition.

ÉGYPTE.

Le gouvernement égyptien vient de prendre une mesure importante : il a conclu avec l'Angleterre un nouveau traité de poste pour le transit des dépêches. A partir du 1^{er} juillet, le bureau de la poste anglaise remettra à Alexandrie toutes les dépêches de la Grande-Bretagne et autres pays, en destination pour les Indes et route, au gouvernement égyptien qui les transportera à Suez à ses frais et risques. Il en sera de même pour le transport de Suez à Alexandrie des dépêches venant d'Asie.

Cet arrangement, auquel tout le monde applaudit, met fin au service de transit que le gouvernement anglais faisait faire par ses propres agents à travers l'Égypte pour ses dépêches, en dehors du service pour les voyageurs et les marchandises. Tout se trouvera dorénavant centralisé entre les mains du gouvernement égyptien, ce qui vaut infiniment mieux sous bien des rapports.

— Saïd-Pacha, qui est actuellement en France, est un homme d'une trentaine d'années, favorisé avant l'âge d'un embonpoint peut-être trop prononcé, mais qu'il porte avec une grande dignité. Sa figure est régulière et expressive. Il parle facilement le français et n'est étranger à rien de ce qui intéresse l'Europe. Toutes ses sympathies sont acquises aux réformes que le sultan veut introduire en Égypte, et les vieux abus auraient en Saïd-Pacha, si jamais il arrivait au pouvoir, un rude adversaire. Ce prince est l'oncle du vice-roi actuel de l'Égypte, Abbas-Pacha, et il est plus jeune que son neveu. On sait que dans l'hérédité musulmane, c'est le plus âgé des mâles de la famille qui hérite du trône lorsqu'il devient vacant. Ce serait donc à Saïd-Pacha et non aux enfants d'Abbas-Pacha que serait dévolue, le cas échéant, la vice-royauté d'Égypte. Comme Abbas-Pacha est jeune, Saïd-Pacha n'a que des chances fort incertaines de gouverner un jour.

— Le gouverneur général du Soudan, Kalif-Pacha, a fait présent à l'empereur d'Autriche du bouclier du brave Ras-Ali, prince d'Abyssinie, et le lui a envoyé par l'intermédiaire du consul autrichien. Ce bouclier, qui est rond et concave, est fait de cuir de girafe en relief, doublé de soie rouge à l'intérieur, et décoré de riches ornements en argent à l'extérieur. Le point central du bouclier est marqué par un bouton, entouré d'une peau de lion.

GRÈCE.

Une affaire grave préoccupe les esprits en ce moment. Le gouvernement se propose de conclure avec le patriarche de Constantinople un traité par lequel on changerait complètement les rapports de l'Eglise grecque qui s'était déclarée indépendante de Constantinople depuis l'établissement d'un royaume, et qui avait pour chef un synode choisi par le roi. En vertu du nouveau traité, l'Eglise grecque cessera d'être un membre indépendant du dogme d'Anatolie, elle rentrera sous l'autorité pleine et entière du patriarche. Celui-ci nommera, comme auparavant, les évêques; ceux-ci ordonneront et consacreront le clergé inférieur. Le parti orthodoxe russe visait depuis longtemps à ce résultat. L'ancien ambassadeur grec à Constantinople, M. Zographos, un des chefs de ce parti, ne parvint pas à poser les bases du traité. Ce fut M. Beglijanni, chargé d'affaires de Grèce, qui, il y a deux ans, appuyé par le parti orthodoxe, parvint à conclure ce traité. Maintenant, les ministres se disposent à le présenter aux chambres.

EMPIRE BIRMAN.

Nous avons déjà rendu compte de la prise de Martaban et de Rangoun; le *Friend of India* fournit, au sujet de cette campagne, des renseignements supplémentaires et des réflexions qui méritent d'être remarqués. Le corps d'armée envoyé contre les Birmans se composait de 8,037 hommes de toutes armes, soit : 2,727 Européens, 3,040 cypayes (troupes indigènes); le reste était formé par les équipages de l'escadre. Celle-ci comptait 2 navires de guerre, 16 bateaux à vapeur et 14 bâtiments de transport. D'après toutes les correspondances particulières des officiers attachés à l'expédition, il paraît certain que les Birmans se sont défendus avec beaucoup d'énergie, et qu'ils n'ont été vaincus que par la supériorité de la tactique européenne; encore a-t-on remarqué que leurs ouvrages de fortifications et leur ordre de bataille étaient beaucoup mieux disposés que pendant la guerre de 1825 et 1826. On pensait qu'après la prise de Rangoun ils se hâteraient de déposer les armes et de demander la paix; on a appris au contraire que la cour d'Ava rassemblait de nouvelles troupes, et qu'elle pouvait disposer encore d'une armée de 25,000 hommes. A peine occupée par les Anglais, la ville de Martaban a failli être enlevée par un coup de main, dans la nuit du 14 avril. Un détachement de 3,000 Birmans est revenu à la charge et s'est rué sur les avant-postes, qui ont dû se replier sur le camp. La faible troupe anglaise, laissée à Martaban, après la prise de cette ville, n'a dû son salut qu'au secours de l'artillerie. Les Birmans se battaient avec une énergie désespérée, et ils n'ont quitté le champ de bataille qu'après avoir essuyé des pertes très-considérables.

CHINE.

Les nouvelles des provinces troublées sont encore d'une nature peu satisfaisante. Les impérialistes et les insurgés semblent déterminés à user de ruses. Les derniers cependant paraissent les plus fins. Une lettre de Kwang-si, écrite à l'un de nos correspondants à Canton, s'ex-

prime ainsi : On a su à Canton par un message spécial que les 15, 16 et 17 du premier mois de cette année, un corps de troupes commandé par Ta-la yon et par Ta-tow-yang, cantonné à la ville de Seigh-heen, a marché contre les rebelles, portant avec eux leurs armes, leurs munitions, leurs provisions, etc. Ils ont mis le feu à des boutiques, à des maisons, après avoir pillé l'argent et les marchandises. La défection des troupes impériales a causé à Canton une vive émotion ; le bruit court que les ministres anglais et américains ont été près d'employer leur influence en cas de besoin.

ALGÉRIE.

PROVINCE D'ALGER.

La situation de la province d'Alger est satisfaisante. Les soins de la récolte des orges, dont l'abondance n'a pas démenti les espérances qu'on avait conçues, les travaux de construction dont le développement est remarquable, le commerce des laines dont les tribus commencent à apprécier toute l'importance, occupent uniquement les esprits, et sont une preuve de leurs dispositions paisibles et prévoyantes.

— On vient de bénir et d'inaugurer à Alger une halle aux blés qui servira en même temps de marché aux huiles. Cet édifice présente un carré régulier de 30 mètres de côté, soit une superficie de 900 mètres carrés. Cette superficie se trouve portée au double, parce que la disposition du terrain, habilement mise à profit par l'architecte, M. Robinot-Bertrand, a permis de pratiquer au-dessous du rez-de-chaussée consacré à la halle aux blés, de belles voûtes supportées par des piliers, et qui serviront de fondouck aux huiles. La halle aux grains aura son entrée principale par la rue d'Isly, et le fondouck ou marché aux huiles prend la sienne du côté de la rue de Tanger. Les deux établissements auront de plus leurs entrées latérales qui faciliteront singulièrement le mouvement des marchandises.

En face de la halle aux grains, on construit une espèce de caravan-sérail, avec des écuries et l'accompagnement obligé d'un café more. On établit, tout à proximité du marché aux huiles, des magasins ou entrepôts, qui seront pourvus, non pas de ces espèces de citernes en usage à Marseille, et connues sous le nom de *piles*, mais de grandes cuves avec des robinets distancés, et dans lesquelles les négociants pourront conserver leurs approvisionnements.

— L'inauguration de la Bourse d'Alger a eu lieu le 5 juin. L'emplacement provisoirement affecté à cette création, en attendant la construction d'un local spécial, est le terrain sur lequel était établi le café de la Tente. La salle provisoire, quoique modeste dans ses proportions et quoique un peu basse de plafond, est d'ailleurs très-convenable. La situation est des plus heureuses. Elle domine le port, et de là on a sous les yeux et presque sous la main, les bâtiments de commerce et les bâtiments de l'État.

Après un discours de M. Lapaine, secrétaire général de la préfecture, on a entendu M. Canton, président de la chambre de commerce, qui a

fait valoir les avantages de la nouvelle institution. Ces deux discours ayant mis en relief le rôle de la chambre de commerce d'Alger, nous en reproduisons les passages consacrés à lui rendre justice :

« Je veux féliciter la chambre de commerce, a dit M. Lapaine, du zèle intelligent qu'elle apporte dans l'appréciation et la direction des intérêts qu'elle représente. Toutes les fois qu'elle en a eu besoin, l'autorité a trouvé en elle un concours aussi sûr qu'empressé. Habile à comprendre le lien étroit qui l'unit à l'agriculture, elle a cherché à contribuer, dans la limite de ses forces et de son rôle, à en favoriser le développement par des encouragements et des primes, et je suis heureux de pouvoir ajouter aujourd'hui devant vous ce témoignage de l'autorité à celui de l'opinion publique. »

Alger possède déjà : banque, bourse, foire, primes particulières, exposition spéciale des laines, halles et marchés ; toutes les institutions essentielles à la vie commerciale et agricole d'un pays.

La chambre de commerce est heureuse d'avoir pu appeler l'attention de l'autorité sur ces utiles créations. Toutes, elles les a demandées, sollicitées avec persévérance, parce qu'elle a cru qu'il y avait utilité et profit pour les intérêts qu'elle représentait.

— Dans la subdivision d'Alger, les Arabes ont été chargés de l'approvisionnement des pierres pour ferrer la route du Teniah des Ben-Aïcha, et ont été appelés à concourir, moyennant rétribution, aux travaux de terrassement et d'empierrement. Ils ont été employés également à l'ouverture de la route de Dellys au Bordj de Tizi-Ouzou, rendu praticable aux voitures, et qui facilitera les transports et les communications dans toute la vallée du Sebaou. Dans la subdivision d'Orléansville, la route de l'Ouarensenis a reçu aussi d'importantes réparations auxquelles ont concouru les tribus. Cet emploi des indigènes à la construction et à l'entretien des routes, accompli sans difficulté dans la province d'Alger, est un jalon nouveau dans les voies de la colonisation. Qu'il devienne général, et les travaux s'exécuteront avec plus de rapidité et d'économie. Ce n'est pas trop demander à un peuple vaincu que son concours aux œuvres de la paix dont il profite.

PROVINCE D'ORAN.

On signale sur tous les points du pays une tranquillité complète et des dispositions d'esprit satisfaisantes. Les tribus sont préoccupées de leurs intérêts matériels, favorisés en ce moment par le magnifique état des cultures, et ressentent un bien-être appréciable par ses conséquences ; les vols diminuent, les accidents sur les routes deviennent rares, l'action directrice de l'autorité se recherche même pour les moindres détails.

— Sur la frontière de l'Ouest, les tribus veillent en commun avec nos troupes à la tranquillité de leur territoire et à la répression des infractions au traité de délimitation que commettent trop fréquemment les tribus marocaines.

— Le commerce des laines augmente partout d'importance. Les populations de l'Est et du Sahara continuent à affluer sur les marchés et y

apportent des quantités considérables de laines du Sud. A Saïda, plus de 17,000 toisons ont paru sur le marché, et ont été enlevées par des Européens et par des Arabes venus de Mascara et d'Oran. En dehors du marché, les négociants établis à Saïda en ont encore acheté plus de 6,000. D'après les relevés qui ont été faits, le marché de Sebdoou a reçu en moins d'un mois 3,558 moutons et 85,180 toisons. Sur tous les points, la même activité commerciale se fait remarquer. Nous signalons avec plaisir qu'aucune plainte n'a encore eu lieu pour fraudes commises dans la livraison.

— Un Arabe du cercle d'Ammi Moussa (province d'Oran), récemment mordu par un chien atteint de rage, a succombé dans les plus atroces souffrances. Un autre chien enragé a traversé la ville d'Oran, où il a mordu une quinzaine de chiens, dont plusieurs ont dû être immédiatement abattus par ordre de leurs propriétaires. — Ces faits, joints à beaucoup d'autres, démentent le préjugé assez généralement admis que l'hydrophobie est inconnue en Afrique, et font un devoir aux municipalités de prendre des mesures pour prévenir de pareils malheurs.

— Un officier du 4^e régiment de chasseurs d'Afrique, M. Regnard de Lagny, vient de sauver la vie à cinq pêcheurs maltais, prêts à périr avec la barque qu'ils montaient, sur les récifs qui bordent la côte, à la Pointe de la Salamandre, près Mostaganem. Un de leurs compagnons avait déjà péri, englouti par les flots, lorsque M. de Lagny, témoin de leur détresse, se jette à la nage malgré une mer furieuse, parvient, après bien des efforts et des dangers, à leur porter un câble amarré au rivage, qui permet enfin d'amener la barque à terre, et d'arracher ainsi ces malheureux à une mort certaine.

— Le caïd des Dradeb, averti d'un vol de cinq bœufs, qui venait d'être commis au préjudice des colons de Rivoli, s'est mis à la poursuite des coupables qu'il est parvenu à atteindre à 56 kilomètres de là, dans la subdivision de Mascara, et qu'il a ramenés à Rivoli, ainsi que les animaux volés. La population du village s'est portée à sa rencontre pour lui en témoigner sa reconnaissance. M. le général commandant la province d'Oran a fait présent d'un fusil au caïd des Dradeb, pour le récompenser de l'activité qu'il a déployée dans cette circonstance.

PROVINCE DE CONSTANTINE.

Une dépêche télégraphique, adressée de Constantine, le 13 juin, annonce que l'insurrection des Haractas est apaisée. La principale fraction tout entière et des tentes de toutes les autres sont campées près de nos troupes. Le reste demande l'aman. Le général d'Autemarre, qui prend le commandement de toutes les forces de l'Est, va achever de régler cette affaire sur les lieux. Les communications sont rétablies avec Tebessa. Les tribus révoltées du côté de Guelma sont divisées et incertaines sur la conduite qu'elles doivent tenir. Le colonel de Tourville, commandant de la subdivision de Bône, a dû entrer, le 13, dans le pays des Ouled-Dhann.

— D'importants travaux pourront être prochainement entrepris dans

l'enceinte de la ville; des concessions d'immeubles depuis longtemps sollicitées vont être faites à la commune.

La route de Bône à Guelma sera entièrement achevée dans le courant de l'année; un crédit de 150,000 fr. vient de lui être affecté. Des ouvriers, des outils, des matériaux ont déjà été dirigés sur les points où la route doit être établie; plus de 300 transportés vont partir le 18 pour la même destination.

— Une commission est instituée à l'effet de déterminer l'emplacement le plus favorable à l'établissement d'un centre de population européenne projeté sur la route de Bône à Mondovi, entre ce centre et Duzerville.

— M. Fouque, commissaire de marine à Bône, s'est livré à des études importantes sur les diverses questions afférentes à la pêche du corail sur les côtes de l'Algérie. Dans un travail qu'il a rédigé à cet effet, M. Fouque fait ressortir la nécessité d'adopter des mesures propres à intéresser nos nationaux à cette pêche dont l'exploitation est tombée presque exclusivement aux mains des étrangers. Il indique divers moyens qui nous paraissent mériter d'être pris en considération sérieuse.

— A la suite des demandes pressantes et souvent renouvelées de M. le commissaire civil, des religieuses ont été accordées à la ville de Bougie. Ces dames seront chargées de l'éducation des jeunes demoiselles; ainsi se trouve satisfait un désir depuis longtemps exprimé par les mères de famille.

— Par décret présidentiel, les églises de Stora et Valée, dans l'arrondissement de Philippeville, ont été érigées en succursales. Un traitement de 1,800 fr. est alloué à chacun des desservants de ces églises.

— *Monnaie indigène.* — Les marchands de la province de Tunis qui fréquentent les marchés de la frontière, ayant pris l'habitude de se faire payer autant que possible en argent français, tandis qu'ils soldent leurs acquisitions en réaux de Tunis, et les juifs, récemment établis à la Calle, cherchant à émettre une quantité considérable de ces réaux, il a fallu prendre des mesures pour empêcher une surabondance désordonnée de cette monnaie dans l'Est de la subdivision de Bône. Il suffirait, si l'on n'y prenait garde, de la moindre commotion à Tunis, pour causer aux tribus qui auraient reçu une grande quantité de réaux, une perte considérable, par la dépréciation qui en serait la suite pour cette espèce de monnaie.

M. le préfet de Constantine a rendu un arrêté qui signale cette émission de monnaie de Tunis comme fâcheuse et à réprimer. De son côté, le commandant supérieur du cercle de la Calle a pris des mesures pour repousser des marchés les individus qui font ostensiblement le commerce d'échange d'argent, et dont le but est de faire passer notre monnaie à Tunis pour la convertir en argent de bas titre.

ANTILLES FRANÇAISES.

Nos colonies des Antilles continuent à jouir de la tranquillité la plus profonde, et le travail y reprend sensiblement. Toutefois, la sécheresse

qui a signalé notre printemps en Europe s'est aussi fait sentir de l'autre côté de l'Atlantique, et l'on craint qu'elle ne fasse cette année dans toutes les Antilles, dans les Antilles françaises comme dans les autres, un tort considérable à la récolte du sucre.

E. D'ESCHAVANNES.

SOCIÉTÉ ORIENTALE

DE FRANCE.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

Séance du 15 juin 1852. — La séance est ouverte sous la présidence de M. le duc de Larochefoucauld Doudeauville.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté sans réclamation.

M. le duc de Doudeauville prend la parole. Après avoir remercié ses collègues et payé un tribut d'éloges à son prédécesseur, il s'exprime ainsi : « Pour la première fois que j'occupe ce fauteuil, j'aurais dû peut-être m'y préparer, mais d'un côté le temps m'a manqué; de l'autre, lorsqu'il s'est agi de vous exprimer à quel point je suis touché de la marque de confiance et d'estime que vous avez bien voulu me donner, j'ai laissé à mon cœur seul le soin de vous parler de ma reconnaissance, certain qu'il ne ferait pas défaut.

« Je sais tous les services que notre Société a déjà rendus, et je comprends tous ceux qu'elle peut rendre encore; mais la première condition de vie pour une société est une organisation forte, et c'est ce but que nous devons d'abord chercher à atteindre.

« J'adore mon pays, et, en unissant mes efforts aux vôtres, je me trouverai heureux de contribuer à tout ce qui peut et pourra concourir à sa gloire et à sa richesse.

« La science et le commerce se prêtent un mutuel concours : la science est indispensable au commerce pour diriger et assurer sa marche; le commerce n'est pas moins nécessaire à la science pour accroître ses connaissances et lui ouvrir la carrière de découvertes nouvelles. »

L'orateur observe que la Société orientale fait chaque jour progresser la science, puisqu'elle est représentée dans tout l'Orient par ses infatigables explorateurs, et que le commerce lui doit aussi de nouveaux débouchés dont l'importance est déjà constatée. Enfin il parle des services rendus à l'Algérie, cette autre terre française qui jusqu'alors avait plutôt attiré les hommes désireux de faire fortune que les hommes de science ou de loisirs.

Après être entré dans certains détails relatifs uniquement aux intérêts privés de la Société, M. le président termine ainsi : « Promettons-nous de réunir tous nos efforts afin de rendre prospère une société si importante et dont le but ne saurait être atteint qu'à force de travail et de persévérance.

« Je ne terminerai point sans vous demander à l'avenir une grande exactitude pour nos séances. L'heure que vous fixerez sera la mienne, mais je vous demanderai d'y tenir. »

On procède ensuite à la nomination des membres présentés dans la dernière séance.

Sont nommés :

MEMBRE HONORAIRE : M. de Saulcy, membre de l'Institut.

MEMBRES TITULAIRES : M. le prince *Nicolas Ghika*, grand vornik de Moldavie;

M. le chevalier *Fortunato de Britto*, attaché à la légation de S. M. l'empereur du Brésil.

MEMBRES CORRESPONDANTS : M. le baron *de Bonnefoux*, capitaine de vaisseau;

M. le major *Giordano*, à Naples;

M. *Jurie*, président de la Société d'horticulture de Lyon.

L'ordre du jour appelle la communication d'un travail sur les noirs de la côte de Croo. L'auteur étant absent, M. E. de Latouche veut bien se faire son interprète. La lecture de ce travail donne lieu à plusieurs observations faites par M. Paul Lavollée, ancien directeur du commerce extérieur au ministère du commerce. Les observations de M. Lavollée sont écoutées avec le plus vif intérêt, et la Société regrette que l'absence de l'auteur ne permette pas de continuer cette discussion.

M. le vicomte de Kervily lit une lettre adressée de l'Algérie par M. Mac Carthy. Sous le titre modeste de *Lettre*, l'auteur a traité *in extenso* l'importante question des laines dans la subdivision de Tlemcen.

Ce travail, qui donne lieu à des observations de la part de M. le comte Abel Hugo, sera imprimé dans la *Revue de l'Orient, de l'Algérie et des Colonies*.

M. Charles Lavollée donne ensuite lecture d'un épisode de son voyage en Chine, relatif à une représentation théâtrale. Cette spirituelle et piquante narration vaut à l'auteur les félicitations unanimes de ses collègues.

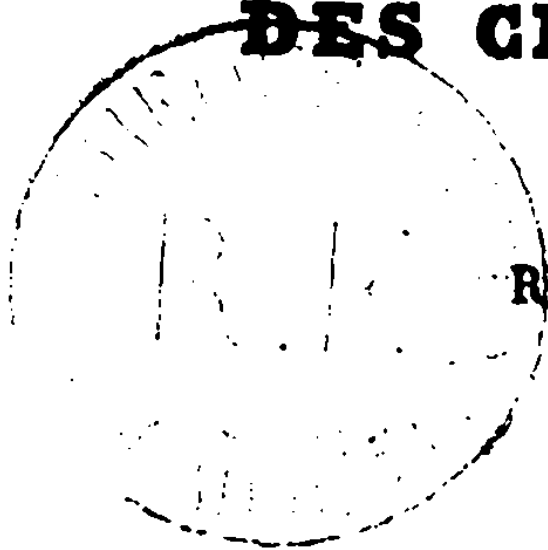
M. le docteur Montargis, qui devait parler des îles de l'Océanie, promet un travail sur ce sujet pour la prochaine séance de la Société.

L'heure avancée oblige M. le président à lever la séance.

E. D'ESCHAVANNES.

VOYAGE

DES CHEFS ARABES A PARIS,



RÉDIGÉ PAR SI-SLIMAN-BEN-SIAM,
hakem de Milianah¹.

Au nom de Dieu, clément et miséricordieux : c'est son secours que nous implorons.

Nous rendons à Dieu les hommages qui lui appartiennent et la reconnaissance qui est due à sa bonté et à ses grâces. Louange à l'Être-Suprême qui nous a faits maîtres de la terre et nous a permis d'en parcourir toutes les parties et de jouir de toutes ses productions ! Louange à lui, qui, mettant les navires à notre service, leur a donné l'ordre et les moyens de courir sur la mer ! Nous le prions de remplir l'Afrique entière de la gloire et de la renommée de Monseigneur le prince Louis-Napoléon.

Pour entrer en matière, l'humble serviteur de Dieu, celui qui a besoin de la miséricorde céleste, Sliman, fils de Siam, dit :

¹ Si-Sliman-ben-Siam est hakem de la ville de Milianah ; il est originaire d'une famille d'Alger, alliée à celle d'Omar-Pacha. C'est lui qui a engagé un grand nombre d'habitants de Milianah à se soumettre à notre domination. Depuis lors, ses services ont été constants. Ajoutons qu'il a pris part à toutes les expéditions militaires qui se sont faites de son côté.

Nous n'avons rien voulu changer à sa relation, qui ne peut que paraître intéressante à plusieurs égards.

Le Tout-Puissant ayant décidé que je devais aller visiter les pays du Nord, remplis de nombreuses beautés et de perfections, je reçus un ordre à cet effet d'une personne envers laquelle l'obéissance est un devoir, diamètre et pôle de l'Algérie, le Seigneur du jugement droit et de la bonté infinie, le vaillant combattant, le gouverneur général Randon. Puisse la Providence veiller toujours sur lui et le préserver de la méchanceté des envieux !

Le jour où cet ordre me fut transmis fut pour moi un jour de fête. Partant aussitôt de Milianah, lieu de mon séjour, j'arrivai à Alger la brillante, que Dieu la protège, le 24 avril de l'an 1852 de l'ère chrétienne, d'après laquelle je compterai dans le courant de ce récit.

Un grand nombre de chefs arabes avaient reçu le même ordre que moi. Ceux des provinces d'Oran et de Constantine avaient été également conviés. Je faisais donc partie de cette noble réunion dont la mission était d'assister à la distribution des drapeaux faite aux chefs de l'armée, dans une journée solennelle.

Nous partions dès le lendemain pour Cette. Nous obtînmes auparavant de présenter nos devoirs à Son Excellence le gouverneur général, dont la bonté est inépuisable. Elle se manifesta par une dernière faveur, en plaçant à notre tête, pendant le voyage que nous allions accomplir, l'officier le plus élevé dans la direction des affaires de notre pays, M. le colonel Durrieu.

Quand, après notre embarquement, je me vis sur la plaine liquide, je me rappelai les vers du poète :

*Vois le navire dont l'aspect est ravissant et qui dépasse
les vents par la rapidité de sa course,*

*On le dirait un oiseau, qui, les ailes déployées, vient du
ciel pour se poser sur la surface de l'eau.*

Nous arrivâmes à Cette, dans la soirée du 27 avril, et nous y passâmes la nuit. Il nous fut impossible de

voir les beautés qu'elle renferme, parce qu'il fallut en partir dès le matin pour Montpellier, en voiture à vapeur, sur le chemin de fer. J'en donnerai une description abrégée. Sur toute l'étendue de la route on a posé bout à bout des barres de fer, solidement maintenues par des brides de même nature, et parfaitement de niveau, sur lesquelles les voitures sont entraînées à l'aide d'un procédé fort ingénieux. Elles sont placées sur les deux côtés de la voie, un peu élevées au-dessus du sol, recourbées dans leur partie inférieure, et, dans la partie supérieure, munies d'une rainure calculée de façon que les roues des voitures viennent s'y emboîter exactement.

L'aspect de ce genre de route est une chose admirable. L'art des ingénieurs les maintient dans le niveau le plus exact, et quand une montagne s'oppose à leur trace, ils le font passer en dessous. Nous avons vu, à notre retour de Paris un de ces passages souterrains, dont les parois et la voûte sont revêtues en pierres de taille. La voiture, lancée à grande vitesse, met six minutes pour le franchir. Elle le parcourt sans faire éprouver la moindre fatigue aux voyageurs, avec la rapidité de l'éclair que la vue ne peut suivre; un cavalier aurait une heure et demie à marcher pour faire le même chemin, car l'espace qu'il mettrait une journée entière à franchir, peut l'être en une heure par ces voitures. Celle qui donne l'impulsion est comme les autres, mais en fer, et munie d'une machine semblable, à ce que l'on dit, à celles qui mettent en mouvement les bateaux à vapeur. On se sert pour la chauffer d'une pierre noire particulière à certains pays, extrêmement lourde, à laquelle on donne le nom de charbon de terre. C'est la même substance qu'on emploie pour les bateaux à vapeur de l'Océan et des rivières. Cette première voiture en entraîne après elle plus de soixante autres, qui peuvent contenir chacune jusqu'à seize

personnes. Elle marche, sans le secours des chevaux, par le seul moyen de la vapeur et avec une rapidité extrême. C'est une admirable invention, mais qu'on ne peut bien apprécier qu'en la voyant.

Dès le même jour, 27 avril, nous fûmes présentés par M. le colonel Durrieu au général qui y commande et qui nous accueillit avec une grande bienveillance. Il nous fit conduire par un de ses officiers dans un jardin délicieux, endroit charmant, que nous trouvâmes rempli d'arbres, de fleurs, de kiosques et d'eaux jaillissantes; on le nomme Pérou. Nous y remarquâmes un courant d'eau, qui est porté sur des arcades à une grande hauteur, et s'alimente à une montagne que le gardien du jardin nous fit voir, et nous dit éloignée de trente-six heures de la ville. Nous ne quittâmes ces lieux que pour rentrer dans notre logement, et reprîmes le lendemain le chemin de fer d'Avignon, où nous arrivâmes dans la même journée. Cette ville renferme un édifice d'une solidité extraordinaire, où se trouve une salle affectée jadis à la réunion des papes et des docteurs de la religion chrétienne. L'imagination est éblouie par l'aspect de cette construction non moins remarquable par la solidité que par la hauteur de murailles.

Le 1^{er} mai, nous partîmes d'Avignon pour Valence, en bateau à vapeur, sur un fleuve large de plus de mille coudées et dont les bords sont protégés par des travaux d'art. On y voit des ponts nombreux, assez élevés pour laisser passer les bateaux, et construits en fils de fer avec un art admirable. Nous ne passâmes qu'une nuit à Valence; mais nous eûmes le temps d'y voir une partie de cette armée sur laquelle nul ennemi ne saurait l'emporter. Il nous fut d'ailleurs impossible de visiter en détail cette localité. De cette ville jusqu'à Lyon, le fleuve présente le même encaissement des rives, la même grande quantité de ponts, de bateaux à vapeur, de

châteaux-forts sur les bords. Cette série d'objets se produisait sans interruption à nos regards.

Lyon, où nous sommes entrés le 2 mai, est très-vaste et très-riche, et peut être considérée comme la seconde capitale de la France. Elle renferme des palais, des églises, des jardins; elle est traversée par deux rivières qu'on franchit sur de nombreux ponts en fer. Les yeux n'ont vu jamais, les oreilles n'ont jamais entendu rien de semblable. Les habitants nous y ont fait l'accueil le plus parfait; leurs paroles, leur empressement nous témoignaient du plaisir qu'ils avaient à nous recevoir. Nous y avons visité une vaste église, ornée avec une rare magnificence, et d'une construction très-solide et très-élevée. Un autre établissement, appelé Musée, renferme des figures sculptées en marbre précieux et des peintures si parfaites, qu'il ne leur manque que la parole, et que, par un singulier effet de l'art, elles semblent vous suivre du regard partout où l'on se place. Il s'y trouve aussi, dans un coffre de verre, un homme mort, dont les cheveux, la barbe et les dents sont parfaitement conservés, bien que la peau soit desséchée jusqu'aux os. On nous apprit qu'il avait été trouvé en Égypte, où il était enterré depuis plus de 3,000 ans.

Nous visitâmes également le palais de justice, qu'à lui seul on prendrait pour une ville, s'il était isolé. Sa grandeur, son élévation, sa beauté, l'excellence de ses ornements, de ses salles, de ses marbres, passe tout ce qu'on en pourrait dire.

Malgré la grande population de Lyon, on n'y remarque pas un individu oisif, l'aisance de ses habitants est fort grande. Cela tient à ce qu'ils s'occupent des arts utiles, tels que filature de la soie et de l'or, pour laquelle ils font usage de métiers très-complicés. On sait, du reste, que ce peuple est célèbre par ses fabriques.

Nous quittâmes cette ville le 4 mai, dans un bateau à vapeur remontant jusqu'à Châlon une rivière semblable à celle que nous avons décrite précédemment, et qui charme le cœur par la beauté de ses rives. Nous nous rendîmes ensuite de Châlon à Paris, par le chemin de fer. Pendant le voyage, je remarquai, sur le bord de la route, cinq ou six fils de fer, plus minces que le petit doigt, suspendus à environ deux coudées de hauteur, et soutenus par des poteaux de place en place. Je m'informai de ce que ce pouvait être. On me dit que l'une des extrémités de ces fils était à Paris, l'autre à Lyon, et qu'ils servaient à faire passer, de l'une à l'autre de ces deux villes, des nouvelles en un clin-d'œil. De sorte que deux amis qui s'y trouveraient placés pourraient entretenir une conversation, bien que séparés par une distance de 119 lieues françaises. J'ignore comment cela se peut faire, n'ayant point remarqué sur ces fils les mouvements qu'on observe sur le télégraphe dans notre pays d'Alger.

(La suite au prochain numéro.)

ILE DE MADAGASCAR.

Le préfet apostolique de Madagascar annonce que la mission y reste toujours en état de germe, et que, jusqu'à ce jour, elle n'a guère cueilli que fatigues et tribulations de toute espèce ; ce résultat n'a rien d'étonnant pour celui qui connaît le gouvernement de terreur et de délation de la reine Ranavalô Manjaka. Il est probable que la mission ne fera dans cette île que des progrès bien lents et peu importants bornés à quelques rares prosélytes chez les Malgaches des îles voisines. Il est à craindre que le beau dévouement des missionnaires, leur martyre même ne réussissent à faire faire un pas en avant ni chez les Malgaches, ni chez les Hovas.

Pour introduire le christianisme et la civilisation chez les peuples de Madagascar, il est nécessaire d'ajouter d'autres moyens à ceux qu'emploient les missionnaires. Ce serait que le gouvernement français prît l'initiative en reprenant ses droits sur Madagascar. Si cette pensée était une fois adoptée, il suffirait pour la réaliser, non d'une grande expédition, mais seulement d'un ou deux petits bâtiments, ayant des armes, des munitions, de la toile, de l'eau-de-vie, et deux à trois cents hommes de débarquement avec quelques pièces d'artillerie de campagne, et de se diriger vers la baie de Bally ou baie Bayonna, dans le pays d'Ambougo, où se trouve une des trois tribus malgaches indépendantes qui combattent encore, et souvent avec avantage, la domination des Hovas. Cette tribu a pour chef le roi *Rabouki*, vieillard très-vénéré de son peuple. On se mettrait aussitôt en relation avec les deux autres chefs *Siambal* et *Tassecaudrou*. Ces trois chefs sacalaves, qui

ont maintenu jusqu'à présent leur indépendance sur toute la côte ouest, quoiqu'ils aient été refoulés par les Hovas, combattraient à outrance en se voyant aidés par des soldats français. Toutes les tribus de l'est, du sud et du nord, fatiguées du joug que leur ont imposé les Hovas, n'aspirent qu'à le briser et se rallieraient avec enthousiasme aux libérateurs venus dans leur pays pour les soustraire au plus affreux esclavage. Il suffirait, pour leur donner l'avantage sur leurs adversaires, de leur distribuer des armes, des munitions, de la toile et de l'eau-de-vie, en ayant soin d'éviter tout acte propre à leur faire craindre un esclavage nouveau.

Les Hovas sont environnés de tribus secrètement ennemies, et de plus, ils sont divisés; mais le régime de terreur et de délation que fait peser sur eux la reine comprime toute manifestation hostile. Il n'existe chez eux d'autre punition que la mort.

C'est donc au cœur qu'il faudrait frapper la puissance des Hovas en marchant droit sur Tananarivo, leur capitale, où sont déposés les trésors; privé ainsi de ses ressources financières, le gouvernement de la reine cesserait d'exister de ce moment, et Tananarivo deviendrait le siège de la colonie française. Les Hovas, chefs et soldats, aussi bien que les Sacalaves soumis, n'ayant plus à redouter la sagai du bourreau et l'épreuve du thanghin, on peut affirmer qu'ils se rallieraient avec joie à la France, dont ils accepteraient le pouvoir protecteur.

Il existe de la côte ouest à Tananarivo une route praticable à l'artillerie, et les Hovas, dont les troupes se trouvent disséminées depuis le fort Dauphin jusqu'au cap d'Amlie, n'auraient pas de forces à opposer à la marche de la colonne expéditionnaire sur leur capitale. En eussent-ils même, mal armés comme ils le sont, sans aucune tactique militaire, retenus à la discipline par la crainte seule, rien ne serait plus facile que de les culbuter, et une déroute au milieu des peuples ennemis

serait la complète destruction de leur domination.

La mission accompagnerait l'expédition, et alors seulement, celle-là pourrait obtenir le fruit de ses travaux, d'autant plus facilement qu'à Madagascar il n'y a pas de fanatisme religieux à détruire, puisque les indigènes n'ont aucune religion, ne croient qu'au bon et au mauvais esprit et n'ont, pour les entretenir dans leur aveuglement, que des *ombiaches* ou soi-disant sorciers.

Je n'aborderai pas la question politique; je n'examinerai pas quel avantage il y aurait pour la France dans la possession de Madagascar, de cette île qui a 285 lieues du nord au sud, 80 lieues dans sa plus grande largeur, de l'est à l'ouest, et dont la superficie, à peu près égale à celle de la France, offre successivement toutes les températures. Cette île, défendue de tous côtés par la mer, a des baies magnifiques, telles qu'*Antongil*, *Bombetoc*, *Diégo-Suarès* et *Passandava*, et est la clef des deux routes de l'Inde.

A une époque où les idées se portent vers la colonisation, et quand nous voyons l'Angleterre, non contente de ce qu'elle possède déjà, organiser partout des meetings, ouvrir des souscriptions et constituer de nouvelles sociétés destinées à propager l'émigration en Australie, pourquoi la France ne jetterait-elle pas enfin les yeux sur Madagascar ?

Il appartiendrait au prince Louis-Napoléon de doter la France de cette possession à laquelle jusqu'ici l'intrigue et l'égoïsme ont toujours empêché la France de penser sérieusement.

En écrivant ces quelques lignes, mon but n'a été que de poser un jalon et de donner un léger aperçu des avantages que notre pays trouverait de ce côté. Rendre Madagascar possession française serait à la fois accomplir un acte glorieux et de la plus haute philanthropie.

LE BRON DE VEXELA,

général anjouannais, membre de la Société orientale de France.

L'ANNIVERSAIRE DU 13 JUIN EN ALGÉRIE.

Le décret présidentiel qui a supprimé la célébration de tous les anniversaires autres que celui du 15 août, a conservé la fête du 13 juin, date du débarquement de l'armée française en 1830 sur les côtes barbaresques, à Sidi-Ferruch, suivi de la prise immédiate d'Alger et de l'occupation progressive de toute la régence. Légitime exception, que justifient bien la hardiesse et le succès de l'entreprise, la gloire et la modération de la conquête, l'utilité de l'œuvre colonisatrice qui l'a suivie, et plus que le bien déjà accompli, celui qui doit s'accomplir encore, pour élever ce beau pays à la hauteur de sa destinée. Résultats d'une telle grandeur, que la délivrance et la régénération de la terre algérienne, ouverte à l'agriculture, au commerce, aux aventures utiles des voyages et de la science, fécondée par le travail intelligent de l'industrie moderne, pénétrée par les sentiments et les idées de la civilisation chrétienne, reprenant, après quinze siècles de barbarie, les traditions de la glorieuse occupation romaine : cette renaissance d'un monde pour ainsi dire nouveau, tant il était impénétrable, sera l'œuvre capitale de la France au dix-neuvième siècle. Nul souvenir, dans toutes les annales de notre patrie, ne mérite mieux la consécration d'une fête annuelle.

Jamais conquête ne fut plus légitime devant le droit divin et humain. Si une insulte à châtier en fut l'occasion, comme la goutte d'eau qui fait déborder le vase, la cause providentielle, celle qui, puisant sa source dans les lois générales du monde, conduit les nations à leur insu, en fut plus profonde.

La France, fille aînée du christianisme, avait à venger

trois siècles d'atroces barbaries contre les chrétiens réduits en captivité. La foi du Christ, avec toutes ses généreuses franchises, devait régner sur toutes les contrées du monde occidental, et le Messie triompher du Prophète.

La France, patronne de tous les opprimés, qui sent au cœur toutes les injures faites à l'humanité, avait mission d'assurer, au prix de son sang, la liberté des mers violée par la piraterie barbaresque. En faisant justice des écumeurs de mer, elle protégeait, outre l'intérêt du commerce de la Méditerranée, le droit humain de libre exploration à travers les diverses contrées du continent africain.

La France, initiatrice des peuples, avait à chercher une place pour les populations surabondantes d'Europe, à qui répugnent les chances lointaines de l'Amérique. Elle ne pouvait tolérer plus longtemps qu'en présence de milliers d'hommes souffrant de misère, faute de place au soleil de la culture et de l'industrie, quarante millions d'hectares, entre les plus fertiles du globe, restassent stériles aux mains de trois millions d'indigènes. Une philanthropie jalouse a souvent demandé de quel droit la France avait pris aux Arabes leurs terres. La France a répondu en demandant de quel droit trois millions de nomades détenaient de par la conquête, sans la légitimer par le travail, ces vastes régions au détriment de leurs frères aînés en Dieu qui les sauraient féconder. Pour la première fois dans l'histoire du monde, elle a respecté, peut-être outre mesure, le droit de propriété aux mains des barbares vaincus; mais les terres libres, elle les a généreusement revendiquées pour tous les déshérités qui souffrent, pour tous les travailleurs qui étouffent dans le vieux monde européen. Tandis qu'une partie de la propriété française repose à l'origine sur le droit de conquête, celle des colons africains découlera toute du travail.

La France, missionnaire des races arriérées et abaissées, apôtre d'éducation morale, avait à relever la race arabe, si brillante aux beaux jours de sa gloire, aujourd'hui si tristement déchu par trois siècles d'oppression; elle avait à restituer les sciences et les arts de la civilisation aux descendants des hommes qui portèrent, au moyen-âge, le flambeau de la science et de l'art dans la nuit intellectuelle de l'Europe. La France avait à rendre à l'estime d'elle-même, pour la rendre digne de l'estime du monde, cette race juive, en vain humiliée par une servitude de deux mille ans, inébranlable dans sa fidélité à la loi de Moïse, qui lui a promis la royauté de la terre sous un messie qui y ferait régner la loi de Dieu, c'est-à-dire la justice et l'abondance : énigme vivante que se chargera d'expliquer le triomphe prochain du capital, provoquant le travail à parer la terre de toutes les splendeurs au sein de la paix générale. Le Juif, amassant le capital, l'un des trois principes créateurs des richesses, par son alliance nécessaire avec le talent et le travail, prépare sa propre rédemption par la rédemption de la terre et de l'humanité affranchies de la misère. — La France avait à émanciper cette race nègre, la plus laborieuse, la plus douce, la plus aimante, la plus gaie de toutes. En protestant par cette délivrance, qui met à jour toutes les utiles qualités des noirs, contre l'inique préjugé qui, ailleurs, s'efforce de prolonger leur esclavage, la France leur offre une digne place au sein des sociétés humaines, où toute race doit avoir son rang, comme dans un tableau toute couleur, comme dans la musique toute note.

Tels sont, à grands traits, les principaux services rendus ou à rendre à la cause de l'humanité, qui ont fait de la conquête de l'Algérie, à part sa haute valeur politique comme établissement sur la Méditerranée, faisant contrepoids aux envahissements de l'Angleterre,

la plus légitime des conquêtes et la plus utile des colonies.

L'avenir complétera l'œuvre du présent, sur des proportions que l'esprit public n'entrevoit pas encore. Le même instinct national qui depuis vingt-deux ans a soutenu l'Algérie contre les critiques des hommes d'État, contre les hésitations du gouvernement, contre les fautes des administrateurs, contre les sacrifices douloureux du sang, contre les sacrifices ruineux d'argent, contre les erreurs et les déceptions des colons, contre les désastres atmosphériques, contre tout, en un mot; ce même instinct, prenant de plus en plus conscience de lui-même, deviendra une vive passion pour l'Algérie, à mesure que se dessinera sa vraie destinée, dont les temps actuels ne sont que le prélude. Tout événement qui lui amène un hôte, lui crée un ami sur place, une famille d'amis au dehors. L'Algérie, nous l'expliquerons ailleurs, est la terre d'incubation d'une période sociale supérieure à celle si tristement agitée, où vit l'Europe de nos jours. L'Afrique devra reprendre et continuer l'œuvre de progrès pacifique, trop difficile à l'Europe, rivée au passé par des liens, des traditions, des intérêts contraires qui lui imposent des secousses et des déchirements, entraves, sinon obstacles absolus, à sa marche en avant. Tel est le sens profond de ces hasards apparents qui, par les courants les plus opposés, entraînent vers cette terre prédestinée, pour les y rapprocher, les éléments les plus divers. Soldats et officiers qui poursuivent des grades; généraux qui deviennent colons; esprits hardis qui cherchent un monde moins symétrique et des allures plus dégagées; commerçants, que séduisent les chances de spéculations nouvelles; croyants qui veulent propager ou appliquer leur foi; spéculateurs malheureux qui tentent de refaire leur fortune; artistes et voyageurs curieux d'horizons nouveaux et de mœurs non décrites; prolétaires qui as-

pirent à la propriété; enfants des villes qui veulent goûter de la campagne; pauvres qui veulent s'enrichir; riches qui veulent élargir leurs richesses; expatriés qui cherchent une patrie nouvelle; orphelins sans famille qui en fonderont une; victimes de la politique qui retrouvent dans le travail et la retraite le calme de l'esprit et un amical accueil : tous les éléments déclassés de la société d'Europe.

La journée du 13 juin a offert, dans la variété de ses fêtes, la plus heureuse image de ces temps nouveaux que l'Algérie prépare. Fêtes de la politique et de l'armée, en plein soleil, pour la prestation du serment et la distribution des drapeaux et des aigles; fêtes de l'agriculture, au théâtre, pour la remise des médailles aux colons; fêtes de la religion, dans les rues, pour les processions de la Fête-Dieu, si bien harmonisées avec les splendeurs du climat et l'éclat varié des costumes espagnols; le soir, fêtes du monde dans les salons au nom de la France.

Dans ces joyeuses ou graves mêlées, tous ces peuples si divers d'origine, de mœurs, de costumes, de langues, de race, de religion, ne formaient qu'un seul peuple : le peuple algérien.

Quelques traits particuliers ont donné la mesure des progrès accomplis.

A la distribution des médailles, lorsque le nom de la dame Bent-Choura (de la tribu des Zmélas) a été appelé pour une prime accordée à ses tissus de laine, la curiosité a fait aussitôt un profond silence. Après quelques minutes d'attente, on a vu s'avancer comme un blanc fantôme cette femme à demi dévoilée, accompagnée de son mari, qui venait recevoir sa récompense des mains de M. le préfet, aux applaudissements effrénés de toute la salle. La musique militaire a fait éclater toutes ses fanfares les plus bruyantes, avec un entrain qui a dû faire tressaillir l'ombre de Mohammed.

Encore une fête pareille et nous espérons bien voir les femmes des principaux indigènes prendre rang dans les loges, à côté des dames françaises. Au retour de Paris, ils ne doivent pas moins que cette concession à la civilisation, qui les a si bien fêtés. Il n'y a plus à reculer devant aucun progrès.

Les cérémonies de la Fête-Dieu ont donné un nouvel et éclatant témoignage du rapprochement des races.

On a souvent cité le remarquable accord sur cette terre d'Afrique, où durent encore les monuments de l'inquisition, des trois grandes religions qui se partagent l'humanité dans l'occident : judaïsme, christianisme, islamisme. Synagogues, églises et temples, s'élèvent à côté des mosquées sans aucune jalousie mutuelle. Prêtres et pasteurs, rabbins et muphtis vivent dans le plus édifiant accord. Jamais d'aucun côté nul acte de fanatisme et d'intolérance, bien que chacun pratique sa religion au dedans et au dehors dans la plénitude de sa liberté. Spectacle unique peut-être sur le globe, et que devraient bien étudier les peuples qui se prétendent les plus avancés d'Europe. Progrès qui élève la France, comme peuple colonisateur, bien au-dessus des Espagnols et des Portugais qui massacrèrent les pauvres idolâtres du Nouveau-Monde, et des Anglais, qui imposent partout, même aux insulaires océaniens, leurs rigueurs de sectaires. Partout, il faut bien le reconnaître, les cultes dominants inclinent à la persécution et par réaction provoquent l'irritation des minorités. Rien de pareil en Algérie. La Fête-Dieu a déployé, avec toute la pompe du culte catholique, dans nos rues montueuses, l'éclat de ses longues processions, et dressé ses reposoirs sur toutes nos places, sans soulever aucun froissement. En présence de ces scènes, juifs et musulmans n'étaient pas des infidèles, chassés du voisinage pour cause d'indignité, ou fuyant à l'ombre de leurs maisons des coutumes abhorrées ; c'étaient des curieux

au moins neutres de cœur, sinon bienveillants, charmés de ces fêtes pittoresques, et se pressant sur leur passage pour les contempler de plus près, dans la pleine liberté de leur costume et d'une attitude respectueuse. On n'apprécie pas assez de tels triomphes de l'esprit de tolérance. Ces fêtes trouvaient probablement de plus sévères critiques dans les esprits nourris de philosophie et de libéralisme, comme l'éducation universitaire en a tant engendrés, qui ne comprennent pas que les manifestations extérieures des cultes, quand elles sont imprégnées d'amour, de chants, de prières, de parfums, de fleurs, sans aucun mélange de haine et de persécution, sont les plus purs symboles de la plus haute aspiration de toute philosophie comme de toute religion : l'harmonie de l'homme avec Dieu, l'hymen de la terre et du ciel. Et quant à ces pieuses invocations aux saints et saintes, une raison tant soit peu inspirée du cœur peut y voir un légitime hommage aux puissances supérieures qui, sous l'œil de la Providence, président au gouvernement des destinées particulières et générales, continuant dans leur vie spirituelle l'œuvre de fraternité et de dévouement qu'elles avaient commencé pendant leur vie corporelle. Il est d'une étroite philosophie de vouloir isoler la terre de l'ensemble de l'univers. Comme sa courbe astronomique, autour du soleil à travers l'espace, est déterminée par les attractions qu'exercent sur elles les forces distribuées dans les aires célestes, ainsi sa courbe humanitaire, autour de Dieu à travers les temps, résulte des attractions de toutes les forces immatérielles qui animent le vide, forces que la poésie, l'art et la religion honorent sous des noms divers, et que la science ne doit pas tarder à reconnaître, puisqu'elles pénètrent toute créature de leurs secrètes influences, fluides impondérables de notre existence morale.

Toutes ces scènes, qui émeuvent et dilatent les cœurs

par les sens, contiennent des leçons d'un haut enseignement pratique. Elles montrent comment la tolérance et la sociabilité admirables de l'esprit français amortissent les antipathies que l'on suppose généralement indestructibles, et font de nous, en dépit des préjugés contraires, le peuple colonisateur par excellence. Elles prouvent qu'à la condition de ne pas demander l'effacement humiliant des autres, la réconciliation générale des cultes et des races est une légitime espérance de notre époque. La science, la culture, la paix, le bien-être, les égards mutuels, le respect des droits de tous, assureront le triomphe de la vérité religieuse et de la puissance française bien mieux que les persécutions ou les fanatiques propagandes. L'attrait consolide les conquêtes de la guerre, et les étend.

La gloire spéciale de l'Algérie, c'est d'être le tombeau des préjugés de race, des jalousies nationales, des haines religieuses, des partis politiques, de toutes les vaines agitations; c'est de n'être qu'un asile de retraite et de travail. Par la variété, l'unité s'y prépare. La guerre la plus vive, génie contre génie, race contre race, religion contre religion, y a enfanté la paix la plus profonde. Pour des contemporains impatients, la guerre a duré trop longtemps. La postérité, plus juste, dira qu'avoir conquis tout ce qu'on a conquis par quinze ans seulement de combats, c'est un des plus rapides comme un des plus beaux triomphes dont l'histoire offre l'exemple.

Il en sera surtout le plus fécond. Les travaux des colons, cette année bénis du ciel, redoubleront les années suivantes. Dieu et la France feront le reste.

JULES DUVAL.

LETTRES SUR LA QUESTION DES LAINES

EN ALGÉRIE¹.

Avec ma précédente lettre se terminait, Monsieur, la tâche que j'avais entreprise dans les limites forcément étroites où je l'avais circonscrite. Mais je ne saurais vraiment vous obliger à suivre l'explorateur dans ses recherches, à vous faire attendre la fin d'une analyse qui n'arrivera peut-être que dans plusieurs années d'ici. Je marche avec la lenteur du chercheur, vous devez agir avec l'activité du négociant. Entre les études et les affaires, il y a toute la distance de l'intelligence qui prépare à celle qui exécute. Cela doit être. Aussi vais-je abandonner cette voie si lente d'expérimentation dans laquelle je vous avais entraîné un instant pour vous mettre à même d'embrasser la totalité de la question, au moins dans ce qu'elle a d'essentiel, de positif, de vital pour vous : les chiffres. Vous savez la confiance que vous devez leur accorder, vous les utiliserez comme bon vous semblera. C'est le sujet privé de ses détails, de ses accessoires et de tout développement.

Si je ne vous donne plus désormais l'analyse approfondie des diverses parties du Tell algérien, je laisserai cependant apparaître toujours les deux grandes régions naturelles, qui, en Algérie, impriment un caractère si prononcé à tous les produits de la nature, le Tell et le Çah'ara : la région des labours, celle des landes. Elles ont réagi d'une manière très-marquée sur les laines, qui paraissent présenter dans leur ensemble ces deux grandes divisions correspondantes. La classification se trouvera donc ainsi naturellement établie.

PROVINCE D'ORAN.

Subdivision d'Oran : 121,000 moutons.

Les Douaïrs en ont plus de	51,000
Et les Zmela	21,000

Subdivision de Mostaghanem : 102,000.

Les Bordjia en ont environ	13,000
L'aghalik de Flita en compte	24,000
Celui de Mina et Chélif,	21,000
Le cercle d'Ammi-Mousa,	35,000

Subdivision de Sidi-bel-Abbès : 61,000.

Il n'y a, dans cette subdivision, d'autres tribus çah'ariennes que les Ouled-Balagr et les Beni-Mat'ar qui ont, ceux-ci, 11,000 moutons, les autres 7,500; mais ce sont deux tribus telliennes, les Ouled-Ali et les

¹ Voir le numéro de juillet.

Djafra qui en possèdent le plus, les premiers en ont 15,500, les seconds 32,000; le territoire de ces derniers, il est vrai, est beaucoup plus vaste que celui des Ouled-Ali.

Subdivision de Maskara. — Cette subdivision est incontestablement la plus riche de l'Algérie en bêtes à laine. Le territoire des Djafra vient d'en être distraité pour être attaché à la subdivision de Sidi-bel-Abbès, ce qui lui enlève 32,000 moutons, mais cela ne modifie que légèrement la supériorité qu'elle présente à cet égard. Cette supériorité, elle la doit d'ailleurs autant à ses tribus telliennes qu'à ses nomades çah'ariens. Aussi ne faut-il pas s'étonner de voir Tiharet, le chef-lieu d'un de ses trois cercles, être du petit nombre des plus forts marchés de laine de l'Algérie.

La subdivision de Maskara compte environ 1,145,000 moutons :

Ce chiffre total se partage ainsi entre ses trois cercles :

Cercle de Maskara,	600,000 moutons.
— de Tiharet,	430,000
— de Saïda,	115,000

Et de la manière suivante entre les deux régions physiques :

Le Tell,	310,000 moutons.
Le Çah'ara,	835,000

Les tribus telliennes les plus riches sont les H'achem, 70,000; les Sdama, 70,000; les Ouled-Chérif, 20,000; mais parmi les tribus çah'ariennes se trouvent les H'améïan-Chéraga ou de l'Est, qui en ont 220,000; les Ouled-Sidi-Cheikhr, 160,000; les Harar, 120,000.

La seule tribu importante du cercle de Saïda est la tribu çah'arienne des *Rzaina* (H'améïan de l'Est), qui a environ 60,000 moutons.

En résumé, la province d'Oran, envisagée sous sa forme la plus abstraite, se présente ainsi :

Subdivisions de :

Tlemsen,	413,000 moutons.
Sidi-bel-Abbès,	60,000
Mascara,	1,145,000
Mostaghanem,	102,000
Oran,	121,000
Total,	<u>1,841,000</u>

Ou bien :

Tell,	700,000
Çah'ara,	1,141,000

PROVINCE D'ALGER.

La province d'Alger est celle des trois provinces où le Tell et le Çah'ara offrent le plus de différence quant à leur étendue relative. La première de ces deux régions équivaut à peu près au tiers de la seconde. Cette différence, vous le sentez bien, doit influencer singulièrement sur la quantité et la qualité des laines de ses marchés, c'est-à-dire que des

trois provinces elle devrait offrir, toute proportion gardée, la plus grande quantité de laines supérieures. Il n'en est pas ainsi, parce que d'une part son Tell a de nombreuses bêtes à laine et que la majeure partie de ses produits çah'ariens doit satisfaire à une consommation qu'il est encore aujourd'hui très-difficile, non seulement de définir, mais même d'apprécier.

Subdivision de Blida.

Cercle de l'Ouest,	31,500 moutons.
Khalifalih de l'Est,	34,800'
Cercle d'Alger,	100,000
Cercle de Dellis,	12,500
Total,	<u>178,800</u>

Soit 180,000. Le cercle d'Alger et le cercle de Dellis comprennent la majeure partie de la Kabylie gergérienne, qui n'entre dans le chiffre total que pour 40,000 moutons environ. Les environs immédiats d'Alger, c'est-à-dire tout ce qui est compris entre le Mazaffran et l'Oued-el-H'achem, les Beni-Khelil, les tribus qui entourent Blida, les Mouzaïa, les Çoumata, les Hadjoutes, les Beni-Menad, les Chenouah; puis à l'Est, les Beni-Mouça, les Khrachna, les Issers de l'Ouest, en comptent plus de 100,000, dont 85,000 appartiennent à la Mitidja seule; on serait tout d'abord porté à la croire moins riche.

La *subdivision d'Aumale* se compose du cercle d'Aumale, qui comprend l'Ouennougha et le Dira,

lesquels ont	68,000 moutons.
Du grand kaïdat de Bouïra,	4,800
De l'aghalik des Beni-Djaad,	21,270
Total,	<u>94,070</u>

Les tribus de cette subdivision ne sont presque toutes que de petites tribus montagnardes, qui, individuellement, ont peu de moutons.

Les deux tribus réellement çah'ariennes, les Ouled-Abdallah et les Ouled-Sidi-Aïça, et les tribus voisines que leur proximité des hauts plateaux engagent à participer à la vie des grandes plaines, comptent à elles seules plus de 50,000 têtes.

<i>Subdivision de Miliana,</i>	330,000 moutons.
Le cercle de Miliana en a	202,000
Celui de Teniet-el-Had,	113,000
Celui de Cherchel,	15,600

Bien que le cercle de Miliana soit très-montagneux en quelques parties, il a, au pied même de Miliana, sa vaste plaine du Chelif, entourée de territoires seulement montueux, et c'est là que sont précisément les tribus qui ont le plus de moutons, les Djendels, 15,000; les Blaels, 30,000; les Attafs, 26,000; les Beni-Zougzoug, 20,000; les Braz, 24,000; les Zmouls, 6,000; les H'achem, 5,000.

Cette influence de la montagne sur la richesse plus ou moins grande des tribus, influence qu'il serait très-utile de déterminer, car elle ne l'est pas, se fait sentir également dans le petit cercle de Teniet-el-H'ad. Les quatre tribus, les Ouled-Ayad, les Doui-Hasni, les Beni-Meïda et les Beni-Lint, placées près de la plaine ou sur la lisière même, au bord des hauts plateaux ont à eux seuls près de 85,000 moutons sur 113,000, chiffre total.

Subdivision d'Orléansville, 96,000.

De ces deux cercles, l'un, celui d'Orléansville, comprend la partie occidentale du haut massif de l'Ouanserich, et l'autre celui de Ténès, une partie du bourrelet montagneux du Dahra.

Subdivision de Médéah.

Elle comprend la partie çah'arienne de la province; aussi ne faut-il pas s'étonner du nombre considérable de ses moutons, qui s'élève à 1,200,000, la partie tellienne n'en ayant, d'ailleurs, qu'environ 100,000, encore faut-il remarquer que la plupart des tribus qui se trouvent sur les confins du Çah'ara profitent du bénéfice que peut donner le parcours des hauts plateaux. Le chiffre total se partage entre les deux cercles de la manière suivante :

	Tell.	Çah'ara.
Cercle de Medéah,	76,000	610,000
Cercle de Boghar,	23,000	490,000

Pour la province entière, ces deux espèces de valeurs se présenteront ainsi :

Tell,	800,000
Çah'ara,	1,150,000
Total général,	<u>1,950,000</u>

Si le chiffre çah'arien diffère peu de celui que donne la seule subdivision de Médéah, c'est que sur les six subdivisions de la province, les cinq premières sont entièrement dans le Tell. On voit, d'après le total auquel nous venons d'arriver, que la province d'Alger et celle d'Oran diffèrent fort peu, quant au nombre de leurs bêtes à laines.

PROVINCE DE CONSTANTINE.

Dans la province de Constantine, le Tell et le Çah'ara s'équilibrent beaucoup plus que dans les deux autres provinces; ils ne diffèrent pas d'une manière sensible; le premier est les 3/4 de l'autre. Mais cela, Monsieur, si je puis employer ce mot, n'est qu'une superfétation. Il faudrait, pour vous l'expliquer d'une manière complète, que nous puissions approfondir ici tout ce qui se rattache aux formes primordiales du sol algérien; je vais seulement vous mettre à même d'apprécier la valeur de quelques-uns des chiffres dont nous allons avoir à nous servir.

Deux grandes divisions physiques seulement, le Tell et les hauts plateaux, constituent la province d'Oran.

On les retrouve aussi dans la province d'Alger; mais elles ont diminué d'étendue, et une région complémentaire, la *terre des Oasis*, est venue s'ajouter aux deux autres.

Ici, on ne trouve plus que cette même terre des Oasis, mitoyenne du Tell; les hauts plateaux semblent avoir disparu. Il n'en est cependant rien.

Un développement extraordinaire de la chaîne, qui, dans la province d'Oran, comme dans celle d'Alger, sépare les steppes du Çah'ara proprement dit, les a rejetés simplement en dedans des limites du Tell.

Les hauts plateaux, dans la province de Constantine, ce sont ces vastes plaines parsemées de lacs aux fonds salants, presque toujours à sec, appelés *Sebkra* (au pluriel *Sbakhr*), qui répondent aux Chotts de l'ouest et du centre; elles s'étendent au sud de Sétif et de Constantine, de Tebessa à la Medjana.

La conséquence capitale de ce fait curieux a été de donner au *vrai Tell*, au Tell dans lequel celui de la province d'Alger voit sa continuation, une largeur tantôt égale, tantôt bien inférieure à celle qu'il affecte vers l'Ouest.

L'étendue de cette plaine des *Sbakhr* est très-loin d'être comparable à celle des hauts plateaux, ce n'est, pour ainsi dire, qu'une bande longue et étroite. Elle conserve néanmoins cette supériorité si marquée que possèdent les grandes steppes pour l'élevage des troupeaux, et son influence se fait sentir, comme vous allez le voir, d'une manière considérable dans l'économie de la province.

La province de Constantine est divisée en quatre subdivisions et en onze cercles. Autant que cela est possible, lorsqu'on ne procède pas à une analyse minutieuse des faits, nous conserverons aux divisions politiques leurs rapports avec les régions physiques.

Divisions situées dans ce que j'ai appelé le vrai Tell, la région montagneuse maritime de la province :

Cercle de <i>La Calle</i> ,	43,000 moutons.
Subdivision et cercle de <i>Bône</i> ,	62,000
Cercle de <i>Guelma</i> ,	110,000
Subdivision et cercle de <i>Philippeville</i> ,	42,000
Partie du cercle de <i>Constantine</i> .	
La moitié des azels ¹ ,	80,000
Les tribus,	205,000
Partie du cercle de <i>Sétif</i> .	
(La moitié environ),	80,000
Cercle de <i>Djidjelli</i> ,	10,000
Cercle de <i>Bougie</i> ,	55,000
Total général,	<u>687,000 moutons.</u>

¹ On appelle *azels* des propriétés que l'État possède à différents titres, mais surtout à celui de dépossession; il y en a, dans un rayon de 45 à 50 kilom. autour de Constantine, 557.

Divisions et parties de divisions politiques embrassant la plaine des Sbakhr et la Medjana.

Subdivision de <i>Constantine</i> avec l'autre moitié des azels,	590,000 moutons.
Subdivision de <i>Batna</i> ,	10,000
Cercle de <i>Tebessa</i> ,	33,000
(Ouled Sidi-Iahia-ben-Taleb seulement.)	
Cercle de <i>Sétif</i> ,	90,000
Total général,	<u>723,000 moutons.</u>

En prenant les chiffres tels que je vous les donne là, il n'y a pas entre eux une différence très-importante, mais, pour les voir sous leur véritable jour, il suffit d'observer que la plaine des Sbakhr n'a pas la moitié de la superficie de la région montagneuse maritime.

La plaine des Sbakhr est séparée du Çah'ara oasien par une région montagneuse très-large appelée *Aourès*, dont la partie orientale, du côté de la Tunisie, paraît très-favorable à l'entretien des troupeaux de bêtes à laine, si on en juge par les richesses de ses tribus, et entre autres par celle des Nememcha; à l'Ouest, elle se rattache aux montagnes méridionales du Tell par un embranchement de petites montagnes qui séparent la Medjana du bassin çah'arien de la Hodna, et sur lesquelles s'étend le cercle de Bordj-bou-Ariridj.

Voici la répartition de ces diverses régions naturelles entre les divisions politiques :

Subdivision de Batna.

Tribus de Batna ¹ ,	100,000 moutons.
Bou-Aoun,	63,000
Ouled-Solt'âne,	75,000
Ouled-Sellem,	145,000

Ces trois tribus occupent la partie occidentale du massif *général* de l'Aourès.

Tribus de l'Aourès oriental,	350,000 moutons.
De l'Aourès central,	40,000

Cercle de Tebessa.

Les Nememcha, qui occupent aussi l'Aourès oriental et qui se divisent en :

Ouled-R'chèch,	152,000 moutons.
Allaoua,	116,000
Brarcha,	123,000

Total général de l'Aourès,	<u>1,146,000</u>
----------------------------	------------------

¹ A l'exception des Harakta du Mader, qui appartiennent à la plaine des Sbakhr.

Cercle du Bordj-bou-Ariridj.

Le cercle du Bordj-bou-Ariridj, embrasse une partie de la Medjana; mais comme la distinction est assez difficile à faire entre celles de ses petites tribus qui occupent la plaine ou la montagne, que cela est du reste peu important, je me contente d'en soustraire le chiffre que l'on peut affecter aux tribus de la Hodna, 15 à 16,000 moutons, et je trouve pour le reste,

60,000 moutons.

Cercle de Biskra.

Parties de l'Aourès qui en dépendent :

Ahmer-Khraddou, Djebel-Chechâr, Ouled-Ziân, 60,000.

Çah'ara.

Du Tell passons à l'étude du Çah'ara. Il me manque les chiffres du cercle de Bou-Saâda, qui ne nous sont pas encore parvenus, mais j'y suppléerai par des évaluations basées sur des rapprochements assez justes.

La Hodna, ce grand bassin dont le fond est occupé par la vaste Sebkhira de Saïda, est une région peu convenable pour l'élevage des bêtes à laine. Elle n'en possède guère que 60,000 à répartir entre le cercle de Bou-Saâda, ceux de Batna et de Bordj-bou-Ariridj.

On peut estimer que le cercle de Bou-Saâda, dans sa partie complémentaire, qui embrasse la presque totalité des Ouled-Nail-Cheraga, ou de l'Est, en a au minimum,

150,000.

Le cercle de *Biskra*, dans sa partie çah'arienne, compte :

Les Ziban,	3,000 moutons.
Hal-Eumours (Zab du Sud),	10,000
Sahari (nomades),	40,000
Ouled-Nail de l'Est,	68,000

Total du Çah'ara, 331,000

Nous n'avons, jusqu'à présent, aucun document qui puisse nous permettre d'évaluer les ressources de l'Oued-Rigr et de l'Oued-Souf, en laines, mais elles paraissent se réduire à peu de chose. La relation du voyage de M. Berbrugger offrira, très-probablement, quelques détails à ce sujet. On a cherché à évaluer le chiffre des troupeaux des tribus dépendantes de Ouargla; il a été porté à 120,000 têtes; cela me paraît tellement problématique, que je vous demanderai de n'en pas tenir compte.

Résumons les chiffres de la province de Constantine; nous y avons trouvé :

Région montagneuse maritime,	687,000 moutons.
Plaine de Sbahr et Medjana,	723,000
Aourès et cercle de Bordj-bou-Ariridj,	1,266,000
Total général du Tell,	<u>2,676,000</u>
Total pour le Çah'ara,	331,000
Total pour la province,	<u>3,007,000</u>

Cette énorme différence entre les deux régions provient, comme je vous l'ai dit, de ce que la plaine de Sbakhr, les steppes, qui, dans les deux autres provinces, appartiennent au Çah'ara, sont ici comprises dans le Tell, et de ce qu'ensuite la chaîne qui les sépare du désert, au lieu d'être étranglée, amincie, déprimée, a pris, dans cette dernière partie de son développement, les dimensions d'un large massif où s'étendent d'inépuisables pâturages. Cela est si vrai, qu'attribuez un moment et les Sbakhr et l'Aourès à la région çah'arienne de la province de Constantine, et vous verrez les deux régions naturelles retrouver les proportions qu'elles ont au centre et à l'ouest.

En effet, vous aurez alors :

Tell,	687,000
Çah'ara,	2,320,000

Cherchons maintenant, après cette analyse un peu rapide des trois provinces, quels sont les résultats que nous allons obtenir pour l'Algérie entière :

Nous aurons pour les divisions politiques :

Province d'Oran,	1,841,000 moutons.
Province d'Alger,	1,950,000
Province de Constantine,	3,007,000
Total pour l'Algérie entière,	<u>6,798,000</u>

Et pour les divisions naturelles :

Dans le Tell,	4,176,000
Dans le Çah'ara,	2,622,000
Total égal,	<u>6,798,000</u>

On avait obtenu en 1845, pour toute l'Algérie aussi, 3,430,691. Ceci, Monsieur, ne provient pas entièrement de l'inexactitude avec laquelle aurait pu être fait le travail, mais aussi de ce qu'à cette époque une grande partie du territoire était inexplorée, beaucoup de tribus à peine soumises, d'autres encore sous l'empire énergique de préjugés qui rendaient les appréciations statistiques fort difficiles. Aujourd'hui, il n'en est ainsi que pour des territoires encore éloignés pour fort longtemps de notre cercle d'activité. Quant à tout ce que j'ai eu l'honneur de vous soumettre, je vous l'ai dit, nous sommes très-près de la vérité, et je vous assure que cela est énorme, quand on réfléchit un instant à la nature de ce genre de recherches.

Ainsi, 6,798,000 bêtes à laine, que nous pouvons porter sans aucun scrupule à 7,000,000, tel est en ce moment le dernier résultat du dénombrement de l'espèce ovine en Algérie. L'absence de plusieurs données essentielles ne nous permet pas d'apprécier d'une manière parfaitement exacte ce que l'industrie et le commerce peuvent espérer de ce chiffre. En évaluant à 12 millions de kilog. la quantité de laine que donnent les troupeaux algériens, nous ne croyons pas tomber dans l'exagération. Les personnes qui s'occupent spécialement de ce com-

merce pensent que sur le produit total, *un tiers* est absorbé par les populations, *un tiers* exporté par les Européens, *un tiers* par les marchands indigènes, soit au sud, soit dans le Marok ou la Tunisie. Voyons ce qu'il peut y avoir de vrai dans ces assertions.

La population indigène arabe et kabyle, est d'environ *trois* millions d'individus. En traitant des laines dans la subdivision de Tlemsen, nous avons évalué en moyenne la consommation annuelle de la laine, par individu, à *un kilog.*

Ce sera donc	3,000,000 kilog.
auxquels il faut ajouter, pour les tentes, les tapis et autres objets moins importants que je n'ai pas compris dans cette évaluation,	<u>2,000,000</u>
	Total, <u>5,000,000</u>

D'après le relevé soigneusement fait par le service des douanes, on a exporté :

En 1851,	2,138,195 kilog.
En 1852 (au 15 mai),	2,743,625 kilog.

Il résulte des renseignements pris sur les lieux par M. Berbrugger que la Tunisie exporte annuellement environ

1,300,000 kilog.

On peut évaluer l'exportation annuelle du Marok à

6,000,000 kilog.

Comme ces deux chiffres sont très en rapport avec le nombre de bêtes à laine que doivent posséder ces deux contrées, nous ne voyons pas qu'il soit nécessaire de faire intervenir l'Algérie en quoi que ce soit dans leurs exportations¹. D'ailleurs, M. Berbrugger a démontré que les droits énormes, levés sur les laines tunisiennes, devaient inévitablement en écarter nos marchands indigènes, et dans le Marok les mêmes causes produisent les mêmes effets. Encore ne tenons-nous aucun compte des craintes de pillage, des redevances locales de toutes espèces, des frais d'escorte, etc., etc, qui menacent les exportateurs.

En définitive, des 12 millions de kilog. que donne la production indigène, la consommation locale et l'exportation en absorbent de 7 à 8. Restent 4 millions.

D'après cela, la consommation locale serait plus considérable que nous ne le pensons, et le commerce du sud embrasserait plus de produits qu'on ne serait porté à le croire. Cependant, nous connaissons assez ce commerce pour savoir qu'il n'a pas l'importance qu'on lui prête; et, d'ailleurs, ce n'est ni la laine ni les étoffes de laine qui en constituent les principaux articles: il se fait avec le Çah'ara central et le Soudan. Or, les Touâreg du Çah'ara emploient peu de laine et les peuples nègres en consomment encore moins. Il faut donc croire qu'il y

¹ Les documents publiés par le ministère du commerce (n. 206) reproduisent l'évaluation étrange de Graeberg de Hemsoe, qui donne au Marok 40 à 45 millions de moutons. Ce chiffre est radicalement détruit par celui des exportations.

a une partie de la consommation locale dont l'appréciation nous échappe, et de plus, surtout, que nous ne voyons pas encore arriver sur nos marchés tout ce qui doit y venir. Ce qui tendrait à le prouver, c'est que l'exportation européenne augmente tous les jours, et nous croyons qu'elle est encore loin d'être arrivée au chiffre qu'elle pourra atteindre, bien que ce chiffre ait une limite déterminée d'avance. Nous le verrons sans aucun doute s'élever jusqu'à *six millions* de kilog.; c'est-à-dire que les besoins des populations et l'exportation se partageront à peu près la somme totale de la production.

Est-ce là tout ce que l'Algérie doit donner? direz-vous. Non, Monsieur, ce chiffre peut-être facilement *décuplé*; mais cela exige le développement d'une série de faits économiques dont l'examen ne saurait faire partie de cette lettre.

Peut-être un jour vous prierai-je de me suivre dans cette nouvelle voie d'appréciation des richesses naturelles de ce vaste pays.

O. MAC CARTHY.

CORINTHE.

HISTOIRE GÉOGRAPHIQUE, POLITIQUE, MILITAIRE,
RELIGIEUSE ET COMMERCIALE.

CHAPITRE XI.

SOMMAIRE. — Dénombrement pour la capitation. — Conséquences du système des Turcs. — Peste en Morée. — Emigrations. — Les Bonaparte. — L'impératrice Catherine de Russie et ses projets sur la Grèce. — Papaz-Ogli. — Le comte Orloff. — La couronne de Macédoine et d'Épire. — Papaz-Ogli et Bénaki. — On conspire à Venise. — Le sénat s'y oppose. — Corinthe, point central des intrigues. — Recrutement de marins. — Le pavillon russe dans la Méditerranée. — Expédition à la fois commerciale, religieuse et politique. — La marine russe. — Projet de soulèvement en Morée. — Débarquement à Coron. — Le Grec Psarós. — Ses conquêtes. — Proclamation d'Alexis Orloff. — Missolonghi. — Patras. — Le primat de Corinthe s'empare de la citadelle. — Vengeance des Albanais. — Mauro-Mikali et ses quarante braves. — Conduite des Russes à Navarin. — Retraite. — Désespoir des Grecs. — Bataille de Tchesmé. — Départ des Russes. — Projet de massacre de la population grecque. — Hassan-Pacha s'y oppose. — Traité de Kainardji. — Triste fin de Papaz-Ogli et de Bénaki. — Les Grecs livrés aux vengeances des Albanais. — Plaintes des ambassadeurs des puissances chrétiennes. — Ruse d'Hassan-Pacha. — Massacre des Albanais dans les défilés de Corinthe. — Erreurs des Russes et des Grecs.

Les nouveaux maîtres du Péloponèse, en faisant de la presqu'île un grand sangiac ou drapeau, effacèrent entièrement les noms de duchés, de marquisats, de comtés, de baronnies, de seigneuries, et dans le courant de l'année 1719 procédèrent, pour établir le cens ou capitation, d'après le canon de Soliman, au dénombrement des chrétiens que le fer avait épargnés. Le résultat donna soixante mille chrétiens mâles depuis l'âge de douze ans jusqu'à l'extrême vieillesse, base d'après laquelle on peut conclure que le grand-seigneur attacha à son joug environ deux cent mille Grecs, restes d'une population qui avait autrefois couvert la Morée de plus de deux millions d'habitants. En outre de cela, le pays était ruiné. Chaque terrain que

s'étaient disputé les deux partis n'offrait plus que des ruines ou des cadavres ; plus de richesses, plus de commerce, plus d'industrie, car les vignes, les mûriers et les oliviers étaient arrachés. Un grand nombre d'années pouvaient seules réparer les maux causés par une guerre où Turcs et Vénitiens avaient ravagé à l'envi.

Il faut néanmoins observer que le système social apporté en Europe par les Osmanlis n'était point aussi oppressif qu'on l'a prétendu généralement.

Deux principes réglaient la conduite des Turcs dans l'administration des pays qu'ils soumettaient à leur joug. Quelquefois ils octroyaient aux peuples vassaux des capitulations destinées à garantir les libertés et les institutions publiques, au prix d'un tribut collectif ; d'autrefois, et par insinuation plus que par force, ils introduisaient dans le pays vaincu les lois et les usages musulmans, n'exigeant d'ailleurs des chrétiens qu'un impôt individuel et personnel en compensation de leur inaptitude au service militaire. Le plus grand reproche à faire au système des vainqueurs est de n'avoir jamais adopté les vaincus comme des enfants. Ceux-ci, repoussés des Turcs comme des Vénitiens, ne virent dans leur nouvel état qu'un changement de maîtres ; mais toujours, et invariablement, la permanence de leur servitude. De là des haines acharnées qui, en s'appuyant sur la vanité nationale, devaient, plus tard, et à diverses reprises, conduire les Grecs à se demander si les ravages de la guerre n'étaient pas moins difficiles à supporter que l'oppression avilissante de la paix.

Quoique sous le gouvernement des mahométans, la Morée, à la faveur de la paix et par l'effet naturel des mariages, ou du retour de ceux qui s'étaient expatriés, ne tarda pas à se trouver plus peuplée qu'au moment de la cession au sultan. Cette amélioration était due aux beys et aux agas qui, en voyant dans les paysans grecs des animaux utiles, les avaient au moins ménagés au lieu

de les écraser, ainsi que le commandait l'ombrageuse politique des provéditeurs de Saint-Marc. La prospérité publique renaissait, lorsqu'une peste affreuse, apportée de l'Égypte, éclata en 1756 dans la Morée, d'où elle enleva, dans le terme de cinq années, la moitié de la population. Les Corinthiens furent décimés par le fléau.

C'est à la suite de ce cruel événement que des populations effrayées et regardant leur pays comme un sol maudit, abandonnèrent la Grèce pour chercher au loin une terre libre et hospitalière. En 1767, Jonh Thornbull, Anglais qui se trouvait à Coron avec quelques vaisseaux, obtint, au prix de douze cents piastres, du bey qui commandait dans cette ville la permission d'embarquer un grand nombre de Messéniens. Au moment de quitter les tombeaux de leurs aïeux, ces malheureux ne s'en détachaient qu'à la voix des ministres du Christ, qui donnaient le signal du départ. Ils firent voile pour l'Amérique, et, après une navigation longue et pénible, ils atteignirent les Florides, où ils fondèrent une colonie hellénique. Bien avant eux, une colonie d'Eleuthérolacons était allée en Corse et s'y était fixée. C'est elle qui a donné lieu à cette fable au moyen de laquelle quelques auteurs, plus spirituels que véridiques, ont fait descendre la famille Bonaparte d'une famille grecque réfugiée en Corse. Ces auteurs prétendent que parmi les émigrés il y eut des Καλομερω, Calomero, dont le nom, qui en langue romaine signifie Bonlieu, s'italianisa sur le territoire corse et devint Buonaparte. Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans une discussion sur l'origine de cette famille, et nous nous contenterons de renvoyer le lecteur au travail que nous avons publié à ce sujet dans la *Revue de l'Orient*¹.

Une nation que les Grecs connaissaient déjà par sa conformité de religion et quelques relations de commerce

¹ Tome V, de la II^e série, page 162.

allait se présenter dans la lice et intervenir d'un poids immense dans les destinées de leur pays.

L'impératrice russe Catherine II laissait souvent percer ses desseins sur la Grèce, et ce n'était même pas sans une certaine affectation qu'elle se disait la protectrice des Hellènes. Sous prétexte d'entourer son sceptre du prestige de la magnanimité, la czarine flattait sans cesse les Grecs du vain espoir de les rendre à la liberté; les uns étaient placés dans ses armées; les autres, revêtus de charges de cour, enseignaient leur langue au jeune prince Constantin, destiné, disait sa mère, à monter un jour sur le trône impérial de Byzance. C'est ainsi que la politique russe ne cessait de mettre en jeu tous les moyens de diminuer les ressources du gouvernement ottoman.

Un Thessalien, nommé Papaz-Ogli, et capitaine d'artillerie au service de Russie, s'offrit de lui-même pour servir les projets de la czarine. Ayant des relations avec le comte Orloff, amant de Catherine, il lui fit part de la possibilité d'opérer un soulèvement en Grèce. Le Thessalien avait frappé juste. Dans sa jalousie de voir l'élévation de Poniatowski au trône de Pologne, le favori se persuada qu'un trône devait aussi l'attendre au sortir des bras de son adultère maîtresse; son front ne trouvait pas trop lourde une couronne de Macédoine et d'Epire. Papaz-Ogli, fêté, choyé et certain d'être appuyé, n'avait plus qu'à se mettre à la besogne et à se montrer digne de la faveur de son puissant protecteur en allumant l'incendie. Là, il est vrai, gisait la difficulté, vu qu'élevé en Russie, il n'avait que peu ou point de relations dans son pays et risquait d'être peu écouté. Cependant il se décida à partir. Lié avec un prince grec, nommé Bénaki, Proestos de Calamata, homme fort riche et jouissant d'une grande influence, c'est à ce vieillard qu'il va s'adresser pour arriver à son but. Bénaki est d'abord surpris de l'étrangeté de la proposition;

mais, ébloui par les lettres d'Orloff, que lui fait lire Papaz-Ogli, il voit que le projet est sérieux et consent à le discuter. Une fois sur ce terrain, l'adroit émissaire lui monte la tête et lui insinue qu'en affranchissant le Péloponèse du joug musulman, il peut en devenir le véritable chef, et peut-être le souverain, sous la suzeraineté de la czarine. Le vieillard, gagné complètement à une cause qui lui promet une couronne, s'il délivre son pays, signe l'engagement de faire prendre les armes à cent mille Grecs, et Papaz-Ogli se charge de faire parvenir cet engagement à l'impératrice.

L'arrivée de cette importante pièce à Saint-Pétersbourg devait lever les derniers scrupules de Catherine et hâter le dénouement. En effet, peu de jours après, les hostilités furent déclarées, et l'hiver de 1768 fut consacré, de part et d'autre, à mettre sur pied le plus de forces possible. Au printemps, les armées turque et moscovite entrèrent en campagne; celle-ci, composée de deux cent mille combattants, et celle-là de cinq cent mille, y compris cent mille tartares. Une telle disproportion dans le nombre était immense, mais l'avantage de la discipline, qui se trouvait déjà à cette époque du côté des Russes, y suppléait et au-delà. Ainsi, tandis que les Turcs marchaient tumultueusement sous le commandement du grand-visir, sans plan de campagne arrêté, sans approvisionnements, sans munitions, et affamant par leur multitude pillarde et sans frein la contrée qu'ils traversaient, les Moscovites, au contraire, divisés en trois corps d'armée, s'avançaient avec l'ordre, le premier corps de combattre sur les frontières de la Pologne, le second d'occuper l'Ukraine et la Crimée, et le dernier de se diriger vers le mont Caucase, afin d'y soulever les populations tributaires de la Porte. Le théâtre des hostilités semblait ainsi se trouver trop éloigné de la Grèce pour que ce pays pût se mêler à la lutte; mais tout était prévu : une flotte russe se tenait

prête à pénétrer dans l'Archipel et à appuyer les intrigues de Papaz-Ogli et de ses agents. Les deux princes, Alexis et Théodore Orloff, vinrent à Venise accompagnés d'un certain nombre de Russes et de Grecs initiés au secret. Papaz-Ogli et Bénaki s'empressèrent d'aller les rejoindre.

Les princes russes, sans doute trop grands seigneurs pour conspirer à l'écart, tenaient une espèce de cour où se discutaient hautement le but et les moyens de la conjuration. C'en était assez pour émouvoir le sénat de la république. Craignant, soit de se compromettre vis-à-vis de la Porte, soit de donner les mains à l'établissement d'une nouvelle puissance méditerranéenne, qui ne tendait à rien moins qu'à porter une grave atteinte à son commerce, il fit insinuer aux Grecs qu'on les verrait avec plaisir changer de résidence. Une invitation du gouvernement de Saint-Marc était chose assez grave, comme on le savait, pour s'y conformer sans délai; car si les sujets russes avaient derrière eux une souveraine pour les faire respecter, il n'en était pas de même des Grecs, que nulle main secourable n'irait chercher sous les plombs de Venise. Chacun prit alors de son côté. Mavromikali, chef des Maniotes, et son fils, retournèrent dans leurs montagnes, et Papaz-Ogli vint se fixer à Corinthe, point central de ses opérations en Grèce, et d'où il pouvait communiquer avec la Russie, le Péloponèse et tout l'Archipel grec, l'Italie et même le Monténégro, qui venait de se soulever. Corinthe devint ainsi le foyer des intrigues les plus actives.

Tout en fomentant la révolte des populations par l'influence du clergé grec et par ses correspondances avec tous les hommes considérables du pays, l'agent de Catherine n'oubliait pas une partie de ses instructions concernant les marins à fournir à la flotte russe. Il organisa un vaste système de recrutement dans le golfe de Lé-

pante, qui renfermait un nombreux personnel de ce genre. Restait la difficulté de faire arriver ces hommes à leur destination, mais l'esprit fécond du Thessalien l'eut bientôt résolue. Sur sa demande Orloff lui adresse deux navires chargés de marchandises du nord, et qui montrent les premiers dans la Méditerranée le pavillon de la marine naissante de la czarine. Ces navires parcoururent l'Archipel, en se présentant aux diverses échelles; puis, après avoir bien constaté aux yeux des Grecs l'existence d'une marine russe, ils s'en viennent dans les ports de Toscane opérer la vente de leurs cargaisons, dont le produit est transformé en vases précieux, en crucifix, en images de la Vierge et des saints les plus accrédités parmi les Grecs. Munis de cette nouvelle cargaison, dont Papaz-Ogli est le destinataire, ils le rejoignent dans le golfe de Corinthe et mettent à sa disposition cette foule d'objets qu'il distribue en présents aux églises grecques. On ne manquait pas d'informer le peuple que l'impératrice de Russie voulait, par ce moyen, lui témoigner sa sympathie. Ces deux navires, après avoir débarqué leur cargaison, prirent à leur bord tous les marins enrôlés pour le service de Russie et les transportèrent à Gibraltar, où les attendait un vaisseau de guerre de la czarine.

On peut se figurer l'importance que prit à Saint-Petersbourg Papaz-Ogli lorsqu'on vit arriver ces habiles nautonniers pour former le noyau des équipages. Jusque-là les efforts de Catherine avaient été impuissants à faire des marins avec ses recrues moscovites, et toutes les tentatives vers ce but avaient échoué, même celles de l'Écossais Elphinston appelé pour lui former une escadre. C'est cet amiral qui, inquiet de la mauvaise instruction des vaisseaux et de l'impéritie des marins russes, se consolait en disant fort spirituellement : « les Russes sont des enfants pleins d'émulation qui ne savent pas encore ; mais les Turcs sont des vieillards

« imbécilles qui ne peuvent plus apprendre. » Il avait d'ailleurs une assez plaisante manière de façonner les équipages russes aux évolutions navales : on le vit plusieurs fois tirer sur eux à boulet pour les rappeler à l'ordre, éducation un peu violente, mais assez appropriée aux habitudes imprimées par Pierre-le-Grand à son peuple.

Papaz Oglu était secondé par un autre Thessalien, nommé Maruzzi, qui correspondait directement aussi avec les deux Orloff restés à Venise. Par ses soins, des navires frétés en Italie portaient sur les côtes de la Morée et dans quelques îles, non plus seulement les dons religieux de la munificence impériale, des vases et des ornements d'église, mais les instruments nécessaires pour le triomphe de la croix, des officiers, des armes et des munitions de guerre. On forma une sorte d'affiliation maçonnique réunissant tous les chefs destinés à mettre en mouvement le reste de la population ; leur signe de ralliement était une médaille d'or à l'effigie de l'impératrice, médaille qui devait être le bijou d'un ordre de chevalerie instiué pour récompenser tous les officiers.

La campagne de 1770 devait mettre le feu aux poudres. Tandis que le comte Panin, en Bessarabie, et le général Romanzof, en Moldavie, repoussaient les armées turques, Catherine détachait sept vaisseaux de ligne et quatre frégates montés par huit cents hommes de débarquement et commandés d'abord par l'amiral Spiridow, puis par Alexis Orloff, et les envoyait jeter l'ancre dans le golfe de Coron. Ce secours offert aux Grecs était bien faible, mais il semblait suffisant pour donner la première impulsion au soulèvement du Péloponèse, et d'ailleurs, en évitant de déployer un grand appareil, Catherine se donnait l'avantage de prendre les Turcs au dépourvu.

Le débarquement s'opéra sans grande difficulté à

Porto-Béthvlo, dans le golfe de Coron; mais, au lieu d'un soulèvement spontané en leur faveur, on ne vit d'abord se joindre aux Russes que quelques centaines de patriotes de mauvais augure et de soldats douteux. Malgré la faiblesse de ces moyens, Théodore Orloff se hâta d'organiser deux légions sous les noms de légions orientale et occidentale, noms qui avaient la prétention de réveiller le patriotisme endormi. Ces deux légions, dirigées l'une par un officier russe, l'autre par un Grec, Antoine Psaros, parcoururent en divers sens le Péloponèse et se renforcent d'un assez grand nombre de volontaires qui se joignent à eux. En même temps, les proclamations et les fausses nouvelles, répandues à plaisir, donnent un peu de confiance, et, sous l'inspiration des évêques, qui animent l'ardeur de leurs compatriotes, le soulèvement devient général. Profitant de la terreur que les uniformes russes, dont on avait revêtu les légions, inspirent aux Ottomans, Psaros se rend sans peine maître de Misitra, où il forme un sénat dont il se déclare le chef.

Parmi les manifestes qu'avaient répandues les émissaires russes, il s'en trouvait un qui promettait aux Grecs dépouillés par les Turcs l'indemnité de toutes leurs pertes, anciennes ou nouvelles. Cet appel attira dans le Péloponèse une foule d'aventuriers des diverses îles vénitiennes, qui vinrent accroître les malheurs de la Morée au lieu de lui apporter un utile concours.

L'insuffisance des Russes devenait notoire. Faute d'artillerie et de munitions, on se voyait dans la nécessité de renoncer au siège de Coron, et ce n'était pas sans de vives récriminations de la part des Grecs contre leurs alliés. Est-ce là ce qu'on nous avait promis? s'écriaient à chaque instant les premiers sans pouvoir obtenir de réponse. Pour comble de malheur, Alexis Orloff, contraint de changer de plan, rappela les troupes et alla s'établir dans le port et les châteaux de Nava-

rin, en sorte que la population grecque du voisinage de Coron, et de cette ville même, resta livrée à l'inexorable vengeance des Turcs. Néanmoins, les proclamations d'Alexis invitaient à se rendre dans Navarin les évêques, les primats et les chefs de tribus. « Parmi les « nations chrétiennes, les Russes, plus fidèles, disaient « ces proclamations, sont aussi ceux qui ont été le plus « touchés des maux des Grecs. Pierre-le-Grand et l'impératrice Elisabeth avaient déjà médité la délivrance « de la Grèce; des raisons connues de Dieu seul avaient « arrêté l'exécution d'une si sainte entreprise; dans « ses jugements éternels, il a enfin suscité le génie de « l'impératrice Catherine et béni les commencements « de cette guerre sacrée. De nouvelles flottes sont près « d'arriver; l'une destinée à relever la croix dans Constantinople, l'autre apportant aux Grecs de nouveaux « secours. Venez vous joindre à nous pour la foi, la « patrie et la liberté. »

Le meilleur moyen de conquérir des partisans était de se manifester par quelque action importante; aussi, Alexis Orloff, repoussé de Coron, se rejeta sur Modon, qu'il assiégea avec une certaine vigueur. Cette place était sur le point de se rendre lorsque l'arrivée d'une flotte turque dans les eaux du Péloponèse, vint changer la face des choses. Les Dulcignottes et les Albanais, arrivés au secours des Turcs, tombèrent sur Missolonghi, dont les habitants, qui s'étaient imprudemment déclarés pour les Russes, n'eurent d'autre ressource que de s'embarquer à la hâte avec une partie de leurs richesses et de chercher un asile dans les îles voisines. La population grecque de Patras fut plus malheureuse encore; surprise par les pirates, le jour du Vendredi-Saint, tandis qu'elle était occupée de ses devoirs religieux, elle baigna de son sang les marches du sanctuaire.

Au même moment, la cavalerie albanaise se présentait devant l'isthme de Corinthe. Le primat, dénué

d'armes et découragé par la faiblesse des Russes, n'avait pu prendre aucun moyen de défense. Un seul refuge lui était ouvert, c'était la citadelle abandonnée par les Turcs dans leur première épouvante. Il s'y enferma avec les habitants et laissa le passage libre. Dix mille Albanais, fiers de ne trouver aucun obstacle, se précipitent sur la ville, qu'ils saccagent, et, longeant la côte en massacrant tout ce qui se présente devant eux, vont incendier Patras, qui brûle pendant trois jours. Un autre corps s'avance de Corinthe droit sur Tripolitza, que Psaros assiégeait avec deux mille Grecs et quelques pièces de canon. Les Albanais et les Turcs, réunis au nombre de six mille, mettent les assiégeants en déroute et délivrent la place. Tous les chrétiens restés dans la ville, au nombre de trois mille de tout âge et de tout sexe, sont massacrés.

Déjà la mésintelligence avait affaibli les forces des alliés. A ces Grecs, combattant pour leur seule indépendance, on était venu demander de prêter serment de fidélité à l'impératrice. L'un des chefs les plus recommandables des Maniotes, Janni Mavromikali, répondit par un généreux refus; mais, fidèle à l'honneur comme à sa patrie, il eut soin d'avertir les Russes de l'approche d'un corps de six mille Ottomans. Pour retarder la marche de ces troupes, il osa, seul avec quarante braves, leur disputer le passage d'un défilé qu'elles avaient à franchir. Ses compagnons périrent à ses côtés. Après avoir assiégé trois jours une tour dans laquelle ce héros s'était retiré, les vainqueurs, parvenus enfin à embrâser cet asile, virent sortir, sanglants et couverts de blessures, un vieillard et son fils. Mavromikali ne surpasse-t-il pas Léonidas ?

Les Turcs poursuivaient leurs succès ; à leur approche, le siège de Modon est levé, et les Russes, pour s'assurer d'un mouillage sûr pendant l'hiver, n'ont d'autre ressource que de rentrer à Navarin. Une foule de Grecs fu-

gitifs viennent leur demander un asile. Horreur ! les portes se ferment devant eux, et ces infortunés, désabusés, fuient en maudissant leurs impuissants libérateurs. Plus de salut pour eux que quelques barques; ils s'y jettent, et un grand nombre périt dans les flots. Quatre à cinq mille gagnent l'île de Sphacterie, mais pour y expirer de faim et de misère.

L'expédition tirait à sa fin; les deux Orloff avaient repris la mer de concert avec l'amiral Elphinston. Quelques centaines de Grecs seulement avaient été admis sur les vaisseaux; c'étaient les proestos des principales communautés, les évêques de Modon, de Coron, de Patras et de Calamata; puis, Papaz-Ogli, le premier instigateur du mouvement, et Bénaki, dont la prudence ne se fût pas ainsi compromise s'il eût pu prévoir que la Russie tenterait une telle entreprise avec de si faibles moyens.

La conduite des Russes dans le Péloponèse les eût à jamais dépopularisés, si la victoire de Tchesmé n'était venue entourer leur pavillon d'une gloire tout à fait nouvelle et presque inattendue. Il est vrai que cette victoire est la seule; à peine ont-ils le temps de s'en réjouir qu'ils sont battus à Lemnos par le brave Hassan. Accablés de ce coup soudain, ils allaient se ravitailler et hiverner à Mahon ou dans quelque autre port éloigné, lorsque les Grecs embarqués sur leur flotte les décidèrent à s'établir dans l'Archipel. Ces trop confiants insulaires ne savaient pas que prolonger parmi eux la présence de leurs hôtes néfastes n'était que prolonger leur misère et vouer de nouvelles contrées à la dévastation. Paros surtout, l'une des Cyclades et quelques îles voisines, choisies pour lieu de station, en firent l'épreuve. Des Albanais, qu'on avait embarqués pour recomposer les équipages des vaisseaux russes, se livrèrent à des actes si épouvantables de brigandages qu'une partie des habitants quitta le sol natal pour se

soustraire à la cruauté de si onéreux protecteurs. Comme les Vénitiens, leurs devanciers, les Russes réduisaient les populations indigènes à regretter la domination ottomane.

Cependant les Turcs, complètement maîtres de la Morée, exerçaient des vengeances inouïes. Ce n'était pas assez d'avoir déchaîné les Albanais mahométans contre les révoltés; la Porte mit encore en délibération si elle ne devait pas ordonner un massacre général des Hellènes. Il ne se trouva dans le Divan, pour combattre cette atroce résolution, qu'un seul homme, Hassan-Pacha, le vainqueur des Russes à Lemnos, et encore l'argument dont il se servit, le seul d'ailleurs qui pût réussir dans un tel cabinet, fut que l'extermination des Grecs enlèverait au trésor du grand seigneur le produit de la capitation exigée des rayas.

Au milieu de ces atrocités sans nombre et sans mesure, on est heureux de voir cette religion chrétienne, qui avait donné d'intrépides soldats à la liberté, donner encore des héros à l'humanité. En beaucoup de lieux, des familles turques avaient dû leur salut à l'influence des évêques et s'étaient réfugiées dans des monastères qui les avaient soustraites à l'effervescence populaire. Cette conduite inspira du respect aux Turcs, et plusieurs monastères furent pour les infortunés de toute religion des asiles sacrés, surtout ceux de Saint-Luc en Béotie et de la Vierge à Nuga-Spileon, en Achaïe.

Les hostilités cessèrent au mois de juillet 1774 entre la Turquie et la Russie, et nous devons rendre justice à cette dernière en disant qu'elle stipula, dans le traité de Kainardji, quelques conditions favorables aux chefs grecs les plus compromis. Il faut dire aussi que la plupart, comptant peu sur la bonne foi des contractants, n'osèrent pas profiter de ces conditions et s'éloignèrent de leurs foyers. Papaz-Ogli mourut dans un île de l'Ar-

chipel, et Bénaki, en échange de son existence fastueuse, traîna sa misérable vieillesse jusqu'aux glaces de la Néva.

Depuis neuf années déjà, à dater du commencement de l'insurrection, cette contrée n'était qu'un théâtre de meurtres, de brigandages et d'incendies. On y comptait par milliers les jeunes filles violées sur le cadavre de leur père avant d'aller peupler les harems de Constantinople, et une multitude d'infortunés de tout âge et de tout sexe, arrachés à leurs foyers, avaient été vendus en Asie et sur les rivages d'Afrique. Vingt mille environ s'étaient réfugiés dans les îles vénitiennes.

Dans le premier transport de la vengeance, la Porte, comme nous l'avons dit, s'était servi des Albanais mahométans, mais à la paix rétablie, elle se trouva sans moyen d'action sur ces hordes féroces, auxquelles elle avait livré le Péloponèse.

Les Albanais achevaient de ruiner et de dépeupler le pays, lorsqu'en 1779, la Porte, stimulée par les ambassadeurs des puissances chrétiennes, résolut d'en finir. Trop attachés aux douceurs de leur nouvelle existence pour obéir aux ordres qui les en privaient, ces hommes résolurent de se défendre. On envoya contre eux Hassan-Pacha et Colocotroni. Hassan leur avait déjà livré avec succès plusieurs combats lorsqu'il arriva devant Tripolitza, où leurs débris s'étaient renfermés. D'après la méthode turque, il essaya de la ruse. Profitant de leur démoralisation, causée par des pertes récentes, il leur promet le pardon du sultan et toutes les facilités possibles pour sortir de la Morée par mer ou par terre. Le stratagème réussit, et l'expiation des crimes va commencer. Les Albanais se divisent en deux colonnes. Les uns s'embarquent, mais, à peine à bord des bâtiments, ils sont égorgés et jetés à la mer ; les autres, au nombre de onze mille, ignorant le sort de leurs compagnons, et confiants dans

la capitulation, se dirigent vers l'isthme de Corinthe, chargés d'un butin immense, qui assure l'opulence à chacun d'eux. L'isthme est traversé sans obstacle et ils n'ont plus à franchir que les gorges du Cithéron pour jouir en paix de l'impunité. Mais, à l'entrée du village d'Elefteri, près de Thèbes, ils sont attaqués par des troupes que Colocotroni a placées en embuscade dans les rochers. Surpris par cette attaque soudaine, et ne pouvant se défendre, ils sont exterminés au fond d'une gorge boisée qui, depuis lors s'est appelée le *défilé du Massacre*. Quelques-uns retournent sur leurs pas; mais, cette fois, l'isthme est gardé. La population de Corinthe s'est levée tout entière pour empêcher les oppresseurs de rentrer sur le théâtre de leurs crimes. Réduits à errer dans les montagnes, ils sont traqués comme des bêtes fauves et ne trouvent ni abri ni repos. Malheur à celui qui se laisse prendre vivant; il est mutilé par ces mêmes femmes qu'il outrageait naguère et expire au milieu des plus horribles souffrances. Aucun ne put échapper, et leurs cadavres servirent à engraisser cette terre qu'ils avaient dévastée.

Les Albanais emportaient les dépouilles de la Morée, et les Elefteriotes en profitèrent en servant d'instruments au châtement de ces hommes féroces. L'importance du butin que leur procura cette boucherie fut telle, que pendant plusieurs années, on vit fleurir l'aisance dans tout le canton. Hassan-Pacha, de son côté, voulut perpétuer le souvenir de ce triomphe par des trophées dont les traces existent encore en divers endroits: ce sont des tours formées avec les ossements des Albanais.

Tel fut le dernier épisode de cette fameuse expédition de 1770, qui coûta la vie, la liberté ou l'expatriation à plus de quatre-vingt mille individus de tout sexe. Cette prise d'armes, tentée avec l'appui de la Russie, n'avait pas laissé, au début, que de ranimer chez les

Greco le feu sacré de l'indépendance, et elle aurait eu certainement des résultats avantageux si elle eût été mieux dirigée; mais les suites furent, hélas! bien différentes de ce qu'on en attendait. Les Russes, trompés par des agents qui, pour se rendre agréables, niaient toutes les difficultés, arrivèrent avec des moyens insuffisants; et ces moyens eussent-ils été plus considérables, il eût fallu en préparer le succès par des négociations secrètes et des mesures de prudence. Nul accord, nul concert entre les Russes et les Grecs, ni entre les différents chefs de ces derniers. Il semble que, de part et d'autre, dans la persuasion que les coups les plus prompts sont aussi les plus assurés, on attendît tout le succès des premiers efforts d'une heureuse témérité; en un mot, là où il s'agissait d'une grande révolution qui soulevât toute la Péninsule, on se conduisit comme pour un simple coup de main dans les opérations d'une campagne. Là où il eût fallu des confédérés, il n'y avait eu que quelques conspirateurs, et de tels hommes ne pouvaient être appelés à changer le sort de la Grèce.

J. D'ESCHAVANNES.

GÉOGRAPHIE COMPARÉE

DE LA

SUBDIVISION DE TLEMSEN.

M. Mac Carthy a déposé à la bibliothèque de la ville d'Alger une copie de sa carte de l'occupation romaine dans la subdivision de Tlemsen. Cette carte, accompagnée d'un mémoire très-étendu dont elle est l'expression dernière, a été envoyée par M. le ministre de la guerre à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Sans préjuger en rien de la décision de la savante assemblée, nous allons appeler un instant l'attention de nos lecteurs sur ce travail, qui offre des résultats intéressants.

Au mois de mars dernier, il y a eu trois ans que M. Mac Carthy explore patiemment les parties occidentales de la province d'Oran. Tout en poursuivant ses recherches sur l'état économique et politique actuel du pays, il a étudié avec soin et l'occupation romaine et l'occupation arabe, les deux seules installations réellement sérieuses qui aient précédé la nôtre. On pouvait y trouver le sens de certains faits, le mot de certaines questions qui intéressent vivement le présent, cela suffisait pour les recommander à son attention.

C'était une idée bien arrêtée chez lui qu'on n'aurait la solution des hypothèses interminables auxquelles donnait lieu la géographie ancienne de cette partie de l'Afrique qu'autant qu'on relèverait un à un tous les sites, toutes les traces de l'occupation ancienne, en déterminant avec soin leur position et leur

valeur intrinsèque. Il avait souvent demandé, mais sans succès, qu'on procédât à ces recherches peut-être pénibles, sans aucun doute fructueuses. C'est lui qui a dû les entreprendre.

Et les conséquences de ce système d'investigation ont été ce qu'il les avait prévues : les documents romains se sont expliqués d'eux-mêmes.

On ignorait quel était le nom ancien de Tlemsen ; les inscriptions ont permis à M. Mac Carthy de démontrer d'une manière irrécusable que ce nom était *Pomaria*¹ ; et du même coup il a pu rectifier une grave erreur des textes de Ptolémée qui disaient *Mniaria*, en montrant, de plus, que Tlemsen était, dans la seconde moitié du cinquième siècle, le siège d'un évêché.

Le mot *SYR* (qu'il faut prononcer *Sour*), inscrit en lettres de 6 et de 9 centimètres de hauteur sur les bornes milliaires de Lalla-Magrnia, a mis hors de toute contestation l'ancien nom de ce lieu.

Sur l'une de ces bornes se trouve l'inscription qui a fourni l'argument le plus décisif dans la discussion au sujet de *Pomaria*. Et cette même inscription est venue montrer que l'on avait eu parfaitement raison en plaçant l'ancienne *Siga*, la première capitale de Syphax, aux ruines de Takembrît, qui se trouvent sur la rive gauche de la Tafna, à trois mille pas de la mer (4,500 mètres), comme le veut aussi l'itinéraire d'Antonin.

Timici, cette colonie que Pline dit être, avec *Tigava*, la cité la plus importante de son temps, dans l'intérieur de la Mauritanie césarienne, est représentée, pour M. Mac Carthy, par les grandes ruines situées sous la petite redoute d'Ain-Temouchent, dont le nom est encore le même qu'à l'époque où les Romains le modi-

¹ M. Mac Carthy avait déjà assimilé Tlemsen à Pomaria dans un article daté du 25 août 1850. — *Revue de l'Orient et de l'Algérie* (décembre 1850).

fièrent légèrement pour le faire passer dans leur langue.

Quelques raisons très-admissibles ont fait penser au voyageur que Tlemsen ou *Pomaria* était *Kala*, tête de la grande voie intérieure qui de ce point allait jusqu'à Rusucurrus (Dellis). H'adjar-Roum, à 30 kilomètres de là, sur l'Isser, et où l'on voit les restes d'un vaste établissement, serait évidemment la seconde station, appelée *Rubræ*, éloignée de la première de 20 mille pas, ou 30 kilomètres. M. Mac Carthy a passé de longues journées à H'adjar-Roum ; il en a levé le plan et celui du territoire environnant. Il y a recueilli près de cinquante inscriptions ; elles montrent que la ville était encore debout au cinquième siècle de notre ère, mais aucune ne nous a transmis le nom des lieux.

Pomaria, Syr, Siga, Timice et *Rubræ*, sont les cinq points principaux du réseau de l'occupation romaine dans la subdivision de Tlemsen.

L'itinéraire d'Antonin donne le nom des stations maritimes qui en jalonnent le rivage depuis l'embouchure du *Malua Flumen* (la Mlouia) jusqu'à celle du *Flumen salsum*, l'Oued-Malah' des Arabes, le Rio-Salado de la nomenclature vulgaire. Les distances de l'itinéraire étant très-fautives, la situation de ces stations a été l'objet d'opinions très-différentes. M. Mac Carthy a parcouru la côte d'un bout à l'autre et a déterminé leur synonymie de la manière suivante :

<i>Flumen Malua,</i>	La Mlouia.
<i>Lemnis,</i>	Bou-Terfès.
<i>Popletus Flumen,</i>	Oued-Couarda.
<i>Fratres,</i>	Nemours.
<i>Arsenaria,</i>	Mersa Hanaya.
<i>Portus Cœcili,</i>	Mersa Ourdaniah.
<i>Siga,</i>	Takembrît.
<i>Portus Sigensis,</i>	Rachgoun.
<i>Portus Camaratæ,</i>	Sidi-Djelloul.
<i>Flumen salsum.</i>	Rio-Salado.

Nous devons à Skylax une sorte d'énumération descriptive des comptoirs carthaginois de la Méditerranée; il y en avait sur la côte qui nous occupe. Ainsi *Arylon* paraît être Sidi-Djelloul, et *Més* la petite crique de Mersa-Tinekrent, entre ce dernier point et Rachgoun.

Aidé de quelques données, M. Mac Carthy a essayé la discussion des Tables de Ptolémée et elle l'a mis à même d'employer à peu près toutes les indications de l'écrivain grec relatives à la subdivision de Tlemsen.

Il lui semble aujourd'hui suffisamment démontré que par monts khalcorykhiens (*montagnes aux minerais de cuivre*), le géographe d'Alexandrie entend le massif des Beni-Snassen et la chaîne du Toumaï et du Filh'aoussen, les montagnes des Trara; que son *Mons Durdus* n'est autre que le massif tlemsénien. Sa *Kelama* est Nedromah; *Urbara*, les ruines de H'adjar-Ouâghef, près de l'Hanaïa; *Vasbaria*, les ruines du Çoumah de l'Isser, à 10 kilomètres au-dessous du pont achevé dernièrement; *Villavicus*, Tefesra, dans la belle vallée de l'Azaïl des Beni-Snouss; *Lanigara*, le château d'Isli, au sud-ouest d'Oujdah; *Gypsaria*, par les distances sur Siga et l'embouchure de la Mlouia, répond exactement à l'*Arsenaria* de l'itinéraire, aujourd'hui Mersa-Hanaya, et le *Promontorium magnum* est bien le cap de Noun, le cap Hone des Cartes. *Atoâ* et *Arina* sont les seules positions restées douteuses.

Il était, du reste, essentiel de chercher à extraire de Ptolémée tout ce qu'il pouvait donner, parce que nous avons ainsi les noms de plusieurs ruines au sujet desquelles se taisent complètement le peu de documents qui sont à notre disposition.

L'anonyme de Ravenne a donné à M. Mac Carthy les noms des courants d'eau les plus importants l'*Isaris*, l'Isser; le *Nigreusis flumen*, la Sefsef; le *Siga flumen* (et non Ligar comme on le répète sans cesse), la Tafna; la *Malua*, la Mlouia. Ce dernier nous est également

donné par l'Itinéraire et par Ptolémée, dont le *Molokhath flumen* est l'issue de la grande lagune de Garet.

Ptolémée, auquel M. Mac Carthy devait déjà une nomenclature précieuse, lui a fourni aussi les noms des peuples de l'extrême région occidentale de la Mauritanie césarienne. Il en cite sept : les Herpiditanes, les Teladousiens, les Sôriens, les Massaisyliens, les Dryites, les Elouliens et les Tólôtes, sept fractions du grand peuple auquel Strabon donne le seul nom de Massaisyliens. Les *Herpiditanes* occupaient tout le pays qui, au nord des montagnes des Beni-Snassen et du Filh'aousn, s'étend le long de la mer, de la Mlouia aux dernières montagnes des Trara. Les *Teladousiens*, à cheval sur la basse Tafna, s'avançaient au nord-est jusqu'à la Habra; les *Sôriens*, qui enveloppaient Syr ou la Magnia, campaient au pied du massif des Beni-Snassen; les *Massaisyliens* erraient dans la vaste plaine qui a pour limites extrêmes la Mlouia et Mascara. Quant aux *Dryites*, dont le nom rappelle les Druydes, les hommes des chênes, il est assez curieux de les voir placés dans le massif tlemsénien, au milieu des grands bois de chêne que le couvrent encore. Les *Elouliens* et les *Tólôtes* étaient les nomades des hauts plateaux.

Ce que nous venons d'exposer avec le décousu de notes simplement liées entre elles, ne se présente pas ainsi sur la carte de M. Mac Carthy. Tout s'y tient et se coordonne. Il ne pouvait en être autrement, puisqu'elle est le reflet d'une occupation où tout était lié et mis en relation, de même que le sont en Algérie tous les points par lesquels nous dominons le Tell.

Dans la subdivision de Tlemsen le réseau de l'occupation romaine se composait de lignes parallèles à la côte, à laquelle on les avait rattachées par d'autres lignes, qui, de plus, les unissaient entre elles.

Ici, comme dans la subdivision de Sidi-bel-Abbès, les Romains semblent avoir attaché une plus grande

importance à fermer la sortie des vallées que leur tête. C'est le contraire de ce que nous avons fait. Du moins, la ligne de défense des frontières du Çah'ra, qui plus loin frise le bord même du désert, en est séparé, du côté de Tlemsen et de Sidi-bel-Abbès, par des plateaux rocheux et difficiles, des forêts impraticables, qu'ils ont fait entrer dans leur système de défense; la ligne la plus australe du réseau en longe donc la base au nord.

Commençant à *Syr* (Lalla-Magrnia) elle passe par El-Bridj des Doui-lah'ia, sur l'Oued-Barbata, par *Pomaria* (Tlemsen) et se dirige sur *Rubræ* (Hadjar-Roum) en traversant le massif du Djebel-Rmîlia par la vallée de Tizi.

On avait cependant jeté quelques avant-postes au sud, au milieu de ce pays boisé dont nous parlions à l'instant; il y avait un fort au-dessus de Zara, près de Tefesra, un poste sans doute à Sebdou, un autre à Meurbah', à la tête de la vallée de l'Isser, poste rattaché à Rubræ, de même que les deux autres l'étaient à Pomaria.

Syr communiquait à la station maritime des Frères (Fratres) par *Kelama* (Nedromah), et avec Siga (Rachgoun), par une ligne jalonnée de gîtes d'étapes dont l'un se voit encore à A'in-K'ala des Ouled-Riah'.

Pomaria était en relation avec *Kelama* par A'in-Kebira, comme aujourd'hui, et comme aujourd'hui encore elle était liée à *Timice* (Ain-Temouchent) par une voie dont les stations sont marquées par autant de ruines, à Bou-Djerar, à K's'ar-H'announ, aux bains thermaux de Sidi-Abdeli, à El-Bridje des Ouled-Khralfah. Ici elle se confond avec notre tracé après s'en être éloignée de plus en plus depuis Tlemsen; du reste il fut d'abord le même, ainsi que le prouve la borne milliaire trouvée sur le plateau qui sépare l'Amiyeur de l'Isser.

Mais ce en quoi la vieille Pomaria était supérieure à la jeune Tlemsen, c'était sa communication directe avec

la mer, au *Portus Sigensis* (Rachgoun). La voie qui conduisait facilement de l'un à l'autre est jalonnée de débris qui permettent, pour ainsi dire, de suivre à la trace le pas des colons de Rome. Voyez-les à H'adjar-Ouaghef (l'*Urbara* de Ptolémée), près de l'Hanaïa, à A'in-Ouaheb, au Çoumâh de l'Isser (l'ancienne *Vasbaria*), aux Seba-Chioukhr, au petit plateau de Morbeïa, qui domine le Mechra-Msaouda, à Takembrît (*Siga*).

Le marchand de Siga pouvait aller par terre au *Portus-Cæcili* et dans une direction opposée à Timice, par une route dont on voit encore quelques restes entre cette ville et *Camarata* (Si-Slimân), dont le port était, on l'a vu, à Sidi-Djelloul.

Les établissements de la Mauritanie césarienne étaient reliés à ceux de la Mauritanie tingitane par une route que donne le seul Ptolémée. Ses deux premières stations au-delà de notre frontière étaient à *Lanigara* (le château d'Isli) et *Galupha* (Tabrida), sur la Mlouia.

Tel est l'ensemble du réseau de l'occupation romaine. Quand on l'envisage comme nous venons de le faire, on reconnaît qu'il diffère peu du nôtre. La cause de ce phénomène est facile à saisir. Il y a sur toutes les parties de la surface de la terre un certain nombre de points qui sont appelés à faire sans cesse partie de la nomenclature fondamentale du globe. Les peuples pourront s'y succéder, mais eux ne feront que changer de nom à travers l'éternité des âges

Isidore VIEN.

COTE DE GUINÉE.

PROGRÈS DU MAHOMÉTISME VERS L'OCCIDENT DE L'AFRIQUE.

..... Je joins à ma lettre un document qui a rapport à l'histoire actuelle de la partie de l'Afrique que j'habite; il concerne les progrès du mahométisme vers l'occident de l'Afrique; je vous prie, si vous le jugez intéressant, de vous en servir comme bon vous semblera.

Une guerre de religion s'était élevée au haut de la Cazamance depuis 1840. Les Fouta-Djalons ou Fouta-Foulahs en avaient été les promoteurs. Convoqués par les Mandingues mahométans, que l'on nomme aussi Marabouts ou Maures, ils ont subjugué les Mandingues idolâtres ou Sonniques (ce nom est affecté à tous ceux qui boivent des boissons fermentées). Ils projetaient d'étendre leurs conquête, et de convertir le reste du continent jusqu'à la mer, qui aurait borné l'empire du Fouta-Djalon. Ils envoyaient déjà demander des tributs au divers comptoirs européens, à Géba, à Farim, à Sédhion. Mille contes absurdes sur leur nombre et leur bravoure les avaient devancés; aussi tout céda à leur invasion. La première surprise passée, les Sonniques ont tenté de résister; moins de cinquante hommes dans un petit village de Bagnouns, à Jaroumé, dans le Songrogou, ont arrêté leur marche à deux attaques différentes, quand ils cherchaient un passage jusque vers la Gambie; ils ont échoué aussi à deux reprises dans le village sonnique-mandingue de Canjénou, entre la Cazamance et le Rio-Grande San-Domingo ou de Cachéo: les Foulahs pasteurs, qui sont aussi sonniques, et s'étaient réunis aux Mandingues, leur ont fait éprouver

beaucoup de pertes. Malgré toutes leurs menaces et de nouveaux projets, les efforts des Fouta-Djalons n'ont eu de succès que dans la Cazamance : là, tout le pays mandingue est resté sous leur domination, excepté quelques villages sonniques du territoire de Bouié ou Boudhié, où nous avons notre fort de Sédhiou.

Avant l'arrivée des Fouta-Djalons, aucun village mahométan n'était fortifié ou entouré de palissades; les Sonniques étaient considérés comme propriétaires du sol, et fortifiaient leurs villages. Les habitants sonniques d'un même territoire n'ont ordinairement qu'un ou deux noms patronymiques, qui sont communs à tous : dans les villages marabouts, chaque individu a un nom de famille particulier; en sorte qu'il est évident que le pays des Sonniques s'est peuplé par l'agrégation de familles conduites par un chef, tandis que les villages mahométans se sont formés peu à peu par la réunion d'individus venus isolément chacun de son côté et attirés par l'attrait du commerce ou l'espoir de vendre des gris-gris ou amulettes. Quand, après un grand nombre d'années, les marabouts ont dominé par le nombre, ils ont essayé de dominer par la force, soit par eux-mêmes, soit à l'aide d'auxiliaires. Je crois que c'est là l'histoire des progrès du mahométisme dans une grande partie de l'intérieur de l'Afrique. Ici il est facile d'observer sa marche. Le Fouta-Djalon est depuis longtemps entièrement mahométan; en Cazamance, les mahométans dominant aujourd'hui; ils ont fortifié leurs villages et détruit les fortifications de ceux des Sonniques. Sur les bords du San-Domingo, du Rio-Geba, les mahométans sont en grand nombre, quoique sous la dépendance des Sonniques : tous les peuples en contact avec les Mandingues adoptent peu à peu les usages et la langue de ces derniers, et finissent par se confondre avec eux. Ainsi cette nation s'accroît insensiblement aux dépens des Floups, des Bagnouns, des Balantes, des Biafades

qui deviennent Mandingues sonniqués; les Mandingues marabouts chercheront à dominer partout où ils se sentiront assez forts, et le nombre de ceux-ci s'augmente encore par l'agrégation de ceux des idolâtres qui, tenant moins au pays natal que leurs compatriotes, et excités par l'appât du gain, voyagent à l'imitation de quelques marabouts, pour vendre des gris-gris, en feignant de savoir écrire. Quelques-uns, moins habitués à l'usage des boissons fermentées, se déclarent aussi marabouts. Il est à remarquer que c'est moins l'esprit de prosélytisme qui répand la religion de Mahomet, que la cupidité. Les Fouta-Foulahs ont été attirés par l'espoir du pillage; à charge à ceux qui les avaient appelés, ils ont menacé de se tourner contre eux et de se déclarer en faveur des Sonniqués. Si le mahométisme a vaincu l'idolâtrie, c'est moins parce qu'il emploie la force que parce qu'il s'accompagne d'une civilisation plus avancée. Les marabouts commerçants s'avancent chez les peuplades idolâtres; partout où ils trouvent des bénéfices, ils s'arrêtent; d'autres les suivent, et forment peu à peu des hameaux, des villages. Quelques-uns se sont établis déjà sur les bords du Songrogou, dans le pays de Frogni; ils ont un village nommé Délacunda, ainsi chez les Balantes du San-Domingo à Mône, ainsi ailleurs; peu à peu leur nombre s'accroît, leurs usages et leur langue sont adoptés par ceux chez lesquels ils viennent demeurer; et peut-être qu'avec le temps toutes les peuplades qui habitent les côtes disparaîtront par le progrès, lent, il est vrai, mais certain, de la civilisation venue de l'intérieur de l'Afrique, à moins que nos missionnaires établis sur les côtes occidentales d'Afrique, et apportant aux peuples de cette contrée, avec la foi du christianisme, la lumière de la civilisation, ne repoussent le mahométisme vers l'intérieur du continent. Si leur mission à Dahar, auprès de Gorée, chez les mahométans yolofs, a fait peu de progrès, ils ont eu

plus de succès à Joal et ailleurs chez les idolâtres. Ils ont une chapelle où les cantiques de l'église se chantent en langue serere, écrite en caractères romains; ils se proposent de former diverses missions sur la côte; les peuples, convertis à une religion qui enseigne la charité, seront plus heureux et plus unis que ceux qui sont soumis au mahométisme, dont tous les prosélytes ont adopté pour maxime la fourberie. Quelques-uns ont pensé que les peuplades idolâtres ont été repoussées de l'intérieur par les tribus conquérantes mahométanes; on pourrait contester cette interprétation. Un fait singulier, c'est que les peuples de la côte ne se nourrissent que de riz, ceux de l'intérieur ne cultivent que du mil (*holchus sorghum*), et à en juger par les bancs de coquilles qui bordent les marigots vers la côte, et dans lesquels on trouve des débris d'une poterie épaisse, on supposerait, et c'est une tradition chez ces peuples, qu'ils ne se nourrissaient autrefois que de coquillages.

BERTRAND BOCANDÉ,
Résident français à Carabane (Cazamance)

(Extrait d'une lettre adressée à M. Ferdinand-Denis.)

VARIÉTÉS.

LES MINES D'OR DE L'AUSTRALIE.

Les mines d'or de l'Australie renferment la quantité d'or la plus étonnante dont le monde ait jamais entendu parler. Cette découverte a été faite à un endroit nommé *Mont-Alexandre*, à environ 70 milles au nord de Melbourne, et le métal y est si abondant, que près de trente mille travailleurs sont occupés aux fouilles. En deux mois de temps près de deux millions de livres sterling ont été apportés à Victoria, et tout le monde, est atteint de folie. Aucune offre ne peut satisfaire les journaliers, et si l'on espère que la tonte de la laine peut être sauvée, on a de grandes craintes pour la récolte des blés.

Beaucoup d'individus qui ne savaient pas ce que c'est que de posséder un billet de banque d'une livre sterling ont amassé en quelques semaines 2,000, 3,000 et 4,000 livres. Vous pouvez vous figurer facilement quel effet cela produit sur leurs esprits. La ville de Melbourne tombe dans le plus triste état, et les femmes honnêtes craignent de se montrer dans les rues par peur de vagabonds rôdant avec de l'or plein leurs poches. Cette espèce d'indépendance que donne la possession de l'argent les rend très-insolents dans beaucoup d'occasions. Les agents de police ont tous suspendu leur service en demandant une augmentation de paie; aussi les prisons ne sont plus surveillées, et cela dans un moment où, par suite de la politique réformiste, le gouvernement a retiré presque toutes les troupes de la colonie. Sydney n'est pas encore désorganisé, mais Victoria est dans un état de singulière confusion. On a voulu élever à trois livres sterling les licences des

•

mineurs, mais ceux-ci ont juré de ne pas les payer, et le gouvernement a été obligé de céder.

Il y a deux jours, on m'a parlé d'un homme qui n'était qu'un simple ouvrier et qui est allé aux mines avec un de ses camarades. Ils ont trouvé un morceau d'or, d'une seule pièce, d'un poids de quarante livres. Plusieurs travailleurs ont gagné jusqu'à 15,000 fr. en quelques jours, et on considère comme une mauvaise journée celle qui ne rapporte qu'une once d'or. Sans la présence des *convicts*, nous serions ici complètement privés de bras. Les commerçants ne peuvent trouver de journaliers, si ce n'est à des prix exorbitants, et les matelots refusent 120 fr. par mois; ils exigent 2,500 fr. pour un voyage en Angleterre. Les bergers des alentours ont tous déserté leurs troupeaux, et les colons sont dans une panique épouvantable, car les troupeaux qui ne sont pas gardés nuit et jour sont détruits par les chiens sauvages.

J'ai reçu aujourd'hui une lettre de Portland-Bay, qui annonce que les domestiques refusent 50 livres sterling de gages. Des centaines d'individus arrivent journellement de l'Australie du sud, qui est presque déserte, et dont les mines de cuivre sont abandonnées, quelques-uns à pied, d'autres dans des charrettes, d'autres à cheval, tous se dirigeant vers le Mont-Alexandre. Il est certain que si une nombreuse immigration n'a pas lieu immédiatement, les intérêts agricoles et les bergeries de ce pays feront des pertes immenses, et ce sont cependant les vraies sources de la prospérité de la colonie. On a, je crois, raison d'être alarmé à Victoria, avec une population aussi désordonnée; 30,000 individus se trouvent réunis à Mont-Alexandre. Un *tonneau et un quart* d'or a été transporté à Melbourne, sous l'escorte du gouvernement, pendant une seule semaine, sans compter ce qui est resté entre les mains des particuliers.

On craint la piraterie, et je crois même qu'elle a

commencé. Un navire est parti récemment de Mel-tourne avec 300,000 livres sterling à bord ; quelle tenta-tion pour l'équipage et le patron ! Et on parle d'un pirate yankee (américain), un schooner de la Califor-nie, qui rôde dans nos mers. J'espère qu'une partie de l'escadre de l'Inde recevra l'ordre de venir ici : il nous faut absolument des navires de guerre.

X.....

Officier des troupes royales anglaises de Hobart-Town
(terre de Van-Diemen).

FOULLES FAITES AU PARTHÉNON.

M. Ernest Beulé a entrepris des fouilles intéressantes aux abords du Parthénon. Voici le résumé des décou-vertes effectuées jusqu'à présent :

Dans le cours de cette fouille de deux mois, entre-prise avec tant de courage et si peu de ressources, où il a fallu démolir une masse de constructions superpo-sées les unes aux autres, byzantines, franques, tur-ques, etc., et qui a atteint soixante-dix pieds de lon-gueur, vingt-cinq dans sa plus grande largeur, trente dans sa plus grande profondeur, M. Beulé a trouvé :

1° Un mur pélasgique, conservé (des temps anté-rieurs), pour soutenir la pente de l'escalier qui condui-sait sur le haut de l'Acropole, à une place où le rocher manquait ;

2° Des marches déplacées ;

3° Les quatre dernières marches du grand escalier de marbre, escalier postérieur à la construction des Propylées, mais refait sur le plan primitif.

4° Le mur qui fermait l'entrée de l'Acropole (par le seul côté où elle fût accessible), haut de vingt-et-un pieds, couronné par un entablement qui avait appar-tenu à des monuments du beau siècle, avec frises et triglyphes, une corniche avec larmier, et, par-dessus la corniche, une attique considérable. La frise, avec ses

triglyphes en pierres et ses métopes en marbre , res-semble, moins les proportions, à celle du vieux Parthénon brûlé par les Perses, et dont les fragments couronnent de la même manière le mur de Thémistocle.

5° La porte d'entrée de l'Acropole, exactement dans l'axe de la grande porte des Propylées, à cent dix pieds en avant de la colonnade; haute de douze pieds, large de six pieds à sa base ;

6° Un petit escalier, d'une époque bien postérieure, qui raccorde le seuil de la porte et l'escalier principal ;

7° A l'angle nord-ouest du bastion moderne, une salle aujourd'hui souterraine, avec des arcades et des voûtes. Un passage comblé mènerait dans les profondeurs du bastion. Ces constructions, parfaitement conservées, et qui supportent depuis des siècles le poids des terres et des ruines accumulées, datent du moyen-âge ;

8° Un certain nombre de fragments de sculpture. Un bas-relief qui représente une danse pyrrhique, et trois morceaux d'une nouvelle Victoire, sont les plus intéressants ;

9° Vingt et une inscriptions. Un très-petit nombre sont complètes.

Le gouvernement français, sur la demande de l'Académie des inscriptions, vient d'accorder à M. Beulé un crédit de 1,200 fr. et une prolongation de séjour d'un an, pour la continuation de ces travaux.

LES BENI-SALAH.

La tribu des Beni-Salah, qui vient de se livrer récemment à des actes de rébellion très-graves, appartient au cercle de Bone. Son territoire est étendu; il est traversé par la Seibouze, qui y reçoit l'Oued-el-Melah-Amriniba. La rivière coule dans une vallée fertile, bien

boisée et bordée partout de montagnes couvertes d'épaisses broussailles. On trouve dans la vallée des bois d'oliviers sauvages et plusieurs ruines romaines, dont la plus remarquable est celle appelée *Ksar-el-Achour*.

En venant de Bone, on peut entrer chez les Beni-Salah, soit par Djimil, en remontant le cours de la rivière, soit par les Ouled-Mhamer, en traversant la montagne nommée Djebel-Oued-Abd-Allah, soit par la vallée des Thala-Ouled-Denden, en passant par le défilé de Froga.

Cette partie de territoire est habitée par la grande fraction des Beni-Salah-Ouled-Ahmed.

L'autre grande fraction de cette tribu, les Beni-Salah-Ouled-Chaïd, habite, au sud de la précédente, un pays accidenté et montagneux, mais d'un accès assez facile, qui est arrosé par l'Oued-Hounata et d'autres cours d'eau.

Toute la partie montagneuse de ce territoire est boisée en chênes-liège, à l'exception de la forêt d'El-Gueria, composée en majeure partie de chênes-zain de la plus belle essence.

Les Beni-Salah sont de race arabe. Sous le gouvernement turc, ils jouissaient d'une haute prépondérance dans le pays. Aujourd'hui ils n'ont plus d'autre influence que celle de leur grandeur passée et de leurs richesses, qui sont considérables, et qui consistent principalement en bestiaux.

D'après une évaluation qui remonte à quelques années, les Beni-Salah possèdent :

Bœufs et vaches.	7,000 environ.
Moutons.	12,000
Chèvres.	2,000
Chevaux et juments.	600
Mulets.	500

La tribu se divise en deux grandes fractions, ainsi

que nous l'avons dit plus haut, et chacune de ces fractions se subdivise comme il suit :

Beni Salah-Ouledah-Ted. — Ouled-Ahmed, Chabbïa-Mtâ-Treli, El-Aouacha (ou Aouaouacha), Bdarna, Beldia, Haramza, Guerfa, Sala.

Beni-Salah-Ouled-Chaïb. — Ouled-Selim, Ouled-Chaïb, Koninia, Adjamek.

Dans la partie du pays située en plaine, les Beni-Salah font d'importantes cultures de céréales.

Cette tribu vit sous la tente. Son territoire se trouve à une cinquantaine de kilomètres de Bone.

CONSERVATION DU POISSON PAR L'ENGOURDISSEMENT.

Un nouveau moyen est appliqué depuis peu de temps dans l'industrie pour conserver le poisson frais et lui faire parcourir de grandes distances sans qu'il se gâte.

On avait observé que les poissons s'engourdisaient par les temps froids, plusieurs espèces s'enfonçaient la tête dans la vase, la queue élevée, et restaient ainsi immobiles pendant toute la durée des temps froids. De là est venu l'idée d'envelopper le poisson, au sortir de l'eau, d'une couche épaisse de glaise molle, saturée de sel et d'eau. Ainsi préparé, le poisson arrive vivant, même après un long voyage. On le dépose dans une glacière, et on le retrouve, après des mois entiers, aussi frais qu'au moment où on l'avait placé.

Si l'espèce est vivace, il est encore vivant, et en mettant le poisson dans un baquet d'eau, on le voit peu à peu se dégourdir et renaître.

Ce phénomène de l'engourdissement des poissons est fort remarquable. La plupart de ces animaux peuvent rester très-longtemps dans la glace et recouvrer la vie dès qu'elle est en fusion.

CHRONIQUE DU MOIS.

AOUT 1852.

Le ministre de l'instruction publique et des cultes,
Vu la demande formée par la Société orientale de France;
Vu le projet des modifications à introduire dans le règlement de cette société, — Arrête :

Art. 1^{er}. Sont approuvées les modifications que la Société orientale de France, établie à Paris, demande l'autorisation d'introduire dans son règlement.

Art. 2. Les nouveaux statuts de la Société demeureront annexés au présent arrêté.

Fait à Paris, le 22 juillet 1852.

Signé FORTOUL.

— M. Bonnafont, chirurgien-major à l'hôpital militaire du Gros-Caillou, membre de la Société orientale de France, vient d'être promu au grade de chirurgien principal.

— Une compagnie qui s'organise à Marseille, se propose d'établir une ligne de bateaux à hélice entre Marseille, le Maroc, Tunis et l'Égypte, afin de desservir régulièrement les nombreux intérêts français qui sont engagés dans nos relations avec ces pays.

— Plusieurs prélats missionnaires sont arrivés en France. Ce sont : Mgr. Pallegoix, évêque et vicaire apostolique de Siam, Mgr. Murphy, évêque de la ville d'Adélaïde (Australie); Mgr. Forcade, de la congrégation des missions étrangères, vicaire apostolique du Japon.

Le voyage en Europe de Mgr. Pallegoix, membre de la congrégation des missions étrangères, a pour but le règlement de diverses affaires ecclésiastiques. Dans ce voyage, l'honorable prélat se propose en outre : premièrement de remplir une mission de protestation amicale de la part du roi de Siam près du président de la République française, et de faire imprimer et de corriger les épreuves d'un dictionnaire latin-siamois, qui manque pour l'étude de cette dernière langue. Mgr. Pallegoix pense demeurer en Europe environ dix mois. Le royaume de Siam, dont Mgr. Pallegoix est aujourd'hui évêque de fait, comptait seulement quinze cents catholiques à son arrivée dans ce diocèse. Aujourd'hui il en comprend six à sept mille. Mgr. Pallegoix a le titre d'évêque de Mallos en Cilicie, *in partibus infidelium*, mais l'évêque de Siam étant mort, Mgr. Pallegoix ne tardera pas sans doute à être institué évêque titulaire du royaume ou province de Siam. Le personnel ecclésiastique du diocèse se compose de quinze prêtres, dont moitié Européens et moitié naturels du pays.

Mgr. Forcade, évêque de Samos *in partibus* et vicaire apostolique du

Japon, est arrivé de Rome où l'appelaient les affaires de sa périlleuse mission. Mgr. Forcade se rend à Paris pour de là s'embarquer dans un des ports du Nord. Ce dernier, qui appartient à la congrégation des missions étrangères, a déjà subi, pour la foi, deux ans de captivité dans les îles Lou-Tchou, où sa vie a été constamment menacée par le poignard des sicaires japonais.

Est arrivé aussi M. Huc, lazariste, dont on a publié des lettres intéressantes sur le Thibet, qu'il a parcouru avec un de ses confrères, M. Gabet, et qui a fait paraître un ouvrage en deux volumes sur ce pays. M. Huc, ayant eu les jambes gelées dans le long voyage du Thibet à Macao, ne marchait plus qu'avec une grande difficulté, et son supérieur a cru devoir le rappeler en France.

— PAQUEBOTS-POSTES DE LA MÉDITERRANÉE. — *Messageries nationales.*

Ligne d'Italie. — Trois départs par mois de Marseille, les 9, 19 et 29, à dix heures du matin, pour Gênes, Livourne, Civita-Vecchia, Naples, Messine et Malte.

Ligne du Levant. — Trois départs par mois de Marseille, les 1^{er}, 11, et 21, à deux heures du soir, pour Malte, Syra, Athènes, Smyrne, Mételin, Dardanelles, Gallipoli et Constantinople.

Correspondance avec les bateaux du Lloyd autrichien.

A Syra, les 8, 18 et 28 sur Patras, Zante, Céphalonie, Corfou, Brindisi, Ancône, Trieste, Fiume et Venise.

A Constantinople, les 2, 12 et 22 sur Varna, Tultscha, Galatz, Ibraïla, Imboli, Synope, Samsoun et Trébisonde.

Ligne de Grèce. — Départ de Syra : pour Athènes et Salonique, le 8 de chaque mois; pour Athènes, Hydra, Spezzia, Nauplie et Calamata, le 18; pour Athènes et Chalcis (Négrepont), le 28.

Ligne d'Egypte. — Deux départs par mois de Marseille, les 4 et 23, à huit heures du matin, pour Malte, Alexandrie et la Syrie.

Ligne de Syrie. — A dater du 1^{er} juillet, tous les vingt jours, départs de Marseille pour Rhodes, Mersina (Tarsous), Alexandrette (Alep), Latakié, Tripoli, Beyrouth, Jaffa (Jérusalem) et Alexandrie.

— Les nouvelles des îles Sandwich sont du 24 avril, et annoncent, d'après les correspondances de Hilo, que dans la nuit du 14 avril, un fort tremblement de terre a ébranlé l'île d'Havaii; ce tremblement avait pour cause une nouvelle éruption volcanique à trois milles environ, au nord, de celle qui a eu lieu en février.

TURQUIE.

Constantinople. — Vendredi 4 juillet, quinzième jour de la lune de Ramazan, a eu lieu la cérémonie du *Hirkai-Chérif*, l'une des plus vénérées de la religion musulmane. Vers onze heures du matin, le sultan a quitté ses appartements et s'est rendu en cortège à la salle du palais de Top-Capou, où l'on conserve le manteau du prophète. Après les prières d'usage, S. A. la validé sultane, les hauts dignitaires de l'empire, les ministres, les généraux et tous les fonctionnaires de la Porte

et des diverses administrations qui assistaient à cette cérémonie, ont été admis à baiser la précieuse relique, objet de la vénération des pieux musulmans. Conformément à la coutume établie, l'appartement qui renferme le manteau du prophète doit rester ouvert pendant quelques jours et l'entrée en est permise aux personnes qui s'empressent d'accomplir, en s'y rendant, un acte de dévotion.

— La Porte a fait remettre aux ambassadeurs des puissances européennes une note dans laquelle elle leur fait part qu'à l'avenir tout médecin étranger qui voudrait exercer son art à Constantinople, devra se soumettre à un examen devant l'école de médecine.

— M. le docteur Fauvel, médecin sanitaire du gouvernement français à Constantinople, s'est embarqué dans cette ville, sur le paquebot du 15 juin, pour se rendre en France, en vertu d'un congé de quelques mois qui lui a été accordé. On pensait qu'il portait à Paris la ratification par le sultan des règlements arrêtés par le congrès sanitaire réuni dernièrement à Paris.

— Il paraît décidé que le gouvernement turc va entreprendre une nouvelle expédition, dans le but de rendre l'Euphrate navigable jusqu'à Alep. C'est un ingénieur anglais, M. Thompson, qui doit diriger en chef les travaux; et l'on dit qu'il a déjà reçu l'ordre de faire construire en Angleterre deux petits bateaux à vapeur destinés à cette navigation.

Andrinople. — Favorisées par des temps magnifiques et très-propices, les récoltes en céréales sont assurées, et les seigles, orges et avoines sont en partie moissonnés. Les pluies qui sont tombées dans presque toutes les localités, ont favorisé également les semailles des sésame, maïs, millet et autres produits d'été.

Les vers à soie ont commencé à monter aux branches pour tisser leurs cocons, et certainement le résultat de la récolte sera satisfaisant.

Brousse. — Soliman-Pacha met toute sa sollicitude à favoriser le développement de la prospérité de cette province. Il veut la doter de la culture du coton. Il va faire faire des essais de celui d'Égypte et de celui d'Amérique, et donnera la préférence à celui qui réussira le mieux. Il a le projet d'établir aussi une filature modèle, pour enseigner aux gens du pays à tisser la soie d'après le système européen.

Soliman-Pacha a mis le plus grand zèle et la plus grande sollicitude à la destruction des sauterelles; mais ces insectes font des dépôts sur la montagne, où il n'y a pas moyen de les détruire, parce qu'elle est boisée partout.

PACHALIK DE BAGDAD.

Les troubles continuent : deux frères de la tribu de Muntefik, cheik Faris et cheik Mansour, se disputent le kaftan d'honneur, auquel est attaché le titre de chef de la tribu. Le premier étant parvenu à se faire nommer, par l'influence de Namik-Pacha, le second, à la tête de ses partisans et avec l'appui de la belliqueuse tribu des Beni-Ilam, lui a déclaré une guerre qui a déjà causé de nombreux désastres dans toute la province de Bagdad. Plus ou moins, les différentes tribus de ces contrées ont

pris une part active à cette lutte, et malgré la défense et les menaces de la Porte, le fameux Vady-Bey, avec quatre mille cavaliers, est allé prendre le commandement des insurgés. Diverses rencontres sérieuses avaient déjà eu lieu. Il résultait de cet état de choses que tout ce pays était dans une grande agitation, et que les communications principales étaient interceptées ou peu sûres.

ÉGYPTE.

Le Caire. — Une conspiration, à la tête de laquelle était Saïd-Pacha, a été découverte en Egypte. De nombreuses arrestations ont été faites tant au Caire qu'à Alexandrie, et Abbas-Pacha, dans le rapport qu'il a adressé à ce sujet à la Porte, lui demande l'expulsion du territoire égyptien de Saïd-Pacha comme conspirateur. D'un autre côté, on dit au contraire que l'instruction commencée contre Saïd-Pacha, accusé d'avoir conspiré contre la vie du vice-roi n'est pas encore terminée, et que celui-ci serait disposé à l'arrêter et à user de clémence, si Saïd-Pacha voulait faire le premier pas. On annonce que M. de Haber, consul général d'Autriche, a exercé dans cette circonstance toute son influence sur le vice-roi de la manière la plus conciliante.

SYRIE.

Damas. — L'armée vient de perdre le général de brigade de cavalerie Méhémet-Pacha. C'était le meilleur général du corps d'armée d'Arabie.

— Mgr. Villardell, délégué apostolique, a succombé à une attaque d'apoplexie.

— La commission turco-persane et anglo-russe nommée pour procéder au règlement des frontières, avance lentement dans ses travaux. En ce moment elle se trouve aux environs de Solimanie. En attendant, les Anglais ont livré au shah de Perse 20,000 fusils, et, à l'avenir, ils auront un bateau à vapeur de plus sur le Tigre pour les communications entre Bagdad et Bassora.

— Les Français ont commencé à faire sur le terrain de Babylone des fouilles scientifiques dont les résultats ont été assez abondants.

— Une mission impériale autrichienne parcourt en ce moment la Syrie pour acheter des chevaux destinés aux haras impériaux.

— Les Druses du Haouran se sont révoltés à l'occasion du recrutement, auquel ils ne veulent se soumettre à aucun prix, et plusieurs engagements ont déjà eu lieu entre eux et les troupes impériales. Le séraskier Méhémet-Pacha a dû se porter sur le théâtre de l'insurrection avec des forces imposantes. La Porte a pris des mesures énergiques pour réprimer ces désordres, et mettre les rebelles dans l'impossibilité de renouveler par la suite leurs coupables tentatives. Mais on prétend qu'elle a enjoint à ses chefs militaires en Syrie de ne commencer à agir vigoureusement, à moins d'y être contraints par la force des événements, qu'après la moisson, afin d'éviter plus tard à cette contrée les malheurs de la disette.

Hebron. — Cette ville, située à six lieues de Jérusalem, est depuis quelque temps dans un grand danger. Un scheik, nommé Abdlhurraman, lié avec un grand nombre de tribus de Bédouins, avait été emprisonné à Jérusalem; mais il s'évada au moyen d'une ruse et se réfugia dans la contrée d'Hebron. Là, il réunit autour de lui six cents Bédouins armés et fit son entrée dans la ville d'Hebron, chassa le gouverneur, mit la ville en état de siège et fit piller quelques maisons de ses ennemis. Ensuite il exigea, comme condition de sa retraite, 100,000 piastres du gouverneur et 200,000 du tribunal, menaçant, en cas de refus, de réduire la ville en cendres.

Beyroul. — Parmi les grandes choses que le gouvernement impérial ne cesse d'exécuter dans cette contrée, l'une des plus importantes est, sans contredit, la plantation des vastes plaines qu'arrose l'admirable source artificielle connue en arabe sous le nom de *Bas-el-Ain*, et désignée par les anciens sous celui de *Puits de Salomon*, situé à un quart d'heure de Tyr. Ces plaines, qui étaient tout à fait nues, présentent maintenant un aspect enchanteur. Elles sont couvertes de mûriers; on y trouve aussi beaucoup d'arbres fruitiers, tels que le palmier, le bananier, l'abricotier, l'amandier, le figuier, le grenadier, le citronnier, l'oranger, le pommier, etc., etc. L'on bâtit un grand nombre de maisons, et il y a plus de mille ouvriers qui travaillent sans cesse. Cette mesure aura de très-grands résultats. Elle rendra la vie à l'ancienne ville de Tyr, à cette ancienne reine des mers, qui était l'entrepôt du commerce du monde.

GRÈCE.

Une grande agitation était produite en Grèce, depuis près de six semaines, par les prédications d'un moine nommé Christophoros, qui, après avoir commencé par se présenter comme un défenseur de l'orthodoxie religieuse, avait fini par faire de la démagogie, promettant aux campagnes le pillage des villes, et se posant à la fois en *magicien* et en chef militaire. Ce moine était accompagné de trois cents hommes armés.

Le maire de Kardamily ayant fait prendre les armes à ses concitoyens pour marcher contre Chrystophoros, celui-ci se réfugia dans le village de Lausany, où la force publique, sous les ordres du lieutenant-colonel Poulidakos et du lieutenant Kivelos, se mit encore à sa poursuite. Le moine se jeta alors dans le grand ravin nommé Isynès. Des ordres furent immédiatement donnés; mais toutes les recherches furent infructueuses, Chrystophoros s'étant habillé en fustanelle et réfugié sur le sommet du Taygète, suivi seulement de deux prosélytes qui lui servaient de guides.

Les habitants des communes de Molévryon et de Kardamily, d'où le moine charlatan avait tiré le plus grand nombre de ses adhérents, comprirent alors leur faute et s'armèrent à leur tour contre Christophoros qui ne tarda pas à être pris.

EMPIRE BIRMAN.

Le général Godwin a attaqué le port de Bassein et s'en est facilement emparé. Les troupes anglaises n'ont perdu que trois hommes; on compte parmi les blessés sept officiers et vingt-quatre soldats. Bassein est situé sur une rivière qui porte son nom, et qui communique avec la branche occidentale de l'Irawaddy. Ce port est d'un accès plus facile que celui de Rangoun; mais les navires d'un certain tonnage ne peuvent remonter la rivière à une grande distance de l'embouchure.

Le général Godwin a laissé à Bassein une garnison assez forte pour mettre cette ville à l'abri d'un coup de main. Les Anglais occupent donc aujourd'hui les trois ports de l'empire birman, Rangoun, Martaban et Bassein, et ils sont complètement maîtres de la côte. Il ne paraît pas que la cour d'Ava ait jusqu'ici manifesté aucun désir d'entrer en négociations pour arrêter l'invasion britannique et prévenir la reprise des hostilités à la campagne prochaine. Ce silence ne saurait inquiéter les Anglais, qui ont des forces plus que suffisantes pour garder leurs positions et parer à toutes les éventualités de la guerre; mais il permet de supposer que l'empereur d'Ava s'occupe de lever, dans l'intérieur du pays, de nouvelles troupes, et qu'il n'a point abandonné l'idée de défendre vigoureusement son territoire. Il compte sans doute sur le secours du choléra et des fièvres pour lutter contre l'armée anglaise; le climat est, en effet, très-malsain, et il a exercé de grands ravages dans les rangs de l'expédition de 1824 et 1825; cette fois, grâce aux mesures hygiéniques qui ont été prises, le bulletin sanitaire des troupes est jusqu'à ce jour assez satisfaisant.

On assure que, déjà, certaines parties de la province qui formait autrefois le royaume de Pegu, songent à profiter des embarras de la cour d'Ava, pour tenter de recouvrer leur indépendance. Ce serait, en faveur des Anglais, une diversion très-utile, qui accélérerait la fin de la guerre.

INDE ANGLAISE.

Sir Colin Campbell a été obligé de se mettre en campagne pour agir contre les tribus indigènes, dans le Nord-Ouest, sur les frontières du Labore. Une vaste conspiration ayant pour but l'assassinat des autorités anglaises a été découverte dans ce royaume. Cent vingt conjurés sont en prison et la majorité d'entre eux ont confessé leurs crimes.

— La *Gazette de Delhi* annonce que la foule était si considérable à la fête offerte par la ville de Puteallan au commandant en chef des troupes anglaises, que trente indigènes ont été écrasés par les éléphants qui faisaient partie du cortège.

Le gouvernement de l'Inde a donné à M. le docteur S. O'Shaughnessy la somme de 50,000 fr., en récompense des améliorations apportées par lui dans la construction des télégraphes électriques. La chambre de commerce a également fait de riches cadeaux au savant docteur.

CHINE.

Teen-Teh a quitté, faute de combustibles, le pays montagneux où il a été si longtemps campé, et a récemment livré bataille aux troupes

impériales qui, chassées de leurs positions et mises en déroute, se sont enfuies en grand désordre. Teen-Teh a maintenant établi son camp en pleine campagne, et forme une ligne de vedette qui s'étend sur plus de dix *lis* vers le sud. On ajoute qu'aucun obstacle ne s'oppose actuellement à une descente sur Fathsan. De grands mandarins, à Canton, le croient en route, d'autres espèrent qu'il s'est dirigé au nord,

L'*Overland friend of China* contient un récit fort curieux d'une entrevue de Teen-Teh et de quelques ambassadeurs impériaux ayant mission de l'engager à se rendre. Loin de se montrer docile à leurs exhortations, celui-ci s'est posé en souverain de l'empire du milieu. Il s'est déclaré le onzième descendant de l'empereur Tsung-Ching, de la grande dynastie Ming, et a dit qu'il levait ses troupes en monarque légitime pour recouvrer ses anciens Etats. Il leur a demandé comment ils pouvaient oublier ses droits et rester soumis à des étrangers. Après son discours, il invita les ambassadeurs impériaux à un banquet, et les traita splendidement pendant cinq jours sur la montagne. Le banquet fini, les habits qu'ils portaient à leur arrivée furent brûlés; car Teen-Teh les avait fait revêtir à la mode de la dynastie Ming. Il les accompagna jusqu'au bas de la montagne, prit congé d'eux, et ils retournèrent vers le lieutenant-gouverneur Tsow qui les avait envoyés.

Arrivés à la ville provinciale de Kweilin-Foo, ils rapportèrent à Tsow ce qui s'était passé sans rien omettre. Le lieutenant-gouverneur eut un tel accès de colère, qu'il tomba malade sur-le-champ et ne put ni boire ni manger.

ILES DE LA SONDE.

Il paraît que le gouvernement des Indes néerlandaises est décidé à employer des bateaux à vapeur sur toutes les rivières de Java pour amener aux ports d'embarquement les produits de l'intérieur.

Des bateaux plats en fer remorqués par de petits bateaux à vapeur ont déjà été employés à cet effet sur les rivières des environs de Sourabaya. Les résultats en ont été si satisfaisants, que le gouvernement vient de passer un marché pour se procurer un plus grand nombre de ces petits steamers.

ALGÉRIE.

PROVINCE D'ALGER.

Alger. — Le grand jeûne des musulmans et leur mois sacré, le ramadan, ont commencé jeudi dernier, selon le calcul des oulémas d'Alger. Mais une partie des Beni-Mزاب n'ont pas jeûné ce jour, ni même le lendemain, parce que les individus qu'ils avaient envoyés en observation ont rapporté n'avoir pas aperçu la nouvelle lune. Ces divergences qui se renouvellent à chaque lunaison, seraient évitées par l'usage du calendrier; mais les musulmans persistent à recourir à l'observation directe, parce que leur prophète indique cette méthode exclusivement dans le Coran.

— Au nombre des enfants amenés par M. l'abbé Brumauld, 100 ap-

partiennent à la catégorie des enfants trouvés , et 100 autres appartiennent à des familles pauvres de la capitale.

— Par arrêté ministériel , les sieurs Diaz et Palacio ont été autorisés à exécuter des recherches de mines de cuivre et de plomb près de la ferme de Guessiba , à l'ouest d'Arzew , et de disposer des minerais provenant de leurs travaux d'exploration.

— Le Consistoire israélite algérien s'occupe en ce moment , à ce qu'on nous assure , de l'examen d'un projet dont la réalisation ne pourrait que produire d'excellents résultats. Il s'agirait de la création d'un établissement agricole spécialement destiné aux Israélites indigènes , et qui se trouvent , soit par leur jeune âge , soit par leur situation de famille et leur défaut de ressources , dans l'impossibilité de pourvoir par eux-mêmes à leurs moyens d'existence , et sont , par suite , une assez lourde charge pour leurs corréligionnaires.

PROVINCE D'ORAN.

Oran. — On a les nouvelles les plus favorables de la frontière du Maroc. La brillante et sérieuse affaire du 24 juin , qu'avaient précédée trois actions où l'habileté du général et la valeur de nos soldats ont brillé d'un égal éclat , a porté ses fruits. Ils sont tels qu'on les pouvait attendre de la direction énergique et résolue que le général commandant la province d'Oran sait , avec son expérience et sa vigueur , imprimer aux actes de son commandement.

Le 24 juin avait enfin jeté la démoralisation chez les Beni-Snassen. Chaque agression nouvelle de leur part avait eu pour résultat un châtiement plus sévère. Chaque fois le combat nous avait entraînés plus avant dans leur pays. Ici il avait atteint Targiret , centre populeux au sommet le plus élevé de leurs montagnes , au nœud principal de la chaîne , où il forme en quelque sorte un réduit. Enfin , des pertes de plus en plus fortes devaient calmer l'ardeur du fanatisme et imposer silence aux prédications qui l'excitaient. Faisant fléchir leur sauvage orgueil , les Beni-Snassen ont donc sollicité l'intervention du caïd Si-Abd-el-Sadok , que l'empereur avait envoyé de Fez dans le voisinage du théâtre des événements , abandonnant d'ailleurs à notre vengeance ces montagnards , habitués à braver son autorité. Porteur de leurs paroles de paix , Si-Abd-el-Sadok , après un échange de lettres avec le général de Montauban , s'arrêtait à une lieue du camp de Kis , dans la journée du 1^{er} juillet. Il comptait avoir une simple conférence dans la plaine.

Les événements qui s'étaient passés réclamaient de sa part une démarche plus significative , et c'était dans le camp même du général que l'entrevue devait avoir lieu. Le capitaine Chanzy reçut , en conséquence , l'ordre de se porter à sa rencontre , avec les agas et un escadron de chasseurs , pour lui en faire l'invitation. Elle fut acceptée , une centaine de cavaliers du magzen escortaient le caïd , qu'accompagnaient trois ou quatre personnages importants.

Le général offrit à dîner à ses hôtes principaux. Il avait fait au caïd , à son arrivée , l'honneur de lui présenter les chefs de corps , ces dignes représentants de nos braves soldats. Le caïd , d'ailleurs , montra

des manières distinguées. C'est un homme d'une haute stature, au teint bruni, de la race des Abid. Tout se passa en témoignages répétés de bonne et durable amitié entre la France et l'empereur, et l'on peut garantir que notre satisfaction à l'occasion des échecs éprouvés par la tribu turbulente et insoumise des Beni-Snassen était loin de déplaire au représentant de l'empereur.

D'ailleurs, après le repas, une conférence, à laquelle personne n'assista, eut lieu entre le général et Si-Abd-el-Sadok, et ce qu'on peut en dire, c'est qu'à son issue tous deux paraissaient satisfaits. Le caïd aurait exprimé le désir d'être autorisé à venir prier à la célèbre mosquée de Sidi-bou-Meddine, près de Tlemcen. De pareilles démarches, aux yeux des indigènes, aussi bien de l'Algérie que du Maroc, ont une valeur qu'on ne saurait méconnaître; Sdii-Hamza a aussi demandé à revoir le lieu de sa captivité. Si-Abd-el-Sadok a quitté le camp français le 2 juillet, en échangeant des protestations d'amitié.

Le 4, la cavalerie était à Nemours avec le général Montauban, précédant l'infanterie d'une marche. Les blessés allaient bien. La santé des troupes était bonne. Elles sont rentrées à Tlemcen, où elles vont goûter du repos, avec la juste fierté d'avoir noblement accompli leur devoir.

Ainsi se termine une glorieuse et utile campagne, où nos aigles ont plané sur des soldats dignes d'elles.

Médéah. — **ECOLE ARABE FRANÇAISE.** — Par suite des conseils que leur a donnés M. le général commandant la subdivision, plusieurs notables de la ville de Médéah et certains de nos chefs indigènes lui ont demandé la création d'une école arabe-française pour leurs enfants.

Le général s'est empressé d'accéder à leurs prières, et aujourd'hui un interprète militaire, attaché à la subdivision, apprend à lire, à écrire et à parler en français à une douzaine d'enfants des bonnes familles du pays. Chaque jour le nombre des élèves augmente. Quelques jeunes musulmans lettrés ont demandé aussi à apprendre le français. Il leur est fait chaque jour un cours à part. Cette excellente institution ne peut que produire de bons effets, et son utilité a été reconnue par les musulmans eux-mêmes qui l'ont provoquée.

Mostaganem. — Un géomètre accompagné d'un interprète parcourt la subdivision de Mostaganem, et délimite à chaque indigène ayant construit une maison, un terrain dont l'étendue est proportionnée aux dépenses faites. Aussitôt cette opération terminée pour l'aghalik de Mostaganem et celui de Medjaher, des titres seront établis et soumis à l'approbation de M. le gouverneur général.

C'est là une satisfaction très-recherchée des indigènes de la subdivision de Mostaganem, et la plus propre à les attacher à nos intérêts et à les fixer au sol.

PROVINCE DE CONSTANTINE.

La vigueur et la promptitude des dispositions prises par le gouverneur général de l'Algérie pour réprimer à son origine le soulèvement d'un certain nombre de tribus dans la province de Constantine continuent à produire les résultats satisfaisants qu'il était permis d'en at-

tendre. L'envoi instantané des troupes sur les points menacés et leur arrivée immédiate sur le théâtre des événements ont étouffé l'insurrection dans son foyer même.

Les tribus révoltées de la subdivision de Bone sont, pour la plupart, établies du côté du Djebel-ben-Jaber, et les autres au Nord, près du Djebel-Dyr. Les Tunisiens ont fait mauvais accueil à l'émigration du sud et l'ont repoussée de leur territoire.

Le général Mac-Mahon a atteint, sous le pic de Calaa, le 13 juillet, une partie des Hannencha en émigration. Il leur a fait éprouver une perte de 3 à 400 hommes; 1,000 à 1,200 tentes ont été enlevées. Un troupeau considérable a été ramené au camp, ainsi qu'une cinquantaine de chameaux. Nous avons eu quatre hommes tués et dix blessés. Le résultat obtenu dans cette journée a été décisif.

— Les travaux de routes entrepris sur plusieurs points, et notamment de Bougie à Sétif, ont été poussés activement, avec le concours des tribus, jusqu'au moment où les soins de la moisson sont venus réclamer tous les bras. Les récoltes paraissent abondantes presque partout, et vont répandre dans le pays un bien-être qui y rendra plus appréciables les bienfaits et les douceurs de la paix.

Guelma. — Le cercle de Guelma est rentré dans ses habitudes d'ordre et de calme. Les tribus ont payé de fortes amendes qui leur avaient été imposées; les principaux coupables sont prisonniers ou en fuite; les Hanenchas réfugiés de l'autre côté de la frontière n'attendent pour rentrer que de connaître les conditions auxquelles ils devront se soumettre.

PRODUCTION DE LA GARANCE EN ALGÉRIE.

Une certaine quantité de garance récoltée sur la propriété d'un colon de la province de Constantine a été remise comme échantillon et pour en faire l'analyse chimique, à M. Chevreuil, membre de l'Institut, attaché à l'établissement des Gobelins. Voici les conclusions du rapport de M. Chevreuil :

« Je ne doute pas, monsieur le ministre, que la terre et le climat de l'Algérie soient très-propres à la culture de la garance; et dès à présent, on peut considérer la question de la bonté de la teinture de la garance d'Algérie comme résolue affirmativement.

« Il ne s'agit donc plus que de savoir si la culture, au point de vue de l'économie agricole, est avantageuse.

« Voulant m'en tenir au positif, je ne puis prononcer, avec les ressources que j'ai aux Gobelins sur la valeur vénale des deux garances, estimée d'après des essais en grand, tels qu'on peut les faire seulement dans une grande usine; mais ces essais, dans mon opinion, ne me paraissent pas devoir contrarier la conclusion que je viens de donner.

« J'ai fait des essais comparatifs avec la garance d'Algérie et le lizari du Levant, mais les résultats ne sont pas rigoureusement comparables, par les raisons suivantes :

« 1^o La garance d'Algérie avait été enterrée, tandis que le lizari du Levant était la tige de garance, qui ne l'avait pas été;

« 2^o La garance d'Algérie était plus récente que le lizari du Levant;

or, on sait que l'âge d'une garance, depuis qu'elle est récoltée jusqu'au moment où on l'emploie, apporte un changement qui tend à diminuer l'effet de la partie jaune; et c'est aussi conformément à ce sens que les différences ont été dans les essais dont je parle.

« Telles sont, monsieur le ministre, les expériences que j'ai faites sur la garance d'Algérie : vous pouvez y avoir entièrement confiance. »

CHEVREUIL, *membre de l'Institut.*

COLONIES.

ANTILLES FRANÇAISES.

Nos colonies des Antilles continuent à jouir du calme dont elles avaient si grand besoin après les agitations de ces dernières années, et nous sommes heureux d'annoncer que ce calme porte ses fruits par un développement soutenu de la production tant à la Martinique qu'à la Guadeloupe.

— On assure que le gouvernement, pour encourager la formation et le développement de colonies agricoles, vient de décider l'affectation à cet usage des propriétés domaniales suivantes :

1° A la Martinique, du domaine de Saint-Jacques, avec ses circonstances et dépendances; les terres de la localité dite le Champ-Flore, qui appartiennent également au domaine;

2° A la Guadeloupe, les domaines du Grand-Marigot et de Dolé.

Le gouvernement a pour but, en aidant le développement des colonies agricoles, d'augmenter le nombre des travailleurs sérieux, d'améliorer les méthodes de culture et les conditions du travail aux colonies.

MAYOTTE ET NOSSI-BÉ.

La situation de ces deux établissements s'est améliorée; l'immigration de cultivateurs chinois produit un bon effet. Depuis quelque temps, les Chinois, qui se portaient vers la Californie, et qui forment une excellente population, semblent préférer les colonies européennes, dont les mœurs sont plus douces et les lois meilleures. Ils ont introduit plusieurs méthodes de cultures très-avantageuses. Ils ont été bien accueillis par le gouverneur, qui comprend le parti qu'on peut tirer de ces hommes honnêtes et laborieux.

— On a appris la destruction, sur la côte de Madagascar, d'un navire américain, la *Queen of the West*, qui chargeait des écailles de tortue.

Ce navire avait touché à notre établissement de Nossi-Bé, voisin de Madagascar, avant de se rendre sur la côte de cette grande Ile. Son équipage était composé de quatre hommes, y compris le capitaine. Deux jours après que le navire eut jeté l'ancre, plusieurs embarcations l'ont accosté, et les Africains qui les montaient se sont présentés à bord sous prétexte de vendre de l'écaille.

A un signal donné, le frère du capitaine, qui était descendu sous le pont, fut attaqué et tué par deux pirates qui l'avaient suivi. Au même moment, leurs complices se jetèrent sur le capitaine et ses deux matelots, et les massacrèrent. Le navire fut ensuite pillé, et, pour faire disparaître les traces de leur crime, les pirates mirent le feu au bâtiment,

qui brûla jusqu'à la ligne de flottaison. Le reste fut fendu à coup de hache et coulé. Les pirates se séparèrent ensuite, après s'être partagé le butin.

La nouvelle de ce crime parvint aux oreilles de l'administration française de Mayotte. Les coupables appartenant à une tribu établie dans des îles voisines de nos établissements, on envoya demander au chef de cette peuplade qu'il nous les livrât, et deux bâtiments de guerre français, qui étaient dans les eaux de notre possession, furent envoyés pour exiger la remise des pirates. Ceux-ci ont été en effet livrés entre nos mains au nombre d'une quinzaine, et il ne reste plus qu'à leur faire application des lois relatives à la piraterie.

D'ESCHAVANNES.

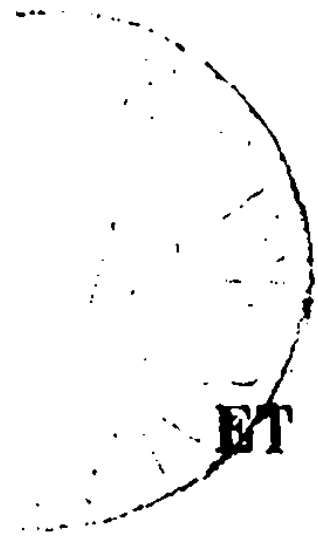
BIBLIOGRAPHIE.

Histoire des Beni Zeiyan, rois de Tlemcen, par l'iman Sidi-Abou-Abd'Allah-Mohammed-Ibn-Abd'el-Djellyl-et-Tenessy, ouvrage traduit de l'arabe par M. l'abbé *Bargès*, professeur d'hébreu à la Sorbonne, etc. 1 vol. in-12, prix, 3 fr. 50 c.

L'histoire des Beni Zeiyan est l'histoire politique et littéraire de l'Algérie pour les trois siècles qui ont précédé la domination turque, et le règne de Barberousse dans le nord de l'Afrique.

L'auteur original, Mohammed-et-Tenessy florissait à Tlemcen même dans la seconde moitié du quinzième siècle de notre ère; son récit embrasse les événements qui se sont passés dans l'ancien royaume de ce nom, depuis sa fondation par les Beni Zeiyan, vers le commencement du treizième siècle, jusqu'à l'an 868 de l'Hégire (1463 de J.-C.).

Son ouvrage forme le complément de celui du célèbre historien arabe Abd'er-Rahman-Ibn-Khaldoun, dont le ministère de la guerre vient de publier le texte, car il renferme 82 ans de plus que ce dernier. La traduction est précédée d'une longue préface où l'abbé Bargès donne la topographie et l'histoire succincte de la ville de Tlemcen depuis les temps les plus reculés, et où il énumère les principales tribus, soit arabes, soit berbères, qui peuplaient autrefois le royaume des Beni-Zeiyan, et dont la plupart existent encore en Algérie. Les faits racontés par Mohammed-et-Tenessy sont curieux par leur nature, intéressants par leur nouveauté, et le traducteur nous le révèle dans un style clair, élégant, empreint de la teinte orientale et animée de l'original. La lecture de l'ouvrage entier, aussi utile qu'attrayante, s'adresse aux gens du monde comme aux esprits sérieux et cultivés.



EXCURSION A HUBBED

ET VISITE AU TOMBEAU DE CIDI BOU-MEDYN.

SOUVENIRS DE LA PROVINCE D'ORAN.

Le village de Hubbed, que les Arabes et les Européens désignent communément sous le nom de *Cidi-Bou-Médyn*, est situé à une demi-lieue environ à l'est de Tlemcen. La beauté du site où il est placé, la réputation du marabout qui y est enseveli, la magnifique chapelle sépulcrale qui a été érigée en l'honneur de Cidi-Bou-Médyn, les légendes et les récits merveilleux qui placent ce personnage au premier rang de l'islam, la vénération que les dévots musulmans professent pour cette mystérieuse localité, tout cela était fait pour exciter la curiosité d'un touriste et attirer l'attention d'un voyageur. J'étais encore éloigné de Tlemcen d'une journée de marche que déjà j'avais aperçu, des hauteurs qui dominant la vallée de l'Icer, dans le lointain, sur le flanc du Sakharataïn et au milieu de flots de verdure, le blanc minaret de Hubbed et son antique mosquée. Depuis ce moment, j'étais impatient de faire une visite à cette charmante localité, je ne rêvais que du célèbre marabout dont j'avais lu la vie dans *Yahia-ben-Khal-doun* et dont le nom, répété par toutes les bouches, retentissait à mes oreilles depuis que j'avais posé le pied sur la terre d'Afrique.

Le mercredi, 7 octobre, fut le jour choisi pour l'accomplissement de mon pèlerinage.

Quatre Kouloughlis, armés jusqu'aux dents, m'attendaient dans la cour du bureau arabe : ils avaient reçu

l'ordre de me servir d'escorte dans le court trajet de Tlemcen à Hubbed, car, s'il y avait péril à s'écarter seulement d'une centaine de pas des remparts de la ville, il eût été souverainement imprudent d'aller seul et sans armes à la distance de deux ou trois kilomètres. Ce que, d'ailleurs, j'avais ouï dire de l'ardent fanatisme des habitants du village et des gardiens du tombeau du saint, était loin de me rassurer sur les dispositions pacifiques de mes hôtes futurs. C'est auprès du tombeau de Cidi-Bou-Médyn que vont s'inspirer les bandits qui assassinent les chrétiens, et chaque nuit, dit-on, le saint apparaît à quelque marabout de l'endroit pour lui prédire la fin prochaine de la domination des infidèles et des étrangers.

Le nouveau curé de Tlemcen, désireux de connaître non les ouailles qu'il pouvait avoir à Hubbed, car ce village ne possédait pas un seul chrétien, mais les monuments qui ornent cette localité, voulut bien faire partie de notre expédition, et nous accompagner, sinon pour remplir un devoir pastoral, du moins comme ami des antiquités et admirateur des beaux sites.

Pour compléter notre escorte et la rendre plus respectable, le caïd de Tlemcen, Ci-Hammadi-S-Sekkal, nous avait envoyé l'un de ses *chiaouch*, espèce de sergents qui remplissent auprès des autorités musulmanes les fonctions d'huissiers et, au besoin, celles d'exécuteurs des hautes œuvres. Celui dont nous avons l'honneur d'être escortés s'était fait une grande réputation d'habileté dans l'administration des coups de bâton. Il avait le visage maigre et pâle, les bras velus et nerveux, le regard fier et malin, la démarche hautaine et assurée; ces qualités faisaient de lui la terreur des malfaiteurs; les honnêtes gens même ne pouvaient le regarder sans éprouver un frisson de crainte et de répulsion. Saghiorben-Guennaseh, tel était son nom, se mit en route sur un signe que nous lui fîmes précédant seulement de

quelques pas les Kouloughlis et brandissant de temps à autre le bâton dont il était armé et qui était à la fois l'emblème et l'instrument de ses terribles fonctions. M. le curé et moi nous marchions entre deux Kouloughlis et nous formions, pour ainsi dire, l'arrière-garde.

Nous traversâmes ainsi la ville dans presque toute sa longueur, et cela, au grand étonnement de tout le monde, car les uns se demandaient si on allait nous administrer la bastonnade, et les autres assuraient que l'on nous menait hors des remparts pour nous passer par les armes.

Cependant nous franchissons la porte dite de *Cidi-Bou-Médyn*; nous entrons dans le quartier d'Agadyn que nous traversons en passant à côté de son vieux minaret, et nous sortons par la porte *des Coursiers*, élégant morceau d'architecture moresque.

Nous suivons ensuite un sentier qui se dessine à peine sur un sol couvert de verdure et de fleurs champêtres. Nous marchons à l'ombre des lentisques (*botom*), des peupliers, des cerisiers, des frênes, des caroubiers et autres arbres qu'enlacent dans tous les sens les branches puissantes et flexueuses des vignes sauvages.

En sortant de ce bois que nous ne quittons pas sans regret, nous rencontrons une redoute en ruines que les Arabes appellent *Bits-er-Risch*, maison de la plume. Les murs qui sont construits en pisé sont d'une épaisseur remarquable. A côté de la redoute, l'on voit un ruisseau qui coule dans un lit profond et que l'on traverse sur un pont nouvellement construit par les Français; les bords sont ombragés par des trembles, des tamarix et des sureaux (*Warnouro*). Ce courant d'eau porte chez les Arabes le nom d'*Oued-Metch-Kâna*.

Après avoir franchi le pont, nous entrons dans un cimetière immense qui s'étend presque jusqu'à Hubbed; des milliers de plaques de grès sont plantées dans la terre : ce sont des épitaphes arabes gravées avec beau-

coup de soin ; quelques-unes sont rédigées en vers et contiennent l'éloge du défunt.

Nous apercevons ensuite non loin de la route la chapelle sépulcrale de Cidi-Mohammed et Senouciyi (membre de la tribu des Beni-Snous), marabout célèbre dans le pays.

Les Kouloughlis nous font voir dans le voisinage un minaret délabré et solitaire : la mosquée à laquelle il était attenant a entièrement disparu, et ils ne peuvent m'en dire le nom. Il n'en est pas de même d'une chapelle que nous voyons blanchir sur le penchant de la colline et qui a été érigée, disent-ils, en l'honneur de Cidi-Ben-Aly-Ameur.

Nous approchons du village de Hubbed. La route se hérissé de pierres, se ravine et va en montant. Nous rencontrons un courant d'eau qui fuit obliquement le long de la côte et se dirige vers la plaine du côté de Tlemcen ; il n'arrive pas au terme de sa course, car il se perd en route et s'égaré dans les champs.

Nous touchons enfin au terme de notre excursion : une rue étroite et sale, bordée des deux côtés de vieilles masures, de maisons dont le toit s'est écroulé ou menace ruine, nous mène en serpentant devant le porche d'une grande et belle mosquée, l'une des plus vénérées de toute l'Algérie.

Dès la veille, les autorités du pays avaient été prévenues de notre arrivée par une lettre du gouverneur de Tlemcen. Nous trouvâmes donc sur la place de la Grande-Mosquée deux personnes respectables qui nous firent les honneurs de la bienvenue et nous accueillirent d'une manière assez convenable. L'un était un marabout chargé de la garde des clefs de la cobbah de Cidi-Bou-Médyn : il se nommait El-Hadj-Hâmed-ben-Edhrâhou ; l'autre, du nom de Moulé-el-Abbès, était le *cheikh El-Beled*, c'est-à-dire le maire de l'endroit. Après les premiers compliments d'usage, j'ex-

posai aux deux Arabes le but de mon excursion et le désir que j'avais de visiter la célèbre chapelle de Cidi-Bou-Médyn. Alors le cheikh El-Beled pria le marabout d'aller chercher la clef dont il était le gardien, puis, se retournant vers moi, il me montra la cobbah qui s'élevait en face du porche de la grande mosquée, mais sur un plan beaucoup plus bas. La chapelle était, d'ailleurs, masquée, du côté de la rue, par une muraille de quatre à cinq mètres de haut, et elle était entourée au levant, au couchant et au nord, de maisons et autres constructions, en sorte qu'elle se trouvait comme ensevelie dans un trou.

Cependant le marabout arrive; il nous ouvre la porte et nous entrons. Nous descendons dans la cobbah par un escalier étroit et tournant. Après avoir descendu une dizaine de degrés, nous trouvons à notre droite une porte qui donne entrée dans une petite cour oblongue où se trouvent des tombeaux et des épitaphes plantées dans le sol. Quelques degrés plus bas, et à gauche on voit également une chambre sépulcrale, ornée de plusieurs épitaphes plantées dans la terre : là aussi bien que dans la cour oblongue, ont été ensevelis certains personnages qui ont mérité par leurs vertus de reposer après leur mort près du tombeau du grand saint Bou-Médyn : des princes, des savants, des derviches, des sages et des fous se trouvent placés là côte à côte, pêle-mêle et sans autre distinction que les épitaphes qui indiquent leurs titres et leurs noms, dans ce réduit étroit de la mort et de l'égalité.

Enfin, j'étais arrivé au bas de l'escalier où se trouve un puits dont l'eau a la vertu de purifier ceux qui en boivent. Je me mis donc à l'instant à procéder à l'examen de l'intérieur de la chapelle dont je vais donner une courte description.

La cobbah de Cidi-Bou-Médyn se compose de deux parties bien distinctes, savoir : d'une coupole qui est

proprement le sanctuaire où se trouve le tombeau du saint musulman, et d'un parvis ou cour antérieure. Le parvis est un bâtiment carré et découvert de sept à huit mètres de long sur dix ou douze de haut. Il est orné d'un péristyle et de colonnes de beau marbre blanc; les murs sont revêtus de carreaux de faïence de diverses couleurs, et des dalles de marbre taillées en losange dérobent le sol à la vue.

On entre dans la chapelle qui compte environ six mètres de long sur cinq de large, par une porte qui s'ouvre dans le milieu du mur oriental du parvis. Une boiserie, haute d'environ deux mètres, traverse l'intérieur du monument dans le sens du midi au nord et le divise en deux compartiments à peu près égaux. Cette boiserie, ornée de sculptures dans le goût moresque, se renfle, et se rétrécit vers le milieu en forme d'ogive, et au-dessous de la corniche, tant sur les hauts que sur les bas côtés, est fixée une tringle à laquelle sont suspendus une vingtaine d'œufs d'autruche, en guise d'ornement, ainsi que des bouquets d'œillels d'Inde (Koronfel).

Derrière la boiserie s'élèvent majestueusement neuf drapeaux de soie verte et rouge, dont la hampe est surmontée d'un ornement doré qui représente un turban. Le marabout m'a appris que ces drapeaux avaient été déposés là par des pèlerins venus de l'Orient et du Maroc. Sur la partie de la boiserie qui s'élève en ogive on voit une grande feuille de papier carrée sur laquelle est tracée avec des encres de diverses couleurs l'inscription suivante :

« Il n'est de Dieu qu'Allah. Mahomet est l'envoyé d'Allah. Le serviteur de son seigneur El-Arbiyi-Ben-Nasr. Que Dieu se déclare pour lui! »

A côté de cette inscription, qui est une espèce d'ex-voto, l'on en voit une autre d'une moindre dimension et tracée avec de l'encre noire seulement :

« Au nom de Dieu clément et miséricordieux. Il n'est de Dieu qu'Allah ; Mahomet est l'envoyé d'Allah. »

Devant la boiserie, à droite, un fil de fer tient suspendu à la voûte un gobelet de verre qui fait fonction de lustre ou de lampe. Les parois de ce premier compartiment sont revêtues de carreaux de faïence jusqu'à la hauteur de deux mètres, le reste du mur jusqu'à la voûte est orné de moulures et peint en vert et en bleu. Le sol est pavé avec des carreaux de faïence et recouvert d'un riche tapis. Deux petites fenêtres oblongues et cintrées, placées l'une à côté de l'autre, sont percées dans le haut du mur, vers la naissance de la coupole, sur les trois faces est, nord et sud : la face ouest ne présente qu'une seule fenêtre, mais plus grande que les autres et de forme carrée. Toutes ces fenêtres sont ornées de moulures en plâtre qui s'enlacent les unes dans les autres et dont les vides sont remplis par des verres de diverses couleurs, telles que le rouge, le jaune et le bleu ; le jour qui s'échappe à demi éclipsé à travers le réseau des moulures et des verres peints, répand sur les objets une teinte sombre et mystérieuse qui porte l'esprit aux douces rêveries et à la méditation.

On entre dans le second compartiment de la chapelle par une porte cintrée et percée juste au milieu de la boiserie. Cette partie du monument est réputée la plus sacrée, et je crois qu'avant moi jamais profane n'avait été admis à la visiter.

Le premier objet qui s'offrit à ma vue, ce fut le tombeau même du grand Cidi-Bou-Médyn. Il consiste dans un catafalque recouvert d'un magnifique tapis de damas rouge qui descend jusqu'à terre et qui est parsemé de fleurs sèches et flétries. Au-dessus du tombeau est suspendu à la voûte un fanal en fer-blanc, ornement dont la simplicité contraste avec la richesse du tapis et les drapeaux qui s'élèvent à côté du catafalque. Le tombeau occupe tout le côté droit du sanctuaire. Sur la

paroi, au fond de la chapelle, est adossé un miroir de moyenne grandeur, près duquel deux gros cierges pendent attachés à un clou. Sur le sol gît une cassolette dans laquelle on brûle des parfums de temps en temps ; le sanctuaire est éclairé par une lucarne percée dans le milieu du mur oriental.

Le côté gauche du sanctuaire est occupé par un autre catafalque qui fait le pendant de celui de Cidi-Bou-Médyn, dont il n'est séparé que par une ruelle qui n'a pas plus d'un pas de large : c'est celui de Cidi-Abd'es-Salam. Il est couvert, comme le premier, d'un tapis de damas rouge, mais il n'est orné ni de fanal, ni de fleurs. Les deux catafalques sont confectionnés avec beaucoup d'art, ayant leurs quatre faces encadrées dans des moulures et parsemées de sculptures qui représentent des arabesques et autres dessins dans le style moresque.

Abd'es-Salam, dont le nom entier est Abou-Mohammed-Abd'es-Salam-el-Tonniciyi, était, comme l'indique son surnom, originaire de la ville de Tunis. Après avoir étudié quelque temps à Aghmat sous la direction de son oncle Abd'el-Aziz, il vint se fixer à Tlemcen où il se consacra à la vie ascétique. Il se nourrissait seulement de pain d'orge et de tortues des champs. Pour son habillement, il ne voulait pas faire usage d'autre étoffe que celle de laine. Après sa mort, qui eut lieu à Tlemcen, vers le commencement du règne d'Abd'el-Moumen, antérieurement à l'année 589 de l'hégire (1143-44), il fut enseveli à Hubbed, dans l'endroit où fut érigée plus tard la chapelle que nous venons de décrire ¹.

Environ soixante quatre ans après, on ensevelit à côté de lui le dervich Cidi-Bou-Médyn, dont le nom a éclipsé en grande partie celui d'Abd'es-Salam de Tunis. Suivant la légende arabe, Bou-Médyn, autrement ap-

¹ Yahia-Ben-Khaldoun, *Histoire des Beni-Abd'el-Wády*, fol. 9 v°.

pelé le cheikh Abou-Médyan-Schohaïb-Ben-Hoceyn-el-Ansariyi, était né à Cantillana¹, village situé sur le Guadalquivir, à huit lieues environ au nord de Séville en Espagne. S'étant rendu à Fez pour y étudier la théologie et la jurisprudence musulmane, il se détermina, étant encore jeune, à embrasser la vie ascétique et à entrer dans l'ordre des soufis. Il suivit dans cette ville les leçons des maîtres les plus célèbres.

Cidi-Bou-Médyn séjourna quelque temps à la Mecque; après s'y être acquitté des cérémonies du pèlerinage, il y continua l'étude des traditions et des auteurs de la vie spirituelle. De retour d'Orient, il se fixa dans la ville de Bougie, où il se vit bientôt entouré d'un grand nombre de disciples. Mais les succès de son enseignement et de sa réputation ne tardèrent pas à lui susciter des ennemis et des envieux; les professeurs de Bougie le dénoncèrent au sultan de Maroc comme un homme ambitieux et se disposant à tourner contre la maison régnante l'ascendant qu'il avait acquis sur les esprits. Yakoub Almansor conçut dans cette occasion des craintes sérieuses pour la tranquillité publique et la sûreté de son trône; il envoya au gouverneur de Bougie l'ordre de s'assurer de la personne de Cidi-Bou-Médyn et de le faire partir pour la ville de Maroc, en lui recommandant toutefois d'agir avec prudence et de traiter le cheikh avec les égards et les ménagements qui étaient dus à son âge et à sa réputation de sainteté. Lorsqu'il fut arrivé avec son escorte dans le territoire de Tlemcen et qu'il aperçut de loin le *Ribat* de Hubbed, il s'écria prophétiquement : « Oh ! que

¹ Voy. Bory de Saint-Vincent, *Guide du voyageur en Espagne*, Paris, 1825, pag. 532. Dans un manuscrit de ma collection particulière (*Histoire des Beni-Abd-el-Wâdy*, par Yahia-Ben-Khaldoun), je lis distinctement au folio 9 v° : *Katnianah*, nom arabe du village *Cantillana*, qui est situé dans le district de Séville. Fr. Antonio-Moura (*Historia dos Soberanos mahometanos*), Lisboa, 1828, pag. 296), a écrit *Catiana*, ce qui ne s'éloigne pas beaucoup de la véritable leçon.

ce lieu est propice au sommeil! » Il portait dans son sein le germe de la maladie qui devait le conduire au tombeau. Quand on fut arrivé sur les bords de l'Ycer, son état étant devenu très-alarmant, la caravane se décida à camper dans cet endroit. Les dernières paroles qu'on lui entendit prononcer furent celles-ci : « Dieu est la vérité absolue. » Sa mort eut lieu l'an 594 de l'hégire (1196-7). On transporta son corps à Hubbed, lieu où l'on avait coutume d'ensevelir les personnes mortes en odeur de sainteté. Les habitants de Tlemcen ayant appris que l'on procédait aux obsèques du vénérable marabout, s'y rendirent en foule; la pompe, disent les légendaires, fut des plus solennelles que l'on ait jamais vues. Les auteurs arabes qui ont écrit la vie de Cidi-Bou-Médyn affirment que, par ses soins et sous sa direction, un millier de cheikhs étaient arrivés au plus haut degré de la vie mystique et avaient acquis comme lui le don des miracles et des révélations. Ils prétendent aussi qu'il jouit au ciel du crédit le plus grand, et que les prières que l'on fait auprès de son tombeau sont toujours exaucées.

L'abbé BARGÈS,
Professeur d'hébreu à la Sorbonne.

AUSTRALIE.

RAPPORT SUR L'AUSTRALIE, PAR M. ÉDOUARD WYVEKENS,
Consul de Belgique à Sidney.

Depuis quelques mois, l'attention générale se porte vers l'Australie : on a découvert, dans ce pays, d'abondantes mines d'or. La cupidité s'y précipite avec une frénésie égale à celle qui a jeté sur les côtes de la Californie tant de milliers d'hommes. Nous n'éprouvons cependant aucune hésitation à dire que l'Australie a peu à gagner à ce surcroît de richesses. Elle possédait, dans son agriculture, dans son commerce, les éléments d'une prospérité plus régulière et plus solide. La colonisation s'y développait rapidement. La fièvre de l'or enlève aux travaux des champs, à l'élevage des bestiaux, une foule de bras qui ne se remplacent pas en un jour, quel que soit d'ailleurs l'empressement du gouvernement anglais et de la colonie elle-même à favoriser l'émigration.

M. Edouard Wyvekens, consul de Belgique à Sydney, a publié sur l'Australie un rapport détaillé qui permet d'apprécier les précieuses ressources de la colonie. Nous reproduisons quelques extraits de ce rapport, qui mérite de fixer l'attention du commerce :

« On donne à l'Australie 1,980,000,000 d'acres de terre carrés; sur ce nombre, 320,000,000 seraient déjà occupés ou loués par les squatters pour l'élevage du bétail, et 250,000 seulement seraient cultivés. Il a suffi de gratter la surface de ce sol généreux pour le

rendre fécond en froment, seigle, orge, avoine, maïs, millet, pommes de terre, tabac, fruits et légumes de toutes sortes et de tous les pays du monde. 900 acres sont aussi affectés à la culture de la vigne, et le succès du vin du pays paraît assuré.

« Dans le calcul du rendement des terres, il faut remarquer qu'on n'a fait usage, jusqu'ici, d'aucun engrais, et que les cultivateurs poussent l'insouciance jusqu'à semer pendant sept ou huit ans la même espèce de grain dans le même terrain, ce qui, on le sait, est loin d'être profitable: »

Les renseignements qui suivent s'appliquent à la production de la laine. Ils indiquent comment le gouvernement procède pour utiliser les terrains vagues qui lui appartiennent de droit et dont il peut disposer dans l'intérêt général.

On donne le nom de *squatters* à ceux qui élèvent des bestiaux sur des terres vagues.

« Le squatter, à son arrivée dans la colonie, a le droit de choisir lui-même le terrain qui lui convient. L'impôt annuel à payer est de dix livres sterlings pour chaque partie de terre qui peut nourrir 4,000 moutons. Il paie en outre un demi-penny (5 centimes) pour frais de police pour chaque tête de bétail. Le gouvernement, en vertu du bill sur les terres vagues, discuté à la chambre des communes en 1847, fait mesurer et apprécier le terrain choisi, et accorde au squatter un bail de quatorze ans après l'expiration duquel les terres redeviennent du domaine de l'Etat, et sont exposées en vente au prix d'une livre sterling l'acre. S'il ne se présente pas d'acheteur, le bail est renouvelé. Il est entendu que, soit pour l'achat, soit pour le renouvellement du bail, l'ancien locataire a toujours la préférence.

« On pense généralement, dans la colonie, que les trois quarts de ces terres ne se vendront jamais, ou, du moins, pas dans un délai de quatorze ans. Le bill

sur les terres vagues n'aurait été voté, dit-on, que pour arracher la propriété au régime de l'arbitraire, et pour faire cesser ainsi un état de choses jusque-là mobile et incertain. Quoi qu'il en soit, en cas d'achat, outre la livre sterling à payer par acre, l'acquéreur aurait encore à rembourser à son prédécesseur toutes les dépenses faites par lui pour constructions de maisons, granges, hangars, enclos, clairières, etc., ce qui, vu la cherté de la main-d'œuvre et la difficulté du transport des matériaux, pourrait faire monter très-haut l'expertise.

« Ainsi, le squatter, moyennant une légère contribution (moins de 500 fr. par an), peut presque compter qu'il occupera pendant toute sa vie, dans un des plus sains pays du monde, une partie de terre évaluée à 12,000 acres, et sur laquelle, indépendamment de ses brebis, il pourra élever des bœufs, des chevaux, des porcs, des chèvres, et cultiver en outre, presque sans frais, tout ce qu'il jugera convenable pour l'entretien de sa famille. »

M. Edouard Wyvekens fournit sur la vente de la *laine* et du *suif* des renseignements dont la France est appelée à profiter. On sait que, par un décret en date du 5 mars 1852, le gouvernement a abaissé à 15 p. 0/0 les droits qui frappent la laine des pays situés au-delà des caps Horn et de Bonne-Espérance, et à 6 fr. par 100 kil. le suif brut des mêmes provenances.

« LAINES. — Cet article occupe à juste titre le premier rang parmi les productions australiennes, et c'est aussi celui qui intéresse le plus l'industrie nationale.

« Naguère encore, l'Angleterre était tributaire, pour des sommes considérables, de la Moravie, de la Silésie, de la Saxe et de l'Espagne, pour les laines qui offraient le plus d'élasticité, de douceur, de moelleux, qui n'avaient besoin que de peu d'apprêt, et qui, par conséquent, se façonnaient à moins de frais. Mais aujourd'hui que le sang le plus pur, que les races de métis les plus

renommées ont été importés en Australie, et que l'expérience a démontré que le changement de climat n'altère en rien la qualité de leur laine, les Anglais trouvent à Sydney, Port-Philippe et Hobart-Town, en échange de leurs produits manufacturés, presque toutes les qualités de laines désirables, à des prix beaucoup plus avantageux.

« Les exportations de Sidney, réunies à celles de Port-Philippe, ont toujours été, et sont de plus en plus, dans une voie progressive.

En 1826	l'exportation atteignait	552,960 livres (poids).
1836	—	5,943,154
1846	—	16,479,720
1848	—	22,969,711

« En 1849, bien que les relevés officiels étaient encore attendus, les documents existant en douane accusaient une exportation de plus de 25,500,000 liv. Au 1^{er} juin 1850, il était déjà sorti du port de Sydney 12,431,925 liv. de laine, ce qui, sur l'époque correspondante de 1849, donnait un mouvement ascendant de plus d'un million de livres. La plus grande partie de ces laines est lavée à dos. Celles tondues en suint ou arrachée des peaux, et lavées ensuite à la main, proviennent, soit des parages où l'eau a manqué pendant la saison, soit de moutons tués pour le suif ou en boucherie.

« Les tontes ont lieu en octobre, novembre et décembre, et c'est pendant ce dernier mois, ainsi qu'en janvier et février, que se font les principales exportations. Pendant ces trois mois, Sydney et Port-Philippe sont encombrés de chariots chargés de laines, les unes pour être vendues publiquement, les autres pour être remises à des agents qui, la plupart du temps, afin de les avoir en consignation, ont déjà fait des avances aux squatters. Décembre, janvier et février sont aussi les meilleurs mois de l'année pour la vente de produits manufacturés et autres, car, en échange de leurs laines, les squat-

ters achètent tout ce qui leur est nécessaire jusqu'au mois de juillet, époque où ils se rendent de nouveau à la ville pour se mettre en mesure et se procurer ciseaux, sacs d'emballage, provisions, etc., et prendre, en un mot, toutes les dispositions nécessaires pour faire, ce qu'on appelle ici, la nouvelle saison.

« **SUIFS.** — Les suifs de l'Australie sont blancs, fermes, durs et aussi estimés en Angleterre que les meilleurs suifs de Russie. Ils s'emballent en futailles de bois du pays de 700 à 900 liv., et valent à Sydney de 27 à 31 schellings le quintal (poids net). Le suif de mouton se paie ordinairement un demi-schelling de plus, par quintal, que celui de bœuf.

« Ce commerce, encore en enfance, puisqu'il ne date que de 1843, a déjà acquis une grande importance et promet le plus beau résultat. Depuis deux ans surtout, il a pris un essor vraiment remarquable, et aujourd'hui il éveille de plus en plus la sollicitude des squatters. Beaucoup de bœufs et de moutons, qui d'ordinaire étaient destinés aux boucheries, sont maintenant abattus pour faire du suif. Ces opérations ont principalement lieu dans les stations éloignées de moyens de communications, et d'où les squatters ne pourraient se défaire qu'à vil prix du surcroît de leurs troupeaux.

« Le nombre des bestiaux tués pour faire du suif a été en 1848 de 286,392 moutons et de 38,642 bœufs.

« On cite des squatters qui, cette année, ont fait abattre, à cet effet, jusqu'à 1,000 bœufs et 11,000 moutons.

« La quantité moyenne de suif donnée par chaque mouton est de 18 à 20 liv. Les bœufs donnent de 160 à 170 liv.

« La Nouvelle-Galles du sud compte maintenant soixante-deux établissements en pleine activité pour faire bouillir des animaux. La belle et bonne viande qui reste après l'opération, et qui en Europe serait

d'un si grand secours à tant de familles pauvres, est ici impitoyablement jetée sans qu'on en tire même partie comme engrais.

« Les exportations ont suivi la progression suivante :

1843	5,600	quintaux ;	valeur	9,639	liv. sterl.
1844	56,609	—	—	83,511	—
1845	71,995	—	—	102,746	—
1846	20,357	—	—	28,107	—
1847	69,690	—	—	108,186	—
1848	98,213	—	—	140,579	—

« En 1849, bien que les relevés officiels fussent encore attendus, les documents de la douane constataient un accroissement de 40 à 50,000 quintaux ; et, cette année, des personnes à même d'être bien informées assurent que l'exportation atteindra de 280 à 300 mille quintaux.

« L'année 1846 doit être considérée comme une exception, vu son extrême sécheresse, qui a été vraiment ruineuse pour le pays. »

Nous ne pouvons mieux faire que de recommander la lecture du rapport de M. Edouard Wyvekens aux personnes désireuses de se former une idée exacte des éléments de trafic que présentent les différents districts de l'Australie. C'est l'agriculture, c'est le commerce, disons-le en terminant, qui assurent l'avenir de cette riche colonie, et non point la moisson d'or qu'y recueillent aujourd'hui les aventuriers de toutes les nations !

C. LAVOLLÉE.

LES COMBATS D'AFRIQUE.

L'OUAREZ-EDDIN.

(17 mai 1844.)

... Le maréchal Bugeaud, à peine arrivé dans la Kabylie, avait pénétré par la route de Dellys dans la vallée du Sébaou, territoire de la puissante confédération des Flissah. Une première fois, il avait atteint les rassemblements kabyles dans la vallée de Taourgha, au passage d'un gué, et il les avait poussés devant lui en leur tuant 400 hommes. Quatre jours après, c'est-à-dire le 16 mai 1844, il arrivait à travers une contrée montueuse et difficile devant un amas confus de hauteurs escarpées. Ces hauteurs riches et peuplées prennent leur nom du premier et principal village qui les couronne, *Ouarez-Eddin*. Ouarez-Eddin commande à cinquante-deux villages, épars sur les pentes ou sur les crêtes des rochers.

C'est sur ces hauteurs d'Ouarez-Eddin que tous les Kabyles du Djerdjera semblaient s'être donné rendez-vous pour résister en masse à notre invasion. Depuis les Amarouas, dont les collines fromenteuses s'étendent sur les bords de la mer de Dellys à Bougie, jusqu'aux Zaouas indomptés qui habitent les sommets les plus élevés et les plus inaccessibles de la grande montagne, toutes les tribus de la Kabylie étaient accourues au secours de la confédération des Flissah. Cette fois, ce n'étaient pas seulement les marabouts vénérés et les chérifs inspirés de Dieu qui poussaient contre nous ces populations fanatiques et guerrières. Les femmes elles-mêmes, les femmes avaient dit aux Kabyles : « Nous

ne vous préparerons pas le kouscoussou, tant que vous n'aurez pas fait parler la poudre. » La poudre allait donc parler.

Lorsque notre colonne assit son bivouac dans les bas-fonds, elle put distinguer, à huit cents pieds au-devant et au-dessus d'elle, les divers contingents kabyles qui s'échelonnaient sur les crêtes principales de la montagne. Nos auxiliaires indigènes nous dénombrèrent les tribus rassemblées sur leurs insignes distinctifs et divers. Avec les contingents du sud qui arrivèrent dans la soirée, et dont l'approche était saluée par des acclamations bruyantes et sauvages, les Kabyles comptaient une vingtaine de mille fusils sur les hauteurs d'Ouarez-Eddin. Notre colonne était d'environ cinq mille hommes, avec les tirailleurs indigènes et les six cents cavaliers du goum.

Pour bien faire comprendre une action militaire, il faut d'abord familiariser l'esprit du lecteur avec l'exacte configuration des lieux. Qu'on se figure donc un angle très-ouvert dont le sommet est le point le plus élevé et le plus éloigné. On aura ainsi devant les yeux la crête dominante de la montagne qui servait de point de partage à la ligne des Kabyles, formant à peu près deux lieues de front. Leurs deux ailes occupaient les crêtes inférieures qui, reliées vers le centre à la crête principale et dominante, descendaient vers notre campement comme pour l'envelopper.

En suivant la ligne de partage jusqu'au sommet de l'angle que je viens de décrire, l'œil courait sur une arête en lame de couteau creusée à droite et à gauche par des ravins profonds, ce qui rendait inabordable par là la ligne des Kabyles, à moins qu'on ne remontât cette arête ardue et périlleuse jusqu'au sommet de l'angle pour couper en deux l'ennemi par son centre, c'est-à-dire à la crête supérieure.

Il y avait peut-être plus de témérité que d'audace à

aborder les Kabyles dans ces positions formidables et en si grand nombre. Avant le maréchal Bugeaud, on n'aurait même pas pensé que cela fût possible. Mais le brave maréchal appliquait à la guerre d'Afrique une théorie qu'il mit aussi souvent en action qu'en précepte : c'est que, ayant affaire à des masses sans cohésion et sans discipline, il ne faut jamais se laisser arrêter par leur force numérique, une fois que se trouve dépassé le nombre qui leur permet de vous envelopper ; qu'ainsi, la victoire n'est pas plus difficile à un régiment contre des rassemblements de vingt mille hommes que contre des rassemblements de cinq mille hommes ; qu'elle est seulement plus fatigante, parce qu'il faut tuer plus de monde : voilà tout.

En effet, quelques jours auparavant, à Taourgha, le maréchal avait trouvé une occasion admirable d'expérimenter sa théorie. Voyant devant lui un millier de Kabyles, il avait ordonné au lieutenant-colonel Daumas de leur courir sus incontinent. Or, nous n'avions d'autre cavalerie à Taourgha que les cavaliers du goum, lesquels refusèrent de suivre le colonel Daumas dans cette attaque périlleuse. Il fallut donc que celui-ci formât à la hâte un escadron d'élite avec des cavaliers de toute arme en service. Il réunit ainsi trente hommes et se précipita sur les mille Kabyles : quarante cavaliers du goum seulement voulurent bien consentir à le suivre. Ce petit escadron improvisé essuya le feu des Kabyles à portée de pistolet : deux hommes tombèrent ; mais le reste était déjà au milieu de la masse inconsistante des Kabyles, les labourant en tout sens par peloton serré, si bien que cent cinquante ennemis restèrent morts sur le carreau et qu'un plus grand nombre dut la vie à la pitié des cavaliers du goum, qui, ne voulant pas frapper des coréligionnaires, se contentaient de les désarmer.

Pas plus cette fois que les autres, le maréchal ne voulut en avoir le démenti : il annonça donc à ses offi-

ciers assemblés qu'on attaquerait le lendemain matin. Quelques-uns, ceux dont l'intrépidité était la plus incontestée, se récrièrent; d'autres hasardèrent quelques objections. Mais le vieux maréchal répondit en souriant paternellement : « Je vois, messieurs, que vous n'êtes
« pas encore assez pénétrés de l'efficacité de ma théorie;
« à Dieu ne plaise que je laisse échapper cette occasion
« de vous prouver une fois de plus que cette théorie ne
« défaille pas à la pratique! Ils sont vingt mille là-
« haut : je voudrais, pour ma part qu'ils fussent qua-
« rante mille, nous en tuerions davantage; la leçon se-
« rait plus durable, et le succès n'en serait pas moins
« assuré. Ne l'oubliez donc jamais : les masses con-
« fuses et qui ne savent pas se serrer aux coudes ne
« gagnent aucune force réelle par leur accroissement
« numérique; au contraire, le désordre et la confusion
« augmentent en raison directe de leur multitude. »

La nuit était venue : le vent soufflait avec force; d'épais nuages erraient dans le ciel, et de leurs déchirures allait bientôt tomber la pluie. Les feux du camp furent allumés comme si toute la colonne avait dû passer la nuit au bivouac. Cependant les préparatifs de l'attaque se faisaient en silence. Les zouaves et les carabiniers du 3^e bataillon de Vincennes qui devaient marcher en tête furent bientôt prêts. Mais il n'en fut pas de même des cacolets qui devaient les suivre. Les cacolets étaient encore une invention du maréchal. Il avait trouvé le moyen de faire monter des pièces de montagne jusqu'aux cimes les plus escarpées où un piéton osait à peine gravir. Grâce à lui, l'obusier de 12 était devenu maniable comme un fusil de rempart; il faisait le chargement d'un mulet. Un second mulet portait l'affût. Le service de chaque pièce, approvisionnée à cent coups, avec une réserve de 25,000 cartouches, devenait le chargement de vingt-cinq mulets. Or, comme le maréchal amenait trois pièces de montagne sur les hauteurs

d'Ouarez-Eddin , c'étaient donc plus de 80 mulets qui devaient suivre. Ces cacolets étaient escortés par une centaine de cavaliers tant arabes que français, et par un bataillon d'élite. Puis enfin venait l'infanterie, huit bataillons en tout.

Lorsque l'ordre de marche fut transmis à la colonne, il était deux heures du matin : il fallait gravir le sentier ardu et étroit que nous avons décrit, de façon à atteindre au village qui le domine avant le point du jour. Mais la nuit était devenue très-noire; d'épais brouillards couvraient la montagne, et la pluie tombait avec violence. L'ascension devenait impossible par un temps pareil. Il fallait l'essayer pourtant : car il était probable que les Kabyles, rassurés déjà sur nos dispositions par les feux que le maréchal avait fait tenir allumés dans le camp, avaient cherché un refuge contre la tempête et ne songeaient point à se garder.

A trois heures donc, l'ordre fut de nouveau transmis à la colonne de monter grand train. Il ne resta plus au camp qu'un seul bataillon et le train des équipages, plus les escadrons et la réserve du général Korte, qui devait en partir le matin pour tourner la montagne jusqu'à ses versants sud, par où le maréchal comptait précipiter les Kabyles des hauteurs.

Les soldats montèrent un à un par le sentier à pic, sous une pluie battante. Bientôt même cet étroit sentier devint si peu praticable, que le maréchal fut obligé de descendre de son cheval, et de le conduire par la bride : les cavaliers qui escortaient les cacolets en firent autant. Dans ce moment critique, il eût suffi d'une sentinelle kabyle donnant l'alarme et d'une fusillade partant des hauteurs pour nous précipiter dans les ravins et dans les précipices qui nous entouraient de toutes parts. Heureusement, les zouaves et les carabinières de Vincennes , suivis d'une section de sapeurs, avaient fait force de jarrets; ils atteignaient au village

d'Ouarez-Eddin, qui fermait l'arête aux deux tiers de sa hauteur. Ils l'emportent à la bayonnette et poussent en avant. Malheureusement, le reste de la colonne, embarrassée par les cacolets et les chevaux qui s'abattent, ne peut les suivre, de telle sorte qu'elle se voit séparée par le village emporté de sa tête de colonne lancée en avant.

Les premières lueurs du jour blanchissaient l'horizon, lorsque quelques compagnies de fantassins parvinrent à se dégager du milieu des chevaux et des cacolets. Elles traversèrent à la course, à la suite du maréchal, le village emporté, où trente Kabyles gisaient morts à côté de trois zouaves. Derrière Ouarez-Eddin s'étend un plateau en talus qui mène jusqu'au sommet de la montagne, d'une lieue d'étendue environ de droite à gauche; il est entremêlé de bois, de rochers et de gazon. Qu'était devenue la tête de colonne? Bientôt le maréchal entendit à sa droite, derrière un bois qui lui cachait la vue de ses soldats engagés, une fusillade vive et déjà lointaine. Mais il vit aussitôt à sa gauche les Kabyles de l'aile droite s'ébranler pour tomber sur la colonne qui montait en désordre : il était probable que les Kabyles de l'aile droite s'étaient ébranlés aussi pour disputer les hauteurs du centre à notre tête de colonne, puisque le combat était déjà engagé de ce côté. Que faire ?

Le maréchal pensa avec juste raison que le péril le plus grand était à sa gauche, où était la plus grande masse de Kabyles : il lança donc de ce côté tout ce qu'il eut sous la main de soldats disponibles. Mais, au point de partage d'où il partait, il laissa un officier d'ordonnance pour dire aux deux bataillons du 48^e de ligne de s'élancer à droite au secours de la tête de colonne, aussitôt qu'ils auraient débouché du village.

Rejoignons à droite les zouaves, les carabiniers de Vincennes et les sapeurs engagés. Arrivés dans un bois

qui les aurait parfaitement protégés, ils ne purent contenir leur ardeur en voyant une masse de Kabyles s'avancer par une clairière, et ils se précipitèrent sur eux avec une impétuosité folle. Les Kabyles, surpris par cette attaque soudaine, reculèrent d'abord : mais bientôt, voyant le petit nombre de leurs assaillants, ils revinrent sur eux et les enveloppèrent. C'était cette fusillade que le maréchal avait entendue. Jamais la fameuse théorie du maréchal ne fut mise à plus rude épreuve. Pour se dégager seulement de cette masse de Kabyles, il fallait que chaque soldat expédiât d'abord trois ou quatre ennemis à la bayonnette avant de pouvoir reprendre rang parmi ses compagnons. La plupart le firent ; les autres succombèrent. Mais, grâce au sang-froid et à l'énergie de nos officiers, les rangs purent se reformer. Le brave lieutenant-colonel des zouaves, M. Chasseloup-Laubat, échappait à la mort comme par miracle. A côté de lui et à la tête de sa compagnie, le capitaine Corréard recevait un premier coup de feu et, le sabre haut, il criait à ses zouaves : « *A la bayonnette, mes enfants !* » Une seconde balle l'atteignait, et il criait encore : « *En avant ! et fermes dans les rangs !* » Mais aussitôt les zouaves étaient de nouveau refoulés par une autre décharge qui apportait une troisième blessure à l'indompté capitaine.

Dans ce moment, la compagnie des carabiniers de Vincennes, dirigée par le lieutenant Hurvoi, fit une diversion vigoureuse en se portant contre les Kabyles qui allaient nous déborder. Les sapeurs, de leur côté, conduits par le lieutenant du génie Stanicq, venaient au secours des zouaves compromis. Ces braves détachements étaient, pour ainsi dire, inondés par les balles des Kabyles. M. Hurvoi est blessé à la tête de sa compagnie. Les zouaves, reprenant haleine, s'élancent de nouveau. Ils sont encore criblés de balles. Le capitaine Corréard, atteint une quatrième fois, est enfin obligé

d'abandonner le commandement de sa compagnie : il laisse échapper son sabre, qu'il portait devant ses soldats comme un *Ẓoïdon*, et tombe sur son coude. Le lieutenant Rampont crie alors : *En avant!* et se met à la tête d'une charge furieuse dans laquelle lui-même est blessé, pendant que le brave Guichard, simple soldat, prend son glorieux capitaine entre ses bras, et l'emporte au milieu d'une grêle de balles.

Ceux qui n'estiment un combat que d'après le nombre des morts et des blessés ne savent pas que l'énergie et le courage se déploient le plus souvent en raison inverse de la grandeur du champ de bataille, et que la mort d'un homme impressionne d'autant plus que le théâtre où il meurt est plus limité. Le zouave Guichard savait bien qu'il attirait sur lui les balles des Kabyles en emportant son capitaine du champ de bataille, et c'est pourquoi j'inscris ici son nom avec la même fierté que le nom de M. Corréard.

Enfin, les Kabyles, déjà maîtres du terrain, allaient étouffer sous leur masse nos trois détachements, lorsque le battement précipité des tambours se fit entendre dans le bois : c'était le 48^e qui s'avancait au pas de charge, suivi de quelques compagnies du 3^e léger. Les Kabyles, troublés, reculèrent. Bientôt les zouaves escaladèrent les hauteurs, et de ce côté nous restâmes maîtres des positions, du moins provisoirement.

A notre gauche, la masse des Kabyles qui faisaient face au maréchal était encore plus considérable qu'à droite. Ce furent encore les zouaves qui d'abord furent lancés contre eux, appuyés par le bataillon d'élite et par les tirailleurs indigènes. Les Kabyles s'abritèrent dans leurs villages épars sur les pentes méridionales de la montagne : c'est de là qu'ils s'élançaient à l'improviste contre nos soldats que la nature du terrain forçait à s'avancer par détachements isolés. Il fallut que nos trois pièces de montagnes criblassent ces

villages d'obus pour en faire déguerpir les Kabyles.

Alors les cent chevaux que le maréchal avait à sa disposition furent lancés contre ces masses errantes et débusquées et les précipitèrent sur les pentes rapides qui conduisent à la vallée de l'Oued-Kesseub, par le revers de la montagne. Si le général Korte avec ses escadrons, les deux bataillons d'infanterie et sa pièce de montagne, avait pu atteindre à temps la vallée de l'Oued-Kesseub, l'aile droite des Kabyles eût été détruite à peu près en entier. Malheureusement, le général Korte, ayant à opter entre deux directions différentes, était arrivé dans la vallée une demi-heure trop tard, et sa diversion fut à peu près inutile.

Pendant que le maréchal poussait les Kabyles de l'aile droite sur les pentes sud de la montagne, le combat avait repris plus acharné au point de partage, c'est-à-dire sur les crêtes du centre où nous avons laissé les zouaves et les deux bataillons fort incomplets du 48^e. Si peu experts à la tactique que fussent les Kabyles, ils avaient pourtant compris que ces positions étaient pour ainsi dire la clef de voûte de la victoire; qu'elles reliaient ou coupaient en deux leur ligne de bataille, suivant qu'elles resteraient au pouvoir des Français ou qu'elles leur seraient enlevées. Aussi avaient-ils réuni tous leurs efforts sur ce point, et ils se précipitèrent de nouveau sur les faibles détachements qui les occupaient avec plus d'ensemble qu'on n'aurait pu en attendre de ces masses incohérentes.

Il était impossible que les deux compagnies déjà décimées des zouaves, quelques sapeurs, et les deux faibles bataillons du 48^e, tinsent longtemps contre cette attaque formidable. Mais le colonel Renault était là pour faire face à ce danger pressant, et il s'arrangea de façon à donner au maréchal le temps d'arriver avec du renfort. En effet, le maréchal, entendant le bruit du combat, laissa le commandement de l'aile gauche au général

Gentil avec ordre de rallier ; et, prenant avec lui le 3^e léger et le 26^e de ligne, il remonta en toute hâte les pentes qui menaient à la crête supérieure. Il arriva à temps pour délivrer le 48^e, comme le 48^e était arrivé à temps pour délivrer les zouaves. Les Kabyles furent refoulés de rocher en rocher, de village en village pendant une lieue et précipités enfin de ce côté de la montagne comme ils l'avaient été par les revers de l'Oued-Kesseub. Une seule compagnie du 48^e en tua cinquante dans un village où l'ennemi s'était retranché.

Cependant le bruit du combat qui venait d'avoir lieu avait été entendu des Kabyles de l'aile droite, cachés dans les rochers. Justement ils voyaient en ce moment le général Gentil se reposer sur les pentes nord qui descendaient vers la plaine où nous avions laissé notre campement. De son côté, le maréchal opérait le même mouvement à l'aile droite. Nous avons dit que le champ de bataille avait environ deux lieues d'étendue, de droite à gauche. On doit comprendre que, sur ce vaste espace entrecoupé de ravins, de buissons et de rochers, les engagements partiels avaient dû être nombreux et que le ralliement des troupes fut long et difficile. Le maréchal avait sous la main trois aides-de-camp infatigables et familiers au danger : c'étaient les capitaines Guilmot, Garraube et Rivet. Leur rôle fut pénible et périlleux ce jour-là, soit pour transmettre les ordres du maréchal aux corps isolés, soit pour surveiller les mouvements de l'ennemi, soit enfin pour apporter des nouvelles au maréchal, le plus souvent au travers des partis ennemis.

Ils revenaient en ce moment bride abattue annoncer au maréchal que les Kabyles, prenant sans doute notre mouvement pour une retraite, refluaient vers notre front d'attaque ; et bientôt en effet on les vit apparaître, à droite et à gauche, descendant les pentes d'où nous les avions chassés une première fois. Le maréchal était

debout et isolé sur un petit plateau découvert, le front nu, exposé de tous côtés aux balles des Kabyles, qui le visaient de loin comme une cible en jetant de grands cris. Les compagnies qui étaient à sa portée voulurent s'avancer pour garantir au moins sa personne, mais il leur fit signe de loin de s'arrêter, et leur envoya l'ordre de ne point répondre au feu des Kabyles et de se masser en colonne.

Les Kabyles, jusque-là épars en tirailleurs, serrèrent leur cercle en s'avançant : l'aspect du redouté maréchal, calme et presque indifférent, leur donnait un vertige d'audace ; ils se précipitaient sans plus songer à recharger leurs fusils. Tout à coup, à un geste du maréchal, notre colonne se dilate, pour ainsi dire, et fait explosion, brisant de toutes parts le cercle des Kabyles éperdus. La charge rayonne en tous sens et semble grossir, par cette dilatation impétueuse, les rangs de la colonne. Les Kabyles furent dispersés devant nos bayonnettes, qui les poussent d'un tel élan qu'ils n'osent même pas s'arrêter sur les belles positions qui auraient pu les abriter dans leur déroute.

Cette fois, le combat paraissait terminé. Il ne restait plus trace de Kabyles sur la plate-forme occupée par nos troupes. Le maréchal fit battre le rappel pour donner aux soldats le repos qu'ils avaient si bien gagné par dix heures de lutte et de fatigues continues. Le lieu désigné pour le bivouac était en vue de la plaine, en face des pentes nord du Djerdjera. Tout près de là coulait une belle fontaine où nos soldats pourraient se désaltérer. Le général Gentil avait reçu l'ordre de descendre l'arête de la montagne jusqu'à notre campement de la veille, pour y prendre les détachements que nous y avions laissés, pendant que le maréchal installerait le gros de la colonne sur l'emplacement que je viens de décrire.

Mais cette fois encore, les Kabyles prirent ce double

mouvement pour une retraite. Ils crurent sans doute que nous cédions à la fatigue et à la chaleur, et que nous étions effrayés de notre petit nombre. Ils revinrent donc à la charge : ce qui augmentait leur présomption, c'est qu'ils voyaient descendre en face de nous par les pentes nord du Djerdjera un nouveau contingent de confédérés qui arrivait à leur secours. Nous les apercevions bien aussi : mais, comme ils n'étaient que trois mille environ, le maréchal crut qu'ils n'oseraient pas se hasarder à la lutte, s'il parvenait à rejeter une troisième fois par les pentes sud les Kabyles obstinés qui revenaient sur les derrières. Ceux-ci n'osaient pas trop s'aventurer du côté où ils savaient qu'était le maréchal ; ils se contentaient de harceler de loin la queue de la colonne. Mais ils devenaient plus entreprenants du côté par où le général Gentil descendait vers la plaine. Le maréchal envoya le colonel Pélissier à la tête du 26^e pour les refouler. Une charge impétueuse, aidée de quelques volées d'artillerie, en eut raison.

Mais tout n'était pas encore fini. Pendant que nos troupes étaient occupées à installer leur campement, une compagnie de voltigeurs du 48^e avait été placée en vedette au bord d'un ravin couvert de bois qui nous séparait par une fissure énorme des pentes de la montagne par lesquelles nous avons vu défiler les trois mille Kabyles signalés. Tout à coup cette compagnie reçoit une fusillade formidable à portée de pistolet ; c'étaient les Kabyles qui avaient remonté le ravin, cachés par le bois et les broussailles. La compagnie, surprise et décimée, recule en désordre jusque dans le campement. Mais trois autres compagnies du 48^e se trouvèrent aussitôt en ligne, bientôt suivies par deux bataillons du 3^e léger. Les Kabyles furent rejetés dans le ravin, où nos soldats acharnés les poursuivirent la bayonnette aux reins, jusqu'à ce qu'enfin l'ennemi, dispersé, fût devenu tout à fait insaisissable.

Il était cinq heures du soir : ce combat d'Ouarez-Eddin, si accidenté et si rempli d'engagements divers, durait depuis quatorze heures, si l'on compte les deux heures qu'avait duré l'ascension de l'arête. Il n'avait pas laissé un seul moment de répit à nos troupes. Nous n'eûmes pourtant que cent trente morts et blessés. Les Kabyles laissaient onze cents cadavres à travers les rochers.

Aussi le maréchal pouvait-il dire le soir à ses officiers rassemblés : « Eh bien ! messieurs, que dites-vous de ma théorie ? » Jamais, en effet, l'illustre capitaine n'avait montré plus de décision, communiqué plus d'ardeur à ses soldats et tiré plus de parti de la disposition des lieux.

Voici, au surplus, comment le général Daumas apprécie le combat d'Ouarez-Eddin dans son livre si intéressant sur la *Grande-Kabylie* :

« C'est par leurs résultats moraux qu'il faut juger de
« semblables affaires. Celle-ci renfermait en germe la
« conquête de toute la Kabylie, tant elle avait précisé
« l'ascendant de nos troupes sur les contingents mon-
« tagnards : ces derniers littéralement n'osaient plus
« les regarder en face. Quant au fait d'armes en lui-
« même, si l'on considère la disproportion numérique,
« les difficultés du terrain, l'énergie, la durée de la ré-
« sistance, on ne sera peut-être pas surpris d'apprendre
« que beaucoup d'officiers le placent, soit pour le ma-
« réchal, soit pour l'armée d'Afrique, à côté et même
« au-dessus de la bataille d'Isly. »

Toutes les tribus de la grande vallée du Sebaou vinrent au camp du maréchal demander l'aman. La poudre avait parlé : les femmes des Kabyles ne refusèrent plus de leur préparer le kouscoussou. F. DUCUING ¹.

¹ Cet épisode si intéressant, déjà publié, sous le pseudonyme de *Fabien d'Isaux*, par le journal *le Pays*, est détaché d'un livre qui paraîtra prochainement et dans lequel seront décrits les principaux faits d'armes de notre armée d'Afrique.

LES FAMILLES D'ORIENT¹.

HISTOIRE DE LA FAMILLE DE LUSIGNAN.

XVIII. — Charlotte de LUSIGNAN succéda à son père dont elle était seule et unique héritière, et fut couronnée à Nicosie pour les trois royaumes de Chypre, de Jérusalem et d'Arménie. Au retour de la cérémonie du couronnement, la reine, surprise par un soubresaut de sa haquenée, se pencha en avant et laissa tomber de sa tête la couronne qui venait d'y être posée ; cet accident ne manqua pas d'être regardé par le peuple comme un fâcheux présage.

Charlotte, au moment où elle avait perdu son père, était fiancée à Louis de Savoie, comte de Genève, second fils de Louis de Savoie et d'Anne de Chypre, sœur de Jean III. On dut ajourner ce mariage, dont la conclusion n'eut lieu que le 7 octobre 1459 ; peu après on vit arriver dans l'île de Chypre le jeune monarque avec une flotte chargée de troupes de débarquement. C'était le signal de la retraite pour le bâtard, qui, dans sa rage, eut recours à un moyen diabolique. Il se réfugia au grand Caire, près du soudan, lui demandant l'investiture du royaume de Chypre, tandis qu'il dépêchait en même temps à Constantinople un de ses affidés chargés d'implorer la protection du grand-seigneur et de lui offrir le même tribut qu'au prince égyptien.

Prévenu de cette intrigue par son ambassadeur au Caire, le roi Louis écrivit en diligence au grand-maître de Rhodes pour lui demander l'assistance de ses con-

¹ Voir les livraisons de mars, juin et juillet 1852.

seils et de ses armes. Dans ces conjonctures, le grand-maître, sans attendre même de nouvelles lettres du roi, dépêcha Jean Delphin, commandeur de Nissara, au grand Caire, avec l'ordre de traverser les prétentions et les intrigues du bâtard.

L'habileté de cet envoyé commençait à faire pencher les esprits du côté du bon droit, lorsque survint un ambassadeur de Mahomet chargé d'appuyer le bâtard et d'offrir au soudan une armée destinée à hâter la conquête de l'île de Chypre. L'Egyptien, empressé de déférer aux désirs d'un prince dont, en ce moment-là, personne ne voulait encourir le ressentiment, accorda l'investiture au bâtard de Lusignan, et, pour l'aider à se mettre en possession du trône, le fit accompagner par des forces imposantes, qui vinrent débarquer en Chypre au mois de septembre 1460. La reine et son époux se renfermèrent dans Cérines, seule forteresse en état de soutenir un siège.

On s'étonnera sans doute de voir la souveraine légitime du royaume presque abandonnée de ses sujets et réduite à un petit nombre de serviteurs dévoués, seuls restes des familles françaises venues en Chypre trois cents ans auparavant, mais ce fait s'explique naturellement par l'influence chaque jour plus sensible que les habitudes et la langue des Grecs prenaient sur la société latine de l'île de Chypre depuis le règne de Jean II et la domination d'Hélène Paléologue, sa femme. Les Grecs, contrairement aux usages et aux lois établis en Chypre à la suite de la conquête franque, étaient admis dans les rangs de la noblesse et appelés aux hautes dignités de la cour et du gouvernement. Leur race se renouvelant sans cesse avec les mêmes idées, les mêmes mœurs, le même langage dans les populations des campagnes, tendait partout à supplanter l'élément latin, dont l'esprit, qui n'était plus entretenu par les émigrations d'Europe, s'altérait peu à peu. Déjà même beaucoup de familles, françaises d'origine, avaient aban-

donné la langue de leurs pères et adopté l'idiome grec. Ajoutons encore que le séjour prolongé des Génois à Famagouste avait développé l'esprit mercantile, cet esprit si destructeur des nationalités en l'absence d'un gouvernement fort et intelligent qui le contienne dans les strictes limites des besoins commerciaux. Telle était donc la situation des choses au moment où la dernière descendante de la race royale se trouvait aux prises avec son compétiteur; mais c'est aussi de ce moment qu'apparaît le grand caractère de Charlotte. Faible et débile en apparence, mais douée des sentiments les plus énergiques et les plus nobles, cette femme réunissait en elle l'éloquence et la pénétration des Grecs, héritage de sa mère Hélène, aux mâles qualités des peuples d'occident, qu'elle tenait de ses ancêtres paternels. Son mari, d'un naturel timide et d'une santé délicate, ne pouvant se présenter dans l'arène, reprit le chemin de la Savoie. La reine, seule, sans trésor, n'ayant plus qu'une forteresse et de rares partisans en Chypre, part pour Mantoue, où résidait alors le pape Pie II, et en obtient quelques secours d'hommes et de vivres, avec lesquels elle débarque résolument à Paphos, traverse le pays couvert de Mameluks et de Catalans, et vient ravitailler Cérines, où sa présence ranime le courage de ses adhérents.

N'ayant pas assez de troupes pour laisser garnison à Paphos, et se contentant d'avoir assuré la défense de Cérines, Charlotte vint à Rhodes sous la protection du grand-maître. La naissance de cette jeune princesse, sa dignité royale, ses malheurs et, plus que tout cela encore, cet empire naturel que donne la beauté lui firent de zélés partisans parmi les chevaliers. On remarqua surtout que le commandeur d'Aubusson, soit pure générosité, soit inclination secrète, s'attacha particulièrement à ses intérêts; ce fut avec son aide que la princesse, infatigable dans ses démarches, ouvrit

des négociations à Constantinople et tenta même, quelques années plus tard, de mettre dans son parti l'amiral de la flotte vénitienne envoyé pour soutenir son adversaire. Au moyen d'emprunts aux dominicains de Nicosie, aux chevaliers de Rhodes et aux Génois, elle pouvait nourrir la garnison de Cérines et suffire à l'entretien de sa maison. Des ressources lui étaient d'ailleurs envoyées par le duc de Savoie, le souverain Pontife, le roi de France et le duc de Bourgogne.

Tant d'efforts étaient infructueux, et la place de Cérines, assiégée depuis quatre ans, devait suivre le sort commun. Sous l'influence du manque de vivres et de munitions, qui rendait chaque jour sa position plus pénible, et séduit en outre par les promesses de l'usurpateur, le commandant se rendit le 25 août 1464.

Enfin, après plusieurs années de luttes, Charlotte voit mourir le traître qui l'a détrônée; mais elle est délaissée, appauvrie, souffrante, sans ressources; ses partisans sont battus et dispersés, la Savoie est fatiguée de fournir aux dépenses de la guerre, les princes d'Europe sont sourds à ses prières, n'importe, elle trouve une nouvelle énergie dans son infortune, adopte un fils du roi de Naples et se rend au Caire avec lui, comptant sur son ascendant pour changer la politique du sultan. Le destin fait échouer toutes ces généreuses tentatives, et l'héritière des Lusignan, désespérant de rentrer dans son royaume, fait cession de tous ses droits à Charles I^{er}, duc de Savoie, et à ses successeurs par un acte du 28 juillet 1482. Puis, accablée de soucis et de langueur, elle se retire à Rome, près du Vatican, où avaient toujours été ses plus fidèles amis. On possède un portrait de cette princesse, où elle est représentée portant une couronne royale dont le diadème retient un long voile retombant sur les épaules; elle a le front élevé, les yeux noirs et brillants; sa bouche un peu serrée, son teint pâle et fatigué, offrent les caractères frappants de la dignité et de la souffrance.

Charlotte mourut à Rome, le 16 juillet 1489, à l'âge de quarante-neuf ans, sans laisser d'enfants.

**BRANCHE BATARDE DES LUSIGNAN, ROIS DE CHYPRE,
DE JÉRUSALEM ET D'ARMÉNIE.**

XVIII. — Jacques II, roi de Chypre, de Jérusalem et d'Arménie, était fils naturel du roi Jean III et de Marie de Patras, à laquelle la reine Hélène avait coupé le nez dans un accès de jalousie. Destiné dès l'enfance à la carrière ecclésiastique, il était sous-diacre et archevêque de Nicosie lors de la mort de son père, mais jamais homme ne fut moins fait pour le sacerdoce. Doué d'un caractère bouillant et impétueux, il se laissait aller à ses passions pour lesquelles il était capable de tout sacrifier.

Nous avons vu comment il déposséda l'infortunée reine Charlotte pour s'emparer d'un trône auquel le vice de sa naissance ne lui donnait aucun droit. Une fois en possession de Cérines, qui s'était rendue, Jacques-le-Bâtard avait encore à terminer la conquête de l'île par la prise de Famagouste, qui se trouvait presque abandonnée de ses maîtres. Une capitulation du gouverneur rendit cette place, que Gênes possédait depuis quatre-vingt-dix ans, sous la condition expresse qu'elle serait gouvernée selon les lois génoises et non d'après les assises de Jérusalem.

Le nouveau roi n'avait pu usurper la couronne qu'avec les secours du sultan d'Égypte, dont l'armée semblait vouloir s'impatroniser en Chypre. La charge devenait lourde, le trésor s'épuisait pour faire face aux dépenses de cette garnison. Après avoir levé de fortes impositions sur les partisans de sa sœur Charlotte, et même confisqué leurs biens, Lusignan alla jusqu'à enlever les chaudières des bains publics qui appartenaient à la couronne, et faire frapper monnaie avec le métal provenant de leur fonte; mais cette faible ressource fut bientôt épuisée. Instruit d'ailleurs, à n'en pouvoir

douter, que les Ottomans tendaient à s'emparer de l'autorité, il résolut alors de se débarrasser de ses onéreux alliés par un moyen prompt et économique. Il les dissémina en plusieurs troupes qui furent chacune attirées dans un piège et exterminées en un jour. C'était assez mal payer les services de ceux qui l'avaient mis sur le trône et s'exposer à la colère du soudan qui, à cette nouvelle, jura de mettre l'île de Chypre à feu et à sang; mais Lusignan sut présenter si adroitement les faits à la cour du Caire qu'il réussit à se faire pardonner son incartade.

Jacques, n'ayant plus rien à craindre de ses ennemis, s'abandonna à tous les dérèglements d'une existence licencieuse, et ne se fit aucun scrupule de dépouiller les nobles de son royaume pour enrichir des seigneurs vénitiens complices de ses débauches. Une telle conduite n'était pas propre à lui attirer les bonnes grâces du pape, que Lusignan eût désiré voir sanctionner son usurpation; aussi, une ambassade ayant été envoyée à Rome pour demander sa confirmation comme roi de Chypre et la main d'une descendante de la maison impériale de Paléologue, réfugiée près du saint Père, le mariage fut bien accordé, mais non la couronne de Chypre. La négociation n'eut aucune suite quant à ses deux objets.

Sans alliance avec aucune nation chrétienne et réduit à ses propres forces, Jacques ne pouvait se dissimuler qu'il lui faudrait, dans un temps plus ou moins long, avoir à combattre la puissance ottomane, qui n'abandonnait point ses vues sur l'île de Chypre. Cette appréhension donna lieu à un fait des plus extraordinaires. Si les Ottomans convoitaient Chypre comme le dernier boulevard de la chrétienté, ils avaient un concurrent dans la république de Venise, qui ne pouvait voir sans dépit les Génois de Famagouste monopoliser en partie le commerce du Levant. Jacques ne s'abusait donc pas en espérant que le sénat de Venise prêterait l'oreille à des ouvertures, qui furent en effet accueillies après avoir été pré-

sentées sous la simple forme d'une alliance matrimoniale. Un sénateur vénitien, nommé Cornaro, et fixé en Chypre, possédait une fille dont Lusignan fit demander la main; mais, comme les grandes familles vénitiennes ne pouvaient contracter d'alliance à l'étranger sans l'agrément du gouvernement, le père adressa une requête au sénat. Tout était convenu d'avance. Le sénat parut très-flatté de cette alliance dans la personne d'un de ses membres et, comme pour se montrer généreux et reconnaissant envers le roi de Chypre, il rédigea un acte d'adoption par lequel Catherine Cornaro était déclarée fille de la république de Saint-Marc. En conséquence de cette qualité, on donnait à la fiancée une dot de cent mille ducats et la république s'obligeait, par un traité solennel, à protéger le roi de Chypre contre ses ennemis : par ceux-ci on entendait les Génois qui revendiquaient Famagouste, et les chevaliers de Rhodes, qui avaient donné asile à la reine Charlotte. Le mariage eut lieu en 1471.

L'usurpateur ne fut pas longtemps sans éprouver qu'il est rare de trouver fidélité et bonne foi dans les traités dont l'injustice fait la base. Son gouvernement ne satisfait ni ses amis ni ses ennemis, et donne lieu à des conspirations contre lui auxquelles la république de Venise elle-même n'est pas étrangère. Les Vénitiens, profitant des dissensions qui agitent les différents partis, s'immiscent dans les conseils du roi, font passer des troupes dans les places fortes, sévissent indistinctement contre tous les partis au nom de Jacques qu'ils prétendent défendre et dont ils s'assurent la succession. Enfin, étant un jour parti seul avec les deux oncles de sa femme, André Cornaro et Louis Bembo, pour Famagouste, dont les environs lui fournissaient des chasses agréables, Jacques tombe subitement malade en proie à tous les symptômes de l'empoisonnement. Ordre est donné par les deux Vénitiens de ne laisser personne approcher de lui jusqu'à l'arrivée de la reine qui s'em-

presse de venir et de l'entourer de soins. Se sentant sur le point de succomber, Jacques fait mander Thomas Ficard, chancelier, et, en présence de tous les barons présents, dicte un testament dans la forme suivante : « Moy, Jacques II de Lusignan, par la grâce de Dieu roi de Chypre, de Jérusalem et d'Arménie, mon âme étant séparée de mon corps, je la recommande à Dieu et laisse pour tuteur de la créature qui est au ventre de la reine ma femme, et pour gouverneurs du royaume pendant la minorité d'icelle, Jean Perez Fabrice, comte de Carpasso et de Jaffa, capitaine-général de la marine ; Jean Fures, comte de Tripoli et capitaine de Famagouste ; Morfun de Gréguer, comte de Rochas ; André Cornaro, auditeur de Chypre, et Louis Bembo, tous deux gentilshommes vénitiens et oncles paternels et maternels de la reine ; Pierre d'Avila, connétable de Chypre ; Rinzon de Morin, chambellan, et Jean Aronium, auxquels je donne le gouvernement de mon royaume à la charge qu'ils reconnaîtront pour maîtresse principale la reine ma femme, et la créature qu'elle enfantera sera mon vrai héritier, et veux qu'elle ait mes royaumes ; et, au cas qu'elle meure, je les laisse à Gen, mon fils naturel, et, lui mourant sans héritier, à Jean, mon second fils naturel, et, advenant encore sa mort, Charlotte, ma fille naturelle y succédera. Que, s'il plaît à Dieu de l'appeler, je veux et entends que mes royaumes soient donnés au plus proche de mes parents de la race de Lusignan. Je laisse aussi à mon héritier mon trésor, et veux qu'incontinent après ma mort, pleine liberté soit donnée à ceux que j'ai fait mettre aux galères, car je les ai assez tourmentés. »

Jacques II, mourut l'an 1474, à l'âge de trente-trois ans, et fut enterré sans pompe ni honneurs dans la grande église cathédrale de Saint-Nicolas au côté droit du maître-autel. Il ne laissa qu'un fils légitime posthume, qui lui succéda, et trois bâtards.

Jacques, qui suit :

Gen, fils bâtard, parvint à un âge assez avancé et mourut au château d'Este, à Padoue, en 1555;

Jean, fils bâtard, mort à Venise;

Charlotte, fille bâtarde, morte en 1492, à Padoue, où elle fut enterrée dans le couvent de Saint-Augustin de l'ordre des frères prêcheurs.

XIX. — Jacques de LUSIGNAN, roi de Chypre, de Jérusalem et d'Arménie, III^e du nom, ne vint au monde qu'après la mort de son père. La reine sa mère était à peine veuve qu'elle se vit en butte aux attaques de l'énergique Charlotte de Lusignan et de ses partisans. De ce moment commença entre les deux reines, Charlotte de Lusignan et Catherine Cornaro, une lutte incessante où toutes les deux déployèrent les artifices les plus merveilleux; nous regrettons que notre cadre restreint ne nous permette pas d'en faire l'historique. A la mort de Jacques II, le gouvernement de Venise s'empressa d'envoyer un ambassadeur à la reine Catherine pour lui offrir ses compliments de condoléance; cet envoyé avait ordre de se montrer avec la flotte considérable qu'il commandait, dans le port de Rhodes, pour intimider la reine Charlotte de Lusignan réfugiée dans cette île. Cette princesse, qui puisait une nouvelle énergie au fond de chaque difficulté, mit tout en œuvre pour l'attacher à sa fortune. Elle avait frappé juste, et le Vénitien, entrevoyant déjà une couronne, était sur le point de se laisser séduire lorsque des rumeurs, excitées sur ses vaisseaux par les ennemis de Charlotte, le déterminèrent à accomplir sa mission jusqu'en Chypre. C'est peu après que Catherine Cornaro accoucha d'un fils qui fut proclamé roi en venant au monde sous la tutelle de sa mère. Lorsque la reine ou les gouverneurs voulaient prendre quelque mesure importante, ils présentaient le petit roi au peuple en lui levant la main comme s'il eût approuvé ce qu'ils faisaient.

Jacques III, qui avait été roi avant de naître, mourut avant de savoir ce que c'était que régner; il succomba en 1475, âgé d'un an et quelques mois.

Un pareil événement était bien fait pour ranimer les espérances de Charlotte de Lusignan, qui, de Rhodes, où elle continuait à résider, entretenait facilement des intelligences avec ses adhérents de Chypre. Il existait un parti ennemi naturel de Venise et qu'on appelait le parti napolitain. Quoiqu'il eût soutenu l'usurpation de Jacques II, ses tendances s'étaient modifiées à mesure que le joug vénitien s'était démasqué, et Charlotte se mit en tête de l'attirer à son tour; dans ce but, elle adopta un fils du roi de Naples, avec lequel elle se rendit au Caire, espérant obtenir du sultan l'investiture en faveur de ce jeune prince. Mais cette tentative échoua aussi bien que celles des partisans de Charlotte en Chypre, qui furent toutes déjouées par l'habileté des Vénitiens venus pour soutenir la reine Catherine Cornaro. Celle-ci dut à cet appui de se maintenir dans la possession de l'île jusqu'en 1489. A ce moment, le sénat résolut d'y mettre fin, fatigué qu'il était des dépenses et des embarras suscités par cette protection. Sous prétexte de soustraire Catherine aux surprises des musulmans, qui ne cessaient d'attaquer l'île de Chypre, elle fut attirée à Venise avec les trois bâtards de son mari, et bientôt après on la força d'abdiquer et de faire donation de son royaume à la république. Ce ne fut, au reste, pour les Vénitiens qu'une simple formalité, puisque dès l'année 1473, seize ans avant l'abdication de Catherine Cornaro, ils se glorifiaient de la conquête de Chypre en inscrivant cet insultant, mais trop véridique témoignage, sur le tombeau du doge Nicolas *Throno : quo felicissime duce florentissima Venetorum respublica Cyprium imperio adscivit.*

Depuis lors, l'île demeura sous la domination des Vénitiens jusqu'en 1571 qu'elle tomba sous la puissance des Turcs.

E. D'ESCHAVANNES.

(La fin au prochain numéro.)

ALGÉRIE.

ORIGINE DES CHOT'T'S.

La partie méridionale de la province d'Oran embrasse une portion de cette région qui, n'ayant pas tous les caractères du grand S'ah'ara, a reçu par cela même le nom de *S'ah'ara algérien*. Ici, elle forme un vaste bassin limité au nord par les montagnes du Tell, au midi par une chaîne tantôt étroite, tantôt plus large, appelée *chaîne des K'çours*, qui la sépare des contrées s'ah'ariennes du sud. Orientée, comme toutes les formations auxquelles elle se rattache, de l'ouest-sud-ouest à l'est-nord-est, elle a deux grandes pentes qui vont aboutir, en sens opposé, à deux bas fonds d'une nature très-singulière. Qu'on se figure deux immenses bassins beaucoup plus longs que larges, à berges *complètement perpendiculaires*, d'une hauteur de quinze à vingt mètres, et que l'on dirait creusés par la main des hommes dans la masse solide du plateau dont ils occupent la partie la plus basse. Il y a deux Chot't's, l'un appelé *Chot't' Chergui* ou de l'est, l'autre *Chot't'-Grarbi* ou de l'ouest; le premier a 150 kilomètres de longueur sur 12 à 16 de largeur; le second, 40 kilomètres sur 10 à 12; ces chiffres donnent une idée parfaite de leur forme et montrent qu'ils sont bien plus longs que larges. J'évalue la superficie du premier à 165,000 hectares (bassins occidental et oriental), celle du second à 55,000, superficie qui, toutefois, n'est relative qu'à sa partie orientale, celle qui s'étend sur notre territoire, la partie orientale, appelée *Chot't' des Mahia*, située dans le Marok, ne

nous étant pas très-bien connue. Ainsi l'étendue totale de nos Chot't's est de 220,000 hectares.

En hiver, les Chot't's reçoivent, de la surface dont ils sont les derniers réservoirs, une énorme masse d'eau. Mais cette eau, roulant sur un sol entièrement nu et s'accumulant sur une terre légèrement spongieuse, qui est depuis longtemps échauffée par des rayons solaires, où elle ne prend jamais en outre une grande profondeur, est vite enlevée par une évaporation puissante et il n'en reste bientôt plus que des terrains lavés, que quelques espaces mouillés. C'est là ce qui a valu aux Chot't's leur nom.

Chat't' ou *Chot't'*, au pluriel *Chot'out'* ou *Chot't'ane*, désigne en arabe les bords d'une rivière, ces plages légèrement inclinées que, dans ses capricieux mouvements, l'eau couvre et découvre successivement¹. C'est précisément l'aspect des Chot't's, en substituant aux terres alluvionnaires brunes ou noirâtres de nos rivières, les terres jaunâtres et sableuses de pays essentiellement calcaires.

Depuis le jour où les expéditions militaires nous ont portés au bord des Chot't's, on s'est souvent demandé comment s'étaient formés ces réceptacles d'une nature si particulière. De leur inspection, il résulte, pour tout observateur attentif, qu'ils peuvent l'avoir été de deux manières. Ou bien ils sont le produit d'une immense crevasse dont la partie la plus basse aurait été comblée par ses propres éboulements et par les terres que lui auraient apportées les eaux ; ou bien il semble que leur fonds, cessant d'être supporté par la base, se soit affaissé, en glissant le long des parties riveraines demeu-

¹ Quelquefois le mot *Chat't'* s'applique à la rivière même, ainsi qu'on le voit par le *Chat't' el A'rab*, ce large et profond courant, aux rives basses, tantôt mouillées, tantôt sèches, que forment, par leur réunion, l'Euphrate et le Tigre. Bas'ra est sur le Chat't' el A'rab.

rées solides, comme s'il éprouvait une véritable défaillance.

La première de ces deux hypothèses a été admise sans aucune réserve par le docteur Jacquot, qui eut l'occasion de voir les Chot't's lors de l'expédition du général Cavaignac en 1847; il en fait des cratères de soulèvement, et en rattache la formation aux phénomènes généraux qui ont agi sur toute la région à laquelle ils appartiennent. « Les Chot't's, dit-il, ont été formés, créés de toutes pièces par un brusque déchirement qui a accompagné le soulèvement général; ils ne proviennent pas d'un travail successif des eaux, ils se sont ouverts soudainement au milieu du cataclysme. » (*Expédition du général Cavaignac*, p. 71-77.)

Je n'examinerai pas si la théorie des cratères de soulèvement est ici convenablement appliquée. Quant au travail successif des eaux, j'ignore comment le docteur l'entendait, mais il me semble cependant jouer au contraire un rôle exclusif dans la question de la formation des Chot't's. Je m'explique.

Lorsqu'on examine les Chot't's, on est naturellement ramené à y voir ce que j'appelais tout à l'heure une défaillance de leur fonds. Il m'a toujours semblé qu'il en avait été ainsi, qu'ils avaient dû apparaître peu à peu par suite du tassement plus ou moins considérable des couches sur lesquelles ils reposaient. Mais la géologie des Hauts-Plateaux ne nous est pas encore assez connue pour que j'aie pu justifier complètement cette opinion. Il eût fallu d'ailleurs pour cela des circonstances qui ne se présentent que rarement. La lumière nous est venue d'où elle vient chaque jour, de l'orient.

Lors de son récent voyage aux oasis du S'ah'ara oriental, M. Berbrugger a étudié le système de forage des puits artésiens de cette région; il a tenu compte, avec grand soin, de la nature des couches traversées durant le rude travail qu'exécutent les foreurs indigènes

pour amener à la lumière les eaux abondantes de la mer souterraine. Voici la composition et l'épaisseur des bancs que l'on rencontre successivement :

Terre végétale.	1	mètre	00
Argile.	43		50
Gypse.	11		00
Calcaire.	»		50
Eau artésienne.			
	Total.		
	56		00

D'après quelques indices, j'ai tout lieu de croire que la région des Chot't's présente les mêmes formations que le S'ah'ara oriental. Le tableau de M. Berbrugger rend évident pour moi, ce qui n'était qu'un soupçon : les couches indéterminées dont le tassement me paraissait jouer un rôle important dans la formation des Chot't's, ce sont les bancs puissants d'argile et de gypse signalés par le voyageur français. Est-il nécessaire d'expliquer comment s'est fait le tassement ? Les eaux du bassin des Chot't's, réunies dans le fond seulement plat alors du vaste bassin dont elles couvraient la partie la plus basse, ont fini par traverser les mêmes couches qui les séparaient des argiles et des gypses, les ont atteintes, traversées, humidifiées, et ont fini par les amener à occuper un moindre espace que celui qu'elles occupaient dans l'origine. Alors l'affaissement du sol qu'elles supportaient a eu lieu ; le tassement s'est opéré lentement, peu à peu, et c'est peu à peu aussi que les anciennes populations du désert ont vu se former ces vastes dépressions qui tiennent une si large place dans leur vie de chaque jour, ainsi que je l'expliquerai plus tard. Quelques observations bien simples, et que je ne négligerai pas de faire lorsque j'y retournerai, pourraient démontrer si la profondeur des Chot't's augmente, ou si leur fonds est aujourd'hui arrivé à son maximum de dépression, ce qui est très-probable. La densité des

couches argileuses et gypseuses ne pouvait s'accroître que d'une certaine quantité dont elles ont sans doute atteint le terme. C'est ce que l'expérience démontrera.

J'ai déjà dit combien l'aspect de ces grands bassins était remarquable et en dehors de ce qui se voit partout ailleurs. Elle ne pouvait manquer de frapper l'imagination des Arabes, et ils ont expliqué la création des Chot't's au moyen d'une légende ainsi racontée par le docteur Jacquot :

« Il y a bien longtemps, disent-ils, les S'ah'ariens, jaloux de la belle nappe d'eau qui baigne le Tell, résolurent d'avoir aussi leur mer. A force de travail, ils parvinrent à creuser les deux Chot't's; mais il fallut songer ensuite à couvrir d'eau ce bassin aride : une immense caravane se mit en route pour le Tell, chargée d'une foule de grandes outres, qu'elle devait remplir à la Méditerranée, et vider, au retour, dans la mer artificielle. Allah, irrité de leur audacieuse entreprise, les fit périr tous en chemin et déchaîna une affreuse tempête sur une riche cité qu'ils avaient bâtie, comme un port, sur les rives de la mer qu'ils rêvaient. Les injures du temps ont effacé les dernières traces de la ville détruite, mais les Chot't's subsistent toujours, longs cratères désolés et stériles, comme un témoignage de la puissance de Dieu et de la vanité des hommes. »

O. MAC CARTHY.

IMPORTANCE DE MADAGASCAR

AU POINT DE VUE DU COMMERCE FRANÇAIS.

Nous ne nous sommes encore occupés dans la *Revue de l'Orient*, en ce qui concerne Madagascar, que de la statistique plus ou moins développée de cette vaste contrée, sans entrer dans l'examen de l'esprit philosophique des diverses populations réparties sur son sol, et, à plus forte raison, du haut intérêt qui s'y rattache. C'est donc sous ce dernier point de vue que j'ai cru devoir envisager cette question si considérable pour tous les hommes spéciaux, et principalement pour la France, dont les intérêts maritimes me paraissent si intimement liés à l'exercice d'un protectorat direct sur une colonie aussi importante.

Dans le numéro du mois d'août dernier, j'ai donné un aperçu sur l'insuffisance des missionnaires pour introduire à Madagascar le christianisme, et, par conséquent, la civilisation. Lorsque je parle de civilisation par le christianisme, j'entends la direction mieux entendue à Madagascar de ce qui constitue toute société civilisée : le respect dû à la propriété, sans lequel il n'y a rien de durable ; c'est justement ce qui manque à cette riche contrée dont l'étendue égale les quatre cinquièmes de la France, et qui, une fois amenée (ce qui serait facile) à reconnaître les avantages d'une communauté d'intérêts avec cette nouvelle mère-patrie, ne tarderait pas à réunir tous ses efforts en vue de ce résultat non moins profitable à la France qu'à elle-même.

Pour arriver à cette fin, il ne faudrait qu'un mot du gouvernement français : Madagascar est terre française. Bien des personnes m'ont objecté que l'Angleterre ne permettra jamais à la France de reprendre ses droits sur cette île. Ne cessera-t-on jamais de nous montrer l'Angleterre comme la maîtresse des mers, pouvant imposer sa volonté à toutes les nations maritimes ? Nous ne sommes heureusement plus au temps de l'anglomanie, à ce temps où du haut de la tribune on niait à la France le droit de prétendre au rang de puissance maritime de *premier ordre*. Aujourd'hui que la sollicitude du prince-président ne s'étend pas seulement sur l'armée de terre, mais aussi sur cette brave marine longtemps négligée, nous voyons le cabinet de Saint-James s'en émouvoir, organiser sa milice et fortifier ses côtes, et les journaux d'Albion attaquer avec violence tout ce qui s'est fait chez nous depuis le 2 décembre.

Si cette puissance consacre tant d'argent à cet objet, c'est qu'elle connaît le peu de distance qui sépare nos côtes des côtes de la Grande-Bretagne, et qu'elle n'ignore pas combien il serait facile à nos steamers de lui jeter un jour sur les bras une vaillante armée, qui lui demanderait la restitution de nos colonies. Il n'est donc pas probable que le gouvernement anglais osât sérieusement s'opposer à l'occupation de Madagascar.

Invoquer les traités de 1815, serait, selon moi, hors de propos, car en diverses circonstances on s'est écarté de la lettre de ces traités. Pour n'en citer qu'un exemple : n'avaient-ils pas garanti l'intégrité du royaume des Pays-Bas ? et l'Angleterre, au lieu de la faire respecter, ne s'est-elle pas empressée de prêter son puissant concours au roi chargé des destinées de la Belgique ? L'augmentation des fabriques, l'extension de la marine marchande lui portait ombrage. S. M. Guillaume I^{er} n'était

pas assez docile à la volonté de l'Angleterre..... Il voulait la grandeur et la prospérité de son pays.....

Pendant mon séjour à Madagascar, les habitants me témoignèrent mainte fois leur étonnement de ce que mon navire était aussi grand que ceux des Anglais, ces derniers leur ayant toujours affirmé que l'Angleterre avait le privilège des gros navires, ce qui d'ailleurs était confirmé par les faits, puisqu'on ne voyait flotter le pavillon français que sur les petits bâtiments venant de Bourbon pour le commerce des bœufs. La corvette *le Berceau*, qui s'est perdue il y a quelques années, est le seul bâtiment d'une certaine importance qui ait été vu dans ces parages.

Les puissances maritimes secondaires verraient avec plaisir la prépondérance de la France remplacer celle de l'Angleterre, car l'avidité de cette dernière ne sera rassasiée que lorsqu'elle n'aura plus rien à conquérir. N'a-t-elle pas enlevé à la France Malte et l'île de France (aujourd'hui île Maurice)? à l'Espagne, Gibraltar, à la Néerlande, le cap de Bonne-Espérance, Ceylan et Demerarie? Ne jalouse-t-elle pas encore la possession de l'île de Java d'où elle se rapproche à petit pas, ne cherchant qu'un prétexte pour s'en emparer? Car elle se sent humiliée de n'avoir pas su apprécier cette colonie, et regrette bien amèrement de l'avoir restituée en 1815 à la Néerlande.

N'a-t-on pas vu, à toutes les époques, la main de l'Angleterre s'agiter lorsqu'elle croyait ses intérêts en jeu?

L'appui donné par la France pour l'indépendance des États-Unis a *peut-être fait* 1789;

La conquête d'Alger, *précipité* 1830; car elle avait sous la main Louis-Philippe, dont la sympathie et le respect lui étaient assurés dans le moment.

Le mariage du duc de Montpensier avec une infante d'Espagne, pour qui l'Angleterre paraissait tenir en ré-

serve un prince de Saxe-Cobourg a bien pu contribuer aux événements de 1848.

C'est encore à elle que l'on doit en partie le renversement de Don Miguel du trône de Portugal, parce qu'il ne voulait pas être roi d'une *colonie anglaise*.

La vue d'une marine autre que la sienne lui donne la fièvre; c'est cette passion exclusive qui lui fit détruire la flotte du Danemarck sans déclaration de guerre. Plus tard, elle prit part à la destruction de la flotte égyptienne sans être guidée, comme la France et la Russie, par le désir d'affranchir la Grèce. Son unique but était d'anéantir les vaisseaux qui contribuaient à la puissance du pacha.

Elle jalouse peuples et tribus; il faut que tout lui soit soumis. Depuis plus d'une année, elle fait contre les Cafres, dans ses possessions du Sud de l'Afrique, une guerre qui semble se prolonger indéfiniment, et lui impose une dépense de 1,250,000 francs par mois. Elle enfouit des millions pour la colonie du Cap qui ne lui rapportera jamais rien, et elle ne trouvera pas chez les Cafres, comme elle a trouvé chez les Chinois, une compensation aux sacrifices qu'elle fait pour les soumettre. Ces populations errantes et pauvres n'ont rien à lui donner. Les Hottentots, que les Anglais ont toujours protégés contre les Cafres, ne sont ni belliqueux ni sympathiques. En outre, les colons, issus des anciens Bataves, ont forcément accepté la domination de l'Angleterre, mais ne se sont jamais franchement ralliés à elle; ils avaient même offert, en 1815, d'indemniser l'Angleterre, afin de retourner à la Néerlande. Plusieurs milliers d'entre eux, connus sous la dénomination de *boers hollandais* (paysans), ont émigré avec leurs familles et ont été former une colonie au Port-Natal, sous les ordres du commandant Pottegister. A peine cette nouvelle colonie commença-t-elle à prospérer, que le gouvernement du Cap en exigea la soumis-

sion aux lois de l'Angleterre , et, pour la soumettre plus promptement , elle appela à son aide les Cafres. Quatre mille boers abandonnèrent le Port-Natal, s'avancèrent quelques centaines de lieues plus loin dans l'intérieur pour fuir la domination anglaise; plusieurs d'entre eux furent condamnés à mort par contumace, entre autres, MM. Van Breda père et fils; la tête de ces deux hommes fut mise à prix; mais il ne se trouva ni un Cafre ni un Hottentot disposé à les livrer. Rien n'eût été cependant plus facile, puisque les boers vivent sans crainte ni défiance dans des fermes souvent éloignées de deux ou trois lieues les unes des autres, et n'ont que des Cafres et même des Bochisman pour domestiques.

Aujourd'hui le gouvernement du Cap regrette sans doute sa conduite peu loyale envers les Boers, qui sont la plupart excellents chasseurs, courageux et vigoureusement constitués. Respectés et aimés des Cafres, ils seraient aujourd'hui des auxiliaires bien nécessaires dans cette guerre. Les Cafres, que la politique anglaise avait toujours divisés entre eux, comprennent maintenant que l'union fait la force, et si les boers sont avec eux, je réponds que la domination de l'Angleterre aboutira à la seule possession de la *ville* du Cap, et ce ne sera encore qu'à force de sacrifices en hommes et argent. Et n'oublions pas que, malgré tant d'années, les colons sont restés Hollandais. On trouve dans chacune de leurs habitations les portraits des princes de la maison d'Orange, et beaucoup de leurs enfants sont allés à Java servir la patrie de leurs ancêtres.

L'Angleterre ne cessera jamais d'être l'antagoniste naturel de la France. En effet, notre pays est numériquement plus fort; et notre marine pourra, par la volonté du chef de l'État, devenir formidable sans qu'on puisse s'y opposer. Albion ne se rappelle-t-elle pas ce que peut la valeur des bataillons français? a-t-elle oublié qu'en 1814 la garnison de Bergen-op-Zoom, unique-

ment composée de recrues, triompha de ses meilleures troupes de la garde introduites, à la marée basse, par un officier anglais en retraite, et que les assaillants, quoique déjà maîtres du port, de la grand'garde, et de onze bastions sur seize, furent repoussés en laissant à la *garnison* le double de prisonniers de sa force numérique?

La question de Madagascar est toujours ouverte aux convoitises de l'Angleterre qui voudrait, comme aux îles Comores, y établir son protectorat. Pour qui connaît la diplomatie de la Grande-Bretagne, il n'y a pas d'équivoque sur la valeur de ce mot : protectorat.

Salim, sultan des îles Comores, a placé toutes ses îles sous la protection de l'Angleterre; aussi est-il devenu le très-humble serviteur de cette puissance, qui, pour mieux constater la dépendance de son protégé, lui fait porter sur la poitrine une plaque de métal avec cette inscription en anglais : *King of Anjouan*.

En 1846, je fus nommé par Salim son ambassadeur pour réclamer, en son nom, auprès du gouvernement français, un arrangement concernant l'île de Mayotte. Cette mission me fut confiée sous le sceau du plus grand secret, dans la crainte que le protecteur (l'Angleterre) n'en eût connaissance. En arrivant à Paris, j'eus l'honneur de voir M. le baron de Mackau, ministre de la marine, mais la correspondance qui s'ensuivit n'eut aucun résultat favorable pour le sultan. Et cependant si Mayotte acquérait un jour une certaine importance, n'aurait-on pas à craindre que le *protecteur* ne saisît la première occasion favorable pour en réclamer, au nom de Salim, la restitution par la France? Cette répétition de la part de l'Angleterre deviendrait sans effet, si la mission *dont je suis encore chargé* obtenait une solution favorable.

Comme ce n'est point ici le lieu de discuter une mission toute politique, je m'arrêterai en recommandant

aux intéressés de se rendre bien compte de ce qu'entend l'Angleterre par le *protectorat* qu'elle voudrait étendre encore sur Madagascar.

Que la France tranche donc résolument la question en reprenant sur cette île ses droits légitimes et non contestés; qu'elle accorde à ces peuples infortunés les bienfaits d'un gouvernement juste et éclairé, et d'une religion, source de tout bien et de tous progrès civilisateurs. Sacalaves et Hovas salueront avec enthousiasme le drapeau libérateur, et le nom du prince Louis-Napoléon deviendra pour eux le symbole de leur culte et de leur amour.

C'est à l'héritier du martyr de Sainte-Hélène de dire un jour à l'Angleterre : Je tiens la clef des deux routes de l'Inde, je domine le passage du cap de Bonne-Espérance, le canal Mozambique et le détroit de Mabel-Mandeb; tu n'iras pas plus loin.

Le pavillon anglais, qui règne souverainement dans toutes les mers, n'osera plus alors disputer à la France son rang de puissance maritime *de premier ordre*.

Dans un prochain article, je me livrerai à l'examen approfondi de tous les avantages que la prise de Madagascar par la France donnerait au commerce français avec toute la côte orientale d'Afrique, où les Portugais possèdent plusieurs établissements. J'aurai un mot à dire sur l'ivoire dont le manque se fait si vivement *sentir en France*. L'Angleterre s'est emparée exclusivement de cette branche commerciale, et a si bien pris ses mesures, qu'il n'est plus possible à aucune autre puissance de s'en procurer.

LE BRON DE VEXELA,

Général anjouannais, membre de la Société orientale de France.

COLONISATION DE L'ALGÉRIE

PAR LES ENFANTS TROUVÉS.

On songe sérieusement à employer les enfants trouvés pour contribuer à la colonisation algérienne : j'applaudis à une aussi bonne intention, car, de mon côté, en 1850, j'ai voulu apporter mon modeste appoint au triomphe de cette idée. A cette époque, j'aurais désiré que le département de la Seine-Inférieure fit passer à Ben-Aknoun (orphelinat fondé et dirigé par le père Brumault) douze ou vingt-quatre enfants, dont on eût payé la pension jusqu'à quinze ans; arrivés à cet âge, j'étais persuadé que le produit des travaux de ces enfants balancerait leurs dépenses, et rendrait inutile la subvention départementale.

J'ai consigné sur ce sujet mes réflexions dans une brochure publiée en 1850¹. Cette brochure fut envoyée à plusieurs des grands journaux de Paris et à un grand nombre de personnes qui s'intéressent à nos provinces de l'Algérie.

Quoi qu'il en soit cependant, comme la même pensée avait aussi été conçue par d'autres personnes mieux placées que moi pour la produire, elle a fait son chemin, et a été bien accueillie à la direction de l'Algérie, où l'on dispose maintenant un grand travail d'ensemble sur la matière. Je n'ai aucun doute sur la bonté des intentions de cette administration dont le chef est entièrement dévoué à l'Algérie qu'il connaît dans tous

¹ Réflexions sur la colonisation de l'Algérie à l'aide des enfants trouvés ou abandonnés, etc. In-8.

ses détails. J'ai cependant une crainte, *c'est qu'on ne veuille trop faire à la fois*, et qu'on ne soit pas assez *profondément convaincu* que les établissements qu'il s'agit de créer ne pourront réussir qu'en employant pour les diriger *l'élément purement religieux*.

La grande difficulté, dit-on, c'est de trouver dans les corps religieux le personnel suffisant pour diriger les divers établissements qu'il s'agirait de fonder, et de trouver un nombre convenable de sujets de choix et de dévouement. Evidemment, et, quoi qu'on fasse, on ne peut créer d'abord qu'un nombre assez restreint d'établissements capables de recevoir 4 à 500 enfants (garçons et filles, car il faudra opérer simultanément pour les uns et les autres), ceci étant, et en faisant un appel en France aux diverses communautés d'hommes ou de femmes, on arriverait à trouver et à réunir un personnel suffisant pour la direction de ces créations si utiles : le dévouement, le zèle, la capacité ne constituent pas un patrimoine propre et exclusif à tel ou tel ordre ; ces qualités appartiennent à tous : on les trouverait aussi chez les frères de la doctrine chrétienne ; ils ont parmi eux des membres qui sont ministres de l'autel, et ils pourraient fournir le noyau pour diriger plusieurs établissements ; beaucoup de ces frères sont de la campagne, ils en connaissent les travaux, et fourniraient aussi bien des professeurs et des conducteurs de cultures, que des maîtres élémentaires de lecture, d'écriture et d'enseignement religieux.

Je donnerais la préférence à des religieux et à des frères de la doctrine chrétienne, parce que, soumis comme ils le sont à un ordre, il y aurait chez eux plus d'esprit de suite, de ténacité et de persévérance, que chez des prêtres ordinaires, animés du reste de bonnes et pures intentions.

Quant aux religieuses, il y a en France des maisons nombreuses qui pourraient accepter la direction de

plusieurs établissements de jeunes filles : on trouverait surtout un immense secours dans les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, dont on peut, dès maintenant, apprécier les immenses services, ayant déjà des sœurs établies dans les nouveaux villages algériens.

On n'apprécie peut-être pas assez dans le monde, *même algérien*, tous les services que rendent ces saintes filles, et ceux plus considérables encore qu'elles rendraient si elles étaient plus nombreuses. Elles ne se bornent pas à instruire les enfants et à les élever religieusement, elles soignent aussi les malades européens ou arabes, hommes ou femmes, jeunes ou vieux; elles ont des paroles de paix et de douceur pour tous; elles ont des mots d'espérance et de consolation pour toutes les misères; leurs soins, leur zèle et leur charité leur attirent l'affection des Arabes, qui les regardent comme des génies bienfaisants et presque surnaturels; et les services, si souvent répugnants, rendus gratuitement, et dans l'unique vue d'être agréables à Dieu, d'exercer dans sa plus grande perfection la charité chrétienne, seront avec le temps un véritable prosélytisme à nos idées civilisatrices et à la cause française. Les Arabes, pansés, soignés par des Françaises chrétiennes qui les voient pour la première fois, sans avoir la crainte d'être rançonnés, finiront, petit à petit, par se rapprocher de nous. Ensuite, les soins incessants de ces bonnes sœurs contribueront peut-être, plus qu'on ne l'imagine, à cette désirable pacification, sans avoir besoin de recourir au canon, et à tout l'attirail de la guerre! La charité est aussi une arme de conquête!!!

Contre la pensée d'employer exclusivement l'élément religieux pour diriger ces orphelinats, on fait encore l'objection suivante. Des ordres religieux hésiteront à accepter la direction d'établissements *appartenant à l'Etat* et non à leur communauté!.... la surveillance et l'action du gouvernement effraieront!... il faudrait s'o-

bliger à une comptabilité ennuyeuse et gênante.... on redoutera les difficultés bureaucratiques.... les conflits, etc., etc.

Expliquons-nous franchement à cet égard.

Les ordres religieux, en France, ne sont pas assez riches pour créer, avec leurs ressources, de grands orphelinats agricoles : l'Etat seul le peut.... Seul il peut, pendant sept à huit ans, et à l'aide de l'armée, fournir les bras nécessaires pour exploiter les terres, récolter, faire des plantations de mûriers, d'oliviers qui, dans dix ou douze ans, feront la richesse de ces établissements ; ce n'est que dans sept à huit ans que la jeune population qu'il s'agit d'établir et élever dans ces maisons, aura acquis la force et les connaissances nécessaires pour cultiver et exploiter ; et chaque année après, cette population se recrutera en bras nouveaux par les enfants qu'on appellera pour succéder à ceux qui, arrivés à vingt ou vingt-un ans, devront faire place à d'autres.

Il me semble donc, en partant de ces considérations, que l'Etat fournissant terres, bâtiments, bestiaux, semences, mobiliers, etc., etc., pour concourir de son chef à l'accomplissement d'une grande mesure humanitaire et religieuse, il est souverainement juste que pendant dix ans il conserve un droit sérieux de contrôle et de surveillance, exercé de haut, avec discrétion et discernement.

Lorsque ces établissements auraient fonctionné pendant dix ou douze ans, pendant lesquels on aurait annuellement tenu un compte exact des divers produits de la subvention ou pension payée par chaque enfant, tant par les départements que par l'Etat, ainsi que des diverses dépenses, on saurait alors à quoi s'en tenir d'une manière sûre, et on pourrait proposer aux congrégations religieuses qui auraient fourni les premiers personnels dirigeants, l'abandon complet d'un ou de plusieurs de ces établissements, mais avec la condition

formelle de ne pouvoir en changer la destination, ainsi que je l'ai dit à la page 50 de ma brochure publiée en 1850.

Comme il s'agirait d'une œuvre autant chrétienne que politique, les ordres religieux ne me paraîtraient pas pouvoir raisonnablement rester sourds à l'appel du gouvernement, car il aurait en vue de faire de la véritable philanthropie et de la vraie charité, but auquel tendent toutes les pensées vraiment religieuses.

L'autorité des *maisons mères* subsisterait en entier, ainsi que sur les membres appartenant à ces établissements; elle contrôlerait la comptabilité, en exercerait la haute surveillance, et aurait le droit de changer ou de révoquer les membres qui ne rempliraient pas leurs vues; l'Etat n'interviendrait que dans l'intérêt des enfants, surveillerait les dépenses qui seraient faites et exercerait un droit sérieux sur toute l'administration.

En imposant aux départements l'obligation de fournir chaque année un nombre donné d'enfants de leurs hospices, et de payer une pension jusqu'à quinze ans, le gouvernement arriverait ainsi, avec le concours de cette direction religieuse, à des résultats certains pour la France et pour l'Algérie, et surtout pour les enfants eux-mêmes.

A cette manière de poser la question, on objecte l'exemple du père Brumault, qui, tout en restant en dehors de l'action gouvernementale, a pu cependant arriver à créer Ben-Aknoun et Bouffarik : cet exemple ne prouve cependant pas autant qu'on le pense, car le père Brumault lui-même, malgré sa capacité, son zèle et sa persévérance, n'eût pu rien faire (et il le proclame du reste) sans le concours du si regrettable maréchal Bugeaud pour Ben-Aknoun, et de M. le général d'Hautpoul et du gouvernement pour Bouffarik; d'ailleurs les circonstances ne sont plus les mêmes, et d'autres que le père Brumault succomberaient à la peine. Il vient d'ob-

tenir deux cents enfants de Paris; on lui paiera une pension de quatre-vingts centimes par jour jusqu'à leur dix-huitième année, et, malgré cela, il fait un appel à tous les hommes de bonne volonté pour qu'on lui vienne en aide, afin de constituer son établissement de Bouffarik d'une manière convenable; car il n'a pas assez de terres à cultiver, et le fait n'est que trop vrai.... On a bien fait de lui donner deux cents enfants, on fera bien de répondre à son appel pour assurer le succès de son entreprise; ce sera pour lui la récompense de son dévouement et de son courage. Mais il ne faut pas s'y tromper, avec nos idées, on voit dans la création de Ben-Aknoun et de Bouffarik une bonne œuvre, mais aussi une fondation particulière qui peut changer de mains par la volonté du fondateur dans un temps plus ou moins éloigné : c'est l'œuvre d'un homme de bien ou, si l'on veut, d'un ordre religieux spécial ne relevant que de sa volonté; mais pour subsister cependant, il lui faut provisoirement pour Bouffarik une pension de quatre-vingts centimes par jour par enfant jusqu'à dix-huit ans, et, malgré cela, il faut encore le concours des hommes de bonne volonté pour l'aider de leur bourse : que cet appel soit entendu, je m'en réjouirai, mais nul autre que le père Brumault ne pourrait réussir dans les mêmes conditions. Qu'on l'aide donc, ce sera justice, et on la lui doit !...

Au lieu d'établissements particuliers, comme ceux de Ben-Aknoun et Bouffarik, constitués sans terres suffisantes, *l'Etat*, créant de grands orphelinats pour recevoir cinq cents enfants, y affectant cinq à six cents hectares de terres, les faisant défricher et cultiver d'abord par les bras de l'armée, fournissant le mobilier, etc., et faisant tout diriger par des ordres religieux, *l'Etat*, *dis-je*, est assuré de pouvoir, dans dix ans, diminuer la pension affectée pour chaque enfant et *la supprimer tout à fait* lorsqu'ils seront arrivés à quinze ans, parce

qu'il aura constitué ces maisons sur un pied convenable pour marcher et prospérer, à l'aide des bras de leur jeune population, qui, dans sept à huit ans, pourront suffire à tous les besoins de l'exploitation, s'occuper en grand de magnanerie, du coton, d'huiles, de cochenille, de tabac, offrant des travaux faciles et en rapport avec les forces des enfants, les travaux des céréales étant réservés aux plus âgés et aux plus forts.

Ces maisons ne se feront pas de concurrence, il n'existera pas entre elles de ces petites rivalités, de ces petites jalousies qu'on remarque ailleurs ; elles n'auront qu'un désir, celui d'obtenir les meilleurs résultats possibles pour augmenter la dot à fournir aux enfants à l'époque de leur sortie. Tout cela peut se faire et s'exécuter sans nuire aux maisons de Ben-Aknoun et de Bouffarik, qu'il faut soutenir, au contraire, jusqu'à ce que le fondateur soit rentré dans ses sacrifices, et soit à même, plus tard (s'il ne change pas la destination de ces maisons), de recevoir des orphelins aux mêmes prix que ceux exigés par l'Etat dans les orphelinats qu'il s'agit de fonder sur une grande échelle, et comme mesure politique et coloniale.

BAILLET.

POSSESSIONS NÉERLANDAISES.

Organisation de la commune à Java.

Un chef et quelques habitants des plus anciens forment le conseil de la commune ou dessa ; le prêtre est aussi un des membres, et quelquefois même il remplit les fonctions d'écrivain ou secrétaire. Pour faire exécuter ses ordres, chaque dessa a un certain nombre d'habitants choisis parmi ceux de la première classe,

dont le titre varie d'après les contrées, et le nombre d'après la force de la population.

Les habitants sont divisés en quatre classes. La *première* se compose de ceux qui possèdent un certain nombre de buffles et de chevaux et ont la meilleure part dans les rizières (sawa). Ils ont la charge de fournir le lit, l'éclairage et la nourriture aux employés et à leur suite en tournées dans les districts.

La *seconde* classe comprend les habitants moins aisés, mais ayant cependant quelques bestiaux. Ils contribuent, d'après leurs moyens, pour une part dans les vivres nécessaires aux gens des employés, et n'ont qu'un droit assez restreint dans les rizières.

La *troisième* classe compte tous ceux qui, n'ayant qu'une minime part de rizières, et possédant des instruments aratoires, n'ont point de bêtes de labour. Ce sont eux qui sont tenus, lors des tournées des employés, à fournir le fourrage pour les chevaux et le combustible pour la cuisine. Ils portent, en outre, les bagages jusqu'aux prochaines étapes. Ces habitants de la troisième classe sont généralement aidés par ceux de la première, qui leur procurent des buffles pour labourer leurs rizières en échange de journées de travail, qu'ils donnent à leur tour pour la culture des champs, etc., etc.

Enfin la *quatrième* classe comprend tous les pauvres n'ayant nul droit au partage des rizières. Ils sont au service des chefs et des habitants notables comme domestiques ou *orang menoempang*; leurs maîtres les envoient faire la part des corvées hors du dessa.

Lorsque le résident a fixé le chiffre des impôts que doit payer un dessa, le nombre de bows (arpent) que les habitants doivent consacrer à la canne à sucre, à l'indigo ou au caféier, c'est le chef, assisté des anciens, qui fait la répartition, surveille les travaux des cultures et envoie les produits dans les magasins du gouvernement; il doit surveiller les travaux de sa quote-

part des corvées, en même temps tenir une bonne police dans le dessa tout en fournissant sa quote-part des corvées. Enfin c'est lui qui perçoit les impôts et les verse dans les caisses de l'Etat. Quant aux cultures dont les produits sont destinés aux marchés d'Europe, et que doivent fournir les dessas, ils s'exécutent en commun suivant les us et coutumes traditionnels, et l'on se prêle une assistance réciproque qui amoindrit les charges de cette obligation.

Lorsque vient le moment de répartir les fonds provenant du paiement des produits ou de quelques travaux, on procède encore suivant l'importance des classes. Par exemple : le chef du dessa reçoit la plus forte part ; les membres du conseil communal sont un peu moins rétribués. Puis les habitants de la première classe touchent une portion plus forte que ceux de la deuxième, lesquels ont aussi une part plus forte que ceux de la classe qui les suit. On continue de la sorte jusqu'aux derniers des ayants-droit. Les femmes qui cueillent et pèlent le café ou enlèvent les herbes des plantations de cannes à sucre ou des champs d'indigo, entrent aussi dans la répartition.

En ce qui concerne la taxe individuelle des travaux des cultures, tout à fait en communauté, les uns fournissent les buffles ou les instruments aratoires, les autres leur personne. Les employés européens veillent soigneusement à ce que tout s'exécute d'après les instructions du gouvernement de la métropole, qui n'a en vue que le bien-être des sujets soumis à sa domination, ainsi que la prospérité et la grandeur de la patrie.

LE BRON DE VEXELA,
Membre de la Société orientale de France.

CHRONIQUE DU MOIS.

SEPTEMBRE 1852.

Un décret vient de nommer colonel du 3^e chasseurs d'Afrique M. le prince Ney de la Moskowa, colonel en non activité.

— Un autre décret nomme M. le général de Mac-Mahon au grade de général de division.

— Mgr. *Pavy*, évêque d'Alger, a été nommé *commandeur* de la Légion-d'Honneur.

— Notre grand peintre, M. Horace Vernet, membre de la Société orientale de France, vient de partir pour l'Algérie.

— Le ministre de la guerre vient d'accorder, comme récompense honorifique, à M. Labaille, propriétaire à Bone, une médaille d'or, pour les développements donnés par lui à l'industrie minotière de la circonscription de Bone (Algérie).

— Il existe, sur le littoral de l'Algérie, des bancs de corail d'une grande richesse, lesquels sont exploités, en grande partie, par des étrangers. Afin de faire tourner, autant que possible, cette pêche au profit de notre industrie, le ministre de la guerre vient de décider qu'il serait accordé, pour la préparation et la taille du corail en Algérie, des primes de 300, 200 et 100 fr. avec médailles en argent et bronze.

— L'étude des monuments égyptiens, reprise depuis quelques années par des savants de tous les pays, attire l'attention des voyageurs qui accroissent les musées d'une manière considérable. Les musées de Londres, de Turin, de Leyde, de Berlin, ont fait de très-grands sacrifices pour augmenter leurs richesses; mais le musée de Paris, qui possède déjà une si belle collection, va surpasser toutes les autres connues en Europe, grâce aux découvertes faites à Memphis par M. Mariette, employé du Louvre et aussi par l'acquisition qui vient d'être conclue de la riche collection de Clot-Bey, qui, pendant son séjour en Egypte, a constamment pensé aux intérêts scientifiques de son pays, et qui vient de donner une nouvelle preuve de son zèle en cédant au gouvernement sa collection aux conditions les plus avantageuses pour l'Etat. La collection de Clot-Bey, qui est arrivée au Louvre et qui va être prochainement exposée, se compose d'une admirable série de bronzes, d'ivoires, de bois sculptés, d'étoffes très-curieuses et admirablement conservées, d'ustensiles de toutes sortes, d'instruments de musique. On remarque encore plus de mille figurines de divinités, toutes très-bien choisies; des papyrus, des momies, des sarcophages de basalte. Quelques-uns de ces monuments remontent aux plus anciennes dynasties de l'Egypte.

— Il est question de mettre Saint-Pétersbourg en communication directe avec les ports Houl-Grimshy par la Suède, en tournant le Sund, au moyen d'une navigation directe par la vapeur. Ce projet paraît devoir être exécuté prochainement. Il se formera, sous l'autorisation du gouvernement, une société par actions pour réaliser cette entreprise. Quatre bateaux à vapeur seront construits à Mocata et destinés spécialement à cette navigation. Ils n'auront que 105 pieds de long et 22 pieds de large seulement et tireront 8 pieds 8 lignes pour pouvoir passer les écluses du canal de Gotha. Les bénéfices de l'affaire peuvent se calculer à 16 1/2 pour 100.

NATAL. — D'après les derniers avis, cette colonie prenait chaque jour plus d'importance. On avait grand espoir que le sucre, le riz, le tabac et la laine finiraient par devenir des articles d'exportation; mais, quant à présent, on manquait de bras, ce qui était un obstacle sérieux. On croyait pouvoir obtenir une production illimitée de sucre d'excellente qualité, mais on doutait un peu que Natal pût devenir une colonie à riz.

TURQUIE.

M. de Lavalette, ambassadeur de France à Constantinople, est arrivé le 26 juillet au matin sur le vaisseau mixte *le Charlemagne*, après avoir touché au Pirée. Il n'a débarqué que le lendemain à onze heures à l'échelle de Top-Hané, où il a été reçu par tous les officiers de l'ambassade, les députés du commerce et les membres de la colonie française, qui l'ont accompagné jusqu'au palais de Péra. Peu de temps après son arrivée, il a reçu la visite de l'introducteur des ambassadeurs, Kiamil-Bey, qui venait le féliciter de la part de la Sublime-Porte. Il a reçu aussi le jour même et le lendemain la visite de tous les membres du corps diplomatique.

Le 28, M. de Lavalette, accompagné du commandant du *Charlemagne*, et des officiers de l'ambassade, est allé faire les visites d'usage à la Porte, au ministre de la marine, au grand-maître de l'artillerie et au ministre de la guerre.

Le retour de M. de Lavalette à Constantinople a été accueilli avec une satisfaction marquée par la colonie française; une affluence très-considérable s'était portée à sa rencontre lors de son débarquement.

— Les incendies qui se sont succédé ont jeté l'alarme parmi la plus grande partie de la population. Les bruits les plus sinistres tiennent tout le monde en éveil: plusieurs quartiers ont organisé des gardes, et on veille presque toute la nuit dans le but de déjouer les projets malveillants. L'autorité veille de son côté, et les ordres les plus sévères ont été donnés pour rechercher les coupables et les arrêter immédiatement. On a incarcéré quelques individus suspects sur lesquels planent de graves soupçons.

Le 28, vers sept heures et demie du soir, le feu s'était déclaré à l'échelle de Iémich-Iskélessi, à Constantinople, entre les deux ponts; on

n'a pu s'en rendre maître qu'après trois heures de travail, et le dommage doit être considérable. Un détachement de cinq cents hommes du *Charlemagne* s'était porté sur le lieu de l'incendie et a puissamment aidé à l'éteindre.

— L'un des drogmans de l'ambassade, M. Peltier, qui, depuis une dizaine d'années qu'il se trouve à Constantinople, avait toujours été employé aux travaux du secrétariat par les divers ambassadeurs qui se sont succédé depuis cette époque, vient d'être nommé secrétaire-archiviste de l'ambassade.

— Par ordonnance impériale du 6 août :

A'ali-Pacha, ministre des affaires étrangères, est nommé grand-vézir, en remplacement de Réchid-Pacha ;

Méhémet-Réchid-Pacha, commandant en chef de la garde impériale, est nommé grand-maître de l'artillerie, en remplacement d'Ahmet-Fethi-Pacha : ce poste rentre dans les dépendances du ministère de la guerre ;

Haïreddin-Pacha, ex-gouverneur d'Erzeroum, est nommé au ministère de la police, qui vient d'être rétabli tel qu'il était il y a un an ;

Abdi-Pacha, gouverneur du Kurdistan, est nommé commandant en chef de la garde impériale ;

Vehjihi-Pacha, gouverneur d'Angora, est nommé gouverneur du Kurdistan ;

Mahmoud-Pacha, membre du conseil d'Etat, est nommé gouverneur d'Angora ;

Par une autre ordonnance :

Fuad-Efendi, mustéchar du grand-vézir, est nommé ministre des affaires étrangères ;

Chevket-Bey, chancelier du divan impérial, est nommé mustéchar du grand-vézir.

L'intéressante solennité des examens de l'école navale a eu lieu en présence de S. M. I. le sultan.

A dix heures du matin, le *Feïzi-Bahri*, rendu devant le palais de Beylerbey, paré de ses brillants pavois et tous ses matelots rangés sur les vergues, recevait à son bord son illustre empereur. Le *toughra* impérial flotta aussitôt au grand mât. Le sultan fut reçu, avec le cérémonial usité en pareille circonstance, par le capitain-pacha, qui eut l'honneur de conduire la frégate à vapeur. Sur l'ordre de Sa Majesté, le *Feïzi-Bahri* descendit le Bosphore, passant devant la flotte, pavoisée de la cime de ses mâts jusqu'aux basses vergues, et tous les équipages rangés dans le grément des vaisseaux. Le *Chaïki-Châdi*, autre frégate à vapeur, suivait le *Feïzi-Bahri*, portant le grand-vézir, le cheik-ul-islam, les ministres et hauts fonctionnaires invités à accompagner le sultan à l'île de Khalki.

Une heure après, le *Feïzi-Bahri* arrivait devant l'école navale de Khalki. Un brik de l'Etat, le *Sura-Bahri*, croisait devant les îles des Princes. A l'approche de la frégate qui portait Sa Majesté, il se couvrit de pavois, et, ses matelots sur les vergues, il fit le salut impérial auquel

répondit le *Chaïki-Châdi*. Peu d'instant après, le sultan débarquait et était reçu par les grands dignitaires venus par le *Chaïki-Châdi*, et qui avaient pris les devants pour honorer sa venue à terre. Un détachement de soldats de marine, d'une tenue irréprochable, rendit les honneurs militaires.

Le sultan fit ensuite son entrée dans la grande salle des examens, et alla prendre place sur un trône élevé au milieu, et autour de lui se rangèrent, chacun selon son rang, les grands dignitaires de l'empire. Les élèves, ayant en tête le directeur de l'école et leurs professeurs, se tenaient debout en face du sultan, devant lequel se trouvait la table chargée des prix qui allaient être donnés à ceux qui s'étaient le plus distingués dans leurs études. Les examens commencèrent aussitôt, et tous les élèves interrogés devant Sa Majesté impériale répondirent avec netteté et précision. La solution de divers problèmes sur les sciences enseignées à l'école captiva l'attention du sultan et parut vivement l'intéresser. La distribution des prix eut lieu immédiatement après les examens : les prix consistaient en instruments de mathématiques, livres de sciences, etc.

Divers travaux hydrographiques, plans, cartes, etc., exécutés à la main ou gravés et imprimés par les élèves mêmes, furent soumis à l'appréciation de Sa Majesté qui les examina tous avec le plus vif intérêt et s'en réserva plusieurs.

Une division de l'école fut envoyée à bord du brik *Sura-Bahri* pour montrer au sultan les progrès faits dans la pratique par les élèves qui venaient d'être examinés et récompensés de leurs travaux théoriques. Les exercices les plus variés, les manœuvres les plus difficiles furent faits par les élèves, avec l'aplomb et l'habileté de vieux soldats et de marins consommés. Sa Majesté, en se retirant, daigna en faire compliment au directeur de l'école.

PROVINCES DANUBIENNES.

Bien que la navigation du Danube ait été reprise cette année, avant l'époque ordinaire, par suite de la douceur exceptionnelle de l'hiver, le commerce d'exportation de Galatz a cependant été jusqu'à ce moment fort languissant. Sur près de 500 navires entrés dans le port depuis le mois de mars, 140 à peine y ont pris leurs chargements; les autres, arrivés pour la plupart à l'aventure, n'y ayant pas trouvé de céréales en quantités suffisantes, sont allés les chercher au port voisin d'Ibraïla en Valachie.

Cette insuffisance de l'approvisionnement des greniers de Galatz provient d'abord de ce que les bas prix des céréales sur presque tous les marchés de l'Europe n'offraient pas une marge suffisante à la spéculation, et, en second lieu, de ce qu'il a été impossible jusqu'à ce moment de faire arriver les grains de l'intérieur du pays. Les pluies continuelles qui sont tombées pendant les mois de mars et d'avril avaient rendu impraticables les routes dont fort peu sont ferrées; et, lorsque le beau temps est revenu, les travaux des champs, qui déjà avaient été retardés

par les pluies, ont rendu les charrois tout à fait impossibles. En Moldavie, en effet, il n'y a point de rouliers proprement dits : presque tous les transports un peu considérables, notamment ceux des céréales, se font ordinairement par les mêmes paysans et les mêmes bœufs que ceux employés à la culture des terres. Quant au maïs de la récolte 1851, il ne pourra être exporté que pendant l'automne prochain, parce qu'il n'a pas été possible de l'égrener jusqu'à ce moment, cette opération devant être faite par un temps sec et chaud, afin que le grain puisse perdre l'humidité qu'il contracte en hiver.

Les récoltes de l'année courante se présentent en général, dans toute la Moldavie, sous de très-belles apparences.

EGYPTE.

On annonce la prochaine arrivée au Caire de Hafif-Effendi, chef des commis du divan, envoyé par la Porte auprès du vice-roi. Abbas-Pacha est retourné dans la Basse-Egypte après les fêtes du baïram qui viennent de s'accomplir. Ces fêtes, selon l'usage, avaient suspendu toutes les affaires ; mais déjà l'activité commerciale a repris son essor. On ne parle plus du trop fameux complot attribué à Saïd-Pacha, tandis que, d'un autre côté, la réconciliation des princes égyptiens avec le vice-roi semble être un fait accompli.

— Les travaux du chemin de fer se poursuivent avec activité.

— On se préoccupe beaucoup de la hausse progressive des monnaies étrangères, de l'agiotage et des autres abus qui en résultent. Le fait est que le commerce ne tient aucun compte de la cote officielle de ces monnaies, établie par le tarif du gouvernement, et que non seulement dans les transactions du haut négoce, mais encore dans celles des plus humbles marchands indigènes, les monnaies étrangères sont données et reçues à un cours chaque jour plus élevé. La pièce de 5 fr., par exemple, qui est taxée au tarif à 19 piastres $\frac{1}{4}$, vaut aujourd'hui plus de 22 piastres. On craint de tomber bientôt dans la situation déplorable où se trouve le reste de l'empire ottoman, et à laquelle l'Egypte a échappé, grâce à l'abondance de ses produits d'exportation et à la force de son gouvernement, qui avait réussi jusqu'à présent à maintenir l'argent à un taux raisonnable. Cet état de chose paraît tellement grave, qu'une commission vient d'être chargée d'étudier la question et de proposer les moyens d'y remédier.

— Les résultats constatés pendant les six premiers mois de l'année attestent que les rapports commerciaux entre la France et l'Egypte ont eu un accroissement sensible. Des faits analogues résultent des statistiques pour les autres puissances européennes. Durant le premier semestre de 1852, les exportations ne se sont pas élevées à moins de 200 millions. Le coton figure dans ce chiffre pour les cinq huitièmes.

— La nouvelle ligne des bateaux de la compagnie des Messageries nationales qui doit relier tous les vingt jours Constantinople et la Syrie à l'Egypte, en desservant Smyrne, Rhodes, Mersine (échelle de Tarsous), Alexandrette, Lataquié, Tripoli, Beyrouth et Jaffa, a été ouverte le 8

juillet par le premier départ du paquebot *le Tancrede* de Constantinople. *Le Tancrede* était arrivé le 22 juillet au matin et reparti le soir même. Provisoirement, la compagnie ne reçoit à Alexandrie, pour aucun des points de cette ligne, ni marchandises ni passagers, à cause de l'inexplicable quarantaine qui subsiste entre l'Égypte et la Syrie, et *vice versa*, malgré les plaintes réitérées du commerce et les représentations de la diplomatie.

TRIPOLI DE BARBARIE.

Des dépêches du commandant en chef de l'escadre d'évolutions, ont annoncé la conclusion du différend qui avait motivé la présence de l'escadre devant les murs de Tripoli.

Deux déserteurs français s'étaient réfugiés à Tripoli. On voulut les contraindre à se convertir à l'islamisme. Ils refusèrent, invoquèrent la protection du consul général de France qui les réclama. Un d'eux seulement parvint à gagner l'hôtel du consulat ; mais, surveillé et surpris lorsqu'il en sortit, il fut poursuivi par la foule et cruellement maltraité.

L'autorité turque n'intervint que pour mettre ce malheureux et son camarade en prison, où ils ont été retenus malgré les réclamations énergiques de notre agent consulaire.

Une violation aussi manifeste du droit des gens ne devait pas être tolérée. Le 20 juillet, l'escadre d'évolutions faisait route de Toulon sur Tripoli, avec ordre de se faire rendre les deux prisonniers ou de détruire la ville. Le 28, à une heure après midi, elle mouillait devant la place. Aussitôt le concert s'établit entre le commandant en chef et le consul général. Le pacha était parti pour l'intérieur de la régence dès le commencement de l'affaire. Sommation fut faite immédiatement au mudir commandant la place de rendre les prisonniers avant le lendemain 29, au lever du soleil, pour tout délai. Le 29, à sept heures du matin, aucune réponse n'ayant été faite, le consul général amena son pavillon et se retira à bord du vaisseau amiral, suivi de plusieurs familles chrétiennes de diverses nations qui furent recueillies sur les bâtiments de l'escadre. Les navires de commerce mouillés dans le port se halèrent au large hors de portée.

L'escadre allait ouvrir le feu immédiatement après une dernière sommation adressée au mudir, lorsqu'à neuf heures du matin, le commandant en chef fut informé que les deux déserteurs allaient être rendus. A quatre heures, un agent du mudir les amenait à bord de l'amiral.

Le 30 juillet, au matin, l'escadre prenait le large.

RÉGENCE DE TUNIS.

Après avoir obtenu, à Tripoli, la satisfaction qu'elle avait mission d'exiger, l'escadre d'évolutions s'est dirigée vers Tunis ; elle a mouillé en rade le 2 août.

A cette date, la santé du bey de Tunis donnait de vives inquiétudes ; il avait été frappé d'une attaque d'apoplexie, et déjà l'opinion publique

se préoccupait du choix de son successeur. Deux prétendants paraissent pouvoir aspirer au gouvernement de la régence : le frère du bey et son cousin germain. Le premier a les sympathies du prince ; le dernier serait, selon la loi musulmane, l'héritier présomptif ; au surplus, la succession n'est pas encore ouverte. Les dernières nouvelles du bey étaient plus satisfaisantes ; on l'attendait à la Goulette.

— Le bey de Tunis a donné des ordres pour renvoyer, sur le territoire algérien, les populations qui l'ont momentanément abandonné. L'hospitalité qu'elles ont reçue leur a coûté cher. Comme c'est la coutume en pareil cas, elles ont été pillées par les tribus chez lesquelles elles ont cherché une retraite.

ILES SANDWICH.

Nous recevons des nouvelles des îles Sandwich jusqu'à la date du 1^{er} mai. L'ouverture du parlement avait eu lieu le 13 avril ; le discours du roi annonçait que les relations des îles avec les puissances étrangères continuaient d'être de la nature la plus amicale. Il y était fait mention de la conclusion du nouveau traité avec la Grande-Bretagne, et le roi donnait avis que M. Barclay, qui représente les îles en ce pays, avait reçu des pleins pouvoirs pour en négocier un semblable avec la Belgique.

A l'égard de l'invasion naguère menaçante de quelques aventuriers de la Californie, le discours annonçait avec reconnaissance les mesures promptes prises par le commissaire américain à Honolulu, qui avait fait venir le vaisseau des États-Unis *le Vandalia*, pour protéger les îles. Toutefois, la création d'une force militaire était vivement recommandée, afin qu'on se mit en garde contre des dangers à venir. Enfin, Sa Majesté annonçait que le désir de son gouvernement était de diriger les affaires de telle sorte que nul ne pût espérer profiter d'aucun changement politique.

EMPIRE BIRMAN.

Le 5 juin, le général en chef expédia, sur le steamer *Phlegethon*, un corps de 250 hommes pour chasser les Birmans de Pegu. Il savait que les habitants de cette ville, mécontents de la présence des troupes birmanes, étaient tout disposés à seconder les Anglais. Pegu fut emporté à la première attaque ; on y trouva de fortes quantités de riz et de vivres qui avaient été réservées pour la garnison et qui furent distribués aux Péguans. Les Anglais retournèrent à Rangoun en laissant des armes aux habitants pour se défendre contre le retour des troupes birmanes. Cette évacuation immédiate de Pegu, a été blâmée par quelques journaux de l'Inde ; mais si le général Godwin voulait reprendre la ville, l'entreprise ne rencontrerait aucune difficulté ; en outre il y aurait peut-être de graves inconvénients à disséminer les différents corps de l'armée anglaise sur un trop grand nombre de points.

Les troupes se trouvent à Rangoun dans de bonnes conditions d'hy-

giène ; elles ne sont point, comme on le craignait, décimées par les maladies qui sévissent, d'ordinaire, pendant la saison des pluies. L'ancienne population est, en partie, rentrée dans la ville, et elle a repris ses occupations habituelles. Le commerce est même assez actif, et les Anglais sauront bien en tirer profit. Quant à la cour d'Ava, elle persiste dans son attitude impassible ; elle n'a encore adressé aucune proposition de paix au général en chef de l'armée anglaise. L'empereur espère, sans doute, que les pluies et les maladies lui viendront en aide. Les Anglais calculent, de leur côté, qu'ils seront maîtres de la capitale au mois d'octobre prochain.

ROYAUME DE SIAM.

Notre correspondant de Bangkok (Siam) nous écrit, sous la date du 30 mai, que le corps du dernier roi avait été enfin brûlé. Cette magnifique cérémonie, dont les préparatifs ont duré plusieurs mois, a coûté près d'un quart de million de dollars, environ 1,250,000 fr. Notre correspondant décrit, dans un style plein de l'enflure orientale, les présents faits aux prêtres, les somptueux bâtiments érigés pour la circonstance et les splendides fêtes qui ont accompagné la combustion du monarque décédé.

S. M. le roi régnant paraît décidé à accomplir des améliorations dans toute l'étendue de ses Etats. Ce monarque a exprimé dernièrement le désir d'accorder aux résidents européens et américains un terrain pour les sépultures. Le roi manifeste de diverses manières sa bienveillance envers les Européens. On croyait généralement qu'une autre ambassade anglaise viendrait en ce pays, et que le roi s'était montré disposé à entretenir les relations les plus amicales ainsi qu'à favoriser l'extension d'un commerce légitime ; mais on assure aussi que Sa Majesté s'opposera vivement à un consulat qu'on se propose d'établir dans la capitale, parce qu'il ne veut, avec les étrangers, que des relations commerciales et non des relations politiques.

ALGÉRIE.

PROVINCE D'ALGER.

La province d'Alger présente sur tous les points le même aspect de calme et de tranquillité. La zekkat s'est payée partout avec exactitude et sans que des plaintes se soient élevées contre les chefs chargés de la percevoir ; les récoltes s'achèvent ; les travaux reprennent ; les marchés, que les chaleurs, jointes aux fatigues du jeûne, avaient rendus moins nombreux, sont de nouveau fréquentés et voient s'accomplir chaque jour des transactions qui signalent l'abondance des céréales par le peu d'élévation de leur prix. La paix et le bien-être sont partout. La comparaison d'un état de choses si prospère avec la situation misérable des tribus qui ont cédé dans l'est à de fatales suggestions, devrait suffire pour éclairer les esprits de tous sur leurs véritables intérêts.

— La fête nationale du 15 août a été dignement célébrée en Algérie. Une solennité touchante, qu'on avait eu l'heureuse pensée de réserver pour cette époque, a consacré dans notre colonie la journée qui vient d'éveiller dans la France entière de si puissants et si glorieux souvenirs. Le 15 août, à cinq heures, on inaugurait, sur la place d'Isly, la statue du maréchal Bugeaud. Tout contribuait à rehausser l'éclat de cette cérémonie. Le lieu était admirablement disposé; les spectateurs étaient nombreux et animés, pour la plupart, d'une respectueuse émotion. Autour de la statue on avait mêlé des instruments de guerre et de labour qui rappelaient le double caractère du maréchal. Ces montagnes de la Kabylie où l'illustre capitaine que l'on honorait livra ses derniers combats formaient le fond du tableau. Au premier plan, une tribune, placée vis-à-vis de la statue, était occupée par le gouverneur général; un des aides-de-camp du président, le général Espinasse; le général Feray, gendre du maréchal; le commandant Saget, envoyé par le ministre de la guerre; M. Mercier, secrétaire général du gouvernement; et l'évêque d'Alger, Mgr. Pavy.

— Par décision de M. le général commandant la province d'Alger, et sur la demande de M. le général commandant la subdivision de Médéah, Si-ben-Abd-Allah, cadi des Douairs, a été destitué de ses fonctions, condamné à 1,000 fr. d'amende et interné à Boghar, pour avoir entretenu des relations avec des rebelles.

Il y a quelque temps, Si-ben-Abd-Allah se présenta devant M. le général commandant la subdivision de Médéah, pour le prévenir qu'un nommé Ameer-ben-Chouïa, de sa tribu, lui avait offert de lui vendre de la poudre. Dès le lendemain, Ameer-ben-Chouïa, qu'avait arrêté déjà le caïd des Douairs, avouait avoir été chez les tribus kabyles insurgées, par ordre du cadi lui-même, et en avoir rapporté de la poudre, que ce dernier avait cachée chez lui. Ces renseignements furent vérifiés par la perquisition qui fut faite chez le cadi, où l'on découvrit environ dix livres de poudre dans une excavation qui avait été pratiquée dans le mur. Il était dès lors facile de s'expliquer la démarche du cadi auprès de M. le général commandant la subdivision. Ayant appris dès la veille l'arrestation d'Ameer-ben-Chouïa, il avait cherché à donner le change sur sa conduite, en venant lui-même accuser son complice.

C'est en raison de ces faits que M. le général commandant la division a prononcé la destitution de Si-ben-Abd-Allah, qui a été remplacé dans les fonctions de cadi des Douairs par Si-Mohammed-ben-Abd-el-Kader.

— Le 30 juillet, au matin, le gendarme Vermey était en embuscade à Baba-Ali, dans la Mitidja. Il aperçut à quarante mètres un lion qui se disposait à rentrer dans le fourré en prenant une direction opposée à celle où il se trouvait; notre intrépide chasseur se précipite avec précaution pour couper l'animal et l'attendre au passage; mais pendant qu'il opérait ce mouvement, son chien, n'écoutant qu'un courage aveugle, se jette sur le lion qui l'attend de pied ferme avec la majesté qui

convient au roi des forêts, le saisit et le broie entre ses puissantes mâchoires. Aux cris plaintifs de la victime, Vermey s'élance à son secours. Mais le lion ne l'avait pas attendu et s'était enfoncé au plus épais du bois, emportant le pauvre Médor qui ne criait plus !

Le gendarme Vermey revint au même endroit le soir même. Il était armé d'un fusil avec une bonne carabine en réserve. Pour attirer l'ennemi, il avait attaché à quelques pas de son embuscade un cochon de lait auquel il tirait rudement l'oreille au moyen d'une ficelle. Les cris du pauvre *appelant* retentissaient de manière à s'entendre dans les autres les plus profonds et les plus éloignés. Cependant le lion attendu ne vint pas ! Il est vrai qu'il y eut compensation, car une énorme panthère se présenta un peu avant le coucher du soleil. Ses yeux flamboyants cherchaient dans toutes les directions la proie désirée. N'apercevant rien, elle se mit fort tranquillement sur son train de derrière, comme pour écouter avec plus de commodité. Elle était alors à portée du chasseur et bien en vue : aussi, épauler et lui loger deux balles dans la tête, fut pour celui-ci l'affaire d'un instant. Le gendarme Vermey rapporta à Douéra ce magnifique animal, qui est la *neuvième* panthère tuée de sa main. Il ne renonça pas pour cela au lion, et il recommença son embuscade à côté de la panthère qu'il venait d'abattre. Mais rien ne parut encore. Ce n'est toutefois que partie remise, et il espère bien à la prochaine lune avoir raison de son ennemi.

PROVINCE D'ORAN.

Les rapports des bureaux arabes de la province d'Oran, établis à la date du 1^{er} août courant, constatent la tranquillité dont jouissent nos tribus de l'ouest. Elles sont occupées aux travaux de la moisson, qui, généralement bonne, doit réparer les désastres des trois dernières années. Aux environs de Sidi-bel-Abbès, de Saïda, de Tiaret et de Sebdou, les Arabes ont été forcés d'augmenter le nombre des lieux d'ensilote-ment. A Saïda, la culture de la pomme de terre a complètement réussi, au grand contentement de ceux qui se sont engagés dans cette heureuse voie. Les marchés indigènes, dont les chaleurs et les abstinences du Ramadan avaient un peu diminué l'importance, ont repris toute leur activité par suite de l'arrivée des marchands européens, qui viennent faire des achats de laine, et des gens du sud, appelés par la nécessité de renouveler leurs approvisionnements de céréales.

— La frontière marocaine a également changé de physionomie depuis la rude leçon que la colonne du général de Montauban a donnée aux contingents des Beni-Snassen.

Chaque jour on signale l'arrivée à Tlemcen de nombreuses caravanes parties de Fez et de Tafilalet, et apportant sur nos marchés d'importants chargements qu'elles doivent échanger contre des céréales.

— M. Andrieu, sous-lieutenant au 2^e régiment de zouaves, a retiré de la mer, au péril de sa vie, le fils de Mohammed-ben-Hadj-Hassen, assesseur de la justice de paix d'Oran. Ce jeune homme, âgé de seize

ans, était allé se baigner, avec plusieurs de ses camarades, à l'endroit où les troupes vont habituellement à la baignade. Avancé à environ 150 mètres lorsqu'il voulut regagner le rivage, il lui fut impossible de franchir les vagues, qui le faisaient, au contraire, rétrograder. Effrayé de sa position, il appela à son secours les jeunes gens qui nageaient avec lui; mais, voyant le danger, et trop faibles qu'ils étaient, ils l'abandonnèrent. Plusieurs Arabes qui se trouvaient sur le rivage, et parmi lesquels quelques-uns savaient nager, regardaient ce jeune homme se débattre contre une mort certaine, sans qu'aucun d'eux cherchât à le sauver. C'est alors que M. Andrieu, indigné de leur conduite et n'écoulant que son courage, s'est jeté à la mer pour aller le chercher : ce n'est qu'après avoir lutté pendant un quart d'heure contre les vagues et contre le jeune indigène qui voulait le saisir, qu'il est parvenu à le sauver de la mort.

PROVINCE DE CONSTANTINE.

L'ouverture de la route de Collo par la vallée de l'Oued-Guelbi a produit un très-bon effet sur les tribus des environs. Les Ouïchaoua ont demandé l'aman; leur cheikh est venu en personne à Collo et s'est soumis à toutes les conditions qui lui ont été faites. De leur côté, les Ouled-Athia de l'Oued-Zouhr viennent d'acquitter le montant des amendes que le général Mac-Mahon leur a imposées. Les dispositions des tribus kabyles du cercle de Djijelly ne sont pas moins bonnes.

Les Beni-Salah du cercle de Bone ont subi les conséquences de leur folle tentative d'insurrection. Le colonel de Tourville a visité leur pays en tous sens, et nos troupes n'ont rencontré que quelques fuyards. Les effets de nos malheureux soldats assassinés à Aïn-Fedj-el-Foul ont été retrouvés dans les tentes de la tribu des Chiebna, qui a mérité une punition pour avoir laissé passer chez elle l'émigration des Beni-Salah.

A Guelma, les marchés commencent à reprendre leur ancienne importance.

L'émotion qui s'était un instant produite aux environs de Batna par la présence du chérif d'Ourgla dans le sud de la subdivision, est aujourd'hui calmée. Une brillante fête a terminé le Ramadan; 1,200 cavaliers ont pris part à la *fantasia* qui avait été organisée à cette occasion. Les dernières nouvelles reçues de Biskra annoncent la soumission de Mabrouk-ben-Azouz, frère de l'ancien khalifa d'Abd-el-Kader. Ce marabout nous sera d'une grande utilité pour la pacification des tribus du sud.

Le vigoureux coup de main que le capitaine Pein a dirigé le 15 juillet, sur les Ouled-Sassy, près de l'Oued-Ghamra, a eu un plein succès; dès le 23, les rebelles sont venus demander l'aman, et la colonne était rentrée à Bou-Sada le 25.

La colonne de l'Oued-Guebli, commandée par M. le colonel de Faily, du 20^e de ligne, est partie de Constantine le 4 juillet; le 6, elle séjournait à El-Arouch, et le 7 elle s'installait sur les bords de l'Oued-

Khanga, pour commencer les travaux de la route de Constantine à Collo. Depuis le 8, 250 travailleurs par jour ouvrent cette voie si importante, qui bientôt aura consolidé d'une manière certaine la soumission de toutes les tribus kabyles comprises entre El-Kantour et Collo. M. le capitaine du génie Rouillié a choisi le tracé le plus militaire et le plus avantageux. Les hommes travaillent avec plaisir, ils prouvent une fois de plus toute l'énergie du soldat français. Il y a eu jusqu'à 60 degrés de chaleur; mais l'activité, la sollicitude de M. le colonel de Failly ont eu un bien beau résultat, puisque l'état sanitaire de notre colonne est excellent et que la gaieté règne dans le camp.

Le 17, la colonne quittait le camp de l'Oued-Khanga pour venir s'établir sur l'Oued-Guebli. Six kilomètres de la route étaient entièrement terminés.

Bientôt les travaux de la maison de commandement, où sera installé le caïd Saoudi, seront commencés par cette même colonne. Cette maison de commandement dominera toute la vallée de l'Oued-Guebli et sera construite à l'endroit appelé *Tamalouss*.

COLONIES.

GUYANE.

Les nouvelles de la Guyane, les plus récentes sont du 18 juillet. A cette époque, la colonie pénitentiaire continuait à être dans les meilleures conditions de salubrité. Les travaux d'installation se poursuivaient sur les îles du Salut. Le commissaire général s'occupait de préparer la création d'un premier établissement des condamnés sur la grande terre, au lieu dit *la Montagne d'argent*, près de l'Oyapock.

COLONISATION DE LA MARTINIQUE ET DE LA GUADELOUPE.

Parmi les projets de loi dont le conseil d'Etat va être saisi, l'un d'eux est relatif à la concession faite à la *Compagnie coloniale*, sous le nom Demmler et Comp., des propriétés du domaine colonial de la Martinique et de la Guadeloupe, pour y fonder une exploitation agricole au moyen d'irrigations. Cette concession comporte :

1° A la Martinique, le domaine de Saint-Jacques, avec ses circonstances et dépendances.

Les terres domaniales de la localité dite le *Champflore*, suivant le tracé qui a servi de base à la concession provisoire faite par l'administration de la Martinique le 1^{er} avril 1851.

2° A la Guadeloupe, les domaines de Grand-Marigot et de Dolé, actuellement affermés, sauf résiliation ultérieure de baux existants, aux risques et pertes des concessionnaires, qui déclarent provisoirement en accepter la suite.

Aux termes de ce même projet, la *Compagnie coloniale* s'engage à introduire aux Antilles françaises quatre mille immigrants, savoir : 2,500 à la Martinique, 1,500 à la Guadeloupe. Les conditions et avan-

tages que la compagnie s'oblige à accorder aux travailleurs se résument comme suit :

Tout colon émigrant ou arrivant à la Guadeloupe ou à la Martinique doit se faire naturaliser Français et mettre son travail et son industrie à la disposition de la compagnie pendant l'espace de cinq ans.

Chaque individu se rendra à ses frais au port d'embarquement; du jour de leur arrivée dans le port, l'entretien des colons est à la charge de la compagnie, qui les transportera dans la colonie avec laquelle ils auront contracté, avec leurs bagages, dont le poids et le volume seront par avance déterminés; pendant la traversée, ils auront droit à la nourriture du bord.

A l'arrivée des colons au port du débarquement, ils recevront en nature, par semaine, des vivres consistant en pain, viande fraîche, viande salée, poisson salé ou frais, légumes secs, huile, vin.

Les enfants au-dessous de quinze ans recevront demi-ration, et de deux à sept ans un tiers de ration.

Les colons devront trouver sur les habitations de la compagnie des logements salubres, préparés d'avance pour les recevoir, et dont ils auront la jouissance gratuite aussi longtemps que durera leur service sur le domaine. De plus, chaque famille aura la jouissance personnelle d'un jardin d'au moins 30 ares de superficie.

Le directeur-gérant de la compagnie décidera à quel genre de travail il peut employer le colon, selon la spécialité et les forces physiques de celui-ci, qui doit se soumettre à cette décision.

Le travail aura lieu à la part ou au salaire.

Quel que soit le mode de travail adopté, l'immigrant ne sera employé à la culture de la canne que graduellement et avec les ménagements nécessaires à la conservation de sa santé.

Après cinq ans de travail effectif et consécutif sur les habitations de la compagnie, c'est-à-dire après 1,500 journées de travail fourni, chaque engagé, âgé d'au moins vingt-cinq ans, aura droit à une gratification de *cent francs*, à la condition de contracter un engagement d'une année, au moins, au compte de la compagnie. Après dix ans de séjour, c'est-à-dire après 3,000 journées de travail, il aura, de plus, droit à 50 ares de terrain défriché, en toute propriété.

En cas de mort d'un père de famille, sa veuve et ses enfants seront à la charge de la compagnie, jusqu'à ce qu'ils puissent pourvoir eux-mêmes à leur entretien. Ils auront l'option pour l'envoi en possession immédiate de la concession de terre dont il a été parlé précédemment.

Il est stipulé, en outre, que le capital de la compagnie devra atteindre le chiffre de 2,500,000 fr.

E. D'ESCHAVANNES.

SOCIÉTÉ ORIENTALE

DE FRANCE.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

Séance du 20 août 1852. — La séance est ouverte à huit heures, sous la présidence de M. Audiffred, vice-président de la Société, en l'absence de M. le duc de Larochevoucauld-Doudeauville.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans réclamation.

Après la lecture de la correspondance, il est donné communication des nouveaux statuts de la Société approuvés par arrêté de M. le ministre de l'instruction publique du 22 juillet 1852. (Voir à la fin de la séance.)

On procède ensuite à l'élection de plusieurs personnes présentées en vertu de l'article du nouveau règlement ; sont nommés,

MEMBRES TITULAIRES : MM. le comte *de Montigny-Champdioux*, voyageur en Orient ; *Baillet*, voyageur en Algérie ; *Rouvier*, éditeur d'ouvrages sur l'Orient.

MEMBRES CORRESPONDANTS : MM. le colonel *Gaudin*, directeur de la manufacture d'armes de Tulle ; le lieutenant *Hecquart*, voyageur en Afrique ; l'abbé *Gervy*, missionnaire apostolique à Pondichéry ; *Falcon de Cimier*, sous-préfet de Napoléonville ; colonel *Lebron de Vexela*, à Java ; *Stuber*, voyageur en Moldavie et en Valachie ; *Marcel Canat*, archéologue et orientaliste ; *de Brinckmann*, voyageur dans les colonies françaises et espagnoles ; *J. Alléon*, banquier à Constantinople ; *Glavani*, négociant à Constantinople ; comte *de Castelneau*, consul à Bahia ; *Cherbonneau*, professeur d'arabe ; *de Conteaux*, chef d'escadron d'état-major, voyageur en Grèce ; *Fauvel*, médecin de quarantaine, à Constantinople ; *le P. Brumault*, fondateur de l'orphelinat de Ben-Aknoum ; *Mercier*, secrétaire général du gouvernement, à Alger ; *Peltier*, secrétaire archiviste de l'ambassade de France, à Constantinople ; *Labaille*, propriétaire à Bone.

Le secrétaire fait ensuite connaître les ouvrages offerts à la Société orientale de France depuis la dernière séance et qui peuvent se répartir ainsi :

Par le ministère de la guerre.

Tableau de la situation des établissements français dans l'Algérie, 1846 à 1849. 1 vol. grand in-4.

Par le ministère de l'intérieur, de l'agriculture et du commerce.

Annales du commerce extérieur, juillet 1852.

Par le ministère de la marine.

Tableaux de population, de culture, de commerce et de navigation pour l'année 1849. 1 vol. in-8 (juillet 1852).

Revue coloniale, juillet et août.

Par le ministère de l'instruction publique.

Négociations de la France dans le Levant, par Charrière.

Par le ministère des affaires étrangères.

Capitulations et traités entre la France et la Porte-Ottomane.

Par la Société de géographie.

Bulletin de la Société de géographie, mai et juin 1852.

Par la Compagnie algérienne.

Annales de la colonisation algérienne, bulletin mensuel de colonisation française et étrangère, août 1852.

Par les auteurs.

M. BAILLET.

Réflexions sur la colonisation de l'Algérie à l'aide des enfants trouvés ou abandonnés.

Projet d'acte de société dite Société algérienne du département de la Seine-Inférieure.

Essai sur les moyens de sortir du gâchis, d'aider le présent et de travailler pour l'avenir.

Réflexions sur l'Algérie et les moyens de contribuer à sa colonisation à l'aide de cultivateurs choisis dans le département de la Seine-Inférieure, et sur les modifications à introduire dans diverses ordonnances qui régissent cette colonie.

M. L'ABBÉ BARGÈS.

Histoire des Beni-Zeiyan, rois de Tlemcen, par l'iman Cidi-Abou-Abd' Allah-Mohammed Ibn-Abd el Djelyi et Tenessy.

Par divers.

M. ROUVIER.

Souvenirs diplomatiques de lord Holland, publiés par son fils, et traduits de l'anglais par de Chonski.

L'ordre du jour appelle la lecture d'un mémoire sur Madagascar, par M. Lebron de Vexela; ce travail donne lieu à une discussion à laquelle prennent part MM. Audiffred, Morot, Girard, de Latouche, d'Eschavannes. L'auteur fait connaître la nature de ses relations avec le sultan d'Anjouan et captive l'intérêt des assistants par les détails qu'il donne sur les îles Comores.

On passe ensuite à la relation d'une excursion à la mosquée de Hubbed dans la province d'Oran, par M. l'abbé Bargès. En l'absence de l'auteur, qui est en voyage, M. Girard se fait son interprète.

M. C. Lavollée raconte quelques épisodes de son séjour à Singapour. Cette narration spirituelle et pleine d'intérêt est plusieurs fois interrompue par les félicitations de l'assemblée. Lorsqu'elle est terminée, une foule de questions assiègent l'auteur, qui s'empresse de satisfaire à la curiosité générale. De piquantes scènes de mœurs sont racontées par M. Lavollée et confirmées par M. Lebron de Vexela, qui les a vues se reproduire parmi les Chinois habitant à Java.

M. Morot demande des indications précises sur la manière dont les Chinois fument l'opium. La réponse est celle-ci : l'instrument qui sert à fumer l'opium se compose d'un morceau de bambou hermétiquement fermé à ses deux extrémités. D'un côté se trouve un trou placé à peu près comme l'embouchure d'une flûte, et qui communique intérieurement avec un autre trou placé à quelques pouces plus loin. A celui-ci est ajusté un godet dont le fond a un orifice qui correspond à celui du bambou. Muni de cet instrument, le fumeur d'opium enlève, à la pointe d'une longue aiguille, une petite boule d'opium de couleur brune et l'expose à la flamme d'une lampe placée près de lui. Au contact du feu, l'opium se dilate, se gonfle, et produit à peu près le même effet que la cire à cacheter, mais sans cependant paraître jamais enflammé ou même incandescent. C'est à ce moment que le fumeur le dépose sur le godet dont nous avons parlé, et s'empresse d'appliquer ses lèvres à l'autre trou du bambou. Trois ou quatre aspirations se suivant rapidement, font disparaître l'ingrédient, qui se résout en fumée acre et se trouve humé sans presque laisser de résidu.

Il est ensuite question des effets produits par l'opium et qui diffèrent de ceux produits par le haschich, en ce que ces derniers excitent souvent un délire furieux. M. Lebron de Vexela dit avoir vu des hommes sous l'influence du haschich se précipiter tête baissée et le poignard à la main. Lors du débarquement de l'armée française en Égypte, ce fait extraordinaire se présenta plusieurs fois au détriment de nos soldats, qui furent victimes de preneurs de haschich. Le général Bonaparte, autant pour épargner la vie de ses soldats que pour leur éviter la vue de ces êtres abrutis par le funeste usage de cette substance, fit jeter à la mer une grande quantité de haschich préparé, soit pour être fumé, soit pour être mangé.

Un mémoire de M. Baillet sur la colonisation de l'Algérie par les enfants trouvés est porté à l'ordre du jour pour être lu, mais l'heure avancée ne permet pas de prolonger la séance. Le mémoire sera inséré dans la *Revue de l'Orient, de l'Algérie et des Colonies*, de manière à ce que les membres qu'intéressent la question dont il s'occupe puissent faire leurs observations lors de la prochaine séance.

M. le président annonce que la Société entre en vacances jusqu'au mois de novembre. La séance est levée à onze heures.

SOCIÉTÉ ORIENTALE DE FRANCE.

STATUTS.

Composition de la Société et mode d'admission.

1° La Société orientale de France se compose de personnes qui ont voyagé en Orient, en Algérie, aux colonies, ou qui se sont livrées notablement à des études spéciales sur ces contrées, soit au point de vue de la science, soit au point de vue du commerce.

2° Les membres sont : titulaires, honoraires ou correspondants.

3° Toute proposition d'admission doit être faite au conseil d'administration par deux membres titulaires huit jours au moins avant la plus prochaine séance. Le conseil fera la présentation s'il y a lieu.

4° La Société vote au scrutin secret sur l'admission qui ne peut être prononcée qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

5° La personne admise en qualité de membre titulaire en est informée par lettre du secrétaire général, qui l'invite à retirer son diplôme des mains du trésorier.

Les membres honoraires et correspondants reçoivent leur diplôme sans frais.

Tout diplôme est signé des membres du bureau.

Droits et devoirs des membres de la Société.

6° Les membres titulaires seuls sont éligibles aux fonctions actives de la Société, et font partie des commissions.

7° Les membres honoraires ont droit d'assister aux séances et de prendre part aux discussions ; ils y ont seulement voix consultative.

Leur nombre est limité à 60.

8° Les membres correspondants ne peuvent être pris que parmi les personnes qui n'habitent point Paris. Pendant les séjours momentanés qu'ils font au siège de la Société, ils jouissent des mêmes droits que les membres honoraires. Toutefois, après une résidence de six mois, ils sont réputés membres titulaires et soumis aux mêmes conditions.

9° Les titulaires, honoraires et correspondants contractent l'obligation de concourir, par leurs efforts, leurs travaux et leur publication, au but de la Société.

10° Chaque membre qui publie un ouvrage relatif aux matières dont

s'occupe la Société orientale en doit remettre un exemplaire à la bibliothèque de la Société.

11° Tout membre titulaire ou correspondant devra, autant que possible, fournir un mémoire par année. Celui qui, dans le cours de trois années à dater de son admission, n'aurait pas rempli cette condition, serait considéré comme démissionnaire.

Bureau et Conseil d'administration.

12° Le bureau est nommé par la Société; il se compose de douze membres, savoir :

Un Président,
Quatre vice-présidents,
Un secrétaire général,
Un secrétaire archiviste,
Quatre secrétaires des procès-verbaux,
Un trésorier.

13° Les membres des commissions ne font pas partie du bureau.

14° Le président, ou à son défaut l'un des vice-présidents, fixe l'ordre du jour et distribue le travail. Il règle et dirige seul les délibérations de la Société. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

15° Le secrétaire général prépare le travail des séances. Il signe avec le président les lettres écrites au nom de la Société, les délibérations et tous les actes enfin qui en émanent.

16° Le secrétaire archiviste est chargé spécialement des archives de la bibliothèque et des collections. Il peut au besoin suppléer le secrétaire général.

17° Les quatre secrétaires des procès-verbaux sont chargés, à tour de rôle, de rédiger les procès-verbaux des séances qui sont lus et adoptés dans la séance suivante.

Ces procès-verbaux sont immédiatement transcrits sur un registre spécial.

18° Le trésorier tient la comptabilité, perçoit les cotisations et droits de diplômes, règle les dépenses et les solde sur le visa du président. Il rend ses comptes au conseil tous les trois mois, et présente chaque année à la Société, le premier vendredi du mois de février, un compte général.

19° Le bureau se réunit en conseil d'administration une fois tous les mois, au moins, et dans la semaine qui précède l'une des séances. Il établit le budget annuel, ordonne et contrôle les dépenses, et prend les mesures d'urgence commandées par l'intérêt général, sauf à les soumettre à la Société dans la séance suivante.

Séances.

20° Les séances ont lieu par lettres de convocation les deuxième et quatrième vendredi de chaque mois.

21° Nul mémoire ne peut être lu en séance sans avoir été préalablement communiqué au bureau. Les mémoires lus appartiennent aux archives.

22° Tout mémoire ou rapport peut être discuté séance tenante. Toutefois, la Société peut en renvoyer la discussion à une séance ultérieure.

23° Toute décision, dans les séances de la Société, est prise à la pluralité des voix. Le scrutin est secret s'il est réclamé par trois membres.

Elections.

24° Tous les ans, au mois de février, les membres de la Société sont convoqués par lettres spéciales pour l'élection des membres du bureau.

25° Le président et les vice-présidents sont nommés pour deux ans. Il y aura, chaque année, deux vice-présidents sortants.

26° Le secrétaire général, le secrétaire archiviste, les secrétaires des procès-verbaux et le trésorier sont nommés pour un an et indéfiniment rééligibles.

27° Toute élection a lieu au scrutin secret et à la majorité des membres présents.

Publications.

28° La Société publie un bulletin périodique intitulé : *Revue de l'Orient, de l'Algérie et des Colonies*.

29° Les mémoires, manuscrits et autres documents envoyés à la Société ne peuvent être insérés au bulletin qu'après avoir été soumis à l'examen du bureau ou d'une commission nommée à cet effet. Le rapport sera lu en séance, et la Société prononcera sur l'admission dans son bulletin.

30° La Société peut, en se conformant toutefois aux prescriptions de l'article précédent, faire imprimer à ses frais les ouvrages présentés par ses membres et qui lui sembleraient dignes de cette faveur.

31° Le manuscrit de tout écrit imprimé par ordre de la Société est déposé aux archives. Il en est de même des manuscrits sur lesquels il est fait un rapport.

32° Tout article inséré dans le Bulletin doit être signé.

Cotisations.

33° Le diplôme de membre titulaire est délivré par le trésorier, qui reçoit en échange la somme de 5 fr.

34° Tout membre titulaire paie une cotisation annuelle de 15 fr. Il reçoit en échange la *Revue de l'Orient, de l'Algérie et des Colonies*, et toutes les publications qui émanent de la Société.

35° La cotisation est exigible à partir du 1^{er} janvier de chaque année et doit être payée dans les trois mois.

Pour chaque membre nouvellement admis, la cotisation doit être payée dès la présentation du diplôme.

36° Le membre titulaire qui n'a pas acquitté sa cotisation dans les trois mois, cesse de recevoir le Bulletin, et, après une année, cesse de faire partie de la Société.

37° Toute démission devra être adressée au président avant le 1^{er} janvier, mais la cotisation sera toujours exigible pour l'année courante.

38° Nul membre démissionnaire ne pourra porter le titre de membre de la Société orientale de France.

Séance publique annuelle.

39° La Société tient une séance publique annuelle. Toute discussion en est bannie.

40° Une commission est choisie trois mois à l'avance pour recueillir et préparer les matériaux de la séance.

41° Les mémoires destinés à être lus à la séance annuelle seront communiqués d'avance au bureau, qui déterminera l'ordre des travaux et la durée des lectures.

42° Des prix pourront être fondés sur les fonds de la Société. Les sujets en seront proposés en séance ordinaire ou en séance publique.

Bibliothèque, Musée, Archives.

43° La Société dépose, dans sa bibliothèque et dans son musée, les objets d'art ou de curiosité, les manuscrits et les ouvrages dont il lui est fait hommage. Le nom du donateur est inscrit au procès-verbal, ainsi que sur l'objet offert à la Société.

44° Les pièces présentées sont envoyées au secrétaire archiviste qui les dépose au musée, à la bibliothèque ou aux archives après en avoir fait son rapport. Elles sont immédiatement numérotées et inscrites au catalogue.

Dissolution.

45° Dans le cas où les ressources pécuniaires de la Société ne suffiraient pas à couvrir ses dépenses, il y aura lieu à dissolution.

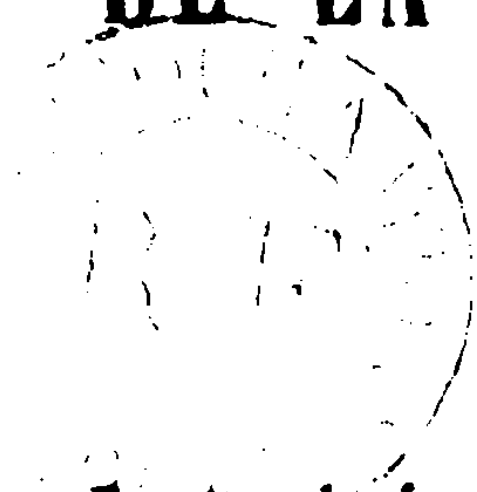
Cette dissolution sera prononcée à la majorité des deux tiers des membres présents, dans une séance où la dissolution de la Société aura été préalablement annoncée et mise à l'ordre du jour.

Dans ce cas, et après le solde de toutes les dépenses, les livres, cartes et objets scientifiques appartenant à la Société, seront donnés à un établissement public français, bibliothèque ou musée dont le choix sera fait sur la proposition du bureau, par l'assemblée qui prononcera la dissolution de la Société.

SOUVENIRS

DE LA VALLÉE DE L'ISSER

(PROVINCE D'ORAN).



Le territoire des Ouled-Mimoun, l'un des plus riches de la province de Tlemcen, est situé sur l'Isser, qui prend sa source entre Labdou et Djâroum. Ce dernier lieu occupe l'emplacement d'une ancienne ville romaine, assise sur un banc de rochers très-remarquable et adossée à trois pitons, dont deux ont la forme de dents molaires et le troisième celle d'une dent canine. Elle commandait la plaine du côté de laquelle elle était défendue par un mur de rochers perpendiculaire et formant une terrasse à pic, et avait à sa gauche la rive droite de l'Isser au cours torrentueux, entraînant dans sa pente si rapide les roches qui partout en rendent le passage difficile.

Le génie a détourné l'Isser, l'a conduit sous Djaroum même et au moyen d'irrigations bien entendues, a donné la fertilité à six cents hectares de prairies domaniales. J'ai traversé ces prairies au moment de l'enlèvement des foins. Au lever du soleil, elles sont peuplées de caravanes de chameaux et de mulets qui transportent les balles de fourrage à Tlemcen située à sept lieues de distance. C'est un coup d'œil plein d'animation et de vie.

Le bassin des Ouled-Mimoun forme une espèce d'arc irrégulier, dont la corde serait l'Isser et entouré de montagnes dont les plateaux et les crêtes sont des forêts

de lentisque. Arrivé au sommet de l'arc, on trouve Aïn-Tlessoul, qui, traversant en zig-zag cet arc, vient se jeter dans l'Isser.

J'ai rencontré peu de points de vue aussi merveilleux que celui dont on jouit à la source de Tlessoul ; il provoquerait l'admiration des touristes qui ont savouré les paysages de la Suisse. Rien n'est comparable à la beauté de cette source sous son linceul de lauriers roses. Elle fournit sur un espace de trois cents mètres, trois belles cascades formant des excavations dans les rochers comme les cuves de Sassenage, avec cette différence qu'elles sont à découvert. Dans cette zone privilégiée, la végétation acquiert sa plus haute puissance. Les lentisques y sont à l'état de gros arbres, l'orme y est l'arbre de charonnage de nos grandes routes de France, le frêne menace le ciel, la vigne s'appuie partout sur ces grands arbres et va chercher à leur cime le soleil qui doit mûrir ses raisins. On observe sur les bords de la première cascade un pan de vieille tour romaine, castellum qui servait de vigie à Djâroum.

Le beau bassin des Ouled-Mimoun est rempli de fontaines, de jardins arabes. J'y ai vu des mûriers francs et des safsafs (peupliers) du plus fort diamètre. Partout aussi des marabouts à l'ombre des arbres ; il ne manque à ce riche pays si fertile en céréales que la vie des villages européens. La cascade formée par le détournement de l'Isser au-dessous de la vieille ville romaine donne une chute d'eau qui fait marcher un moulin. Une petite casbah, sur le point culminant, sert de demeure aux gardiens des eaux.

Nous avons pour compagnon de voyage et pour guide dans notre promenade Sidi-Mohamed-Ben-Gana ou Ould-Gana des Ouled-Zeir et aga de l'agalik d'Aïn-Temouchen.

En aussi bonne compagnie, nous ne pouvions manquer de recevoir partout une riche et abondante hos-

pitalité. Après avoir bu l'eau fraîche et limpide de Tlessoul et parcouru ses bois et ses jardins si remarquables, nous donnâmes un souvenir à la vieille Djâroum, traversant de nouveau deux fois l'Isser. Le caïd des Ouled-Mimoun Sidi-Marabot, nous accompagnant jusqu'aux limites de son commandement, voulut nous donner à déjeuner à la Louia, autre nid de verdure et de fraîcheur sur la rive gauche de l'Isser.

Le soir nous vîmes planter nos tentes chez les Sidi-Ben-Abdeli, tribu de nobles marabouts guerriers, très-considerés pour leur ancienne origine, chez les populations arabes. Le territoire des Abdeli est aussi un riche et beau pays sur l'Isser.

Là, sous un gigantesque palmier à deux tiges et sous un massif de figuiers jaillit une source d'eau chaude à trente-huit degrés. La piscine romaine existe encore dans toute sa forme demi-sphérique. Les énormes blocs de bétton qui fermaient l'enceinte ont résisté au temps, et de leurs fissures sortent des figuiers qui masquent partout la salle de bain et vous préservent des ardeurs du soleil. Le fond du bassin est garni d'un sable fin et brillant. Après que nous nous fûmes baignés dans ces eaux délicieuses, nos ordonnances y conduisirent nos chevaux, qui semblèrent les apprécier encore plus que leurs cavaliers. Le lendemain à trois heures j'allai m'y plonger de nouveau avant de remonter à cheval. J'ai pris peu de bains aussi agréables. Par une bizarrerie de la nature, à cinquante pas de la source d'eau chaude, se trouve une source d'eau froide. Ces deux sources mêlant leurs eaux, forment une petite rivière qui parcourt la vallée, fait tourner un moulin arabe, et de chutes en chutes va grossir l'Isser.

Le marabout des Sidi-Abdeli est une petite mosquée d'une architecture fort élégante et qui rappelle la grandeur de cette noble famille. On foule aussi à chaque pas dans ce bassin les vestiges de l'occupation romaine,

et je me demande pourquoi nous n'y avons encore rien fait.

Le troisième jour de notre campagne, chevauchant par monts et par vaux, chassant lièvres et gazelles, montant toujours, nous arrêtant de temps en temps pour jeter un dernier regard de regrets sur Tlessoul, Djâroum et les Abdeli, fixer notre vue sur Tlemcen, le berceau des rois, nous arrivâmes à El-Bridje, *castellum romanum*, où se trouve l'une des sources de l'Oued-Snam. Là, on dit adieu à l'hospitalité arabe qui nous avait offert pendant notre excursion ses melons, ses pastèques, son mouton si bien rôti, que j'ai le mauvais goût de ne pas assez apprécier, son tadjuin et ses galettes au miel. Après une sieste sous l'influence de la brise de mer, nous rentrâmes à Aïn-Temouchen, terme de notre voyage.

M^e DE MASSOL,

Officier au 1^{er} régiment de la Légion étrangère.

CANTON¹.

**La ville de bateaux. — Les bateaux de fleurs. — Les jardins Fa-ti.
— Le fort.**

On ne s'accorde pas sur le chiffre de la population cantonnaise qui vit sur les bateaux et ne connaît d'autre sol que le lit souvent agité du fleuve Chou-Kiang. Certains voyageurs n'ont pas hésité à porter ce chiffre à 300,000. Je ne veux pas donner de démenti à cette appréciation : non que j'aie, pour les récits des voyageurs, la bienveillance ou le respect d'un complice, mais j'avoue qu'en pareille matière le calcul me paraît assez hasardé et que je n'ai pas eu sous les yeux les statistiques chinoises. Quoi qu'il en soit, il y a, en effet, à Canton un nombre considérable de bateaux, sur lesquels vivent des familles entières et qui forment une véritable ville, dont la population peut être raisonnablement évaluée à plus de cent mille âmes. Ce chiffre, qui est plutôt au-dessous qu'au-dessus de la vérité, suffit assurément pour constituer un fait singulier, exceptionnel, qui n'existe nulle part ailleurs, pas même à Venise, la ville des gondoles.

Un matin, accompagné de Comshong, je m'embarquai dans une *tanka* pour visiter la ville des bateaux. Malgré le désordre apparent qui règne au milieu de cet assemblage de maisons flottantes, on peut assez facilement circuler sur le fleuve, pourvu qu'on suive les rues. Les rues d'un fleuve ! L'expression est juste. Il s'agit réellement d'une ville avec ses quartiers, ses rues, ses carrefours. Les bateaux sont amarrés bord à bord, suivant leur forme et leur dimension. Les plus grands (et il en est qui jaugent 50 à 60 tonneaux) forment l'extré-

¹ Ce chapitre est extrait du **Voyage en Chine**, récemment publié par M. C. LAVOLLÉE, à la librairie de JUST ROUVIER.

mité de chaque rangée, et leurs masses solides protègent les barques plus légères placées au centre. Notre tanka, manœuvrée par deux femmes, s'engagea à l'aventure dans le premier passage qui s'ouvrit devant nous. Comshong m'expliqua l'espèce et en quelque sorte la profession de chaque bateau. Ici, un bateau pêcheur, partant à la descente de la marée et revenant avec le flot, pour passer la nuit, sécher ses filets et se préparer à la pêche du lendemain; — là, le bateau-boutique, où les habitants de la ville flottante peuvent, sans se donner la peine d'aller à terre, s'approvisionner de comestibles, d'habits, etc.; — plus loin, le bateau de canards, autour duquel barbotte un troupeau de ces volatiles que l'on élève pour les marchés de Canton; — le bateau contrebandier, que l'on reconnaît à sa coupe plus fine et qui, à l'occasion, fait le voyage de Whampoa aux factoreries; — le bateau bourgeois, dont les habitants, sans profession aucune, ont adopté la rivière comme domicile, et vivent là en famille, sur les eaux du Chou-Kiang. Les jonques occupent le milieu du fleuve, où il y a le plus de fond. Elles ne sont pas régulièrement amarrées comme les bateaux de la ville; mais elles se classent en général par provenances. Un œil exercé reconnaît les jonques de la province de Canton, celles du Fokien, celles du Petchili. Les *fast boats*, les goëlettes, ainsi que les navires européens auxquels leur faible tonnage permet de franchir la dernière barre, sont mouillés vis-à-vis des factoreries. Plus haut, s'étendent par longues rangées les bateaux qui remontent dans l'intérieur de la Chine et qui apportent des diverses provinces le bois, le charbon, le riz, toutes les denrées nécessaires à l'immense consommation de Canton. La forme de chacun de ces bateaux indique le genre de transports auquel il est employé : le bateau qui apporte le riz est surmonté d'un grenier en rotin qui n'existe pas sur celui qui est consacré aux charges de

bois. Il faudrait faire tout un cours pour distinguer ces diverses nuances, parfaitement appropriées à la destination de chaque bateau. On comprend d'ailleurs combien dans un pays où il n'y a d'autres grandes routes que les rivières et les canaux le nombre de ces barques doit être considérable. On s'explique également l'animation que les communications continuelles entre le fleuve et la terre, les chargements et déchargements de marchandises, entretiennent sur le Chou-Kiang. Cette animation ne peut se comparer qu'à celle des rues de Canton.

Notre tanka nous fit successivement passer en revue toute la flottille. A la descente du courant, quelques coups de godille suffisaient pour diriger la frêle barque à travers les rues, souvent étroites et toujours encombrées, de cette ville étrange. A la remonte, nos rameuses rentrèrent leurs avirons, et, prenant une longue gaffe, se halèrent sans peine le long d'une rangée de bateaux. Nous pûmes ainsi plonger nos regards, parfois indiscrets, dans l'intérieur de chaque maison. Les plus petites barques contiennent toute une famille, mari, femme, enfants, installés avec un art infini dans une chambre étroite où sont rangés soigneusement les meubles les plus usuels et les divers ustensiles du ménage. Il y a place pour tout, même pour l'autel du dieu qui veille incessamment sur le pauvre logis. Des nattes sont étendues au fond de l'embarcation, et, quand la nuit vient, un traversin en rotin recouvert de coton les transforme en lits; on dirait des hamacs reposant sur la surface du fleuve et que rend presque moelleux la légère élasticité du flot. Des pliants en toile, que l'on serre aussitôt qu'on se lève, servent de sièges. La cuisine, c'est-à-dire un simple réchaud, est installé à l'arrière. Si le bateau va en course, la rameuse peut, en maniant la godille, veiller sur la pitance de riz qui cuit dans un pot de terre. Les enfants montrent leurs jolies petites têtes. éveillées

et rieuses, par toutes les ouvertures du bateau ; ils vont et viennent sur les cordes, sur les avirons, sur les planches glissantes de l'avant ; ils se penchent curieusement vers l'eau, et, pendant que les parents font la sieste ou travaillent, on les voit se livrer à toutes les fantaisies d'une gymnastique sans péril : une double calèche, fixée au corps par une ficelle, les soutient sur la vague quand ils tombent, et ils sont toujours repêchés à temps. Quelle pépinière de matelots, si jamais la Chine, empruntant aux Européens leur science, leurs arts, leurs constructions, s'imaginait de créer une marine et de remplacer ses lourdes et impuissantes jonques par des frégates !

Mais, en vérité, elle a essayé d'accomplir ce grand prodige, ou plutôt un de ses mandarins, Pan-tseu-tchen, le riche marchand de Canton, l'ami des barbares, a essayé pour elle. Voici précisément que notre tanka passe par le travers d'un grand navire à trois mâts, parfaitement assis sur l'eau, percé de sabords, et surmonté d'une gerbe de pavillons bleus, verts, rouges, jaunes, comme une jonque.

— Marine chinoise ! s'écria Comshong. Ce sont des ouvriers chinois qui ont construit ce navire.

— Fort bien ; mais que fait-il ici ? Il n'a ni équipage ni cargaison. Il paraît complètement abandonné.

— C'est qu'il ne navigue pas. Les charpentiers se sont trompés. — Et Comshong d'expliquer, aussi clairement qu'il le put, comment le malheureux bâtiment, qui, à l'extérieur, paraissait irréprochable, n'avait pas assez de quille pour porter un chargement et s'aventurer en mer. Pan-tseu-tchen a dépensé beaucoup d'argent et s'est donné beaucoup de peine pour une misérable contrefaçon qui fait honneur à son esprit d'initiative et à son ardeur d'imitation européenne plutôt qu'à l'intelligence de ses ingénieurs. La frégate chinoise pourra sur le Chou-Kiang.

Mais je n'ai pas encore parlé de tous les bateaux ; j'aurais dû signaler les bateaux de douane, qui ne le cèdent en légèreté et en élégance qu'à ceux des contrebandiers (cela doit être) ; — les bateaux de police, que l'on reconnaît à la ceinture de boucliers en rotins qui entoure leurs bordages ; — les bateaux de plaisance des mandarins, dont la chambre est ornée avec le confortable et le luxe qui conviennent à la dignité officielle ; — enfin, les bateaux de fleurs. Que n'a-t-on pas dit, en Europe, sur les bateaux de fleurs ? — Les bateaux de fleurs, les petits pieds des dames chinoises et les nids d'hirondelles, voilà les trois points d'interrogation que les questionneurs posent invariablement à quiconque arrive du Céleste-Empire. Et, quand vient le tour des bateaux de fleurs, la question se fait presque à voix basse et d'un air mystérieux, comme si la réponse devait fournir l'occasion d'un petit scandale qu'on attend et qu'on désire. Un petit scandale chinois n'est pas compromettant.

Il faut donc aborder l'histoire des bateaux de fleurs.

Le bateau de fleurs n'a ni mâts, ni rames : c'est une maison en bois posée sur une coque de jonque. La muraille extérieure est formée d'un treillage de bambou, très-élégamment découpé et peint en couleurs vives, en rouge ou en vert entremêlé d'or. Les Chinois excellent dans ce genre d'ornementation. Derrière cette muraille à jour est un autre mur en bois plein qui interdit toute communication entre l'intérieur du bateau et les regards curieux du dehors. L'arrière est pavoisé de plusieurs pavillons triangulaires de diverses couleurs, et au-dessus du vestibule qui s'ouvre à l'avant sont rangés plusieurs vases en porcelaine où l'on a soin d'entretenir de belles touffes de fleurs.

Mais que se passe-t-il dans ce bateau ? — On sait qu'il y a des dames, et l'on a deviné sans peine le genre de vie que mène cet équipage féminin. Les voyageurs mo-

ralistes, après avoir admiré l'aimable allégorie qui se cache sous ce joli nom, *bateau de fleurs*, ont disserté à perte de vue sur la délicatesse de l'édilité cantonnaise qui reléguerait sur le fleuve Chou-Kiang les maisons habitées par les courtisanes et respecterait ainsi la pudeur de la cité. La supposition n'est pas exacte; car la ville de Canton n'est pas aussi pure qu'on paraît le croire; les libertins n'ont pas besoin de s'embarquer, et les bateaux de fleurs n'empêchent pas qu'il n'existe des maisons de fleurs. Les Chinois cherchent leur plaisir sur la terre et sur l'onde; voilà tout. Les bateaux de fleurs sont donc des établissements plus ou moins luxueux, où l'on boit le thé, où l'on fume, où l'on joue, et où la théière, la pipe et les cartes sont tenues, si l'on veut, par une courtisane. Tous les Chinois, jeunes ou vieux, maris ou garçons, mandarins, lettrés, marchands, entrent, sans la moindre honte, dans les bateaux de fleurs, absolument comme nous entrons dans un restaurant. Ils y passent un quart d'heure, une heure, la soirée, quelques-uns la nuit; mais ils peuvent dire qu'ils n'y ont pris qu'une tasse de thé; leur réputation de vertu demeure tout à fait sauve.

L'entrée des bateaux de fleurs est sévèrement interdite aux Européens. Les Chinois ont accepté, jusqu'à un certain point, l'intervention des barbares dans leurs affaires de commerce, mais ils la repoussent pour leurs plaisirs. Les barbares se sont vengés de cet ostracisme en calomniant les bateaux de fleurs et ceux qui les fréquentent.

On raconte plusieurs tentatives faites par les Européens pour s'introduire dans la place. Ces tentatives n'ont jamais réussi; et, toutes les fois qu'on demande à un linguiste quel serait le moyen d'entrer dans le bateau, le Chinois secoue la tête et cite l'histoire lamentable d'un jeune fils d'Albion qui fut rudement fustigé à coups de bambou pour avoir tenté l'aventure. On

assoupit l'affaire; car la diplomatie aurait-elle pu s'émouvoir pour une dispute de bateaux de fleurs?

Des bateaux de fleurs aux jardins Fa-ti la transition est toute naturelle. Nos tankadères, fatiguées de la longue visite que nous venons de faire aux divers quartiers de la ville flottante, nous déposent dans une autre barque, manœuvrée par deux hommes qui s'engagent, moyennant un quart de piastre, à remonter le courant du fleuve jusqu'aux jardins, situés sur la rive droite, à un mille environ au-dessus des factoreries. Les jardins *Fa-ti* (littéralement : *terre des fleurs*) sont à la fois une pépinière et un marché aux fleurs. Les Chinois aiment beaucoup les fleurs; ils les répandent à profusion dans leurs appartements et les disposent avec beaucoup de goût dans ces jolies vases en porcelaine bleue et blanche qui sont si recherchés en Europe; les pauvres gens, qui ne pourraient pas renouveler leur parterre, achètent des dessins qui représentent des fleurs, des fruits, des oiseaux, et ils en tapissent la principale pièce de la maison; leurs yeux, au moins, sont satisfaits. En un mot, le nom d'*empire des fleurs*, que l'on donne souvent à la Chine, d'après les Chinois eux-mêmes, est très-bien mérité. Il y a à Fa-ti plusieurs jardins, séparés seulement par des haies et appartenant à divers propriétaires. Notre linguiste Comshong nous fit entrer dans le plus grand de ces jardins. L'enclos était coupé d'allées longues et surtout étroites (car les Chinois ne gaspillent pas le sol). Chaque carré contenait une espèce de fleurs; je reconnus la plupart de nos fleurs d'Europe, camélias, jasmins, géraniums, etc.; la terre était cultivée et arrosée avec le plus grand soin.

— C'est ici, me dit Comshong, que les mandarins et les riches marchands de Canton achètent les plantes destinées à leurs jardins et même les bouquets qui parfument leurs appartements. J'ai vu, par vos dessins d'Europe, que vous possédez aussi de très-belles fleurs;

mais nous avons une espèce d'arbres que vous ne connaissez certainement pas, et qui excite l'admiration de tous les *fan-kwai*.

— Eh bien ! allons voir ces arbres ; où sont-ils ?

— Ici même, sous vos yeux.

J'avais beau ouvrir les yeux, je ne voyais pas un arbre, pas même un arbuste, pas une plante qui s'élevât à hauteur d'homme.

— Des arbres ici ?

— Oui, et de très-grands arbres : des ormes.

Le jardinier, qui entendait notre conversation, confirma par un signe de tête les paroles de Comshong.

On me montra alors, dans de petites caisses en bois, des arbres, et, en vérité, des ormes qui n'avaient pas plus de deux ou trois pieds ; et cependant la couleur de l'écorce, le nombre et le développement des branches, la variété des feuilles, la mousse attachée au tronc, indiquaient que ces arbres avaient atteint l'âge de leur plus grande croissance. Les Chinois affectionnent particulièrement ces tours de force et ces merveilles de patience. Ils ont un procédé pour fabriquer ainsi des arbres nains auxquels ils conservent leur caractère distinctif, leurs formes, leurs justes proportions. Ils arrêtent le développement des racines en même temps que celui des rameaux, et ils pourraient en quelque sorte servir sur un plat un orme de toutes pièces, presque une forêt.

Comshong me fit voir en outre des buissons et des arbustes taillés de manière à représenter assez exactement, mais sans aucune grâce, des formes d'animaux ou de fleurs. Toujours ce système de petits soins, de minuties, d'excentricité, qui obtient tant de faveur en Chine ! Dans l'agriculture, dans l'industrie, leurs procédés les plus usuels se rapprochent le plus du naturel et de la simplicité ; mais, quand ils veulent faire de l'art, ils se croient tenus de se créer les difficultés et de chercher la solution de l'impossible.

En descendant le fleuve pour revenir aux factoreries, nous passâmes au pied d'un fort circulaire percé de quelques ouvertures sans canons. J'avais déjà une certaine idée de l'intérieur d'un fort chinois par la visite que j'avais faite à celui de Bogue. Cependant je demandai à Comshong si nous pourrions pénétrer dans la citadelle.

— Assurément, répondit notre linguiste. D'abord, je ne vois pas trop qui nous empêcherait d'entrer.

— Comment ! il n'y a donc pas de garnison ?

— La garnison se promène ; que ferait-elle dans le fort, puisqu'il n'y a pas de guerre ?

Il faut aller dans le Céleste-Empire pour entendre de pareilles réponses. Les Chinois ferment hermétiquement leurs bateaux de fleurs, mais ils laissent bravement entrer dans leurs forteresses. Après tout, l'art de la guerre et de la défense des places est demeuré chez eux si primitif, qu'en vérité ils n'ont aucun mystère à cacher.

Comshong ne se trompait pas : le fort était presque désert ; deux ou trois soldats jouaient aux cartes près de la porte, quelques autres dormaient ou fumaient. Nous entrâmes dans la cour, où il n'y avait absolument rien à voir, pas même des canons.

L'armée chinoise est très-nombreuse sur les cadres ; mais, pour l'étranger, elle est presque invisible. Je n'ai pas vu cent uniformes pendant mon séjour à Canton. Les soldats restent dans la ville ; ils exercent leur profession, comme tous les autres citoyens, et ne se rendent qu'aux appels, fort rares, de l'exercice ou de la faction. La raison des Chinois n'admet pas qu'une armée soit utile en temps de paix. C'est un système fort simple, mais qui prépare au Céleste-Empire d'inévitables défaites, toutes les fois qu'il aura à se mesurer avec les Européens.

C. LAVOLLÉE.

ALGERIE.

LA SUBDIVISION DE TLEMSEN.

Du sol. — Des pierres, des rochers, des eaux. — Description physique de Sidi-bel-Abbès. — Du climat et de la salubrité. — Sidi-bel-Abbès sous le point de vue de son commerce à venir.

Du sol. — Le sol de la subdivision de Tlemcen est particulièrement recouvert de palmiers nains, de lentisques, d'oliviers et de chênes verts. En approchant de la limite du Tell¹ vers les hauts plateaux, soit que la végétation soit plus active, soit que les couches différentes des terrains permettent aux racines de se développer plus librement, les lentisques, les oliviers et les chênes verts (ces derniers surtout) y sont plus élevés et apparaissent de toutes parts; puis, aux dernières limites du Tell, ils ne se présentent plus que rabougris, chétifs et souffreteux, eu égard à la nature des terrains maigres où ils sont élevés, très-voisins de ceux du désert et des vents brûlants du Sahara qui arrêtent leur croissance. Après cette zone, viennent enfin ces terres sèches et stériles qui ne nourrissent que l'alpha² et le thym.

Les terrains des montagnes sont généralement pierreux, et ne contiennent qu'une mince couche de terre végétale, car les eaux pluviales les entraînent dans les bas-fonds. A une profondeur de trente à quarante cen-

¹ On appelle le Tell, toute la partie septentrionale de l'Algérie, terre cultivable, du mot latin *tellus*, qui exprime cette pensée.

² Végétal, venant çà et là par bouquets très-rapprochés, et dont les jets ressemblent à des juncs très-flexibles.

timètres, on rencontre la croûte calcaire qui recouvre le tuf et dont la couche est généralement profonde.

Dans les terrains maigres, mais qui contiennent néanmoins assez de terre végétale pour nourrir les racines des arbres forestiers, il serait très-utile, sous différents rapports, de répandre ces plantations en grand nombre, parce qu'il en résulterait, pour l'avenir, une grande amélioration dans les terrains par les détritiques qu'ils formeraient. En outre, ces plantations forestières donneraient au pays une fraîcheur nécessaire et agréable en été; elles appelleraient peu à peu les eaux si bienfaisantes pour les cultures pratiquées dans ce climat, et celles qu'alors on pourrait y importer. Elles maintiendraient ainsi plus longtemps à la surface du sol les sources et les eaux qui, généralement, s'éteignent et disparaissent bientôt, soit par l'absorption du sol qui est brûlant, soit encore par une rapide évaporation.

Ces plantations étant appropriées aux différentes localités et aux terres de la contrée, auraient de plus le grand avantage de satisfaire quelques-uns des besoins qui y naîtraient. On pourrait aussi tirer avantageusement parti des lentisques, en les entretenant et en diminuant les jets trop nombreux de leurs rameaux.

J'observerai qu'il serait essentiellement nécessaire de ne point faire usage des arbres forestiers à racines pivotantes qui ne pourraient point réussir dans ce pays, car le sous-sol qui est très-dur ne leur permettrait pas de le percer.

Les terrains des montagnes, quoique convenant aux plantations de la vigne, seraient nuisibles aux céréales, qui resteraient chétives, puisque, par le rapide écoulement des eaux en hiver, ces terres n'auraient pu recevoir l'eau assez profondément.

Les plaines et particulièrement les bas-fonds contiennent beaucoup de terre végétale que les pluies des hivers ont entraînée des hauteurs. Ces terrains peuvent

recevoir toutes les cultures ; l'épaisseur de leur terre végétale varie de 50 centimètres à 1 mètre 50 centimètres. Le sous-sol se compose de tuf marne, ou de sable qui ne peut provenir que des débordements antérieurs des eaux.

Quoique les bords des rivières aient, en général, moins de terre végétale que les bas-fonds et plus de sable à cause des débordements dont je viens de parler, ils sont néanmoins d'une grande fertilité quand on peut les arroser.

Le terrain de la subdivision de Bel-Abbès est ainsi un terrain tertiaire, et la nature de ses couches successives se présente ainsi :

- 1° La terre végétale ;
- 2° Le tuf, de 1 mètre à 2 mètres 50 centimètres ;
- 3° La terre glaise, de 1 mètre à 3 mètres ;
- 4° Une légère couche de sable ;
- 5° La couche des cailloux et graviers.

Des pierres, des rochers et des eaux. — En général, dans cette contrée, les pierres sont calcaires ; elles se découvrent çà et là sur le sol en grande quantité, et sous le sol dans les endroits surtout où il n'y a que peu de terre végétale.

On découvre la pierre à une profondeur de 20 à 60 centimètres ; elle se présente composant une croûte de différentes dimensions toujours interrompue, pour en retrouver une nouvelle peu loin de là.

Dans la plupart des monticules élevés, et quelquefois dans les hautes montagnes, telles que le Tessala, situé à quatre lieues et demie nord-ouest de Bel-Abbès, on rencontre le grès ainsi que le silex qui pourrait être employé avantageusement pour tout ce qui exige une grande résistance.

Du côté de Dhaïa ¹, vers les hauts plateaux, se découvrent des bancs de pierres calcaires demi-dures, et d'un blanc de craie, qui peuvent servir pour les constructions comme pierres de taille, puisqu'elles ont la propriété de se durcir à l'air.

Trois cours d'eaux principaux parcourent les environs de Bel-Abbès :

1° La Mékéra, qui prend sa source à Ras-el-Ma ², à la limite du Tell, à la naissance des hauts plateaux, reçoit dans son cours différents affluents de nature quelquefois intermittente en été; elle prend successivement les noms d'Oued-Fortout, d'Oued-Mérioua, un peu avant d'arriver au marabout de *Sidi-Ali-ben-Youb*, puis celui d'Oued-Tefellis, et après le gué de Bou-Kré-nifis alors que l'Oued-si-Kralled s'est jeté dans ce cours d'eau, elle prend le nom de Mékéra, plus bas ceux d'Oued-Mabtoah, d'Oued-Sig, et, ayant eu son confluent avec l'Oued-Habra, elle prend le nom de Macta, qui a son embouchure enfin vers le milieu de la courbe décrite par le golfe d'Arzeu;

2° L'Oued-Sarno, qui prend sa source sur le versant sud-ouest de la montagne du Tessala et qui, après avoir suivi pendant quelques instants un cours tortueux, se dirige vers l'est et se jette dans la Mékéra en un lieu généralement connu sous le nom de *Trembles*. Ce ruisseau, ainsi que la Mékéra, est torrentiel en hiver et a le grand inconvénient d'être intermittent pendant l'été;

3° Quelques sources, qui prennent naissance dans le versant nord des montagnes situées entre Bel-Abbès et Dhaïa, et à deux lieues de ce dernier poste, forment un petit cours d'eau, qui prend successivement les noms d'Aïn-Telaghre, d'Oued-Tralimat, d'Oued-Te-

¹ Poste militaire au sud et à 18 lieues de Bel-Abbès.

² Signifie en arabe, tête de l'eau, est le synonyme de cersou, sur les plateaux entre Mascara et Baugard, car *cer* vient du persan qui signifie tête, et *sou* vient du turc qui signifie eau.

niera, d'Oued-Malrair et, après avoir reçu deux forts affluents de droite, l'*Oued-Houenet* et l'*Oued-Taria*, puis celui d'Oued el Hamam, et enfin l'Oued-el-Habra, rivière forte et impétueuse et dont j'ai déjà parlé dans la description du cours de la Mékéra.

Les eaux des ruisseaux, et surtout des rivières de l'Afrique, ayant un cours rapide, sont par cela même potables ; néanmoins, elles exigent beaucoup de modération, quoique n'étant point malsaines dans l'usage raisonnable qu'on en doit faire. Quelques-unes, cependant, quoique possédant cette condition essentielle de la rapidité, ne peuvent être prises qu'avec le plus grand ménagement ; ce sont les ruisseaux grossis dans leur cours par les sources mêmes qui jaillissent dans leur lit et qui les rendent ainsi trop froides en été pour pouvoir être prises sans danger, surtout dans l'usage constant et habituel ; de ce nombre est la Mékéra. Celle-ci donne cependant à Bel-Abbès une eau qui est potable et nullement nuisible, parce que, recueillie dans des vases qui lui permettent de perdre en peu d'instants son degré de froid, et battue et remuée par le transport, elle prend l'oxygène de l'air, qu'elle n'aurait pas eu le temps d'absorber, du moins en assez grande quantité, à sa sortie du sol.

C'est aussi à une semblable considération que se rattache la tradition arabe qui regarde comme nuisibles les bains de la Mékéra. Il ne peut effectivement en être autrement avec les fortes chaleurs de cette contrée et le froid de ces eaux ; il n'en peut résulter qu'une transition subite et saisissante dont les effets sont funestes.

L'Oued-Sarno est malsain, peu potable et occasionne des fièvres, car il n'a pas assez de cours.

En général, on trouve l'eau à 3 ou 4 mètres de profondeur ; celle qui provient des infiltrations dans les couches du tuf et des terres glaises donne une eau claire et limpide qui ne laisse pas de limon, mais un

dépôt, qui paraît provenir des sels d'alumine et autres que ces eaux contiennent en dissolution. Observant, néanmoins, que les couches de tuf et de terre glaise sont très-communes dans la nature des terres de Bel-Abbès, on obtient de l'eau excellente, en creusant les puits jusqu'à ce qu'on rencontre la couche de sable qui se trouve à 1 mètre de profondeur de plus; celles qu'on obtient à la couche de gravier ne laissent rien à désirer.

Les eaux provenant des infiltrations dans les terres végétales, et par conséquent chargées de débris végétaux, sont peu potables et se corrompent facilement.

Je crois qu'il faut attribuer la couleur constamment sale de la Mékéra aux couches de tuf, de marne, de terre glaise qu'elles essuient dans leur cours. C'est à une égale raison qu'il faut attribuer le peu de limpidité des rivières et fleuves de l'Afrique, tels que la *Mina*, le *Chélif*, qui prennent leur source dans le *Cersou*, de la *Gybose*, de l'*Isser* et de la *Tafna*. Ces eaux sont encore plus chargées que celles dont j'ai parlé précédemment, par la raison que leur cours, étant très-rapide, frappe plus fortement les couches différentes que je viens de mentionner.

Description physique de Sidi-Bel-Abbès. — Presque en totalité le terrain où se trouve situé Sidi-Bel-Abbès, moins l'emplacement occupé par la vieille redoute, of-frait, il y a peu d'années encore, un aspect couvert çà et là de bouquets de lentisque, plus chétifs en cet endroit que dans tous les autres à cause de la maigreur du sol.

L'emplacement sur lequel il est situé présente l'aspect d'un plateau, ses environs offrent un pays facile à parcourir; on n'y voit point de déchirements de terrain, de coupures bizarres et étonnantes dans les différents sentiers à parcourir. L'aspect général de ces lieux que

les lentisques recouvrent vers l'est, le sud et le sud-ouest particulièrement, présente presque partout une plaine, de temps en temps interrompue par de légères élévations, par d'insignifiants monticules; toutefois l'horizon est entièrement borné : vers le nord-est par des montagnes formant la gorge des Ouled-Ali, située à sept lieues, et dont les crêtes, se dirigeant de ce point vers l'est et vers le nord-ouest, paraissent vouloir faire un rempart, une forte ceinture à Bel-Abbès.

Dans la direction du nord-ouest apparaît le Tessala à quatre lieues et demie de distance, ainsi que ses ramifications; la plaine, limitée au sud-ouest par d'autres montagnes, se déroule plus au loin, dans la direction de Tlemcen. Vers le sud apparaissent les montagnes qui bordent le Teniera à six lieues environ, et, avant elles, de fortes ondulations de terrain.

La ville de Sidi-Bel-Abbès, située sur la rive droite de la Mékéra et à 300 mètres environ, offre un grand rectangle, dont le grand côté est de 880 mètres, et le petit de 480.

Trois angles sont défendus par des têtes bastionnées; le quatrième, celui de l'ouest, a été renfermé par deux têtes bastionnées; cette interruption de la régularité du plan est due, je crois, à la position de l'ancienne redoute de Bel-Abbès qui y est située, et qu'on a voulu conserver; les grands côtés du rectangle sont encore défendus par des têtes bastionnées, et les petits côtés par une seule¹. Sur chaque côté, et vers le milieu, existe une porte; celle d'*Oran* au nord, celle de *Dhaïa* au sud, celle de *Mascara* à l'est et celle de *Tlemcen* à l'ouest. Joignant ces points du nord au sud et de l'est à l'ouest, on a l'axe des deux rues principales dont la largeur est de 26 mètres; la rue qui conduit de la porte

¹ Les angles des capitales ont 170 degrés; les faces ont 15 mètres; les flancs, 10 mètres.

d'Oran à celle de Dhaïa sépare la ville civile de tous les établissements militaires; dans la direction du nord au sud, la ville civile a six rues de dix mètres de largeur qui sont coupées par deux autres d'égale dimension; de chaque côté, et à une distance égale de la grande rue qui conduit de la porte de Mascara à celle de Tlemcen, deux places ont été ménagées avec soin; ces dispositions rendent ainsi la ville civile très-régulière et très-commode.

Sur la grande rue, de la porte de Dhaïa à celle d'Oran, et prolongeant, après l'enceinte de la ville cette direction à 300 mètres jusqu'à la Mékéra où se trouve un pont en bois fortement établi, s'élèvent des plantations, telles que mûriers et peupliers; il en est de même de l'autre grande rue qui joint les portes de Mascara et de Tlemcen, ainsi que de tout le périmètre de la ville.

Le glacis qui se trouve en face du grand côté nord de la ville offre, pendant 30 ou 40 mètres, une inclinaison au cinquième; parallèlement à la direction de cette face, coule un ruisseau d'irrigation provenant de la Mékéra, et qui, après avoir arrosé les terrains cultivés qui sont à l'est de la ville, arrose aussi tous les jardins situés entre la face nord et la Mékéra.

La défense que doit opposer la fortification d'une ville doit être de nature à résister aux moyens d'attaques qu'ont les ennemis. Or, les Arabes n'ayant point d'artillerie eussent échoué contre les terrassements qui existaient précédemment. Dans cette même hypothèse, ils réussiraient d'autant moins encore qu'un mur de revêtement ceint aujourd'hui la ville de toute part. Mais, pour compléter la défense de Sidi-Bel-Abbès, dans le cas où nous aurions affaire à un ennemi secondé par l'artillerie, il serait urgent de créer un fortin sur le mamelon élevé connu sous le nom du mamelon des *Palmiers*. Cette position, dominante du côté de l'est,

serait inquiétante pour Sidi-Bel-Abbès. Sur la rive gauche de la Mékéra, au nord de la ville, le télégraphe, situé sur le mamelon, défendrait, à l'aide de l'artillerie, l'approche de l'ennemi, et, pour compléter cette défense, un dernier fortin qui serait construit près du marabout de Sidi-Bel-Abbès, ne laisserait plus inoccupée aucune position dominante, du moins sans être battu par les feux de ces trois fortins et ceux de la ville.

Du climat et de la salubrité de Sidi-Bel-Abbès. — Les vents régnants pendant une grande partie de l'année sont les vents de *nord*, d'*est*, et de *nord-ouest*.

En automne, les vents d'*est* et de *nord-est* dominant; en hiver ce sont ceux du *nord*, du *nord-ouest* et du *sud*.

Mais ces derniers, insupportables et nuisibles par la chaleur étouffante qu'ils portent avec eux, ne règnent en moyenne que dix à douze jours par année.

Les observations du thermomètre centigrade donnent, en hiver, 15 degrés au-dessus de zéro pendant le jour, et 2 au-dessous de zéro pendant quelques nuits seulement. En été, au soleil, elles varient entre 48 et 55 degrés, et, à l'ombre, de 30 à 44. Vers le 15 septembre, la chaleur n'est plus intense; elle diminue sensiblement. A l'exception de quelque soirées et de quelques nuits qui interrompent la série des observations, il est à remarquer que le climat de l'Afrique offre une transition immédiate et subite, de la chaleur au froid; les nuits y sont souvent fraîches en été et les jours excessivement brûlants.

Ces transitions existent particulièrement à Sidi-Bel-Abbès et sont souvent les principes de fièvres intermittentes et d'autres indispositions. Il y a quelques années, ce poste, encore à son origine et aux premiers jours de son occupation, était considéré comme un fléau; les fièvres putrides et cérébrales y étaient assez communes. Les premières, ayant été vigoureusement combattues, néces-

sitaient un changement d'air et une lente convalescence ; les autres occasionnaient souvent la mort. Les insola-tions, les bains qu'imprudemment on prenait dans la froide eau de la Mékéra, les fortes transpirations du corps, et plus justement encore un marais qui était situé alors vers l'ouest du poste, étaient les agents principaux des maladies ; depuis que les événements ont permis une plus grande stabilité aux troupes et qu'on a fait de Sidi-Bel-Abbès un centre de subdivision, des constructions se sont multipliées, et chacun y a trouvé un abri utile et nécessaire ; à mesure que d'adroites saignées pra-tiquées dans ce marais ont déversé ces eaux dans la Mékéra et assaini le sol, les fièvres ont disparu.

A toutes ces améliorations sont venues se joindre de nombreuses plantations d'arbres qui ne peuvent que ra-fraîchir la terre et le pays.

Sidi-Bel-Abbès sous le point de vue de son commerce à venir. — Quoique la population européenne de Sidi-Bel-Abbès n'ait encore atteint que le chiffre de 2,000, éta-blissons quelques considérations qui nous induiront à connaître sa future importance.

Le commerce est l'élément essentiel de nos villes de l'Algérie ; n'ont-elles pas eu en effet ce but, les per-sonnes qui, jusqu'à ce jour, sont venues s'y fixer ? Sidi-Bel-Abbès, ainsi que ses villes aînées de l'Algérie, sera sans aucun doute une ville commerciale, c'est ce qu'il faut admettre en principe ; essayons de le prouver.

Les populations qui occupent les différentes zone-du Sahara se rendant, pour leur commerce et leurs bo-soins, aux villes du littoral, Oran et Mostaganem, avaient pour lieu de transit Tlemcen et Mascara, selon qu'elles en étaient plus ou moins éloignées.

Il est à observer que Tlemcen n'avait aucune commu-nication essentiellement remarquable avec Ghemmâa-Ghazaouet dont le port est très inhospitalier.

Ce motif s'opposera constamment à une importance qu'il cherche en vain de se créer aujourd'hui. Le passé nous apprend, ainsi que nous l'exprime le nom de Ghemmâa-Ghazaouet¹, que c'était un repaire de pirates qui, du haut de leurs rochers que couronnait jadis un fort redoutable, s'abattaient en temps d'orage, ainsi que des aigles sur leur proie trop facile en ces lieux; il ne pouvait donc pas y exister un commerce d'importation.

Je m'arrête sur les accès difficiles qu'offre ce port et qui s'opposeront toujours à tout développement. L'intention qui a provoqué sa création ne pouvait avoir pour but qu'un poste-magasin, qu'un quartier-général, qui devaient seconder les opérations militaires que nécessitait notre entrée dans le Maroc avant la bataille d'Isly.

Ainsi ce poste n'aura jamais qu'un commerce imparfait, et, dès lors, que peut être son accroissement? Il est utile de le conserver néanmoins pour les événements futurs. On en aura besoin un jour; la paix que nous avons à la frontière n'est qu'une question de temps.

J'ai fait cette digression, que j'ai crue nécessaire, pour exprimer combien les caravanes du sud sont éloignées de se rendre à ce port.

Jusqu'à présent ces mêmes caravanes se rendaient de Tlemcen à Oran, et là, après avoir vendu leurs marchandises et acheté des grains et tout ce qui leur était nécessaire, elles retournaient vers leurs plaines desséchées.

Dans quelles obligations intéressées seront donc placées les tribus du sud qui, jusqu'à ce jour, ont suivi cette voie pour leurs importations? Sans nul doute, quand *Sidi-Bel-Abbès* aura pris plus d'extension, et par

¹ Réunion des hommes pour les Gharias (aujourd'hui Nemours).

cela répandu les branches de son commerce, alors ces mêmes caravanes du sud, passant par Dhaïa, se rendront à cette ville où elles déposeront tous leurs produits. Le trajet sera moins long pour ces caravanes, et un nouveau bien-être naîtra pour Sidi-Bel-Abbès.

Considérons maintenant cette nouvelle ville sous le point de vue de sa position topographique; elle se trouve enveloppée de villes commerciales, telles qu'*Oran*, *Mascara*, *Tlemcen*, d'une ville naissante, qui est le *Sig*, et de points militaires, tels que *Saïda*, *Dhaïa*, *Aïn-Temouchen* et *Rachgoun*, plus loin et sur le même rayon de ce dernier poste.

Déjà une route facile existe entre Sidi-Bel-Abbès et Oran, et Sidi-Bel-Abbès et Dhaïa; les communications pour les bêtes de somme sont faciles entre les autres points et notre ville naissante. Mais alors que des routes auront été terminées partout, Sidi-Bel-Abbès sera florissante, et Rachgoun même, dont le port offre un sûr abri aux bâtiments surpris par des tempêtes, nous apportera son tribut de *Carthagène*, d'*Alicante*, de *Murcie*, etc., etc. Ainsi son importance commerciale est évidente, et, en présence de tous ces avantages, l'agriculture demandera à ses terres fertiles les approvisionnements en céréales de la province d'Oran que les Arabes y trouvaient jadis.

PICHON,

Officier au 1^{er} régiment de la Légion étrangère.

TRAITÉS DE COMMERCE ET DE NAVIGATION

ACTUELLEMENT EXISTANTS ENTRE LA FRANCE ET LES PAYS
ORIENTAUX.

La France est liée avec vingt-huit puissances par des traités ou conventions de commerce et de navigation.

Bien que tous les traités aient été successivement publiés au *Bulletin des lois* et dans les *Annales du commerce extérieur*, le département de l'intérieur, de l'agriculture et du commerce a pensé qu'il ferait une chose utile en réunissant, dans une seule et même publication, les principales dispositions de ces actes aujourd'hui épars et, par conséquent, plus difficiles à consulter. Il importe, en effet, dans l'intérêt du développement de nos échanges avec l'étranger, que le commerce français puisse facilement se renseigner sur le traitement de faveur dont nos navires et nos marchandises jouissent dans les pays avec lesquels nous avons traité et sur celui que nous accordons aux navires et aux produits de ces mêmes pays.

Nous reproduisons, dans cette *Revue*, les traités avec les pays orientaux, à savoir : *Tunis*, *Empire-Ottoman*, *Chine*, *États de Mascate*, *îles Sandwich* et *Russie*.

TUNIS.

Traité de paix du 8 août 1830, sans limitation de durée.

Navigation. — Commerce. — Traitement de la nation la plus favorisée, stipulé en faveur du commerce français.

Observation. — Le bey de Tunis ayant continué, depuis 1830, à ne pas reconnaître la suzeraineté de la Porte-Ottomane, le traité que la France avait alors conclu avec lui, comme avec une puissance indépendante, n'a pas cessé de faire loi entre les parties contractantes.

EMPIRE-OTTOMAN.

Traité du 25 novembre 1838, en vigueur à partir de mars 1839, sans limitation de durée.

Navigation. — 1° Confirmation à toujours des avantages conférés aux bâtiments français par les capitulations et les traités existants, avec promesse de leur appliquer les avantages qui pourraient être accordés aux navires de toute autre puissance étrangère.

Les capitulations de la Porte-Ottomane remontent à 1535 et ont été renouvelées en 1604, en 1673 et en 1740, avec addition de nouveaux articles ; elles l'ont été enfin par le traité de paix du 25 juin 1802, dont l'art. 2 assimile de tout point les bâtiments français naviguant dans la mer Noire à ceux de toute autre puissance.

2° Exemption de tous droits sur les marchandises françaises ou étrangères passant le détroit des Dardanelles et du Bosphore sur des bâtiments français appartenant à des sujets français ;

3° Engagement de délivrer promptement les firmans exigés des bâtiments français à leur passage dans les Dardanelles et le Bosphore.

Commerce. — 1° Abolition de tous monopoles commerciaux et des *teskérés* ou permis d'achat et de transport ;

2° Faculté pour les négociants français ou leurs ayants-cause d'acheter toute espèce de produits à la

Turquie pour les revendre dans l'intérieur ou pour les exporter; dans le premier cas, en ne payant que les droits exigibles des sujets musulmans; dans le second, en payant, à l'arrivée des marchandises au lieu d'embarquement, 9 pour 100 de leur valeur, remplaçant les anciens droits de commerce intérieur, et, à leur sortie, 3 pour 100, soit 12 pour 100 en tout;

3° Admission de tous produits français ou étrangers, propriété de sujets français, sous le paiement, à l'importation, d'un droit de 3 pour 100 de la valeur, et, lors de la vente ou de l'expédition à l'intérieur, d'un droit additionnel de 2 pour 100, soit 5 pour 100 en tout.

Au cas de réexportation ou de transit, on ne perçoit que le droit de 3 pour 100.

4° Fixation de la somme d'argent à payer sur chaque article, par un tarif arrêté, entre les commissaires des deux pays, pour sept années.

Observation. — Un premier tarif avait été arrêté le 6 avril 1839. Ce tarif expiré a été remplacé par celui du 5 décembre 1850, lequel est exécutoire (par rétroactivité) depuis le 1^{er} janvier 1847 jusqu'au 1^{er} mars 1855.

Ces dispositions (navigation et commerce) sont déclarées applicables à toutes les possessions ottomanes d'Europe, d'Asie et d'Afrique.

Observation. — Elles ont commencé à être appliquées en Egypte, vers la fin de 1841. Mais ce n'est qu'à partir du 26 mai 1842 que le vice-roi a renoncé au dernier de ses monopoles.

Cependant, sur les réclamations du commerce européen, le traité de 1838 a dû subir, dans son application à l'Egypte, des modifications essentielles :

1° En vertu d'un acte du 1^{er} octobre 1842,

Les droits d'entrée sont réglés sur une évaluation faite par le directeur de la douane, de concert avec le négociant importateur,

Et les droits de sortie sont réglés sur un prix moyen établi d'après les ventes publiques, ou fixé par une commission spéciale;

2° En vertu d'une permission du 15 septembre 1842, confirmée par

l'acte du 26 mai 1843, le droit de transit a été réduit de 3 à un demi pour 100.

Par un traité de paix, du 11 août 1830 (art. 6), la France avait obtenu, de la régence de Tripoli, le traitement de la nation la plus favorisée. Le 13 août 1831, un règlement, convenu entre le consul général de France et le bey, avait fixé le taux des droits qui étaient généralement de 3 pour 100, tant à l'entrée qu'à la sortie. Mais le bey, ayant reconnu la suzeraineté de la Porte-Ottomane, le traité de 1838 a dû s'appliquer à la régence, et il a été appliqué en effet depuis 1841.

CHINE.

Traité d'amitié, de commerce et de navigation du 24 octobre 1844, sans limitation absolue de durée, néanmoins avec réserve, pour la France, d'ouvrir des négociations pour en modifier les articles, douze ans après l'échange des ratifications.

Traitement de la nation la plus favorisée pour le commerce français en Chine.

Ouverture à ce commerce des ports de Canton, d'Amoy, Foochow, Ning-Po et Shanghai.

Navigation. — Faculté, pour les bâtiments français, à l'approche de l'un des cinq ports et au moment du départ, de prendre un pilote ayant reçu qualité du consul de leur nation, sur certificats de trois capitaines de navire, et dont la rétribution est fixée par ce consul.

Surveillance exercée à l'égard de ces bâtiments entrés dans le port par un ou deux employés de la douane chinoise, dont les frais de solde et de nourriture restent à la charge de celle-ci, et qui seraient non seulement punis, mais condamnés à rendre, s'ils exigeaient quelque rétribution.

Obligation pour le capitaine, le subrécargue et le consignataire de présenter au consul, dans les vingt-quatre heures, les papiers de bord, le manifeste du navire, etc. ; et, pour le consul, dans le même délai, de présenter au chef de douane une note indiquant le nom, le ton-

nage, l'équipage et la nature de la cargaison du navire, après quoi le chef de la douane délivre le permis d'ouvrir la cale.

Droits de tonnage dus après quarante-huit heures de séjour dans le port. Les navires qui sont entrés, dans cet intervalle, avant d'avoir reçu le permis de débarquement, n'ont rien à payer.

Fixation de ces droits :

1° Sur les bâtiments jaugeant cent cinquante tonneaux et au-dessus, à 5 maces, soit 3 fr. 75 c. ;

2° Sur ceux d'un tonnage inférieur, à 1 mace, soit 0 fr. 75 c.

Ces droits une fois acquittés par un navire dans l'un des ports, il en est exempt dans un autre.

Commerce. — Faculté, pour les Français, d'importer et d'exporter toute marchandise qui, dans le tarif, n'est pas l'objet de prohibition ou de monopole.

Observation. — D'après le tarif arrêté entre le commissaire impérial et le négociateur français, le *salpêtre* et le *plomb blanc*, dit *toutenague*, sont des objets de monopole qu'il n'est permis de vendre qu'aux personnes autorisées par le gouvernement chinois.

Bien qu'il ne figure pas dans le tarif communiqué, l'opium est frappé de prohibition.

Interdiction au gouvernement chinois de créer de nouveaux monopoles et de nouvelles prohibitions.

Droits d'importation et d'exportation perçus, sans surtaxe aucune, d'après les fixations du tarif annexé au traité, lequel tarif ne peut être modifié que d'accord avec le gouvernement français.

Ces droits exigibles seulement sur la partie débarquée de la cargaison.

Admission en franchise des marchandises qui ont acquitté les droits dans un autre port.

Garanties pour la vérification des marchandises en douane, pour la fixation du prix des articles imposés à

la valeur, et pour celle de la taxe, arbitrage des contestations remis au chef de la douane et au consul, diminution équitable en faveur des marchandises avariées.

Nécessité, sous peine de confiscation, d'une autorisation spéciale pour les transbordements, sauf le cas de péril en la demeure.

Circulation, dans l'intérieur de l'Empire, sous les droits de transit existants, des marchandises importées dans l'un des cinq ports et y ayant acquitté les droits du tarif.

Paiement des droits de tonnage et de douane effectué entre les mains de maisons de change désignées, à cet effet, par le gouvernement chinois, soit en lingots, soit en monnaies étrangères dont la valeur relative est déterminée par le chef de la douane, de concert avec le consul, et d'après des poids et mesures sur le modèle de ceux de Canton dont un double doit être remis à l'un et à l'autre fonctionnaire dans les cinq ports.

ÉTATS DE MASCATE.

Traité d'amitié et de commerce du 17 novembre 1844, sans limitation de durée.

Droit réciproque, pour les sujets de chacun des deux pays dans l'autre, aux privilèges de la nation la plus favorisée.

Observation. — Bien que l'art. 2, qui contient cette stipulation, ne fasse pas mention des colonies françaises, il a été convenu que les sujets de l'imau y jouiraient des mêmes avantages.

Traitement de la nation la plus favorisée à la navigation et au commerce français dans les ports de Mascate.

Le droit sur les marchandises apportées par navire français n'excédera pas 5 pour 100 de la valeur; si les marchandises importées par une autre nation étaient admises à des droits moindres, le bénéfice de la réduction nous est garanti.

Moyennant l'acquiescement de ce droit unique, les navires français et leurs cargaisons sont affranchis de toute autre taxe, soit à l'entrée, soit à la sortie.

Navigation. — Il ne sera rien exigé des navires français entrés dans les ports de Mascate pour se réparer, faire des vivres ou reconnaître l'état du marché.

Commerce. — Liberté entière, pour les Français, d'acheter et de vendre à qui bon leur semblera, dans toute l'étendue des domaines de l'iman, avec garantie contre tout monopole.

Observation. — Il est convenu que les ports des Etats de l'iman, ouverts à nos bâtiments de commerce, sont ceux où il existe des gouverneurs, savoir : Zanzibar, Pemba, Mombas, Lamoo, Brava et Magadoxo, sur la côte d'Afrique; Zore, Mascate, Burka, Snick, sur la côte d'Arabie; Kisma, Ormuz, Gambroon et Minao, dans le golfe Persique.

Ils s'abstiendront néanmoins de faire le commerce de l'ivoire et de la gomme copal à la côte orientale d'Afrique, depuis le port de Tangate jusqu'à celui de Quiloa, à moins qu'une autre nation chrétienne n'obtienne cette faculté.

Observation. — Cette restriction, insérée dans le traité anglais avec Mascate, ne figure pas dans le traité américain. Mais l'iman a donné l'assurance au négociateur français que les navires des Etats-Unis s'abstenaient de fréquenter les parages qui nous sont interdits.

A la suite des négociations sur l'interprétation du traité, l'iman de Mascate a déclaré que tout navire français a le droit de vendre et d'acheter à Quiloa toute espèce de marchandises, excepté l'ivoire, la gomme copal et les esclaves.

L'iman a pris en outre l'engagement de faire recevoir, par son agent, les pièces de 5 fr. apportées par des bâtiments de guerre et par des navires de commerce français, sur le pied de 110 pièces pour 100 thalaris.

Aucun article de commerce ne sera prohibé dans les Etats de Mascate à l'importation ou à l'exportation.

Il ne sera rien exigé sur la partie de la cargaison qui n'aura pas été débarquée.

Les marchandises qui auront acquitté le droit de 5 pour 100 pourront être transportées dans un autre

port et vendues en gros ou en détail sans avoir à payer de nouveaux droits.

Au lieu de 5 pour 100 de la valeur, la douane pourra demander le vingtième des marchandises en nature, si elles comportent ce fractionnement; elle a trois jours pour choisir l'un ou l'autre mode de perception.

Les dissentiments sur la valeur des marchandises seront arrangés par voie d'arbitrage.

ILES SANDWICH.

Traité définitif d'amitié et de commerce du 26 mars 1846, sans limitation de durée.

Navigation et commerce. — Traitement réciproque de la nation la plus favorisée.

Les marchandises françaises ne pourront être prohibées ni payer, à l'entrée, plus de 5 pour 100 de la valeur.

Néanmoins, *les vins et eaux-de-vie* pourront être soumis, par le gouvernement hawaïen, à un droit plus élevé, sous la condition que ce droit ne soit pas prohibitif.

RUSSIE.

Traité de commerce et de navigation du 16 septembre 1846, ratifié le 9 novembre suivant.

Conclu pour trois années, à dater d'un jour convenu, pour son exécution simultanée, après la promulgation qui en sera faite suivant les lois des deux pays; mais, à défaut de dénonciation six mois avant son expiration, obligatoire d'année en année jusqu'à intention déclarée un an à l'avance d'en faire cesser les effets.

Observation. — Le traité a été mis provisoirement en vigueur, la Russie ayant suspendu l'application de l'ukase du 19 juin 1845, en ce qui concerne les bâtiments français venant des ports de l'Océan ou de la Manche, et le gouvernement français ayant, de son côté, peu de jours après la signature du traité, admis à la jouissance des avantages qui y sont stipulés, les bâtiments russes venant de la mer Baltique.

Navigation. — En ce qui touche les droits qui affectent la coque des navires :

Traitement national pour les bâtiments français venant des ports de France avec ou sans chargement, dans les ports de la Russie, et réciproquement.

Observation. — On ne distingue point entre la marine marchande russe proprement dite et celle du grand-duché de Finlande.

Depuis la conclusion du traité, il a été convenu que l'exemption réciproque des surlaxes de navigation en faveur des marchandises importées sous l'un ou l'autre pavillon, ne serait point subordonnée à la condition de la justification d'origine; il suffira que les marchandises aient été chargées dans un port de l'une ou de l'autre puissance. Il a été convenu, en outre, que les navires respectifs pourront relâcher sur leur route, sans que le voyage cesse d'être considéré comme direct, pourvu qu'il ne soit fait au port d'escale aucune opération d'embarquement. (*Circulaire des douanes des 26 mai et 15 juillet 1848.*)

Exception pour les bâtiments français se rendant d'un port français de la Méditerranée dans un port quelconque de la Russie, et les bâtiments russes se rendant d'un port russe de la mer Noire et de la mer d'Azoff dans un port quelconque de la France; ceux-là restent soumis à la législation générale des deux pays.

Quant aux charges qui portent sur la cargaison :

A l'importation, réciprocité du traitement national, lorsque la cargaison consiste en produits du sol et de l'industrie de l'un ou l'autre des deux Etats;

Exception pour les marchandises importées d'un port français de la Méditerranée dans un port quelconque de la Russie, et d'un port russe de la mer Noire et de la mer d'Azoff dans un port quelconque de la France, lesquelles restent soumises à la législation des deux pays.

A l'exportation, réciprocité absolue du traitement national;

Engagement des deux gouvernements de ne point tenir compte, pour l'achat d'un objet de commerce, de la nationalité russe ou française des bâtiments qui en effectuent le transport.

Commerce. — Traitement réciproque de la nation la plus favorisée, tant à l'importation qu'à l'exportation.

Toute faveur spéciale accordée par l'un des deux Etats à d'autres nations deviendra commune à l'autre avec ou sans équivalent, suivant que la concession aura été conditionnelle ou gratuite.

Observation. — Dans les articles séparés, la France a fait réserve des stipulations spéciales qui la lient à la Sardaigne, à la Belgique, aux Pays-Bas et au Mecklembourg-Schwérin, et la Russie de celles qui la lient aux royaumes de Suède et de Norwège.

De plus, ont été mises en dehors du traité :

1° De la part de la France,

Les immunités et primes établies en faveur de la pêche maritime nationale;

Les privilèges accordés aux yachts de plaisance anglais;

Les immunités concédées aux pêcheurs espagnols en vertu de la loi du 12 décembre 1790;

2° De la part de la Russie :

La franchise dont jouissent les navires construits en Russie et appartenant à des sujets russes, lesquels, pendant les premières trois années, sont exempts des droits de navigation;

Les exemptions de la même nature accordées dans les ports russes de la mer Noire, de celle d'Azoff et du Danube aux bâtiments turcs venant des ports ottomans de la mer Noire, et ne jaugeant pas au-delà de 80 lasts;

La faculté accordée aux habitants de la côte du gouvernement d'Arkhangel d'importer en franchise ou sous des droits modérés de ce gouvernement du *poisson sec* ou *salé*, ainsi que certaines espèces de *fourrures*, et d'en exporter de la même manière des *blés*, *cordes* et *cordages*, du goudron et du *ravendouc*;

Le privilège de la Compagnie russe-américaine, celui des Compagnies de Lubeck et du Havre pour la navigation à vapeur;

Les immunités accordées en Russie à différentes compagnies anglaises, dites *yachts-clubs*.

LES HARAS ET LES COURSES

EN ALGÉRIE

Tout le monde connaît les qualités de la race chevaline que possède l'Algérie. Sobre, ardente, agile, infatigable, se prêtant à tous les travaux, elle convient surtout à notre cavalerie. Les guerres incessantes nécessitées par la conquête et la soumission du pays avaient évidemment appauvri cette race, et ses précieuses ressources s'épuisaient rapidement, aussi le gouvernement, justement alarmé de cet état de choses, n'a rien négligé pour y porter remède.

On s'est sérieusement occupé, depuis quelques mois, de la production chevaline en Algérie, au moyen de l'organisation des étalons approuvés des tribus. D'après les rapports adressés au gouverneur général par les officiers directeurs des dépôts d'étalons dans chacune des trois provinces, et chargés récemment d'une tournée d'inspection, les résultats obtenus jusqu'à ce jour sont satisfaisants et donnent l'assurance que l'entreprise, à peine commencée, réussira complètement.

Les Arabes, pour lesquels cette première année a dû être, comme pour nous, une année d'expérience, ont compris que la mesure adoptée est tout à leur avantage, et se sont montrés partout disposés à seconder les intentions bienveillantes de l'administration.

43 étalons ont concouru, cette année, à la monte dans la province d'Alger, 9 dans la province d'Oran et 44 dans la province de Constantine. Ces 96 étalons ont sailli environ 1,200 juments dans la province d'Alger, 250 dans celle d'Oran et 1,450 dans celle de Constantine; ensemble 2,900.

Ces étalons n'ont pas tous sans doute les qualités

supérieures de ceux de nos dépôts ; mais il a été donné des ordres pour que d'ici à la monte prochaine on s'occupe de remplacer les étalons médiocres par de meilleurs producteurs, et d'en augmenter le nombre, afin d'arriver, dans une mesure convenable, à satisfaire aux besoins reconnus. Une des améliorations également prescrites, c'est celle qui consiste à conserver les étalons des tribus dans nos stations, pour diriger nous-mêmes la monte. On sera ainsi assuré que leurs étalons sont mieux soignés, mieux ménagés, et que la saillie est réellement gratuite, ce qui est un point important de notre système.

Ajoutons encore que dans les trois provinces les officiers inspecteurs ont vu un grand nombre de jeunes poulains de quatre, de trois ou de deux ans. La plupart de ces produits, qui proviennent certainement de nos étalons, bien que les Arabes ne veuillent pas l'avouer, ont de l'avenir et promettent une excellente remonte.

Le ministre de la guerre, qui travaille avec une si constante sollicitude au développement de tous les intérêts algériens, vient d'adopter l'établissement, sur divers points du territoire, de nouveaux dépôts d'étalons fournis par les tribus elles-mêmes.

Les établissements pourvus de sujets d'élite, dont le choix a été dirigé par des officiers habiles, sont des annexes des haras déjà existants à Koléah, à Mostaganem et à Bone.

Il est une autre institution dont tout le monde apprécie l'heureuse influence, c'est celle des courses, auxquelles le prince Louis-Napoléon a bien voulu prêter l'appui de ses encouragements personnels, en leur accordant une somme de 4,000 fr. Cette allocation a permis de créer à Alger un grand prix de 3,000 fr., qui prend le nom de *prix du prince président*, et pour lequel sont admis à concourir les chevaux vainqueurs dans les courses des trois provinces.

On comprend quelle émulation ce prix, généreusement offert par le chef de l'Etat, doit éveiller chez les éleveurs européens et indigènes, dans un pays où tout homme naît, en quelque sorte, cavalier.

Les courses instituées en Algérie ont d'abord l'avantage d'encourager l'élève des chevaux, et, ensuite, pour conséquence, d'attirer dans les villes une affluence considérable d'indigènes qui viennent, pour y prendre part, des points les plus éloignés de la province. De là une recrudescence marquée dans les affaires commerciales et un heureux contact entre le peuple vainqueur et le peuple vaincu, contact dont profitent notre industrie, notre influence et notre domination. Chaque année, les luttes pacifiques de l'hippodrome gagnent en intérêt : les concurrents devenant plus nombreux, mieux choisis, les récompenses sont plus vivement disputées, plus difficilement obtenues.

E. D'ESCHAVANNES.

EXCURSION AUX ENVIRONS DE SMYRNE.

UN PARC DE SANGSUES.

Smyrne est une de ces villes qui ont le privilège de réveiller les souvenirs, et d'appeler la description. Il n'est si mince touriste, qui, transporté de l'autre côté de l'Archipel, n'essaie aussitôt d'accorder sa lyre et de célébrer la Smyrne antique et la nouvelle, assise sur les collines de marbre qui dominant la mer, ou les bords du fleuve qui donna le jour à Homère. Que n'a-t-on pas dit sur cette baie admirable, la plus belle du monde, dont la renommée va troubler les rêves du lazzarone, si fier autrefois de son golfe, qu'il eût dit volontiers comme le Grenadin exilé : « Voir le golfe de Naples, et puis mourir ! » Gardons-nous de tenter, après tant d'autres, une description de Smyrne, et laissons dormir de leur poétique sommeil les fragments de colonnes grecques, les chapiteaux renversés, et les marbres épars qui ressemblent de loin à de blancs moutons disséminés dans la campagne. Nous nous bornerons à raconter une excursion aux environs de Smyrne.

Nous partîmes de la rue des Roses, montés sur des chevaux qui auraient sans désavantage concouru avec le coursier de don Quichotte, pour la maigreur et l'aspect décharné. Par des raisons que lui seul pouvait apprécier, mon guide me fit traverser le bazar ; je connaissais trop peu Smyrne pour discuter avec lui la route que nous devions tenir, et je le laissai faire. Après avoir parcouru plusieurs rues étroites, plus larges cependant et infiniment plus propres que celles de Constantinople, nous entrâmes dans un bâtiment déjà

rempli d'une multitude confuse et agitée, et nous y trouvâmes pendant quelques instants un abri contre les ardeurs d'un soleil asiatique.

La difficulté d'avancer à cheval au milieu de cette foule, qui augmentait à chaque pas, nous fit payer bien cher en revanche un court moment d'ombre et de fraîcheur. On n'apercevait au loin que des turbans blancs, sur lesquels tranchaient des barbes noires et des visages brûlés par le soleil. Toute cette foule s'agitait, achetait, vendait, débattait le prix du marché, et quand nous dérangions un groupe où un juif étalait des curiosités d'Europe, de dessous ces capuchons blancs s'échappaient des cris de malédiction et des injures énergiques adressées surtout à mon guide, qui, toujours impassible, ouvrait la marche, et criait aux chalands de lui faire place. Un vacarme aussi violent, et qui contrastait d'une façon si étrange avec le silence des rues de Smyrne, m'avait étourdi, et je m'élançai sans regarder en arrière dans un autre labyrinthe de rues étroites : les unes étaient sèches, d'autres traversées par de petits ruisseaux, qui occupent la moitié de la rue et coulent sur d'immenses dalles de pierres. Nos chevaux, dont les larges sabots auraient bien recouvert une assiette de grande dimension, marchaient au milieu du ruisseau et faisaient jaillir son eau bourbeuse à la figure des Turcs que nous rencontrions : ceux-ci, arrachés par cette sensation humide à leur gravité habituelle, nous chargeaient de malédictions, et envoyaient au fond du septième enfer l'insolent giaour qui faisait un tel outrage à un vrai croyant.

Nous passâmes auprès du marché d'esclaves, et je ne pus résister à la tentation d'y entrer. A Constantinople, on n'expose pas les esclaves en public; il n'y a pas, à proprement parler, de marché d'esclaves. Ici, c'est un lieu ouvert à tous; seulement, un chrétien qui voudrait acheter un esclave, doit le faire acheter par un

tiers. Le marché se tient dans une vaste cour dont l'enclos est formé par des ruines antiques d'un aspect magnifique. Les esclaves mis en vente étaient réunis près de la porte, probablement pour la commodité des acheteurs. Il y avait là seize à dix-huit négresses avec un petit enfant de dix ans environ, qui n'était pas d'origine africaine. Elles étaient à peine vêtues. Les plus jeunes, de huit à vingt ans, étaient recouvertes de haillons qui leur couvraient la moitié des jambes; les vêtements des négresses plus âgées descendaient plus bas, mais tous étaient sales et déguenillés, et laissaient à découvert les bras, les jambes et la poitrine. Ces femmes semblaient peu sentir la misère de leur condition; toutes riaient, et leurs bouches, fendues jusqu'aux oreilles, nous montraient de larges dents blanches dont l'éclat contrastait avec la teinte noire de leur peau.

Elles me considéraient avec autant de curiosité que je les regardais moi-même. Une d'entre elles s'accrocha à mon cheval, au milieu des rires de ses compagnes, se suspendit à mes vêtements, se refusa de me laisser aller, avant que je lui eusse donné quelques paras. De peur que ma bourse n'eût à soutenir quelque nouvel assaut aussi difficile à prévoir qu'à repousser, j'en restai là de ma visite, et je repris la route qui conduit au village de Bournabat, pressé par mon guide, qui voyait avec effroi la journée s'avancer et le soleil darder en plein sur nous ses rayons enflammés.

Nous sortîmes enfin de la ville. Pendant que nous admirions la riche nature et l'aspect pittoresque du pays, nous vîmes venir une longue file de chameaux qui descendaient vers la ville. Un nègre, assis majestueusement sur un âne, et portant une paire de pistolets suspendue à sa ceinture, conduisait la procession. Les pistolets étaient richement montés en bronze, et c'étaient, à tous égards, des arguments d'un grand poids. Il fumait gravement un chibouk de voyage, et

regardait en silence la fumée de sa pipe décrire des spirales fantastiques et se perdre dans les airs. Une corde, partie du cou de sa monture, passait entre les jambes de l'âne, et allait s'attacher à la tête du premier chameau. Toute la procession se tenait par la même corde : une clochette était suspendue au cou du dernier animal qui formait l'arrière-garde, et, tant que les sons monotones de la clochette arrivaient aux oreilles nonchalantes du nègre, il pouvait être certain que sa suite était au grand complet, et continuait sa route sans se donner plus de peine pour conduire son gigantesque troupeau. Ces chameaux étaient chargés de noix de galle, bonnes à la teinture, et venaient des forêts avoisinantes, où on les recueille pour l'exportation. Ce convoi de chameaux en précédait un autre, qui avait pour chef de file un cheval chargé de bagages. Deux nègres marchaient lentement derrière le cortège, et, tout entiers aux charmes de la société, faisaient la route gaîment. Ils se fiaient à la sagesse du cheval conducteur, et lui abandonnaient le soin de diriger la marche sur la grande route. Leur confiance était mal placée, et la preuve ne s'en fit pas attendre. Le cheval avisa le long de la route de vastes prairies dont la verte bordure excitait sa convoitise. Il s'y dirigea incontinent, à travers champs, et fut suivi sans hésitation par les chameaux complaisants. Tous descendirent dans un champ labouré et firent chère lie. Les chameaux, avec leurs jambes grêles et sèches, que l'on pourrait comparer à un chapelet d'éponges, abattaient et renversaient les sillons tracés à grand'peine par un nègre, qui, à quelque distance de là, conduisait péniblement sa charrue. A la vue de ce dégât et de cette invasion inattendue, le laboureur se précipite, en criant, au-devant des envahisseurs. Le cheval qui tenait la tête s'effraie, rompt la corde qui lie les chameaux, et détale. Deux chameaux indisciplinés profitent de l'occasion,

brisent aussi leurs liens, et, en un clin-d'œil, toute la caravane est en déroute, et fuit à la débandade. Nous nous attendions à voir les conducteurs de la caravane au désespoir; ils prirent la chose moins chaudement que le laboureur. L'un d'eux, au lieu de rassembler ses chameaux, se mit à accabler d'injures le laboureur et à lui reprocher d'avoir mis en fuite tout le troupeau par ses cris. L'autre riposta avec énergie, et pendant que les deux antagonistes, avec une égale vigueur de poumons, se jetaient à la face tout le catalogue d'injures que la langue turque pouvait contenir, l'autre nègre riait avec nous de cette débandade pittoresque, et nous apprenait que ces chameaux, chargés de melons et de fruits, étaient envoyés en cadeau au pacha de Smyrne. Il rejoignit ensuite son camarade, fit chorus avec lui contre le laboureur, et l'aida à réunir tous les chameaux, qui, comme des écoliers indisciplinés, se faisaient tirer l'oreille pour reprendre leurs rangs.

La route qui conduit de Smyrne à Bournabat est très-belle et entretenue avec un grand soin. Elle est pavée presque entièrement avec de larges dalles. Ses rebords ont de trois à quatre pieds de hauteur. Ils sont consolidés par de la terre glaise qu'on y entasse, des blocs de marbre, des débris de colonnes et des claies de roseaux, et acquièrent ainsi la plus grande solidité. Ces chemins peuvent sans désavantage se comparer à nos plus belles routes d'Europe, et on est très-étonné d'en rencontrer de semblables dans une province de la Turquie. A chaque pas, on rencontre des fontaines, témoignage de la piété des riches musulmans. Au lit de mort, ils veulent laisser derrière eux quelque souvenir de leur passage sur la terre, et font exécuter à leurs frais une partie de la route et élever une fontaine de marbre pour désaltérer les voyageurs. La fontaine est simple, mais n'est pas dépourvue de grâce ni d'élégance. Elle est placée sur le bord de la route. Le plus souvent c'est un

réservoir au bas duquel est un robinet avec une tasse pour les pèlerins et un bassin de marbre où s'abreuvent les bestiaux. Au-dessus sont écrites, dans les caractères pittoresques de la langue turque, quelques inscriptions pieuses ou quelques versets du Coran. Quelquefois ces inscriptions sont tracées en lettres d'or ou ressortent en caractères noirs sur la blancheur et le poli du marbre. Autour du réservoir sont plantés des arbres au feuillage touffu et à l'ombre épaisse. Ils laissent pendre leurs longs bras comme pour embrasser le marbre, ou bien ils trempent leurs feuilles altérées dans l'eau du réservoir, et quand le vent les agite et relève leurs branches, ils répandent sur les plantes voisines une rosée bienfaisante; souvent, une goutte tombée dans le calice d'une fleur ignorée, lui a rendu la vie et l'éclat de ses couleurs. La multitude de ces fontaines fait que beaucoup tombent en ruine, et servent de repaire à quelque chien sauvage. Le bruit de nos pas éveillait de temps en temps quelqu'un de ces animaux, qui levait une tête étonnée, et, du haut de son observatoire, nous suivait d'un regard effrayé jusqu'à ce qu'un coude du chemin nous eût dérobés à sa vue.

A l'époque où nous traversions ces plaines, on était en train de les labourer. Mais l'agriculture est encore restée, dans cet heureux pays, à l'état primitif. Deux maigres bœufs forment d'ordinaire l'attelage. La charrue est grossièrement fabriquée; ce n'est guère qu'un triangle de bois monté sur un soc très-petit et qui effleure à peine le sol. Ceux qui tiennent les oreilles de la charrue sont le plus souvent des nègres affaiblis par l'esclavage et dégénérés. Le moins habile de nos paysans leur donnerait des leçons de labour. Je n'en ai pas vu un seul tracer un sillon droit; tous avaient beau placer de loin en loin des piquets pour diriger leur course, ils décrivaient toujours des zig-zags capricieux sur la plaine. Du reste, leur besogne les tenait peu occupés; ils ne

cherchaient que des prétextes pour l'interrompre, et chaque fois que nous nous arrêtions pour les considérer, ils venaient le long des haies nous considérer à leur tour.

Après avoir jeté un dernier coup d'œil sur cette campagne magnifique qu'illuminait le soleil brûlant de janvier, nous arrivâmes au parc de sangsues, but de notre excursion, et que l'ardeur du soleil nous faisait souhaiter ardemment.

On aperçoit d'abord une charmante maison où loge l'intendant qui dirige l'établissement. Elle est placée sur une petite éminence, et domine toute l'exploitation. Une vigne grimpante la tapisse de son feuillage, et forme autour d'elle comme une vaste ceinture. Un grand enclos, entouré de murs élevés, dépend de la maison. Un ruisseau rapide pénètre dans l'enclos, par dessous les murs, et arrose le terrain d'une onde toujours fraîche. A gauche de la maison, se trouve un réservoir, plus profond que large, où il y a toujours de l'eau, quelles que soient la chaleur et la sécheresse des plus longs étés. A côté du réservoir, s'élève un long et vaste bâtiment où s'accomplissent toutes les opérations que je vais rapporter. A droite, à quelques pieds plus bas que le réservoir, on aperçoit une série de viviers ou de grands bassins; ils ont une forme ovale et comptent soixante pieds de longueur sur vingt-cinq de largeur. Ces viviers sont au nombre de dix-huit. L'eau du ruisseau, ou, à son défaut, celle du réservoir, sert à les alimenter. Elle coule lentement et s'échappe par un autre côté en les traversant. Ces viviers sont entourés d'une palissade élevée, et l'enclos tout entier est gardé la nuit par quelques chiens de grande taille qui jouissent à la ronde d'un grand renom de férocité.

Les sangsues viennent des marais situés à l'intérieur du pays; une certaine classe de gens s'est adonnée à

cette industrie, et se livre à la chasse des sangsues. Quand ils en ont recueilli une quantité suffisante, ils viennent les vendre au poids. Le *ok* est la mesure usitée en pareil cas (le *ok* équivaut à deux livres $1/2$ à $3/4$, poids anglais). La chasse des sangsues se fait de différentes manières; voici la plus usitée et la plus simple: Le chasseur se dépouille de ses vêtements, et, une fois en cet état primitif, il entre intrépidement dans le marais. Il s'agit à dessein, il fait du bruit, donne des coups de pied dans l'eau, et ne néglige rien pour éveiller autant que possible l'attention des sangsues. Quand il a le bonheur d'attirer leurs regards et de tenter leur appétit, elles s'attachent à son corps nu, à ses jambes, et, de préférence, à sa poitrine. Pour peu qu'il fasse du bruit, il est sûr d'en recueillir un nombre considérable.

Dès que le chasseur trouve cette ceinture d'un nouveau genre suffisamment teinte en noir, il sort du marais, détache une à une les sangsues que ce trop grand amour pour lui a fait ses captives, et les met dans un sac. Cette pêche inaccoutumée, où le pêcheur sert lui-même d'appât et d'amorce, affaiblit ceux qui s'y livrent par les fréquentes pertes de sang qu'elle leur occasionne; aussi sont-ils tous maigres et décharnés. Quand les sangsues sont arrivées au dépôt, on les place sur une table humide au centre de ce vaste magasin dont j'ai parlé plus haut. On en fait alors le triage, car tous les pays n'aiment pas les mêmes sangsues; les uns, tels que l'Angleterre, préfèrent les grosses sangsues, les autres préfèrent les sangsues plus petites. L'opération du triage accomplie, on enregistre les sangsues, on les pèse, et enfin on leur donne à manger, ou plutôt à boire. On les dépose dans un large cuvier rempli de sang de bœuf, et pendant qu'elles absorbent le sang, on a bien soin de ne pas le laisser se coaguler. Ceux qui sont chargés de cette besogne sont obligés de

tremper à chaque instant leurs bras dans le cuvier ; aussi bientôt ils deviennent hideux à voir, et l'océan n'a pas trop de flots pour effacer de leurs mains, comme de celles de Macbeth, la trace du sang accusateur.

Quand les sangsues sont rassasiées, on les fait dégorger immédiatement, et cette opération, avec des animaux aussi délicats, est extrêmement difficile. On les pèse de nouveau et on les place enfin, suivant leur poids et leur taille, dans différents viviers, où elles croissent et se multiplient. On n'a plus alors à s'en occuper, car les viviers ressemblent autant que possible au marais dont la sangsue est originaire. Pour leur plaire, on fait du vivier un petit marais entretenu par de l'eau courante. Le fond et les parois intérieures du bassin doivent avoir une certaine solidité, pour empêcher les sangsues de faire des trous trop profonds et de se perdre sans retour dans la vase. Au milieu, on plante quelques roseaux élevés dont l'ombrage garantit les sangsues des ardeurs du soleil. J'en ai coupé un qui avait au moins quatorze pieds ; au-dessus de l'eau surnage aussi une espèce d'herbe aquatique dont la sangsue se montre très-avide. Lors de ma visite, un vivier se trouvait complètement à sec ; on était en train de le nettoyer, et avec de longs battoirs de terrassiers on en consolidait le fond et les parois. Pour la commodité du service, on a jeté sur les viviers des ponts en planches qui tous aboutissent au centre, et permettent ainsi de veiller plus facilement à l'administration de ce noir troupeau.

En été, la sangsue engraisse promptement. Quinze ou vingt jours suffisent pour mettre dans son poids une forte différence. En hiver, il lui faut un peu plus de temps : de vingt-cinq à trente jours. On la repêche quand on juge qu'elle a assez goûté les douceurs de l'oisiveté et d'une bonne nourriture. La manière dont on s'y prend est très-ingénieuse et marque un progrès

décidé sur le premier mode de capture. On jette dans le vivier, avec le plus de bruit et d'éclaboussures que l'on peut, de petites planches de trois à huit pouces de longueur, dont un côté, celui qui doit plonger dans l'eau, est recouvert de drap noir. Une fois qu'on a disséminé cette flottille funèbre sur la surface du vivier, des esclaves cherchent à exciter l'attention des sangsues par le tapage qu'ils font, et battent l'eau sans relâche avec de longues perches. Les sangsues obéissent à l'appel, elles remontent à la surface de l'eau et s'attachent en grappes au morceau de drap noir qui leur sert de radeau. Un autre esclave s'établit alors en travers du pont de bois avec une vaste passoire ou tamis en zinc; il repêche les petites planches, en détache délicatement les sangsues avec un balais de genêt et les fait tomber dans son bassin. L'eau s'échappe par les trous du tamis. On rejette alors les planchettes dans le vivier, jusqu'à ce que toutes les sangsues que ce tapage peut arracher aux douceurs de leur lit bourbeux aient pris place dans la passoire de zinc. On les pèse alors, et si la nourriture et le mois qu'elle ont passé à l'engrais leur ont profité, leur poids doit avoir triplé. Mais l'opération la plus difficile reste encore à faire : il faut préparer les sangsues pour l'exportation.

Souvent la sangsue est transportée à mille lieues de son marais natal, et traverse l'Océan pour aller exercer son action bienfaisante sur un habitant des Etats-Unis. On conçoit sans peine combien il est difficile d'imaginer un système quelconque avec lequel la sangsue puisse voyager en sûreté. Elle meurt dès que l'eau croupit et devient stagnante. Heureusement on a trouvé moyen de la conserver en bon état pendant des mois entiers, et de lui permettre de parcourir les distances les plus considérables.

Aux environs du parc de sangsues se trouve une terre glaise excellente, que l'on place sur de larges pierres

plates, et qu'à coups de battoirs on réduit en poussière. On la passe une première fois au crible, et on la broie de nouveau. Une troisième opération du même genre la réduit à l'état de poudre presque impalpable, et aussi fine que la fleur de farine ou les poudres dentifrices. On la place en réserve dans des tonneaux, et quand on doit exporter des sangsues, on la trempe dans l'eau et on la pétrit laborieusement, jusqu'à ce qu'elle ressemble à la pâte molle d'un pudding bouilli. On a soin de ne pas laisser de gouttes d'eau à l'intérieur de l'argile, parce qu'elles pourraient se dessécher et faire périr les sangsues; pour l'éviter, des serviteurs grecs ou turcs la pétrissent d'abord avec leurs pieds nus et ensuite avec leurs mains. On la place alors dans de petites cuves, plus larges en bas qu'en haut, et qui ont trois pieds de diamètre sur un pied et demi de profondeur. La cuve n'est remplie d'argile qu'à moitié; les sangsues choisies avec soin, comptées, pesées, sont pétries dans l'argile, et la masse entière, qui est d'un beau jaune, sur lequel tranchent les dors et les queues noires des sangsues, ressemble beaucoup à ces gâteaux que font les boulangers, et qui sont parsemés de raisins noirs de Corinthe. Chaque cuve contient ordinairement 300 sangsues. Le couvercle en fer-blanc qui s'adapte à la cuve y est scellé à coups de marteau et percé de petits trous qui donnent de l'air aux voyageuses. Elles sont alors prêtes à embarquer.

Rien n'est négligé dans cet établissement pour assurer le service d'une exploitation aussi nouvelle. On a imaginé des pièges et des grilles placés à l'issue de chaque vivier, pour prévenir l'évasion des sangsues, ou rattraper les fugitives. Les magasins de l'établissement sont traversés par un canal, dont le lit est incliné et le courant rapide. Lorsqu'une sangsue est parvenue à s'échapper de la table ou du sac où elle était déposée, elle ne manque pas de se diriger vers le canal, dont la frai-

cheur l'attire; mais le courant l'emporte aussitôt dans une *sorte de maison de détention*, qui a la forme d'une citerne de marbre. De temps en temps on y fait des visites, et on en rapporte les fuyardes en grande solennité.

La maison de l'intendant est placée, comme je l'ai dit, sur une petite hauteur, de manière à surveiller toutes les parties de l'établissement, tous les viviers, et à prévenir les vols de ses employés. Ceux-ci essaient de dérober des sangsues pour les vendre aux barbiers-chirurgiens de Smyrne; mais on exerce sur eux une telle surveillance, que les vols sont presque toujours découverts.

On peut dire à l'honneur des barbiers-chirurgiens de Smyrne, qu'ils l'emportent sur tous les chirurgiens de l'univers dans l'art d'appliquer habilement les sangsues. Ils les prennent à pleines mains, les placent sur la peau, et deux douzaines de sangsues sont déjà suspendues à la poitrine du malade et en train de fonctionner, avant qu'un amateur ou un honnête industriel ait pu en amadouer et en faire mordre une seule au moyen de verres à sangsues, de papier brouillard, de lait et de sucre, et, en un mot, de tous les systèmes qui servent à réveiller l'épicurisme nonchalant des sangsues.

Quant à l'établissement que j'ai visité, il est en pleine voie de prospérité. Il a eu pour fondateur un simple batelier, qui a quitté la rame pour le commerce des sangsues et a gagné à l'échange : aujourd'hui, c'est un des plus riches habitants de Smyrne. Cet établissement n'est pas le seul de ce genre : il a deux concurrents, un grand et un petit; mais comme il est le mieux organisé et le mieux tenu, il restera probablement à la tête de ce curieux négoce... Une petite compagnie de commerçants en a fait l'acquisition, et témoigne de la variété de son origine par les petits drapeaux anglais, américains et portugais qui flottent au-dessus de la maison.

(Traduit de l'anglais.)

EPISODE DE GUERRE EN ALGÉRIE,

DU 24 JUIN 1852.

(Extrait de la correspondance.)

Depuis longtemps, la riche et puissante tribu des Beni-Snassen passait la frontière et inquiétait nos tribus soumises, dont elle cherchait à attirer la défection. Cette tribu, qui peut donner des fusils à dix mille hommes, refuse l'impôt à l'empereur du Maroc et nous déteste en notre qualité de *roumi*.

Après plusieurs actes d'hostilité sur nos frontières de la part des Beni-Snassen et malgré son désir de maintenir la paix, si nécessaire à la prospérité de la colonie, le général commandant la province se vit dans l'obligation de former une colonne d'observation pour maintenir ces hardis montagnards.

Cette colonne, formée sous les ordres du général Montauban, se mit en marche à la fin d'avril et vint asseoir son camp sur les bords du Kill oued peu importante, et se jetant dans la mer. Elle se trouvait ainsi à dix lieues en avant de Nemours, et sur la gauche à sept lieues du poste de Lalla-Margnia, ayant en avant, pour horizon dans la plaine, les villages d'Arballe masqués par leurs jardins, et tout le pâtre des montagnes habitées par les Kabyles.

Nos troupes, pendant deux mois, ne changèrent point l'assiette du camp. Leur occupation constante était la destruction des moissons, des arbres, des villages. Dans plusieurs escarmouches il y eut quelques hommes tués et quelques blessés. L'engagement du 15 juin pour l'enlèvement des silos fut assez sérieux. Une compagnie de grenadiers de la légion étrangère se fit admirer par son sang-froid, en enlevant les positions l'arme au bras et arrivant ainsi à bout portant sur les Kabyles. Mais arrivons au fait d'armes du 24.

Les Beni-Snassen avaient demandé et obtenu en dernier lieu une trêve de trois jours pour venir traiter, mais ce temps n'avait été employé qu'à réunir tous leurs contingents. A la nouvelle de leur manque de parole, le général sort avec toute sa colonne, comme pour exécuter un grand fourrage; puis, arrivé en vue d'Arballe, il lance quelques obus. Les rassemblements se montrent nombreux; la cavalerie reçoit l'ordre de jeter ses fourrages et de monter à cheval pour les charger. L'infanterie est divisée sur la droite et sur la gauche.

Le goum et six escadrons, sous les ordres du lieutenant-colonel Jallet, se lancent dans la plaine, et, balayant tout sur leur passage, poursuivent leur charge sur la montagne jusqu'à une redoute en pierres

sèches, ayant un fossé à l'intérieur et entourant une oasis dans laquelle s'étaient entassés les Kabyles. Là, ils sont assaillis à bout portant. Le goum recule et s'ouvre un passage dans les rangs des chasseurs pour prendre la queue, mais dans cette alternative pleine de dangers, le colonel ne jugeant pas la retraite possible, parvient à dépasser la redoute et arrive à la dernière crête, plateau resserré sur lequel se massent les six escadrons et le goum. Cette ascension de la cavalerie est tellement fabuleuse, que de la plaine la colonne crut voir les Kabyles et qu'il y eut un moment d'hésitation pour faire agir l'artillerie. Heureusement que l'erreur n'alla pas jusque là. Mais ces cavaliers, sans possibilité d'action, se trouvent de toutes parts cernés par les Kabyles qui, montant comme le flux de la mer, finissent par les toucher corps à corps. Les chasseurs n'ont plus de cartouches, et il ne leur reste qu'à attendre l'infanterie pour les dégager et leur permettre d'opérer une retraite bien difficile sur ces revers à pic. Les minutes étaient des heures. Enfin, le chef de bataillon Tristan Legros, s'apercevant le premier du péril de la cavalerie, part au pas de course avec 170 hommes, élite et centre de la légion étrangère, 2^e bataillon, fait battre la charge, monte à l'assaut avec cette faible fraction, et reçoit seul le retour offensif des Kabyles.

Deux sous-lieutenants tombent et meurent en braves : Marcille, des voltigeurs, reçoit une balle dans la tête et se casse la cuisse en roulant au fond du ravin ; ses voltigeurs se précipitent pour l'enlever, mais sept de ces braves, le sergent-major et le fourrier compris, tombent à côté de leur chef. Marcille alors réunit le peu de force qui lui reste pour ordonner qu'on l'abandonne, puis il lance son sabre en arrière afin de ne point le laisser à l'ennemi, et, pour dernier vœu, fait promettre aux siens qu'ils l'enverront à sa vieille mère.

Le jeune lieutenant Nouvelle, des grenadiers, est frappé en pleine poitrine. Son sergent-major le charge sur ses épaules, le porte hors de la mêlée et retourne au combat, où il ne tarde pas à recevoir une balle dans le bras. Nouvelle est hissé sur le cheval d'un chasseur tué. Il se sent mourir, redemande son sabre, supplie qu'on fasse faire demi-tour à son cheval, et meurt en face de l'ennemi. « Ils se sont tous conduits en héros. » Telles sont les paroles du général Montauban. La cavalerie put alors quitter une position qui allait devenir son tombeau. Le commandant Tristan a été sublime de sang-froid et de courage, et la gloire d'avoir sauvé les chasseurs d'une extermination semblable à celle de Sidi-Brahim lui est décernée par toutes les bouches, ainsi qu'à ses cent soixante-dix braves.

Un bataillon du 7^e léger, faisant un mouvement en avant, détermina enfin la retraite des Kabyles.

Cette action imprévue et non combinée, comme il en arrive souvent dans la guerre d'Afrique, la position de notre cavalerie sur le sommet d'une montagne où les Kabyles seuls se croyaient le pouvoir de poser leurs pieds agiles et nerveux produisirent sur ces tribus guerrière une telle impression d'étonnement que le lendemain la soumission était complète.

Le pacha de Tanger, organe du sublime empereur, se rendit peu après au camp du Kill à la tête de deux cents cavaliers réguliers, burnous blancs, turbans rouges, armes étincelantes, chevaux magnifiques. Un escadron de chasseurs avait été envoyé à sa rencontre et des salves d'artillerie saluèrent son entrée au camp, où il passa vingt-quatre heures. Il venait remercier le général français, au nom de son maître, d'avoir châtié les rebelles.

La colonne fut dissoute à Tlemcen et chaque corps regagna ses quartiers d'été.

Observations sur le commerce de l'Angleterre avec la Chine.

D'après les renseignements fournis par *le Board of trade* sur le commerce britannique en 1850, la part de la Chine dans la masse totale des exportations anglaises a été :

Pour les cotons filés, d'environ.	2 p. 100.
— les calicots unis.	10 —
— les calicots imprimés ou teints.	1 —
— les tissus de laine cardée ou peignée.	19 —
— les stoffs.	9 —

Les autres articles de même nature n'ont atteint qu'une proportion minime sur l'ensemble total des exportations, lesquelles sont évaluées à 70 millions de livres sterling (1 milliard 750 millions de fr.). Ce calcul n'accorde au commerce anglais avec la Chine qu'environ 5 pour 100. L'on en conclut que, malgré tous les avantages qu'il présente au point de vue de l'importance du pays et de sa population, le Céleste-Empire offre aux produits manufacturés de la Grande-Bretagne un débouché moins productif que ceux qu'elle trouve en Turquie et au Brésil.

Mais d'autres intérêts font du maintien de ces relations avec la Chine une question vitale, embrassant tout à la fois des besoins devenus de première nécessité pour l'industrie et la population de l'Angleterre, les revenus de ses douanes et l'existence financière de ses possessions dans l'Inde.

La Chine fournit, à des conditions très-avantageuses, aux manufactures de soieries anglaises, une portion considérable des matières premières qu'elles emploient. Elle produit seule le thé, objet devenu d'une indispensable nécessité en Angleterre, et dont le droit rapporte, sans être onéreux pour la population, plus du quart du revenu total des douanes. Enfin, la Chine achète pour environ 6 millions de livres sterling des cotons et de l'opium que produisent les Indes. C'est en cela surtout que consiste l'importance que peuvent avoir, aux yeux de l'Angleterre, ses relations politiques et commerciales avec la Chine.

(*Annales du commerce extérieur.*)

CHRONIQUE DU MOIS.

OCTOBRE 1852.

Le musée algérien, situé au rez-de-chaussée de la colonnade du Louvre, en face Saint-Germain-l'Auxerrois, s'est enrichi de plusieurs ouvrages et monuments archéologiques très-remarquables.

— Le général Blangini, ancien commandant par intérim de la division d'Alger, membre de la Société orientale de France, est mort subitement à Orléans le mois dernier.

Il était une des illustrations de l'armée d'Afrique, où il avait servi sans interruption de 1833 à 1851, c'est-à-dire pendant la période la plus active et la plus laborieuse de la guerre algérienne.

Le général Blangini, né à Fossano, en Piémont, était âgé de cinquante-six ans. Entré au service de la France en 1816, comme simple soldat, dans la légion d'Hohenlohe, devenue depuis 21^e léger, il avait été naturalisé Français en 1824, et n'avait cessé de servir sa patrie adoptive avec distinction et dévouement. Tous ses grades, depuis celui de capitaine, avaient été conquis en Afrique, et, aux yeux de l'armée, ils étaient la récompense légitime de services rendus ou d'actions d'éclat.

Ses états de services portent les mentions suivantes :

Caporal le 2 mars 1817, sergent le 1^{er} janvier 1819, sergent-major le 16 janvier 1820, sous-lieutenant le 28 octobre 1826, lieutenant au 9^e léger le 7 septembre 1831, *idem* au 3^e bataillon d'infanterie légère d'Afrique en 1833, capitaine au 2^e bataillon de même arme en 1835, *idem* au corps des zouaves en 1838, chef de bataillon au 2^e bataillon d'infanterie légère d'Afrique le 21 juin 1840, lieutenant-colonel au 24^e de ligne le 28 mai 1841, *idem* au 33^e de ligne le 21 juillet 1842, colonel au 58^e le 3 juillet 1843, maréchal-de-camp le 22 avril 1847, commandant la division d'Alger le 21 octobre 1848, inspecteur général en Afrique pendant les années 1849 et 1851; disponible, sur sa demande, le 6 février 1852.

Campagnes : 1830-1831, en Morée; 1833-1851, en Algérie.

Blessures : Blessé, le 4 août 1836, lors de l'assassinat du commandant supérieur de Bougie.

Blessé d'un coup de feu, le 16 mai 1840, au combat de Debondj-el-Azna.

Actions d'éclat : S'est distingué à Cherchell, où il avait été détaché comme commandant supérieur de la place du 31 juillet 1840 au 24 oc-

tobre suivant; c'était l'époque où, sous l'impulsion d'Abd-el-kader, l'Algérie tout entière était en armes et révoltée contre nous. Il se distingua également à Milianah, où il commandait la place du 8 novembre 1840 au 2 mai 1841, et où il déploya une fermeté et une intelligence qui fixèrent sur lui l'attention du gouvernement. Enfin, durant cette période de dix-neuf ans, le général Blangini se montra constamment, par son courage, son sang-froid, son dévouement infatigable et ses talents militaires, à la hauteur des missions qui lui furent confiées et des récompenses qui lui furent décernées.

Le prince-président de la République lui avait donné, il y a quelques mois, un nouveau témoignage de satisfaction pour ses brillants services en l'élevant à la dignité de grand-officier de la Légion-d'Honneur par décret du 6 février 1852.

— Le voyageur naturaliste Hadji-Abd-el-Hamid-Bey, membre de la Société orientale de France, vient d'arriver, après une absence de trois années, de Tuggurt; il a rapporté, pour le muséum d'histoire naturelle de Paris, un dromadaire mehari, et pour le ministère de l'intérieur, de l'agriculture et du commerce, un bel étalon de race barbe.

— Le sésame, précieuse plante oléagineuse, se cultive aujourd'hui non seulement en Turquie, en Perse et en Chine, mais encore dans les provinces méridionales de l'Allemagne et de la France, et des essais de cette culture ont aussi été récemment faits en Crimée.

En 1848, au commencement du mois d'avril, un propriétaire de cette province sema sur une terre végétale naturellement meuble, dans le district de Pérécop, de la graine de sésame, et, pendant les années suivantes, il réitéra ses expériences qui ont été imitées dans le district d'Eupatoria. Les touffes de la plante ont poussé dans une année jusqu'à 532 millimètres, et dans une autre jusqu'à 888 millimètres de hauteur.

Les ravages des sauterelles, et en partie aussi le défaut de soins provenant du manque d'habitude de cette culture ont beaucoup nui jusqu'à présent au succès de ces essais. Pratiqués sur une très-petite échelle, ils n'ont pu donner encore que des résultats insignifiants pour la quantité, mais ils n'en sont pas moins d'un bon augure pour les chances ultérieures de cette culture, dont ils démontrent la possibilité dans cette partie de l'empire.

— L'exportation de l'or d'Australie, depuis que l'on y a découvert ce précieux métal, s'élève aux chiffres suivants :

Exporté de Sidney jusqu'au 20 mars 1852.	1,125,317 liv. sterl.
— de Victoria, 3 avril.	1,613,877

Total.	<u>2,739,194 liv. sterl.</u>
----------------	------------------------------

Soit en francs. 68,500,000 fr.

TURQUIE.

Constantinople. — Les diverses questions pendantes entre la Turquie et la France ont reçu une solution conforme aux bonnes relations qui

existent entre les deux Etats. Cette solution, qui aura pour effet, sans nul doute, de resserrer encore ses relations, a été remise à l'ambassadeur de France.

— Le *memorandum* ci-après a été publié à Constantinople.

Par suite d'une communication faite précédemment et tendant à faire supprimer le droit de *zérié* établi sur le tabac à fumer de Turquie, acheté pour l'exportation, et qui a paru être contraire au traité de commerce, le gouvernement impérial a délibéré sur ce qui devait être fait à cet égard.

Le droit du *zérié* étant perçu sur les cultivateurs qui sont sujets de la Sublime-Porte, et compensant la différence qu'il y a entre le tarif particulier du tabac vendu dans l'intérieur de l'empire, et le tarif de douane de celui qui est exporté, il est évident que les commerçants n'en éprouvent, en réalité, aucun désavantage; et, comme on ne leur demande rien en sus des droits que les traités en vigueur leur imposent, la Sublime-Porte ne saurait leur reconnaître entièrement le droit d'invoquer pour cela ces traités.

Toutefois, la perception, sur un produit de droits trop considérables et sous des dénominations différentes, devant entraver le commerce, la Sublime-Porte, qui cherche toujours à faciliter les transactions commerciales et veut aussi développer le commerce du tabac, a décidé, par un arrêté qu'a confirmé le sultan,

La *suspension de la dîme et du droit de zérié* auxquels les producteurs étaient soumis jusqu'à présent;

L'*abolition* du tarif *spécial* du tabac à la consommation intérieure;

Et, pour couvrir la perte considérable que le trésor doit éprouver par suite de cette mesure, la perception,

Sur les cultivateurs, du *cinquième* au lieu de la *dîme* et du *zérié*,

Et sur les commerçants en tabac, soit qu'ils exportent cet article, soit qu'ils le vendent à l'intérieur, des *droits* de douane établis sur les prix fixés dans le nouveau tarif.

— Le gouvernement impérial, voulant assurer l'ordre et la tranquillité aux habitants de l'île de Crète, comme à ceux de toutes les autres parties de l'empire, a donné des ordres pour que de nouvelles troupes bien disciplinées se rendissent en Candie. Le bateau à vapeur de l'Etat qui doit les transporter à leur destination est déjà prêt à les recevoir. L'émoi qui régnait dans cette île s'est déjà calmé, et les appréhensions qu'avaient fait naître quelques partisans des vieux abus ne se réaliseront pas, grâce à la ferme volonté de la Sublime-Porte, qui veut que les nouvelles lois protègent toutes ces populations, sans distinction de culte.

— On assure que Fethi-Pacha va être réinstallé dans le poste de grand-maître de l'artillerie qu'il vient de perdre; la cause en serait les grands services qu'il a rendus dans cette arme.

— Ismaïl-Pacha, chef du département des affaires médicales, va reprendre le portefeuille du commerce et des travaux publics, qu'il avait cédé il y a plus d'un an au ministre actuel Izzet-Pacha.

— Saïd-Pacha, fils de feu Méhémet-Ali-Pacha d'Égypte, qui a

voyagé en France et en Angleterre il y a quelque temps, est arrivé à Constantinople, et s'est rendu immédiatement à Bebek, chez sa sœur, épouse de Kiamil-Pacha.

— Le projet d'établissement d'un grand chemin de fer qui doit traverser la Turquie en partant de Belgrade, par Nisib, Sophia, Philippopolis, Andrinople, Constantinople, et passer par les provinces asiatiques dans la direction de Bombay, a été présenté à la Porte-Ottomane par une compagnie anglaise, qui prend à son compte les frais, évalués à 15 millions de livres sterling. Le docteur Thomson, qui doit diriger l'entreprise, et plusieurs ingénieurs anglais qui avaient fait le tracé du chemin n'ont pas encore obtenu la sanction de S. M. le sultan, attendu que le gouvernement turc, satisfait du plan en général, exige cependant que la société soit formée de capitalistes tures, lesquels pourront chercher à l'étranger les fonds qui leur manqueraient. La faveur connue du souverain et de son conseil pour le projet, puis la participation croissante de capitalistes du pays, font espérer que le docteur Thomson obtiendra prochainement la sanction impériale. Si le gouvernement serbe refusait de consentir au prolongement de la ligne du chemin de fer jusqu'à Belgrade, on la conduirait jusqu'à Widdin.

ÉGYPTE.

Le firman de la Sublime Porte, portant la ratification des arrangements conclus entre S. A. le vice-roi et Fuad-Effendi, a été lu à la citadelle du Caire devant tous les hauts fonctionnaires de l'Etat, et avec le cérémonial usité en pareille circonstance. Cet acte de pure forme consacre le retour définitif de la bonne harmonie entre le gouvernement de Constantinople et celui du Caire.

— L'envoyé de la Porte, S. Exc. Halif-Effendi, comblé de présents par le vice-roi, a quitté Alexandrie sur un vapeur de guerre égyptien.

— Les travaux du chemin de fer sont poussés avec activité. Huit mille ouvriers travaillent maintenant à faire des remblais le long du lac Maréotis, dont il parcourt le littoral sur une étendue de douze milles, c'est-à-dire à peu près toute sa longueur. Les travaux de fondation ont présenté plus de sécurité qu'on ne l'espérait, et, si l'on en peut juger par l'ardeur qu'on y déploie, il est très-probable qu'à la fin de 1853 des convois passeront avec des voyageurs et des marchandises entre la Méditerranée, à Alexandrie, et le Nil, à Kafi-Laïs. On peut espérer avec confiance qu'au 1^{er} janvier 1854, la communication sera établie avec la capitale.

— Quelques difficultés se sont élevées entre le consulat de Prusse et l'administration de la police, au sujet d'une collision nocturne survenue pendant le Ramadan entre une patrouille et des Levantins sous la protection prussienne. Pareilles difficultés se sont présentées plus d'une fois, et l'on a vu souvent des gens profiter de l'espèce d'impunité que leur accorde une protection étrangère, pour enfreindre les lois du pays; des instructions très-sévères et très-précises vont être adressées par les consuls pour que des abus semblables ne se renouvellent pas.

PERSE.

L'envoyé turc près de la cour de Perse, Ahmet-Vefik-Effendi, a été reçu avec pompe à Tehris. Le gouverneur, un oncle du shah, lui a envoyé une garde d'honneur de 100 cavaliers; les négociants, les employés civils et les prêtres ont été au-devant de lui, de sorte qu'il est entré en ville avec une suite de plus de 5,000 personnes et aux bruit du canon; il a été reçu par le gouverneur, aux portes de la ville. Il pensait partir le 24 août pour Téhéran.

GRÈCE.

Le ministre des finances a présenté aux chambres, qui se sont empressées de le voter, un projet de loi qui augmente de 24 *leptas* par *ocque* (18 c. par kilogr.) le droit que paient les *cocons* de *ver à soie* à leur *sortie* des ports de Grèce.

— Le saint synode, nouvellement reconstitué, a prêté le serment de fidélité entre les mains de S. M. la reine régente.

— Le sénat a adopté les deux projets de loi sur la construction d'une route d'Athènes à Tripolitza et sur le dessèchement des marais des plaines de la Béotie.

— La chambre des députés a achevé ses travaux, et s'est ajournée jusqu'à ce que le sénat ait aussi fini les siens.

— Une ordonnance royale, en date du 27 août, rendue par le gouvernement athénien, décide que les provenances de la Syrie et de l'Egyte, qui faisaient en Grèce une quarantaine de huit jours, n'en subiront désormais qu'une de cinq.

— Les brigands grecs qui infestaient les frontières du territoire hellénique viennent de se rendre au gouvernement turc, en demandant amnistie.

ILES IONIENNES.

On écrit de Corfou : La maladie qui, depuis quelques années, a attaqué les vignes en France, en Italie, et qui, cette année, semble s'être généralisée en Europe, s'est montrée aussi, pour la première fois, dans les îles Ioniennes. Elle a porté un dommage très-considérable au raisin de Corinthe (*Passolina*) dans les îles de Céphalonie et de Zante, où les récoltes de ce fruit n'atteindront pas, cette année, au tiers des récoltes communes. C'est sur ce raisin et sur le blanc, de pellicule fine, tenus en treille et sur échelas, que la maladie a principalement étendu ses ravages. Le raisin noir, généralement, a peu souffert; cependant, celui des vignes situées dans les plaines a été plus endommagé par la maladie que celui des vignes plantées sur les collines et sur les coteaux. Dans les îles de Corfou et de Sainte-Maure, où les vignobles sont en plants de raisin noir, à pellicule dure, la maladie, excepté dans quelques localités exposées au vent d'ouest, a causé moins de dommages que dans les deux premières îles.

EMPIRE BIRMAN.

La petite flottille anglaise n'a rencontré que peu d'opposition à Prôme. La population a aidé à enlever les canons; ceux de fer ont été encloués et jetés dans l'Irrawaddy. On a emporté à bord des steamers, comme trophée, quelques canons d'airain. La flottille a rencontré un corps considérable de Birmans, sous les ordres du général Bandoolah, fils du fameux général de ce nom. Les bateaux à vapeur ont foudroyé ce corps auxiliaire qui voulait dégager Prôme.

Les bateaux à vapeur ont trouvé, dans une position abandonnée par l'ennemi, vingt-sept canons; deux de très-gros calibre ont été fondus par les Portugais. Une inscription porte qu'ils ont été pris à Prôme en 1690.

— Les opérations militaires ont subi une sorte de temps d'arrêt. Il est peu probable qu'on les reprenne avant le mois de novembre. Le calme règne à Rangoon. Le général Godwin s'occupe de la réorganisation de l'armée, de son administration et de sa discipline.

CHINE.

L'insurrection a fait de rapides progrès en Chine. La vieille dynastie tartare perd chaque jour de son prestige. Chod, prince de l'ancienne famille Myen, se tient dans une attitude expectante assez formidable; comme tous ceux qui sont habiles et forts, il attend. Cependant les troubles se multiplient dans toute l'étendue du Céleste-Empire. Les bandits ont paru dans la province septentrionale du Hanan; on envoie contre eux des troupes de Canton. — Un des grands mandarins impériaux a été dégradé.

ALGÉRIE.

PROVINCE D'ALGER.

Alger vient d'avoir une fête qui a dû réveiller les échos endormis de Versailles; une fête charmante, moitié française et moitié orientale, pleine en même temps de couleur locale, pleine de souvenirs poétiques et d'originalité. Il s'agissait de la distribution des prix aux jeunes filles israélites et d'une représentation d'*Esther*. La tragédie d'*Esther* à Alger avec des indigènes! Voilà de quoi piquer la curiosité des uns, exciter l'intérêt des autres, parler à l'imagination de tous et donner à réfléchir aux esprits sérieux. Aussi une foule immense était-elle accourue, et attendait-elle impatiente le moment solennel. Au lever du rideau, une jeune fille s'est avancée sur le devant du théâtre et a prononcé avec une grâce exquise le petit discours suivant :

« Mesdames,

« En représentant devant vous une pièce française, nous avons voulu

vous montrer combien nous aimons la France et combien nous avons à cœur de nous initier au génie de votre belle langue.

« En choisissant la tragédie d'*Esther*, nous avons voulu rester fidèles à la religion, aux lois, aux traditions de nos pères et au souvenir d'une de nos plus grandes fêtes; nous avons voulu enfin rendre hommage au poète illustre qui a élevé un monument impérissable à la gloire de notre patrie.

« Nous savons combien cette tentative est audacieuse, mais nous avons compté sur votre indulgence.

« Un souvenir surtout nous écraserait; veuillez l'écartier : c'est celui d'*Esther* représentée devant Louis XIV par les demoiselles de Saint-Cyr.

« Racine avait bien voulu les préparer lui-même à la représentation de son chef-d'œuvre.

« Où aurions-nous trouvé un maître comme celui-là? Nous avons cherché seulement à le comprendre le mieux possible, et nous serons bien heureuses, si vous daignez applaudir à nos efforts. »

La charmante actrice a été applaudie, et, immédiatement après, la pièce a commencé.

On a surtout admiré l'excellente diction de ces enfants, la pureté de leurs intonations, leur intelligence, leur sûreté de mémoire. Initier ces jeunes filles au génie de Racine, quel immense résultat!

Les indigènes surtout ont été vivement touchés de l'éclat de cette solennité, et un seul détail montrera l'impression profonde qu'elle a produite sur eux. Le lendemain de la représentation, ils ont fermé leurs boutiques et refusé de vendre, continuant ainsi la fête commencée la veille.

La distribution des prix a terminé la soirée. Cent vingt-cinq élèves, toutes vêtues de blanc et groupées sur le théâtre présentaient un coup d'œil extrêmement gracieux. Des applaudissements unanimes ont accueilli les noms de toutes celles qui avaient eu un rôle dans la pièce et qui venaient ensuite recevoir un prix des mains de M. le gouverneur général, de M. Mercier-Lacombe, de M. le préfet, de M. le recteur.

— M. le général Espinasse, aide-de-camp du prince-président, après avoir visité les transportés de 1852 détenus ou internés dans les provinces d'Alger et d'Oran, est parti pour Bone, afin de compléter la mission qui lui a été confiée par le prince.

Cet officier général s'assure par lui-même de l'état matériel et de la situation morale des transportés. Il s'enquiert de leurs besoins et prend des renseignements sur leur conduite et leur disposition d'esprit.

Jusqu'à présent le résultat de ses investigations a été partout satisfaisant. La santé des transportés est bonne; leur nourriture ne laisse rien à désirer; celle des travailleurs est plus abondante que celle des oisifs; mais, pour les uns comme pour les autres, elle suffit largement aux besoins. Leur installation dans les camps, dans les villages et sur les chantiers est bonne et salubre; rien n'a été négligé sous le rapport des soins hygiéniques et de l'entretien de la propreté. Enfin les dispositions des transportés sont généralement satisfaisantes. Un grand

nombre paraît revenir sincèrement vers les idées d'ordre; le repentir des fautes commises et le regret de s'être laissé entraîner par les criminelles prédications des agents du socialisme et de l'anarchie sont manifestes chez beaucoup d'entre eux.

— La tranquillité se raffermît dans le sud, où les Larbâ, poussés par la misère qui se fait déjà sentir parmi eux, semblent vouloir se détacher de la cause du chérif d'Ouargla, et se sont, assure-t-on, rapprochés de Ksar-el-Airan avec l'intention d'entrer en pourparlers avec nous. Les mouvements de troupes qui vont avoir lieu pour l'installation des travailleurs à Djelfa achèveront probablement de décider les Larbâ à faire leur soumission.

— L'impôt *eussa*, perçu sur les gens du sud au moment de leur entrée dans le Tell, a été payé sans la moindre difficulté. La plus grande activité règne sur les marchés où les achats de blé donnent lieu à des transactions considérables pour l'importation. Grâce à la loi de douane, la France commence à comprendre l'immense parti qu'elle peut tirer de l'Algérie, qui, chaque jour, se fait connaître davantage par ses résultats.

— Les tribus du cercle de Cherchell, qui, pour la première fois, se sont adonnées cette année à la culture de la pomme de terre, sont généralement satisfaites du résultat qu'elles ont obtenu; elles persisteront, sans nul doute, dans cette culture qui, en cas de disette de blé, leur assure une ressource précieuse. Les plantations d'arbres entreprises au commencement de cette année ont parfaitement réussi.

— Au nombre des travaux d'utilité publique actuellement en cours d'exécution dans les tribus de la division d'Alger et faits pour la plupart au moyen de cotisations volontaires des Arabes, nous citerons les suivants :

L'achèvement prochain d'un *fondouk*, qui doit former, à Dellys, le centre du commerce des huiles;

L'établissement, à Bordj-oum-Menaïel, d'un moulin à blé que le kaïd des Flissas fait construire à ses frais;

Le forage de sept puits exécuté par des ouvriers européens dans les cercles de Blidah et de Miliana;

La construction d'une fontaine près du village des Sindjès, et d'un caravansérail à l'Oued-Hodda, aux environs d'Orléansville;

Les réparations faites aux canaux d'irrigation déjà existants;

L'élévation de nouveaux barrages sur tous les points à proximité de terrains cultivables;

L'élargissement de la route de l'Ouersenis, déjà ouverte jusqu'au Bordj des Beni-Indel.

Ce sont là autant de faits qui démontrent l'erreur ou plutôt l'entêtement des pessimistes, qui prétendent que, quelques efforts que nous tentions, nous ne parviendrons jamais à vaincre l'inertie de la population arabe, incapable, selon eux, d'aucun progrès, même lorsqu'il s'agit d'augmenter son bien-être matériel.

PROVINCE D'ORAN.

Les Arabes du Sahara affluent dans le Tell, où ils viennent chercher des céréales et livrer en échange les produits du sud, tandis que, dans toutes les villes rapprochées de la côte, il se fait un commerce d'exportation considérable.

Au seul marché de Tiaret, 9,000 individus se sont présentés en un même jour, et, d'après un recensement que l'on ne peut considérer que comme imparfait, il est entré dans le Tell 3,696 chameaux, qui doivent retourner dans le sud chargés de grains.

Dans les environs d'Oran, règne la même activité commerciale. Il est évident que l'Algérie pourra rendre un jour à la France les secours que lui a prêtés la métropole dans les années de sécheresse.

Il est permis de croire qu'au milieu de cette abondance, les Arabes ne songent pas à s'agiter. La récente disparition de Naïmi, notre agha des Oulad-Sidi-Chikh, ne semble avoir eu aucune influence sur les dispositions de nos tribus sahariennes. Selon toute apparence, son éloignement est dû à des motifs tout personnels et non pas à des projets de révolte. On s'accorde à dire qu'il se sentait mal à l'aise au milieu des siens par suite d'exactions qu'il aurait commises au début de son administration, et que, craignant, d'un côté, les reproches de notre part, de l'autre, une opposition qu'il voyait se former contre lui, il a préféré quitter son commandement.

Du reste, cette conduite de Naïmi a modifié heureusement les idées de Sid-Hamza, et pour mériter que nous lui rendions son ancienne position, ce chef s'est offert à marcher, à la tête des goums sahariens, contre le chérif d'Ouargla, en laissant ses femmes et ses enfants en otage à Oran, comme gage de sa bonne foi. Les circonstances aidant, nous pourrions sans doute tirer un utile parti de ses services.

— La colonne de troupes marocaines commandée par Abd-el-Sadok, et dont faisait partie le fils de l'empereur, est partie pour Fez après avoir présidé à la perception de l'impôt dans toutes les tribus dépendantes d'Ouchda.

On ne peut s'empêcher d'établir à cette occasion une comparaison entre l'influence que nous exerçons sur nos tribus, et celle qu'exerce l'empereur de Maroc sur les tribus qui lui sont réputées soumises. Ainsi, tandis qu'en Algérie nos chefs indigènes s'empressent, sur une simple réquisition, de venir apporter l'impôt, il faut que le sultan de Fez fasse appuyer ses réquisitions par l'envoi de troupes nombreuses, dont la présence puisse dissuader de toute résistance.

Pendant le séjour du fils de l'empereur sur la frontière, l'autorité marocaine a montré un empressement remarquable à faire droit à toutes les réclamations qui lui ont été adressées par nous; elle a fait opérer entre nos mains la restitution d'un grand nombre d'objets volés chez nos tribus.

PROVINCE DE CONSTANTINE.

L'état de la province est des plus satisfaisants aujourd'hui.

Dans la subdivision de Sétif, les Beni-Abbès paraissent toujours bien disposés à défendre l'entrée de leur pays à Bou-Barghla, si celui-ci tentait d'y pénétrer pour faire les razzias qui semblent indispensables à la subsistance des gens qu'il réunit autour de lui.

Sur l'Oued-el-Kebir, les M'Chat, les Aouat et les Beni-Habibi, seules fractions encore soumises, semblent reconnaître l'autorité de Bou-Ghanem-Ben-Azedine.

Enfin, plus à l'est, les Beni-Saak et les Ouichaoua sont venus payer à Philippeville la plus grande partie des impôts ou des amendes qui leur étaient imposés. Les Doukheria, fraction des Beni-Toufout, dont nous n'avions pu qu'effleurer le pays, et qui n'avaient pas encore commencé à payer, viennent également d'arriver à Philippeville.

— Sous l'influence de la paix, les tribus reprennent leurs habitudes commerciales, et, il faut le dire, elles sont poussées dans cette voie par les bureaux arabes. Les marchés sont bien approvisionnés, principalement en bestiaux et en grains. Celui de Djijelli se fait surtout remarquer par l'abondance des céréales que les Arabes y apportent. Sur cette seule place, il a été vendu 4,000 hectolitres dans l'espace d'un mois, à raison de 11 fr. 90 c. l'hectolitre. Les prix ont une tendance à la hausse à cause de l'exportation.

— Les Kabyles établis sur le territoire parcouru en 1851 par M. le général de Saint-Arnaud, ceux-là mêmes qui ont opposé une des plus vigoureuses résistances à nos colonnes, commencent à nous ouvrir leurs tribus. Déjà plusieurs Européens sont allés, sous la protection du kaïd Ben-Mnéa, au marché de Fordjona, pour y faire des achats considérables en bestiaux, céréales et sangsues, dont le pays abonde. Ils ont été partout bien accueillis; quelques-uns même ont visité le pays des Beni-Foural, sur l'invitation des habitants.

Tout récemment, le chef du bureau arabe de Djijelli s'est rendu par terre à Constantine, et sur la route il a été parfaitement reçu.

Du côté de Bougie règne la même tranquillité. Bou-Barghla a cessé d'inquiéter nos tribus, et ses cavaliers n'ont pas été aperçus.

Dans le sud de la province, à Tebessa, un marché vient d'être établi, et les laines produites par la deuxième tonte commencent à y affluer.

A Batna, une école de greffe et de taille pour des arbres fruitiers a été établie pour les indigènes. Huit élèves choisis parmi les jardiniers les plus intelligents des tribus ont été placés sous la direction du chef de la pépinière. Leurs progrès ont été tels, qu'après un séjour d'une quinzaine à Batna, ils ont pu être renvoyés chez eux pour y mettre à profit les connaissances acquises. Les leçons seront reprises à l'époque des plantations.

COLONIES.

ANTILLES FRANÇAISES.

Il résulte du relevé comparatif de la production en sucre de la Martinique et de la Guadeloupe, pendant le premier semestre de 1852, que, selon toute probabilité, cette année, l'exportation des produits coloniaux sera sensiblement plus considérable qu'en 1851, résultat d'autant plus satisfaisant, que l'année dernière a déjà été signalée par une augmentation dans la récolte, comparativement à celles de 1849 et 1850.

En supposant que l'exportation du deuxième semestre soit proportionnée à celle du premier, on aurait à prévoir, à la fin de l'année, une augmentation de 11 millions de kilogrammes sur la production de 1851, qui elle-même était supérieure de plus de 5 millions de kilogrammes à la moyenne de l'exportation pendant les trois années antérieures. Mais on sait que généralement la récolte et l'exportation du sucre pendant les six derniers mois de l'année sont inférieurs à celles du premier semestre.

L'augmentation constatée pour la Guadeloupe par l'exportation du premier semestre n'est pas moins très-remarquable.

Le produit secondaire de la fabrication du sucre qui, à son tour, devient matière première, la mélasse, n'a été exporté qu'en petite quantité.

Dans les six premiers mois de 1852, il en est sorti de la Martinique 73,000 litres, dont 16,800 pendant le mois de juin.

L'exportation de ce mois est de 19 litres seulement à la Guadeloupe, qui n'en a, du reste, expédié que 3,127 litres dans tout le semestre.

Il faut dire que ce produit est consommé sur place en quantités considérables par l'industrie rhumière qui, dans la première moitié de la présente année, a expédié de la Martinique plus de 1,214,000 litres de tafia dépassant de 300,000 litres son exportation de l'an dernier à pareille époque, et de la Guadeloupe 140,232 litres.

La Martinique ne conserve pas la même supériorité pour le café : la Guadeloupe en a chargé 217,914 kilogr., et elle n'en compte encore que 81,165 kilogr.

Parmi les denrées exportées de la Guadeloupe figurent, en outre, 6,710 kilogr. de coton et 9,932 kilogr. de casse.

La Martinique compte encore 137,000 kilogr. de cacao, 62,000 de casse et 18,000 de campêche.

D'ESCHAVANNES.



PONDICHÉRY.

La Compagnie hollandaise faisait déjà des progrès rapides et celle d'Angleterre se formait, lorsque le grand Henry, malgré l'avis contraire de son ministre, accorda, en 1604, le privilège exclusif du commerce dans les Indes à une compagnie de marchands. Ceux-ci, peu fortunés et incapables de se soutenir par eux-mêmes, puisqu'ils n'avaient pour actif qu'une lettre-patente, restèrent à peu près dans l'inaction, et la Compagnie ne tarda pas à être dissoute.

Plus tard, des Français, à l'exemple des autres Européens, achetèrent du souba de la province du Dékan, dans une plaine aride et sans port, un petit territoire, où ils bâtirent une loge. Ce n'était d'abord qu'un comptoir entouré d'une forte haie d'acacias, de palmiers, de cocotiers, d'aloès, et appelé la Haie des Limites. Avec le temps, ce fut une bourgade, à laquelle on donna le nom de *Pondichéry*.

Lorsque le capitaine Ricaut établit la Compagnie des Indes en 1642, il s'associa avec vingt-quatre autres marchands; leur but était, comme ils le prétendaient alors, de faire le commerce dans l'Inde, mais ils montrèrent bientôt que leurs vues étaient dirigées vers d'autres objets. On les vit peu après commencer à étendre leurs limites, s'efforcer d'acquérir de nouvelles possessions, et de marchands devenir guerriers. Dans ces conditions, la Compagnie fut ruinée en peu d'années.

Ces tentatives semblaient annoncer que le génie français n'était pas aussi propre à ces entreprises que le génie attentif et économe des Hollandais, et que l'esprit hardi, entreprenant et opiniâtre des Anglais. Néanmoins, Louis XIV, qui allait à la gloire et à l'avantage de ses peuples par toutes les routes, fonda, en 1664,

par les soins du grand Colbert, une compagnie puissante des Indes. Les privilèges les plus étendus et quatre millions tirés de l'épargne royale devaient assurer l'existence de cette fondation.

On commença par former un établissement à Surate en 1668, sous la direction d'un nommé Caron, négociant d'origine française qui avait vieilli au service de la Compagnie hollandaise. Hamilton raconte que cet habile homme s'étant rendu agréable à l'empereur du Japon, en avait obtenu la permission de bâtir, dans l'île où était le comptoir qu'il dirigeait, une maison pour le compte de ses maîtres. Cette maison devint bientôt un château, sans aucune défiance de la part des naturels du pays qui n'entendaient rien aux fortifications; mais un jour on surprit des canons envoyés de Batavia pour armer ce château, et la cour en fut instruite. Caron reçut l'ordre d'aller à Jéda rendre compte de sa conduite. Là, sa justification n'étant pas possible, il fut traité avec beaucoup de sévérité et de mépris. On lui arracha la barbe et on le revêtit d'un bonnet et d'un habit de fou; puis, après avoir été exposé en cet état à la risée publique, il fut chassé de l'empire. L'accueil que lui firent à Java ceux qui l'avaient mis en avant acheva de le dégoûter des intérêts hollandais, et le désir de se venger l'attacha à la compagnie française, dont il devint le principal agent.

Caron fut nommé chef de Surate, mais cette place ne remplissant pas l'idée qu'il s'était formée d'un grand établissement, il jeta ses vues sur Trinquemalay, dans l'île de Ceylan, et c'est là qu'il conduisit une forte escadre envoyée d'Europe, sous les ordres de La Haye, et dont il devait diriger les opérations. La disette et les maladies ayant fait périr la majeure partie des équipages et des troupes, en 1772, Caron, poussé par le désespoir, laissa quelques hommes dans un petit fort, où ils furent bientôt réduits à se rendre aux Hollandais, et

partit avec le reste pour aller chercher des vivres à la côte Coromandel. Il n'en put trouver ni chez les Danois de Trinquebar, ni ailleurs, et sa position devenant toujours plus critique, il se décida à attaquer Saint-Thomé, où régnait une grande abondance. Cette ville, bâtie plus d'un siècle avant par les Portugais, était alors la propriété du roi de Golconde, qui en avait fait la conquête en 1662. Les fortifications, quoique considérables et très-bien conservées, n'arrêtèrent point les Français, qui l'emportèrent d'assaut et s'y établirent. Deux ans après, ils se virent investis et forcés de se rendre, parce que les Hollandais, qui étaient en guerre avec Louis XIV, joignirent leurs armes à celles des Indiens.

Ce dernier événement eût achevé de rendre inutiles les dépenses du gouvernement en faveur de la Compagnie, si un autre Français, nommé Martin, négociant venu avec l'escadre de La Haye, n'avait, par sa prudence et son habileté, relevé le crédit et les affaires de la compagnie. Avec les débris des colonies de Ceylan et de Saint-Thomé, Martin alla s'établir à Pondichéry, qui nous avait été cédé en 1624, et qui de bourgade devint bientôt une ville et le chef-lieu d'un établissement offrant les plus belles espérances.

Le 15 juillet 1680, Sévagi, qui parcourait en conquérant le Carnate et le Maduré, accorda à notre nation un caoul, c'est-à-dire des lettres-patentes par lesquelles il permettait aux Français de rester à Pondichéry, à condition qu'ils ne prendraient point de part dans ses guerres avec le prince mogol. Ce traité fut renouvelé quelques années après par Rama-Rajah, second fils de Sévagi, à condition que les Français lui paieraient deux pour cent sur toutes les marchandises importées ou exportées. La convention fut tenue tant que la fortune favorisa Rama-Rajah; mais les Mogols ayant pris la forteresse de Gingi, située au sud de Pondichéry, les Français refusèrent de payer. D'année en année, le capital et le

crédit de la Compagnie déperirent, et la mort de Colbert lui porta le dernier coup.

Pondichéry devint la proie des Hollandais en 1693, et ne fut rendue aux Français qu'à la paix de Ryswick, en 1699, en bien meilleur état, il est vrai, que lors de sa capitulation.

La principale cause de dépérissement du crédit et du capital de la Compagnie, avant la perte même de Pondichéry, était l'avidité de quelques administrateurs dans l'Inde, leur jalousie continuelle, l'intérêt particulier, qui s'oppose toujours au bien général, et la vanité, qui préfère, comme on disait autrefois, *le paraître à l'être*, défaut qu'on a souvent reproché à notre nation.

En 1719, on vit la Compagnie renaître de ses cendres. Le système chimérique des Loff, qui bouleversa toutes les fortunes et exposa la France aux plus grands malheurs, avait ranimé l'esprit de commerce. On reconstruisit l'édifice de la compagnie des Indes avec les décombres de ce système. Elle parut d'abord aussi florissante que celle de Batavia; mais elle ne le fut effectivement qu'en grands préparatifs, en magasins, en fortifications, en dépenses d'appareil, soit à Pondichéry, soit à Lorient, en Bretagne, que le ministre de France lui avait assigné pour correspondre avec la capitale de l'Inde. Elle eut une apparence imposante, mais quant à des produits réels provenant de son commerce, elle n'en eut jamais. Pendant soixante ans, aucun dividende ne fut distribué à ses intéressés. Elle ne paya ses actionnaires et ses dettes en France qu'avec les neuf millions que le roi lui accordait sur la ferme du tabac, de sorte que ce fut toujours le roi qui paya pour elle.

Le commerce, ce premier lien des hommes, étant devenu un motif de guerre et une cause de dévastation, les premiers mandataires des compagnies anglaises et françaises, salariés par leurs commettants sous le nom de gouverneurs, se transformèrent bientôt en guerriers

et en généraux d'armée : on les aurait pris dans l'Inde pour des princes ; ils faisaient la guerre et la paix, tantôt entre eux, tantôt avec les souverains du pays.

Au mois d'août 1740, Sabderalikan, roi d'Arcatte, fit présent des aldées ou villages d'Archiouac et de Tindouvanatam à M. Dumas, alors gouverneur de Pondichéry, en reconnaissance de l'accueil favorable qu'il avait fait à la femme et à la famille de ce prince pendant le temps qu'elles restèrent à Pondichéry à attendre l'issue de la guerre entre ce souverain et les Marattes.

En 1749, sous le gouvernement de M. Dupleix, Chandasaheb, nabab de Trichenapoly, fit présent à la Compagnie française de quarante-cinq aldées de Villenour, à une lieue de Pondichéry, dont le revenu pouvait monter à quatre-vingt mille roupies par an. L'empereur du Mogol ne se contenta pas de confirmer la donation faite par Chandasaheb, il y joignit toutes les terres du district de Bahour, composant trente-cinq ou quarante aldées enclavées dans les premières. Par là, le domaine de la Compagnie se trouva composé de quatre-vingts aldées des meilleures terres de l'Inde, et son revenu augmenté de trente à quarante mille pagodes. Ces présents du prince furent accompagnés d'un autre beaucoup plus important. Ce fut, dans la même année 1749, le paravana, ou lettres-patentes, qu'il fit expédier et par lequel il assurait à la Compagnie la jouissance pleine et entière de la ville de Mazulipatam de l'île de Divi et de trente lieues de terres aux environs, avec droit d'y battre monnaie, ce qui formait un revenu de huit cent mille roupies par an, à peu près deux millions.

En 1753, M. le marquis de Bussi, qui commandait l'armée française, obtint de Salabetzingue, souba du Dékan, que les provinces de Moutafanagar, Elour, Rajahundry et Chicakol seraient cédées à la compagnie française en toute souveraineté.

Cette acquisition, jointe à Mazulipatam et à la pro-

vince de Condavir¹, que les Français avaient déjà obtenue, les rendirent maîtres des côtes de Coromandel et d'Orixá, dans un espace non interrompu de six cents milles, depuis Médapilly jusqu'à la pagode de Jagernaut ou Jagernaïck. Ces pays sont bornés par une grande chaîne de montagnes, qui suivent presque la même direction que la côte de la mer, dont elles sont éloignées en quelques endroits de quatre-vingts ou quatre-vingt-dix milles; mais en quelques autres elles n'en sont qu'à trente milles. Couvertes de forêts presque impénétrables de bambous et d'autres arbres, elles n'offrent, dans toute leur étendue, que trois ou quatre passages capables d'être défendus par cent hommes contre une armée entière.

Les revenus de ces quatre provinces étaient estimés à trois millions de roupies; ceux de Condavir à six cent quatre-vingt mille roupies; et les dépendances de Mazulipatam produisaient, dans la même année 1753, huit cent sept mille roupies, ce qui fait un total de plus de onze millions de francs que la Compagnie retirait de toutes ces provinces, et ces revenus pouvaient encore être de beaucoup augmentés. Ces territoires donnaient aux Français une plus grande domination que n'en avaient jamais eu les Européens dans l'Indostan sans en excepter les Portugais au temps de leur plus grande prospérité. Ces acquisitions étaient aussi très-précieuses par les grands avantages que les Français en pouvaient retirer pour le commerce : les toiles destinées à l'Europe sont, dans cette partie du Dékan, de meilleure fabrication et à plus bas prix que dans tout le Carnate. Il y a dans la province de Rajahmundry de grandes fo-

¹ La province de Condavir s'étend entre les rivières Khrishna et Gondegam qui tombent dans la mer à Médapilly. Moutafanagar est bornée au nord par le Condavir. Elour est située au nord-ouest de Moutafanagar. Mazulipatam est au nord de Madras. Chicakol, qui est la plus grande de ces cinq provinces, s'étend jusqu'à la pagode de Jagernaut.

rêts de l'arbre nommé Teak, et c'est la seule partie des côtes Coromandel et d'Orixa, où l'on trouve ce bois qui vaut mieux que le chêne. Chicakol abonde en riz et d'autres grains dont on exporte tous les ans une grande quantité dans le Carnate.

De cette étendue de territoire, et de tous ces revenus, il ne nous reste que très-peu de chose, ce qui diminue notre influence aux yeux des Indiens, pour qui le luxe et les grandeurs sont tout. Nous avons un misérable morceau de terre à Mazulipatam, qui ne rapporte pas mille roupies par an, et un petit comptoir à Yanaon, sur la côte d'Orixa.

Pondichéry, chef-lieu de nos établissements français dans l'Inde, est situé à la côte Coromandel, par 11° 55' 41" de latitude nord et 77° 31' 30" de longitude est, près la rivière d'Ariankoupan : s'il n'a pas l'avantage de jouir d'un port, sa rade est du moins très-bonne, et son climat, quoique extrêmement chaud, est sain, vu qu'il est rafraîchi par les vents qui, le matin et le soir, soufflent alternativement de la mer et de la terre. Cette ville, éprouvée par les sièges funestes qu'elle a essuyés, fut prise par les Anglais en 1761, et rendue à la paix de 1763. Ils la prirent encore en 1778 et la rendirent en 1783. Replacée sous la domination anglaise en 1793, elle nous fut rendue à la paix d'Amiens, reprise peu après, et enfin restituée à la dernière paix avec un territoire très-resserré de trois lieues de long sur une de large.

La ville blanche, qui renferme environ quatre cent quarante maisons, presque toutes fort élégantes et bien entretenues, est située sur le bord de la mer : son étendue est d'environ un mille du nord au sud et de six cents toises de l'est à l'ouest; un canal la sépare de la ville noire. Les rues, tirées au cordeau et à angles droits, sont d'une belle largeur et garnies de trottoirs; la principale traverse la ville du nord au sud dans toute sa

longueur. Les maisons, de briques ou de pierres, n'ont généralement qu'un étage; celles des naturels, dans la ville noire, qui se compose d'environ quatre mille habitations, sont bâties en majeure partie en briques, et le reste en terre cuite au soleil et enduite d'une espèce de chaux fabriquée avec des coquillages calcinés. Le palais du gouverneur est magnifique; il est accompagné d'un joli jardin et fait face à une superbe promenade publique où l'on voit de fort belles allées d'arbres.

Les environs de Pondichéry forment un pays plat et cependant agréable. Un boulevard extérieur fait le tour de la ville blanche et de la ville noire et vient aboutir à la belle promenade du bord de la mer. Cette promenade, connue sous le nom de cours Chabrol, a été faite sous l'administration de M. Desbassins, qui a laissé de beaux souvenirs à Pondichéry. Les maisons situées sur le bord de la mer sont d'une belle apparence; le phare, bâti en 1836 d'après les plans et sous la direction de M. Louis Grière, ingénieur très-distingué, est fort beau; la variété des paysages jusqu'à la mer, la verdure des arbres et les ravissantes maisons de campagne des habitants, forment depuis la rade une avant-scène et une perspective d'un brillant effet qui contrastent avec les collines plus éloignées dans les terres, dont le sommet grisâtre se montre nu et desséché.

L'Européen ne se plaît nulle part dans l'Inde autant qu'à Pondichéry; les égards pour les étrangers y sont portés au plus haut point; l'agrément de la société, l'amabilité du beau sexe, en font pour eux un lieu de délices.

Les femmes sont jolies et se distinguent par une tournure élégante et gracieuse; leurs contours sont délicats et légèrement dessinés; leur démarche est aisée et elles réunissent les charmes de la régularité, de la finesse et de la douceur; elles passent pour être tendres, disposition heureuse qu'elles doivent aux douces influences du climat.

Les dames de Pondichéry connaissent au dernier degré tous ces jolis petits riens qu'on appelle la coquetterie et qui répandent tant de charmes dans la société. Si l'on ajoute à cela l'enchantement de leurs voix, car elles sont presque toutes musiciennes, on aura le portrait des plus délicieuses créatures de la terre.

Quelques voyageurs se sont amusés à faire à leur sujet, des contes dénués de fondement. On a été jusqu'à dire que les dames du sang français y sont en petit nombre et diminue chaque année; c'est une erreur fondée sur des rapports mensongers et adoptée trop inconsidérément.

La population européenne se monte à sept cents âmes, celle des indigènes, dans la ville noire, est à peu près de vingt mille.

Il existe à Pondichéry un collège royal, réédifié en 1826; des ateliers de charité pour le tissage établis dans la même année; une institution d'enfants de langue, renouvelée en 1827; un pensionnat de demoiselles fondé la même année, sous la direction des sœurs de Saint-Joseph de Cluny; une école gratuite pour les fils des Malabars, et une autre régimentaire d'enseignement mutuel pour les cypayes; de beaux bazars, un mont-de-piété avec un fonds de cent mille francs; une école gratuite pour les parias chrétiens et hindous. Tous ces établissements ont été créés sous l'administration de M. Desbassins, et améliorés sous celle de M. de Mélay.

Les Malabars idolâtres ont deux pagodes que le souverain du pays voulut qu'on leur conservât lors de la cession qu'il fit de cette partie de son territoire. Les Missions étrangères y ont une très-belle église. Je dois dire à ce sujet que les missionnaires font énormément de bien au pays. Ils ont, dans l'intérieur de l'Inde, de petites églises où ils font beaucoup de prosélytes. Il serait à désirer que le gouvernement français les encourageât, car ils sont généralement pauvres, tandis que les mis-

sionnaires anglais sont très à leur aise et reçoivent des secours de leur gouvernement. On voit encore à Pondichéry une assez belle église, dite *des Capucins*, où se rendent généralement les Européens. Cette église est desservie par un seul prêtre qui a le titre de préfet apostolique. Le titulaire actuel, M. Calmel, est très-aimé ; il se donne tant de peine que sa santé en souffre considérablement.

Le pain n'est pas meilleur à Paris qu'à Pondichéry, où tout est d'ailleurs abondant. On y vit presque pour rien, et l'on y fait même très-bonne chère en grosse viande, en volailles, en gibier et en poisson. Si l'on y manque des fruits d'été qui croissent en Europe, le pays en produit d'autres que nous n'avons pas et qui sont meilleurs que les nôtres.

Pondichéry n'a point de port, et les navires mouillent à une grande distance de la ville en rade foraine, où l'on est obligé d'aller prendre et porter les marchandises au moyen de bateaux. Ainsi, lorsqu'un navire arrive, ce sont les noirs qui, dans leurs shellingues, débarquent les Européens et leurs marchandises, à cause de la barre qui est très-mauvaise, surtout après dix heures du matin et lorsque la brise est forte. Cette barre, qui règne tout le long de la côte, est plus ou moins dangereuse suivant la position des embarcations et suivant la nature des vents auxquels elles sont exposées. L'adresse des noirs consiste à mettre la shellingue en travers de la barre lorsqu'ils arrivent près de terre, à sauter promptement dans l'eau et soutenir la shellingue dans cette position pour l'empêcher de présenter le bout à la barre. Cette opération la conduit à terre dans un moment, avec autant de sûreté pour les marchandises que pour les passagers.

JOURDAIN,
Capitaine de frégate.

LE MONT THESSALA

ET LA VILLE D'AIN-TEMOUCHEN.

(PROVINCE D'ORAN.)

Je crois que lorsque Dieu voulut créer le monde, il était tranquillement assis sur son trône au sommet du Thessala. Plongé dans une méditation recueillie, il promenait ses regards sur tout ce qui l'entourait, et c'est alors que, saisi d'effroi, il s'écria dans l'horreur qu'il éprouvait : que la lumière se fasse, mais que le Thessala subsiste à jamais. Dans cet anathème dont il frappa le malheureux, il voulut, pensant à ses desseins éternels, montrer à l'homme un terme de comparaison entre le chaos et les merveilles qui devaient, d'âge en âge, faire l'admiration des générations futures. Plus tard, il frappa le Thessala du déluge, et c'est depuis cette dernière malédiction que l'infortuné vieillard montre à tous les regards sa face rugueuse, la cavité de ses orbites et ses flancs déchirés. Le Thessala a dû être aussi le champ de bataille des Titans lorsqu'ils tentèrent d'escalader le ciel.

Imaginez donc un géant colossal aux mille crêtes, à l'horizon infini ; vous croyez atteindre au dernier sommet, il vous reste encore cent mamelons à gravir : si d'un soleil à l'autre vous parcourez ses ravins, vous n'aurez pas plus fait que l'homme qui, après son dîner, en un jour d'automne, va se promener dans son parc en attendant la fin du jour. Si vous vous lancez dans ses mille gorges, dans ses mille sentiers sans le fil conducteur représenté par un indigène armé de son moukala¹ et monté sur son haoud², vous aurez infailliblement le sort de l'infortunée Ariane.

Figurez-vous un effroyable cataclysme, une nature

¹ Fusil. — ² Cheval.

en convulsion et dévergondée, des précipices, des rochers, des ravins, des collines, le tout tellement mêlé, enlacé, que c'est un inexplicable dédale. Cinq fois je suis allé de Bel-Abbès à Aïn-Temouchen et *vice versa*, et jamais je n'ai pu retrouver les mêmes sentiers.

Ce portrait, vous l'avouerez, n'est pas flatteur, et cependant l'homme a poussé son esprit d'opposition perpétuelle jusqu'à surnommer le Thessala la montagne de la farine. Les peuples pasteurs y promènent de nombreux troupeaux vivant du dis, de l'alfa et du thym qui couvrent la nudité de ses flancs. Rome elle-même a possédé sur son sommet un castellum, et le génie, moderne fondateur de l'Algérie, s'occupe d'exhiber de ses vastes cartons les plans de quatorze villages, qui dans quelques siècles couvriront les flancs du colosse.

Arrivant à Aïn-Temouchen, poste situé sur la route d'Oran à Tlemcen, à dix-huit lieues de l'une, à quinze de l'autre, entre le Rio-Salado qui se jette dans la mer, et l'Isser qui va grossir la Tafna; l'une et l'autre de ces rivières ont un pont.

Aïn-Temouchen est destiné à avoir beaucoup d'importance comme point de ralliement entre deux villes considérables. Un autre embranchement le reliera à Sidi-Bel-Abbès. Ce qui assure la richesse du futur centre de population, c'est d'être assis à l'affluent de deux cours d'eau, l'Aïn-Temouchen, faible ruisseau, et l'Oued-Snan, plus considérable, capable de faire marcher des usines. Un moulin est indiqué pour établir un grand commerce de farines.

Ce qui assure sa future prospérité, c'est la haute qualité de son territoire, qui chaque année lui donne d'abondantes céréales. La configuration des terres, toutes en coteaux et en versants, les préserve de ces funestes coups de vent qui, en une heure, brûlent les récoltes dans les plaines d'Oran, du Sig, du Hellat et de Bel-Abbès.

Aussi le marché d'Aïn-Temouchen est un comptoir où il se fait chaque jeudi des échanges considérables de numéraire contre le blé, l'orge, la laine, les troupeaux venant du Maroc et les chevaux peu chers dans ce cercle.

Le territoire d'Aïn-Temouchen possède d'excellente pouzzolane, des carrières de plâtre et beaucoup de minerai de fer, les ruines romaines de l'ancienne ville. Le village sera à quatre lieues de la mer; grâce à ce rapprochement, les chaleurs de l'été y sont moins fortes.

Le décret du mois de janvier n'a encore reçu aucun commencement d'exécution, et un grand nombre de colons habitent sur le flanc du mamelon, au-dessous du Bordje, des huttes souterraines semblables à celles des Lapons, en attendant impatiemment l'enceinte du village et l'autorisation d'y construire leurs lots urbains.

Aïn-Temouchen est célèbre par l'enlèvement du détachement du lieutenant Marin en 1845 et par son défilé de la Chair, où Abd-el-Kader tenta le 2 décembre d'enlever un convoi considérable revenant de Tlemcen. Le général de l'Etang qui commandait la colonne sauva le convoi; il a fait dresser, au ministère de la guerre, le plan de cette journée qui laisse un souvenir intéressant. Le bureau arabe est construit dans l'enceinte du futur village; il s'est élevé au moyen de touisa, corvées faites par les Arabes, sans frais pour le gouvernement.

A trois mille mètres d'Aïn-Temouchen, sur la route de Bel-Abbès, vous trouvez la maison de l'agah Ben-Ganah. C'est un des chefs arabes qui ont le mieux saisi l'esprit français. Il parle assez bien notre langue et en comprend la finesse. Il a fait bâtir un véritable château flanqué de deux maisons inférieures où logent Califa, Crodjat, taleb. Le flanc de la montagne au pied de laquelle se trouve l'habitation est planté de vignes. Une ancienne plantation de figuiers contiguë à l'aile gauche sert de salon du jour aux habitants. Là, sont étendus

de vastes tapis sur lesquels on prend le café d'usage. Sous les mêmes arbres, mais à distance respectueuse, les chevaux attachés à la corde respirent à l'aise.

Tout en observant scrupuleusement sa religion, Ben-Ganah est homme du monde; il s'asseoit avec aisance à la table des Français et les reçoit dans ses vastes salons avec du beau linge, de l'argenterie, du vin de Bordeaux et une excellente cuisine arabe. Son petit nègre Embarraque ¹ sert la fouta ² sous le bras, et en route remplit les fonctions de grand cafetier. Sa mise est toujours élégante et recherchée, et il emploie des Européens pour ses travaux. Je le crois foncièrement attaché à la domination française. C'est un seigneur de l'ancien temps, un véritable marquis de Carabas. A qui est ce moulin aux Abdéli? à Ben-Ganah; la moitié de cet autre à Aïn-Temouchen; ces beaux vergers dans les ravins, ces meules de blé et d'orge, ces khramnés ³ travaillant dans toutes les directions? à Ben-Ganah, toujours à l'agah. Sa maison entretient chaque jour soixante ou quatre-vingts personnes.

Temouchen est un mot berbère dont les Arabes ne connaissent point la signification; ils l'appellent Blad-Ouled-Sultann (la ville des enfants du sultan); je n'ai pu retrouver sa dénomination romaine, mais ces ruines indiquent qu'elle était importante. Le nord de la nouvelle ville que l'on bâtit aujourd'hui se trouve au sud de l'ancienne, mais sur le même plateau et avec cette seule différence que l'enceinte de la nouvelle ville se trouve reculée vers le sud et défendue par la crête au bas de laquelle coulent l'Aïn-Temouchen et l'Oued-Snam à leur confluent.

En quittant Aïn-Temouchen pour se diriger vers le sud, on franchit une série de mamelons assis les uns

¹ Heureux. — ² Serviette. — ³ Laboureurs.

sur les autres. Si l'on se retourne après avoir fait deux lieues, on jouit d'un magnifique panorama.

A l'est vous avez les versants du Thessala qui prennent naissance au lac Salé, toute la chaîne du Thessala jusqu'à la hauteur de Sidi-Bel-Abbès; vous dominez toute l'étendue du lac, vous voyez les colonies de Bourchage, Boutelélis, Myserghinn, la tour Combes¹, vous devinez Santa Cruz, et votre pensée vous transporte dans la plaine des Andalouses. En face et à l'ouest une chaîne de montagnes inférieures dont la plus élevée à l'ouest s'appelle Sidi-Kassem, c'est le point de repère pour ne pas s'égarer quand on se rend à Aïn-Temouchen. Ces montagnes isolées les unes des autres sont de formes bizarres, dentelées, crénelées; elles longent la rive droite du Rio-Salado. Plus loin dans l'espace vous apercevez toutes les montagnes qui bordent la mer, partant de Merz-el-Kébir (le grand port) pour venir en tournant à l'embouchure du Rio-Salado.

Le Rio-Salado (rivière salée) coule de l'est à l'ouest, et prend sa source à l'extrémité du Thessala, reçoit sur sa rive gauche pour affluents l'Oued-Mézesma et plus à l'ouest l'Oued-Snam qui, descendant du sud, sert de ceinture au bassin d'Aïn-Temouchen. Son cours est à peu près de dix à douze lieues. Avant de se jeter dans la mer, il forme un vaste et beau canal fort large, puis conduit ses eaux à l'issue de ce canal par un simple ruisseau que l'on franchit presque à pieds joints. Le Rio-Salado coule au travers des forêts de lentisques, où se trouvent quelques clairières cultivées par les Arabes, et ses rives sont très-fréquentées par les lions.

Partout le paysage est peuplé de marabouts et d'aouchs, monuments au moyen desquels il semble que le peuple arabe ait voulu écrire son histoire. Le marabout porte

¹ Cette tour a été élevée en l'honneur du colonel Combes, tué sur la brèche à Constantine.

le nom d'un saint vénéré, ou d'un illustre guerrier. L'aouch, diminutif du marabout, est un simple carré clos de murailles en pierres sèches à la hauteur de trois pieds et dans lequel les Arabes suspendent des lambeaux d'étoffes en souvenir de leurs morts.

A l'ouest de Sidi-Kassem et de l'Oued-Allouf (rivière des Sangliers) se trouve Djelloul. C'est le lieu où l'on va visiter la mer en partant d'Aïn-Temouchen, à vingt kilomètres environ. Là, un banc de rochers d'une haute élévation surplombe perpendiculairement. Sous ce rocher se trouvent des grottes profondes et curieuses par les pétrifications qu'elles renferment et par la variété des coquillages que la mer y dépose.

En remontant le Rio-Salado sur la rive droite, à peu de distance de ses sources, on rencontre les eaux chaudes de Sidi-Ait; elles ont soixante degrés, sont alcalines, sulfureuses et laissent déposer du peroxyde de fer. L'élément sulfureux se dégage en arrivant à la surface, de sorte qu'en analysant les eaux loin de la source, la trace sulfureuse disparaît entièrement. Ces eaux sont favorables aux maladies cutanées et aux engorgements abdominaux. Près de la source, vous voyez un beau bouquet de palmiers, c'est presque toujours l'indice certain de la présence des eaux thermales. Près de là existe le marabout de Sidi-Abdalla-Berkani. La légende arabe dit que ce marabout a été allaité par une gazelle, et, en vertu de ce souvenir vénéré, les gazelles sont, dans ces parages, des animaux sacrés aux yeux des Arabes, qui ne les chassent jamais et les laissent aller en nombreuse compagnie.

A deux kilomètres plus haut que Sidi-Ait sont les eaux chaudes de Bou-Akjar (le père de la pierre) sur la même rive du Rio-Salado. Cette dénomination provient de hautes murailles naturelles entre lesquelles coulent ces eaux. Elles ont les mêmes propriétés curatives que celles de Sidi-Ait, et sont alcalines, ferrugineuses, mais

dépourvues de soufre. Leur chaleur s'élève à soixante-trois degrés, et même quatre-vingts à la source. Il ne paraît pas que les Romains les aient employées, puisqu'on n'y rencontre qu'un établissement de bains mores construit par les Arabes et à leur usage. C'est un bassin de deux mètres de diamètre et simplement recouvert par un gourbi en feuillage de lentisque très-épais. Il s'y trouve des cuves; mais, comme il serait impossible de s'y plonger sans être cuit, on se jette l'eau sur le corps, se contentant d'immersions faites à la main.

L'aide-major Bertrant, qui depuis deux ans occupe le poste d'Aïn-Temouchen, a guéri un grand nombre d'Arabes au moyen de ces eaux.

En terminant ce petit travail sur les lieux que je quitte, je rappellerai ce que Mahomet dit à son peuple : « Chaque grain d'orge que tu donneras à ton cheval te sera compté dans le paradis des houris. » Je dirais volontiers à l'Européen : Chaque arbre que vous planterez et que vous soignerez sur la terre de l'Algérie, vous sera compté dans l'autre vie. Plantez, plantez, voilà la grande, l'importante question de l'Algérie. Si ce n'est pas pour nous personnellement, que ce soit pour nos enfants. Si nos pères n'avaient rien fait, qu'aurions-nous aujourd'hui ? C'est à ce propos que je saisis l'occasion de parler du beau jardin qu'a créé le capitaine Maurandy, commandant du cercle d'Aïn-Temouchen, avec les utiles travailleurs de la légion. C'est une fraîche oasis au milieu de steppes nues. Ce jardin se fait remarquer par la variété de ses arbres déjà grands, quoiqu'il ait à peine trois années d'existence, par la variété de ses fleurs et par un beau bassin en pierre de taille orné d'un jet d'eau. Ce jardin, qui s'agrandit chaque jour, sera la propriété de la future ville.

Depuis huit années que j'habite l'Afrique, j'ai étudié les mœurs des Arabes. C'est un peuple tout à la fois naïf, simple et rusé, enfant dans sa curiosité, dans son

honneur à entendre les récits de la veillée; soyez bon pour l'Arabe, et vous aurez ses sympathies. Tout ce qui porte l'uniforme et les insignes du grade a droit à son respect. Il n'en est pas de même de l'habit bourgeois : aux yeux de l'Arabe, c'est un mercant¹.

Je suis bien loin de partager le système que j'ai entendu quelquefois mettre en avant, à savoir la destruction totale des Arabes en cas de reprises d'hostilités de leur part, ou leur refoulement absolu sur les confins du Tell.

Rien ne serait plus impolitique. La population européenne se fixant pour toujours sur le sol de l'Afrique, avec l'intention d'y perpétuer la famille, et non d'y faire une rapide fortune, *per fas et nefas*, n'a pas besoin de refouler les Arabes, et de leur demander leur place; laissez-les arriver à vous avec leur bétail, leurs volailles, leurs grains. Dans aucun cas, l'on ne doit désirer l'extinction de la race arabe, car il y a de vastes contrées qui ne seront jamais propres à l'Européen, et qui conservant les tribus de pasteurs nous paieront l'impôt et nous seront toujours utiles.

La colonisation européenne est nouée en Algérie. Trop d'entraves jusqu'ici, trop d'exigences, trop de lenteurs. Ouvrez l'Algérie sans conditions à l'appétit des gens ambitieux de terre. Créez la grande féodalité territoriale sans conditions, et alors vous verrez accourir les capitaux, boiser les landes dénudées, ce que ne saurait faire le petit colon.

Ou bien, d'après ce principe, que la terre conquise appartient au conquérant, colonisez militairement, donnez à une compagnie, à un bataillon tant d'hectares en toute propriété, et au bout de peu d'années vous aurez des villages qui respireront l'aisance et la prospérité.

Marquis DE MASSOL,
Officier au 1^{er} régiment de la légion étrangère.

¹ Marchand.

LES ROIS D'ARMÉNIE

AU XIV^e SIÈCLE.

Le roi d'Arménie Livon, dernier descendant de la dynastie de Rhoupen, venait d'être assassiné en 1344, ainsi que sa femme et ses trois enfants par le grand khan de Tartarie, et la nation se trouvait dans une grande perplexité faute d'un héritier direct du trône; on jeta les yeux sur un jeune prince qui avait été élevé à la cour de Sis, et qu'on nommait Guy de Lusignan. Son père avait épousé une sœur d'Oissime, roi d'Arménie, père de l'infortuné Livon. Vers 1327, Guy était venu à la cour de Constantinople, où l'appelait l'impératrice mère, qui était une princesse d'Arménie, et s'était mis au service de l'empire, où il n'avait pas tardé à se distinguer comme officier, soit sur les champs de bataille, soit dans la défense des places. En 1341, il était gouverneur de Serres et des autres villes jusqu'à Constantinople. L'impératrice lui fit épouser une fille de la maison de Cantacuzène, cousine germaine de Jean Cantacuzène, depuis empereur. Devenu veuf, il avait épousé la fille du prince Sergianos. Sa réputation de bravoure et d'habileté laissait bien augurer pour les futures destinées de l'Arménie. L'assemblée des seigneurs résolut de lui offrir la couronne, qu'il accepta avec d'autant moins d'hésitation, qu'il était dégoûté des intrigues de la cour de Constantinople. L'histoire ne nous a transmis qu'un seul trait de sa royauté, dont

la durée fut très-courte. A peine couronné, il députa vers le pape Clément VI l'archevêque de Trébisonde et le moine Daniel, de l'ordre des frères mineurs, pour prêter obéissance au Saint-Siège et promettre qu'il ferait tous ses efforts en vue d'attaquer les erreurs répandues dans l'Eglise d'Arménie. Le pape l'en remercia au nom de la chrétienté tout entière. Guy tint parole et ne négligea rien pour ramener l'unité de la foi; il demanda même deux évêques au Saint-Père pour l'aider dans cette œuvre, mais il était mort lorsque ces deux prélats arrivèrent, en 1347. Outre une fille qu'il avait eue de sa première femme, il laissa trois autres enfants de sa seconde alliance.

Le successeur de Guy fut son fils, Constant, que certains auteurs appellent Jean. C'était un homme de beaucoup de savoir et d'une grande piété. Il débuta par envoyer une ambassade au pape, au roi de France et au roi d'Angleterre pour exposer l'état déplorable où les courses des infidèles avaient réduit l'Arménie, et réclamer de prompts secours. Malheureusement la France était elle-même alors dans la situation la plus critique depuis la funeste bataille de Crécy, et l'Angleterre ne s'occupait que de conserver les avantages obtenus sur sa rivale; aussi l'ambassadeur ne rapporta de ces deux cours que des satisfactions illusives. Quant à la cour d'Avignon, elle ne pouvait donner autre chose aux Arméniens que des instructions pour régler et réformer leur croyance. Dans cette situation désespérée, qui ne lui permettait plus de tenir tête aux Sarrasins, Constant eut recours aux chevaliers de Rhodes et leur envoya une ambassade. Gozon, alors grand-maître, animé de l'esprit de son ordre, qui l'empêchait d'abandonner à la fureur des barbares un peuple schismatique, il est vrai, mais chrétien, déterminina le conseil à faire passer des troupes

en Arménie. Une flotte armée en toute hâte transporta les plus braves chevaliers avec un corps considérable d'infanterie sur les côtes d'Arménie, où ces troupes se réunirent à l'armée de Constant, qui s'était avancée pour faciliter leur débarquement. Profitant du premier enthousiasme causé par ce secours, le roi marcha droit aux Sarrasins, qui d'ailleurs le cherchaient de leur côté. On en vint bientôt aux mains; le combat fut long et opiniâtre, mais la valeur ordinaire des chevaliers décida du succès. Les Sarrasins croyant n'avoir affaire qu'aux Arméniens qu'ils avaient déjà battus plusieurs fois, furent surpris en apercevant les étendards de saint Jean qu'ils reconnurent encore mieux aux grands coups que portaient les chevaliers et prirent la fuite. Beaucoup périrent et un nombre plus grand encore fut fait prisonnier; tous leurs bagages restèrent au pouvoir des chrétiens. Avec l'aide de ses vaillants auxiliaires, le roi d'Arménie assiégea ensuite et reprit toutes les places dont les infidèles s'étaient emparés. Les chevaliers de Rhodes ne quittèrent l'Arménie qu'après en avoir chassé entièrement les Sarrasins, réduits à regagner l'Égypte à grand'peine.

Constant, heureux d'avoir rendu la tranquillité à ses Etats et préférant la solitude du cloître et les pratiques paisibles de la piété aux pompes de la grandeur et aux pénibles devoirs de la royauté, renonça à la couronne en 1351 pour se faire moine de l'ordre de saint François, sous le nom de frère Jean. A défaut d'enfants, il céda le gouvernement à son neveu Constantin.

Ce dernier est aussi appelé Léon ou Livon, ce qui ferait supposer qu'il ne prit le nom de Constantin qu'après son adoption par le roi Constant. Le pape Clément VI lui envoya deux moines missionnaires pour concourir à l'extirpation du schisme qui désolait l'Église de ce royaume. Les premières années

de son règne furent assez tranquilles, mais peu à peu les Sarrasins recommencèrent leurs incursions, et il fallut qu'en 1361 le roi de Chypre envoyât Robert de Tolose avec des troupes en Arménie, tandis que lui-même, avec une armée navale de cinquante galères, et assisté des chevaliers de Rhodes, vint assiéger Satalie et imposer un tribut à tous les émirs de Cilicie. Quelque temps après, les Turcs étant venus assiéger Curco, le même roi, à la sollicitation du pape Urbain V, y envoya le connétable de Chypre, avec dix galères et quatre vaisseaux qui obligèrent les Turcs à se retirer. Constantin avait épousé Irène, fille de Philippe, prince de Tarente, frère de Robert, roi de Naples; il mourut sans enfants vers l'année 1372, laissant la princesse Irène, sa mère, seule héritière du royaume. Cette princesse, se voyant attaquée de tous côtés par les Ottomans, s'adressa au pape Grégoire XI pour l'engager à lui procurer l'assistance des monarchies de l'Occident. Ce pontife, après être parvenu à réconcilier entre eux quelques princes chrétiens, en tira des secours pour l'Arménie, qui prolongèrent encore l'existence de ce malheureux pays.

Drago de Lusignan, quatrième fils de Guy, roi d'Arménie, mort en 1347, et par conséquent oncle du roi défunt Constantin, avait pris part à la guerre et déployé tant de valeur que les grands du pays lui offrirent la couronne, comme au seul capable de tenir tête à l'ennemi. Cependant, comme c'eût été méconnaître les droits de la reine que de lui enlever la souveraineté, on décida celle-ci à se remarier avec Drago. Ce projet excita, il est vrai, les murmures du peuple, qui, ne se rendant pas compte des raisons politiques, regardait comme incestueuse l'union de l'oncle et de la nièce, mais une dispense du pape vint tout aplanir, et le mariage fut conclu. Drago est souvent appelé Léon ou

Livon, mais son nom de Drago est constaté par plusieurs médailles authentiques.

Peu après, la guerre se ranima avec fureur, et le vieux moine Jean, que nous avons vu quitter le trône pour le cloître, reprit les armes et vola à la défense de l'Arménie, envahie et saccagée par les Sarrasins. Il se fit tuer sur le champ de bataille, ainsi que le roi Drago, son frère, et les principaux seigneurs du royaume. On ne connaît pas au juste la date de cet événement.

Drago eut de sa femme plusieurs enfants, dont un seul, Léon ou Livon, lui survécut et lui succéda.

Léon essaya vainement de disputer ses Etats aux Sarrasins. Après de petits succès et de grands revers, il se vit arracher l'Arménie, qui fut complètement envahie par les Turcs, à l'exception de Curco en Cilicie, que les Génois, qui en avaient la garde, défendirent longtemps. Ce prince, qui avait perdu à la fois sa couronne, sa femme et ses enfants, courut demander du secours à son cousin-germain le roi de Chypre; mais, le trouvant en guerre avec les Génois, et désespérant d'en rien tirer après plusieurs années d'attente, il se retira en France, en 1378, et vint auprès du roi Charles V, qu'il trouva aussi guerroyant contre l'Angleterre. Néanmoins il fut bien accueilli, et les deux monarques, l'ayant pris pour arbitre de leurs différends, il parvint à conclure entre eux une trêve de trois ans. Après un séjour prolongé en Angleterre, Léon, de retour auprès du roi de France, venait enfin d'en obtenir une armée pour l'aider à reconquérir son royaume; mais, par une fatalité désespérante, ces forces durent être préalablement employées à repousser les Turcs de la Ligurie, et les affaires d'Arménie subirent un nouvel ajournement. Pendant ce temps, le malheur voulut que la guerre reprît entre les rois de France et d'Angleterre, et Léon perdit tout espoir de jamais ren-

trer dans ses États, où il eût d'ailleurs été plus pauvre que dans l'exil ; ses malheurs, en effet, lui avaient concilié l'intérêt des monarques chrétiens, et il recevait des pensions fort considérables des rois de France, d'Angleterre, de Navarre, de Castille et d'Aragon.

Ce prince, jouet de la fortune, ne laissa qu'un fils naturel. Il mourut à Paris, en 1393, de la maladie de l'exil, et fut inhumé, suivant ses dernières volontés, dans le chœur de l'église des Célestins, auxquels il laissait une somme d'argent pour l'entretien et la nourriture de trois religieux chargés de prier constamment pour lui et les siens. On éleva sur le lieu de sa sépulture un magnifique tombeau en marbre noir. Sa statue se trouvait en marbre blanc, au côté droit du grand autel, avec un sceptre à la main et une couronne d'or à hauts fleurons sur la tête. Ses armes étaient sculptées au haut du cintre, et on lisait, autour du sépulcre, l'épithaphe suivante :

Ci-gist, très-noble et excellent prince, Léon de Lusignan Quint, roi latin du royaume d'Arménie, qui rendit l'âme à Dieu le 20 novembre de l'an de grâce mil trois cent nonante-trois.

Ainsi finit la domination latine en Arménie. Les rois de Chypre revendiquèrent bien la souveraineté de ce pays, mais elle ne fut jamais pour eux que nominale, et les Turcs, maîtres de toutes les places fortes, s'y établirent d'une manière définitive.

E. D'ESCHAVANNES.

COLONISATION DE L'ALGÉRIE

PAR LES ASSOCIATIONS DÉPARTEMENTALES

DE FRANCE.

Indépendamment des orphelinats et des maisons pénitentiaires à élever par l'Etat en Algérie, il serait très-important aussi de voir fonder de grandes exploitations agricoles par des particuliers. Jusqu'à présent, il n'existe rien de bien sérieux dans ce genre, si l'on a égard à l'énorme superficie de l'Afrique française. On a eu de grands spéculateurs sur les terrains et sur les rentes, mais très-peu se sont occupés de grande culture, parmi ceux à qui leur position de fortune permettrait de l'entreprendre convenablement.

L'honorable, mais petit nombre de ceux qui sont entrés dans cette voie, s'y sont ou ruinés ou obérés pour la plupart ; l'œuvre avait été commencée trop tôt ; ils n'avaient pas de communications faciles, puis il leur fallait recourir à une main-d'œuvre trop coûteuse pour l'agriculture. Très-peu d'entre eux avaient les ressources nécessaires à de grandes entreprises, et dès qu'il leur a fallu recourir aux emprunts, l'usure a dû nécessairement compléter leur ruine. Cet insuccès a effrayé, et on voit peu de gens disposés à leur succéder.

Pendant plusieurs années, on s'est persuadé qu'il était d'une bonne politique de n'accorder que de petites concessions pour appeler un plus grand nombre de gens de la campagne, et augmenter ainsi plus rapidement la population *rurale européenne* ; mais tout naturellement l'exiguité des ressources de cette population a empêché son succès, car elle ne pouvait tout à la fois bâtir, planter, défricher, semer, et attendre patiemment

le résultat de ses travaux agricoles, que ne secondait pas le produit d'une petite industrie particulière.

1848 arrivé, on a créé des centres de population, où l'on a entassé avec plus ou moins de discernement un grand nombre d'individus étrangers pour la plupart aux travaux de la campagne; on a ainsi augmenté les bras, sans augmenter le nombre des vrais cultivateurs. Depuis on a remplacé la plupart de ces prétendus colons, par des familles mieux choisies et plus aptes à la culture, et, grâce à la bonne récolte de 1852, on peut raisonnablement espérer qu'un certain nombre arriveront à se suffire par leur travail, sans être à toujours les pensionnaires de l'Etat.

Comprenant enfin que les petits colons ne pourraient seuls remplir le but à atteindre, l'administration a fait des concessions de terres plus considérables à ceux qui en ont demandé. Un bon nombre d'habitants actuels de l'Algérie en ont obtenu, au moins dans la Mitidja, notamment à l'Arba, à Rovigo, à l'Oued-Lallig, etc., etc., mais tous ces concessionnaires sont-ils des gens sérieux? Je ne le crois pas. Le peu que je sais à cet égard me porte à croire que leur but est de faire un commencement de travaux, de dépenser 3, 4 à 5,000 fr. pour satisfaire en apparence aux exigences de leurs concessions, et de se procurer ainsi le moyen d'attendre des acheteurs plus en fonds qui puissent réellement bâtir, cultiver et planter : le nombre de ces acheteurs sérieux, pouvant bâtir, planter et cultiver, est très-restreint dans les villes de l'Algérie : les commerçants, les gens tenant de près ou de loin à l'administration ou à la justice et ayant des ressources nécessaires pour contribuer à la colonisation n'en auraient pas le loisir, et d'ailleurs ils ne connaissent pas l'agriculture, au moins pour la plupart.

Pour obvier à cet inconvénient, peut-on espérer que les concessionnaires auxquels je fais allusion trouve-

ront en France de vrais cultivateurs ayant des capitaux, pour se substituer à eux en leur assurant un bénéfice sur les terres par eux obtenues ? Je ne le crois pas davantage : en effet les familles aisées de France, qui songeraient à aller faire de l'agriculture en Algérie préféreront y réclamer des concessions directes, qu'il leur sera facile d'obtenir en justifiant de la réalité de leurs ressources, et elles chercheront ainsi et avec raison à s'affranchir de tout sacrifice d'argent envers des concessionnaires pour lesquels leurs concessions finiront par être plutôt un embarras qu'une bonne fortune.

Voici cependant ce que je crois être, quant à présent, la vérité. Eh bien, cette vérité est fâcheuse ; à côté de petits colons ayant des professions diverses, comme cela se rencontre dans les villages créés depuis quatre à cinq ans, et ne cultivant à peu près que pour leurs besoins personnels, il faudrait de grandes exploitations, obligées par leur importance même à recourir au maréchal, au charron, au burrelier, à l'épicier, au boucher, aux ouvriers du bâtiment, etc. ; en échange de leurs travaux ou de leurs fournitures, ces petites industries recevraient de l'argent des grandes exploitations.

Comment s'y prendre pour obtenir la création de ces grandes exploitations ? Où trouver des gens de la campagne, riches et disposés à risquer 100 ou 200,000 fr., pour fonder de grandes fermes algériennes, et y cultiver, avec les céréales, le mûrier, l'olivier, l'oranger, le coton, le nopal, etc., etc. ? Oh ! si déjà on avait l'exemple de colons revenus riches dans leurs pays, après huit ou dix ans d'absence, l'exemple provoquerait à l'imitation, car partout on désire l'aisance et la fortune, et surtout l'emploi de moyens qui y conduisent promptement. Mais, faute d'exemples de fortunes agricoles acquises en Algérie, il faudra bien du temps avant que de grands spéculateurs agronomes se fixent dans ce pays.

Pour sortir d'une pareille difficulté, j'en reviens à une idée que j'ai exprimée en 1847 et 1848 : c'est qu'il faudrait, au moyen d'associations départementales, créer de grandes exploitations de 5 à 600 hectares réunissant douze familles de colons appartenant à des cantons voisins, avec 14 à 15 charretiers, bergers, valets de cour, servantes, tous placés sous les ordres d'un colon directeur, et s'associant pour dix ans; on assurerait à chaque famille une maison, un lot de terre, et une part des bénéfices pendant le temps de cette association, avec un traitement fixe; on assurerait aussi aux employés de la ferme une petite part de bénéfices et une portion de terres, et ce ne serait qu'après l'expiration de dix ans que chacun, directeurs, colons et employés, deviendraient propriétaires définitifs des avantages qu'on leur aurait promis.

Quant à la dépense de construction, à la disposition relative à donner aux bâtiments, aux frais de premier établissement, etc., etc., en 1848, je parlais de 200,000 fr., et je crois toujours ce chiffre suffisant; en supposant qu'on voulût opérer sur un capital plus large, pour ne rien laisser à l'imprévu, on pourrait assurément avec 250,000 fr. faire les choses bien et très-bien, d'autant mieux qu'à l'aide de militaires empruntés à l'armée, moyennant une haute paie, et des bras qu'on serait assuré de trouver dans les villages établis, on réunirait des éléments dont je manquais dans mes prévisions de 1848. Au surplus, et si à cet égard on voulait un projet complet, il me serait facile de démontrer la plus que suffisance d'un capital de 250,000 fr.

La difficulté véritable est la formation de ce capital de 250,000 fr., car c'est par là qu'il faudrait commencer. Pour moi, je ne vois qu'un moyen de succès; il consisterait à ce que l'initiative fût prise par les membres des conseils généraux de chaque département, ou par les membres des chambres de commerce des grandes villes,

choisissant parmi eux cinq membres chargés de recevoir des souscriptions de 500 fr., jusqu'à concurrence du capital en question, et d'arrêter les bases d'un acte de société pour dix ans.

Cet acte déterminerait le traitement du directeur de l'exploitation en Algérie et des divers employés, la part de chacun dans les produits, celle à attribuer aux familles de colons, la quantité de terres destinée à devenir leur propriété, les maisons pour les douze familles de colons, etc., etc.

Une fois les souscriptions obtenues jusqu'à concurrence de 250,000 fr., le comité provisoire s'adresserait simultanément 1° à la direction de l'Algérie pour obtenir une concession de 5 à 600 hectares près d'un des villages algériens actuels, et 2° à l'autorité compétente pour obtenir l'ordonnance constitutive de la société.

Aussitôt la concession de terres obtenue, ainsi que l'ordonnance relative à la société, les souscripteurs verseraient le montant de leur souscription soit au receveur général, soit au banquier pour ce choisi, et en échange ils recevraient une action extraite d'un livre à souche, laquelle action serait signée du gérant et des membres du comité ou conseil d'administration.

En même temps on s'occuperait de choisir un directeur de l'exploitation, douze familles de colons, parmi lesquels on indiquerait un sous-directeur, et les quinze employés de ferme, charretiers, bergers, servantes, etc.

Quand on verrait à la tête de pareilles opérations les principaux négociants ou propriétaires d'un département les plus honorablement connus, on ne manquerait pas de sollicitateurs désireux d'entrer dans de semblables exploitations, promettant des avantages positifs aux élus, et une existence assurée pendant l'association, avant d'arriver à une propriété définitive et absolue pour chacun.

L'Algérie est encore peu connue, surtout au point de

vue agricole, et si la presse s'en est peu occupée depuis quatre ou cinq ans au plus, il y a bien des lecteurs qui n'y voient qu'une réclame en faveur de ceux qui ont acquis des propriétés en Algérie, comme si, pour la plupart, tous les agioteurs africains n'étaient pas ruinés depuis longtemps, et si la France comptait encore beaucoup de ces imprudents spéculateurs.

D'autres individus sont systématiquement hostiles à l'Algérie; ils n'y voient qu'une cause de ruine pour la France, un moyen d'y enterrer des hommes et de l'argent!

Pour triompher de ces hostilités, en faire ressortir ou l'exagération ou l'injustice, il faudrait que la presse parisienne les battît en brèche souvent, et que les journaux des départements lui vinssent en aide. Les considérations à faire valoir pour démontrer le besoin urgent d'utiliser l'Algérie dans l'intérêt du présent, et bien plus encore de l'avenir, ne manqueraient pas à des écrivains sérieux et amis de leur pays.

Qu'il me soit permis toutefois de faire à ce sujet la réflexion suivante :

Il y a moins de quarante ans, les Etats-Unis se bornaient à produire le coton; mais n'en convertissaient pas une balle en marchandises. Aujourd'hui leur récolte dépasse deux millions de balles, et ils en conservent et *fabriquent plus du tiers*. En France, nous sommes nos principaux consommateurs de cotonnades, notre exportation ne va pas à 20 pour 100, et *l'Algérie en reçoit la plus forte partie*. Si nous n'avions pas ce marché, que ferions-nous dès à présent des bras chargés de filer, tisser et préparer les marchandises de notre exportation?

Si le progrès américain se maintient, comme cela est probable, il fera à l'Angleterre elle-même une concurrence bien redoutable, et pour nous l'Algérie deviendra à peu près le seul point où nous ayons à expédier ce produit de nos manufactures.

Ce n'est pas tout, le commerce des Etats-Unis ne menace pas seulement nos cotonnades, il s'adresse à toutes nos branches d'industrie; et lorsque, dans un temps qui ne saurait être bien éloigné, cette concurrence aura pris des développements plus sérieux, lorsque les Américains, plus rapprochés que nous des autres peuples auxquels nous fournissons maintenant, finiront par les inonder de produits similaires, et à meilleur marché, que ferons-nous des millions de bras que ces industries occupent en France?

En même temps que chez nous la population augmente, on cherche tous les jours, pour soutenir la concurrence étrangère, à faire des découvertes nouvelles ayant pour but de diminuer l'emploi des bras.

N'est-ce pas là un côté grave et bien sérieux à envisager pour notre avenir?

Au lieu d'aller chercher ailleurs coton, soie, cochenille, huile, etc., etc., pourquoi ne pas faire nos efforts pour les obtenir de l'Algérie, qui, à raison de son climat, peut nous en fournir? En échange et en proportion même du développement qu'elle éprouverait, la colonie recevrait une plus grande quantité de nos produits.

J'ai entendu objecter que soie, coton, huile, cochenille ne pourraient s'obtenir qu'à l'aide de frais énormes, de sorte qu'il y aurait presque de la folie à s'en occuper. Il n'y a que des aveugles qui puissent douter maintenant que la soie, le coton, l'huile, la cochenille, etc., puissent venir en Algérie, et y bien réussir. Quant aux frais de production, ils tiennent au manque de bras et de capitaux. Mais quand on aura créé de grands établissements pour les enfants d'hospices, des maisons pénitentiaires, des grandes exploitations agricoles, et que la population africaine sera augmentée, on pourra obtenir ces produits en grandes quantités et à des prix raisonnables. On aura pour récolter les olives, les feuilles de mû-

riers, les feuilles de tabac, le coton, soigner les magnaneries, des enfants des deux sexes qui y trouveront des travaux en rapport avec leurs forces, et qu'on ne paiera pas assurément aussi cher que les hommes qu'on charge aujourd'hui de ces soins. On produira ainsi à meilleur marché.

Quant à la cochenille, on sait l'importance qu'elle a prise aux Canaries. Mais ce ne sont pas de pauvres colons algériens, manquant de ressources, qui peuvent faire les frais nécessaires pour l'obtenir, pas plus qu'ils ne peuvent planter et établir de grandes magnaneries; il n'y aurait que les fondateurs de grandes exploitations agricoles qui pourraient s'en occuper, parce qu'ils auraient les ressources suffisantes. Enfin, qu'on veuille bien se le rappeler, le climat algérien est favorable à ces productions et les bras et les capitaux seuls font défaut.

BAILLET.

L'INSURRECTION CHINOISE.

Une faible étincelle allume quelquefois un grand incendie. Il y a trois ans, dans la province du Kouang-si, limitrophe de celle de Canton, un marchand avec ses ballots arrivant trop tard à l'auberge, on ne voulut pas l'y recevoir, et le pauvre industriel alla frapper à la porte d'une riche famille du voisinage, qui l'accueillit sous son toit. Mais voilà que peu après, des voleurs survinrent pour s'emparer des marchandises. Le propriétaire sortit et dit aux brigands qu'il connaissait : « Toutes les fois que vous m'avez demandé
« l'aumône, je vous l'ai donnée; est-il juste que lors-
« qu'un ami me demande l'hospitalité, vous veniez le
« dépouiller dans ma propre maison? Ne serait-il pas
« plus raisonnable qu'en considération de services que
« je vous ai rendus, vous ne nuisiez pas plus à mes
« amis qu'à moi-même? » L'argument parut sans réplique aux bandits qui se retirèrent.

Cette façon d'agir ne prouve pas que l'hôte fût d'intelligence avec les voleurs; c'est seulement une manière de transiger avec eux, et l'on se trouve souvent dans la nécessité d'en venir à cette composition. Le plus sage est de les bien traiter lorsque l'occasion s'en présente, car alors ils vous épargnent et vous rendent même des services; mais si vous leur refusez ce tribut, ils deviennent vos ennemis, et vont jusqu'à brûler vos demeures et vos moissons. Dans ce dernier cas, il ne reste plus qu'à les dénoncer au magistrat. Mais comme le mandarin, avant de rendre justice, commence par exiger une somme proportionnée à la fortune des plaigneurs, et que la raison est toujours aux plus offrants,

il s'ensuit que recourir aux tribunaux est le pire des moyens.

Notre homme agissait donc très-sagement en composant avec les voleurs. Mais, par malheur, le mandarin eut connaissance de ce qui s'était passé, et, pour ne pas perdre l'occasion de rançonner un riche, il envoya des satellites lui demander, ainsi qu'au marchand logé chez lui, pourquoi ils étaient d'intelligence avec les brigands. Ce message signifiait en bon chinois : « Donne-moi mille piastres, et je te donnerai raison. » On ne s'y méprit point, et déjà les pourparlers s'entamaient sur la somme qui devait modifier le langage du magistrat, lorsque les voleurs, instruits de cette négociation, descendent de leurs montagnes, fondent sur les satellites et tuent le mandarin dans sa maison. Telle fut l'étincelle; l'incendie va commencer.

Le riche propriétaire dit aux voleurs : « Qu'avez-vous fait? En voulant m'être utiles, vous m'avez perdu. Si vous n'étiez pas venus à mon secours, si vous n'aviez pas tué le mandarin, je m'en serais tiré avec de l'argent, et l'affaire en fût restée là, tandis que maintenant ma famille et moi nous serons tous décapités. — Toi et ta famille soyez des nôtres, répondez les bandits, et nous ferons justice de cette race infâme de mandarins. » La pauvre famille n'avait plus, pour sauver sa vie, d'autre parti à prendre. Sur-le-champ on avertit les *Miao-tse*, qui n'étaient pas éloignés.

Ces *Miao-tse* sont des Chinois qui, retirés dans les montagnes, depuis l'extinction de la dynastie des *Ming*, c'est-à-dire depuis près de trois cents ans, n'ont jamais voulu se soumettre ni payer tribut à la dynastie actuelle des empereurs Mantchoux. Retranchés dans leurs montagnes, d'où on n'a jamais pu les débusquer, ils ont toujours conservé l'espoir et le projet de rétablir l'ancienne famille impériale.

Les Miao-tse, qui ne demandaient pas mieux, prêtèrent main-forte aux mécontents, et s'emparèrent de la première ville qui s'offrit à leurs coups. C'est ainsi qu'a commencé la révolte du Kouang-si. Depuis lors, après avoir, dans maints combats, assauts ou escarmouches, tué beaucoup de mandarins et plusieurs milliers de soldats, non seulement ils ont conquis toute la province, qui n'obéit plus à l'empereur, mais ils occupent déjà une partie du Ho-nan.

Au commencement de l'année 1850, mourut Tao-Kouang, souverain du Céleste-Empire. D'après une version dont il ne nous est pas possible de vérifier l'exactitude, arrivé au moment suprême où il devait aller rejoindre ses aïeux, il aurait dit à son fils, appelé à lui succéder : « Je vais me réunir à mes « pères ; comment paraîtrai-je devant eux ? Je n'ai « pu, à leur exemple, conserver l'intégrité de l'Em- « pire Céleste ; j'ai été vaincu par les barbares de « l'Occident, qui ont pris pied parmi nous. Je meurs « donc abreuvé d'amertume ; je te prie de venger ma « mémoire. » Le fait est, et personne n'en doute, que le vieil empereur et son fils actuellement régnant n'ont jamais pu se résigner à l'humiliation d'en passer par les volontés des Européens. Ainsi, dans la dernière édition des lois de l'empire, faite après la conclusion du traité de M. de Lagrenée, on renouvelle encore les anciens édits et les peines portées contre les adorateurs du vrai Dieu, en ajoutant qu'elles sont justes et qu'il faut les exécuter.

Les progrès de l'insurrection, qui commence à s'étendre aux provinces environnantes, augmentent les alarmes de l'empereur et lui font accueillir toutes les calomnies semées contre les chrétiens. Déjà une persécution s'est élevée dans le Ho-nan. Ce n'était d'abord qu'une de ces vexations locales si ordinaires aux mandarins ; mais les rebelles étant aux portes de la pro-

vince en fit courir le bruit que Mgr. Baldus, le vicaire apostolique, était le chef des Miao-tse; on a donné son signalement, et on le cherche partout, tandis qu'il est ici avec nous au séminaire de jésuites de Chang-hay. Dans le Ho-nan, dont les rebelles occupent déjà une partie, un prêtre chinois a été mis en prison, où on le laisse mourir de faim. On dit aussi que la persécution est flagrante au Sutchuen; et comme les Chinois sont convaincus que les chrétiens sont dans le complot, ils refusent de croire qu'au Kouang-si les rebelles ont emprisonné des chrétiens, fait qui cependant est de toute vérité, parce que ceux-ci ne voulaient pas les suivre dans leur révolte.

F. DAGUIN,
De l'ordre des Lazaristes.

ALGÉRIE.

COMITÉ DE SECOURS PROTESTANT.

Le culte protestant a été organisé en Algérie par une ordonnance royale du 31 octobre 1839, qui, appliquant à nos possessions du nord de l'Afrique les principes du titre II de la loi organique du 18 germinal an 10, créa pour les trois provinces une Eglise consistoriale de confession d'Augsbourg, siégeant à Alger. Aux termes de cette ordonnance, le consistoire se compose d'un pasteur et de douze anciens. Le pasteur préside le consistoire.

Un comité de secours divisé en deux sections, celle des hommes et celle des femmes, a été institué en 1844 par le consistoire central d'Alger, dans le but de venir au secours des protestants malheureux et des orphelins. Ce comité, qui a rendu d'éminents services depuis sa fondation, est ainsi composé en ce moment :

MEMBRES DU COMITÉ D'HOMMES.

MM. MONOD, pasteur, président honoraire.
DURR, pasteur, président honoraire.
WOLTERS, président.
LAMOUREUX, vice-président.
HASENWINKEL, secrétaire.
MERZ, secrétaire-adjoint.
BIELER, trésorier.

MEMBRES.

MM. MEYMAC.
BOUIN.
TEULE.
CAMENISCH.
FUBERT fils.
HONSZ.
DICK.
IMBERT (JULES).
BERTRAND.
BERTEZENNE.

MM. KREFT.
COLONDRE.
MORANGE.
LUDJER.
PHILIP.
DURR (THÉODORE).
WOUMARD.
GEYSER.
GUINAND.
DARDIER.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM. PELADAN, à Bône.
SCHNEIDER, à Oran.
ERMANN, à Strasbourg.

MM. RANC, à Forbach.
VAISSE, à Caraman.
CAYLET, à Constantine.

MEMBRES DU COMITÉ DE DAMES.

M^{mes} BROWN, présidente.
PHILIP, vice-présidente.
MONOD, secrétaire.
TASSIN, trésorière.

M^{mes} BROCA.
RIVIÈRE.
MORANGE.
BIELER.

Ce comité fait chaque année un rapport sur l'état de l'œuvre. Le dernier publié est ainsi conçu :

5^e RAPPORT DU COMITÉ DE SECOURS PROTESTANT.

Travaux du 1^{er} décembre 1849 au 31 décembre 1851.

« Le comité de secours protestant d'Alger, fondé en octobre 1844, est entré dans la huitième année de son existence. Son auxiliaire, le comité des dames protestantes, travaille avec lui depuis six ans.

« Le dernier rapport, publié en janvier 1850, comprenait les travaux des deux comités, du 30 novembre 1847 au 1^{er} décembre 1849; nous avons à rendre compte aujourd'hui de la suite de ces travaux, à partir du 1^{er} décembre 1849, jusqu'au 31 décembre 1851.

« A l'avenir, notre rapport annuel paraîtra régulièrement à la fin de chaque exercice, en exécution de l'art. 13 du règlement.

« Nous commençons par reconnaître que le bureau de bienfaisance de la ville d'Alger, fondé en 1848, a continué de comprendre tous nos pauvres protestants dans ses distributions de secours, soit en nature, soit en argent. Nous exprimons publiquement notre reconnaissance pour l'impartialité avec laquelle ces secours ont été répartis entre tous les malheureux de toutes les

communions chrétiennes et de toutes les nations ; cette bonne intervention a permis au comité de consacrer la presque totalité de ses ressources au maintien et à l'amélioration de nos deux orphelinats de garçons et de filles. Ces deux institutions ont été, en conséquence, l'objet principal de sa sollicitude.

« Sur nos réclamations, dont l'administration a reconnu la justesse, la subvention mensuelle accordée pour les garçons a été portée de 15 fr., qu'elle était jusque-là, à 21 fr. 50 c., à compter du 1^{er} juillet 1850.

« En même temps, l'administration a accordé pour frais de trousseau une première mise de 60 fr. pour les enfants admis à l'établissement protestant. De cette manière, nous avons obtenu égalité parfaite sur ces deux points avec les établissements catholiques.

« La subvention mensuelle pour les filles a été maintenue à 15 fr.

« Ces allocations ont puissamment aidé l'Eglise dans son œuvre et ont servi à donner plus d'extension et de développement à nos orphelinats.

« Au 1^{er} décembre 1849, nous avions seulement huit orphelins ; ce nombre s'est successivement accru, et il s'élève maintenant au chiffre de dix-sept, dont seize sont subventionnés par le département. Nous avons eu pendant quelques mois dix-neuf enfants, mais nous avons à regretter la perte d'un jeune orphelin, mort d'un accès de fièvre pernicieuse ; un autre a été retiré par sa famille.

« Nous croyons devoir mentionner ici que le décès dont nous venons de parler est le seul qui soit survenu parmi nos pensionnaires depuis le commencement de l'œuvre, c'est-à-dire depuis huit années.

« A la fin de 1849, l'orphelinat des jeunes filles comptait neuf pensionnaires, ce nombre n'est pas resté stationnaire, et il a été porté jusqu'à vingt en 1851, dont deux ont été retirées par leur famille ; aujourd'hui il n'est plus que de dix-huit, dont quatorze subventionnées

par l'Etat : les quatre autres restent à la charge de la charité privée.

« Nos enfants ont suivi les écoles primaires protestantes dirigées par M. Merz et madame Costaplane, et ils ont été élevés dans des sentiments chrétiens par les soins de M. et madame Meymac, chargés de l'orphelinat de garçons, et de madame de Schiffer, chargée de l'orphelinat des filles.

« Nos pasteurs, dans des visites fréquentes, ont porté leurs exhortations religieuses au milieu de nos enfants et les ont dirigés dans la bonne voie de l'évangile.

« Les subventions allouées par l'administration ont été insuffisantes pour l'entretien de nos orphelinats des deux sexes, et l'Eglise a dû pourvoir à l'excédant des dépenses. Les comptes détaillés donnent la situation de ces dépenses et du produit des dons des fidèles ; il en résulte que la charité privée doit soutenir nos institutions pour les rendre florissantes et que nos efforts personnels sont indispensables pour satisfaire à tous les besoins de nos orphelins et surtout des enfants qui sans l'être peuvent leur être assimilés.

« Cependant, nous pouvons espérer pour l'avenir une diminution progressive dans les frais de l'orphelinat des garçons, pour lequel, par l'intervention bienveillante de M. le gouverneur général de l'Algérie, et de M. le préfet d'Alger, le consistoire vient d'être mis en possession provisoire de l'ancien camp de Dély-Ibrahim, composé de bâtiments plus que suffisants pour cet établissement et qui comprend trois hectares de terres cultivables ¹.

¹ Cette demande, présentée par le consistoire général, avait été accueillie avec bienveillance par les autorités supérieures de la colonie, et fortement appuyée auprès de M. le ministre de la guerre par M. Lautour-Mézeray, préfet d'Alger, et par M. le général Pélissier, alors gouverneur général par intérim : l'Eglise protestante unie de l'Algérie leur en témoigne aujourd'hui toute sa reconnaissance.

« Ce concours sympathique des premiers magistrats de l'Algérie pour la prospérité de nos orphelinats nous impose des devoirs que le comité a su apprécier dans toute leur étendue et qu'il saura remplir, avec l'aide de Dieu. Notre œuvre de charité chrétienne va prendre des proportions plus grandes, et nous aurons non seulement à enlever à la misère, au vagabondage et à l'inconduite de pauvres enfants privés de leurs parents, mais encore nous devons leur donner une profession utile par excellence dans ce pays, celle de cultivateur; nous contribuerons ainsi à doter l'Algérie d'hommes laborieux, bien acclimatés et élevés dans des sentiments chrétiens.

« C'est vers ce but que le comité a résolu de porter tous ses soins avec attention et persévérance; le nouvel établissement de Dély-Ibrahim sera l'objet de sa constante sollicitude, et nous espérons apprendre à tous nos frères en Christ, dans notre prochain rapport sur 1852, que notre orphelinat de garçons est bien installé et en voie de prospérité dans le nouveau local qui va lui être attribué.

« Par un effet de la divine Providence, le comité a en sa possession les ressources nécessaires pour faire face à tous les travaux de conservation et d'appropriation des constructions de l'ancien camp de Dély-Ibrahim; la loterie organisée en 1851 au profit de nos orphelins a produit, déduction faite des frais, une somme de 5,918 fr. 10 c., qui se trouve encore presque entière dans la caisse du comité et qui permettra de donner à la nouvelle installation de notre orphelinat de garçons tous les développements nécessaires sous les divers points de vue des soins hygiéniques, de l'instruction primaire et de l'éducation professionnelle des enfants.

« Quant à l'orphelinat de filles, nous croyons que le consistoire général a l'intention de solliciter du gouvernement la concession d'un immeuble domanial propre à être affecté à cette institution.

« Telles sont nos vues et nos espérances pour l'avenir; nos frères d'Europe et d'Amérique ne nous refuseront pas leur assistance pour donner à tous nos orphelins le bienfait d'une éducation intelligente, fondée sur l'Evangile, et d'une profession utile et honorable; nous leur rappellerons que ces enfants appartiennent à leurs frères et à leurs sœurs morts en Afrique, et que leur charité doit stimuler et soutenir la nôtre; nous ferons un appel particulier et pressant aux protestants de l'Allemagne et de la Suisse en leur annonçant que nos orphelins des deux sexes appartiennent pour une forte part à ces deux pays. »

Nous joindrons à cet exposé la liste des personnes dont les souscriptions ont permis au comité d'atteindre le but qu'il se proposait.

SOUSCRIPTEURS ET DONATEURS, EN 1850.

MM. Monod, pasteur.	Raffin.	Monneuse.
Wolters, médecin.	Offerdinger.	V ^o Ehrenpfort.
Hasenwinkel.	Baumann.	C. Dürr.
Meymac.	Schcer.	Kieser.
Zwicker.	Holzalb.	J. A. Bouin.
Fubert fils.	Weeckbacher.	Kuhlmann.
Schwab.	Schlosser.	Bresson.
Merz.	Guinand fils.	J. G. Ehrsam.
Bieler.	Honsz.	R. Teule.
Bartsch.	Schmidt.	Dumas.
Broca.	Cosson.	Lafont-Rilliet.
Camenisch.	Ott.	Gruet.
De St.-John.	Gessler.	Vidal.
Stuklé.	Friedlaender.	Berlin, capitaine.
Woumard.	Ch. Lachaux.	Ch. Tulin.
Weinmann.	Granier.	Rothan.
Brua.	Nissoles.	Latrobe.
Krefft.	Mohr.	Breth.
Jules Imbert.	Carentène.	
Bertezen.	Kiéner.	DONATEURS.
Baumeister.	L. Lumatabois.	
Dick.	V ^o Prévile.	Boulard.
Bertin.	Larrony d'Orion.	Lafont, Rilliet.
Hess.	Nelson Prévile.	Bombé, Mayence.
Lucien Geysler.	J. S. Bordenave.	<i>Reçu des mains de</i>
Hoskier.	V ^o Bouin, née Prévile.	<i>M. Honsz.</i>
Mulinar.	ville.	

POUR L'ANNÉE 1851.

MM. Dürr, pasteur adj.	Camenisch.	J. G. Ehram, consul du Portugal.
Stuklé.	C. Dürr.	John Bell, consul d'Angleterre.
Wolters.	Philip.	Nissolle.
J. C. Hoskier.	Merz.	De Mallet.
Hasenwinkel.	Werckbacher.	Friedlander, consul du Mecklenburg-Schwerin.
Gessler.	Dumas.	F. Schmaid.
Raffin.	Lucien Geysler.	M ^{me} Cosson.
Bachr.	Morange.	Riffard, à Chershell.
Schlosser.	J. A. Bouin.	Monod, pasteur.
Bertezen.	Teule.	Frusinet.
Guinand fils.	Granier.	Chevalier, et plusieurs anonymes.
Broca.	Meymac.	
G. Monod.	Biöler.	
Woumard.	Offlerdinger.	
Ott.	Minor.	
Honsz.	Krest.	
Welsch.	Colandre.	
Dick.	Kiéner.	

Outre l'église protestante d'Alger, on compte deux oratoires dans la province d'Alger, celui de Douera, qui a remplacé en 1846 celui de Dély-Ibrahim, créé le 10 juillet 1842, et celui de Blidah, qui date du 18 mai 1849.

Ce rapport, que nous avons cru devoir publier ici comme un hommage rendu aux efforts de la population protestante d'Alger, se termine par un vœu auquel nous nous joignons avec empressement, celui d'un orphelinat de filles. Il faut que la génération actuelle, tout en s'avouant qu'elle ne brille pas par l'excès de la moralité, songe à doter la génération qui vient de principes de morale et de travail. Cette œuvre serait incomplète et même nulle si les soins ne se répandaient pas également sur les deux sexes.

E. D'ESCHAVANNES.

LA NAVIGATION A VAPEUR EN RUSSIE.

Mer Baltique. — La navigation y comprend les communications maritime et fluviale. Par mer, les bateaux à vapeur y ont fait le service des communications entre Saint-Petersbourg et les ports étrangers de Londres, Hull, Copenhague, Dunkerque, Stettin, Lübeck, Stockholm et Kiel; de plus, ils ont navigué dans le golfe de Finlande, entre la capitale et les ports de la Finlande et des provinces de la Baltique : Rével, Riga, Libau, Mohnsund, Abo, Helsingfors, Lovisa, Eckenas, Friedrichshamm et Vibourg. Outre Saint-Petersbourg, Riga a entretenu aussi des relations directes avec l'étranger, et notamment avec Hull et Stettin. C'est avec l'Angleterre que les communications ont été le plus actives, à l'occasion de l'ouverture de l'exposition universelle de Londres. Sept steamers ont navigué sur cette ligne, savoir : *le Neptune, l'Adonis et la Diane*, de Londres; *l'Emperor, la Victoria, le Lion et le Hellen-MacGregor*, de Hull. Ces navires, dont quelques-uns ont touché à Copenhague, ont fourni dix-huit traversées dans les deux directions et transporté 820 passagers.

La vitesse de ces vapeurs a été de huit à dix jours, mais l'un, *l'Emperor*, de la force de 450 chevaux, a accompli un trajet en six jours et demi. La communication avec la France, par le port de Dunkerque, a été desservie par deux vapeurs : *le Tage et l'Amsterdam*; ils ont fait neuf trajets et transporté 518 passagers. Tous deux ont relâché à Copenhague.

Entre Saint-Petersbourg et Lübeck ont navigué les steamers *le Nicolas I^{er}* et *l'Héritier*, appartenant à la Compagnie de navigation à vapeur de Lübeck. Le nomi-

bre des traversées a été de vingt-cinq, et celui des passagers de 1,153.

La communication entre Saint-Petersbourg et Stettin a été tenue par deux paquebots à vapeur : l'un, navire russe, *le Vladimir* ; l'autre, *l'Aigle de Prusse*, bâtiment prussien. Ils ont fait leurs trajets alternativement, une fois par semaine. *Le Vladimir* a exécuté onze courses et demie, et transporté 1,605 passagers ; *l'Aigle de Prusse* en a fourni douze et demie avec 1,652 passagers, ce qui fait en tout vingt-quatre trajets d'aller et retour et 3,267 passagers. Il n'existe pas de communication directe entre Saint-Petersbourg et Stockholm. Dans cette dernière ville sont allés les bateaux à vapeur qui desservent les ports de la Finlande. En 1851, on avait projeté un service de communication entre Saint-Petersbourg et Kiel. Le vapeur *le Mercure*, employé par une compagnie particulière, ne fit qu'un seul trajet avec cinq passagers. Là-dessus, la Compagnie suspendit ses opérations. En outre, au mois d'octobre, sont arrivés à Cronstadt deux vapeurs, *le Secret* et *l'Earl Percy*, expédiés de Hull, avec des cargaisons de marchandises ; ils sont partis dans le même mois. Le vapeur suédois, *le Gotha-Canal*, s'est aussi présenté à plusieurs reprises dans le port de Cronstadt, avec des machines de l'usine de Motala. Il résulte de la comparaison des chiffres, mentionnés plus haut, que les communications ont été le plus actives entre Saint-Petersbourg et Stettin. Vient ensuite, dans l'ordre de leur importance, les communications avec Lübeck, l'Angleterre et la France. Le nombre moyen des passagers, pour chacune des traversées de ces vapeurs, a été comme suit :

Vapeur de Stettin.	68	$\frac{3}{48}$
— de Lübeck.	23	$\frac{1}{50}$
— anglais.	20	$\frac{1}{2}$
— français.	28	$\frac{7}{9}$

Tous ces navires, pendant la navigation de 1851, ont

compté 5,758 passagers, dont 2,692 arrivés de l'étranger et 3,066 partis de Russie. De tous ces navires, le premier arrivé à Cronstadt a été le steamer anglais *le Neptune*, savoir, le 23 avril ; le dernier départ, qui a eu lieu le 28 octobre, a été celui d'un autre vapeur anglais, *la Diane*.

La communication entre Saint-Pétersbourg et Riga a été desservie par les bateaux à vapeur de M. Baird : *la Néva*, *le Constantin* et *l'Alexandra*, qui, sur leur route, sont entrés à Revel et à Mohnsund ; *le Constantin* est aussi allé, pendant un certain temps, à Helsingfors et Liban. Ces navires ont fait en tout trente-deux courses avec 5,528 passagers.

Les communications entre Saint-Pétersbourg et Stockholm ont été entretenues par le vapeur *le Stohrfursten*, qui faisait régulièrement ses courses tous les quinze jours, et touchait aux ports de Revel, Helsingfors et Abo. D'autres steamers, *le Neptune*, *le Fürst-Menschikoff*, *l'Unionen* et *le Vellamo*, vapeur à hélice, sont allés entre Saint-Pétersbourg et Helsingfors, en touchant à Vibourg et Friedrichshamm. Dans le courant de cette navigation, *le Neptune* a fait naufrage sur les côtes de la Finlande. Ces vapeurs ont exécuté en tout 87 trajets et transporté 7,844 passagers.

La navigation fluviale et côtière jusqu'à Péterhoff et Cronstadt a été desservie par des vapeurs de particuliers. Ainsi sont allés : 1° à Schlüsselbourg, *l'Uranie*, *l'Alexandre-Nevsky* (en automne), et *le Burick*, vapeur à hélice, tous les jours ; 2° à Péterhoff, *la Lastotchka*, *la Sylphide* et *l'Elisabeth*, ainsi que les vapeurs de la Compagnie du débarcadère de Péterhoff, *le Péterhoff*, *le Cokerill*, *le Maximilien* et *le Duc-de-Leuchtenberg*, six fois par jour ; 3° à Cronstadt, les bateaux *le Sokol*, *l'Etoile*, *la Vesta*, trois fois par jour. Leur service a été le plus actif au commencement de juillet, à l'occasion des fêtes de Péterhoff : au 1^{er} du mois, ces douze vapeurs

ont transporté jusqu'à 21,000 passagers; 4° de Schlüsselbourg à Serdobol (en Finlande), faisait des trajets réguliers le vapeur *le Pierre-le-Grand*; 5° entre la capitale et ses environs, l'île Krestovsky et la Novaïa-Derevnia, neuf fois par jour et souvent plus, les vapeurs à hélice *l'Archimède*, *le Carlsund* et quelquefois *le Rurick*; 6° d'Oranienbaum à Cronstadt, le vapeur *la Lune*, quatre fois par jour. Outre ces vapeurs, il en existe encore treize sur la Néva, dont les uns s'emploient à remorquer des navires le long du fleuve, et les autres ont d'autres destinations.

A Péterhoff ont navigué encore deux vapeurs de la cour, *la Flèche* et *le Samolet*, quatre fois par jour; et, entre Abo, Lovisa, Eckenas et Helsingfors, la communication a été entretenue une fois tous les quinze jours par le vapeur finlandais *le Murtaïa*, affecté au transport des passagers et des marchandises.

La communication directe entre Riga et Stettin s'est faite par le vapeur *la Düna*, qui a effectué douze traversées et eu 477 passagers. Au mois d'octobre, *la Düna* a fait, en outre, une course extraordinaire à Revel avec 20 passagers. Deux vapeurs, *le Directeur* et *Emerald-Isle*, sont allés, une fois par mois, de Riga à Hull. Des communications journalières ont eu lieu entre Riga et ses alentours, le Bolderaa, Dubbeln, Mitau et Dünamunde, par les vapeurs *le Jupiter*, *l'Omnibus* et *le Greenwich*. Enfin, un vapeur, *le Vigilant*, a servi à remorquer les navires dans le golfe de Riga,

Mer Noire. — Durant la navigation de 1851, les traversées entre Odessa et Constantinople ont été faites par trois frégates à vapeur *l'Odessa*, *la Crimée* et *le Kerson*. Ces navires ont accompli en tout trente-trois courses, avec 1,251 passagers, dont 683 sont venus à Odessa, et 568 l'ont quitté. La navigation y continue pendant toute l'année, et le départ des bateaux à vapeur a lieu les 10, 20 et 30 de chaque mois. La communica-

tion avec Galatz a été desservie, tous les huit jours, par le steamer *Pierre-le-Grand*, qui touchait à Ismaïl, Soulina et Réni. Il a fait dix-neuf trajets avec 660 passagers.

La communication entre Odessa et les ports russes de la mer Noire s'est opérée sur quatre lignes. Les bateaux à vapeur allaient, 1^o à Kerson, relâchant à Otchakoff; 2^o à Nicolaïeff, touchant aussi à Otchakoff, tous les huit jours; 3^o aux ports de la Crimée, Eupatorie, Sévastopol, Ialta, Théodosie et Kertch, tous les quinze jours, et 4^o aux mêmes ports et Redoute-Kalé, une fois dans quatre semaines. La navigation à vapeur sur la mer d'Azoff s'effectuait entre les ports de Kertch, Berdiansk, Marioupol, Eïsk et Taganrog, tous les quinze jours.

Les six vapeurs qui ont navigué sur les quatre lignes d'Odessa ont accompli en tout 116 trajets et transporté 14,550 passagers, du nombre desquels 7,632 étaient arrivés à Odessa, et 6,918 en étaient partis. Le vapeur qui a été employé sur la mer d'Azoff a fourni 13 courses avec 1,388 passagers. Pour entretenir la communication entre Ackermann et Ovidiopol, ainsi que pour remorquer les navires sur le liman du Dniester, il existait cinq vapeurs qui, pendant la navigation de 1851, ont transporté 44,978 passagers. Tous les steamers mentionnés qui ont fait le service des paquebots sur la mer Noire, à l'exception d'un seul, appartiennent à la couronne. Outre ces navires, il y a dans la mer Noire une escadre de guerre à vapeur.

Mer Caspienne. — La communication sur cette mer, servie par des paquebots de la couronne, se fait entre Astrakhan, Birutchia-Kossa, le port Pétrovski, Derbend, Bakou, l'île Sara, Ekzeli et Astrabad. Ces navires transportent aussi les marchandises. En tout, sur la mer Caspienne, il est employé cinq paquebots qui, en 1851, ont fourni 20 traversées et transporté 1,700 passagers.

Navigation sur le Volga. — Cinq grands pyroscaphes, appartenant à la Compagnie de la navigation à vapeur sur le Volga, ont réalisé, pendant l'été de 1851, pour le transport de différentes cargaisons, la somme de 209,654 roubles d'argent; cinq autres vapeurs, appartenant à la Compagnie *le Mercure*, ont réalisé, pour le même service, 134,631 roubles d'argent. En outre, plusieurs navires appartenant à la Compagnie de la navigation à vapeur de Perm, naviguent encore sur le Volga et ses affluents.

L'idée qu'on peut se former de la navigation à vapeur en Russie ne sera pas complète, si nous n'ajoutons encore au chiffre des bateaux à vapeur que nous venons d'énumérer, un bon nombre de navires qui, servant à différents usages, font les trajets réguliers; sur le Volkhoff, entre la station du chemin de fer de Moscou, Volkovskaïa et Novgorod; sur l'Embach et le lac Peïpus; sur le Dnieper, au-dessus des cataractes; sur la mer Blanche, les lacs Koubensk, de Baïkal et de Séligner, et sur l'Océan-Pacifique.

(Communiqué par le département de l'intérieur et du commerce.)

CORRESPONDANCE.

Montevideo, 28 juillet 1852.

.
. En face de cette abominable population de Gauchos, de ces mœurs si étranges, si sauvages qu'on trouve à Buenos-Ayres, j'ai pu juger sur les lieux, mais sans prévention aucune, les événements qui se passent dans ces contrées depuis plus de douze ans. J'ai eu le cœur serré en voyant par quels êtres notre grand et beau pays s'était presque trouvé compromis. Pouvais-je ne pas me souvenir qu'en 1840, Rosas, ce tueur de bœufs, devenu le dictateur sanguinaire d'un pays encore dans la barbarie, se donnait le plaisir de se moquer de nous? On spoliait et égorgeait nos compatriotes à Montevideo et dans tout l'Uruguay par ordre de Rosas, tandis que la France et l'Angleterre abusées, négociaient avec cet homme, qui nous traînait en longueur, nous faisait avanie sur avanie, et nous bafouait de toutes les manières, disant ouvertement : le Gaucho, le dictateur barbare fait trembler les deux pays les plus civilisés du monde. Le blocus de Buenos-Ayres était, il est vrai, de la part des Anglais, une perfide comédie, puisqu'un agent de cette nation avait dit à Rosas : Ne craignez rien de nous, nous sommes obligés en ce moment de marcher avec la France, mais nous vous donnons l'assurance que jamais rien de sérieux ne sera tenté contre vous. — D'un autre côté, Rosas savait que le chef du dernier gouvernement avait répondu à l'un des intercesseurs de Montevideo : Des négociations, vous en aurez; de l'argent, vous en aurez, mais des troupes jamais! — Enfin, pour dernière preuve de la bienveillance anglaise en faveur de Rosas, sachez que la perte de la bataille de Casero était tellement prévue, que, par ordre du ministre anglais, un batelier et une chaloupe attendaient le dictateur et sa fille depuis vingt-quatre heures au fond des jardins de Palermo, quand le vaincu vint s'y jeter pour être conduit à bord d'un navire anglais. Cet homme, si outrageusement souillé de vices et de crimes, était revêtu d'un uniforme d'officier anglais, et Manolita était déguisée en matelot aussi anglais. Le batelier qui conduisit Rosas et Manolita à bord du navire reçut du ministre 20 mille pesos (5,600 fr.) et Rosas donna à ce même homme mille pesos (280 fr.). Vous savez comment notre singulière République continua les fautes du gouvernement qu'elle avait renversé ou du moins une grande partie des mêmes fautes. Mais, après le coup d'Etat de décembre, l'espérance revint au cœur de la malheureuse république de l'Uruguay, surtout lorsque tomba le dictateur argentin; il semblait à ces populations qui avaient tant souffert depuis près de dix ans, que le grand nom de Bonaparte leur offrait des gages de sécurité et de pro-

tection pour l'avenir, et c'est toujours leur espérance; permettez-moi de vous dire que l'influence française, portée dans ce pays, est une question si nationale, si belle, qu'elle est faite pour occuper les hommes d'intelligence. Vous ne sauriez croire combien, en sens invers des Argentins, ces contrées nous sont sympathiques; il y a à Montevideo 6,000 Français et autant dans la campagne, vivant dans la meilleure intelligence avec les indigènes, et ces mêmes indigènes appellent sans cesse de tous leurs vœux l'immigration française. Tout est donc fait pour l'y attirer, et ajoutez à cela la merveilleuse fertilité d'un sol arrosé en tous sens par des fleuves et des rivières, la beauté du climat, qui est à peu près celui du midi de la France. Mon Dieu! que de belles occasions nous avons manquées, mais que d'occasions nous avons toujours de retrouver dans l'Amérique du Sud notre influence transatlantique si fatalement perdue! Laisserons-nous donc cette ambitieuse race anglo-saxonne chasser de ces belles contrées notre antique et noble race latine? Vous n'ignorez pas que la première a bien l'intention de s'étendre jusqu'au cap Horn. Je ne dis pas qu'aujourd'hui ce soit, comme on eût pu le faire les années précédentes par les armes, mais par l'émigration; n'est-ce pas d'ailleurs le meilleur de tous les moyens pour nous débarrasser de cet excédant de population, de cet antagonisme qui nous dévore? Enfin, mon cher comte, je vous dirai que j'ai parlé de vous à des défenseurs de l'Uruguay et que nous comptons un peu sur vous. Maintenant, quant aux actualités, les voici : l'Uruguay, fatigué d'une longue et cruelle lutte, semble disposé au repos, et, chose incroyable, c'est que ce pays, qu'on croit si ruiné, si épuisé, envoie toujours de l'intérieur à Montevideo quelques produits en laine, cuirs, plumes, etc.; c'est que sa capitale, qui ne compte que 30,000 âmes environ, après en avoir eu 60,000 avant les persécutions d'Oribe et de Rosas, donne encore au gouvernement, avec le seul revenu de la douane, 160,300 piastres par mois (800,000 fr.). La question importante est l'organisation financière. Le gouvernement est dans l'impossibilité absolue de satisfaire ses créanciers en ce moment, mais ses intentions sont loyales, et chacun de ses actes est fait pour donner la plus grande confiance en lui. La chambre lui a donné plein pouvoir pour nommer une commission qui va entrer en fonctions, un agent brésilien en fait partie et on négocie pour que le Brésil garantisse les intérêts de la dette; en conséquence, il serait créé une dette nationale. Les biens du gouvernement, qui sont très-considérables, sont, par un récent décret, affectés comme garantie hypothécaire de la dette; le gouvernement s'engage à ne rien vendre jusqu'à ce que tous ses créanciers soient satisfaits, et vous savez que le Brésil a également garanti la paix pour quatre ans. Nos relations avec les gens les plus influents du pays nous ont mis à même de savoir la vérité vraie dans cette question, et cette vérité est que personne ne perdra rien, ce n'est qu'une question de temps.

E. DE BRINCKMANN.

CHRONIQUE DU MOIS.

NOVEMBRE 1852.

Au retour de son voyage, S. A. I. le prince-président s'est arrêté au château d'Amboise et a appris en ces termes à Abd-el-Kader la fin de sa captivité :

« Abd-el-Kader,

« Je viens vous annoncer votre mise en liberté. Vous serez conduit à Brousse, dans les Etats du sultan, dès que les préparatifs nécessaires seront faits, et vous y recevrez du gouvernement français un traitement digne de votre ancien rang.

« Depuis longtemps, vous le savez, votre captivité me causait une peine véritable, car elle me rappelait sans cesse que le gouvernement qui m'a précédé n'avait pas tenu les engagements pris envers un ennemi malheureux, et rien à mes yeux de plus humiliant pour le gouvernement d'une grande nation que de méconnaître sa force au point de manquer à sa promesse. La générosité est toujours la meilleure conseillère, et je suis convaincu que votre séjour en Turquie ne nuira pas à la tranquillité de nos possessions d'Afrique.

« Votre religion, comme la nôtre, apprend à se soumettre aux décrets de la Providence. Or, si la France est maîtresse de l'Algérie, c'est que Dieu l'a voulu, et la nation ne renoncera jamais à cette conquête.

« Vous avez été l'ennemi de la France, mais je n'en rends pas moins justice à votre courage, à votre caractère, à votre résignation dans le malheur ; c'est pourquoi je tiens à honneur de faire cesser votre captivité, ayant pleine foi dans votre parole. »

Après avoir exprimé à Son Altesse sa respectueuse et éternelle reconnaissance, l'ex-émir a juré, sur le livre sacré du Koran, qu'il ne tenterait jamais de troubler notre domination en Afrique et qu'il se soumettait sans arrière-pensée aux volontés de la France. Abd-el-Kader a ajouté que ce serait bien mal connaître l'esprit et la lettre de la loi du Prophète que de penser qu'elle permet de violer les engagements pris envers les chrétiens, et il a montré au prince un verset du Koran qui condamne formellement, sans exception ni réserve aucune, quiconque viole la foi jurée, même aux *infidèles*.

Depuis quelques jours, Abd-el-Kader est à Paris où il ne cesse d'admirer nos monuments. Il a assisté à une représentation au grand Opéra, à laquelle S. A. I. le prince Louis-Napoléon lui avait fait l'honneur de le convier.

Le gouvernement français a fait dernièrement acheter, pour le

haras d'Arles, huit juments et huit étalons de race. M. de Flotte, directeur du haras d'Arles, avait été chargé de ces achats dans l'intérieur de l'Asie-Mineure. Venus par terre jusqu'à Samsoun, ces chevaux ont été successivement embarqués pour Marseille. M. de Flotte a accompagné le dernier convoi, formé de sept étalons, tous jeunes et d'une beauté remarquable. Par un des prochains paquebots-postes, le huitième étalon, qui était malade, doit être expédié pour compléter une des plus belles collections chevalines qui aient été faites en Orient pour la remonte de la cavalerie française.

— M. Béclard, nommé récemment au poste de consul général chargé d'affaires de France à Tunis, et M. Léon Roche, nommé en la même qualité à Tripoli de Barbarie, viennent de recevoir l'ordre de se rendre à leur poste.

— L'expédition de la société géographique russe, dans la presqu'île de Kamschatka, pour laquelle MM. Golutkow ont donné 30,000 roubles et le comte Hutten 27,000, va recevoir son exécution. L'expédition se composera de douze personnes, sous la direction du gouverneur-général de la Sibérie orientale, divisée en deux sections, dont la première partira à la fin de cette année. L'expédition durera six ans, y compris le voyage d'aller et de retour.

— Les prêtres, frères et sœurs de la congrégation de Notre-Dame-de-Sainte-Croix-lès-le-Mans, vont établir au Bengale une maison de cet institut.

— On sait que le gouvernement turc entretient à Paris un certain nombre de sujets distingués, destinés, les uns aux sciences, les autres aux arts et à l'industrie. L'un d'eux est un derviche, Ahmed Elfaki-Effendi, envoyé chez nous pour étudier la haute horlogerie, pour laquelle il montrait à Constantinople les plus rares dispositions. Il est parvenu, en moins de deux ans, et sans savoir le français, à une supériorité assez grande pour exécuter un régulateur qui peut rivaliser avec les meilleurs ouvrages de nos habiles horlogers.

— Des créations se préparent et se forment chaque jour d'entreprises particulières propres à multiplier et resserrer les liens et les communications entre l'Afrique et la métropole, et même le continent européen. Pour n'en citer qu'une seule, nous parlerons de l'établissement des paquebots à hélice, qui, dans un avenir prochain, va se substituer au mode si lent des transports à la voile entre Rouen et les ports de l'Algérie. Les paquebots à hélice doivent mettre en communication Rouen (ou mieux Paris) et Alger, après s'être arrêtés, pour l'aller à Lisbonne, Cadix et Oran, et pour le retour à Marseille, Cadix et Lisbonne.

— *Armée de l'empereur d'Haïti, Faustin I^{er}.* — Nous recevons les détails qui suivent sur trois nouveaux régiments que vient de créer S. M. haïtienne, un de cavalerie et deux d'infanterie :

Le premier de ces régiments prend le titre de *dragons de la mort*, et porte pour symbole les mêmes ornements que certains de nos husards en 1795. Les dragons de la mort ont le casque d'acier bruni, même forme que celui de nos carabiniers, avec une crinière rouge. L'habit

est vert-noir, avec des aiguillettes, des parements et des revers rouges. La culotte et les bottes sont les mêmes que celles de nos gardes municipaux. Pour entrer dans les dragons de la mort, il faut avoir six pieds et être un *fanfaron*, c'est-à-dire un crâne. Le prince de la *Castagnette*, récemment créé, commande ce régiment. Il y a un mois environ que l'empereur Faustin a passé la revue de ces dragons; c'était un coup d'œil des plus originaux. Les deux régiments d'infanterie ont pris le titre de *zéphirs de la montagne* et de *zéphirs de la plaine*. Le costume de ces tirailleurs ressemble assez à celui de nos tirailleurs de Vincennes; seulement les zéphirs d'Haïti portent des pantalons de couil rayé et des espadrilles.

Ces deux régiments, composés des plus mauvaises têtes de l'empire, sont commandés, l'un par un beau-frère du duc de *Troubonbon*, l'autre par un nommé Mana, qui a été créé *baron de la Patate*, à cause d'un mécanisme fort ingénieux, composé par lui, pour écraser ce végétal et en faire de la fécule.

Pour entrer dans les zéphirs, il faut prouver qu'on est capable de faire au moins vingt lieues à pied par jour avec armes et bagages. Une cinquantaine de zéphirs ont fait plus de trente lieues par jour par un soleil de 45 degrés.

Ils ont été portés à l'ordre du jour de l'armée.

— *Extrait d'une lettre d'un missionnaire français au Tong-King.*

— Je vis au jour le jour, à la Providence. En somme, je n'ai rien, et ma tête est sous le glaive, qui peut la faire tomber d'aujourd'hui à demain. M. Schœffer était décapité le 1^{er} mai de l'an passé; il y a onze jours, M. Bonnard l'a été aussi, le 1^{er} mai. Ce sont mes confrères. Nous sommes encore huit, errant çà et là où nous pouvons, et attendant l'heure à sonner. Elle est, du reste, belle, cette heure des martyrs. Il est beau, pour le nom de Jésus, de s'agenouiller devant ses bourreaux et de leur pardonner! Il est beau de mourir pour l'Évangile et de le signer de son sang! Il est beau de marcher à la suite de ces saints apôtres et saints martyrs, qui ont tout fait pour Dieu et pour le monde; qui ont emporté dans leur mort les débris des idoles, et qui ont lavé dans leur sang les taches de tant d'impuretés abominables. Il est beau enfin de monter aux cieux et d'y trouver la gloire éternelle. Si donc je venais aussi, moi, quoique bien indigne d'une aussi grande grâce, à tomber dans l'arène qui s'ensanglante, chaque année, de notre sang français et apostolique, vous ne devriez pas pleurer, vous devriez vous en réjouir.

11 mai 1852.

T.-M. LE GRAND.

TURQUIE.

Les fêtes de Courban-Bairam ont commencé à Constantinople le 24 septembre. Ces fêtes sont vulgairement appelées la Pâque des Turcs. L'ouverture de ces fêtes, qui durent quatre jours, a été précédée de la cérémonie ordinaire du muâyèdè, où le sultan, après s'être rendu en grande pompe à la mosquée de Sultan-Ahmed, reçoit, dans la grande salle du trône, au palais de Top-Kapou, les hommages des ministres et

des principaux fonctionnaires. Le bruit avait couru que des mesures importantes, qualifiées de coup d'Etat, devaient être prises contre le corps des ulémas, de sorte que l'approche du *courham-béïram* avait causé dans le public une certaine anxiété que les résultats n'ont point justifiée. Tout s'est passé le plus tranquillement du monde et suivant les usages du cérémonial ottoman.

— Une ordonnance impériale a prononcé la révocation du patriarche arménien-catholique, Mgr. Hassoun. Cette mesure paraît se rattacher au conflit qui s'était élevé depuis plus d'une année entre le parti des élèves de la propagande de Rome et le parti appelé Mekitariste.

— Par ordonnance impériale en date du 3 octobre, Méhémet-Ali-Pacha, ministre de la marine, est nommé grand-visir en remplacement d'A'ali-Pacha; et Mahmoud-Pacha, ex-commandant en chef de la garde impériale, est nommé ministre de la marine, en remplacement de Méhémet-Ali-Pacha.

— Des lettres arrivées de Constantinople donnent lieu de penser que les conférences tenues au palais du grand-visir et auxquelles assistait M. le marquis de Lavalette, ambassadeur de France, ont eu pour objet les difficultés qui se seraient élevées relativement à l'emprunt de 50 millions de francs contracté à Paris et à Londres, au nom de la Banque de Constantinople, sous la garantie du gouvernement ottoman. On a d'ailleurs appris depuis que le gouvernement ottoman avait refusé de ratifier les conditions de cet emprunt.

— La police a pris des mesures énergiques propres à assurer la tranquillité publique. Plusieurs arrestations de malfaiteurs ont eu lieu, de sorte que l'on n'entend plus parler de ces vols et de ces arrestations à main armée qui avaient répandu l'effroi parmi toutes les classes de la population. L'attitude de l'autorité a suffi pour imposer aux vagabonds et aux gens mal intentionnés qui infestent la capitale, et, pour peu que cette sévérité se maintienne, on espère ne pas tarder à en être complètement débarrassé.

MOLDAVIE.

L'hospodar Grégoire-Alexandre Ghyka vient de décréter l'établissement d'une banque à Yassi.

La banque aura le privilège exclusif d'émettre des billets au porteur, depuis la somme de 50 ducats d'or, sous la condition d'avoir toujours dans ses caisses un tiers de la valeur des billets émis, en or, en argent monnayé ou en lingots, et, pour le reste de la valeur, en lettres de change escomptées, ou autres obligations payables à courte échéance. Les billets de la banque seront remboursés par elle à présentation et en espèces.

Le gouvernement ne fera jamais d'emprunt forcé à la banque.

La banque ne devra jamais prêter à un taux plus élevé que 8 pour 100. Le gouvernement ne lui paiera que 6 pour 100, et les emprunts qu'il pourra lui faire ne devront pas dépasser la somme de 100,000 ducats.

La banque de Moldavie ne pourra prêter sur hypothèque qu'avec la

condition d'un amortissement annuel. L'intérêt sera de 12 p. 100 pour un amortissement en quinze ans, de 11 pour 100 pour un amortissement en dix-sept ans, et de 10 pour 100 pour un amortissement en vingt-deux ans. La banque doit employer aux prêts sur hypothèque avec amortissement les trois cinquièmes de son capital.

SYRIE.

On écrit de Beyrouth que de petits combats ont eu lieu entre les Druses et les troupes turques, mais ils n'ont amené aucun résultat important. Le gouverneur général Méhémed-Pacha est toujours à Tripoli. On écrit de Damas, en date du 25, que le séraskier s'était avancé jusqu'à Kleiba. La majeure partie des tribus de Horan voudrait négocier; mais les Druses de Djebel-Horan veulent conserver leur attitude guerrière.

ÉGYPTE.

On travaille activement au chemin de fer. Les ingénieurs anglais se plaignent seulement du nombre trop restreint de manœuvres qu'on met à leur disposition. Le gouvernement fait tous ses efforts pour les satisfaire à cet égard. Il est vrai que les salaires qu'on leur paie ne sont pas de nature à retenir sur les lieux les fellahs que l'on enlève à leurs occupations ordinaires; ils reçoivent pour leur rude labeur de chaque jour environ 20 paras, quelque chose comme 12 centimes et demi, et encore les oblige-t-on à se faire accompagner et aider de leurs femmes, dont le travail ne reçoit aucune rétribution. Aussi les désertions sont-elles incessantes.

— La frégate française *le Magellan* est arrivée le 29 septembre au port d'Alexandrie amenant le comte Bacciochi, maître des cérémonies du prince-président. Dans la soirée du même jour, M. Bacciochi et le capitaine du *Magellan* se sont embarqués à bord d'un vapeur du gouvernement, et sont arrivés le 30 au Caire. Abbas-Pacha se trouvait alors à Dar-el-Beida, au désert, et le télégraphe l'avait informé de l'arrivée de M. Bacciochi. Il avait fait répondre qu'il retournerait immédiatement au Caire. Il avait été donné, au préalable, des ordres pour que le comte fût reçu au palais avec les plus grands honneurs.

Dans l'après-midi du 3, le vice-roi reçut l'envoyé du prince-président, accompagné du consul général de France, du consul français au Caire, des fonctionnaires des deux consulats, du capitaine du *Magellan* et de son état-major. Le comte Bacciochi portait son costume officiel de maître des cérémonies. Le pacha s'avança, au milieu du salon de réception, et M. Bacciochi s'avançant aussi vers lui, s'exprima dans les termes suivants : « S. A. I. le prince-président de la République française, informé que Votre Altesse se proposait de lui envoyer quelques chevaux, m'a aussitôt donné l'ordre d'offrir à Votre Altesse des objets dont la seule valeur consiste à être le produit de l'industrie française. La France n'a jamais cessé d'être l'amie de l'Égypte, et le prince président désire que

ces bonnes relations continuent. Je suis heureux qu'il m'ait choisi pour porter à Votre Altesse un gage de ses sentiments. »

Ces paroles étaient traduites phrase par phrase au vice-roi. Les hôtes prirent place et on leur servit le café; puis, les divers présents furent exposés et fort admirés. Ils se composaient de deux magnifiques vases de porcelaine de Sèvres, d'un fusil et de deux pistolets qui ont obtenu la grande médaille à l'exposition de Londres. Le jour suivant, M. Bacciocchi fit à Son Altesse une visite sans cérémonie. Le 5, après une excursion aux Pyramides de Giseh, M. Bacciocchi et les personnes qui l'accompagnaient quittèrent le Caire, et le 6 arrivèrent à Alexandrie pour continuer leur route sur Athènes et Constantinople.

— Le vice-roi d'Égypte envoie à M. le président de la République deux magnifiques juments de pur sang arabe, avec des selles et des housses d'un riche travail.

— Une mission en Égypte est confiée au zèle des Frères mineurs observantins par le gouvernement de Turin. Elle est dirigée par Mgr. Guasco di Solero, délégué apostolique. Celui-ci constate avec joie la tranquillité dont jouissent les missionnaires, grâce à la protection du vice-roi d'Égypte. L'an passé ce prince leur avait fait don d'un million de briques pour bâtir une église au Caire; cette année, il leur a donné une maison avec un vaste terrain contigu au village de Cafer-el-Ziat, situé au centre du Delta, pour y construire une autre église et y établir une petite mission.

— Les missionnaires franciscains vont ouvrir, au Caire, un orphelinat.

PERSE.

Il existe en Perse, depuis trois ou quatre ans, une secte religieuse dite des babis qui croient à la métempsycose, et ne reconnaissent pas l'autorité du Koran, ni celle de Mahomet et des douze imans. Leur seule autorité est celle du douzième iman, Saheb-Zeman, dont Bab, le chef de la secte, n'est que le remplaçant. On prétend qu'ils professent une espèce de communisme, et pratiquent même la communauté des femmes. Par suite de leur théorie de la transmigration des âmes, ils se croient immortels, et par conséquent méprisent la vie. On porte le nombre des babis jusqu'à 50,000. En révolte ouverte dans la province de Mazanderan contre l'autorité du shah de Perse depuis 1847, ils ont soutenu un siège de plusieurs mois. Huit babis, amenés à Téhéran, ont refusé leur grâce, que leur offrait le shah, s'ils voulaient abandonner leurs doctrines. Tous ont péri sans qu'on ait pu rien obtenir de ces fanatiques.

Trois babis, résolus à venger leur maître, le fameux Bab, qui a déjà été la cause de plusieurs actions sanglantes en Perse, viennent d'attenter à la vie du shah. Voici les détails : « Le 15 août, à huit heures du matin, Sa Majesté quitta la ville pour chasser aux environs de Téhéran. S. E. le premier ministre Mustapha-el-Mamalek, le premier écuyer Assad-Oulad-Khan et d'autres dignitaires du royaume accompagnaient Sa Majesté à pied hors de la ville. On était arrivé sur la lisière d'un bois près

de Marcórandá, lorsque six Persans mal mis approchèrent du shah, tenant des pétitions et arrêchèrent son cheval.

« Il est d'usage en Perse qu'en pareille circonstance, le souverain s'avance seul. Les pétitionnaires, sectaires de Bab, ayant remis leurs demandes, entourèrent le shah, et, avec des gestes menaçants, demandèrent hautement réparation pour l'injure faite à leur religion par la mort de leur chef. Le shah leur ordonna courageusement de se retirer; mais avant que sa suite eût pu le rejoindre, un de ces misérables fit feu sur lui et le blessa de deux balles, l'une à la bouche, la seconde à la cuisse. Un second babis parut et tira comme le premier sur le roi. Mais le coup manqua, grâce à la présence d'esprit du grand-écuyer, qui saisit le meurtrier par le bras droit et lui porta un coup de poignard. Il en résulta que le coup ne porta point. Les balles volèrent au-dessus de la tête du shah.

« Le criminel, ayant vu qu'il avait manqué son coup, eut encore l'audace de tirer son poignard et de se précipiter sur le monarque pour le frapper. Alors quelques personnes de la suite se jetèrent sur ce furieux et le mirent en pièces sous les yeux de Sa Majesté. En ce moment un troisième babis accourut et tira encore sur le shah. Enfin les kavasses parvinrent à saisir ces scélérats et les conduisirent dans les prisons de la ville.

« Les blessures du shah sont très-légères, et le lendemain il put se rendre en grande pompe à la mosquée pour remercier Dieu de sa conservation. A son retour au palais, les ministres de Russie et d'Angleterre et le chargé d'affaires de la Porte sont venus le féliciter. Des réjouissances ont eu lieu et la ville a été illuminée le soir. Le 16, on apprit l'arrestation des autres assassins. Découverts dans un puits, ils ont été écharpés, conformément aux ordres du premier ministre. »

— Ahmed-Effendi, ambassadeur de la Sublime-Porte en Perse, a été assailli par une bande de voleurs à quelques journées de Tabriz et complètement dépouillé, ainsi que sa suite. Les brigands ayant été arrêtés peu de jours après par des soldats de l'armée persanne, on trouva encore en leur possession tous les objets volés à l'ambassadeur ottoman, à qui on s'empressa de les restituer.

GRÈCE.

La question de la succession au trône défraie toutes les conversations. La presse hellénique et les hommes politiques s'en préoccupent exclusivement. M. Provélégios, ministre de la justice, avait donné sa démission. Cette détermination était généralement attribuée au désir de suivre le roi à Munich, et cela ne paraissait pas devoir se réaliser; mais, il y a peu de jours, on a appris le départ subit de ce ministre, qui a quitté la Grèce sans même demander un congé comme sénateur. M. Provélégios est, du reste, l'avocat de la couronne; il a la confiance entière de Sa Majesté, et la coïncidence du départ de cet homme d'Etat avec l'arrivée de M. Tiersch à Athènes, ne pouvaient que donner lieu à de nouveaux bruits au sujet de la succession au trône.

CHINE.

Les nouvelles de Chine portent que l'insurrection fait de rapides progrès dans le Céleste-Empire. On semble même croire à la chute prochaine de la vieille dynastie tartare.

— Les pirates se sont montrés en grand nombre à Macao et dans ses environs. Le lieutenant Santos, de la marine portugaise, a été tué en prenant un bateau-pirate. Depuis lors, une bande de pirates a été découverte, et l'on a fusillé le chef tandis qu'il cherchait à s'échapper.

ALGÉRIE.

PROVINCE D'ALGER.

Fêtes à Alger. — Les courses d'Alger ont eu lieu, le 29 septembre, avec toute la splendeur qui devait environner cette fête de notre capitale africaine. Les prix ont été vaillamment disputés.

Le défilé des Arabes qui a suivi a été magnifique. Les goums, partagés par division, par subdivision, par cercle, ayant à leur tête les officiers auxquels ils sont habitués à obéir, passaient successivement devant M. le gouverneur général, et le saluaient, suivant leur usage, par des cris et des coups de fusil.

Les cavaliers venus de la province de Constantine se faisaient remarquer par la richesse de leurs costumes, de leurs armes et de tout leur équipement. Leurs chevaux étaient couverts de longues housses en soie, de couleur éclatante, tels enfin qu'on nous représente les chevaliers et ces fiers Templiers qui certainement avaient emprunté cet usage, ainsi que celui des longs manteaux flottants, à leurs adversaires.

Puis sont venues les fantasia exécutées par des groupes des plus habiles et des plus beaux cavaliers, qui traversaient au galop le plus rapide le champ de manœuvres dans toute sa largeur, en tirant des coups de fusil, faisant tourner leurs armes avec une dextérité merveilleuse, et enfin un simulacre d'attaque dirigé contre les méharis chargés de leurs palanquins. Les femmes qui y étaient renfermées, pour ajouter à la réalité, faisaient retentir leurs cris ordinaires dans ces sortes de combats, toujours fréquents au désert. A ce moment, on ne comptait pas moins de 2,500 cavaliers.

La course de fond qui a terminé la fête n'en a pas été la partie la moins intéressante. La distance à parcourir était de 16 kilomètres de la Maison-Blanche à la tribune de la commission des courses. Cinquante-sept concurrents européens ou indigènes y ont pris part.

Les écuries de la Maison-Blanche avaient été retenues et occupées la veille par quelques coureurs européens; l'Arabe avait négligé cette précaution; il arrive une heure avant le départ, son cheval couvert d'une selle incommode et lourde, bridé avec un mors qui est un véritable instrument de supplice, ferré ou non, que lui importe! il a l'espace et l'horizon: il vous battra.

L'inscription des chevaux engagés avait duré toute la journée à la

Maison-Blanche par les soins de la commission des courses. Le départ était fixé à trois heures ; à deux heures et demie les cinquante-sept chevaux montés par des officiers de chasseurs d'Afrique, des jockeys et des Arabes, étaient rangés dans une prairie, en arrière d'un fossé qui devait être franchi. Chaque province avait fourni son contingent de coureurs.

A trois heures précises, la détonation de deux coups de pistolets déterminait le départ. Cette masse impatiente s'ébranla d'abord avec calme, franchit presque d'ensemble l'obstacle et atteignit la route. Ce fut alors une course mêlée de cris, faite avec une rapidité sans nom. Un nuage de poussière cacha quelque temps cette colonne vivante.

Deux coureurs, ayant peut-être, dans des temps ordinaires, la connaissance des lieux, prirent à travers champs et voulurent en vain passer l'Arrach à son embouchure. La descente de la Maison-Carrée avait déjà laissé en arrière bien des concurrents. Arrivant à l'Arrach, où la brise de mer devient sensible, l'allure des coureurs, rafraîchis par cet air bienfaisant, acquit un nouveau degré d'énergie. Mais déjà un bon nombre de concurrents étaient restés en arrière, et le fougueux escadron, parti quelques minutes auparavant, se trouvait singulièrement réduit. Des chutes, la fatigue des cavaliers ou de leurs montures avaient peu à peu éclairci les rangs.

Vingt-huit minutes s'étaient à peine écoulées depuis le départ de la Maison-Blanche, et les spectateurs en attente au champ de manœuvres ne comptaient pas encore voir arriver le héros d'une course de 18 kilomètres, pour laquelle un maximum de 45 minutes avait été fixé. On aperçut donc, sans y faire grande attention, un Arabe arriver au galop et s'arrêter devant la tribune de M. le gouverneur général. Mais lorsque ce cavalier, descendu de cheval, se fut affaissé sur lui-même, et qu'on l'entendit s'écrier : *Star morto!* on commença à s'occuper de lui et à le presser de questions. A tout il répondait : *La carta star aqui*, en montrant sa ceinture. La carte dont il voulait parler était celle que chaque concurrent avait reçue au départ de la Maison-Blanche ; car cet Arabe exténué, dont la monture laissait ruisseler de ses flancs autant de sang que de sueur, cet Arabe était le vainqueur de la journée.

Quand on offrit à Bel-Kacem (c'est le nom du vainqueur) un billet de mille francs comme représentation du prix qu'il venait de gagner, il refusa obstinément ce carré de papier, sans valeur à ses yeux. Il fallut aller changer et lui donner des espèces sonnantes. On remarqua que la vue du métal le tira comme par enchantement de l'état d'exténuation où il se trouvait depuis son arrivée.

Sur cinquante-sept concurrents, une vingtaine ont pu arriver dans les limites de temps fixées par le programme ; les quatre premiers sont des Arabes. Les autres, restés en arrière, jalonnaient la route, à des distances plus ou moins éloignées du but. Il y en eut un dans le nombre qui dut éprouver d'amers regrets, car il arriva le premier en vue du poteau tant désiré. Parvenu à l'entrée du champ de manœuvres, il quitta la route pour couper court. Mais son cheval, qui peut-être aurait couru encore, ne pouvant sauter un petit fossé qui lui barrait le chemin, s'ar-

réta et ne voulut plus faire un pas. Le cavalier, M. Faure, maître armurier, tomba exténué. L'Arabe qui le suivait à quelques mètres put alors le dépasser et gagna le prix.

Voici la liste des cinq cavaliers qui, sur cinquante-sept, sont arrivés les premiers devant la tribune de M. le gouverneur général :

1^{er}, Bel-Kacem-ben-Yahya, des Oulad-Dris, subdivision d'Aumale. Cet Arabe, qui a gagné le prix de 1,000 fr., institué pour la course de fond, a parcouru en 28 minutes la distance de 17 kilomètres. Cela fait une rapidité d'environ 40 lieues à l'heure, vitesse réglementaire des chemins de fer !

2^e, Tahar-ben-Tibour, de Bogar, subdivision de Médéah, 29' 15" ;

3^e, Mohammed-Allam-ben-Dagour, des Oulad-bou-Yaïche, cercle de Bogar, subdivision de Médéah, 29' 45" ;

4^e, Kaddour-ben-ed-Dif, de Blida, 50' ;

5^e, M. d'Esperrets, officier du 4^e chasseurs, à Mostaganem, 51'.

Nous avons dit dans quel état d'exténuation se trouvait le vainqueur en arrivant. Son cheval fut aussitôt conduit à l'écurie des chasseurs, enfoncé dans une épaisse litière pour le ressuyer, massé et frictionné avec de l'eau-de-vie, puis saigné à blanc. Nous l'avons vu aujourd'hui reprendre la route d'Aumale, monté par Bel-Kacem. Ni l'homme, ni la bête ne paraissent se ressentir de la prodigieuse course qu'ils ont accomplie.

Le lendemain jeudi, le gouverneur général donna une grande soirée à laquelle étaient invités tous les chefs arabes. Cette circonstance fut cause d'un fait des plus originaux. Il paraît que quelque ami des progrès de la civilisation et des intérêts du commerce avait soufflé aux notabilités musulmanes, que des jambes et des mains nues dans un bal européen étaient quelque chose de choquant. Les kalifas, bach-agas, agas, caïds, etc., invités au bal, assiégèrent alors le magasin de bonneterie du passage Duchassing, qui, n'étant pas assez grand pour les contenir tous, avaient établi une succursale provisoire sous la galerie Bab-Azoun, où l'on voyait ces clients arabes se faire mettre des bas et des gants par leurs domestiques. Ceux-ci, peu habitués à cet exercice délicat, en ont déchiré plus d'une paire, déficit qui était immédiatement comblé par un nouvel achat et au bénéfice du vendeur. On a remarqué même quelques-uns de ces Arabes qui, n'ayant pas eu le temps de compléter cette partie nouvelle de leur toilette, y procédaient au plus vite dans l'enfoncement d'une des galeries de l'hôtel du gouverneur et presque à l'entrée du bal.

La course de fond qui vient d'avoir lieu est une expérience très-importante et qui nous semble confirmer tout ce que l'on pensait de la bonté du cheval arabe quand il faut déployer des efforts continus. Sans doute, sur le turf, les chevaux anglais feront deux ou trois tours d'hippodrome avec autant de rapidité qu'eux, mais nous ne croyons pas qu'ils soutiennent pendant trente minutes une vitesse de quarante kilomètres à l'heure.

Trois chevaux ont succombé dans cette épreuve : l'autopsie a montré qu'ils avaient le foie déchiré. Ils sont morts d'une congestion hépatique,

maladie qui s'observe dans les grandes chaleurs sur les chevaux vigoureux quand on leur fait faire une course rapide et soutenue. Le sang afflue alors en si grande quantité dans le foie, que ce viscère en est rupturé.

— Quoique atteint de la maladie, le raisin de Milianah et de sa banlieue a donné des résultats assez satisfaisants, et, sans exagération, d'après un recensement fait pour cela, il en est résulté que Milianah possède en ce moment huit cents bordelaises du vin de la récolte de 1852. Le vin, au dire des uns, n'aura pas la même qualité que celui de 1851 ; cependant, au dire de la grande partie de ceux qui ont fait le plus, il ne peut manquer d'être bon.

Le raisin s'est vendu par les Arabes, livraison faite, 13 fr. et 14 fr. le quintal métrique.

— Le fameux étalon arabe El-Haz, dont le sultan avait fait cadeau au prince-président, et que S. A. I. a mis à la disposition de M. le gouverneur général de l'Algérie, est arrivé à Alger par le dernier courrier. Cet étalon, d'après sa généalogie constatée par des actes authentiques, ainsi qu'il est d'usage en Orient pour les chevaux de race, descend en droite ligne de Fatlimé, jument du prophète. C'est une précieuse acquisition pour l'Algérie. L'étalon El-Haz a été envoyé immédiatement au haras de Blidah.

PROVINCE D'ORAN.

Oran a eu aussi ses courses ; mais nous manquons de détails, parce qu'elles ont eu lieu trop peu de temps avant le départ du courrier.

— Les Marocains fréquentent les marchés de Lalla-Maghrnia et de Nédroma ; là encore la paix et la tranquillité la plus complète ; des travaux de route s'exécutent pour joindre Tlemcen à Nemours, Mascara et le village d'Oued-el-Hammam à des eaux thermales voisines, et dont l'emplacement va recevoir un centre de population.

— Une mesure nécessaire a été prise contre le cadî des Oulad-Khrelif, qui s'était permis des actes d'insubordination contre le caïd de sa tribu ; il a été révoqué et condamné à un an de prison.

PROVINCE DE CONSTANTINE.

On a célébré avec une grande pompe la fête de saint Augustin ; le grand évêque d'Hippone a été, plus solennellement que jamais, fêté dans la métropole de son diocèse : il y a eu cérémonie religieuse et illumination publique.

— Tous les nouveaux centres de population sont maintenant en voie de prospérité, leur état sanitaire est excellent, ils ne songent qu'à augmenter leurs cultures industrielles.

— L'exportation des grains en a fait hausser les prix, malgré leur abondance, si ce n'est toutefois à Djidjelli. Chose remarquable, cette ville, que nous étions, lors de la dernière expédition, forcés de débloquenter et de ravitailler, voit affluer aujourd'hui chez elle les blés du Ferdjoua.

— Une bande de voleurs, ou mieux d'escrocs indigènes, a été découverte à Constantine, par les soins du commissaire central. Le seul fait regrettable que nous ayons à enregistrer est un incendie qui n'a causé que des dégâts insignifiants.

— Des courses ont eu lieu également à Constantine, elles ont été des plus brillantes. On ne se serait guère douté que la guerre venait à peine de finir en voyant ce nombreux concours d'indigènes dont la présence et les fantasias semblaient protester contre les troubles dont la province vient d'être le théâtre.

COLONIES.

SÉNÉGAL.

Le commandant du comptoir de Bakel, poste français situé sur le Sénégal, à environ 180 lieues au-dessus de l'embouchure, a fait, l'année dernière, un voyage dans la partie supérieure du fleuve, au-delà du point où le Sénégal se précipite d'une hauteur de quinze à vingt mètres, et qu'on nomme cataracte du Félou.

Cette chute d'eau est elle-même à une trentaine de lieues au-delà de Bakel, et jusqu'à présent elle a opposé une barrière à notre navigation et à notre commerce avec les populations du Sénégal supérieur.

L'objet principal du voyage du commandant de Bakel, M. Rey, était d'examiner la possibilité de tourner cet obstacle et d'ouvrir ainsi à notre commerce de nouveaux débouchés. Un rapport qu'il a adressé au ministre de la marine contient, à ce sujet, des renseignements d'un grand intérêt. M. Rey a constaté que les rochers du Félou peuvent être facilement franchis en suivant un chemin naturel, fréquenté par les indigènes, et qui pourrait, au moyen de quelques travaux, être rendu praticable pour les animaux et même pour les véhicules.

Il s'est avancé ensuite, le long du fleuve à la distance de vingt journées de marche au-delà du Félou, et il a rapporté de cette excursion des informations précieuses, surtout pour le commerce du Sénégal. Les divers chefs auxquels il a fait visite l'ont accueilli avec des démonstrations cordiales, et lui ont témoigné unanimement le désir d'entrer en relations de commerce et d'amitié avec la France. Les populations de ce pays, longtemps troublées par la guerre, mais parmi lesquelles le calme est aujourd'hui rétabli, paraissent industrieuses, sont adonnées à la culture, et produisent le mil et le riz en abondance. Il serait aisé de développer, sur ce territoire, la culture des graines oléagineuses, et de tirer parti de plusieurs produits naturels, parmi lesquels paraît se trouver la gutta-percha.

GUADELOUPE.

Un violent ouragan a éclaté sur la Pointe-à-Pitre. Le 22 septembre vers dix heures du matin, les vents de nord et nord-ouest ont commencé à souffler avec violence. La mer était grosse et le baromètre subissait une dépression considérable.

Vers midi et demi, le vent a pris une force telle, que beaucoup de maisons ont eu leur toiture de zinc enlevée. Vers quatre heures, le vent a passé au sud et a causé de nouveaux dégâts. Ce n'est que fort avant dans la soirée qu'il a perdu de son intensité, et que la population a pu prendre enfin un peu de repos.

— Nous avons reçu des nouvelles de la Basse-Terre. L'ouragan n'a pas sévi sur cette ville, mais on craint beaucoup pour les caféières situées dans les hauteurs. La récolte peut être compromise.

Au Moule, les dégâts ont été aussi considérables qu'à la Pointe-à-Pitre. Beaucoup de toitures ont été enlevées, et notamment celle de l'église, qui était en briques. La caserne a été fortement secouée par le vent.

Au Port-Louis, la toiture de l'usine Bellevue a été enlevée presque en totalité.

Aux Abymes, les cannes ont été en partie déracinées. Sur l'habitation l'Union, quelques cases de cultivateurs ont été renversées.

Le Lamentin paraît avoir plus souffert que les autres quartiers. La sacristie attenante à l'église et le clocher ont été renversés. Sur l'habitation de M. Lamoisse, une case à mulets s'est affaissée, et, dans sa chute, a écrasé sept mulets, trois bœufs et un jument. La rhumerie et la sucrerie, couvertes en zinc, ont été complètement découvertes. Les cases à nègres ont été très-fortement endommagées. Sur l'habitation de M. Lemesle, la rhumerie a perdu sa toiture et ses deux cheminées. Les habitations de MM. Darasse et X. Reiset ont également beaucoup souffert. La sucrerie de M. Reiset a été presque entièrement découverte, ainsi que la case à bagasse. Une maison servant de boutique (atelier), toute neuve, a été fortement endommagée dans sa toiture. L'habitation de M. Lemoine, affermée par M. Boullemer, a eu sa maison principale, sa sucrerie, ses cases à bagasse tout à fait hors de service. M. Boullemer et sa famille ont dû quitter l'habitation pour se réfugier dans le bourg.

Partout les plantations ont souffert, les plantations en vivres surtout. Il est à craindre que le prix de la farine de manioc (le pain des colonies) ne s'élève encore, ainsi que celui de toutes les racines alimentaires du pays, que l'on serait, en ce cas, dans l'obligation absolue de faire venir des colonies voisines.

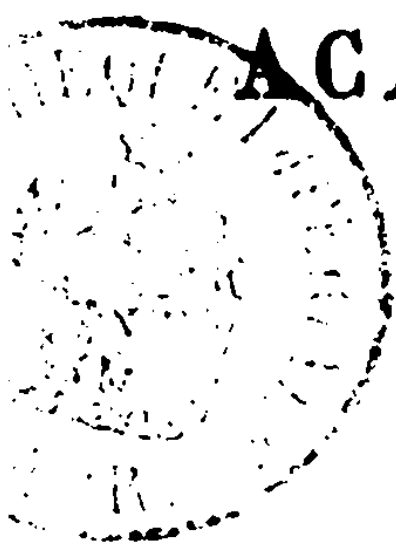
MARTINIQUE.

D'après les lettres le plus récemment parvenues de la Martinique, et datées du 12 septembre, la fièvre jaune sévissait encore à la Martinique, mais avec un commencement d'atténuation à Fort-de-France.

OCÉANIE.

Taïti prend chaque jour plus d'importance. On a construit dans la baie une cale de radoub, et, depuis ce moment, les navires en grand nombre viennent s'y réparer. Le mouvement de la navigation et du commerce a triplé depuis deux ans, et il se fait beaucoup d'affaires avec la Californie.

E. D'ESCHAVANNES.



ACADÉMIE DES SCIENCES

DE CONSTANTINOPLE.

Nulle fondation n'avait indiqué plus clairement jusqu'à ce jour l'intention bien formelle du sultan Abdul-Méjid de faire entrer ses sujets dans la voie de la civilisation; aussi le monde savant s'émut-il lorsque la nouvelle se répandit l'année dernière de la création d'une Académie turque des sciences. Que penseraient aujourd'hui le pacha Bonneval ou le baron de Tott, s'il leur était permis de voir les petits-fils de ces Turcs dont ils furent les contemporains et les guides? Certes, ils ne se diraient plus en pays barbare, et M. de Saint-Priest lui-même recevrait peut-être des leçons de géographie là où il était obligé d'en donner, lorsqu'en sa qualité d'ambassadeur français il défendait la puissance ottomane, notre alliée la plus ancienne et la plus fidèle.

Le sultan a parfaitement adapté les statuts organiques de cette académie au genre de services qu'elle est appelée à rendre. Dans un pays où la science n'est pas encore répandue, il tombait sous le sens que le principal but de l'institution devait être de populariser dans le public les connaissances déjà acquises par les autres nations, aussi le souverain lui a-t-il assigné pour mission principale de rédiger des livres élémentaires destinés à éclairer le peuple. Plus tard, lorsque le nombre des savants turcs se sera mis en équilibre avec celui des savants étrangers, lorsque la science sera pour ainsi dire devenue populaire en Turquie, l'Académie recevra sans doute une mission plus large et tout à fait analogue à celle de nos corps savants.

C'est donc en vue de hâter la publication des traités élémentaires que le gouvernement turc a fondé une société composée d'hommes de talent et de savoir, et que le ministère de l'instruction publique avait été chargé de constituer sous le titre d'*Académie des sciences*. Les efforts de Sa Hautesse pour propager de plus en plus les lumières parmi le peuple et lui fournir les moyens de travailler lui-même à son instruction, avaient été couronnés dans d'autres circonstances d'un succès qui dépassa toutes les espérances, et, devant un pareil résultat, on ne pouvait que désirer vivement l'ouverture immédiate de l'Académie, quoique l'édifice destiné à l'université ne soit pas encore terminé. On pouvait d'ailleurs mettre à profit le temps nécessaire à l'achèvement du palais, en rédigeant les traités destinés à servir de base aux leçons des professeurs. Par suite d'une délibération du ministère, et avec l'autorisation de Sa Majesté, l'Académie des sciences s'est réunie provisoirement au ministère de l'instruction publique pour élire ses membres, dont nous donnons plus loin la liste, sous la présidence de S. Ex. *Shérif-Effendi*, fils de l'ancien grand-visir *Atâ-Ullâh-Effendi*, premier président, et de S. Ex. *Cheirulah-Effendi*, deuxième président. Tous deux ont reçu du Grand Seigneur l'autorisation d'ouvrir les séances, et ont été en même temps confirmés dans leurs fonctions.

Il ne serait pas sans intérêt de lire l'introduction aux statuts; c'est à la fois un échantillon de la rhétorique turque, un monument de haute sagacité politique et une appréciation raisonnée et judicieuse du bien et du mal que peuvent produire certains développements de l'esprit humain. Nous en extrayons le passage suivant :

« Il n'est pas besoin de longs développements pour démontrer qu'en toute chose le savoir est préférable à l'ignorance, et que, conformément à la raison aussi bien qu'à la tradition, l'ignorant ne saurait en aucuu

cas être placé sur la même ligne que le savant. De même, il est hors de doute que le germe civilisateur ne saurait fructifier, si le gouvernement ne s'attache sans relâche à répandre des connaissances parmi les peuples. A l'époque où l'étoile de l'empire ottoman surgit de l'orient de la dignité et de la puissance, le soleil de la science rayonnait dans ces contrées; dès lors, les efforts du haut sultanat tendaient à propager cette lumière, et ainsi fut frayée la voie à la publication d'un grand nombre d'auteurs. Toutefois, la plupart des écrivains bornaient leur ambition à faire étalage d'éloquence et à se disputer la palme du succès; ils ne visaient qu'à surcharger leur style d'ornements, et ne dépassaient guère ces divers genres de poésie et de rhétorique. Partant, les perles qu'on avait précédemment retirées de la mer de la science restèrent cachées dans les *coquillages* d'une terminologie abstraite, et les idées s'enveloppaient du voile d'expressions subtiles. Pareilles à la fiancée virginale, elles ne pouvaient faire voir leur face à tous les regards. De tels écrits, on le conçoit, n'étaient accessibles qu'à l'intelligence des esprits cultivés; les classes inférieures ne pouvaient en tirer aucun profit. Or, il est reconnu que le but salutaire de la civilisation générale ne saurait être atteint que par la diffusion préalable des diverses connaissances; donc, tout en encourageant la production d'ouvrages purement littéraires destinés à la récréation des hommes de goût, on insiste sur la nécessité de rédiger des livres scientifiques et technologiques écrits dans un style simple et approprié aux besoins et à l'intelligence du peuple, afin de lui fournir les moyens d'étendre et de compléter son instruction.

Ainsi, louange à Dieu de ce que notre très-haut et très-puissant seigneur, à partir du jour où il monta sur le trône impérial, a dirigé son attention vers la culture intellectuelle dans toutes les provinces de l'empire et

vers l'accroissement du bien-être de ses sujets, et s'est attaché surtout à propager la civilisation dans les classes populaires; de sorte que sous son gouvernement la lumière de la science s'est répandue de plus en plus, et qu'en très-peu de temps on a obtenu d'immenses résultats. »

STATUTS DE L'ACADÉMIE TURQUE DES SCIENCES.

I. COMPOSITION DE L'ACADÉMIE; MODE D'ÉLECTION DE SES MEMBRES.

§ 1. — Les membres de l'Académie se divisent en deux classes : la première comprend les membres résidents, dont le nombre est fixé à quarante; le nombre des membres étrangers, qui forment la seconde classe, est illimité.

§ 2. — L'Académie a un premier et un deuxième président, et deux secrétaires pour l'expédition des affaires courantes. Toutes les fois que des personnes qui comprennent le turc, mais qui n'ont point l'habitude de l'écrire, traduiront des livres dans cette langue, l'Académie est autorisée à élire, dans son sein, un ou plusieurs correcteurs qui seront chargés de revoir la traduction.

§ 3. — Pour le commencement, la liste des membres résidents sera arrêtée au ministère de l'instruction publique. Si, par la suite, une place devient vacante, chaque académicien présent écrira le nom d'un académicien étranger qu'il préfère sur une cédule qu'il déposera dans une boîte scellée avec le sceau du ministère de l'instruction publique. Le jour de l'élection, chaque membre donnera des renseignements sur la moralité et la capacité de celui qu'il aura proposé. Après que l'Académie aura pris les informations nécessaires sur les personnes proposées, il sera procédé au scrutin secret

sur chacune, tant qu'il y en aura, et la personne, qui, en fin de compte, aura obtenu la majorité des suffrages, sera élue. Après quoi, un protocole sera dressé et scellé par les présidents et les membres, pour être envoyé au ministère de l'instruction publique, qui le soumettra à la sanction de Sa Hautesse. Si cette sanction est accordée, la personne ainsi élue sera définitivement proclamée membre de l'Académie.

§ 4. — Si une place de président vient à vaquer, un des membres résidants, faisant partie du ministère de l'instruction publique, sera élu à la pluralité des voix ; l'élection, pour être valable, sera également soumise à la sanction de Sa Majesté.

§ 5. — Si l'un des deux présidents est promu à un emploi hors de la capitale, ou qui, tout en lui permettant d'y rester, porterait préjudice à ses fonctions de président de l'Académie, il devra continuer à en faire partie, mais il sera remplacé dans ses fonctions présidentielles. Son successeur sera élu d'après le mode indiqué au paragraphe précédent. Par contre, tout autre membre peut être chargé d'un emploi quelconque sans perdre pour cela la qualité d'académicien.

§ 6. — Le ministère de l'instruction publique ou les présidents proposent les membres étrangers. Si le candidat habite un pays éloigné, et s'il n'est point personnellement connu des membres de la société, celui qui le propose sera tenu de fournir des faits à l'appui de sa candidature. S'il obtient la majorité des voix, et si son élection est approuvée par Sa Hautesse, ce candidat est proclamé membre de l'Académie.

§ 7. — Les deux places de président sont conférées par un décret de Sa Hautesse. Quant aux autres membres, étrangers ou résidants, on leur expédie un diplôme impérial ; des lettres de créance leur sont adressées par le ministère de l'instruction publique et par l'Académie.

§ 8. — Comme la qualité d'académicien est essentiellement honorifique, elle sera jointe expressément à la titulature de ceux qui en sont revêtus.

II. DEVOIRS DES MEMBRES.

§ 1. — Les membres résidants assisteront aux séances de l'Académie; les membres étrangers sont tenus de lui envoyer des nouvelles et des communications : les membres des deux classes doivent être en état de hâter les progrès de la science par leur savoir et les productions de leur plume.

§ 2. — Il suffit, pour un académicien résidant, qu'il possède *une* science ou *une* langue; mais, avant tout, il faut qu'il sache à fond le turc, c'est-à-dire qu'il soit capable d'écrire un ouvrage en turc ou de traduire en cette langue un ouvrage écrit en arabe ou en persan, ou en tout autre idiome, et de l'écrire correctement. Toutefois, pourront être élues membres résidants, les personnes, qui, sans avoir l'habitude d'écrire le turc, posséderont des connaissances scientifiques et seront versées dans les langues étrangères.

§ 3. — Quant aux membres étrangers, il ne leur est point imposé comme condition indispensable de savoir le turc : il suffit qu'ils fournissent à l'Académie une preuve de leur instruction, en quelque langue que ce soit, et qu'ils soient à même de contribuer d'une manière quelconque aux progrès de la civilisation générale.

§ 4. — L'Académie compte dans son sein des membres s'occupant d'études fort diverses, les uns consacrant leurs travaux à la philologie et à la littérature arabe ou persane, les autres prenant pour objet de leurs investigations les sciences ou d'autres langues étrangères; par conséquent, l'un des deux présidents devra, chaque fois, appartenir à la première de ces catégories, tandis que l'autre entre dans la sphère d'activité de la seconde; par contre, les deux présidents doivent tou-

jours être membres du ministère de l'instruction publique.

III. TRAVAUX ET ATTRIBUTIONS.

§ 1. — Si l'Académie, dans l'intérêt de la propagation de livres scientifiques nécessaires en langue turque, ou dans l'intérêt des progrès de cette langue, est chargée par le ministère de l'instruction publique de rédiger ou de traduire un ouvrage, elle confie ce travail à un de ses membres choisi à la pluralité des suffrages. On en agira de même, avec l'approbation du ministère de l'instruction publique, lorsque l'Académie jugera opportun de faire écrire ou traduire un livre. En outre, les séances régulières ou extraordinaires fourniront aux membres l'occasion de soumettre à l'Académie, sous forme de notices ou de mémoires, par écrit ou de vive voix, leurs idées sur des objets se rattachant à la propagation des lumières, aux moyens d'acquérir et de répandre des connaissances utiles. Les discussions auxquelles ces communications donneront lieu seront consignées dans des protocoles que l'on soumettra au ministère de l'instruction publique.

§ 2. — Si la rédaction ou la traduction d'un ouvrage est jugée nécessaire, ce travail sera confié d'abord à ceux des membres résidants et présents qui auront l'aptitude requise; chacun d'eux sera invité à livrer quelques feuillets comme échantillon. C'est après qu'ils auront été comparés entre eux, qu'à la pluralité des suffrages on donnera la préférence à un de ces essais, dont l'auteur sera chargé du travail en question.

§ 3. — Les membres étrangers sont simplement tenus de fournir des communications écrites, c'est-à-dire d'envoyer des mémoires ou des traités sur des objets scientifiques.

§ 4. — Les livres à rédiger ou à traduire, sur la demande du ministère de l'instruction publique ou de

l'Académie, ainsi que les écrits envoyés par les membres étrangers, seront préalablement examinés au ministère de l'instruction publique; s'ils sont jugés non dangereux et dignes d'être publiés, tant sous le rapport du fond que sous celui de la forme, il en sera dressé un protocole, lequel sera soumis à Sa Hautesse. Si ces ouvrages obtiennent la faveur d'être *accueillis*, ils sont imprimés à l'imprimerie du gouvernement et livrés à la publicité.

§ 5. — Pour tenir séance, il faut qu'il y ait au moins un tiers des membres résidants qui soit présent. Par cette raison, tous ces membres reçoivent de la part du président, pour les séances régulières et extraordinaires, une invitation à laquelle ils ont à se conformer. Quiconque a, pour un jour de séance, une excuse légitime, doit la faire connaître par écrit; sa missive sera lue publiquement à l'Académie. Que, si un membre manque deux ou trois séances sans justifier d'un motif légitime, il sera admonesté par le président. S'il s'absente pendant une année entière sans présenter d'excuse, son diplôme lui sera retiré, et un autre sera nommé à sa place.

§ 6. — Les membres soit étrangers, soit résidants, mais se trouvant (momentanément) à l'étranger, communiqueront à l'Académie des rapports sur les curiosités et les événements remarquables du pays où ils demeurent, ainsi que les observations et expériences scientifiques qu'ils auront été à même de faire. L'Académie transmettra ces communications au ministère de l'instruction publique.

§ 7. — Les membres résidants se réuniront chaque premier samedi du mois dans le local des séances; en été, à quatre heures, en hiver à six. Dans le cas qu'un mouvement plus actif d'affaires l'exige, il y aura, par la suite, séance tous les quinze jours ou même toutes les semaines. Si une affaire pressante survient, le président

convoquera les membres par des invitations écrites (des cartes) à une séance extraordinaire.

§ 8. — L'Académie doit veiller à ce que les livres scientifiques et technologiques soient rédigés en un style accessible à tout le monde et en turc vulgaire; mais si elle juge à propos de publier des ouvrages biographiques et historiques, on emploiera une élocution plus riche et plus ornée.

IV. RÉCOMPENSES.

§ 1. — Il faut que les récompenses accordées aux savants soient proportionnées aux services qu'ils auront rendus à la science; elles sont divisées par conséquent en trois classes :

Tout membre, qui, de son propre mouvement, écrit ou traduit un ouvrage dont il ne pourra prouver la nécessité absolue, mais dont l'utilité ne saurait être révoquée en doute, sera rangé dans la *troisième classe* de mérite.

Celui qui, par mission spéciale ou de son plein gré écrit ou traduit un ouvrage qui sera reconnu indispensable, prend rang dans la *seconde classe*.

Si une production littéraire, entreprise par mission spéciale, a rendu un service éclatant à l'Etat et à la religion, c'est-à-dire s'il paraît une œuvre originale, de haute portée pour la civilisation générale ou pour une science quelconque, l'auteur est placé dans la *première classe*.

§ 2. — Celui qui est promu au troisième degré du mérite, jouit de la distinction de toucher le produit de son ouvrage, ou, en échange de cette distinction, il lui sera accordé une gratification en numéraire, sur le chiffre de laquelle on s'entendra avec lui. Dans ce dernier cas, le produit de son livre entrera dans la caisse du ministère de l'instruction publique.

§ 3. — Les membres de la seconde classe jouiront

du privilège accordé à ceux de la précédente. De plus, leurs noms seront inscrits sur un tableau honorifique suspendu dans le local des séances de l'Académie et destiné à en perpétuer la mémoire.

§ 4. — Tout membre admis à la première classe obtiendra les avantages accordés aux deux autres ; de plus, il lui sera délivré une médaille.

§ 5. — Ces différentes récompenses pourront être accordées aux membres étrangers aussi bien qu'aux membres résidants.

§ 6. — Les degrés de mérite sont fixés à la pluralité des suffrages ; l'Académie fait ensuite son rapport au ministère de l'instruction publique, lequel le transmet à Sa Majesté. De sa volonté souveraine dépend l'*exequatur* pour les propositions faites par l'Académie.

LISTE DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE.

Membres résidants.

1. *Moustapha-Reschid-Pacha*, président du conseil des ministres.
2. *Arif-Hikmet-Bey*, mouphti.
3. *Mouhamed-Pacha*, généralissime de la garde impériale et des troupes régulières.
4. *Rifat-Pacha*, président du Conseil d'État.
5. *Ali-Pacha*, ministre des affaires étrangères.
6. *Emin-Pacha*, général en chef de l'armée impériale en Arabie.
7. *Ismail-Pacha*, ministre du commerce.
8. *Sami-Pacha*, commissaire du gouvernement dans la Roumélie.
9. *Joussouf-Kamil-Pacha*, membre du Conseil d'État.
10. *Arif-Effendi*, membre du Conseil d'État.
11. *Tahsin-Bey-Effendi*, membre du Conseil d'Etat.
12. *Rousdi-Molla-Effendi*, membre du conseil de guerre.
13. *Serif-Effendi*, président du tribunal supérieur, premier président de l'Académie.
14. *Fouad-Effendi*, conseiller intime du premier ministre.
15. *Zuver-Effendi*, intendant supérieur de l'école impériale de médecine.
16. *Lebib-Effendi*, président du collège des finances.
17. *Ligai-Effendi*, intendant supérieur du bureau du journal du gouvernement (*Moniteur*), et historiographe.

18. *Cheiroulah-Effendi*, conseiller au ministère de l'instruction publique, deuxième président de l'Académie.
19. *Edhem-Pacha*, général de division.
20. *Ibrahim-Pacha*, membre du conseil de guerre et conseiller de division.
21. *Derwis-Pacha*, général de division.
22. *Housâm-Effendi*, fonctionnaire à Constantinople.
23. *Emin-Effendi*, drogman du Divan.
24. *Kemal-Effendi*, intendant supérieur des écoles publiques.
25. *Achmet-Gelal-Bey-Effendi*, sous-référendaire au Divan.
26. *Ali-Galis-Bey-Effendi*, sous-référendaire au Divan.
27. *Salih-Effendi*, conseiller au ministère du commerce.
28. *Achmed-Wefik-Effendi*, ministre de Turquie à la cour de Perse.
29. *Subhi-Bey-Effendi*, conseiller au ministère de l'instruction publique.
30. *Hyas-Effendi*, fonctionnaire à la Mecque.
31. *Tahir-Bey-Effendi*, sous-référendaire.
32. *Noureddin-Bey-Effendi*, premier traducteur de la Sublime-Porte.
33. *Noureddin-Bey*, membre du conseil de guerre.
34. *Molla-Aziz-Effendi*, trésorier.
35. *Molla-Otman-Effendi*, astrologue en chef.
36. *Ali-Fethi-Effendi*, conseiller au ministère de l'instruction publique.
37. *Achmet-Gaudet-Effendi*, conseiller au ministère de l'instruction publique.
38. *Choga-Saki-Effendi*, professeur.
39. *Achmet-Hilmi-Effendi*, professeur, conseiller au ministère de l'instruction publique.
40. *Tewfik-Effendi*, professeur de langue persane.

Membres correspondants.

1. *Daoud-Pacha*, cheikh du territoire sacré de Médine.
2. *Weli-Pacha*, gouverneur de Candie.
3. *Molla-Sakir-Effendi*.
4. *Nazif-Molla-Effendi*.
5. *Emin-Reffi-Effendi*, professeur.
6. *Houssein-Nagi-Effendi*, du Dagestan, professeur.
7. *Achmet-Rechid-Effendi*, professeur.
8. *Omer-Effendi*, à Antioche.
9. *Edhem-Pacha*, au Caire.
10. *Abdallah*, neveu de Mahmoud-Bey.
11. *Kani-Pacha*.
12. *Aris-Bey*, de Dere.
13. *Lefaa-Bey*, directeur du collège des langues.
14. *Mazhar*, ingénieur.
15. *Behget-Bey*.

16. *Ismet-Effendi*, gouverneur.
17. *Achmet-Effendi*, traducteur et major.
18. *Rifat-Eboussou-Effendi*.
19. *Stefanaki-Bey*.
20. *Alko-Soutzo*.
21. L'Arménien *Hoga-Agoub*, logothète (philologue).
22. *Loubnan-Bey*, à Cérane, en Égypte.
23. M. le baron *Hammer de Purgstall*.
24. M. *Bianchi*, à Paris.
25. *Stefanaki*, à Andrinople.
26. *Redhouse* (James W.).
27. *Wasilaki*.
28. *Besiktasli-Ogli-Alexandri*.
29. *Terjaki-Bogouz*, interprète à l'arsenal.
30. *Hoga-Seyak-David*.

Modèle de Diplôme accordé aux étrangers.

Section des membres étrangers de l'Académie des sciences.

Attendu que (le nom), appartenant à la classe des sujets distingués de (le pays), par ses connaissances et la vaste érudition dont il est orné, est digne d'être membre de l'Académie des sciences, chargé par S. M. le grand et puissant Padichah, de répandre les lumières de la science, le présent diplôme impérial lui a été délivré; lequel fait connaître qu'il a été admis au nombre des savants membres étrangers de l'Académie des sciences.

Le. de l'année de l'Hégire 1267.

Lettre d'envoi du deuxième président, Cheiroulah-Effendi, qui accompagne le Diplôme.

Monsieur,

A la vue de votre brillante érudition et du perfectionnement de votre culture intellectuelle, qui, se levant à l'occident, pareille au soleil à midi, déverse les clartés de l'instruction sur les hommes; rempli d'affection pour vous et animé du désir de trouver un moyen de vous exprimer ma sincère amitié, j'ai saisi l'occasion que me fournissait votre nomination de membre de l'Académie, et me suis empressé d'écrire cette lettre comme expression de mes sentiments; j'y ai joint le diplôme portant votre nomination, ainsi que les autres papiers.

L'objet du souhait que je forme en terminant, c'est la continuation en toute circonstance de votre affection amicale.

Signé CHEIROULHA.

Dans quelque temps nous ferons connaître les premiers travaux des membres de cette Académie qui placent déjà leurs auteurs au niveau des sommités scientifiques.

E. D'ESCHAVANNES.

ALGÉRIE.

LES SAUTERELLES A SEBDOU EN 1849 ¹.

Ce fut le 10 du mois d'avril qu'on commença à voir les sauterelles; elles provenaient d'œufs qui, après leur éclosion, marquaient le sol de taches noires. Depuis elles n'ont fait qu'augmenter. Dans la deuxième quinzaine du mois, elles attaquaient les récoltes, et vers le 15 mai, les Ouled Ourièch, découragés de faire des efforts inutiles pour les repousser, leur abandonnèrent les moissons. Elles semblaient renaître à mesure qu'on les détruisait, ce qui se comprend, puisqu'écrasées sur un point, elles surgissaient tout à coup sur un autre, et que d'ailleurs les moyens de destruction n'étaient pas en rapport avec la grandeur du mal. Et, comme pour l'accroître encore, à ces sauterelles, nées sur les lieux mêmes, vinrent se réunir, le 25, des légions d'autres sauterelles arrivées des plateaux du sud. Elles apparurent dans la direction du Gor, c'est-à-dire à l'est de la plaine de Sebdoou, et se dirigèrent au nord-ouest pour s'abattre sur nos cultures. Leur troupe innombrable formait une bande de deux lieues de longueur, et qui, montre à la main, mit *six heures* à passer. Du reste, les ravages de cette invasion ne furent pas aussi étendus que ceux des sauterelles indigènes; elles n'ont guère

¹ Lorsque je priai M. Rimbaud de recueillir ces notes, nous n'avions nullement l'intention de faire un travail complet; il s'agissait simplement de matériaux pour servir à l'étude de la question; on ne devra pas y chercher autre chose.

mangé que la partie supérieure des épis, parce qu'obligées toutes de suivre le mouvement de la colonne, elles avaient à peine le temps de s'arrêter.

En même temps que cette bande arrivait, il se faisait dans la plaine une seconde éclosion, et le 2 juin tout le pays était couvert de sauterelles et les récoltes étaient perdues.

Dégâts. — Les dégâts causés par les sauterelles sont de plusieurs natures, selon leur origine et leur développement. Les colonnes volantes, ainsi qu'il vient d'être dit, ne s'abattent qu'un moment et partiellement; aussi causent-elles des ravages proportionnellement bien moins considérables que les autres, ainsi que nous l'observions il y a un instant. Les sauterelles indigènes envahissent d'abord les champs de céréales avant de dévorer les autres produits végétaux. Elles attaquent l'épi de deux manières, en y grimpant absolument de même que le ferait un homme après un arbre ou un mât; les premières arrivées mangent le grain; les autres le scient en un point quelconque de sa hauteur, mais généralement à deux ou trois pouces de terre, le font tomber et partagent leur proie avec celles qui n'ont pu trouver place sur la tige ou qui ne sont pas assez fortes pour exécuter un pareil travail. Comme elles ont généralement abondance de nourriture, elles laissent de côté une partie de la paille qui gît sur le sol par brins très-courts et semblables à du fumier. Lorsque les sauterelles ont dévoré la partie supérieure des épis, les champs semblent avoir été moissonnés par une main capricieuse qu'animait le sentiment de la destruction, mais bientôt ils sont aussi complètement rasés que le font nos moissonneurs.

Procédés employés pour éloigner les sauterelles ou pour les détruire. — Pour éloigner les sauterelles, on allume des feux en avant des champs qu'elles menacent, ou bien on fait un grand bruit en battant le sol ou en sifflant.

Dans le défilé de la Tafna naissante, nous avons trouvé les Arabes d'un douar occupés à barrer ainsi le chemin à un immense corps d'armée que nous traversâmes pendant près d'une heure de marche et qui montait et montait toujours en franchissant tous les obstacles.

Lorsqu'enfin tous les moyens imaginés pour les détourner sont épuisés et que les sauterelles *ont vaincu* (c'est le terme arabe), alors on livre les céréales aux bestiaux.

Les Arabes emploient divers moyens pour détruire les sauterelles. Avant le lever du soleil, alors que les animaux sont encore engourdis par le froid de la nuit, les Ouled Ourièch les entassent avec des pelles dans des fosses où on les brûle. Lorsque le soleil leur a redonné de la vigueur, on emploie un autre procédé. Un certain nombre d'Arabes, une cinquantaine par exemple, prennent chacun d'une main les coins d'un h'aïk qu'ils laissent traîner à terre et frappent derrière avec un bâton; ils marchent ainsi en s'avancant toujours dans une direction opposée à celle que suivent les sauterelles, de manière à les réunir en un seul endroit pour procéder ensuite à leur destruction. Dans la soirée, lorsqu'elles sont de nouveau engourdies, on les met en tas pour les brûler.

Epoques des apparitions. — En 1845, les sauterelles se montrèrent pour la première fois en grand nombre dans le Tell; depuis 1830, nous n'en avons pas entendu parler. Il y eut alors deux invasions aussi terribles l'une que l'autre¹. La colonne des Chott en trouva des quantités immenses sur les bords de ces bassins, et en 1848 M. Rimbaud en observa beaucoup dans le Gor. Cette même année, le 17 juillet, les bandes suivant une di-

¹ L'invasion de 1845 a été décrite dans toutes ses phases par M. le Dr Guyon. Voyez le *Tableau des établissements français en Algérie*, pour 1845-1846, pages 245-258.

rection du sud au nord tombèrent sur la plaine de Sebdou comme une giboulée, en dévorant en trois ou quatre heures tout ce qui restait de végétation.

Il est jusqu'à présent très-difficile de dire si l'apparition des sauterelles a quelque chose de périodique; ceci est une question de temps. Les Arabes savent qu'avant 1845 elles étaient venues à deux reprises différentes, mais ils ne peuvent en préciser la date.

Observations sur les sauterelles. — Les sauterelles venues du Gor cette année étaient entièrement jaunes. Celles qui naissent dans le pays sont d'abord noirâtres, puis brunes, ensuite elles tournent également au jaune, mais ce n'est qu'après les différentes mues qui leur donnent enfin des ailes. Ces caractères montrent qu'elles appartiennent à l'*acridium migratorium*. La durée de leur séjour dans le pays est de deux à trois mois. Les Arabes ont observé qu'une fois l'accouplement terminé et l'œuf déposé à terre, les animaux reproducteurs meurent. Les terres qui ont vu se terminer cette courte existence ne sont pas délivrées, parce que les plantes y sont coupées dans leur germe par les larves.

Il était à croire que des animaux, dont l'un des principaux éléments d'existence est la chaleur, qui croissent et se développent sous sa seule influence, doivent périr lorsqu'elle vient à leur manquer et qu'ils se trouvent sous l'action de grands troubles atmosphériques, tels que des orages ou de fortes pluies accompagnées d'un abaissement considérable du thermomètre; cette idée est celle de beaucoup de personnes, et malheureusement il n'en est rien, ainsi qu'on va le voir. Lors de l'orage du 5 juin, qui se fit si violemment sentir au camp d'El Arâha, les sauterelles se jetèrent sur les troncs des chênes de la vallée et en couvrirent la partie opposée au vent régnant, de manière à ne pas y laisser le plus petit intervalle; elles étaient instinctivement placées dans l'ordre le plus régulier les unes à côté des

autres et en files d'une régularité mathématique; il semblait qu'un rideau jaunâtre à dessins imprimés eût été étendu sur la surface où elles se posaient sans bouger; celles que l'on faisait tomber, soit isolément, soit en groupes, étaient immédiatement remplacées sans que la disposition régulière adoptée dès le principe, fût le moindrement troublée. Quant aux saute-relles qui n'avaient pu se mettre à l'abri et qui se virent obligées de demeurer sur le sol, la pluie qui avait commencé le 4 et qui dura jusqu'au 10¹, les coucha à terre, accumulées en tas et comme mortes. On eût pu les voir seulement privées de mouvement, insensibles à tout; les nôtres pensaient que c'en était fini d'elles; mais les Arabes, qui vivent avec ce fléau et sont habitués à en observer toutes les phases, disaient que l'insecte était seulement malade et qu'au premier beau soleil il se relèverait vigoureux et fort pour continuer ses ravages. Les Arabes avaient raison. Dès que les pluies eurent cessé, quelques-uns de ces chauds rayons du soleil d'Afrique suffirent pour les faire entrer en convalescence, et deux jours ne s'étaient pas écoulés qu'elles avaient retrouvé toute leur somme d'énergie. Un certain nombre avaient bien péri dans le désastre commun, mais elles n'avaient certes pas été sensiblement diminuées. Nous parlerons plus loin de cette croyance des Arabes qu'elles devaient suivre fatalement le chemin pris par leur sultan, et en effet on les vit alors continuer à prendre la direction du défilé de la Tafna, où il avait été porté par les Ouled Ourièch, ainsi que nous le raconterons. Elles envahirent les pauvres petits jardins du fort, placés de ce côté, et se jetèrent sur les choux de préférence à toute autre plante, en ne ména-

¹ Au camp d'El A'richa, le thermomètre libre se tint, durant tout le temps, à 10, 12 et 14; la nuit il devait descendre à 2 ou 3, même à 0. Je pense qu'il en fut de même à Sebdo.

geant pas les jeunes vignes et les arbres, mais en ne touchant dans aucun cas aux salades que l'on croyait devoir être l'objet particulier de leur convoitise. Cet incident au milieu de la marche envahissante des acridiens eut quelque chose de bon : il fut ainsi possible de sauver quelques épis échappés à leur dent vorace.

Origine. — Il est assez difficile d'indiquer l'origine des sauterelles. Ce qu'il y a de bien positif, c'est qu'elles ne sont pas nées primordialement sur le sol du Tell et qu'elles viennent toujours des régions situées au sud de celle-ci. Ceux de ces insectes qui naissent dans le Tell sont le produit d'œufs déposés par les premières. Les Arabes leur ont donné à chacune un nom particulier. Les insectes qui viennent du dehors portent le nom de *Aïcha ou Otsman*, Aïcha et Otsman; les sauterelles indigènes, les enfants (Ouled) de celles-ci, s'appellent *Memiss*. Elles présentent d'ailleurs à leurs yeux un caractère essentiel très-différent; ces dernières ne se mangent pas, tandis qu'Aïcha ou Otsman sont très-goûtées. La plaine du Sebdou a été surtout ravagée par Memiss; aussi les Ouled Ourièch nous disaient-ils d'un air triste : « Si c'était encore Aïcha ou Otsman, nous pourrions nous en nourrir, n'ayant plus de grains.

Voici ce que nous ont dit les chefs des Ouled Ourièch relativement à l'origine des sauterelles :

Les sauterelles viennent d'un vaste pays marécageux, voisin d'un lac immense appelé la *Mer-du-Désert*, près duquel il y a des montagnes; à une certaine époque de l'année, les sauterelles sortent du lac et se collent sur la montagne. Dans le voisinage habite la tribu des Ouled Djéradin (les enfants des sauterelles), qui est obligée de labourer la terre pour les nourrir, ou bien sans cela *elles se révoltent*. D'ailleurs le sultan du Marok, Moulè Abd er Rah'man paie une certaine somme à cette

tribu pour cet objet, afin que les sauterelles ne sortent pas de leur pays et qu'elles ne viennent pas désoler le sien.

Et nous extrayons d'un manuscrit arabe que nous a laissé un marabout de H'améïen ce qui suit :

« On trouve d'abord les sauterelles sur les rives de cette mer du désert, à l'état de *zbed* (frai). Après quarante jours, elles se montrent sous une forme semblable à celle des puces noires (lorsqu'elles viennent d'éclore); quand elles ont cinquante jours, elles ressemblent à des papillons. Lorsque soixante jours se sont écoulés, alors elles ont tous les caractères de sauterelles de la race d'Aïcha et Otsman, ce que reconnaissent de suite les hommes de la tribu qui habite les bords du lac, les Ouled Znâne, du pays de Tidikelt. Au bout de sept mois et vingt jours, Aïcha avec sa famille et Otsman de même commencent à prendre leur vol. On a l'habitude dans le pays de répéter à cette occasion ces versets du Koran, Sourâte de la Lune, écrits au sujet des sauterelles que Dieu envoya comme une des sept plaies de l'Egypte. »

7. Les yeux baissés, ils sortirent de leurs tombeaux, semblables aux sauterelles dispersées.

8. Courant à pas précipités auprès de l'ange qui les a appelés.....

« Lorsque Aïcha ou Otsman sont à terre, leurs premiers enfants s'appellent *Amar*; les enfants d'Amar, *Memiss*; les enfants de Memiss, *El-Bouï*; les enfants d'El Bouï ne sont plus de la race des Djerad, c'est-à-dire de véritables sauterelles; elles se sont abâtardies et ne font plus de ravages. Quelques-unes deviennent, sous le nom de *Beçaq*, ces grosses sauterelles vertes qu'on trouve de temps à autre dans les prairies; d'autres s'appellent *Bou-R'kess*, et sont également inoffensives. Les Djerad ou sauterelles appartiennent à la

famille de Sliman bou el Krouan, un des sept maudits¹. »

*Le sultan des sauterelles*². — Les Arabes affirment que les grandes colonnes de sauterelles sont commandées par un chef qu'ils nomment le *sultan des sauterelles*. C'est une grosse sauterelle de couleur bleue, avec des raies vertes, blanches et rouges, les yeux semblables à deux perles, portant sur la tête une espèce de chignon comme celui des Arabes, *goutaïa*, et il a au-dessous de ses ailes des franges d'or, des espèces d'épaulettes. On le reconnaît de suite. Il est entouré de chaouch, de chouafs, comme le sultan des abeilles, et autour de sa personne se presse un état-major moins brillant que lui, mais cependant bien différent de l'immense armée qui le suit. Une avant-garde le précède d'un jour. Lorsqu'on l'aperçoit, il n'y a pas à douter que les sauterelles vont arriver.

Une des préoccupations principales des Arabes est de s'emparer du sultan des sauterelles pour que ses légions le suivent, quel que soit le lieu où on le place, et qu'ainsi on puisse en débarrasser le pays. Dans le courant du mois de mai, les Ouled Ourièch parvinrent à mettre la main sur celui dont les bandes envahirent la plaine de Sebdou; il fut enveloppé avec égards dans le pan d'un burnous et apporté au kaïd. La Djema, le conseil des cheïkers, de la tribu fut assemblée, et, après bien des paroles, les thalebs entendus, on décida que le sultan serait porté sur la limite du territoire de

¹ *Rah'tin*. Dans le temps, Moh'ammed maudit sept hommes que Dieu dispersa sur la terre, et auxquels il donna le pouvoir de mal faire, dont il fit en un mot, autant de génies du mal. L'un d'eux fut jeté dans la *Mer-du-Désert*; son nom était : Sliman bel el Khrouan.

² Nous avons déjà publié ce passage, mais nous le reproduisons encore une fois afin de ne pas détruire l'unité de ces recherches sur une question vraiment intéressante par elle-même et intéressante pour l'Algérie.

la tribu et de celle des Beni Snouss, au point où la Tafna dirigeant ses eaux vers les parties maritimes du Tell, il pourrait ainsi prendre le chemin de la mer. Quelques-uns voulaient le mettre à mort, mais ceux dont l'avis finit par triompher alléguaient en faveur de leur opinion qu'en 1848 les Beni Snouss ayant tué le sultan des sauterelles, celles-ci restèrent dans le pays et le ravagèrent. Deux individus furent donc chargés de la mission délicate du transport du sultan, et tous les hommes marquants de la tribu les accompagnèrent. Arrivés au lieu indiqué, on prit l'animal en prononçant l'invocation suivante : « Nous sommes de Dieu et nous te demandons de par Dieu et par la justice que tu ne manges pas nos récoltes. » On le lâcha.

Les Ouled Ourièch considèrent l'éloignement du sultan des sauterelles comme une chose très-efficace ; ils pensent qu'à l'époque où les petites sauterelles auront pris plus de force, elles se dirigeront vers le point où se trouvera leur sultan, et qu'ainsi ils en seront débarrassés.

O. MAC CARTHY.

RIMBAUD,

Chef du bureau arabe et lieutenant
au 9^e bataillon de chasseurs à pied.

OCEANIE.

ILES SANDWICH.

Mouvement commercial de 1851. — Relations à établir avec les îles de l'Océanie.

Les importations dans les îles Sandwich ont présenté, en 1851, une valeur totale de 17,875,000 fr. Sur cette somme, le port du chef-lieu, Honolulu, a reçu 8,760,000 fr.; le reste s'est réparti entre les cinq autres ports de l'Archipel.

Voici les principaux pays ayant fait des envois à Honolulu :

	Valeurs importées.
Etats-Unis.	2,902,000 fr.
Californie.	1,209,000
Orégon.	52,000
Grande-Bretagne.	1,281,000
Colonies anglaises.	1,157,000
Chine.	1,105,000
France et Tahiti.	153,000

La recette totale des douanes s'est élevée à 803,000 fr. Le produit des droits sur les spiritueux est compris dans ce chiffre pour 225,000 fr.

La mise en consommation des boissons a été, durant la même année, pour les eaux-de-vie, genièvre, *samt-chou*, etc., de 30,500 litres, et pour les vins (Porto, Xérès, Madère, etc.) et liqueurs de 12,200 litres.

7 bâtiments de guerre et 134 baleiniers ont abordé aux îles Sandwich en 1851.

Parmi ces derniers on comptait 123 américains, 6 français, 4 brémois, 1 anglais et 1 belge.

Le nombre total des navires de commerce arrivés a

été de 448, jaugeant 109,000 tonneaux. Il en est venu 258 jaugeant 65,380 tonneaux sous pavillon américain, 105 jaugeant 27,405 tonneaux sous pavillon anglais, 16 jaugeant 3,713 tonneaux sous pavillon français, 32 jaugeant 4,209 tonneaux sous pavillon de Havai ou des îles Sandwich, etc.

Le commerce français qui pourrait participer très-avantageusement aux échanges de ces contrées, y est demeuré jusqu'ici presque nul. Aux Sandwich, comme à la Nouvelle-Zélande, les marchandises françaises ne pénètrent que par la voie des possessions étrangères. Ces pays offriraient cependant un débouché assez important à certains de nos produits dont on trouvera ci-après la liste. Des navires, qui feraient escale aux îles Sandwich et de la Société et à la Nouvelle-Zélande, pourraient faire d'excellentes opérations et aller prendre chargement à Sydney ou à Manille pour la France. Mais il n'y a, aux îles Sandwich, comme à la Nouvelle-Zélande, aucun négociant français, et presque tout le commerce y est entre les mains des Anglais et des Américains.

Les étrangers continuent à se porter en masse vers ces parages. Il s'est même établi un courant d'émigration de la Californie sur la Nouvelle-Hollande. Avec plus de hardiesse et d'esprit d'entreprise, le commerce français prendrait part à l'approvisionnement de ces divers marchés, où le nombre des consommateurs augmente chaque jour.

Liste des produits français qui pourraient se vendre avantageusement à Honolulu et à la Nouvelle-Zélande.

1° HONOLULU.

Vins de bonne qualité, surtout de Bordeaux.

Cognac en caisses, bonne qualité.

Habillements complets pour homme, dernière mode.

Chapeaux d'hommes, en soie, à la mode.

Mousseline et toiles pour robes, dernière mode.
Rubans, fleurs. Parfumerie élégante.
Gants pour homme et femme, bonne qualité ; principalement blancs.
Bas de soie.
Souliers de dame. Bottes fines.
Bonnes couvertures de laine.
Meubles, ornements, pianos à 1,000 et 1,200 fr., en bois foncé.

2° NOUVELLE-ZÉLANDE.

Habits confectionnés pour homme.
Chapeaux de soie fins, souliers de dame.
Nouveautés de toute espèce. Dentelles.
Gros de Naples, lévantines et rubans.
Gants fins. Calicots imprimés.
Fleurs, première qualité seulement. Parfumerie fine.
Objets de toilette. Glaces, pendules, porcelaines, chenets et galeries.
Comestibles, sucreries fines. Meubles, pianos bons (caisses fortes), et pas trop chers. Pianos verticaux de préférence, pas trop grands.
Pâtes d'Italie. Liqueurs fines.
Cognac en caisses, en dames-jeannes et en barils.
Couvertures, larges et belles : les petites et d'une qualité inférieure ne se vendent pas.
Ornements pour cheminées, de divers prix.
Musique nouvelle, bien gravée et pas trop difficile.
Papeterie fine de luxe.
Papiers pour appartements.
Pierres de première qualité, de diverses grandeurs, pour moudre le blé.
Les armes à feu et la poudre ne sont pas admises sans restriction. Le commerce en est défendu aux naturels.

(Documents du ministère de l'intérieur et du commerce.)

SOURCES THERMALES EN ALGÉRIE.

L'Algérie possède un grand nombre de sources thermales et minérales. Cette partie des richesses naturelles de notre colonie n'a point échappé à la sollicitude de l'administration, et l'analyse qu'elle a fait faire de la plupart de ces eaux a prouvé que ce n'était pas sans raison qu'elles avaient été recherchées des Romains. Des restes de bassins, de piscines, et d'autres débris de constructions antiques attestent le fréquent usage qu'ils faisaient des thermes africains, et combien ils avaient en estime leur efficacité.

Le temps n'est pas loin, sans doute, où ces mêmes eaux, mieux connues de leurs nouveaux possesseurs, retrouveront la vogue dont elles jouissaient il y a dix-huit siècles; car elles n'ont rien perdu des propriétés salutaires qui les recommandaient aux anciens maîtres du monde. Il résulte des analyses des hommes de l'art que quelques-unes de ces sources réunissent des principes qui permettent de les assimiler aux eaux les plus recherchées de l'Europe. Les sources thermales et minérales connues jusqu'à ce jour, sont les suivantes :

Province d'Alger. — Hammam-Melouan, Hammam-Righa.

Province d'Oran. — Aïn-Merdja, Aïn-el-Hammam, Hammam-Sidi-bel-Kheir, Hammam-bou-Gh'rara, Hammam-Sidi-Chighr, Hammam-Sidi-Obdli, Hammam-Sidi-Aït, Hammam-bou Hadjar, la source dite les *Bains de la Reine*, deux sources minérales à 6 kil. N. O. de Sebdou; enfin, une source située à 8 kil. N. E. de Lalla-Maghrnia.

Province de Constantine. — Hammam-Sidi-Mimoun, Aïn-Hassan, Aïn-Sidi-Yacoub, Aïn-Sidi-Habessi, Hammam-Meskhoutin, l'Ouad-bou-Sellam.

Déjà bon nombre de ces sources sont fréquentées par

les indigènes et les populations européennes. Un service médical a été organisé à titre d'essai par ordre de l'administration de la guerre aux sources thermales d'Hamman-Righa, d'Hamman-Melouan et d'Hamman-Meskhoutin.

On rencontre la source d'Hamman-Righa à quelques lieues de Milianah; celle de Hamman-Melouan est placée à 40 kil. d'Alger, près du village de Rovigo. Omar, un des anciens pachas d'Alger, après en avoir fait usage, fit couvrir cette source d'une petite construction qui subsiste encore aujourd'hui. Il existe deux bassins : l'un est destiné à recevoir les eaux, l'autre les sédiments qu'elles déposent. Les indigènes utilisent ces eaux et les boues pour les maladies de la peau. Ils donnent fréquemment à cette source le nom de *Hamman-Sidi-Sliman*; ce nom, au surplus, s'applique assez généralement à toutes les eaux thermales, ce qu'ils expliquent ainsi : « Salomon, fils du roi David, avait tous les génies sous ses ordres; lorsqu'il voulait prendre un bain chaud dans un endroit quelconque, il évoquait les esprits de la terre qui faisaient surgir la source thermale, et même acceptaient la mission de la maintenir chaude à perpétuité. »

Les renseignements recueillis jusqu'à ce jour sur ces eaux démontrent qu'elles peuvent être mises sur la même ligne que celles de Bourbonne, et même qu'elles doivent être plus actives, attendu qu'elles contiennent une plus grande partie de chlorure de sodium.

Dans la province d'Oran, la source la plus importante est celle connue sous le nom des *Bains de la Reine*. Elle est située à 2 kil. d'Oran, sur la route de Mers-el-Kebir. L'installation actuelle de cet établissement répond à tous les besoins. Antérieurement à notre occupation, des musulmans de Tunis, du Maroc, d'Alger, et même des Espagnols en faisaient usage. Aujourd'hui, l'hôpital militaire d'Oran y fait transporter ses malades; les résultats qu'on a obtenus de leur emploi à l'in-

térieur ne laissent aucun doute sur leur efficacité.

L'Aïn-Merdja, sur la rive gauche de la Tafna, est située à 1,500 mètres des ruines de Tikembrit; température, 23° 1/2.

Les eaux de Aïn-el-Hammam sont très-limpides, incolores, sans odeur, d'une saveur un peu crue, légèrement âpre; elles sont alcalines; leur température est de 50° à leur sortie du rocher, et de 44° dans l'intérieur des piscines. Elles sont placées au lieu dit *Ben-Hanefia*, à 20 kil. O. de Mascara.

Hammam-Sidi-bel-Kheir est située sur la rive gauche de la Tafna, à 10 kil. N. E. de Lalla-Maghrnia; température, 36°.

L'Hammam-bou-Gh'rara se trouve sur la rive gauche de la même rivière, à 12 kil. N. E. de Lalla-Maghrnia.

L'Hammam-Sidi-Chighr sur la rive gauche de l'Oued-Mouilah, à 4 kil. N. de Lalla-Maghrnia; température, 34°.

L'Hammam-Sidi-Obdli sur la rive gauche de l'Isser, à 7 kil. E. du Pont-en-Pierre; température, 38°.

L'Hammam-Sidi-Aït sur la rive droite de l'Oued-Soughaï, près de son confluent avec le Rio-Salada; sa température variable est de 52 à 55°. La source d'Hammam-Sidi-Aït forme plusieurs groupes.

L'Hammam-bou-Hadjar est située auprès de l'extrémité orientale du Sebkhah d'Oran; température variable, 48° à 61°.

La température des deux sources que l'on trouve à 6 kil. N. O. de Sebdou, sur la rive gauche de la Tafna, est de 25°; celle de la source située à 8 kil. N. E. de Lalla-Maghrnia est de 30°; son eau est salée et sulfureuse. On rencontre près de là un gîte de terres à porcelaines.

La source Sidi-Mimoun, située dans la province de Constantine, près du Rummel, porte 26°. Celle de Aïn-Hassay est légèrement sulfureuse; elle est située près de la source de Sidi-Yacoub, à l'entrée du Rummel. La température de cette dernière est de 26°.

La source placée près de Medjès-Ammar, et connue sous le nom d'*Hammam-Meskhoutin*, est sans contredit la plus importante de la province; elle s'échappe avec abondance par une ouverture principale. Ses eaux, de nature saline, avec odeur sulfureuse, ont une température qui varie de 35 à 46°. Les analyses qui en ont été faites constatent qu'elles se rapprochent par leur composition chimique des eaux de Balaruc, de Plombières et de Bagnères de Bigorre qu'elles peuvent remplacer.

Au milieu même des bains d'Hammam-Meskhoutin, on voit des ruines qui attestent que les Romains avaient là des établissements importants. En s'avancant vers le sud, on retrouve plusieurs bassins, dont l'un a jusqu'à 55 mètres de longueur. Non loin d'Hammam-Meskhoutin existe une source d'eau ferrugineuse.

Les eaux de l'Ouad-bou-Sellam, situées à 19 kil. de Sétif, s'échappent avec d'abondants dégagements de gaz; leur température varie de 41 à 49°.

Il existe également un peu à l'ouest de l'extrémité orientale de l'Aurès des sources ferrugineuses dont la température s'élève à 70°.

Il est facile de se convaincre, par l'exposé qui précède, que les sources thermales de l'Algérie n'ont rien à envier aux eaux thermales les plus renommées. L'expérience fera connaître ultérieurement le parti que la science médicale pourra retirer de leur emploi, et bientôt les habitants de notre colonie, atteints d'affections nécessitant l'usage des eaux, trouveront sur les lieux toutes les ressources qu'offrent les eaux thermales de l'Europe.

Le conseil de santé des armées s'occupe activement de l'étude de cette question, dont l'importance ne pouvait échapper à l'administration de la guerre, si justement préoccupée de tout ce qui peut intéresser l'hygiène et le bien-être de la population coloniale.

ALGÉRIE.

ORGANISATION DES INDIGÈNES.

Tribus. — Il est attaché au gouverneur général de l'Algérie un bureau politique, chargé de l'administration des indigènes, et dont le chef est choisi parmi les officiers attachés aux affaires arabes. Le général commandant de chaque division a auprès de lui une direction divisionnaire des affaires arabes; enfin, un bureau arabe est établi au chef-lieu de chaque cercle. Quelques cercles comprennent, en outre, des bureaux annexes établis sur des points éloignés de leur circonscription et qui n'ont pas encore de garnisons françaises permanentes.

C'est par l'intermédiaire de ces divers services que s'exerce l'administration des indigènes des territoires militaires. L'organisation des tribus est déterminée d'après la fixation des circonscriptions militaires. Le *douar* (réunion des tentes en cercle) est considéré comme la base de la constitution sociale des Arabes. Un certain nombre de douars réunis forment une *ferka* (fraction), obéissant à un *cheikh*. L'assemblage de plusieurs *ferkas* compose une *tribu* (la tribu ne renferme quelquefois qu'une *ferka*, qui est alors plus considérable); elle est commandée par un *kaïd*. Plusieurs tribus groupées constituent, soit un grand *kaïdat*, soit un *aghalik*, sous les ordres d'un *kaïd el kiad* (kaïd des kaïds), ou d'un *agha*. Des *aghaliks* peuvent former une circonscription relevant d'un *bach-agha* (chef des *aghas*) ou d'un *khalifa*.

Le cercle comprend ordinairement plusieurs *kaïdats*,

qui, lorsque l'état du pays le permet, sont placés sous les ordres directs du commandant supérieur, sans obéir à un agha. Le khalifa ou le bach-agma relève, soit du commandant de la subdivision, soit du commandant de la division. A tous les degrés, les bureaux arabes ont pour mission de diriger et de surveiller les chefs indigènes, sous l'impulsion immédiate de l'autorité militaire. Le *douar* ne constitue pas une division administrative, mais seulement une réunion de familles formée par la communauté d'origine ou d'après des sympathies et des intérêts particuliers. Il suit l'impulsion d'un ou de plusieurs notables, investis par l'opinion d'une sorte d'autorité morale.

Le cheikh reçoit l'investiture de l'autorité politique ; à ce titre, il est fonctionnaire. Il est nommé par le commandant de la subdivision, sur la présentation du kaïd. Il agit sous la direction du chef de la tribu, règle dans sa *ferka* les contestations relatives aux labours, concourt aux opérations pour l'assiette, la répartition et la rentrée des amendes et de l'impôt ; il rassemble les bêtes de somme requises pour le service des convois militaires ; il exerce enfin sur ses administrés une surveillance de simple police et des fonctions qui lui donnent une position analogue à celle de maire dans la commune française. La réunion des principaux notables des douars placés sous ses ordres forme un conseil (*djema*), qui l'assiste dans toutes les occasions importantes.

Le kaïd est choisi parmi les hommes les plus marquants de la tribu ; il est nommé par le commandant de la division, sur la présentation du commandant de la subdivision. Ses attributions sont très-variées : il est directement responsable de l'exécution des ordres du commandant français qui lui sont transmis soit par les bureaux arabes, soit par les grands chefs indigènes ; il perçoit l'impôt dans toute sa tribu, accompagné du

cheikh de chaque ferka. Il est chargé de la police intérieure ; il préside le marché et juge les actes de désobéissance, les rixes et les contestations de minime importance dans lesquelles les intérêts soumis au règlement de la loi civile ou religieuse ne sont pas engagés. Comme sanction pénale de ses décisions, il peut frapper des amendes jusqu'à concurrence de 25 francs. Enfin il réunit les contingents de cavaliers demandés pour suivre nos expéditions. Les kaïds ne reçoivent pas de traitement fixe ; ils touchent des frais de perception sur le produit des impôts et des amendes.

Les aghas sont nommés par le ministre de la guerre, sur la proposition des commandants de division. Ils surveillent les kaïds, et reçoivent, en général, des ordres du bach-agma ou du khalifa ; cependant, dans beaucoup de cas, ces ordres leur sont directement donnés par l'autorité française. Ils jugent avec les mêmes attributions que les kaïds, mais dans des causes plus graves, les individus appartenant à des tribus différentes. Ils peuvent imposer des amendes de 50 francs. Ils centralisent, pour les tribus placées sous leurs ordres, les opérations relatives à l'impôt, et commandent les contingents armés convoqués par l'autorité militaire. Il y a trois classes d'aghas dont les traitements ont été fixés à 1,200, à 1,800 et à 3,000 francs.

Les khalifas, bach-aghas et aghas indépendants sont aussi nommés par le ministre de la guerre, sur la proposition du commandant de la division. Ces chefs exercent sur leur territoire une autorité politique et administrative. La plupart disposent d'une troupe indigène armée et soldée par la France, pour maintenir la tranquillité. Ces forces ne peuvent faire aucune opération sans l'assentiment du commandant de cercle ou de subdivision. Les khalifas et les bach-aghas prononcent des amendes jusqu'à concurrence de cent francs contre ceux qui ont accordé l'hospitalité aux espions, aux rebelles et aux

criminels poursuivis, contre les vendeurs ou les acheteurs d'armes et de munitions de guerre, contre les détenteurs de biens ou d'objets appartenant à l'État. Les khalifas touchent un traitement annuel de 12,000 francs, et ont des droits proportionnels sur la perception des impôts et des amendes. Lorsque, comme cela arrive dans la province de Constantine, ils ne sont pas rétribués, ils obtiennent une part plus forte dans les frais de perception. Le traitement des bach-aghass est de 5,000 francs.

Dans chaque tribu, à côté du kaïd chargé des fonctions administratives, il y a un kadhi qui rend la justice d'après la jurisprudence civile et religieuse. Il est nommé par le commandant de la subdivision, après avoir obtenu un certificat de capacité du tribunal supérieur indigène (*medjlès*) le plus voisin. Il règle les contestations civiles, dresse les actes de mariage, prononce les divorces, procède à la liquidation des héritages. Auprès de chaque bureau arabe, il y a un kadhi qui exerce ses fonctions sous la surveillance immédiate des officiers chargés des affaires des tribus. Les kadhis des villes et des bureaux arabes reçoivent des traitements; ceux des tribus ne sont pas rétribués. Ils touchent des droits pour les actes qu'ils rédigent, et jouissent, en outre, de certaines immunités pour les corvées imposées à la tribu. Ils rendent la justice sur les marchés, dans une tente dressée à côté de celle du kaïd; ils prononcent des dommages et intérêts dans les causes civiles, mais ils ne peuvent condamner à la prison ou à des peines plus fortes, sans prendre l'attache de l'autorité française. On appelle des jugements des kadhis des tribus devant un *medjlès* spécial, convoqué par les soins des bureaux arabes au chef-lieu de la division ou de la subdivision.

Impôt arabe. — Les redevances demandées aux tribus sont de deux natures : *l'achour* (le dixième), ou impôt

sur les récoltes de céréales; le *zekket* (taxe d'origine religieuse), ou impôt sur les troupeaux. Dans la province de Constantine, la seconde de ces redevances est remplacée par le *hokor* (représentation du loyer de la terre), impôt en argent. Au commencement du printemps, les kaïds ou les aghas fournissent des listes constatant, par tribu, l'étendue des terres cultivées et le dénombrement des bestiaux. Ces listes sont soumises à la commission consultative de la subdivision, qui arrête les rôles d'impôt. Les ordres pour la perception du *zekket* sont transmis à chaque kaïd par l'intermédiaire des bureaux arabes. La rentrée de l'achour a lieu après la moisson; dans la province de l'Est, les deux perceptions se font en même temps. Les sommes provenant de l'impôt sont versées dans la caisse du receveur des contributions diverses, et on décompte ensuite à chaque chef arabe la part qui lui est attribuée dans les frais de recouvrements.

La base d'après laquelle est établi l'achour est la mesure agraire appelée *zouïdja* ou *djebda* (étendue de terrain qu'une paire de bœufs peut labourer dans une saison, sept à dix hectares). Chaque *zouïdja* doit à l'État une mesure de blé et une mesure d'orge. Le *zekket* est établi d'après les fixations suivantes : un mouton sur cent, un bœuf sur trente et un chameau sur quarante. On détermine, par subdivision, un prix moyen pour chaque espèce d'animaux, et la contribution est acquittée en numéraire. Dans l'Est, le *hokor* est fixé à 25 francs par *djebda*; on perçoit en outre 5 francs alloués au kaïd comme frais d'administration.

Quant aux Kabyles et aux montagnards rangés récemment sous notre autorité, et qui ne payaient aucun impôt au gouvernement turc, ils acquittent une contribution en argent appelée *lezma*, dont la répartition est faite par les chefs indigènes, d'après les errements particuliers à chaque localité. Les tribus et les populations sahariennes sont soumises à la *lezma*. Leurs habitudes

nomades ne permettent pas de leur appliquer les procédés usités dans le Tell. Cet impôt est fixé d'après la richesse de chaque tribu en bestiaux et en chameaux.

Corporations. — La population indigène des villes de l'Algérie se divise en deux portions distinctes : les *hadars*, ou citadins ; les *berranis*, ou gens du dehors qui viennent exercer momentanément leur industrie dans les principaux centres de population du *Tell*. Ces derniers, qui sont en général des artisans, forment dans les villes une population flottante qui vit du produit de son travail. Afin d'économiser le pécule qui doit leur procurer l'aisance au pays natal, ils vont chercher un abri pour la nuit dans les cafés mores, dans les bazars ou sous les arcades des places publiques. Cette population est placée, quant à son administration, hors du droit commun des Européens et des indigènes *hadars* ou sédentaires.

Les membres des corporations sont, suivant leur origine, sous le contrôle d'*amins* nommés par l'autorité, et qui reçoivent un traitement fixe. Ils sont astreints à se munir d'une plaque qui porte le nom de leur corporation et un numéro correspondant à un registre déposé à la préfecture ou sous-préfecture. Un tribunal spécial, composé des *amins*, prononce entre les membres des corporations sur les contestations qui s'élèvent entre eux. Les *berranis* sont organisés en corporations dans les villes d'Alger, Médéah, Milianah, Oran et Constantine.

(*Documents du ministère de la guerre.*)

NOUVEAU PROJET D'EXPÉDITION

A LA

RECHERCHE DE SIR JOHN FRANKLIN.

M. Petermann, membre de la Société géographique de Londres, a proposé un plan d'expédition à la recherche de sir John Franklin, que l'on ne saurait passer sous silence.

Partageant l'opinion générale que Franklin a franchi le détroit de Wellington, M. Petermann suppose qu'il est parvenu à une distance considérable, et qu'il lui serait dès lors très-difficile, sinon impossible, de retourner sur ses pas, s'il a trouvé que le retour par toute autre route est impraticable.

On sait maintenant, et les témoignages de l'amiral Wrangell, ainsi que ceux de Parry et d'autres voyageurs en font foi, qu'au nord de la côte de Sibérie, à une distance assez peu considérable, il existe une mer libre dans toutes les saisons; qu'une semblable mer se trouve dans le nord des îles Parry, et que, suivant toute probabilité, ces deux mers libres forment un vaste océan arctique, qui est navigable.

C'est là, suivant M. Petermann, que doivent désormais se porter les recherches, là seulement que se révélera le mystère de la disparition de Franklin.

Le détroit de Wellington, celui de Behring, qui, du côté de l'Amérique, sont les deux issues principales par lesquelles on peut pénétrer dans ce bassin polaire, sont trop sujets, vu leur proximité de terre, à être encombrés et même fermés par les glaces, pour qu'on

puisse espérer de les franchir; aussi toutes les tentatives faites pour retrouver par cette route les navires disparus ont-elles échoué.

Mais on peut encore arriver à cet océan polaire par deux autres voies : le canal compris entre le Groënland et le Spitzberg, et celui qui sépare le Spitzberg de la Nouvelle-Zemble. Celui-ci, en raison de sa grande largeur, a moins de chances que tout autre d'être encombré par les glaces, et M. Petermann pense qu'en s'éloignant des côtes on trouverait la mer libre. S'appuyant sur les récits des voyageurs, et spécialement sur ceux de Barentz, l'auteur de la proposition fait remarquer que, sous ces parages, l'hiver est moins froid que l'été; dans cette saison aussi, les courants ne portent plus du pôle vers l'équateur, mais très-probablement ils se dirigent vers le pôle. D'ailleurs, à cette époque, les grands fleuves de la Sibérie sont gelés et n'apportent plus au grand courant arctique le tribut de leurs eaux; il en résulte que ce courant affaibli, annulé presque, n'empêche plus le *Gulfstream* de faire sentir son influence jusqu'auprès des côtes de Sibérie.

Telles sont les conjectures d'après lesquelles M. Petermann conclut qu'une expédition dirigée vers ces parages devrait partir d'Angleterre de manière à arriver à la mer Glaciale à la fin de février ou au commencement de mars, afin d'avoir tout le printemps et l'été pour explorer l'océan polaire.

Nous ferons remarquer cependant que si, comme semble le supposer M. Petermann, Franklin a pu conserver ses navires dans l'océan polaire, il aura essayé toutes les issues par lesquelles il pouvait en sortir, et il est vraisemblable que le passage entre la Nouvelle-Zemble et le Spitzberg n'aura pas échappé à ses tentatives; dans ce cas, l'inspection serait inutile. Mais peut-être existe-t-il sur cette mer mystérieuse quelque

terre que jamais les hommes n'ont foulée, où, après le naufrage de leurs vaisseaux, l'aventureux et intrépide capitaine anglais et ses compagnons auront trouvé un refuge. C'est dans cette hypothèse sans doute que M. Petermann a conçu son projet.

Nous pensons, du reste, qu'à l'appui de sa proposition, M. Petermann s'est trop hâté de généraliser certains faits observés par quelques voyageurs. Ainsi, lorsqu'il dit que dans ces pays l'hiver est plus chaud que l'été, d'après les récits de Barentz, Wrangell et d'Anjou et ceux du naturaliste norvégien Keillhau, il oublie que, dans une citation de Parry faite un peu plus loin, on voit que ce voyageur a trouvé au mois de juillet, dans le nord du Spitzberg, une température comparable à celle qu'on éprouve en Angleterre au mois d'avril. Dans ces contrées, les éléments sont si capricieux qu'on ne saurait s'appuyer sur quelques faits isolés pour bâtir une théorie.

Quoi qu'il en soit, nous croyons que le projet de M. Petermann mérite d'être pris en sérieuse considération, si l'on persiste à croire qu'il existe encore quelque chance de sauver les malheureux équipages de *l'Erebus* et du *Terror*.

B. DARONDEAU.

Ingénieur de la marine impériale.

CULTURE DU TABAC

EN ALGÉRIE.

De toutes les cultures industrielles, la plus généralement répandue parmi les colons algériens est celle du tabac.

Au moment de la conquête, quelques tribus seulement possédaient des plantations de tabac; la consommation locale était presque entièrement alimentée par les importations étrangères.

Mais, à partir de 1843, l'administration voulant propager dans les établissements européens cette riche culture dont elle prévoyait les bons résultats, institua en Algérie une mission permanente, composée d'agents spéciaux du service des tabacs, lesquels reçurent le double mandat d'éclairer les colons de leurs conseils et d'acheter leurs récoltes pour le compte de la régie à des prix convenablement rémunérateurs.

Cette première année, trois colons, auxquels la mission fournit du plant élevé par ses soins, plantèrent ensemble environ 1 hectare 42 ares de terrain qui produisit 2,007 kilog. de tabac payé en moyenne à raison de 1 fr. 10 c. le kilog. par la régie.

L'année suivante le nombre des planteurs montait à 32; 12 hectares 28 ares étaient plantés et donnaient un rendement de 53,295 kilog. achetés un peu plus de 1 fr. 15 c. le kilog. en moyenne.

Ces quantités doublèrent en 1846, en même temps que la qualité s'améliora, grâce au bon choix des graines que l'administration fit venir des contrées les plus renommées pour leur production.

La crise commerciale de 1847 et les événements politiques de 1848 et de 1849, en paralysant les efforts des cultivateurs, arrêtaient ce mouvement rapidement ascensionnel. Pendant ces trois années, les cultures restèrent à peu près stationnaires. Mais ce temps d'arrêt ne devait pas avoir plus de durée que les circonstances qui l'avaient fait naître. Dès 1850 la progression reprenait son cours; pendant cette année, le nombre des planteurs monte à 428, l'étendue des terrains cultivés à 235 hectares 1 are, l'importance des récoltes obtenues à 157,778 kilog., et l'amélioration des procédés de culture amenant une amélioration correspondante dans la qualité des produits, les prix payés aux colons s'élèvent dans une égale proportion.

En 1851, la progression continue; la superficie plantée s'accroît de près du double; le nombre des cultivateurs de tabac monte à 537, et les achats de la régie, chez les planteurs européens, atteignent le chiffre de 232,924 kilog.

On ne connaît pas encore les résultats de la récolte de 1852; mais tout annonce qu'ils seront beaucoup plus satisfaisants encore. On sait, en effet, que 917 colons se sont livrés cette année à la culture du tabac, et qu'ils y ont consacré 1,041 hectares 73 ares de terrain.

Mais les indications qui précèdent sont loin de comprendre toute la production algérienne : les cultures indigènes, en participant, comme celle des Européens, aux encouragements de l'administration, se sont aussi largement étendues. De 23,469 kilog. livrés à la régie en 1844, le chiffre a atteint 93,388 kilog. en 1850. Sensiblement augmenté en 1851, il sera beaucoup plus important encore en 1852, et l'on peut prévoir qu'il montera au moins à 130,000 kilog.

D'un autre côté, le commerce de la colonie fait également, chaque année, à la production algérienne, des

acquisitions considérables pour la consommation locale. Dès que la culture, en s'étendant, parut offrir des ressources assurées, les tabacs étrangers ont été frappés d'un droit d'importation. Cette mesure, toute dans l'intérêt de l'Algérie, a produit l'effet qu'on devait en attendre : le commerce s'est tourné du côté du tabac du pays qu'il a fait entrer presque seul dans la fabrication. Il est difficile d'apprécier exactement les quantités ainsi vendues par les producteurs européens ou indigènes. Ce qu'on peut considérer comme positif, c'est qu'elles ont une grande importance. Le chef du service des tabacs à Alger les a évaluées à 269,000 fr. pour l'année 1850, mais il y a lieu de supposer que ce chiffre est encore beaucoup au-dessous de la réalité, car il n'a pas été possible de faire entrer en ligne de compte la partie des produits arabes consommés sur place.

La régie a estimé à 326,000 kilog. le tabac entré dans la consommation algérienne en 1851. En admettant ce chiffre, qui est loin, on le répète, d'être exagéré, ci. 326,000 kilog. et en l'ajoutant aux achats effectués par la régie pendant la même période, savoir :

Aux Européens.	232,924
Aux indigènes.	102,832

on a un total de. 661,756 kilog. chiffre énorme comparativement au peu de temps qui s'est écoulé depuis les premières tentatives.

Ces renseignements suffisent pour donner une idée des avantages que jusqu'ici les planteurs ont retirés de leurs cultures et des bénéfices plus considérables qui leur sont réservés dans l'avenir, quand leurs plantations auront atteint le degré de perfectionnement dont elles sont susceptibles.

Le progrès, sous le rapport du perfectionnement, n'est d'ailleurs pas moins remarquable que l'accroissement des produits. Avec l'expérience, sont venus les bons procédés de culture, les soins mieux entendus, l'économie, et, chaque année, la production gagne en valeur tout en coûtant moins cher.

Sans doute, il reste encore beaucoup à faire dans cette voie. Si certains tabacs peuvent rivaliser avec les meilleurs produits étrangers, la plus grande partie ne dépasse pas une qualité moyenne. Mais chaque nouvelle récolte accroît la somme de connaissances des planteurs; ils se familiarisent avec les soins particuliers qu'exigent les semis, la plantation, les sarclages, la dessication; et lorsqu'à ces connaissances ils pourront joindre celles que réclament le choix du sol, les amendements, les arrosages, on peut regarder comme certain qu'une grande partie, sinon la totalité du tribut que l'Etat paie à l'étranger pour l'approvisionnement de ses manufactures, ira se répandre dans la colonie, en échange des produits qui seront devenus comparables aux plus estimés du monde.

C'est en s'engageant dans cette voie, c'est-à-dire en multipliant les cultures perfectionnées et industrielles, que l'Algérie pourra un jour fournir à la France les produits que celle-ci tire encore de l'étranger au prix des plus grands sacrifices, et que la colonisation de ce pays cessera d'être un sujet de dépenses pour la mère-patrie.

(Documents du ministère de la guerre.)

LE ROYAUME D'ACHEM.

Un envoyé du roi d'Achem (île de Sumatra¹) a été reçu dernièrement par S. A. I. le prince-président.

Cet envoyé, homme de belle prestance, a presque le teint d'un Abyssinien. Il a offert à S. A. I. une riche tabatière, ouvrage, a-t-il dit, des Chinois, qui seuls, dans le pays d'Achem, travaillent les métaux précieux. Cette boîte, très-bien travaillée, semble une imitation d'un produit européen du dernier siècle qui aura passé sous les yeux des Chinois, très-habiles reproducteurs, comme l'on sait.

L'envoyé du roi d'Achem a donné au prince-président les plus chaleureuses assurances du désir qu'avait son souverain d'entretenir des relations avec la France.

On sait que les Hollandais sont établis à Sumatra, mais qu'une partie de cette île immense a conservé des princes indépendants.

Le royaume d'Achem, qui comprend la partie N.-O. de l'île de Sumatra, s'étend dans l'intérieur l'espace d'environ 20 lieues. Sa superficie est évaluée à environ 4,500 lieues carrées. Sa population est nombreuse, mais elle n'a jamais été exactement connue. Ce royaume se divise en 193 districts ou bourgades, dont plusieurs réunies forment un gouvernement.

Le sol est léger et fertile; on y récolte du riz, des oignons, des légumes et tous les fruits des tropiques. On y trouve de la poudre d'or et on y élève une grande quantité de bétail et des chevaux, qui sont petits, mais d'une très-bonne race. Il y a aussi beaucoup d'éléphants.

¹ Une notice fort intéressante sur l'île de Sumatra a été faite par M. le capitaine de vaisseau F. Leconte, voyageur dans l'Indo-Chine, et membre de la Société orientale. Ce travail a été inséré dans la *Revue de l'Orient*, bulletin de la Société orientale, année 1845, tome septième.

Achem fait un commerce considérable avec l'Europe et l'Asie. On en exporte de la poudre d'or, des aromates, du camphre, de l'ivoire, des épices, etc., et on y importe de la coutellerie, de la poudre, des armes, de l'opium, du drap, de la soie, etc. Le roi prélève non seulement un droit sur toutes les marchandises, mais il exige encore des présents. Les Achemois ont de l'intelligence et ont fait des progrès dans les arts industriels et mécaniques; ils fabriquent des étoffes de coton et de soie, des canons de cuivre d'un petit calibre, etc. Ils sont mahométans, plus grands, plus robustes, plus basanés, plus intelligents et plus rusés que les autres habitants de l'île de Sumatra. Leur gouvernement est monarchique et despotique; les femmes succèdent au trône comme les hommes. Le roi est appelé *Tuan-Kito*, ce qui veut dire maître. Il a une garde de cipayes, qu'il fait venir de la côte de Coromandel. Il transmet ses volontés à une femme, ordinairement assise à ses pieds, et celle-ci les communique à un officier qui les proclame ensuite à haute voix.

La ville d'Achem, qui est la capitale du royaume, se trouve à l'extrémité N.-O. de l'île de Sumatra, sur le bord méridional d'une rivière du même nom, qui se jette dans la mer à une distance d'une lieue. Cette ville est irrégulièrement bâtie, et renferme 8,000 maisons construites sur pilotis. Les rues sont la plupart d'une très-grande malpropreté. Le palais du roi, qui est situé hors de la ville, est entouré d'un fossé et d'une forte muraille. Le commerce d'Achem est considérable, mais il le serait bien davantage sans une barre de sable qui se trouve à l'embouchure de la rivière et qui empêche les bâtiments d'une certaine grandeur de remonter jusqu'à la ville, et surtout s'il n'était pas aussi entravé par l'avidité du roi. Les environs d'Achem sont très-fertiles et bien cultivés.

VARIÉTÉS.

EXPLORATION DU SOL DE L'ANCIENNE NINIVE.

Le ministre de l'intérieur a reçu des nouvelles de l'exploration dirigée par M. Place, consul de France à Mossul, sur le sol de l'ancienne Ninive. Autorisé par un firman impérial, ce jeune savant a pu reprendre, dans le courant de février, les fouilles du monticule de Khorsabad, interrompues depuis 1845, époque du retour de M. Botta.

M. Place s'est surtout attaché à l'exploration des parties de ce monticule qui n'avaient pas été fouillées. Ses tranchées, poussées à une grande profondeur dans le massif du tertre et dirigées avec une rare intelligence, ont amené une série de découvertes des plus curieuses.

Ces découvertes ne comprennent pas seulement des statues colossales, des bas-reliefs en marbre et en basalte d'une admirable conservation, et dont quelques-uns sont encore revêtus des plus vives couleurs; des poteries, des grands cylindres inscrits, des bijoux et de ces objets usuels de toute espèce qui manquaient à nos collections, et qui jettent de si vives lumières sur l'histoire et sur les mœurs de ces vieilles sociétés; elles portent également sur l'ensemble architectonique du palais de Khorsabad et de ses dépendances; elles éclaircissent des points restés douteux et tendent à prouver que les Assyriens n'ignoraient aucune des ressources de l'architecture. C'est ainsi qu'indépendamment de voûtes et d'une porte cintrée de 12 mètres de hauteur, qui paraît être une des portes de la ville assyrienne, que commandait le palais de Khorsabad, M. Place a découvert, sous les ondulations de la plaine située au pied du monticule, des constructions en marbre appartenant à cette ville antique, et dans le massif du tertre il a rencontré deux rangs de colonnes, divisées par sections de sept et encadrées par un double pilastre.

M. Place s'occupe à déblayer cette colonnade, qui paraît s'étendre sur un grand espace, et dont il a déjà mis à découvert quatre sections, ou 28 colonnes. On peut juger par là de la magnificence de ces palais assyriens.

Une découverte peut-être aussi intéressante est celle du cellier des rois d'Assyrie. M. Place y a trouvé rangées en bon ordre les grandes jarres qui contenaient le vin. Les terres accumulées par les siècles les ont brisées et remplies sans les déplacer. Au fond de chacune d'elles on reconnaît encore une sorte de dépôt violet laissé par le vin. Le magasin des poteries, que M. Place a également mis à jour, permettra de consacrer une des salles du musée du Louvre, qui ne possédait pas un seul objet de ce genre, à la céramique assyrienne.

La tournée d'exploration faite par le jeune savant aux monticules de la rive gauche du Tigre, dans un rayon de 10 lieues autour de Khorsabad, n'a pas été moins fructueuse. M. Place a visité et fouillé plus de trente de ces monticules, tels que Bachiccha, Karamtess, Teu-Leben, Mattai, Karacock, Dgigan, etc., etc. Il a rencontré dans la plupart d'entre eux des constructions antiques, souvent même des monuments, et il y a recueilli des sculptures, des vases, des bijoux et beaucoup de petits objets en métal, en pierres dures, quelquefois en or. M. Place signale surtout à Dgigan, monticule dont le Tigre baigne une des faces, un monument qui a peut-être l'importance de l'édifice de Khorsabad.

M. Place a, de plus, relevé au moyen du photographe, les nombreux bas-reliefs de Mattai et de Barrian, dont quelques-uns sont entaillés dans le roc à plus de 150 mètres au-dessus du niveau de la plaine. Les personnages figurés dans ces bas-reliefs sont de dimension colossale, et présentent une certaine analogie avec les sculptures de Khorsabad. Ils comprennent aussi une curieuse suite de portraits en pied des rois d'Assyrie, de grandeur naturelle.

M. Place a complété son exploration par de curieux détails sur les fouilles que , depuis cinq années , les Anglais suivent avec une si heureuse persévérance au Royoundjick et à Nimroud , et qui ont produit de si magnifiques résultats. Il annonce qu'il a obtenu le consentement du colonel Rawlinson pour pratiquer des tranchées sur des points encore inexplorés de ce monticule , et pour estamper , au moyen du procédé de M. Lottin de Laval , les nombreuses plaques de marbre sculptées déjà mises à découvert.

BROUSSE.

Voici quelques renseignements géographiques sur la ville de Brousse , qui va devenir la résidence d'Abd-el-Kader.

La Brousse (*Prusa*), située en Anatolie , à 24 lieues de Constantinople , forme avec les villes d'Erzerum , Karahissar , Tokat , Angora , Smyrne , Bassorah , Bagdad , Diarbekir , Alep , Mossoul et Damas , le groupe central par lequel passent les caravanes qui viennent de la Perse , de l'Arabie et de l'Europe. Cette région , dès la plus haute antiquité et pendant tout le moyen-âge , a été le siège du plus grand commerce du monde ; mais , par suite du manque de sûreté , de grandes routes , de canaux navigables et d'encouragement de la part du gouvernement , le commerce actuel est à peine une ombre de celui qui s'y faisait autrefois.

Malgré cela , la position centrale de ces provinces , placées entre l'Europe , l'Asie et l'Afrique , les riches productions de leur sol , les nombreux produits de l'industrie de quelques-unes de ces grandes villes , et les carnaves de Bagdad et de Damas qui convoient à la Mecque les pèlerins d'Europe et de l'Asie occidentale ,

contribuent à donner encore une grande activité aux relations commerciales.

Brousse, renommée par ses fabriques d'étoffes de soie, ses toiles, ses tapis, est située au pied du mont Olympe, et non loin du Niloufer, que l'on passe sur plusieurs ponts. Ville considérable d'une population de près de 100,000 âmes, bien bâtie, et l'une des plus florissantes de l'empire turc, elle est pourvue de remparts et dominée par un château d'origine très-ancienne, orné de sculptures romaines. De vastes faubourgs l'entourent. On remarque parmi ses monuments les mosquées, les caravansérails construits en pierre, et les magnifiques thermes, que le savant orientaliste, M. Jouannin a si artistement décrits, ainsi que les belles et nombreuses fontaines qui embellissent la ville.

Brousse a été la résidence des rois de Bithynie. Dans le moyen-âge, elle a été la capitale de tout l'empire ottoman, jusqu'à la prise d'Andrinople. Elle est aujourd'hui le siège d'un mollah de première classe, d'un pacha, d'un métropolitain grec et d'un archevêque arménien.

Non loin de Brousse, à huit lieues environ et sur la mer de Marmora, est le port de Moudanié, sur le golfe de ce nom, qui sert de débouché aux marchandises de Brousse, et par lequel cette ville reçoit toutes les expéditions de Constantinople et d'Europe. Dans le voisinage se trouvent Isnik (Nicée), misérable amas de huttes qui s'élèvent sur l'emplacement de la métropole de l'ancienne Bithynie, si renommée par le premier concile général que les chrétiens y tinrent en 325.

LES MARCHÉS ARABES.

La vie nomade des Bédouins ne leur permet pas d'avoir des boutiques et des bazars comme les Mores. C'est dans des marchés en plein air que les Arabes de

la plaine aiment à traiter les affaires. Ils s'y rendent régulièrement; ils partent de grand matin et quelquefois la veille; et, dès sept ou huit heures, le marché est au grand complet.

Rien n'est plus animé qu'un marché arabe. Les chevaux qui hennissent et qui se battent entre eux; les chameaux qui avancent leur long cou et ne savent de quel côté se tourner; les ânes qui se roulent pour se débarrasser du fardeau qui les gêne, toutes ces pauvres bêtes qui attendent de nouveaux maîtres, et que les coups de bâton viennent à chaque instant réveiller du repos qu'elles voudraient prendre après la course fatigante de la nuit; les *mercanti*, s'agitant en tous sens, ramènent sur leurs épaules leurs burnous qui les gênent et indiquent de leurs doigts les douros que leur bouche réclame; les enfants qui se disputent ou viennent offrir leurs services : tout cela, pour un Européen qui n'a pas encore assisté à un pareil spectacle, a quelque chose d'étourdissant; il semble qu'on se trouve au milieu d'une ruche d'abeilles en travail sur un parterre émaillé de fleurs.

Le caïd a la police du marché, et peut condamner à la bastonnade les perturbateurs, sévir contre les voleurs. Il intervient dans les rixes et est pris pour arbitre dans les contestations.

Il n'y a aucune cuisine ni restaurateur. Chacun apporte avec soi les vivres qui lui sont nécessaires. Les provisions d'un Arabe ne sont pas embarrassantes : elles se bornent à un morceau de pain ou de galette qu'il place dans le capuchon de son burnous. Les marchés se tiennent près d'une rivière : hommes et bêtes viennent s'y désaltérer et présenter leur bouche au courant.

Le soir ou le lendemain, le même marché est un désert abandonné aux hyènes et aux chacals, et l'on se demande pourquoi les hommes choisissent les mêmes rendez-vous que les bêtes sauvages.

CHRONIQUE DU MOIS.

DÉCEMBRE 1852.

S. E. Vely Pacha, ambassadeur de Turquie en France, est arrivé à Paris.

— Au milieu des bruits qui circulent en ce moment sur la constitution nouvelle de l'Algérie, on annonce le rétablissement de l'évêché d'Hippone, dans le département de Constantine, et la création d'un troisième diocèse à Oran.

— On va faire dans nos départements du Midi des essais de plantation et d'acclimatation d'un arbre nouveau, qui est originaire de la province de Mogador, dans le Maroc, et qui a été envoyé par M. de Maisonneuve, commandant de la corvette à vapeur le *Newton*, qui vient de faire l'exploration des côtes de Maroc. Cet arbre produit de l'huile excellente, et ses feuilles servent à la nourriture des bestiaux; sa hauteur moyenne est de 5 mètres et sa circonférence de 3 mètres; l'étendue de ses branches est telle que 40 cavaliers peuvent s'abriter sous son ombre. Cet arbre est appelé à rendre de grands services.

— M. Pallegoix, vicaire apostolique de Siam, est de retour de son voyage de Rome. Le 10 novembre, il a été admis à l'audience de Sa Sainteté avec les deux petits Siamois ses compagnons, qui, après s'être prosternés trois fois, ont récité à notre Saint-Père, en langue thaï, le compliment suivant :

« Les serviteurs de Votre Sainteté, Joseph Xom, fils de Cochinchine, et Kœo, fils du royaume Thaï, se prosternent sous la plante des pieds sacrés de l'excellent seigneur et pasteur qui tient la place du très-haut seigneur Jésus-Christ sur la surface de la terre, et qui gouverne les fidèles chrétiens de tous les pays et de toutes les langues. Vos deux serviteurs demandent à baiser vos pieds sacrés; daignez accorder votre bénédiction à ces enfants du royaume Thaï, de manière qu'elle se répande sur le roi et la nation des Thaïs, et qu'ils changent de cœur pour entrer dans l'observance de la vraie et divine religion. »

Le Saint-Père lut ensuite avec beaucoup d'intérêt la traduction de ce petit discours, admit les deux enfants au baisement des pieds, puis leur donna avec bonté à baiser l'anneau pontifical.

Après quoi un des enfants, élevant au-dessus de sa tête la lettre du roi de Siam, accompagnée de fleurs d'or et d'argent, l'offrit au Saint-Père, qui, après l'avoir décachetée, fit venir Mgr. Talbout pour l'interpréter, car elle était écrite en anglais.

Cette lettre, d'environ sept pages d'écriture, était remplie d'expres-

sions respectueuses envers le Souverain Pontife. Le roi de Siam y disait qu'il avait été depuis longtemps informé par les journaux anglais de l'élévation de Sa Sainteté au trône pontifical ; que l'évêque de Mallos , son grand ami , lui ayant demandé à venir visiter sa patrie, et offrir ses hommages au Saint-Père , il avait été charmé de saisir cette occasion pour écrire à Sa Sainteté, et commencer avec le Souverain Pontife des relations d'amitié qu'il désire continuer.

Je n'ai pas encore la foi dans le Christ , dit-il ; je suis un pieux sectateur de bouddhisme , mais je ne tiens qu'à la philosophie de cette religion, qui a été défigurée par des fables si nombreuses et si absurdes, qu'il me semble qu'elle ne tardera pas à disparaître de ce monde. Votre Sainteté peut être bien persuadée que sous mon règne il n'y aura pas de persécution contre les chrétiens , et que les catholiques romains seront protégés tout spécialement et ne seront jamais employés à aucune cérémonie superstitieuse contraire à leur religion, ainsi que j'ai chargé l'évêque de Mallos de l'expliquer à Votre Sainteté.

A la lettre était jointe l'adresse du roi contenant ces principaux noms : *Chao Fa Phra ; Paramander Moha Mongkut* ; c'est-à-dire prince du ciel , excellentissime seigneur de la grande couronne.

Le Saint-Père a paru très-flatté de cette lettre d'un roi païen , et il a exprimé son intention de lui faire une réponse accompagnée d'un beau présent. Ensuite Sa Sainteté est allée dans ses appartements, et en a apporté des camées et des croix de corail pour l'évêque et ses deux jeunes compagnons , sur le front desquels elle a daigné faire le signe de la croix , tout en leur donnant sa bénédiction avec une bonté toute paternelle.

— La pêche du corail , qui s'est effectuée cette année sur le littoral algérien , a été l'une des plus abondantes que l'on ait vues depuis longtemps.

Ainsi , il a été pêché , en moyenne , 230 kil. de corail par bateau ; soit , pour 156 bateaux corailleurs qui ont exploité les parages de Bone et de la Calle , 34,880 kil. ; qui ont été vendus en grande partie à Naples , à raison de 60 fr. le kil., ce qui porte la valeur totale de la pêche au chiffre de 2,152,880 fr. Plusieurs bateaux , dont les frais de pêche s'élèvent à 8 ou 9,000 fr., ont emporté de 4 à 500 kil. de corail, lesquels , au prix ci-dessus désigné , représentaient un capital de 24 à 30,000 fr., et ont procuré un bénéfice net de 15 à 20,000 fr.

Pendant le cours de cette même campagne , la pêche du corail a pris un développement notable sur les côtes de la province d'Oran , où des bancs récemment découverts promettent une exploitation fructueuse. Près de cinquante corailleurs , la plupart espagnols , ont pris part à cette pêche , et sont partis munis d'un riche butin.

Dans cet état de choses , le ministre de la guerre a décidé qu'un bâtiment de l'Etat , demandé au département de la marine , serait envoyé dans les eaux d'Oran pour y surveiller la pêche du corail , à l'instar du navire *le Boberach*, qui est actuellement employé à ce service dans les parages de Bone et de la Calle. Cette surveillance a un double but :

celui de maintenir le bon ordre parmi les bateaux pêcheurs de diverses nations qui fréquentent les parages corailiers de l'Algérie, et celui d'assurer la perception du droit de pêche de 800 fr. que paient annuellement, au profit du trésor, les corailleurs étrangers. On sait que les bateaux français qui se livrent, en Algérie, à la pêche du corail, sont exempts de cette contribution, ce qui, indépendamment des bénéfices certains de la pêche, devrait engager un plus grand nombre de nos pêcheurs nationaux à se livrer à ce genre d'industrie.

EMPIRE OTTOMAN.

D'après les nouvelles venues de Constantinople, les souscripteurs à l'emprunt national étaient nombreux, mais les versements fort rares, c'est-à-dire à peu près du quart jusqu'ici. Au total on paraît croire difficilement que la Porte réussisse à sortir d'embarras sans recourir à l'emprunt étranger.

— Il est aussi fait mention dans les correspondances de bruits relatifs à un procès qu'il serait question d'intenter au ministre tombé. Il serait basé sur ce que la douane étant tous les deux ou trois ans concédée au plus offrant enchérisseur, Reschid-Pacha l'aurait néanmoins accordée à un fermier dont l'offre était inférieure de deux ou trois millions de piastres à celle de ses concurrents. Il y aurait encore d'autres chefs d'accusation de moindre importance.

— On écrit de Smyrne que M. le contre-amiral Romain-Desfossés a été autorisé par le gouvernement français à transférer sa station du Pirée à Smyrne. Tous les navires à voiles de la division vont être remplacés par des bateaux à vapeur. La frégate *la Pandore*, qui porte le pavillon amiral, est remplacée par la frégate à vapeur *le Gomer*, et les bricks *le Mercure* et *le Fabert* par les avisos à vapeur *le Héron* et *le Narval*.

— Les autorités locales de Janina, depuis le rétablissement des bons rapports entre elles et le consulat de France, continuent de montrer les dispositions les plus favorables. A l'occasion des fêtes du Courban-Bayram, elles viennent d'en donner une nouvelle preuve. Le gouverneur de la province est allé officiellement faire visite à notre agent, et il a voulu que le commandant, ainsi que les officiers de la garnison, se rendissent en corps au consulat de France.

— Pendant que les hospodars de Moldavie et de Valachie se disputaient sur une question de préséance au sujet des félicitations qu'ils étaient chargés d'aller offrir de la part du sultan à S. M. l'empereur de Russie à son passage près des frontières de la Turquie, le czar est parti, et ces Messieurs sont arrivés un peu trop tard.

ÉGYPTE.

C'est le 29 octobre qu'a eu lieu au Caire, avec le cérémonial d'usage, l'audience officielle de M. Sabatier, consul général et agent diplomatique de France. Cette audience a été donnée au palais d'Helmié, où

M. Sabatier s'était rendu, accompagné des employés du consulat. D'ordinaire, en pareille circonstance, la nation suit aussi le consul; mais, pour la première fois, cela n'a pas eu lieu, M. Sabatier ayant jugé à propos de renoncer à cet usage.

L'entrevue a été longue et cordiale, le vice-roi a fait remettre ensuite au représentant de la France un sabre et un cheval.

— De grandes fêtes ont eu lieu au Caire, à l'occasion de la remise faite au vice-roi d'une décoration et d'un sabre, que Zeïver-Bey a été chargé de lui porter de la part du sultan. La réception de Zeïver-Bey a été très-brillante; le hat ou firman, qui accompagnait les présents, a été lu en grande cérémonie, et la ville du Caire a été illuminée pendant trois nuits. Enfin, de grandes aumônes ont été faites aux malheureux.

— Le chemin de fer entre Alexandrie et le Caire avance rapidement, et l'on croit qu'une importante section s'avancant jusqu'au Nil sera terminée l'année prochaine.

RÉGENCE DE TRIPOLI.

Dans la nuit du 20 au 21 octobre dernier, une tempête du nord-nord-est a éclaté sur le port de Tripoli; parmi vingt-huit navires qui s'y trouvaient à l'ancre, vingt-deux ont été jetés et brisés sur la côte. Six navires ottomans, dont deux bricks de guerre, ont pu se soustraire à ce désastre, après avoir fait de grandes avaries. L'ouragan a duré vingt-quatre heures dans toute sa force, et a cessé tout à coup.

D'après les renseignements parvenus jusqu'à ce jour, on sait que neuf bâtiments se sont aussi perdus sur la côte de cette régence.

Les équipages des navires naufragés dans le port de Tripoli ont pu être sauvés. Quatre marins, dont deux Européens et deux Musulmans, ont seul péri dans ce désastre.

Voici la liste des navires perdus à Tripoli : brick toscan, *le Nuovo-Constante*, cutter anglais *l'Iris*, brick grec *Epaminondas*, sacolève grecque *Matroka*, cutter ottoman *Ida*, brick ottoman *Galata*, brick ottoman *Salem*, brick ottoman *Gaëtam-Bahri*, brick ottoman *Chakini-Bahri*, goëlette ottomane *Bella-Maria*, sacolève ottomane *Ramazan*, bombarde ottomane *Fortunata*, goëlette ottomane *Forte-di-Tripoli*, brick ottoman *Somman-Bahri*, goëlette ottomane *Huda-Verdi*, spéronare ottoman *Massauda*, chebek ottoman *Messaud*, et cinq autres navires ottomans dont les noms ne nous sont pas parvenus.

Les navires étaient tous chargés. La perte éprouvée par le commerce, dans cette malheureuse circonstance, peut être évaluée à 1,600,000 fr. Nous n'avons à signaler dans cet événement aucune perte de bâtiments français.

— L'avis à vapeur *le Narval*, commandé par M. Lefèvre, lieutenant de vaisseau, est arrivé heureusement à Tripoli. Ce bâtiment avait pour mission de conduire notre consul général dans cette résidence, et d'assister à son installation : des honneurs extraordinaires ont été rendus à M. Roche par les autorités et les populations de cette régence. Une

pareille démonstration est le résultat de l'apparition de notre escadre devant Tripoli, pour appuyer notre bon droit. On doit aussi reconnaître que la bonne situation qui est faite à notre consul général dans cette ville, toute remplie de fanatiques, est due à la bienfaisante influence que nous donne à l'extérieur l'énergique et puissante autorité qui gouverne aujourd'hui la France.

MAROC.

Par son attitude vis-à-vis des autorités de Tripoli et la belle tenue de son bâtiment, le commandant a contribué à rehausser le caractère du représentant de la France.

Par suite des ordres de M. le ministre de la marine, le commandant de la station du Tage vient d'explorer une partie de la côte nord-ouest du Maroc, si redoutée des navigateurs. M. l'ingénieur Vincendon-Dumoulin, embarqué à cet effet sur *le Newton*, et déjà connu par de nombreux et intéressants travaux hydrographiques, a levé, sur cette partie du littoral africain, les plans d'un grand nombre de ports où notre pavillon ne s'était jamais montré et dont quelques-uns étaient à peine soupçonnés. Cette exploration, si difficile dans la saison actuelle, aura certainement des résultats très-avantageux pour nos intérêts politiques et commerciaux au Maroc; elle sera également utile aux navigateurs de tous les pays qui étaient privés de renseignements nautiques sur ces parages.

La présence de nos bâtiments de guerre sur les côtes de Maroc a produit le meilleur effet; nos nationaux et nos agents diplomatiques y puiseront de grands motifs de sécurité.

PERSE.

Des lettres de Téhéran, d'une date récente, donnent des détails horribles sur les exécutions qui ont eu lieu dans cette ville. L'enquête dont avaient été chargés deux fonctionnaires de l'Etat, ayant fait découvrir que la maison d'un certain Suleyman-Khan servait de point de réunion aux babis de Téhéran, cette maison fut l'objet d'une surveillance active de la part de l'autorité, qui finit par y opérer l'arrestation d'une douzaine de sectaires. Ils furent mis à la question, et l'on put, malgré leur refus de révéler leurs complices, parvenir à connaître la retraite de Cheik-Ali, successeur de Bab, fondateur de la secte des babis, fusillé à Tauris en 1849. Cheik-Ali fut saisi, avec plusieurs de ses disciples, dans l'asile où ils se tenaient cachés. Ils furent tous garrottés et jetés dans les prisons, où, réunis avec ceux qui avaient été arrêtés précédemment, ils se trouvèrent au nombre de trente-deux.

Un divan fut formé immédiatement et constitué en tribunal. On ne négligea rien d'abord pour obtenir des aveux des prisonniers; mais ni les tortures, ni les promesses, ni les menaces ne purent leur arracher un seul mot concernant ceux de leurs complices échappés aux recherches de la police, et que l'on suppose être assez nombreux. Cependant le tribunal a pu se convaincre que les babis étaient convenus que douze des plus zélés et des plus courageux d'entre eux seraient

désignés pour se débarrasser du schah, en le tuant à coups de fusil ou de pistolet, partout où ils le rencontreraient; qu'à la suite de cette criminelle résolution, douze individus s'étaient offerts spontanément. On sait comment ce complot régicide fut déjoué, non toutefois sans avoir reçu un commencement d'exécution.

On fit comparaître les prévenus, et, après un court interrogatoire, six d'entre eux contre lesquels n'existaient pas des preuves suffisantes, furent condamnés aux galères à perpétuité. La peine de mort fut prononcée contre tous les autres. Les détails relatifs à l'exécution de ces malheureux révoltent l'imagination, et, quoique publiés tout au long par la gazette officielle du gouvernement, une plume européenne ne saurait les retracer. Les condamnés furent littéralement broyés, massacrés, écorchés vifs, taillés en pièces. Les princes, les grands dignitaires, les ministres, le clergé, les généraux, jusqu'aux gens occupant les rangs les plus infimes et la lie du peuple, tout le monde sans exception a dû jouer un rôle actif dans cette boucherie, et tremper ses mains dans le sang.

Les cadavres de ces misérables furent mis en lambeaux avec un acharnement incroyable, à coups de sabre, de hache, de lance, de marteau, de pierre, etc. Des membres ou des morceaux de chair des principaux bâbis furent suspendus aux portes de la ville.

INDE ANGLAISE.

Des pluies considérables mêlées de violentes raffales ont causé de grands dommages sur la côte de Bombay et atteint un grand nombre de caboteurs indigènes. On ne signale aucun sinistre pour les navires européens.

— L'émigration pour l'Australie atteint chaque jour dans l'Inde de plus grandes proportions.

— *Le Runnymede* est parti de Bombay, emmenant 70 indigènes. *Le Hamoody* devait aussi mettre sous voiles avec 250 militaires congédiés, et un grand nombre de travailleurs indiens qui vont exploiter les placers australiens.

— Les nouvelles commerciales de Bombay sont des plus satisfaisantes.

EMPIRE BIRMAN.

Les journaux de l'Inde ne signalent aucun fait militaire nouveau dans la guerre que les Anglais poursuivent contre les Birmans. Seulement, le résultat de la reconnaissance dirigée contre la ville de Prome par le capitaine de vaisseau Tarleton avec cinq petits bateaux à vapeur, ne portant pas même une compagnie de débarquement, et qui cependant ont occupé sans résistance la ville même de Prome, et détruit une partie de ses fortifications, a donné naissance à une polémique assez vive contre le général Godwin, qui est presque universellement accusé d'indécision, tandis que la conduite du commodore Lambert, qui semble avoir pris sur lui d'ordonner la reconnaissance sur Prome, sans même demander l'autorisation du général Godwin, est l'objet des plus grands éloges. Ce qui ressort de toute cette polémique, c'est la division

qui existe entre les autorités militaires et maritimes, division qui aurait même pris une tournure si grave, qu'elle est la véritable cause du voyage que le gouverneur général de l'Inde anglaise vient de faire à Rangoun, sur le théâtre de la guerre.

S'il faut en juger par les mesures que vient de prendre le gouvernement à la suite de ce voyage, on doit croire que le marquis de Dalhousie a décidé la reprise des opérations actives. Il a envoyé des renforts au général Godwin; l'envoi de ces troupes porte l'effectif de l'armée anglaise qui opère dans ces contrées, à 15,000 hommes d'infanterie et 1,000 hommes de troupes d'artillerie et du génie.

Les dernières nouvelles de Rangoun, théâtre de la guerre, vont jusqu'au 12 septembre. S'il faut en croire les correspondances anglaises, la plupart des habitants se prononceraient pour l'occupation britannique. Le gouverneur général avait en dernier lieu fait des propositions d'accommodement au roi des Birmans, lui garantissant l'intégrité de son territoire et la retraite des forces anglaises, en retour du paiement des frais de la guerre jusqu'au 1^{er} septembre, et de réparations suffisantes. On ne connaissait pas encore, au départ du dernier courrier, l'issue de ces négociations, qui semblent assez démontrer le désir de l'Angleterre de mettre fin à cette guerre. Les ressources des Birmans sont du reste encore assez considérables pour leur permettre de prolonger les hostilités; les puits minéraux seuls exploités près de Rangoun donnent à leur gouvernement près de 3 millions de francs par an.

CHINE.

Il ne semble pas qu'il y ait eu, pendant ces derniers mois, d'engagement sérieux et que la situation se soit gravement modifiée. Le seul fait à constater, c'est qu'il existe réellement, dans l'une des provinces les plus riches et les plus peuplées de l'empire, une insurrection formidable dont les troupes régulières employées depuis plus de deux ans et augmentées sans cesse par de nouveaux renforts, n'ont pu encore venir à bout. On avait répandu que le chef des rebelles, Tien-ti, avait été fait prisonnier, conduit à Pékin et décapité; mais on a su, depuis, que le captif n'était qu'un officier subalterne, et que le véritable Tien-ti tenait toujours la campagne.

D'après certaines correspondances, il paraîtrait que les rebelles sont demeurés en possession d'un district assez étendu et qu'ils attendent l'occasion favorable pour envahir la province du Ssé-Tchouen. On porte leur nombre à 40,000. Les troupes impériales restent cantonnées dans le Kwang-si, où les Chinois prétendent qu'elles tiennent en échec les bandes de l'insurrection. Chacun des deux partis rédige évidemment l'histoire selon ses convenances, car il est de règle que les Chinois ne s'avouent jamais battus.

— La fièvre de l'émigration continue de pousser les Chinois hors de leur pays. Dans le principe, les émigrants étaient le plus souvent des habitants du Fo-kien, que la misère forçait de s'expatrier; ils s'embarquaient au port d'Amoy, et ils se rendaient à Java, à Manille et dans les

nombreuses îles de l'archipel indien. Aujourd'hui, le rayon de l'émigration s'est fort étendu. Les Chinois vont en Californie et en Australie, où les attire le travail des mines d'or, et l'on compte parmi eux un grand nombre de gens aisés qui emportent des capitaux et des instruments de travail. Les lois qui prohibent l'expatriation subsistent toujours dans le Code impérial; mais, comme beaucoup d'autres, elles sont très-facilement violées, et les mandarins ferment les yeux. La navigation européenne pourrait retirer un grand profit de ce nouvel élément de transport. Un navire français, *la Ville-de-Tonneins*, avait récemment pris part au mouvement, si actif en passagers et en marchandises, qui s'est prononcé, depuis le commencement de cette année, entre la Chine et la Californie. Ce navire avait à bord 540 Chinois embarqués dans la colonie anglaise de Hong-Kong, et l'on assure que l'opération a parfaitement réussi. Cet exemple mérite d'être suivi; il ouvre à notre navigation, si peu animée dans ces parages, quelques perspectives de gain, l'émigration chinoise devant prendre de jour en jour de plus larges développements.

— Les journaux de Hong-Kong sont encore remplis d'aventures de pirates. Plusieurs jonques ont été pillées à l'embouchure de la rivière de Canton. Les Anglais seront obligés de faire bientôt une nouvelle campagne contre ces forbans incorrigibles et d'envoyer une croisière de bateaux à vapeur sur les côtes du sud. Quant à la marine militaire du Céleste-Empire, elle est tout à fait impuissante et elle n'inspire pas la moindre frayeur aux pirates.

— Le commerce de Canton et celui de Sanghai ont été assez actifs pendant le mois d'août. Les exportations de thé pour l'Angleterre ont été plus considérables que pendant la période correspondante de l'année dernière. La révolte du Kwang-si n'a amené aucun ralentissement dans les affaires : les rebelles, assure-t-on, ont favorisé au contraire le transit des marchandises de l'intérieur et du nord, destinées au marché de Canton.

ALGÉRIE.

PROVINCE D'ALGER.

Alger. — La situation de la province continue à être satisfaisante. Le passage des nombreux contingents de l'Ouest et de l'Est, que les courses avaient appelées à Alger, a répandu dans le pays une animation sans désordre, et amené sur certains points de nombreux échanges et des transactions importantes. Les grains sont partout rentrés, l'ensilotement s'est opéré avec ordre et régularité sous la surveillance des autorités locales. On n'attend plus que les prochaines pluies pour commencer les travaux d'une nouvelle année qui, si elle est aussi heureuse que celle-ci, augmentera sensiblement la richesse et la prospérité du pays, et permettra de donner un nouveau développement aux travaux d'utilité générale. On signale la construction, aujourd'hui terminée, de maisons de cantonniers sur les routes ouvertes en Kabylie au printemps dernier, la réparation des barrages dans le cercle de Teniet-el-Had, la construction du bordj des Beni-Indel et l'amélioration de la route d'Orléansville à l'Ouer-

senis, la création de la maison de commandement de Djelfa, dont l'achèvement est maintenant prochain. Les constructions particulières, les recherches d'eau, quelques travaux de défrichement sont encore à noter.

— Notre grand peintre de batailles, M. Horace Vernet, membre de la Société orientale de France, est arrivé à Alger, où il compte se fixer pendant quelques mois.

— Le tremblement de terre arrivé le 16 octobre à Alger, s'est fait sentir, à la même heure, à Médéah et dans les colonies environnantes, à Damiette, à Lodi, à Mouzaïa, etc. La secousse a duré environ un quart de minute. Le mouvement souterrain a été assez fort pour renverser une des lignes du télégraphe établi sur la montagne du Nador, près de Médéah.

— On travaille avec activité à la démolition du fort des Vingt-Quatre heures. Une partie de la façade nord-est du rempart est déjà abattue. C'est là qu'on espère trouver le squelette du martyr Géronimo, que le pacha Euldj-Ali fit piler vif dans une caisse de pisé en 1569. M. le capitaine Suzoni, qui dirige ces travaux, met un soin religieux à surveiller la démolition, afin d'assurer la découverte des précieux restes dont nous venons de parler.

— Le général Yousouf, commandant supérieur de la subdivision de Médéah, qui, depuis le 14 septembre, était établi à Djelfa pour y présider aux travaux de la maison de commandement des Ouled-Naïls, quitta momentanément ce point pour se porter, avec une partie des forces qui y étaient réunies, au secours de la ville de Laghouat, menacée par le chérif d'Ouargla, conduit sous ses murs par Yaya-ben-Mameur, frère de l'ex-khalifa Ben-Salem. Comptant sur l'appui des partisans de celui-ci, et sur les dissensions qui agitaient Laghouat, Mohammed-ben-Abdallah avait quitté Ksar-el-Aïran, et s'approchait de cette ville dans l'espoir de l'emporter; mais l'union, que la menace d'un danger avait ramenée entre les partis qui la divisent, suffit pour faire échouer la tentative du chérif, et l'approche du général Yousouf, qui se dirigeait en toute hâte contre lui, précipita sa fuite vers le sud.

Entré à Laghouat à la tête d'une partie de sa colonne et au milieu des acclamations de ses habitants, le général profita de sa présence pour y éteindre les dissensions, faire cesser l'anarchie et réorganiser le pouvoir entre les mains d'un des fils de l'ex-kalifa, auquel il laissa pour conseil un officier indigène, et pour appui une force organisée avec une partie de la population.

Pendant son séjour à Laghouat, le général Yousouf a chargé une commission, composée d'officiers, de rechercher les biens des insurgés pour les faire rentrer à l'Etat. Il s'est alors produit un fait qui prouve les progrès que notre autorité morale a faits dans le pays. Le marabout d'Aïn-Madhi, Si-Mohammed-ben-Ahmed-Tedjini, ayant appris, par son oukil Rican qu'il avait envoyé auprès du général, le but des travaux de cette commission, s'est empressé de déclarer un dépôt qui lui avait été confié l'année dernière par Yahia-ben-Mammeur, frère de l'ex-kalifa Ben-Salem, en état d'insoumission depuis environ deux mois. Ce dépôt se montait en numéraire et en bijoux à la somme de 16,000 fr. Les

Larba soumis ont en outre conduit à la colonne les troupeaux de Yahia-ben-Mammeur et de quelques Beni-Laghouat, ses partisans, dont la vente faite par la commission a produit une somme de 800 fr.

Le général est ensuite reparti pour Djelfa avec les troupes qui l'avaient accompagné. Il y rentrait le 17 octobre et apprenait le jour même que le chérif, qu'on avait cru dans le sud, après son échec devant Laghouat, venait de tomber sur le Djebel-Amour.

Mohammed-ben-Abdallah, qui ne peut espérer de grossir son parti que par ces incursions rapides qui inquiètent nos populations soumises et lui permettent d'éviter toute rencontre avec nous, s'était jeté de Laghouat vers Guerara, y avait réuni 1,200 à 1,500 cavaliers des Garba et des Ouled-Najls insoumis, et s'était porté à leur tête vers le Djebel-Amour, surprenant et razziant la tribu des Adjelates; il était accompagné dans ce mouvement de Si-Maïmi, ex-aga des Ouled-Sidi-Chikh et frère de Si-Hamza.

Cette nouvelle tentative du chérif n'a point eu les résultats qu'on aurait pu en redouter, en raison de sa rapidité et de son imprévu. La fermeté du chef des populations du Djebel-Amour l'a fait échouer.

M. le général Yousouf est parti de Médéah le 10 novembre à la tête d'une assez forte colonne qui doit parcourir toutes les parties méridionales du Sahara algérien pour y rétablir l'ordre et mettre un terme aux déprédations du faux chérif Mohammed-ben-Abdallah. Afin de rendre cette expédition plus efficace, le général combinera ses mouvements avec ceux du général Péliissler qui sort d'Oran à la tête d'une autre colonne.

La colonne de M. le général Yousouf va parcourir des contrées où les Français n'ont pas encore mis les pieds, et qui sont d'un assez difficile accès, tel que le grand Ouris des Beni-Mzab.

Le général a, par une très-gracieuse lettre, invité M. Mac Carthy, membre et ancien secrétaire général de la Société orientale de France, à l'accompagner. Nous ne doutons pas que les observations recueillies dans cette course lointaine ne soient pleines d'intérêt.

Cherchell. — Les relations entre les Européens et les Kabyles du cercle de Cherchell sont bonnes et tendent chaque jour à prendre de l'extension. Les Kabyles donnent fréquemment des preuves de leurs bonnes dispositions d'esprit. Ainsi, un mousqueton d'ordonnance ayant été trouvé sur la route entre Cherchell et Marengo, a été rapporté au bureau arabe par le nommé Mohamed-Aberkann, des Beni-Menasser. Un berger de la même tribu ayant également trouvé une montre en argent avec sa chaîne, s'est empressé de la porter à son caïd pour la faire déposer au bureau arabe. Ces faits méritent d'être signalés avec éloges.

PROVINCE D'ORAN.

Le versement de l'achour s'effectue avec la plus grande facilité dans toute l'étendue de la province. Aucun retard, aucune réclamation n'ont eu lieu.

— On signale les résultats de quelques essais qui ont été faits dans des cultures particulières. La tribu des Gossels, de la subdivision de Tlemcen, a fait des tentatives assez heureuses dans la culture du coton. Les produits obtenus sont très-beaux, principalement chez l'ahga Abd-el-Selam-ben-Loumi. La culture de la pomme de terre a également réussi à Frendah et à El-Bordj, dans le cercle de Mascara. Les bons résultats de ces premières expériences amèneront un plus grand développement de ces cultures, qui ne peuvent qu'exercer une favorable influence sur la prospérité des tribus qui s'y adonnent.

PROVINCE DE CONSTANTINE.

Tout est à la paix et au travail : les impôts se paient ; on prépare les labours et les ensemencements ; quelques maraudeurs incorrigibles sont livrés par les membres mêmes de leurs tribus, effrayés des conséquences du salutaire principe de la responsabilité solidaire qu'on leur applique en cas de brigandages. Les chérifs se cachent ou s'enfoncent dans le sud, et s'il en paraît un nouveau, il se trouve que ce héros de guerre sainte, une fois pris et interrogé, n'est qu'un aventurier colporteur ou contrebandier, qui débite à la fois des cotonnades et de fausses nouvelles, mais dont la parole est sans influence, la personne sans prestige.

— Plus rien de général que le refus de l'aman aux Beni-Salah, qu'on ne veut recevoir à merci qu'à la condition qu'ils se présenteront en corps, et non plus par fractions et individuellement.

— Nous n'avons à retracer aucun épisode de guerre, si ce n'est la punition infligée aux Ouled-Makboub, du cercle de Constantine, qui, depuis plusieurs années, avaient, par des actes d'insoumission vis-à-vis de l'autorité militaire et des brigandages contre les tribus voisines, donné de fréquents sujets de plainte aux généraux commandant la division. Au printemps dernier, pendant les opérations de la Kabylie et dans l'est de la province, ils avaient constamment refusé de fournir les mulets requis pour les transports des colonnes ; un certain nombre d'entre eux s'étaient réunis aux Haractas pour attaquer Aïn-Beïda.

A part cet incident, nous n'aurions guère qu'à présenter l'aspect rassurant d'une paix générale et des travaux féconds qui en sont la suite et s'exécutent sur tous les points. On aura terminé avant l'hiver le pont de Bou-Hamdan, dans le cercle de Guelma ; ce même cercle voit s'élever les caravansérails d'Aïn-Kseb et de Souk-Herras. L'Oued-Zenati, dans le cercle de Constantine, Aïn-Morkra, dans celui de Bone, vont également bientôt posséder le leur.

Il ne faut pas s'y tromper, ce ne sont plus ces fondations coûteuses et inutiles, établies à grands frais par la main-d'œuvre européenne, dans les localités où l'Arabe nomade ne pénètre qu'exceptionnellement et ne séjourne jamais ; ce sont d'utiles créations, auxquelles a présidé une parfaite entente des mœurs, des habitudes, des nécessités et des moyens des indigènes, qui, eux-mêmes, sous la direction des officiers du génie, sous l'habile impulsion des bureaux arabes et de nos chefs

les plus dévoués, prêtent le secours de leur argent et de leurs bras.

— La mine d'Oum-Théboul, qui a été le théâtre de faits si regrettables, lesquels avaient donné naissance à de graves différends avec Tunis, va enfin se trouver à l'abri de toute incursion et de tout danger, grâce à l'organisation puissante donnée à des douars armés, qui, en même temps qu'ils défendent notre territoire, arrêtent la contrebande et protègent ainsi notre commerce.

Enfin, en même temps que notre domination s'affermir, notre autorité s'exerce d'une manière plus immédiate, se fait sentir de plus près dans une tribu de Collo, où jamais notre autorité n'avait pénétré. Nous avons investi un caïd et trois cheiks. Cette tribu est une population rude, laborieuse, émigrant pour travailler dans la plaine au profit des Européens. L'organisation va rendre le louage de leurs bras plus fréquent, et nul doute qu'éclairés sur cette ressource, les propriétaires de Philippeville ne s'efforcent de la mettre à profit et ne passent de nombreuses transactions par l'intermédiaire des bureaux arabes.

COLONIES.

ANTILLES.

La fièvre jaune exerce sa funeste influence dans les îles françaises de la Guadeloupe et de la Martinique. Parmi les victimes qui ont succombé dans la première de ces colonies, on cite le procureur général. A la date du 13, le mal commençait à diminuer, et l'on avait l'espoir de le voir bientôt disparaître. Il était plus intense à la Martinique, où l'on a vu périr plusieurs officiers supérieurs de la garnison, un nombre assez grand de médecins et d'ecclésiastiques qui, par la nature de leurs occupations, s'étaient trouvés fixés dans les foyers de mortalité et mis en contact continu avec les malades. L'administration a publié un avis par lequel les propriétaires de maisons situées dans des localités élevées et aérées, telles que les communes du Gros-Morne, Macouba, Grande-Rivière et Marin, sont invités à en proposer la location à l'ordonnateur de la colonie, pour y former des campements temporaires.

Le nombre des sangsues employées à l'hôpital, durant trente jours, s'est élevé à 32,000. Heureusement, le zèle des médecins a été récompensé par une quantité considérable de guérisons.

Autrefois la fièvre jaune épargnait les colons, nés dans l'île, et les individus de race africaine; elle n'attaquait guère que les Européens récemment arrivés dans la colonie. L'un des caractères de la maladie actuelle est qu'elle atteint indistinctement les créoles, les Européens et les noirs. Elle éclate simultanément dans plusieurs localités, sans cause spéciale apparente, et elle ne ménage pas plus les districts ruraux que les villes. Ce fléau est le même qui, après s'être manifesté au Brésil, a décimé la Guyane française. Ses coups sont soudains et violents; mais heureusement il est en général de peu de durée dans les localités que son passage afflige.

E. D'ESCHAVANNES.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Ouvrages sur l'Orient, l'Algérie et les Colonies,

PUBLIÉS PENDANT L'ANNÉE 1852¹.

ORIENT.

ACTES (les) des apôtres modernes. Relations épistolaires et authentiques des voyages entrepris par les missionnaires catholiques pour porter le flambeau de l'Évangile chez tous les peuples et civiliser le monde, publiés sous la direction de MM. les abbés *Bousquet* et *Giraud*, et *G. Grimaud de Caux*. L'ouvrage aura 20 vol. grand in-18, avec un grand nombre de gravures. Prix du vol. 2 fr. 50 c.

Le 1^{er} vol. renferme : Voyages aux lieux saints, au Mont-Liban, à Alep.

Le 2^e — Voyages à Damas, d'Alexandrette à Bassora, de Constantinople à Smyrne, à Salonique et dans la Crimée.

Le 3^e — Voyages au Japon et un voyage projeté en Chine.

ALPHABET arabe, ou Éléments de la lecture et de l'écriture arabes, par *Fr. Cadoz*. Broch. in-18.

CARTE de la Grèce, rédigée et gravée au dépôt de la guerre d'après les levés exécutés par les officiers du corps d'état-major.

CATÉCHISME détaillé de l'Église catholique orthodoxe d'Orient, examiné et approuvé par le Saint-Synode de Russie, etc., trad. du russe. In-8.

CIVILITÉ musulmane, ou Recueil de sentences et de maximes extraites de l'ouvrage du célèbre auteur arabe l'iman Essiyouthi, avec une traduction française en regard du texte arabe, par *Fr. Cadoz*. Broch. in-18.

EGYPTE, Nubie, Palestine et Syrie. Dessins photographiques recueillis pendant les années 1849, 1850 et 1851, et accompagnés d'un texte explicatif, par *Maxime Du Camp*. 1^{re} livraison, *Nubie*. In-fol., avec 5 planches.

Prix de la livraison (il y en aura 25) : 20 fr.

GRAMMAIRE persane, ou Principes de l'iranien moderne, accompagnés de *fac-simile* pour servir de modèles d'écriture et de style pour la correspondance diplomatique et familière, par *Alex. Chodzko*, ancien consul de France en Perse. In-8. 10 fr.

HISTOIRE de Perse; mœurs, usages et coutumes de ce pays, par M^{me} *Laure Bernard*. In-8.

HISTOIRE des poètes de la Syrie. In-8, imprimé à Marseille.

JÉRUSALEM et la Terre-Sainte. Notes de voyages recueillies et mises en ordre par M. l'abbé *G. D.* 1 vol. grand in-8, avec gravures et cartes. 20 fr.

JEUNES (les) Voyageurs dans l'Inde, en Perse, en Arabie et en Turquie, ou détails intéressants sur les productions naturelles et industrielles, par *Prieur de Sombreuil*. 3 vol. in-12.

KORAN (le). Traduction nouvelle faite sur le texte arabe, par M. *Kasimirski*, interprète de la légation française en Perse. Nouv. édit. In-18. 3 fr. 50 c.

KRICHNA et sa doctrine. Bhagavat dasam askand; 10^e livre du Bhagavat

¹ On peut se procurer tous ces ouvrages au bureau de la *Revue de l'Orient*, chez Just Rouvier, libraire-éditeur, rue de l'École-de-Médecine, 20.

- Pourana, trad. sur le manuscrit hindoui de Lalatch Kab, par *Th. Pavie*.
In-8. 7 fr. 50 c.
- MAROUNITES, (les) d'après le manuscrit arabe du *R. P. Azar*, vicaire-général de Saïda (Terre-Sainte), délégué du patriarche d'Antioche et de la maison marounite. In-12.
- NOTE sur la géographie ancienne de la côte de Syrie, de Beyrouth à Akka, par *F. de Saulcy*, membre de l'Institut, etc. In-8, br.
- NOTICE historique sur la maison de Lusignan, son illustration en Occident et en Orient, par *E. d'Eschavannes*. In-8. 2 fr. 50 c.
- NOTICE des monuments exposés dans la galerie d'antiquités égyptiennes au Musée du Louvre, par *Em. de Rouzé*, conservateur honoraire du Musée du Louvre. 2^e édition. in-12.
- NOUVEAU (le) Guide de la conversation en français et en turc, à l'usage des voyageurs français dans le Levant et des Turcs qui viennent en France, suivi de la collection complète des capitulations ou traité de paix entre la France et la Porte-Ottomane, par *T. X. Bianchi*. 2^e édition. In-8 oblong. 15 fr.
- RADJATARANGINI, Histoire des rois de Kachmir, traduite et commentée par *A. Troyer*, membre de la Société asiatique de Paris, etc. Tome 3^e. In-8.
- SIÈCLE (le) des Youen, ou Tableau historique de la littérature chinoise depuis l'avènement des empereurs mogols jusqu'à la restauration des Ming, par *M. Basin*, professeur de chinois à l'École des langues orientales. In-8.
- SOLUTION nouvelle de la question des lieux saints, suivie d'une notice sur la véritable rose de Jéricho, par l'abbé *Michon*. In-18, avec 2 planches.
- TOISON d'or de la langue phénicienne, par l'abbé *P. Bourgade*, aumônier de la chapelle Saint-Louis, à Carthage, etc. In-fol., avec 37 pl. 34 fr.
- VOYAGE en Chine. Ténériffe. — Rio-Janeiro. — Le Cap. — Ile Bourbon. — Malacca. — Singapore. — Manille. — Macao. — Canton. — Ports chinois. — Cochinchine. — Java, par *C. Lavollée*, membre de la Mission de France en Chine. In-8. 6 fr.
- VOYAGE à Constantinople et en Egypte, par *C. Vimercati*. In-8.
- VOYAGE dans l'Archipel indien, par *V. Fontainier*, ancien consul à Singapore. in-8. 6 fr. 50 c.
- VOYAGE en Perse pendant les années 1840 et 1841, entrepris par ordre du ministre des affaires étrangères et publié sous les auspices du ministre de l'intérieur, par MM. *E. Flandin* et *P. Coste*, attachés à l'ambassade de France en Perse. 2 vol. in-8. 15 fr.
- VOYAGE au Soudan oriental et dans l'Afrique septentrionale, pendant les années 1847. et 1848, comprenant une exploration dans l'Algérie, la régence de Tunis, l'Egypte, la Nubie, les déserts, l'île de Meroé, le Sennar, le Fa-Zoglo et dans les contrées inconnues de la Nigritie, par *P. Trémaux*. L'ouvrage sera publié en 13 livraisons in-folio de chacune 5 pl. avec plusieurs feuilles de textes. Prix de la livraison : 10 fr. Deux livraisons sont publiées.

ALGÉRIE ET COLONIES.

AFRIQUE (l'), d'après les voyageurs les plus célèbres, par un homme de lettres. 2^e édition. In-12.

- ALGÉRIE (l').** Histoire des guerres des Romains, des Byzantins et des Vandales, accompagnée d'examens sur les moyens employés anciennement pour la conquête et la soumission d'une partie de l'Afrique septentrionale, nommée aujourd'hui l'Algérie, par M. *Dureau de la Malle*, membre de l'Institut, etc. In-18. 3 fr. 50 c.
- ALMANACH** de l'Algérie, 1853. Le Guide du colon, publié d'après les documents fournis par le ministère de la guerre. In-16. 50 c.
- ANTHOLOGIE** arabe élémentaire. Choix de maximes et de textes variés, la plupart inédits, accompagné d'un vocabulaire arabe-français, par M. *Bresnier*. In-18, avec un texte arabe. 5 fr.
- CACHEMIE** paludéenne en Algérie, par M. le docteur *Catteloup*, médecin en chef de l'hôpital militaire de Tlemcen. In-8.
- CARTE** de la grande Kabylie et d'une partie de la Medjana, d'après les reconnaissances des officiers d'état-major et autres documents, publiée par le dépôt de la guerre.
- CAYENNE.** Notice historique sur la Guyane française, colonie située sur la côte orientale de l'Amérique méridionale, etc., par M. *Vinet*. Brochure in-8. 50 c.
- COLONISATION** de la Guyane française, extraits des auteurs et voyageurs qui ont écrit sur ce pays, par *V. de Nouvion*. In-8. 5 fr.
- COMMERCE** en Algérie (le). Etudes sur le peuplement utile de l'Afrique française, par *Théo. Laujoulet*. 1 vol. gr. in-8, avec une carte. 3 fr. 50 c.
- DE LA PROSPÉRITÉ** en Algérie, Commentaire de la loi du 17 juin 1851, par *R. Dareste*. In-12. 2 fr. 50 c.
- DES INDIGÈNES** de l'Algérie, par *L. de Baudicourt*. Broch. in-8.
- HISTOIRE** de Chems-Eddine et Nour-Eddine, extraite des Mille et Une Nuits, ponctuée à la manière française et accompagnée de l'analyse grammaticale des mots et des formes les plus difficiles, par M. *Cherbonneau*, professeur d'arabe à Constantine. In-12.
- HISTOIRE** des Beni Zeiyan, rois de Tlemcen, par l'imam Cidi Abou-Abd'Allah-Mohammed-Ibn-Abd-el-Djelyl et Tenessy. Ouvrage traduit de l'arabe, par M. l'abbé *Bargès*, professeur d'hébreu à la Sorbonne, etc. In-12. 3 fr. 50 c.
- HISTOIRE** des Berbères et des dynasties musulmanes de l'Afrique septentrionale, par *Ibn-Khaldoun*, trad. de l'arabe, par M. le baron de *Slane*, interprète principal de l'armée d'Afrique. Tome 1^{er}, in-8.
- HISTOIRE** des derniers prisonniers français faits par Abd-el-Kader en 1845, par *P. Schmitz*, capitaine d'état-major, etc. In-8. 3 fr.
- MALADIES** de l'Algérie. Des causes de la symptomatologie, de la nature et du traitement des maladies endémo-épidémiques de la province d'Oran, par le docteur *Aug. Haspel*, médecin en chef de l'hôpital militaire de Toulon. 1 vol. in-8. 6 fr.
- MANUEL** de la navigation à la côte occidentale d'Afrique, par M. *Ch. Ph. de Kerhallet*, capitaine de frégate. 3 vol. in-8. 24 fr.
- PRÉCIS** de l'histoire et du commerce de l'Afrique septentrionale, depuis les temps anciens jusqu'aux temps modernes, par M. *Mauroy*, 4^e édition, gr. in-8. 7 fr. 50 c.
- RECHERCHES** sur les roches, les eaux et les gîtes minéraux des provinces

- d'Oran et d'Alger, par M. *Ville*, ingénieur au corps des mines. In-4, et planches.
- SOUVENIRS de la vie militaire en Afrique, par M. le comte *P. de Castellane*. In-12. 3 fr. 50 c.
- STATISTIQUE de la population de la France et de ses colonies, d'après les derniers recensements, par M. *Boudin*, médecin, etc. Broch. in-8.
- TRAITÉ de la culture du tabac, applicable à la Guyane française, d'après les observations faites aux Etats-Unis, aux Antilles et au Brésil, par *F. Gros*, négociant. Broch. in-8.
- VÉRITÉ sur Cayenne (la). Avantages d'une nouvelle colonisation à la Guyane française, par *Ed. Marchal*, ancien magistrat à Cayenne. In-18. 1 fr. 25 c.

BIBLIOGRAPHIE.

Anthologie arabe élémentaire, par M. BRESNIER, professeur d'arabe à la chaire d'Alger¹.

Il y a quelques années, M. Bresnier publia ses *Leçons théoriques et pratiques de langue arabe*, et il peut, sans se flatter, réclamer la plus large part dans le progrès qu'a fait, parmi les Français de l'Algérie, la plus importante des langues qui y sont parlées. Son livre est et restera le guide le plus simple et le plus sûr de tous ceux qui veulent entrer en relation avec les peuples que nous dominons aujourd'hui et qu'il nous importe si essentiellement de connaître. A lui aussi de diriger leurs premiers essais dans le champ immense de cette belle littérature, édifice brillant dont les poètes antérieurs ou contemporains de Moh'ammed, dont le prophète lui-même posèrent les plus riches assises.

Mais n'est-ce pas une bien fatale loi de notre nature que nous buvions avec tant de lenteur aux coupes inépuisables de la science, alors que nous vivons si peu? Aucune de nos connaissances ne peut échapper à ces transitions insensibles qui conduisent des rudes abords de la base aux ravissantes splendeurs de la cime. On regrettait donc que le savant professeur n'eût pas donné à sa grammaire un complément tel que l'élève pût faire un pas de plus dans des recherches où l'on a si grand besoin d'être soutenu par une main habile. Il a bien voulu, enfin, extraire de ses trésors cachés cette *Anthologie élémentaire*, recueil de morceaux auquel a présidé le goût le plus éclairé, que simplifie et qu'explique un vocabulaire dont la rédaction est l'œuvre du savoir le plus exercé. L'un des titres arabes de cet excellent petit livre est celui-ci : *Cadeau fait aux étudiants*. Ce ne sera pas, nous l'espérons vivement, le dernier que nous fera M. Bresnier.

O. MAC CARTHY.

¹ A Alger, chez Bastide, libraire-éditeur ; à Paris, chez Challamel et Hachette. — Prix : 5 fr.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES

ET DES AUTEURS QUI ONT FOURNI DES ARTICLES.

Tome XII. — Deuxième semestre 1852.

- ACHEM (Le royaume d'). — Un envoyé du roi d'Achem.—Notice sur ce royaume. *M. Stuber*, 402.
- ALGÉRIE. — Les combats d'Afrique. L'Ouarez-Eddin. *M. F. Ducuing*, 169.
- Origine des Chot't's. *M. O. Mac Carthy*, 192.
- Colonisation par les enfants trouvés. *M. Baillet*, 204.
- Souvenirs de la vallée de l'Isser (Province d'Oran). *M. le marquis de Massol*, 235.
- La subdivision de Tlemcen.—Du sol. — Des pierres, des rochers, des eaux. — Description physique de Sidi-bel-Abbès. — Du climat et de la salubrité. — De son commerce à venir. *M. Pichon*, 246.
- Les haras et les courses en Algérie. *M. d'Eschavannes*, 268.
- Episode de guerre en Algérie, du 24 juin 1852, 282.
- Le mont Thessala et la ville d'Aïn-Temouchen (Province d'Oran). *M. le marquis de Massol*, 307.
- Colonisation par les associations départementales de France. *M. Baillet*, 321.
- Comité de secours protestant. *M. d'Eschavannes*, 325.
- Le marabout de la Zaouïa de Chellatta. *M. Gueymard*, 3.
- Lettres sur la question des laines (1^{er} et 2^e article). *M. O. Mac Carthy*, 13, 98.
- Enfants trouvés (*Documents officiels du ministère de la guerre*), 35.
- Le commerce d'importation et d'exportation. *M. A. Bourget*, 61.
- Les sources d'eau chaude du Rhumel à Constantine, 65.
- Voyage des chefs arabes à Paris, rédigé par *Si-Sliman-ben-Siam*, hakem de Milianah, 81.
- L'anniversaire du 15 juin. *M. J. Duval*, 90.
- Géographie comparée de la subdivision de Tlemcen. *M. J. Vien*, 124.
- Les Beni-Salah, 139.
- Excursion à Hubbed et visite au tombeau de Cidi-Bou-Médyn, Souvenirs de la province d'Oran. *M. l'abbé Bargès*, 155.
- Les sauterelles à Sebdou, en 1849. *MM. O. Mac Carthy et Rimbaud*, 373.
- Sources thermales en Algérie, 385.
- Organisation des indigènes, 389.
- Culture du tabac en Algérie, 398.
- Chronique (*Province d'Alger*), 75, 147, 220, 291, 355, 416.
- — (*Province d'Oran*), 76, 148, 222, 294, 358, 418.
- — (*Province de Constantine*), 77, 149, 223, 295, 358, 419.

- ANATOLIE. — Pachalik d'Adana. — *Documents du ministère du commerce*, 27.
— Brousse, nouvelle résidence d'Abdel-Kader, 406.
- ANTILLES FRANÇAISES. — Chronique, 78, 151, 296, 420.
- ARMÉNIE (Les rois d') au XIV^e siècle. *M. d'Eschavannes*, 515.
- AUSTRALIE. — Les mines d'or de l'Australie, 155.
— Rapport sur l'Australie, *M. Wyvekens*, 165.
- BAGDAD (Pachalik de). — Chronique, 145.
- BIBLIOGRAPHIE. — Histoire des Beni Zeiyan, rois de Tlemcen, trad. de l'arabe, par *M. l'abbé Bargès*, 152.
— Anthologie arabe élémentaire, par M. Bresnier. *M. O. Mac Carthy*, 424.
- BIRMAN (Empire). — Chronique, 74, 146, 291, 414.
- BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE. — Ouvrages sur l'Orient, l'Algérie et les colonies, publiés pendant l'année 1852, 421.
- CHINE. — Canton. — La ville de bateaux. — Les bateaux de fleurs. — Les jardins Fa-ti. — Le fort. *M. C. Lavollée*, 257.
— Observations sur le commerce de l'Angleterre avec la Chine, 285.
— Traité réglant les conventions de commerce et de navigation, 261.
— L'insurrection chinoise. *M. F. Daguin*, 529.
— Chronique, 74, 146, 291, 355, 415.
- CHRONIQUE du mois. *M. d'Eschavannes*. Juillet, 70. — Août, 141. — Septembre, 215. — Octobre, 286. — Novembre, 348. — Décembre, 409.
- CORINTHE (Histoire géographique, politique, militaire, religieuse et commerciale de la ville de). Chapitre XI. *M. d'Eschavannes*, 108.
- CORRESPONDANCE. — Lettre de Montevideo. *M^{me} E. de Brinckmann*, 346.
- DANUBE (Provinces danubiennes). — Chronique, 216.
- EGYPTE. — Chronique, 75, 144, 217, 289, 352, 411.
- EMPIRE OTTOMAN. — Académie des sciences de Constantinople. — Statuts de l'Académie. — Membres résidants. — Membres correspondants. *M. d'Eschavannes*, 561.
— Traité réglant les conventions de commerce et de navigation, 259.
— Chronique, 71, 142, 214, 287, 350, 411.
- EXPÉDITION (Nouveau projet d') à la recherche de sir John Franklin. *M. B. Darondeau*, 595.
- EXPLORATION du sol de l'ancienne Ninive, dirigée par *M. Place*, 404.
- FAMILLES D'ORIENT (Les). Voy Lusignan.
- GRÈCE. — Fouilles faites au Parthénon, 157.
— Chronique, 74, 145, 299, 354.
- GUADELOUPE. — Chronique, 224, 359.
- GUINÉE (Côte de). — Progrès du mahométisme vers l'Occident de l'Afrique. *M. Bertrand Bocandé*, 151.
- GUYANE. — Chronique, 224.
- HYDROPHOBIE (Spécifique contre l'). — *Annales de la Société d'horticulture de Saint-Petersbourg*, 66.
- INDE ANGLAISE. — Chronique, 146, 414.
- IONIENNES (Iles). — Chronique, 290.
- LUSIGNAN : Histoire de la famille de). *M. d'Eschavannes*, 46, 182, 315.
- MADAGASCAR (Ile de). — Le christianisme à Madagascar. *M. L. Jouen*, 41.
— — *M. le Bron de Vexela*, 87.
— Son importance au point de vue du commerce français. *M. le Bron de Vexela*, 197.

- MALTE. — Le phare de Malte et les droits de tonnage, 68.
- MANILLE. — Les matelots de Manille, 65.
- MAROC. — Chronique, 413.
- MARTINIQUE. — Chron., 224, 360.
- MASCATE (États de). — Traité réglant les conventions de commerce et de navigation, 265.
- MAYOTTE. — Chronique, 151.
- MOLDAVIE. — Chronique, 551.
- NÉERLANDAISES (Possessions). — Organisation de la commune à Java. *M. le Bron de Vexela*, 210.
- OCÉAN INDIEN. — Routes par bateaux à vapeur, entre l'Angleterre et la Chine, de Singapore à Java et à Macassar, entre Hong-Kong et Manille, trad. de l'angl., par *M. de la Roquette*, 8.
- OCÉANIE. — Chronique, 360.
— Iles Sandwich. — Mouvement commercial en 1851. — Relations à établir avec les îles de l'Océanie, 582.
- PERSE. — Chronique, 290, 555, 413.
- POISSON. — Conservation du poisson par l'engourdissement, 140.
- PONDICHÉRY. — Histoire de sa fondation. — Sa description géographique. — Sa population. — Son climat. — Ses habitants. *M. Jourdain*, capitaine de frégate, 297.
- RUSSIE. — Traité réglant les conventions de commerce et de navigation, 265.
— La navigation à vapeur en Russie (*Ministère du commerce*), 340.
- SANDWICH (Iles). — Traité réglant les conventions de commerce et de navigation, 265.
— Chronique, 219.
- SÉNÉGAL. — Chronique, 559.
- SIAM (Royaume de). — Chron., 220.
- SMYRNE. — Excursion aux environs de Smyrne. — Un parc de sangsues, 271.
- SONDE (Iles de la). — Chron., 147.
- SYRIE. — Chronique. 72, 552.
- TRAITÉS de commerce et de navigation actuellement existants entre la France et les pays orientaux, 258.
- TRIPOLI de Barbarie. — Chronique, 218, 412.
- TUNIS. — Chronique, 218.
— Traité réglant les conventions de commerce et de navigation, 258.

SOCIÉTÉ ORIENTALE DE FRANCE.

- Séance du 15 juin 1852.* — Discours du président. — Nominations de membres honoraires, titulaires et correspondants. — Lecture de mémoires, 79.
- Séance du 20 août 1852.* — Lecture de la correspondance. — Nominations de membres titulaires et correspondants. — Ouvrages offerts à la Société. — Lecture de plusieurs mémoires. — Détails d'un séjour à Singapore et sur la manière dont les Chinois fument l'opium, 226. — Nouveaux statuts de la *Société orientale* approuvés par M. le ministre de l'instruction publique, 229.

TABLE DES AUTEURS.

- Baillet, 204, 321.
Bargès (l'abbé), 152, 153.
Bertrand Bocandé, 131.
Bourget, 61.
Brinckmann (de), 346.
Daguin, 529.
Darondeau, 395.
Ducuing (F.), 169.
Duval (J.), 90.

Eschavannes (d'), 46, 69, 70, 108, 141, 182, 215, 226, 268, 286, 315, 325, 349, 361, 409.	Massol (Marquis de), 255, 507.
Gueymard, 5.	Pichon, 246.
Jourdain, 297.	Rimbaud, 375.
Jouen (L.), 41.	Roquette (de la), 8.
Lavollée (C.), 257.	Si-Sliman-Ben-Siam, 81.
Le Bron de Vexela, 87, 197, 210.	Stuber, 402.
Mac Carty (O.), 15, 98, 192, 575, 424.	Vien (J.), 124.
	Wyvekens (Ed.), 165.

FIN DE LA TABLE.